TENDIT AD SIDERA VIR

60 f/Cat

K4 F(a)

Voir pag. 229 — Polichinelle
" Platon. } quelle sont animations

fac. simile lettre
[illegible]

232

Magnétisme | 77-78
| 105-108

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lalectureannales00pari

LA

LECTURE.

PARIS. — IMPRIMERIE CATHOLIQUE D'A. SIROU ET DESQUERS,
Rue des Noyers, 37.

LA

LECTURE,

ANNALES CONTEMPORAINES,

REVUE RELIGIEUSE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

La lecture est la meilleure et la pire des choses.
(FÉNELON.)

La presse périodique, cette arme très-puissante, dont nos adversaires ont fait un si grand usage contre l'Église, finit par se retourner contre eux.
(Le Cardinal ALTIERI.)

SIXIÈME ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME I.

PARIS,

AU BUREAU DE LA VOIX DE L'ÉGLISE,

GRANDE-CHAUSSÉE D'ORLÉANS, 73,

PRÈS L'HOSPICE LAROCHEFOUCAULD.

—

1847

LA LECTURE.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Les sectaires n'ont pas attendu le règne de Louis XIV pour proposer une *Déclaration d'Articles*. Le cardinal *du Perron* fait échouer un projet de ce genre en 1614. On profita, 68 ans plus tard, de la question des *Immunités* et de la *Régale*, pour inquiéter le Saint-Siége et proclamer les *quatre articles*. *Notes de Fleury*.

Dans le cours du XVIe siècle, l'hérésie avait infecté les régions du nord de l'Europe; elle avait réussi à s'implanter dans l'Angleterre. La France heureusement était demeurée catholique, et la piété n'avait cessé d'y fleurir. Mais les novateurs n'avaient cessé de rôder autour d'elle, et il a fallu une assistance visible du ciel, une protection spéciale de celle que saint Ambroise appelle l'*étendard de la foi*, et saint Augustin le fléau vainqueur de toutes les hérésies, pour que la plus funeste de toutes celles qui ont désolé l'Eglise, n'ait pu réussir à régner en souveraine dans ce beau royaume. La ligue avait armé contre elle des milliers de bras qui paralysaient ou anéantissaient ses desseins pervers. Le protestantisme crut néanmoins toucher au moment de son triomphe, à l'avénement de Henri IV à la couronne. Mais Dieu ne permit pas que la plus ancienne des monarchies catholiques devînt la proie de l'erreur. La conversion du roi fut sincère, et les protestants, qui avaient fait reposer sur lui toutes leurs espérances, furent obligés de se contenter d'une tolérance qui ne les empêcha pas de s'agiter sans cesse et de couvrir la France de désolations. Ayant échoué dans le désir qu'ils avaient eu de faire monter l'hérésie sur le trône, ils tentèrent plusieurs fois de le renverser, et avaient préparé tous les plans de la république qu'ils voulaient lui substituer. On peut en voir les preuves sans nombre et les documents irrécusables dans l'*histoire du Calvinisme*, *par Soullier*. Toujours déjoués dans leurs desseins, les sectaires ne les perdaient jamais de vue; mais n'osant les dévoiler ouvertement, ils profitèrent, en

(1) Voir notre première livraison, nouvelle série, p. 4.

1614, de la jeunesse et de l'inexpérience de Louis XIII, pour faire une tentative qui devait paraître d'autant moins suspecte que ce n'était pas eux qui se mettaient directement en avant. Ils avaient, dans les cours et les parlements du royaume, une multitude de partisans secrets qui affectaient tous les dehors du catholicisme, et qui se donnaient pour les plus zélés défenseurs de la royauté. Les courtisans de Nabuchodonosor et de Darius, voulant anéantir le culte du vrai Dieu, n'espérèrent y réussir qu'en mettant les Juifs en contravention avec les ordres de ces princes (*Dan. c.* 3 *et* 6). Les novateurs fondèrent le même espoir dans l'arrêt qu'ils voulurent faire adopter par tous les Etats du royaume. Leur but était spécialement d'embarrasser les ecclésiastiques par la demande d'un serment, dont le refus pouvait les rendre odieux à la nation. Ce serment consistait dans la reconnaissance solennelle du *droit divin* des rois de France, et de l'inviolabilité de leur autorité et de leur personne. Quiconque se serait montré récalcitrant, ou aurait manifesté une doctrine contraire à cet arrêt, devait être regardé comme *criminel de lèse-majesté au premier chef*, et en subir la peine. *Dupleix*, dans son histoire de Louis XIII (*t.* 1, *p.* 48 *et* 49), a fort sagement remarqué *que cette proposition n'avait été suggérée que par ceux qui désiraient faire entrechoquer la monarchie française avec le Saint-Siége, et que leur intention tendait à un schisme manifeste.* Le cardinal *du Perron* dévoila le piége caché sous cette belle apparence de royalisme et de zèle, dans un discours plein de doctrine et d'éloquence. Le pas était délicat : il fallait se tenir en garde contre la plus perfide des embûches. *Refuser un serment qui intéresse la monarchie !* Quelle couleur odieuse cela ne présente-t-il pas, alors même qu'il n'y a point de motif pour le demander ? Aussi a-t-on eu recours à ce stratagème dans tous les temps d'agitation. C'étaient les plus grands ennemis de la tranquillité, les plus déclarés parjures qui se montraient alors les plus ardents à réclamer une mesure qui n'était rien pour leur conscience blasée. Le savant Cardinal fit voir « que le Clergé, que l'on avait seul en vue, avait tou-
« jours été d'un dévouement inviolable pour l'autorité et la personne
« sacrée des rois ; il ne manque pas cependant de remercier ceux qui
« manifestaient tant de zèle pour leur trône et leur sûreté personnelle,
« feignant, pour un instant, de les croire sincères. Il fit remarquer
« qu'il n'y avait point de profession qui fût plus étroitement liée par
« le devoir de fidélité aux princes que la société ecclésiastique; qu'elle
« y était tenue non-seulement par la conscience, mais par la raison
« même, son repos et sa paix dépendant de la prospérité des affaires du
« roi ; mais que les lois de l'Eglise suffisaient surabondamment pour
« maintenir dans la soumission des hommes qui craignent bien plus en-
« core les peines éternelles que les rigueurs passagères de cette vie ;
« qu'ainsi on n'avait pas lieu de se préoccuper, à leur égard, de la
« moindre appréhension, tandis que pour les hommes pervers qui,
« dans la nation, seraient capables de former des desseins pernicieux,

« ceux-là n'étant pas retenus par la crainte des supplices de l'autre vie « seraient bien moins encore arrêtés par l'effroi des châtiments de celle- « ci. Que c'était par de semblables propositions qu'au lieu de garantir « la personne des rois et la paix de leur empire, on mettait en péril « l'un et l'autre, en faisant naître les guerres, les discordes et tous « les malheurs que les schismes enfantent. Que toutes les fois que les « séculiers ont voulu s'immiscer dans les choses religieuses, ils ont pro- « voqué la colère de Dieu. Saül perd le royaume et la vie pour s'être ar- « rogé la fonction de sacrificateur ; Osa est puni de mort pour avoir « porté la main sur l'arche sainte ; Osias devient lépreux pour s'être « servi de l'encensoir. Aussi Constantin ne veut point s'ingérer dans le « jugement des causes du Clergé, non plus que Valentinien. C'est le « comble de l'opprobre de voir les brebis prétendre conduire leurs pas- « teurs, et des enfants faire la loi à leurs pères. Il y a longtemps que « l'on menace le Clergé de cette pomme de discorde ; ce sont les héré- « tiques qui ont agi adroitement et sourdement sur l'esprit des catho- « liques, même ecclésiastiques, sous un prétexte beau et spécieux ; « *ce sont des Ulysses qui combattent sous le bouclier d'Achille ;* ils ont pris « ce détour, afin que ceux qui refuseront ce serment soient jugés sans « affection pour le service du roi, ou estimés coupables de schisme : « esprits séditieux, inquiets et rebelles.... » L'orateur captiva l'attention de son auditoire pendant trois heures entières. Sa victoire fut complète; on lui adressa les plus solennelles actions de grâces; la proposition fut retirée, et ce ne fut qu'une acclamation générale, que l'illustre Cardinal s'était surpassé lui-même.

Soixante-huit ans s'écoulèrent sans que les sectaires osassent mettre en avant des propositions de ce genre; on avait été à même, pendant ce laps de temps de se convaincre pleinement des motifs réels qui les font ordinairement agir, et du véritable esprit qui les anime. Louis XIV n'avait pu se faire illusion sur ce point ; aussi se montra-t-il constamment l'ennemi déclaré de tous ceux qui l'étaient de la doctrine catholique. Malheureusement, il avait plus d'un endroit vulnérable. Personne ne contestera que sa fierté et sa hauteur ne souffraient aucune contradiction à ses volontés, alors même qu'elles étaient les plus déraisonnables. C'est ce que l'on vit dans la double affaire des *franchises* de l'hôtel des ambassadeurs à Rome, et de *la Régale*. Il est indispensable que j'en dise ici quelque chose ; car ces deux faits, mais surtout celui de la Régale, se lient essentiellement à la déclaration de 1682.

Pendant assez longtemps, les hôtels des ambassadeurs à Rome, ainsi que les quartiers où ils étaient placés, jouissaient du droit d'asile. Il arriva de là que ces hôtels et ces quartiers devinrent le refuge ordinaire des malfaiteurs et des brigands qui s'y retiraient pour se soustraire aux justes châtiments qu'ils avaient mérités. Souvent aussi ceux qui formaient la suite des ambassadeurs s'autorisaient de ce droit de franchise pour se montrer tous les jours plus insolents dans leurs débauches et

leurs outrages envers le gouvernement romain, sûrs qu'ils étaient de l'impunité. Sous Alexandre VII, le duc de Créquy, qui avait révolté les Romains par sa hauteur, refusa de se conformer à la loi qui abrogeait les franchises; les hommes de sa maison poussèrent un jour l'audace jusqu'à attaquer, sans aucun motif, la garde du Pape, l'épée à la main. Celle-ci fut bien obligée de se défendre; il en résulta qu'un page fut tué. C'était assurément le Pape qui avait droit de demander satisfaction d'une attaque aussi injuste. Devait-on lui imputer la mort d'un évaporé? Ce fut pourtant Louis XIV qui exigea qu'on lui fît satisfaction, ou, pour parler plus simplement, ce fut le fort qui se déshonora en opprimant le faible. Il fallut qu'Alexandre VII cassât sa garde, et fît élever dans Rome une pyramide avec une inscription qui énonçait l'outrage prétendu et la satisfaction; encore ne fut-ce là qu'une partie des humiliations que Louis XIV fit subir à Alexandre.

En 1676, Innocent XI, voulant mettre fin aux désordres qui résultaient sans cesse de ce droit d'immunités, déclara ouvertement que si les rois ne consentaient pas à renoncer à ce funeste privilége, il ne recevrait pas leurs ambassadeurs. L'empereur, le roi d'Espagne, celui de Pologne, et le nouveau roi d'Angleterre, Jacques II, consentirent à abandonner ce droit odieux. Le nonce Ranucci proposa à Louis XIV de concourir, comme les autres princes, à la tranquillité et au bon ordre de Rome. Louis répondit *qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui : que c'était à lui à servir d'exemple.* « Il envoya à Rome, dit Voltaire, le marquis de La-« vardin en ambassade, pour braver le Pape. Lavardin entra dans Rome, « malgré la défense du Pape, escorté de quatre cents gardes de marine, de « quatre cents officiers volontaires, et de deux cents hommes de livrée, « tous armés; il prit possession de son palais, de ses quartiers et de l'é-« glise de Saint-Louis, autour desquels il fit poster des sentinelles, et « faire la ronde, comme dans une place de guerre. Le Pape est le seul « souverain à qui on pût envoyer une telle ambassade : la faiblesse de « son Etat fait qu'on l'outrage impunément. (*Siècle de Louis XIV*, c. XIV.)»

Tout ce fracas n'effraya pas Innocent : il refusa constamment de donner audience à l'ambassadeur; il frappa d'interdit l'église de Saint-Louis des Français, où Lavardin, quoique excommunié, avait assisté à l'office divin, la nuit de Noël. Cet ambassadeur, si indigne de sa nation, fut rappelé en France après dix-sept mois d'un séjour inutile à Rome. « Il « serait impossible, dit à ce sujet M. de Maistre, d'imaginer un abus plus « révoltant du pouvoir, une violation plus scandaleuse des droits les plus « sacrés de la souveraineté... Quand on aurait eu quelque tort à Rome, « tout le blâme tombe justement sur la puissance qui abuse de ses forces, « au point de fouler aux pieds toutes les lois de la justice, de la modéra-« tion et de la délicatesse. (*De l'Eglise gallicane,* liv. 2, c. I.) » Passons maintenant à l'affaire de *la Régale.*

La Régale, en France, était un droit qui autorisait le roi à percevoir les revenus de quelques archevêchés et évêchés, pendant la vacance de

ces siéges, et de disposer des bénéfices sans charge d'âmes, bénéfices dont le roi avait la collation; et cela, jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent pris possession, et fait enregistrer leur serment de fidélité à la chambre des comptes de Paris. Il est clair qu'un pareil droit, quand, d'ailleurs, il n'était pas formellement énoncé dans le titre, ne pouvait exister que par la concession du Souverain-Pontife, qui ne peut, au reste, transporter la propriété des biens et revenus ecclésiastiques que pour des causes très-majeures, et toujours dans l'intérêt de la religion, comme l'a fait Pie VII, par le concordat de 1801. D'un autre côté, il est bien évident qu'il ne peut appartenir aux évêques de conférer eux-mêmes le droit de *Régale,* sur les revenus de leurs siéges, ou d'autres revenus ecclésiastiques : le serment solennel qu'ils font le jour de leur consécration, leur interdit cette disposition sous les plus graves peines, auxquelles ils déclarent s'assujétir. Cependant Louis XIV, qui ne jouissait du droit de *Régale* qu'à l'égard d'un certain nombre de siéges, déclara, en 1673, que ce droit qu'il s'attribuait *était inaliénable et imprescriptible, dans tous les archevêchés et évêchés du royaume;* et, au mépris de leur serment, le plus grand nombre des Prélats de France cédèrent, sans la moindre réclamation, à l'autorité envahissante de Louis XIV, se réservant néanmoins d'écrire au Saint-Siége, pour lui faire agréer cette mesure. Je m'étonne que le cardinal de Bausset (*Histoire de Bossuet,* liv. 6, c. v,) ait cru devoir applaudir à cette inexcusable complaisance de ces Prélats, et blâmer les évêques d'Alet et de Pamiers, qui seuls osèrent résister aux prétentions de l'impérieux monarque.—Louis XIV ayant nommé aux bénéfices vacants d'Alet et de Pamiers, ceux qui, contrairement aux lois de l'Eglise, avaient été pourvus en *Régale,* furent frappés par leur évêque respectif des censures de l'Eglise, pour s'être permis, sur un pareil titre, d'en prendre possession; mais les archevêques de Narbonne et de Toulouse, à qui ils en avaient appelé, se donnèrent le tort grave de prononcer la nullité de ces peines ecclésiastiques, et de casser les ordonnances de leurs suffragants. Ces derniers appelèrent au Saint-Siége du jugement de leurs métropolitains : c'était leur droit; et, de plus, ils remplissaient un devoir. Innocent XI, conformément aux saints canons, dont la France, après les avoir foulés aux pieds, devait bientôt se vanter d'être l'incorruptible gardienne, annula les ordonnances des archevêques de Narbonne et de Toulouse, et s'exhala en reproches amers contre les ministres du roi qui abusaient de sa confiance, en lui donnant de perfides conseils pour satisfaire leurs intérêts et leur ambition. Il déclara énergiquement que rien ne saurait l'empêcher de faire usage de l'autorité apostolique contre de pareils abus, quelque inconvénient qui pût lui en revenir. Il est douloureux de penser que tous les membres qui composaient l'assemblée de 1680, au lieu de faire cause commune avec le Souverain-Pontife, qui protégeait les droits de leurs collègues, encouragèrent le roi à se maintenir dans la possession usurpée de la *Régale.* Il poussèrent l'adulation et la faiblesse jusqu'à lui déclarer que rien ne serait capable de les séparer de lui; ils accusèrent le

Saint-Siége de tenter une vaine entreprise, disant qu'*ils voulaient que toute la terre fût informée de leurs dispositions à cet égard.* Si cette poignée de prélats de cour pouvait se flatter de représenter l'épiscopat français, et d'en exprimer les sentiments, quelle idée devrions-nous en avoir? Cette époque serait, sans contredit, la plus désastreuse pour notre Eglise. Le Saint-Père fut inflexible, comme il devait l'être, à soutenir les règles canoniques; mais les agents du Clergé de France ne s'occupèrent plus que des moyens de le punir de cette fermeté digne d'un successeur de saint Pierre.

Nous voyons se reproduire, dans cette circonstance, les dispositions d'une partie des évêques d'Angleterre sous Henri II. « Pourquoi, leur « écrivait saint Thomas de Cantorbéry, trompez-vous vos frères? Quelle « est l'autorité qui ait conféré aux princes temporels la prérogative que « vous prétendez leur donner sur les choses ecclésiastiques? De grâce, ne « confondez pas les droits du royaume et de l'Eglise. Ces puissances ne « sont-elles pas entièrement séparées?... Prenez mieux les intérêts du « roi, vous qui recherchez ses bonnes grâces au détriment de l'Eglise : ne « soyez pas la cause de sa perte et de celle de sa maison. Vous dites qu'il « y a du danger à tenir ferme, le roi pouvant cesser d'être dévoué à l'E- « glise romaine... Et moi je vous dis que c'est un crime de former un pa- « reil jugement.. Ce n'est pas de sa part que vous devez craindre : c'est « de la vôtre; c'est vous qui lui ouvrez la voie pour renverser la liberté « ecclésiastique... Que deviendra l'Eglise si on la laisse enchaîner et dé- « pouiller de ce qu'elle possède?... Ne serait-ce pas à vous d'opposer une « barrière à ces envahissements? Faut-il que non-seulement vous gar- « diez le silence, mais que vous donniez à l'injustice l'appui de votre « suffrage (1). » La faiblesse de l'épiscopat d'Angleterre, à cette époque, tranquillisa Henri II dans ses usurpations, et fut cause du massacre de saint Thomas.

M. le cardinal de Bausset, qui est toujours si favorable à Louis XIV, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il avait entraîné le gouvernement dans des mesures dont la nécessité ou la régularité auraient été, peut-être, difficile à justifier (*Vie de Bossuet,* liv. 6, c. VIII) Nous verrons Bossuet convenir que l'on avait *tort, au fond.* S'il eût eu à donner son avis, dans une pareille affaire, sur la conduite de tout autre prince agissant comme Louis XIV, son idole, il l'aurait flétrie hautement et énergiquement. En effet, quatorze ans avant l'affaire de *la Régale,* parlant de Henri II, roi d'Angleterre, dans le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, il demandait *si l'on pouvait, sans injustice, concevoir le dessein de ravir à l'Eglise ses priviléges?* Puis il ajoutait : « Cependant Henri II, roi d'Angle- « terre, se déclara l'ennemi de l'Eglise; il l'attaque au spirituel et au « temporel, en ce qu'elle tient de Dieu, et en ce qu'elle tient des hommes. « Il usurpe ouvertement sa puissance; il met la main sur son trésor, qui

(1) Voyez cette admirable lettre dans Stapleton, *Vie du Saint,* p. 61 et suiv.

« enferme la subsistance des pauvres ; il flétrit l'honneur de ses ministres, « par l'abrogation de leurs priviléges, et opprime leur liberté, par des lois « qui lui sont contraires. Prince téméraire et malavisé! que ne peut-il « découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour, dans son « Etat, le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peu- « ples seront emportés, quand ils auront secoué ce joug nécessaire! Mais « rien ne peut arrêter ses emportements : les mauvais conseils ont pré- « valu, et c'est en vain que l'on s'y oppose. Il a tout fait fléchir à sa vo- « lonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéry qu'il n'a « pu encore ni corrompre par ses caresses, ni abattre par ses me- « naces. »

Ne dirait-on pas que le grand orateur, sans s'en douter, prophétisait à la lettre ce qui devait arriver, en 1682, à l'occasion des prétentions de Louis XIV à la Régale? La collection des procès-verbaux du Clergé de France (t. V, p. 362), dit à ce sujet : « On ne voyait que persécutions, « exils, emprisonnements et condamnations, même à la mort, pour sou- « tenir, à ce que l'on prétendait, les droits de la couronne. La plus « grande confusion régnait, surtout dans le diocèse de Pamiers. Tout le « chapitre était dispersé ; plus de quatre-vingts curés emprisonnés, « exilés ou obligés de se cacher. On voyait un grand vicaire contre un « grand vicaire, le siége épiscopal vacant. Le père Cerle, grand vicaire « nommé par le chapitre, fut condamné à mort par contumace, par le « parlement de Toulouse, et exécuté en effigie. »

J'ai dit que deux évêques seulement se montrèrent fermes : celui d'Alet et celui de Pamiers. Les autres, sans excepter Bossuet (le panégyriste d'une cause toute contraire à celle qu'il embrassait actuellement), furent d'une condescendance que l'on a peine à s'expliquer cent soixante-cinq ans après cet événement si déplorable dans ses suites, et qu'il n'est plus permis de justifier après que Rome a fixé, en tant d'occasions, le jugement que nous en devions porter. Tout ce que l'on peut dire de plus tolérable pour atténuer un peu le tort de cette faiblesse, c'est que les Evêques pensaient que les concessions offertes par le roi au Clergé, étaient un dédommagement surabondant de la brèche faite à la discipline ; *et il était facile de prévoir*, dit ingénûment M. de Bausset, *que les Eglises seraient forcées, par l'empire seul du temps et de l'usage, à ployer sous l'ascendant de l'autorité, quoique le droit de Régale ne fût pas exercé dans une forme paisible et régulière.* (*Ib., l. cit.*)

Tout le Clergé, généralement parlant, fut entraîné par l'avis de Bossuet, et crut qu'il ne fallait pas résister au roi. M. de Bausset, en applaudissant à ce concours, nous révèle l'empiétement le plus monstrueux qui régnait alors, de la part de l'autorité séculière, sur l'autorité ecclésiastique. « Il résulta de ce tempérament, dit-il, que ce ne fut plus l'auto- « rité royale qui donna leur mission à ceux qui étaient pourvus des di- « gnités ecclésiastiques. » On avait donc fermé les yeux jusque-là sur un abus d'autant plus révoltant, qu'il laissait envahir par le prince un

pouvoir spirituel qui ne saurait appartenir qu'à l'Eglise. La *constitution civile du Clergé,* qui devait être proclamée cent ans plus tard, ne devait qu'étendre et développer ce principe schismatique et hérétique.

Si les Evêques de France se fussent bornés à délibérer sur cette affaire et à proposer leurs vues au Souverain-Pontife, il n'y aurait pas eu beaucoup à dire, surtout en les supposant dans la disposition de se soumettre humblement à ce qu'il aurait décidé. Mais, il en coûte d'en faire l'aveu, leur parti était malheureusement pris d'avance; et, dans la lettre que Bossuet écrivit au Pape, au nom du Clergé, on remarquait déjà plutôt une leçon donnée au chef de l'Eglise, qu'un avis attendu avec respect pour s'y conformer, quel qu'il fût. On lui représentait qu'il y avait beaucoup de choses que la *nécessité des temps* (il fallait dire *la volonté du roi*), *devait faire tolérer;* que cette nécessité était quelquefois de telle nature, qu'elle pouvait même faire changer les lois, principalement quand il s'agissait d'apaiser les différends et d'affermir la paix entre la royauté et le sacerdoce. Puis on citait les concessions déjà faites par les Souverains-Pontifes; puis on conduisait Innocent XI à l'école d'Yves de Chartres et de saint Augustin, pour leur faire dire à ce grand Pape « que ceux qui ne faisaient pas céder la rigueur des canons au bien « de la paix n'étaient que des *brouillons* qui se remplissaient les yeux de « la poudre qu'ils soufflaient pour aveugler les autres. » On finissait par dire à Innocent *qu'il devait suivre les mouvements de sa bonté, dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage.*

On ne revient pas de sa surprise, quand on réfléchit que c'est Bossuet qui écrit une pareille lettre à un des plus grands Pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre, et quand on songe que cette lettre a été adoptée par les Evêques du siècle le plus poli et de la nation la plus civilisée. Aussi, le trop fameux Arnaud, après avoir lu cette lettre, écrivait-il : *Je ne viens que de voir la lettre de l'assemblée au Pape. Je la trouve pitoyable.* Il est fâcheux que, dans la même lettre, ce docteur se plaigne du témoignage que l'on rendait au roi d'avoir horreur des nouveautés, c'est-à-dire des doctrines du jansénisme. (*L. d'Arn., t. IX, p.* 266.) Disons, en passant, que les jansénistes ont généralement condamné l'origine de la *Déclaration*, et cela par dévouement pour les Evêques de Pamiers et d'Alet; mais la déclaration leur a été ensuite infiniment plus chère que MM. Pavillon et Caulet, parce qu'ils en ont fait le *palladium* de leur résistance au Saint-Siége.

Bossuet s'était persuadé que la lettre qu'il avait adressée au Pape, au nom du clergé, produirait tout l'effet qu'il s'en était promis. Il écrivait, le 6 février 1642, à M. l'abbé Dirois, secrétaire d'ambassade à Rome : *Nous serions bien surpris ici si le Clergé français éprouvait des difficultés du côté de Rome, d'où nous devons attendre toute sorte de secours.* On est peiné de trouver un tel langage sous la plume de Bossuet. Etait-ce à lui et aux autres Evêques de France qu'il appartenait de tracer au Pape la conduite qu'il avait à tenir?

Innocent XI répondit à la lettre du Clergé français avec une noblesse digne d'un saint Léon. Il reproche aux Evêques de France « d'avoir « abandonné, par une pusillanimité très-répréhensible, la sainte cause « de la liberté de l'Eglise; de n'avoir pas osé faire entendre une seule « parole pour les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être « couverts d'un opprobre éternel, par d'indignes démarches auprès des « magistrats séculiers. Il les invite au repentir, et termine par *casser et « annuler des actes déjà nuls par eux-mêmes comme étant manifestement « vicieux.* »

M. de Bausset condamne la conduite du Pape, et justifie celle des Evêques, qu'il dit conforme aux règles. Mais, heureusement, nous ne sommes pas obligés d'adopter toutes les opinions de l'illustre Cardinal, toujours plus disposé à donner raison à Bossuet qu'au Saint-Siége. C'est ce qui lui fait prendre le parti de la lettre que l'Evêque de Meaux devait adresser, de la part de l'assemblée, aux Evêques de France, pour les convaincre que le Pape était dans son tort. Il est heureux que le grand sens de Louis XIV ait empêché l'envoi de cette lettre (1). Bossuet y reprochait au Pape des injures « personnelles et infamantes, à l'oc- « casion d'une affaire qu'il dit avoir été faite pour le plus grand bien de « l'Eglise, et *sur laquelle les Evêques de France sont rassurés par le témoi- « gnage de leur conscience.* Il prétend que ces Evêques si courageux, dont « le Saint-Père a parlé dans sa réponse, et qu'il eût voulu qu'ils prissent « pour modèles, n'auraient pas agi autrement qu'eux s'ils eussent eu à « rétablir le concordat entre le sacerdoce et l'empire; que le Souverain- « Pontife n'a suivi que des impressions étrangères, en accusant les Evê- « ques de France d'une crainte si peu digne de leur caractère; *que son « langage répond mal à la dignité d'un si grand nom;* que son conseil lui « a caché la vérité, de peur qu'il ne préférât *des avis plus justes et plus « modérés;* que si l'affaire est poussée plus loin, toute l'Eglise compren- « dra combien est léger le sujet auquel une si grande contestation, cette « violente commotion des esprits, et l'attente de l'univers chrétien, doi- « vent se rapporter. » Puis Bossuet flétrit le langage adressé aux Evêques, « *et dont ils rougissent pour ceux qui l'ont inspiré;* il se plaint qu'on « déchire les Evêques français *par des accusations atroces;* il dit qu'en « relevant leurs illustres prédécesseurs, on a directement en vue de pi- « quer par l'éclat de leur gloire et de déprimer ceux qui leur ont suc- « cédé. » Tout le reste de la lettre est sur ce ton fier et hautain. Bossuet va jusqu'à dire *que le bref du Pape est nul par lui-même; qu'il est à désirer qu'un courage si intrépide se réserve pour des occasions plus importantes, et que son pontificat ne soit pas entièrement occupé d'une affaire trop peu digne d'une si forte application.*

(1) Je suppose que c'est Louis XIV qui s'est opposé à l'envoi de cette lettre aux Evêques de France. On l'a trouvée, après la mort de Bossuet, parmi ses papiers, écrite de sa propre main, et c'est sur ce manuscrit qu'on l'a imprimée. Il me serait bien plus agréable de penser, pour l'honneur de ce grand homme, qu'il avait lui-même senti combien cette lettre était indigne de lui; mais, dans ce cas, l'aurait-il laissée subsister? M. de Bausset fait honneur au roi de sa suppression : Je me range de son avis.

Quoi qu'en dise M. de Bausset, il est fâcheux pour la mémoire de l'aigle de Meaux qu'un pareil monument subsiste pour attester son irrévérence à l'égard d'un grand Pape. Il avait de grands talents : tout le monde en convient. Nous ne refusons pas d'admirer en lui ce don de Dieu. Mais ce présent, qu'il a reçu du ciel, le met-il à la place de celui à qui seul Jésus-Christ a dit, dans la personne de saint Pierre : *Confirma fratres tuos*, confirme tes frères? Il est bien délicat, ce grand Evêque, s'il croit que le Pape ne doit pas *oser* le redresser, non plus que ses collègues, dont il s'est fait l'interprète. J'allais presque dire : il est bien présomptueux d'*oser* lui-même taxer le saint Pontife Innocent XI *de témérité et d'imprudence*, tout en paraissant ne l'imputer qu'à ses conseillers ! La postérité eût été certes bien plus édifiée de Bossuet, si elle l'eût vu donner à l'épiscopat, dans cette circonstance, le même exemple de soumission et d'humilité que Fénelon. L'amour-propre de ce dernier aurait dû naturellement bien plus souffrir de la condamnation de son livre, que l'assemblée du Clergé d'avoir été reprise d'une fausse démarche. Celle-ci pourtant se révolta contre son supérieur, et l'on verra Fénelon ne faire entendre que le langage de la plus docile, de la plus obéissante des brebis. On respire au souvenir des dispositions de ce grand homme, et son erreur devient *une faute heureuse*, puisqu'elle a dévoilé la sincérité du respect et de la dépendance qu'il avait solennellement professés à l'égard du chef de l'Eglise.

Une autre réflexion naît tout naturellement à l'égard du panégyriste de Bossuet. Ne serait-il pas dans l'ordre qu'un Cardinal, c'est-à-dire qu'un homme que le Souverain-Pontife a honoré de la plus haute dignité qui, après la sienne, puisse être possédée dans l'Eglise, eût quelque sentiment d'égards et de reconnaissance envers le Vicaire de Jésus-Christ, qui, après tout, pouvait lui refuser cet honneur? Est-il décent que ce soit dans ce sénat auguste que le Pape trouve des juges sévères qui le condamnent, et cela quand il est incontestable qu'il n'a agi que pour la gloire de Dieu, et pour le plus grand intérêt de son Eglise? Faut-il qu'un Cardinal français reporte toute sa gratitude vers un prince de la terre, et qu'il ne pense rien devoir, pas même ce qui est de la plus stricte bienséance, au chef de l'Eglise? Est-ce par de pareils procédés que l'on prétend signaler la civilité et la politesse françaises? Je n'ai jamais compris comment des cardinaux français pouvaient se montrer hostiles aux décisions ou aux prérogatives du Saint-Siége. J'ai entrepris plusieurs fois de lire l'ouvrage de M. de la Luzerne sur *les libertés de l'Eglise gallicane :* que l'on en pense ce que l'on voudra, mais je n'ai jamais pu continuer : mon esprit se révoltait aussitôt en songeant à un enfant privilégié qui faisait le procès à son bienfaiteur et à son père. C'est aussi ce qui ne m'a pas permis de relire une seconde fois la *Vie de Bossuet*, par M. de Bausset, dont j'admire d'ailleurs le genre d'écrire et les vastes connaissances.

M. Le Tellier, Archevêque de Reims, fut un des Evêques de France qui

se montra le plus irrité de la fermeté d'Innocent XI. Il fit *un rapport* où il ne craignait pas de taxer d'*irrégulières* les procédures et les jugements du Pape. Il proposait de *demander au roi* la permission d'assembler en concile national les Evêques qui se trouvaient alors à Paris, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le Clergé du royaume. Je suis porté à croire que ce *rapport* était l'ouvrage de l'abbé Faure, docteur de Sorbonne et doyen de la métropole de Reims. Cet ecclésiastique, commensal de l'Archevêque, et tout-puissant sur son esprit, était connu par son opposition aux prérogatives du Saint-Siége.

Louis XIV se rendit au vœu qu'on lui exprimait : peut-être l'avait-il provoqué lui-même. Mais il avait trop de sens pour consentir à ce que la réunion prît le nom de *concile*. Il eût été, en effet, passablement *irrégulier* que des Evêques mécontents d'un Pape qui avait prononcé sur une affaire, d'après les règles canoniques, fût jugé par ses inférieurs, qui assurément ne songeaient à se réunir que pour agir contre lui. Le roi se détermina donc pour une assemblée générale, qui devait être composée de deux Evêques et de deux députés du second ordre pour chaque métropole.

Voilà donc la fameuse assemblée *décrétée*. Elle *décrétera* une *déclaration en quatre articles;* ces quatre articles *décréteront* des *sanctions* qui ne seront ni des *décrets*, ni des croyances, ni des vérités, ni des doctrines, le caractère de l'assemblée ne le permettant pas. On y *décidera* seulement, et cela par simple *déclaration* (mais non par *décision*), qu'on veut opposer une barrière salutaire à de graves inconvénients, que la France apparemment peut prévenir mieux que toutes les autres nations, en se constituant, par l'ordre du roi, *mandato regis,* l'arbitre des empiétements que *le Saint-Siége* pourrait se permettre, *tout vénérable* qu'il doit être *aux yeux de toutes les nations,* comme étant *la chaire de la foi et le centre de l'unité;* cette assemblée se proposera également de réprimer l'audace des hérétiques que n'ont pu dompter jusqu'ici tant de conciles généraux ; on fera voir à ces téméraires que *la puissance* du Siége apostolique ne doit pas être, comme ils veulent la représenter, *odieuse aux rois et aux peuples;* on leur montrera les limites que cette puissance ne saurait franchir, sans que la France ne *déclare, au nom de ses ancêtres, et appuyée sur les saints canons,* qu'elle entend très-bien, et *sur la tradition des Pères,* dont elle a aussi une intelligence parfaite, qu'il y a transgression, et dès lors obligation de rebrousser chemin. J'ai dit *la France,* et non pas *l'Eglise gallicane,* bien que *les Archevêques et Evêques réunis par l'ordre du roi* proclameront *qu'ils* représentent *l'Eglise gallicane* : cette proclamation ne peut être regardée que comme une manière impropre de s'exprimer, ou tout au plus comme une distraction, puisque *le roi a décidé*, ainsi que nous l'avons vu, *qu'il n'y aurait point de concile*, mais une simple *assemblée* générale. Cette assemblée sera précédée de plusieurs réunions et conférences. Fleury nous en a tracé l'esquisse très-abrégée dans des notes qui subsistent encore, écrites de sa main, et que

M. Emery, supérieur général de la Congrégation de Saint-Sulpice, publia en 1807. Je vais les reproduire ici, sans rien changer au texte et aux abréviations. J'en donnerai, dans l'article suivant, le commentaire fidèle.

Arch. de R. en parloit au roy. appuyé par son père. Évêq. de M. ne paraissoit.

« Chanc. le Tell. et archev. de Rheims av. l'év. de Meaux « en font le projet principalement po^r régale. Roj voulut « qu'ev. de M. en fust. Personnes d'autorité. Question de « l'autorité du Pape regardée coe nécess^re à traitter par « l'arch. de R. et son père. On ne la décidera jamais qu'en « temps de division. Ev. de M. répugnoit. hors de saison. « Ev. de Tournay vouloit la décider détourné par ev. de M. « On augmentera la division que l'on veut éteindre. Beau- « coup q̄ le livre de l'exposition ait passé avec approbāon « formelle Laissons mûrir. Gardons not^re possion. A l'arch. « de R. vous aurez la gloire de l'affre de la régale obscurcie « par ces ppoons odieuses

Apparemt excité par Faure M. Colbert insistoit et pressoit le R.

« Arc. de Paris. Ordre du R. de traitter cette question. « P. la Chaise joint. Pape nous a poussés s'en repentira. Ev. « de Meaux propose examiner toute la tradition pour pou- « voir alonger tantq. l'on voudroit. Arch. de Paris dit au Roi « que dureroit trop. Ordre de conclure et décider sur l'au- « torité du Pape M. Colbert pressoit.

Comptoit de fre durer et finir quand on voudroit.

« Ev. de Tournay chargé dresser les propoons : mal et « scolastiq^t. év. de Meaux les dresse, assemblées chez l'arch. « de P., où examinées. disputes. On vouloit y faire mention « des appellations au concile Ev. de Meaux résista : ont été « nommément condamnées par des bulles de Pie II et Jules II : « engagés à Rome à les condamner. ne reculent jamais. ne « donner prise à condamner nos propositions Affr de Pamiés « et Charone : tort au fond. mal blâmer évêq. de Pamiés « louer archev. de Toulouse. procès-verbal de Fromager et « Benjamin faux.

« Arrêts du parlement insoutenables. »

Ces notes de l'abbé Fleury sont précieuses, en ce qu'elles jettent le plus grand jour sur un point d'histoire qui, sans elles, serait encore pour nous un mystère, sous plus d'un rapport. Le savant M. Emery, à qui nous devons cette intéressante découverte, mérite donc à cet égard, comme à tant d'autres, notre vive reconnaissance.

L'Abbé ***, ancien Vicaire général.

(La suite à un prochain numéro.)

MAGNÉTISME ANIMAL.

Le principe hémato-nerveux n'est que le fluide éthéré élevé à sa plus haute puissance. Or c'est ce principe qui a reçu, dans ces derniers temps, le nom de magnétisme animal, duquel on a tant usé et abusé, qu'on a nié et défendu avec une égale exaltation passionnée. Il en est résulté qu'on a exagéré dans les deux sens, les uns en niant des faits évidents et que la physiologie, telle que nous la proposons dans la philosophie basée sur le principe chrétien, devait les conduire à admettre et à expliquer; les autres, en mettant des faits délicats au service du charlatanisme et souvent des passions mauvaises. Ici, pas plus qu'ailleurs, l'autorité des noms, quelque respectables qu'ils soient, ne doit servir de guide à notre jugement; les principes admis et les faits avérés doivent être pesés consciencieusement pour en accepter les conséquences sans aucun détour.

Et d'abord c'est un fait acquis à la science et désormais incontestable, que l'électricité joue un rôle indispensable dans toutes les opérations chimiques, et c'est pour cela que l'on doit remplacer les affinités de l'ancienne chimie par les actions électriques; elles agissent en effet dans toutes les combinaisons des éléments divers et dans toutes leurs décompositions. Le contact de toutes les substances hétérogènes dégage de l'électricité, et le changement de température d'un corps suffit pour l'électriser. Les expériences galvaniques, thermo-électriques mettent cette thèse générale hors de tout doute.

L'action de l'électricité dans la germination des plantes et dans tous les phénomènes de la végétation n'est pas moins bien prouvée, puisqu'on a pu recueillir et manifester cette électricité par des instruments sensibles. Mais de plus la physiologie végétale n'est, en définitive, que la série des phénomènes chimiques par lesquels les substances diverses se combinent, se composent et se décomposent dans les tissus végétaux; il y a donc nécessairement action électrique. La théorie chimique et les faits rendent cette vérité incontestable.

La physiologie animale n'est aussi en grande partie qu'une succession d'opérations chimiques par lesquelles des substances de nature extrêmement diverse sont mises en contact, se combinent et se composent, se désagrègent et se décomposent dans l'organisme animal. Il y a surtout dans la respiration développement et absorption d'électricité, puisque l'air est saturé de fluide électrique, répandu dans tous les espaces, et entourant les molécules les plus ténues de tous les corps solides, li-

quides et fluides. La nutrition doit en introduire aussi dans l'organisme aussi bien que l'absorption cutanée. Une foule d'expériences irrécusables, exécutées par des observateurs habiles, ont prouvé que l'action galvanique fait contracter les muscles d'un animal vivant et d'un animal quelque temps après sa mort; sous l'influence électrique, la partie globuleuse du sang se contracte également, aussi bien que sous l'influence des nerfs. Un animal étant ouvert après la digestion commencée, si l'on coupe le nerf pneumo-gastrique, qui envoie des ramifications à l'estomac, la digestion est interrompue; que l'on rapproche les deux extrémités de la section du nerf, elle continue de nouveau; qu'au lieu de rapprocher ces deux extrémités, on les mette en communication par l'intermédiaire d'un fil métallique, la digestion se continue encore; enfin qu'on agisse par le moyen de la pile galvanique sur l'extrémité du nerf qui se rend à l'estomac, la digestion se continue toujours. De pareils faits ne peuvent laisser de doute sur l'analogie de la vie et de l'électricité.

Dans une foule de maladies, on peut remarquer aussi l'influence électrique; c'est ainsi que des tumeurs enflammées ont fourni de l'électricité appréciable à l'électromètre.

Les poissons électriques, tels que la torpille, le gymnote, l'anguille de Surinam, etc., dégagent de l'électricité, et s'en servent ou pour saisir leur proie ou pour se défendre contre l'ennemi; ils engourdissent la main qui va pour les saisir, et on a pu, sur ces poissons, charger des bouteilles de Leyde, qui ont donné des commotions violentes et produit des étincelles, absolument comme on le fait avec une machine électrique.

L'homme, dans son être physique, dans toutes les fonctions de sa vie organique, est soumis aux mêmes influences électriques que les animaux. Chez lui, comme chez ces derniers, la digestion, la respiration, l'absorption cutanée, la calorification, la nutrition profonde ou l'assimilation sont des opérations chimiques soumises à l'action électrique, comme dans le règne végétal, et comme toutes les compositions et décompositions du règne minéral.

Le système hémato-nerveux, qui compose le cerveau de l'homme et celui des animaux, doit donc être considéré, d'après tous les faits précédents, comme une sorte de condensateur électrique. L'observation prouve en outre que dans les nerfs la substance nerveuse blanche est un excellent conducteur de l'électricité, tandis que le névrilème, leur enveloppe, est un isolant, et ne conduit pas les fluides électriques. Ces rapports frappants entre les nerfs et les conducteurs que nous employons dans nos expériences électriques, entre les névrilèmes et les corps isolants, ne peuvent être l'effet d'une cause sans nom.

La ligature ou la section des cordons nerveux prouve la subtilité du fluide vital, et son analogie avec l'électricité est démontrée par des faits trop nombreux pour qu'il puisse être désormais permis de la nier.

Puisque c'est par le fluide éthéré que tous les corps de la nature, que tous les atômes de la matière réagissent les uns sur les autres, il faut bien admettre aussi que les corps extérieurs transmettent leur action aux nerfs sensibles par le même principe subtil, qu'ils modifient suivant leur nature : la modification se propage jusqu'au cerveau, qui est le foyer et le condensateur vivant de l'électricité animale, dominé, régi et modifié par l'âme, dans l'homme, sans que nous puissions en saisir ni en connaître le mode ; car la distance entre l'âme spirituelle, et ce fluide matériel, si subtil qu'il soit, est immense.

Mais il n'en est pas moins vrai que l'électricité joue un grand rôle dans l'organisme humain. Les effets du galvanisme des machines électriques sur les animaux et sur l'homme; l'électricité athmosphérique, qui, pendant les temps orageux, agit si fortement sur les végétaux, sur les animaux, sur les hommes, suivant les variétés de constitution organique, en sont des preuves certaines.

En nous élevant plus haut, nous rencontrerons des phénomènes analogues dans les répulsions et les sympathies qui existent aussi bien entre les végétaux et les animaux qu'entre les individus de l'espèce humaine : certaines plantes ne peuvent vivre à côté de certaines autres, tandis qu'elles semblent rechercher leurs analogues ; on attribue ce phénomène aux sucs sécrétés par les uns ou par les autres ; mais ces sucs ne sont-ils pas imprégnés de fluides diversement modifiés, qui seraient la cause de ces répulsions ou de ces rapprochements?

Un cheval aperçoit ou sent pour la première fois un animal carnassier, son ennemi : il est saisi d'effroi et pousse un cri de terreur inconnu jusqu'alors. Transporté dans les déserts de l'Afrique, qu'il vienne à flairer les vestiges d'un lion, qu'il n'a jamais vu, il frémit, recule et renifle, et fait entendre le même cri perçant, expression de l'épouvante qui l'a pénétré tout entier.

Le crapaud et la grenouille sont attirés, malgré leurs efforts, vers la couleuvre ou le serpent, dont le regard les fascine, et, décrivant autour de la gueule de leur ennemi des courbes de plus en plus étroites, ils finissent par se précipiter dans le gosier qui les engloutit. Le lion, ce puissant animal, est attiré de la même façon par les serpents boas, et des voyageurs racontent qu'ils se sont sentis entraînés malgré eux vers ces énormes serpents, par un courant auquel ils ne parvenaient à échapper qu'en le brisant par le tournoiement rapide de leur bâton. Si ces faits sont vrais, comment les expliquer autrement que par le fluide universel, agissant dans tous les êtres de la nature. N'est-ce pas encore à lui qu'il faut attribuer la fascination que les oiseaux rapaces exercent sur leur proie? Un épervier plane dans les airs sur les petits oiseaux, dont les cris perçants témoignent de leur impuissance à échapper à cette fascination ; et bientôt le ravisseur s'abat comme un trait sur sa proie. A quelle autre cause peut-on attribuer les répulsions que certains hommes éprouvent pour d'autres, sans avoir à s'en plaindre, sans leur

en vouloir? mais la seule présence, le trop grand rapprochement, la vue, les agite et les émeut sans qu'ils puissent en deviner la cause. Ils sont comme électrisés par ces individus ordinairement d'une constitution plus énergique et très-différente de la leur. D'autres individus, au contraire, se recherchent mutuellement, et cela même peut devenir une passion violente, par la différence des sexes et par l'âge, à cause de la sympathie qui s'établit entre les chairs par la fréquentation, et l'espèce de contact trop prolongé établi par l'atmosphère ambiant seul.

C'est même là un des grands dangers pour les jeunes personnes et les jeunes gens réunis dans les assemblées surtout nocturnes du monde; ces grandes réunions illuminées, parfumées, échauffées, mettent en mouvement les fluides animaux. Nous savons, en effet, que les bougies, les lampes, toutes les lumières artificielles sont des excitateurs du fluide éthéré, comme le soleil et tous les corps lumineux. Or, plus ces luminaires sont nombreux dans un petit espace, plus les vibrations de l'éther y sont activées; l'air échauffé, dilaté, participe lui-même à l'énergique activité de ces mouvements; la chaleur, dégagée, soit par les calorifères artificiels, soit par le mouvement vital de tous les corps humains réunis dans un si petit espace, contribue singulièrement à la dilatation de l'air et à l'augmentation des vibrations éthérées. Les parfums divers émanés des substances odoriférantes dont on se sert en pareille circonstance, joints aux perspirations odorantes des corps, agissent à leur tour, avec les boissons de toutes sortes, pour aiguiser l'odorat et le goût; par toutes ces causes, un mouvement vital plus actif est déterminé dans les organismes individuels; une plus grande abondance de fluide électrique vital s'en dégage; il s'en forme autour de chacun comme une atmosphère, qui rayonne dans tous les sens, suivant les lois physiques; ces rayonnements s'entrecroisent, et, fortifiés par la lumière, par les chants, la musique, qui viennent encore accroître les vibrations, par la chaleur artificielle et naturelle, par les parfums, par les respirations, les perspirations, par les liqueurs, ils agissent sur l'ouïe, la vue, l'odorat, le goût, sur toute la surface cutanée, dont tous les pores sont dilatés, dont les houppes nerveuses et vasculaires sont dans une érection presque continuelle. Dans cette espèce d'ivresse magnétique, qui saisit tout l'organisme par ses sens extérieurs et intérieurs, les imaginations s'exaltent, les sympathies se démêlent, se heurtent et se rencontrent dans les courants d'électricité vivante; les cœurs se pressent; les jeunes personnes surtout, comme plus nerveuses et plus absorbantes de l'électricité par leur constitution, courent les plus grands dangers pour le calme de l'esprit et la tranquillité du cœur. Il n'est pas rare alors qu'assises auprès d'une mère imprudente et inexpérimentée, qui a cru que sa présence serait une sauve-garde, elles tombent tout à coup dans une tristesse profonde, ou un silence morne de tous les sens extérieurs, pendant qu'une agitation pénible, inconnue, dont elles ne se rendent pas compte, préoccupe toute leur âme. Une image importune

s'est mêlée à leur fluide vital, elles la contemplent et la savourent malgré elles, pendant que leur propre fluide est allé former dans un autre une image correspondante; et ainsi les cœurs s'inclinent, et il ne faut plus qu'une étincelle de l'œil pour communiquer les pensées intimes, avec une énergie bien plus puissante que la parole. La mère imprudente n'a rien vu, rien senti; elle croit toujours sa pauvre victime auprès d'elle, mais elle n'a plus qu'un cadavre : l'âme est ailleurs. Et, pour peu que des imprudences soient commises, on soupçonne assez les malheurs que fera naître l'image qu'emporte avec elle la victime, et dont elle ne se débarrassera pas d'ici longtemps. Heureuse si elle trouve, dans cet état, compassion et bienveillance dans les conseils!

Or, nous le demandons, comment expliquer tous ces faits, qui embrassent tous les êtres, sinon par cet agent universel, que l'expérience retrouve partout? La négation n'y fera rien, et la passion aurait autant de raison à nier la lumière.

Ce fluide universel reconnu, il serait facile d'en suivre les modifications dans chaque règne, dans chaque molécule; de voir comment il se spécialise dans l'homme et dans chaque organe; comment il est le lien des différents organes entre eux; de ceux-ci avec le cerveau; lien dont l'âme se sert pour agir sur les organes, ou suspendre leur action; comment il préside à la vie organique, et sert à la vie intellectuelle et volontaire, et nous aurions ainsi la clef de la gravitation universelle, sidérale, moléculaire, minérale, végétale, animale, humaine, spirituelle, d'homme à homme, c'est-à-dire de deux esprits mis en rapport par des organes. Nous savons, en effet, que l'homme, comme tous les êtres, possède de l'électricité; nous savons aussi que l'électricité, le magnétisme minéral, le magnétisme ou l'électricité animale des poissons électriques, des serpents, des oiseaux rapaces, des animaux carnivores sur leur proie, des hommes dans les répulsions et les sympathies, sous l'influence des grandes assemblées mondaines surtout, agissent à distance, en raison de la sphère d'activité que ces fluides divers possèdent, et que les animaux paraissent étendre à volonté.

Le fluide hémato-nerveux humain fera-t-il exception? Sera-t-il limité à l'intérieur de l'organisme? Les lois de l'électricité, la nature des fonctions de la peau, à laquelle viennent aboutir les nerfs sensibles et les vaisseaux, les deux pôles de la pile hémato-nerveuse nous obligent d'accepter *à priori* la sphère électrique humaine. L'électricité humaine est, sans aucun doute, soumise aux lois générales; mais sa puissance est augmentée par le principe spirituel, qui fait de l'homme un règne à part et le résumé de tous les autres.

A priori donc l'homme peut étendre la sphère de son principe hémato-nerveux, électro-nerveux, magnétique, etc., comme on voudra l'appeler. La même conséquence est démontrée *à posteriori* par des faits nombreux et suffisamment avérés. Il ne s'agit pas ici de consulter le sentiment des hommes qui nient de bonne foi l'action magnétique, parce qu'ils

n'ont pu ni voir ni obtenir des résultats suffisamment positifs pour asseoir leur conviction. Il ne s'agit pas davantage d'accepter toutes les tromperies du charlatanisme, qui ont plus nui à la vérité des faits que les négations mal informées. Mais des témoins suffisamment nombreux, dont la conscience et la véracité comme la perspicacité ne peuvent être révoquées en doute, attestent avoir vu et produit des résultats qu'on ne peut expliquer que par la cause universelle du fluide magnétique.

C'est ainsi qu'un grand nombre de médecins, de la plus haute probité, de l'imagination la plus calme, ont vu et produit des faits magnétiques; des ecclésiastiques assez nombreux, d'une science étendue, habitués, par des études sérieuses, à discuter les faits, à exiger toutes les circonstances nécessaires à la certitude, affirment eux-mêmes avoir vu ou produit des faits magnétiques indubitables. Plusieurs ecclésiastiques réunis ont vu plusieurs fois une femme magnétisée par son mari, endormie du sommeil magnétique; et ils ont constaté, avec toute l'attention possible, que le mari, monté sur une chaise et étendant la main sur la tête de sa femme, la tenait suspendue entre le sol et sa main à une assez grande hauteur, sans qu'elle touchât ni la main, ni le sol et qu'il y eût aucun support sous ses pieds. La fatigue seule par laquelle le mari sentait ses doigts et sa main comme coupés par des ficelles nombreuses, l'obligeait à suspendre son action. Il est avéré et démontré par un trop grand nombre de faits, pour qu'on puisse le nier, qu'un magnétiseur, homme ou femme, peut endormir un magnétisé, le faire parler sur des choses dont il ne parlerait pas durant la veille. Les sujets magnétisés et somnambules, comme on les appelle, produisent des phénomènes tout à fait analogues à ceux de nos machines électriques; c'est ainsi que la boussole est déviée par le courant magnétique humain, comme par les courants artificiels de nos instruments. Les isolants et les conducteurs électriques agissent, à quelques modifications près, de la même manière sur le magnétisme humain que sur l'électricité de nos machines.

Il serait inutile d'entrer ici dans tous les détails des faits nombreux de perspicacité magnétique, de claire vue, de vue à distance, de seconde vue, etc. Toutes les négations ne peuvent infirmer un seul fait positif, attesté par des témoins revêtus des conditions requises à la certitude.

Mais comment expliquer ces faits? D'abord la transmission du fluide électro-nerveux volontaire est soumise en partie aux mêmes lois que celle de l'électricité ordinaire. Tout le monde sait en effet que celle-ci se transmet plus facilement par les pointes et les extrémités des corps. Or, dès que nous savons que le cerveau, par sa structure même, est un condensateur électrique à la disposition de l'âme; que la surface cutanée est la terminaison des pôles nerveux et vasculaire de la pile vivante; que les houppes nerveuses ou pointes polaires de la pulpe digitale sont plus énergiques que toutes les autres parties de la surface cutanée; que les yeux sont tout spécialement organisés pour recevoir l'action de l'éther; que la

respiration absorbe et dégage de l'électricité, les faits, les lois physiques, l'analogie nous conduisent à admettre que le fluide hémato-nerveux doit être plus facilement transmis par ces organes que par tout autre moyen. Il n'y a donc rien que de très-physiologique dans les opérations employées par les magnétiseurs.

Nous savons en outre que l'électricité sidérale se transmet à des distances incommensurables; que l'électricité moléculaire et minérale se transmet aussi à distance; qu'il en est de même de l'électricité de nos machines; que le fluide vital des végétaux et des animaux agit également à des distances plus ou moins considérables; que le fluide hémato-nerveux humain agit également à distance sans la participation de la volonté dans les grandes réunions et entre les personnes en présence. Il n'y a donc rien d'étonnant, rien que de très-conforme aux faits et aux lois physiques dans l'émission volontaire à distance du fluide magnétique humain, quand les deux sujets, l'actif et le passif, se trouvent dans un même appartement. Mais en sachant que le fluide éthéré remplit tous les espaces, qu'il pénètre tous les corps même les plus denses, et qu'il agit dans les espaces à des distances incommensurables, l'analogie et les lois physiques nous conduisent encore à admettre la transmission du fluide vital du magnétiseur au magnétisé, non-seulement d'un appartement à un autre, mais même à des distances très-éloignées.

Les lois vitales bien au-dessus des lois physiques, surtout quand elles sont fortifiées par l'action de la volonté, ne doivent laisser aucun doute à la possibilité de cette transmission à distance, prouvée par des faits, bien que nous ne puissions en donner la théorie positive.

Dès lors on comprend aussi comment le fluide magnétique du magnétiseur, reçu par celui du magnétisé, peut d'abord lui faire éprouver les odeurs et les saveurs que le magnétiseur, par sa volonté, imprime à son fluide; il en a reproduit en lui-même le souvenir et la sensation, au moyen de son propre fluide, ce n'est là qu'un fait de mémoire et d'imagination, qui ne laisse pas que de modifier le fluide reçu par le magnétisé qui y perçoit ce qu'a voulu l'opérateur. C'est de la même façon que le magnétisé peut lire les pensées du magnétiseur et de toutes les personnes mises en rapport avec lui; qu'il peut même, par le fluide reçu et nécessairement modifié suivant l'état sain ou malade, apercevoir l'état des organes qui ont émis le fluide.

Toujours par le même moyen et fondé sur cette loi que toutes les parties de la création ont un rapport avec notre être, le magnétisé peut découvrir les remèdes convenables aux organes malades. Tous les corps étant plongés dans le fluide éthéré et le modifiant d'une certaine façon, on conçoit encore que des somnambules reçoivent ce fluide par certains organes plus impressionnables chez eux, et qu'ils y perçoivent les formes et les propriétés des corps divers. C'est ce qui expliquerait la lecture par l'occiput, par l'épigastre, etc., etc., si toutefois ces faits sont hors de tout doute. Mais il n'y aurait pas pour cela transposition des

sens, ni encore moins la preuve de leur inutilité; car l'état magnétique n'est pas l'état ordinaire. Et si le fluide magnétique qui, dans l'état habituel, agit diversement sur nos divers organes, n'agit pourtant que de la même façon dans son condensateur le cerveau, on conçoit très-bien qu'absorbé par une partie quelconque de l'organisme, il soit transmis au cerveau, où il agit toujours de la même manière. Sans doute il y a dans tous ces faits quelque chose de profond qui nous échappe; mais cela prouve simplement que nous sommes en ce point dans une ignorance comparable à celle des anciens, par rapport aux nombreuses découvertes scientifiques des temps modernes. Et puisque les faits, les lois physiques bien connues et l'analogie nous font entrevoir l'explication naturelle et logique de ces faits, quelque extraordinaires qu'ils nous paraissent, quelles raisons aurions-nous de les rejeter ou de les attribuer à des causes qui ne peuvent, quoi qu'on en ait dit, exercer une telle puissance sur l'homme et l'univers entier?

Quant aux faits de prévision de l'avenir, de vue lointaine, de pénétration des secrets, etc., etc., ici, il nous semble, sauf plus ample information, que l'imagination trompeuse, le charlatanisme et l'exaltation peuvent y réclamer la meilleure part. Nous accorderons cependant que des faits donnés étant connus, certains somnambules puissent en prévoir les suites avec plus de netteté peut-être que ne le font les esprits supérieurs par l'enchaînement logique des causes. Mais, nous le répétons, il faut ici se mettre en garde contre l'exagération, l'exaltation de l'imagination et le charlatanisme, sans toutefois s'obstiner à nier ce qui pourrait devenir évident. La sagesse commande de suspendre son jugement et d'attendre.

Enfin, les phénomènes cataleptiques particuliers à certaines maladies, et désormais hors de tout doute, sont, pour la plupart, aussi surprenants que les faits magnétiques; et nous ne voyons pas de raisons pour les attribuer à une autre cause qu'à celle du fluide vital modifié par l'état morbide des organes.

De tous ces faits, comme de leur analogie et des lois physiques, nous croyons pouvoir conclure que la puissance magnétique est une faculté naturelle, soumise aux lois physiques, aux lois physiologiques et à la moralité humaine, comme toutes les autres facultés de l'homme. Par conséquent, pouvant éprouver des modifications et des variations innombrables, suivant l'état des individus, des circonstances et des milieux.

Si maintenant nous considérons le magnétisme dans ses rapports avec la théologie, nous distinguerons soigneusement deux choses : l'autorité de l'Eglise et les opinions des théologiens individuels. Les théologiens sont des hommes qui peuvent se tromper comme tous les autres : il s'en est rencontré qui ont jugé le magnétisme comme une opération superstitieuse, diabolique et immorale; qui, sur le dire de certains magnétiseurs, y ont vu une attaque dirigée contre la mission surnatu-

relle des prophètes, contre la vie spirituelle de l'extase, contre la divinité des miracles de Jésus-Christ.

Avant toute réponse à ces diverses questions, il faut qu'on sache bien que l'Eglise n'est nullement responsable des erreurs que peuvent commettre certains théologiens. Elle n'est responsable que de l'enseignement qu'elle proclame avec autorité : les opinions des particuliers qui lui appartiennent sont à eux, et il serait injuste de les lui imputer. D'un autre côté, les théologiens doivent être d'autant plus réservés à se prononcer sur de telles questions, qu'ils n'ignorent pas que les ennemis de l'Eglise la rendent à tort solidaire de leurs opinions particulières. Il y a donc pour eux une obligation de respect et de modération de laquelle il serait très-dangereux de se départir ; loin de servir la religion en suivant un zèle qui ne serait pas toujours selon la règle, ils fourniraient des armes à ses ennemis nombreux. S'ils crient sans raison à la superstition et à la sorcellerie, on leur renverra les bûchers et l'éteignoir, et tant d'autres fantasmagories au service de toute passion froissée. Mais ils ne seront pas le point de mire, la balle ira frapper plus loin, et ils seront la cause imprudente de tous les ravages que ces hostilités feront dans les âmes faibles. Qu'ils se souviennent donc que l'Eglise ne leur a point confié son autorité pour décider dogmatiquement ; et que si la discussion est permise, elle doit demeurer dans les justes bornes de la prudence, de la modération et de l'étude approfondie, sans passion. Or, à ces conditions, nous avons la confiance que les théologiens qui voudront peser les faits et les lois physiques et physiologiques que nous avons invoqués dans notre thèse, ne se hâteront pas de traiter de superstitieux et de diabolique ce qui peut, en définitive, s'expliquer par les analogies des lois et des faits naturels connus. Quand même ils ne se rendraient pas compte de tout, ils se rappelleront que la toute-puissance créatrice n'était nullement obligée à révéler tous ses secrets à l'intelligence humaine. En partant de ces principes, il leur sera facile de conclure que les faits magnétiques étant de l'ordre naturel, ne sont pas plus immoraux en eux-mêmes que tous les phénomènes de ce monde créé par un Dieu qui ne fait rien que de bien. Maintenant, quand à l'usage, il y a des abus dangereux; mais n'abuse-t-on pas de tous les organes? n'abuse-t-on pas de la pensée, de la parole? en un mot de quoi n'abuse-t-on pas? Nous avouerons même que le démon peut en tirer parti en certains cas, comme il tire parti de tous les phénomènes naturels; mais il n'en est ni la cause, ni l'agent, et son action ne peut y être toujours mêlée. Nous le répétons, ce sont des phénomènes naturels qui ne peuvent être mauvais en eux-mêmes. Que le magnétisme entraîne après lui de plus graves dangers pour la morale humaine que la plupart des autres rapports naturels, c'est une conséquence facile à déduire de la faiblesse de notre pauvre nature, de la délicatesse des phénomènes et des opérations magnétiques, de la nature de ce fluide intime et de son action même involontaire dans les grandes réunions mondaines. Tous ces

motifs font aux magnétiseurs une haute obligation de prudence et aux directeurs des âmes une plus haute encore, afin que si, d'un côté, ils doivent demeurer sur la réserve, de l'autre, ils sont obligés à prémunir par de sages avis les personnes qui voudraient user du magnétisme comme moyen curatif.

Des magnétiseurs ont prétendu expliquer la mission des prophètes et les extases par leur art, et là-dessus des théologiens se sont effrayés, peut-être un peu trop tôt. En effet, quoiqu'il soit de toute impossibilité d'expliquer la mission des prophètes et leurs prédictions par le magnétisme naturel, il faut bien avouer et convenir de bonne foi que les prophètes étant des hommes, étaient soumis aux lois physiologiques comme tous les autres, et que le Dieu qui a créé le corps et l'âme humaine, et qui les a si intimement unis, a bien pu, s'il a voulu, se servir des lois établies par lui pour agir sur l'âme des prophètes, et leur révéler ce qu'ils devaient annoncer aux hommes. Quand même donc on admettrait que Dieu a modifié le fluide vital de ces hommes extraordinaires pour y montrer à leur âme ce qu'il a voulu, cela prouverait simplement qu'ayant tout créé il peut tout modifier, tout gouverner à son gré; et une telle manière d'agir sur les prophètes, qui est loin d'être prouvée, n'en serait ni moins surnaturelle, ni moins divine; quand les magnétiseurs auront produit des Isaïe, des Jérémie, des Daniel, des David, etc., les théologiens pourront commencer à discuter; mais en attendant ils peuvent demeurer en paix.

Dans les extases surnaturelles des saints, nul doute qu'il ne faille attribuer une certaine part à la physiologie; mais c'est toujours l'action de Dieu qui agit sur les êtres qu'il a créés et les lois qu'il a établies pour produire des faits rares, extraordinaires, et qui sortent des lois communes de la nature.

Il n'est pas plus difficile de répondre à ceux qui prétendent que c'est par le magnétisme que Jésus-Christ a fait ses miracles; car enfin ils conviendront au moins qu'il était infiniment plus habile que tous les grossiers magnétiseurs qui sont venus et avant et après lui; et que pour commander au fluide de vivifier les morts, de faire voir ceux qui n'avaient jamais vu, et tant d'autres miracles innombrables et publics, il fallait qu'il fût le maître absolu de ce fluide merveilleux. Or Celui qui est la lumière incréée, Celui qui a pu dire que la lumière soit et la lumière fut, et qui en elle a créé ce fluide universel qui préside aux mouvements des astres, à la vie des plantes et des animaux, à la vie physique de l'homme, pouvait seul le modifier si puissamment dans la substance humaine unie à sa divinité, et lui commander de vivifier les morts, de reprendre son cours normal dans l'oreille des sourds, dans l'œil des aveugles, etc. Enfin, quand il a voulu se ressusciter lui-même, il a commandé à ce fluide vital de revenir dans son corps humain. A tout prendre donc, la prétention des magnétiseurs se tournerait contre eux, et prouverait la divinité des miracles de Jésus-Christ à sa manière.

Bien donc, encore une fois, qu'il soit loin d'être prouvé que ce soit par le magnétisme que Jésus a opéré ses miracles, il n'y a pas à s'inquiéter de cette prétention ; car enfin on avouera au moins que le Sauveur ne magnétisait pas comme tout le monde : il lui suffisait de vouloir et tout obéissait ; il n'éprouvait pas de résistances comme les magnétiseurs qui ne peuvent produire aucun phénomène à volonté, puisqu'il leur faut certaines circonstances favorables ; il commandait donc en maître absolu.

D'aucune façon donc la religion n'a rien à craindre du magnétisme, pas plus que de toutes les connaissances humaines, qui ne peuvent être en définitive que ses auxiliaires et ses appuis.

Aussi, malgré l'ardeur intempestive de certains théologiens pour arracher à l'autorité de l'Eglise une condamnation du magnétisme, cette autorité a toujours opposé la sagesse et la prudence qu'elle reçoit de l'Esprit-Saint à un zèle qui voulait la rendre solidaire de ses opinions. Il a toujours été répondu par Rome dans ce sens unique, que, si ce que disaient les consultations était vrai, le magnétisme n'était pas permis; mais elle s'est bien gardée de se prononcer pour ou contre la vérité des faits qu'on lui exposait. L'Eglise ne marche point si précipitamment; elle n'est pas comme les individus d'autant plus avides de juger et de faire triompher leurs opinions, qu'ils ne sont pas sûrs du lendemain; le temps appartient à l'Eglise, elle a reçu les promesses éternelles, voilà pourquoi elle ne viole jamais la liberté humaine. Les consulteurs donc, avant de s'autoriser des réponses que Rome a faites à leurs expositions, doivent d'abord se bien assurer que ces expositions étaient vraies dans les faits comme dans la théorie, dont l'Eglise n'a pas jugé et ne jugera pas d'ici longtemps. Les théologiens consultants doivent bien se garder de rendre l'Eglise responsable de leur exposition, ce serait manquer de foi et de respect envers sa divine autorité, en s'exposant à la rendre solidaire d'opinions qui pourraient bien n'être que des utopies et des erreurs, et par suite soulever contre elle des hostilités d'autant plus dangereuses qu'elles se parent du vêtement de la science et du progrès. En fait comme en droit, la question du magnétisme demeure intacte vis-à-vis de l'autorité de l'Eglise, qui n'a ni approuvé, ni réprouvé, ni autorisé, ni défendu, et nul n'a le droit de rien exiger au delà : car l'autorité de l'Eglise étant divine ne doit compte à aucun homme de ses décisions.

Enfin, le magnétisme a été attaqué et défendu dans sa valeur physiologique et médicale ; il ne nous appartient pas de nous prononcer sur cette question. Cependant, s'il nous est permis d'émettre notre sentiment, nous pensons que l'on doit croire à *priori* que l'usage du magnétisme est peut-être plus nuisible et plus dangereux qu'utile à la santé. En effet, il agit d'une manière violente et anormale sur le principe de la vie, sur le système nerveux, et par lui, sur tous les organes; il les fatigue et les use par une surexcitation qui ne peut manquer de

produire dans un grand nombre de cas des accidents graves, et qui a toujours des inconvénients; la pratique du magnétisme offre plusieurs faits malheureux, et presque toujours des santés misérables dans les sujets soumis à son action. Nous ne voulons pas nier pour cela qu'il ne puisse être utile en certains cas.

Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir suffisamment établi que le fluide vital, ou le principe hémato-nerveux, n'est qu'un démembrement perfectionné du fluide éthéré universel, mis au service de l'intelligence par le système nerveux, siége de la sensibilité.

L'abbé Maupied,
Docteur ès sciences, professeur à la Sorbonne.

ESPÉRANCES D'UN CATHOLIQUE,

ou

LE SIÈCLE DEVANT LE PAPE.

« Le Christ a fait son temps, le Christ des anciens âges :
« Salut à son passé! demain il doit finir!
« Mais un Christ nouveau-né s'élève sur nos plages
« Saluons son berceau, que porte l'avenir. »

Ainsi dit la Raison de ce siècle malade,
Qui fièrement s'avance, agitant ses flambeaux
D'un progrès chimérique et souvent rétrograde.

Siècle de scepticisme, assis sur des tombeaux,
Enfant dénaturé, qui méconnaît ta Mère,
Et la dis expirante, alors qu'à ton côté
Plus jeune elle revit sous le drap mortuaire,
Ainsi que cet oiseau par la fable chanté!

Non le Christ ne meurt pas..... Il mourut, mais sa tombe
Devint le marche-pied de son trône divin!
Là le sceptre royal du prince qui succombe
Se brise sans l'espoir de son réveil prochain,
Et lui c'est là qu'il règne en défiant l'orage!
Les siècles écoulés ont fermé leur cercueil
Aux alentours du sien, victimes du naufrage!
Sommes-nous plus forts qu'eux pour avoir plus d'orgueil?..

O Christ ressuscité sous la pourpre romaine,
Pontife élu du ciel,
Successeur de l'Apôtre, anneau de cette chaîne,
Qui remonte au cénacle, à l'antique Israël,
Espoir des temps présents, achève l'agonie
De ces fils de la mort, prophètes sans mission
D'un avenir trompeur, avortons du génie
A leur suite égarant la génération!

Sur les rives du doute errant loin de la vie,
Qu'ils reviennent plutôt se ranger sous ta loi!
Que ta voix sainte et forte en ton sein les convie
Aux banquets de la foi?

C'est là que ces mortels, pilotes sans boussole,
Retrouveront leur route et l'étoile des mers,
Qu'ils ne voient plus aux cieux! Ta brillante auréole
Comme un fanal se lève, éclairant l'univers!...
Les peuples détrompés de leurs menteurs oracles
Revivront à ton souffle! Ils dormaient dans leurs fers,
Sur le bord des tombeaux, funèbres tabernacles
De prophètes pervers!

Mais avant la victoire,
La lutte et le combat :
La scène du prétoire,
Du Calvaire et du sang, la veille de la gloire
Du sépulcre vaincu... Le Christ t'a fait soldat!
Ta troupe de martyrs s'élance de leurs tombes,
Si tu sonnes l'assaut, chef de l'Apostolat!
Leurs os ont tressailli, quittant les catacombes.

La lutte est commencée, et des plages du Nord
Aux forêts du Liban l'autel du sacrifice
Est comme en permanence, et la faulx de la mort
Frappe au gré des bourreaux, prêtresse du supplice!

La Foi, la Liberté,
Filles du Golgotha, sœurs à jamais unies,
Qui dans leurs bras communs portent la Charité,
Au nom faux du progrès aujourd'hui désunies,
Chantent sur leur cercueil par les tyrans creusé :
Autour d'elles rangés, avec leurs cicatrices,
Sont leurs nombreux héros, sur leur glaive brisé
Attendant, saint Pontife, ah! que tu les bénisses!

Pologne, lève-toi
Sous ton linceul funèbre, où repose ta cendre,
Vive encor d'espérance en l'ange de la foi,
Dont la voix sur tes bords vient de se faire entendre!
Le prophète a paru, nouvel Ezéchiel!
O martyrs de Praga, de Minsk, de Varsovie,
Sous son souffle venu des rivages du ciel,
De vos urnes, sortez : la Foi vous rend la vie!
Des peuples, retenus dans leurs élans de cœur,
T'oublièrent alors qu'on dressait ton calvaire,
Devant des rois bourreaux taisant leur nom de sœur!
Mais ton secours viendra de l'âme d'une Mère,
Qui suivit le Cédron, qui mène à ton gibet!
Ma Pologne, l'Eglise auprès de toi veillait!

Meurtriers des cités, fossoyeurs de leur tombe,
La couronne jamais au crime donna droit.
Il est un Dieu vengeur du juste qui succombe :
Il juge vos conseils, vos forfaits il les voit!
Les frères peuvent bien abandonner leurs frères,
Forfaire à leur devoir, aux cris de leur amour,
L'ange de la vengeance, armé de ses tonnerres
Ou de son glaive saint, aura bientôt son jour!

France dégénérée,
Qui semble n'avoir plus que de stériles pleurs
A verser en appui sur de nobles malheurs!
France de saint Louis, dans ta route égarée,
Sur ton azur vois-tu les nuages rouler,
Nuages d'égoïsme,
L'étoile de ta gloire à ton front se voiler,
S'éteindre et s'endormir ton bouillant héroïsme!

Noble terre des Francs, le salut luit sur toi!
Reprends ton nom si beau d'antique fille aînée
De l'Eglise du Christ, de vengeur de la Foi,
Et du ciel menaçant la foudre est détournée!

Oublierais-je l'Irlande, alors que sous la faim
Son peuple décimé ne quitte pas l'arène,
Champ de mort des aïeux, séculaire chemin
D'un martyre hérité, qui sur leur tombe mène
De dignes descendants? Leur lutte fut pour eux!
Catholique Hibernie, ah! sèche enfin tes larmes :
La liberté te vient : tes fils vont être heureux :
Ta patience fit plus que de rebelles armes!

Monarque inoffensif, voici les vrais soldats
De ta paisible armée !
Etends vers eux ta main, consacre leurs combats :
Leur conquête légale est demain consommée !

Et toi, tyran des mers, qui dans la volupté
D'un monarque orgueilleux te créas ton Eglise,
Oubliant la ferveur, qui faisait ta beauté,
Emule de Venise,
De Carthage et de Tyr,
Rappelle ton passé, relis-le dans l'histoire :
Dès lors tu n'en as plus : le spectre d'un martyr
Te retient à son urne, et c'est fait de ta gloire !

Honte au persécuteur !... Mais l'Irlande a prié,
Comme pour ses bourreaux l'Homme-Dieu du Calvaire :
C'est ainsi que le crime en retour est payé :
Le juste meurt et prie, ineffable mystère !
Sa prière est féconde : interrogez Damas !
Un nouveau jour se lève aux portes de l'aurore !
Vieille terre des saints, tu te débats encore
Sous l'invisible bras,
Qui sut bien trouver Paul, l'abattre en la poussière !
A toi d'achever l'œuvre, ô successeur de Pierre !

Voilà donc, ô Sion, cette stérilité,
Qui sur tes cheveux blancs jette l'ignominie !
Ce sont plutôt les jours de ta fécondité,
Qui renaissent plus beaux ! ta vieillesse est bénie !

O cité du Pêcheur, il est temps, lève-toi !
Cet arc-en-ciel divin, qui sur toi vient de luire,
Que l'univers regarde, et qui fait ton délire,
Ne nous prédit-il pas le règne de la Foi,
Et par la Foi l'amour, cette vertu féconde,
Au souffle inspirateur, lit de la liberté?
Du Tibre le salut se répand sur le monde,
Et le monde renaît et reprend sa beauté!

Du vainqueur de Lépante,
De deux persécutés, l'un mort en combattant,
L'autre vengé de Dieu, dans Rome frémissante,
Toi qui portes le nom, de ta gloire garant,
Quel éclat resplendit déjà sur ta tiare !
La verge d'Aaron poussait ainsi des fleurs,
Signes du choix des cieux ! Vienne donc le barbare !
Le Hun sera vaincu devant tant de splendeurs!

Vous qui de la Raison faites l'apothéose,
Qui pour fond du tableau trouvâtes le néant,
Nouveaux adorateurs de cette idole éclose
De cerveaux maladifs, au vrai Christ insultant,
Contemplez cet éclat, et dites, si mourante
L'Eglise a vu lever le dernier de ses jours!
Arabes vagabonds, enlevez votre tente,
Votre travail fut vain... il le sera toujours!....

L'abbé B.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

La liberté d'enseignement intéresse à un trop haut point les pères de famille, le clergé et tous les catholiques pour que nous ne traitions pas, dans notre Revue, cette importante question, de la solution de laquelle dépend, selon nous, le sort du catholicisme en France. Elle nous a été solennellement promise, il y a bientôt dit-sept ans, par notre pacte fondamental. C'est donc un devoir pour tous les amis de la liberté civile et religieuse de demander l'accomplissement de ces promesses solennelles. L'épiscopat l'a parfaitement compris en protestant unanimement contre le projet de loi qui tendait à nous la ravir. Il le comprend encore mieux aujourd'hui, en recommandant à tous les pères de familles catholiques de recourir au moyen légal, admis et reconnu par notre législation, le pétitionnement aux Chambres. Plusieurs prélats ont adressé des circulaires en ce sens au clergé de leur diocèse. Nous remarquons entre autres celle de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc, et nous croyons devoir la rapporter ici pour exciter le zèle de tous ceux qui ont à cœur la liberté de l'Eglise et leur propre liberté. D'après nos institutions actuelles, la souveraineté ne réside pas précisément dans le roi, le ministère ou les chambres, mais dans la nation tout entière; c'est donc à elle de faire connaître, par le moyen des pétitions, quels sont ses vœux et ses droits.

Lettre de Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc au Clergé de son diocèse.

Saint-Brieuc, le 13 janvier 1847.

Nos chers coopérateurs,

Un nouvel appel vient de nous être adressé, pour recommencer l'œuvre des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement. Nous nous

associons sans réserve aux vœux si légitimes des pères de famille catholiques, qui ont de nouveau recours à votre zèle si connu pour cette grande cause, et qui invitent à s'unir à eux, non-seulement tous les pères de famille chrétiens, mais encore tous ceux qui, se refusant à accepter les mesures haineuses de proscription, d'exclusion, de monopole et de privilége, veulent avec un cœur sincère que la constitution qui nous régit reçoive enfin son accomplissement.

Le pétitionnement est un moyen légal, admis et reconnu par notre législation, et personne ne peut vous empêcher d'y avoir recours. Vous êtes prêtres sans doute; mais aussi vous êtes citoyens français. A ce dernier titre, vous êtes assujettis, comme tous les autres, aux charges de l'Etat : pourquoi donc n'auriez-vous pas également le droit d'en réclamer les bénéfices? Nous devons être, nous en convenons, prudents et circonspects; mais nous ne pouvons l'être jusqu'à sacrifier les droits de la vérité et de la justice.

Nous vous conjurons donc, nos chers coopérateurs, non-seulement de ne pas refuser votre concours à une œuvre qui intéresse à un si haut degré la foi catholique et les mœurs, mais à la favoriser et à l'étendre de toute l'activité de votre zèle et de votre dévouement. Il y a deux ans, vingt-quatre mille signatures furent recueillies dans notre diocèse en faveur de cette liberté si précieuse dans les temps où nous vivons, de ce droit sacré des familles. Certes, depuis cette époque, quoique encore rapprochée de nous, bien des préjugés sont tombés, bien des préventions se sont dissipées ; les esprits se sont éclairés de plus en plus, et l'on ne peut disconvenir que cette grave question n'ait grandi dans d'étonnantes proportions. Elle rencontre aujourd'hui dans les deux Chambres de zélés et courageux défenseurs ; et quoi de plus propre à soutenir leur ardeur et à doubler leur courage dans les luttes parlementaires qui doivent avoir lieu sur cette importante matière, d'où dépend tout l'avenir social et religieux de la France, qu'une imposante manifestation de nos justes volontés, consignées dans des milliers de pétitions? Nous désirons donc bien vivement que le nombre des signatures qui vont partir du milieu de nous soit décuplé cette fois, s'il est possible, et que nos voix, ainsi réunies, aillent apprendre de nouveau aux Chambres législatives l'ardeur de nos vœux et la ferme détermination où nous sommes de ne cesser nos réclamations que lorsqu'on nous aura rendu la justice qui nous est due.

Il ne faut pas se le dissimuler, nos chers coopérateurs, le nombre des défenseurs de la liberté d'enseignement s'est accru, il est vrai, dans les Chambres, et le pouvoir lui-même a laissé tomber du haut de la tribune parlementaire, dans la session de 1846, quelques paroles qui sembleraient propres à nous donner de l'espérance. Toutefois, cette question y compte aussi de nombreux et ardents adversaires. D'ailleurs, les précédents du pouvoir, les discussions qui ont eu lieu, à plusieurs reprises, dans nos assemblées législatives, les divers projets de loi qui

ont été proposés jusqu'ici sur cette matière, et qui étaient si peu favorables à nos vœux et à nos droits, tout cela, sans parler d'autre chose, est-il de nature à nous rassurer beaucoup? Ne devons-nous pas plutôt être pleinement convaincus que cette liberté si désirable ne sera accordée qu'à nos réclamations réitérées? et encore faudra-t-il pour cela que par le nombre, la force et l'énergie de nos protestations, nous présentions quelque chose d'imposant aux yeux des dépositaires du pouvoir.

Aussi le pétitionnement recommence-t-il partout en France, et le même cri de réprobation contre le monopole et l'asservissement des intelligences s'élève de nouveau de toutes parts. Vous ne resterez pas en arrière, nos chers coopérateurs ; vous appellerez à vous tous les pères de famille qui ne veulent pas être dépouillés des droits sacrés de la paternité, et qui tiennent à conserver et à transmettre à leurs enfants la foi de leurs aïeux, la religion et les mœurs. Vous appellerez tous les hommes de cœur qui veulent sincèrement la liberté, qui repoussent les mesures de prévention et d'exclusion, qui enfin aiment la France : car cette question renferme tout son avenir. Cette cause est donc une cause commune, et tout homme pour qui l'arbitraire, l'oppression et la servitude sont choses odieuses, à quelque nuance d'opinion politique qu'il puisse d'ailleurs appartenir, ne peut ni ne doit y demeurer étranger. Oui, certes, c'est une des questions les plus sérieuses auxquelles un homme juste et sensé puisse jamais prendre intérêt.

Nous ne saurions nous empêcher, nos chers coopérateurs, de vous rappeler, en finissant, un souvenir qui nous est pénible. Lorsque, en 1844, notre diocèse donna une marque si éclatante de dévouement et de foi en envoyant un si grand nombre de pétitions aux représentants de la nation, pour réclamer contre les déplorables projets de loi qui se produisirent alors et pour demander la liberté d'enseignement, pourrait-on croire qu'il se rencontra environ quatre-vingts paroisses qui ne donnèrent pas le moindre signe de vie? Cependant, à notre avis, ces paroisses peuvent être comptées au nombre des meilleures et des plus catholiques de notre diocèse. D'où a pu donc venir une pareille négligence? Comment pouvait-on s'endormir ainsi du sommeil de l'indifférence, lorsque, de tous les points de la France, les catholiques poussaient un cri unanime, et que l'épiscopat crut devoir réclamer lui-même si universellement?

Nous osons espérer que nous n'aurons pas à nous affliger cette fois d'une apathie aussi peu explicable dans une chose de si haute importance.

Je suis, avec estime et affection, votre tout dévoué serviteur,

† J.-J. Pierre, *Évêque de Saint-Brieuc.*

Nota. On comprendra aisément que la présente circulaire n'est pas destinée à être lue en chaire, et que cette question ne peut y être traitée.

CHRONIQUE.

Rome. — Le souverain Pontife a adressé, le jeudi 11 février, aux prédicateurs et aux curés de Rome le discours suivant que nous nous faisons un devoir de communiquer à nos lecteurs. Le texte a été recueilli par un témoin auriculaire.

« Mes très-chers frères,

« La parole de Dieu est un bien si grand qu'il nous serait impossible de l'exprimer si le nom seul n'en exprimait suffisamment la louange.

« Tout ce qu'il y a de bon dans nos âmes et sur la terre est fruit de la parole divine, dont la prédication change la face du monde. Tous les trésors de la religion sont les bienfaits de la parole divine, et la religion elle-même n'est autre chose que la parole de Dieu descendue parmi nous, qui se communiqua aux apôtres, et par leurs successeurs est venue jusqu'à nous avec la même force et la même efficacité. De sorte que nous tous nous ne faisons qu'une chaîne qui descend de Dieu et dont chaque anneau a toute la force de la chaîne entière et de son commencement.

« Je rends grâce au Seigneur de ce bienfait, et en ce moment je prie pour vous. Que l'esprit de Dieu descende sur vous, qui allez prêcher la parole de Dieu, soit avec force, soit avec douceur !

« Si c'est avec force que vous allez prêcher les vérités éternelles, vous fortifierez les faibles contre les erreurs et les illusions du monde, vous arrêterez les injustes par la crainte du jugement de Dieu.

« Si vous allez prêcher la miséricorde du Seigneur avec douceur, vous ramènerez les pécheurs, vous briserez leurs cœurs en les remplissant de l'espoir et du désir du pardon de Dieu; vous ramènerez au bercail les brebis égarées, vous guérirez leurs plaies et vous redonnerez la vie à leurs âmes.

« Elevez-vous contre le péché avec une sainte sévérité et recevez les pécheurs avec une sainte douceur.

« Il est du devoir de tout chrétien, mais à plus forte raison il est du devoir de tout prêtre d'imiter Jésus-Christ dans toutes les vertus dont il nous donna l'exemple, de l'imiter surtout dans ce que disent de lui ces deux paroles : *Cœpit facere et docere.* (Act. I.)

« Faire avant d'enseigner. Il faut donc que vous fassiez déjà ce que vous allez enseigner. Il faut que déjà vous soyez saints. La sainteté triomphe du monde. Soyez, comme nous l'enseigne l'Apôtre : *Exemplum estote fidelium, in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.* (I. Tim. IV, 12.)

« Voilà déjà vingt ou vingt et un ans que j'exerce le ministère. J'ai vu le monde et ses malices; mais je n'ai jamais entendu de la bouche des impies des médisances et des murmures aussi scandaleux que ceux qui sortent de la bouche des mauvais prêtres, semant la peste au milieu du troupeau du Seigneur : *Estote exemplum, in verbo et in conversatione.*

« *Et in charitate.* Le caractère de la mission divine, c'est la charité envers

tous; et son signe principal, c'est d'évangéliser les pauvres. Lorsque saint Jean-Baptiste, voulant enseigner ses disciples sur Jésus-Christ, les envoya auprès de lui pour lui demander s'il était le Messie, Jésus-Christ leur donna pour dernière preuve de sa mission divine qu'il évangélisait les pauvres, les pauvres de toutes les conditions. Car tous les hommes sont pauvres et sont obligés de mendier la nourriture spirituelle auprès de la parole divine, en demandant la lumière de la foi, la force de l'espérance et le feu de la charité. Répandez donc sur tous, sans distinction d'état et de condition, cette aumône céleste, préparant les sentiers du Seigneur, reprenant et consolant selon les besoins de chacun, pour porter secours à toutes les misères.

« *In castitate.* O vous tous qui, chaque jour, pendant de longues heures, exercez le ministère de juges et de médecins dans l'administration du sacrement de pénitence, pour délier les liens du péché et pour guérir sa lèpre, vous comprenez parfaitement combien la vertu de la chasteté est nécessaire au prêtre.

« Enfin, *in fide.* Vous êtes les apôtres de la foi, soyez donc hommes d'une foi vive, modèles des croyants ; car il faut que tout le monde voie combien toutes vos actions sont dictées par la foi.

« Vous avez à combattre principalement deux sortes de maux qui inondent notre siècle, la vanité de l'esprit (*vanità del spirito*) et l'endurcissement du cœur (*e la durezza del cuore*).

« Si vous êtes les imitateurs de Jésus-Christ, vos paroles pleines de Dieu, comme le souffle d'un vent impétueux, dissiperont toutes les fumées de cette vanité.

« Si vous êtes les imitateurs de Jésus-Christ, vos paroles, seront brûlantes de charité ; et devant ce feu, les cœurs endurcis s'amolliront, semblables à la cire qui se fond, *tanquàm cera liquescens.* (Ps. XXI, 15.)

« C'est dans cet esprit que vous recevez de votre premier pasteur la mission divine. Puissiez-vous l'accomplir pour le salut du peuple et pour votre sanctification ! »

Paris. — Toutes les âmes religieuses en France apprendront avec douleur la mort de Mme la vicomtesse de Châteaubriand. Cette mère des bonnes œuvres, cet ange qui veilla si longtemps avec une piété et des soins si touchants sur les vétérans du sacerdoce recueillis à l'infirmerie de Marie-Thérèse, la vertueuse compagne de l'illustre auteur du *Génie du christianisme*, est morte le mardi 9 février, à Paris. Elle s'était endormie après son déjeûner, qu'elle avait pris selon son ordinaire, et sans aucun symptôme d'indisposition. Sa femme de chambre, voyant que le sommeil se prolongeait trop, s'en inquiéta vivement, et fit appeler à la hâte le docteur Carpentier, qui déclara que c'était l'agonie ; on peut redire ici que cette agonie a été douce comme la vie de celle qui l'a éprouvée. L'approche de la mort, en effet, n'a pu surprendre cette âme si éminemment chrétienne. Mme de Châteaubriand, pressentant peut-être cette prompte fin, venait de préparer toutes les choses suprêmes qu'on règle à la veille de quitter la vie. Au souvenir de toutes ses bonnes œuvres, et particulièrement de l'exquise et parfaite charité qu'elle exerça envers les vieux prêtres malades, infirmes et malheureux, quelle qu'en fût la cause, tout le Clergé déposera des prières sur cette tombe. Ses dépouilles mortelles reposent à l'infirmerie de Marie-Thérèse.

Paris. — Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

LES SCANDALES DE PARIS.

DEUXIÈME VOLUME.

II

La pièce dans laquelle Moriceau venait d'introduire Soliman recevait la lumière par une sorte de lucarne percée dans la toiture, et dont les quatre carreaux jaunâtres ne permettaient point au regard d'apercevoir le ciel. Les murs, autrefois blanchis à la chaux, avaient considérablement modifié leur couleur primitive sous diverses couches de poussière agglomérées sans obstacle depuis environ cinquante ans. Des figures bassement grotesques, des dénominations cyniques, se dessinaient de toute part au charbon sur les parois, comme pour initier le visiteur aux habitudes éhontées du sieur Moriceau et de ses compagnons ordinaires. Un petit poële de fonte fumait dans un angle. Des planches brutes, supportées par des tréteaux, constituaient une longue table au milieu de la chambre. De hideux chiffons, mêlés à des papiers sordides, couvraient presque entièrement le sol.

— Comme vous le voyez, je suis, au besoin, brocanteur, fit en ricanant le maître du lieu, après avoir offert au Syrien un tabouret défoncé que celui-ci s'efforçait de mettre en équilibre sur les quatre pieds inégaux.

— Mais, reprit le Musulman fort inquiet, êtes-vous donc la personne vers qui m'envoie le capitaine?

Pour toute réponse, Moriceau leva les épaules. Soliman prit ce geste pour un signe d'affirmation, et ajouta :

— Et vous pouvez m'avancer immédiatement la somme dont j'ai besoin?

— C'est selon.

— Cela veut dire que votre obligeance sera soumise à la facilité avec laquelle j'accepterai vos conditions.

Moriceau hocha cette fois la tête en manière de consentement, puis se leva, alluma pour son usage une pipe courte et d'un volume considérable, et enfin se tournant vers Soliman :

— Fumez-vous ? demanda-t-il avec brusquerie.

— Pas en cet instant du moins. Revenons, s'il vous plaît, à ma question.

— Soit.

— Combien exigez-vous d'intérêt ?

— Rien qu'un peu de reconnaissance.

— Comment l'entendez-vous, monsieur ?

— Je prétends vous obliger à titre de revanche.

— J'ai besoin de vingt mille francs pour quinze jours. Quant au service que je puis vous rendre croyez, monsieur, que je l'ignore profondément.

— Melchior ne vous a pas laissé soupçonner qui je suis?

Et en disant ceci le regard de Moriceau s'attachait sur l'étranger avec une expression à la fois cauteleuse et cruelle.

— Pour être franc, j'avouerai que le capitaine m'avait fait craindre plus d'exigeance.

— Assez, — fit brusquement Moriceau, — le capitaine n'entend rien aux affaires. Au reste, je ne le connais guère que de réputation ; cela toutefois est suffisant à m'inspirer en vous une confiance sans limite. Mais, vous comprenez, je suis pauvre, et les loques se trouvent plus souvent au bout d'un crochet de chiffonnier que les billets de banque. Néanmoins, voici de l'encre, une plume et du papier; écrivez l'obligation, je vais chercher la somme. Avez-vous une voiture ?

— Mais vous ne prétendez point, je l'espère, me payer en gros sous ?

— Le cuivre même se fait rare, monsieur, et vous me permettrez d'y joindre quelque chose en nature. Ce sont, du reste, des articles de première nécessité sortant des meilleures fabriques, un placement fort avantageux.

— Veuillez vous expliquer davantage, dit Soliman, qui commençait à trop comprendre.

Moriceau poursuivit d'un air plus insolent.

— Il y a sur le carreau de cette chambre pour dix mille francs au moins de manuscrits, d'objets d'art, de curiosité et de toilette. Je prétends vous en céder la moitié.

— C'est une plaisanterie !

— Songez donc, — répliqua Moriceau, en posant familièrement sa main rugueuse sur l'épaule du jeune homme, — que vous arrivez de la Chine, et que vous ne pouvez connaître suffisamment la divergeance de nos opinions politiques, commerciales et littéraires. C'est tout un sys-

tème à vous apprendre ; laissez-moi vous initier aux merveilleux secrets des plus modernes découvertes.

— Si je ne suis venu chercher ici qu'une mystification, prenez garde! il est dangereux de poursuivre, — s'écria Soliman hors de lui!

En cet instant, onze heures et demie sonnaient à une horloge voisine. Le jeune homme frappa du pied à la pensée qu'il lui restait à peine le temps de courir chez Mariette s'il voulait arriver à midi.

— Afin de conclure, — poursuivit Moriceau de l'air le plus profondément paisible, — cinq mille francs en articles de modes, chose indispensable à votre âge et dans votre position spéciale, cinq en curiosités, telles qu'autographes, vers inédits de nos poëtes en vogue, reliques des plus grands hommes, tout cela est de première nécessité ; j'ajoute cinq mille pour frais d'inscription et retard, et cinq en espèces, ce qui complette la somme, abstraction faite de tout intérêt même légal.

Soliman eut la tentation de sauter à la gorge de Moriceau, mais venant à réfléchir que l'adversaire paraissait de taille à rendre l'issue de la lutte au moins douteuse, et que même, en supposant la victoire, l'embarras de la situation n'était pas diminué, il revint à des idées plus pacifiques et moins en désaccord avec les saines doctrines d'un philosophisme éclairé.

— Monsieur, — dit-il avec calme, en repoussant du pied les nippes éparses autour de lui, — je n'ai aucunement besoin de paperasses et de haillons, mais bien de vingt mille francs comptant. Prenez un intérêt de juif, et donnez-moi de l'or.

— Vraiment, mon jeune lion! Et où voulez-vous, s'il vous plaît, que je prenne de quoi vous satisfaire?

— Vous êtes cependant Moriceau?

— Certes, je suis loin de nier un nom dont j'ai lieu d'être fier ; mais tel que vous me voyez, on m'arracherait l'âme et la bourse avant de me réduire aux viles fonctions d'usurier.

— Appellez les choses comme bon vous semblera ; seulement faites vite ; indiquez un chiffre et prenez mon billet.

— Il n'est point escomptable.

— Elevez d'autant plus l'intérêt.

— Je vous répète que je suis honnête homme.

— Voulez-vous cent pour cent?

— L'argent se fait rare, monsieur, très-rare, et je ne puis disposer que d'une bien faible somme ; d'ailleurs, mon zèle pour la littérature et le commerce, mes principes de morale me défendent d'aider un jeune homme à sa ruine.

— Alors n'en parlons plus, et veuillez m'enseigner un coquin.

Soliman avait fait un pas vers la porte. Moriceau se prit à sourire et le rappelant d'un signe ironique et gracieux :

— A combien s'élève l'envoi que vous attendez?

— A cinquante mille.

— Sans déchec?

— Je suis pressé, monsieur.

— Un seul mot, il est bien entendu que les frais de port restent à votre charge.

— C'est le moins.

— Et que pour m'obliger vous prenez la collection des classiques étrangers, et de plus cent bouteilles de Champagne, sans parler d'un quintal de fonte, le tout constituant, prix réduit, cinq mille francs?

— J'offre cent pour cent d'intérêt; faites grâces de toute parole inutile, prétention ridicule, et répondez sans détour.

— Je tiens essentiellement à vous faire accepter les classiques, comme un souvenir, un cadeau.

— Je les prends.

— Signez donc pour cinquante mille.

— Quarante, si je sais bien compter.

— Vous n'estimez pas assez haut la valeur littéraire.

— Gardez vos livres et donnez vingt mille francs.

— Souscrivez pour cinquante. Une dernière fois je vous fais observer qu'il y a de votre part complète extravagance. Je n'agis, moi, que par condescendance, et tout en condamnant une faiblesse peut-être impardonnable.

— C'est bien; comptez l'argent.

— Croyez-vous donc que j'aie chez moi pareille somme? Encore un coup, monsieur, je ne suis qu'un pauvre ouvrier philosophe.

— Vous ne voulez plus du marché?

— Je m'y résigne, mais seulement pour vous sauver, et je déplore.....

— Veuillez ne pas recommencer; le temps marche et je suis attendu.

— Songez que si vous veniez à mourir....

— J'assurerai ma dette.

— A Paris, les accidents sont nombreux.

— J'attends, monsieur.

— Veuillez me suivre et vous tenir à la rampe; l'escalier est glissant.

En terminant cette phrase, Moriceau, avait ouvert sa porte. Il monta, suivi du Syrien, les degrés d'une échelle, fit jouer une trappe, passa dans un grenier, puis dans un autre, enfin dans un troisième. On déboucha sur un toit.

— Je ne vois plus d'issue, — observa Soliman.

— Pardon, monsieur; voici notre chemin; mais il faut un peu d'habitude.

— Ce disant, il se prit à courir sur l'arête avec une agilité toute féline. Soliman hésita.

— Marchez sans crainte, — lui cria Moriceau, — l'essentiel est de conserver l'équilibre, et pour ce ne baisser le regard ni à droite ni à gauche. Aidez-vous des deux mains. Nous touchons le but.

Le digne musulman avança en rampant et réussit à atteindre l'endroit

désigné, le tout au détriment de ses habits qu'il mit en lambeaux. Ils pénétrèrent ensuite dans un nouveau grenier, à la faveur d'une lucarne, et après avoir traversé un couloir obscur, et enfin atteignirent un escalier décent.

— Mes bureaux sont d'un accès difficile, — reprit sérieusement l'usurier ; — mais les exigences de police sont si méticuleuses, les temps si durs que l'on ne saurait s'imposer trop de sacrifices, alors surtout qu'on n'a comme moi que les chétives ressources du plus ingrat travail joint au plus vif désir d'obliger ses semblables.

Le Syrien songea à souffleter Moriceau, mais se contenta de ne pas répondre tout en lui lançant un terrible regard.

— Encore un étage. C'est ici, à cette porte verte.

Les deux hommes s'arrêtèrent. Moriceau sonna par trois fois. Un vieillard vint ouvrir et les introduisit dans un petit salon fort élégant.

— Pardon, — ajouta Moriceau, — si je vous fais encore attendre. Veuillez, jusqu'à mon retour, parcourir cette bibliothèque, et s'il vous tombe sous la main un ouvrage à votre gré, soyez persuadé que je me ferai le plus vif plaisir de vous l'offrir sans aucune arrière-pensée vénale et par l'unique intérêt que m'inspire votre éducation littéraire.

Moriceau s'esquiva; Soliman courut à sa poursuite; mais la porte s'était prestement refermée sur les talons de l'usurier, et le Syrien ne put parvenir à faire tourner la clef dans la serrure. En cet instant, midi sonnait à la pendule.

— Déjà! — s'écria-t-il en trépignant d'impatience. — Que dira madame de Saint-Charles? Je ne puis être chez elle avant une heure, et encore ne pourrai-je m'y présenter en l'état où je suis.

Il nettoya le mieux qu'il put des revers de la manche son pantalon blanchi, et rajusta tant bien que mal, au moyen de trois épingles, une des basques de son habit considérablement endommagée dans le trajet sur les toits. Après cette toilette improvisée, il maugréa tout à son aise contre l'originalité du Juif, et, faute de mieux, se résigna à l'attente. Vingt minutes se passèrent ainsi, et l'impatience éclata de plus belle. Il voulut appeler un domestique et ne fit que se meurtrir les poings aux sculptures des portes. Il songea à crier par les fenêtres, mais ces dernières donnaient sur le jardin d'une pension de jeunes demoiselles, et Soliman craignit de se couvrir de ridicule en provoquant un scandale inutile. Il se prit à marcher avec agitation, se figurant que cet exercice diminuerait en quelque sorte les ennuis de la captivité. Il se fatigua vainement. La demie sonna, et Moriceau ne parut point. Soliman, pâle de colère, se jeta lourdement sur le sofa, mit un coussin sous sa tête, s'étendit de toute sa longueur, croisa les bras et considéra le plafond en sifflant. La rosace et la corniche lui parurent remarquables de détails. Son regard descendit à la tenture, qui l'étonna par la finesse de l'étoffe et l'élégance des plis. Puis il avisa les meubles et les trouva de bon goût. La bibliothèque lui sembla mériter une atten-

tion spéciale. Il l'ouvrit et fut charmé de la richesse des reliures et du choix des ouvrages. Il saisit un livre au hasard et lut les lignes suivantes :

« .... Il me sembla que le ciel prenait une teinte plus colorée, que le vent soufflait plus harmonieux, que les sons et les objets se révélaient à moi d'une manière toute nouvelle et bien autrement poétique qu'il ne m'avait semblé jusqu'alors. Je ne cherchai même pas à pénétrer la cause de ce prodige, cela me paraissait devoir être ainsi et arriver le plus naturellement du monde. Tout à coup une voix plus suave et plus mélodieuse qu'aucun instrument humain se mit à chanter, sur un air inconnu, des paroles étrangères, une ineffable invocation. Je levai les yeux vers une fenêtre d'où partait la voix; j'aperçus derrière une jalousie d'or et de soie une femme telle que les maîtres de la peinture italienne n'en reproduisirent jamais sur leurs toiles incomplètes. Ses yeux brillaient comme des étoiles; sont front nageait dans un fluide lumineux et céleste; et cette auréole merveilleuse jaillissait du dedans à l'extérieur, comme le reflet d'une âme plus divine que les nôtres. Je poussai un cri; je tombai à genoux; le chant cessa et la vision s'évanouit.... »

Soliman s'arrêta et poussa un profond soupir en songeant à Mme de Saint-Charles. Il demeura quelques instants rêveur, puis continua le morceau. Au bout d'un petit nombre de pages, il fut brusquement interrompu par une signature qu'il ne connaissait point, et au-dessous de laquelle se lisait cette phrase consacrée : *La suite au prochain numéro.* Alors seulement il découvrit que son livre, formé de divers articles, contenait plusieurs livraisons d'une revue mensuelle ayant pour titre *la Lecture et la Censure*, et que le passage sur lequel il était tombé s'intitulait l'*Antéchrist.* Il trouva plus loin de fort intéressants mémoires politiques, de hautes considérations sociales, une charmante pièce de vers, et enfin le résumé analytique de tous les livres publiés dans le mois, classés par ordre et accompagnés d'un double jugement sur leur mérite littéraire et moral. Le tout lui plut. Il prit une note sur son agenda et résolut de s'abonner au journal.

— Car, — disait-il, — j'aperçois clairement le but de cette *revue ;* il y a là une idée forte et féconde que tant de fois j'ai vainement cherchée ailleurs. Comprendre le présent, révérer le passé, préparer l'avenir, sont trois points qui, chez les Français, semblent mutuellement s'exclure.

Ayant ainsi philosophé, il en vint à se demander par quelle étrange coïncidence ces graves réflexions lui venaient en pareil lieu.

Moriceau, — se demanda-t-il, — s'occuperait aussi de semblables questions? Le hasard seul avait-il fait tomber une revue de ce genre entre les mains d'un homme si profondément convaincu d'immoralité? Etait-ce hypocrisie, dérision, providence ou calcul?

Le Syrien se perdit en conjectures, et comme il se trouvait parfaitement oisif, laissa errer librement sa pensée dans l'infini domaine du

possible. A tout prendre, Moriceau pouvait avoir des travers sans être précisément dépravé dans chaque partie de l'intelligence du cœur. Néanmoins, Melchior s'était exprimé de façon à laisser peu de prise aux suppositions favorables. Et enfin qu'importait ces choses à notre digne musulman? Pour lui, l'essentiel était de recevoir vingt mille francs, lesquels perdaient considérablement de leur valeur aux yeux du Syrien, à mesure que l'attente prolongée rendait de plus en plus improbable le rendez-vous de Mariette. A cette dernière idée, Soliman bondit de rage, et de nouveau secoua les portes solides. Une heure sonna. Ne se possédant plus et sentant la nécessité de commettre un méfait pour changer le cours de ses impressions, le jeune homme envoya le volume de *la Lecture* à travers la chambre, à tel dessein de briser la glace ou tout au moins de renverser la pendule. Le livre, mal dirigé, glissa le long d'un draperie, et au lieu de produire le son qui s'exhale d'un objet compacte venant à frapper un corps dur, descendit mollement et sans bruit en reculant l'étoffe de près d'un demi-mètre. Evidemment, la muraille faisait défaut à cet endroit.

L'étranger, fort surpris et soupçonnant une issue, courut soulever la tenture, et se trouva dans un autre salon où il aperçut une jeune fille assise rêveuse auprès d'une corbeille de fleurs. A son approche, elle se leva à demi. Soliman rougit et salua; et tout à coup reculant d'un pas :

— Vous ici! — lui cria-t-il.

— Singulière rencontre! — murmura avec un certain embarras factice que dominait l'ironie la jeune fille, qui n'était autre que Mariette.

— Mon inexactitude trouve au moins une excuse, balbutia le musulman déconcerté.

— Mais de bien mauvais goût, répliqua Mariette, légèrement piquée et montrant la pendule avec un petit mouvement de tête d'un adorable effet.

— Le rendez-vous que vous avez bien voulu m'accorder.... — commença niaisement le jeune homme.

Mariette l'interrompit par un éclat de rire.

La physionomie du Syrien prit une teinte sévère. D'affreux soupçons lui traversaient l'esprit. Il examina des pieds à la tête Mme de Saint Charles, avec une scrupuleuse attention. La brillante Mariette, oubliant ce jour-là ses atours, avait revêtu le simple costume d'une jeune ouvrière. Ses cheveux en bandeau sous un frais bonnet de tulle uni donnaient à son front un aspect coquettement virginal. Sur une modeste robe en mousseline de laine couleur olivâtre, tranchait à peine autour du col et des poignets une légère garniture de mousseline plissée. Elle portait des souliers de peau, des gants noirs, et se donnait des airs mutins sous son pauvre camail de tartan. Rien de tout cela ne trahissait la femme à la mode. Evidemment, Mariette voulait éviter les regards. Elle faisait une démarche suspecte, et à la présence inopinée du jeune homme, elle n'avait pu dissimuler aussitôt le dépit. Il fallait admettre une bonne œuvre ou

une faute ; et le musulman se trouva d'abord invinciblement porté vers la seconde supposition. Il s'avouait toutefois que Mariette portait dans l'ensemble si harmonieux de toute sa personne un caractère de candeur et de grâce ingénue bien propre à mériter l'indulgence pour peu qu'elle daignât assigner un prétexte. Jamais elle ne lui était apparue si séduisante que dans cette complète absence de tout ornement d'emprunt. Il dompta sa première impression, sentit un parfum d'innocence lui monter au cerveau, rêva de l'âge d'or et des plaisirs champêtres, et eut quelque peine à réprimer une larme. Mariette l'observait à la dérobée avec un malin sourire.

— Quand vous aurez suffisamment constaté mon identité, — lui dit-elle, — vous m'apprendrez sans doute à quel heureux hasard je dois votre rencontre.

Le son de cette voix pure, joyeuse, enfantine, porta jusqu'au délire le trouble de l'étranger.

— Je suis un misérable, — s'écria-t-il, et je voudrais déchirer le cœur assez lâche pour oser élever un soupçon contre vous.

— A quel propos cette lamentable invective ?

— Vous n'avez rien deviné dans mon regard ? — continua-t-il en joignant ses mains frémissantes.

— Pas plus que dans l'étrangeté de votre accoutrement. Venez-vous prendre en secret des leçons d'escrime populaire ? Moriceau jouit à cet égard d'une réputation bien acquise.

— Je suis ici pour affaire d'intérêt ; quant à cette déchirure, elle provient de l'humeur facétieuse du banquier, qui, pour m'introduire au salon, m'a fait passer préalablement sur les toits. Mais vous, madame, pardonnez à mon inquiétude, à ma curiosité, comprenez mes angoisses et dites quel motif a pu vous amener en un tel lieu ?

— Vous devenez indiscret. Cependant je fais grâce à votre éducation d'Asie, et consens à voir même un hommage dans une parole qui m'eût indignée dans toute autre bouche que la vôtre.

— Si je suis injuste, jaloux, tyrannique, — poursuivit avec explosion le Syrien, — c'est que l'excès d'amour conduit à la folie.

— Parlez moins haut, — ajouta Mariette en rougissant, — et veuillez m'épargner des aveux par trop intempestifs.

Soliman fléchit vivement le genou, et s'emparant de la main de Mariette :

— A toute heure, en tout lieu, — reprit-il fixant sur elle des regards enflammés, rien ne m'empêchera....

— Votre bracelet ne vaut que dix louis, madame, — interrompit la voix de Moriceau.

Le musulman se redressa confus. La jeune fille se cacha le visage. Moriceau fit un profond salut.

— Vous m'excuserez, — dit-il avec une insidieuse fatuité ; — je ne pouvais savoir....

— Assez, monsieur! — cria Soliman du ton d'un grand seigneur pris en flagrant délit par un laquais.

Et tout à coup, levant les yeux, il resta frappé de stupeur à la vue du prodigieux changement qui venait de s'opérer dans la personne de l'usurier.

J. de Wisniewski (Jules de Tournefort).

PARIS RELIGIEUX.

ESQUISSES DE MŒURS.

I

Il n'y a qu'un Paris au monde!... Cette formule laudative, que vous entendez à droite et à gauche, devant, derrière vous, renferme mille tons, mille nuances, que vous ne comprendrez jamais toutes, que vous n'épuiserez jamais. C'est une mine d'une puissance inconnue. Moi, qui vais furetant, écoutant, observant, recueillant ce qui se passe, ce qui se dit en ce genre, j'ai peine à en croire mes oreilles et mes yeux. Excusez-moi donc si je vous dis de ces choses, qui vous surprendront, qui vous trouveront incrédule, tant le vrai peut être souvent invraisemblable!

Il n'y a qu'un Paris au monde devrait donc, ce semble, signifier pour tous ceux qui connaissent le monde, — le nombre n'en est pas grand! — que Paris, entre toutes les autres villes de la terre, est celle qui renferme les plus beaux monuments, les plus beaux jardins, les plus beaux temples, les plus beaux théâtres, le plus beau monde, qui soient sous le soleil. C'est ainsi, pour l'ordinaire, que l'honnête provincial qui est venu visiter Paris et s'émerveiller une fois dans sa vie, se comprend lorsqu'il dit : Il n'y a qu'un Paris au monde. Gardons-nous de détruire cette belle illusion, pour laquelle ce grand enfant dépense, avec tant de largesse, ces louis pimpants, économisés sur l'existence *monotone* de la campagne. Illusion pour illusion, qu'importe laquelle, du moment que celle-ci l'amuse! Et puis, au retour! que de beaux récits, que d'esprit, il aura emportés sur son calepin! immense moisson mise en réserve pour égayer le foyer domestique, la table du voisin, le salon de la maîtresse, la promenade publique. Plutôt que de retenir la science sous le boisseau, il s'adressera à *lui*, à *elle*, au premier comme au dernier venu; il y a tant de plaisir et.... tant de *gloire* à pouvoir dire : *Il n'y a qu'un Paris!*

Certainement vous avez rencontré, ou vous rencontrerez ce conteur *agréable* : je vous le livre, ou plutôt je vous livre à lui; il vous *énumé-*

rera les mille et mille merveilles de Paris. Pour moi, permettez seulement que je vous explique comment, à mon point de vue.... religieux, *il n'y a qu'un Paris.* Aussi bien nous sommes encore en carême, et chaque chose a son temps.

Voilà donc que, depuis bientôt six semaines, Paris présente deux physionomies bien caractérisées. D'un côté il rit, de l'autre il pleure : il danse, il jeûne, il chante, il répand l'aumône. La *fashion* religieuse s'est faite *casuiste* du bon genre. Comprenez! on va au bal, non pas à celui de l'Opéra, celui-ci serait un bal *gras ;* mais à un bal *maigre,* par exemple, de quelque bonne marquise du vieux temps : on y walse, on y danse la polka, oui! mais! on est à *jeun....* et si l'on se permet quelques glaces, ce sont des glaces aux fruits, et jamais à la crême, celles-ci étant généralement considérées comme nourriture, à cause du lait qui est très-nourrissant.

Du jeûne, passons à l'abstinence. Nos excentriques religieux, et surtout nos excentriques religieuses, viennent du *salut* de Saint-Roch ou de la Madelaine, et à peine remis de l'émotion sainte qu'ils ont éprouvée, ils se rendent, frais et dispos, à l'hôtel d'un riche banquier de la Chaussée-d'Antin. Un raout confortable les y attend. — Mais nous sommes en temps d'abstinence! — Ne craignez rien, l'amphitryon connaît *ses invités* et les *convenances religieuses ;* ce n'est ni un philosophe, ni un Anglais, gens assez mal élevés. Son buffet *régence* étincelle de vaisselle plate surmontée de dindes truffées, de foie gras, etc.; mais son œil ne quitte pas la pendule, il n'avancera pas d'une minute l'heure prescrite. Minuit sonne!... Après minuit, c'est dimanche!... Sablons le champagne glacé, dévalisons le buffet.... pour nous coucher ensuite à six heures du matin, et aller entendre la messe d'une heure après-midi.

Enfin, parmi ce monde de collets montés, il y a pour le carême plaisir et plaisir, défendu ou toléré, gras ou maigre. Ainsi il serait de mauvais ton.... religieux, — et je le crois bien! — d'aller à l'Opéra entendre une romance à la mode, roucoulée par un chanteur également à la mode; mais on improvise une assemblée de *crêches* ou de *providence.* Donc, au lieu de la salle d'Opéra, c'est la salle de *Hertz,* non moins étincelante de lumières et.... de parures; au lieu de *Levassor....* Ah! mais non! je me trompe, c'est Levassor. Pourquoi pas? D'autres chanteurs de théâtre ne chantent-ils pas au lutrin? Ainsi ce sont *Levassor,* le chanteur à la mode, la *Syrène de Sorente,* romance qui fait fureur, la *Couronne d'épi,* la walse *infernale* de *Litz,* la mazurka délirante de *Chopin,* et pour s'accompagner, M. *Lacombe* et Mme *Sabatier,* M. *Chopin* et Mlle *Dietz ;* jamais rien de plus doux, de plus suave, de plus enivrant!!! Et alors le carême! — Mon Dieu, laissez faire.... Voyez cette bourse brillante présentée par une main plus brillante encore, circuler et se remplir d'or. Comptez : huit cents francs! On est si prodigue quand on vient de rire, et les pauvres ont tant besoin d'argent! Ah! ce penser soulage bien les consciences! croyez-le.

Après tout, si les scrupules de ces chrétiens, qui assistent à des concerts *maigres* par charité, qui dansent, mais qui jeûnent, qui ne feraient pas gras deux minutes avant minuit, vous paraissent, ô esprits forts! puérils et d'une interprétation trop subtile, excusez-nous, nous ne partageons pas votre *manière de voir*. Hélas! les scrupules en toutes choses sont si rares aujourd'hui qu'ils ont droit à notre indulgence, fussent-ils encore plus puérils que ceux que nous signalons. Lorsque en effet tant de gens se montrent si francs coquins, si hardis pour le mal, ne peut-on pas louer, en quelque sorte, ceux qui mettent tous leurs soins à se dissimuler l'infraction de la règle *quadragésimale*, et à capituler avec leur conscience? Cela prouve au moins qu'on a une conscience!... Le monde philosophique s'en moque, et ses bals sont plus nombreux dans le carême que dans le carnaval, je le sais; mais je sais aussi que Voltaire lui-même a dit : « Il vaudrait autant vivre parmi ces êtres con-« damnés à déchirer leurs victimes que de vivre dans la société de nos « philosophes. » Cette esquisse de *Paris religieux* a son charme. Certes, je ne confonds pas avec ces fashionables, ces collets-montés, ce grand nombre de catholiques, ces dames respectables, chez qui la vertu est aussi éclairée que solide, et surtout exempte de toute vaine ostentation; mais tout ce qui n'est pas rigoureusement la vertu peut la provoquer et la soutenir. Décidément j'aime nos *merveilleuses* qui jeûnent et qui dansent, qui se réjouissent aux concerts, et qui vident là leurs bourses pour les pauvres.

II

Deuxième esquisse. — M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes est mort, succombant sous le faix du régime constitutionnel, et sous les traits... de la calomnie. Bien! On lui fait de magnifiques funérailles. Très-bien! L'église de la Madeleine s'ouvre pour recevoir sa dépouille mortelle. Mieux encore! Mais ne voilà-t-il pas que tout à coup, au moment de la cérémonie religieuse, alors que la prière va monter au ciel, un sourd murmure, un bruit confus de voix et de pieds trouble et suspend l'office divin. La Cour de cassation est arrivée, le pas ferme et le front haut : elle a trouvé la place, qui *lui est due,* occupée par le conseil d'Etat *au pied léger*. Elle réclame son droit de préséance, elle insiste fortement, elle a beau crier, même un peu fort pour le lieu, elle n'est point écoutée. Là donc, sous les yeux de Dieu, au milieu de ces pompes funebres, près de cette famille en pleurs, en face de ce cercueil, on discute, on parlemente, on délibère, a qui aura l'honneur d'approcher de plus près de ce cadavre!!! Et quand on a eu bien gesticulé, bien péroré, bien débattu la cause, la Cour, croyant sa dignité compromise, si elle n'est placée devant le conseil d'Etat, se retire à travers l'assistance affligée, scandalisée..., pour aller rédiger sa requête au successeur du défunt. O Paris!

III

Troisième esquisse de genre. Mlle *Mars,* la première comédienne de son siècle, étant tombée gravement malade, on se préoccupait vivement de la funeste nouvelle. Se confessera-t-elle? L'enterrera-t-on *en terre sainte?* Paris, tout Paris qu'on le suppose, a de ces pensées-là. Il est mal connu. En fait de respect pour les morts, il surpasse infiniment la province. Lui, qui ne se découvrirait pas devant l'hostie sainte, saluera très-respectueusement un cadavre. Il n'y a pas d'exception, tous, tout le monde. Je suis loin de condamner un tel acte, qui témoigne au besoin combien est vivace dans l'âme la croyance que la religion y a gravée sur la destinée immortelle de nos corps. C'est de la bonne philosophie, je la respecte du fond de mon cœur. Je n'en parle que pour donner une idée des bruits que la nouvelle de la maladie et de la mort de Mlle *Mars* a dû faire naître.

La célèbre comédienne s'est confessée. C'est le vicaire de la Madelaine qui a eu cette consolation. Hélas! il arrive un moment, a dit *Pline* le jeune, où l'on se souvient que l'on est homme; je dirai que dans ce moment suprême, on se souvient aussi qu'on a reçu le baptême, et qu'il se fait en nous une illumination inconnue pendant la santé. Mlle Mars, éclairée par ce rayon qui part de l'éternité, a réclamé elle-même les sacrements de l'Eglise. Qui oserait poser un terme à la miséricorde infinie de Dieu? Ce ne peut être le clergé catholique. Aussi a-t-il dit à la pécheresse, comme le Sauveur : « Femme, vos péchés vous sont remis. » Puis, quand il a eu remis l'âme entre les mains de Dieu, il a reçu dans le temple la dépouille terrestre pour la conduire au lieu du repos, en attendant le réveil de l'ange. Jusque-là, Paris ne diffère pas trop de la province. Mais voici qui lui est propre.

Quel concours immense de citoyens de tout rang, de tout âge, de tout sexe! Que veut cette foule si triste et si animée qui se presse autour de ce cercueil? Elle a applaudi tant de fois l'artiste qu'il renferme, elle vient, par reconnaissance, *par devoir,* lui rendre les derniers honneurs. Hier elle honorait le ministre, aujourd'hui elle honore la grande comédienne. L'*Institut,* l'Académie française, les Beaux-Arts ont ici leurs représentants.

C'était surtout un coup d'œil piquant, que de voir là, dans le chœur d'un temple chrétien, tous les acteurs du Théâtre-Français drapés de noir, les actrices voilées comme les *pleureuses* des funérailles antiques, les uns et les autres soutenant parfaitement *leur personnage.* Cela ne se voit qu'à Paris. Ce n'est pas tout. Voyez, comme l'on se presse, comme l'on se bouscule pour être sur les premiers rangs. Et qui donc arrivent? des *lions,* des *jockey-club.* Place! place! — à 6 francs la chaise, — à 10, — à 20, — ce n'est pas trop cher pour une première et dernière *représentation.* — Ha! ha! — nous y voilà, enfin! Comment trouvez-vous la *Stalle,* Arthur? — J'aimerais autant une loge aux Italiens. — Georges,

passez-moi votre binocle. — Comme *Samson* est drôle! il pleurniche! — La Volnys a-t-elle ses beaux yeux gonflés! hi! hi! — *Rachel* me fait l'effet d'une momie. — La *Brohan* est plus belle, le noir lui va à ravir... Mais çà! voilà qui commence à devenir embêtant, la toile ne se lève pas... Allons donc, *l'ouverture*. — Que fait donc ce gros maître de chapelle? Qu'attend-il enfin? — Mais! c'est chose de l'Opéra; lui ici! — Commencez donc! — Qu'on rende l'argent. — Silence! chut!

L'orgue vient d'entonner le *Requiem,* les chantres répondent en faux-bourdon. — La conversation religieuse des *lions* recommence. — Comme c'est triste! — C'est à mourir soi-même! — Dites, Charles, allons déjeûner chez Tortoni? — Accepté. — Passage! — Faites excuse... Ils sont partis. Ces lions de la belle société ne ressemblent guère aux lions du désert, qui *invoquent, en rugissant, le Dieu qui les nourrit! Il n'y a qu'un Paris!...* C***

UN TRAIT DE MAGNÉTISME,

OU LE MAGNÉTISME DÉCOUVERT.

Laharpe, qui n'était pas un esprit faible, a dit, en parlant des apparitions des revenants : « Il y a trop de choses dites et attestées pour « que l'on doive tout croire, ou tout rejeter. Le plus sage est d'observer « les faits et de former soi-même sa croyance. » Ce que Laharpe a dit des *revenants*, nous le disons du *magnétisme*. Nous ne nions rien, nous n'affirmons rien, nous observons.... En attendant que nous soyons parfaitement édifié sur le pour et le contre, nous recueillons, sur la route de nos recherches, ce qui peut écarter le charlatanisme ou la trop grande simplesse.

Voici un trait de ce genre. Dans une petite ville de province, il *s'est rencontré* un homme d'esprit, de beaucoup d'esprit, qui paraît s'être épris d'une belle affection pour le magnétisme. Notez pourtant qu'il est docteur ès sciences, et que cette affection pourrait ressembler à celle de M. Josse pour ses diamants. Voici en effet qui pourrait le faire croire. Le docteur, après bien des expérimentations, bien des merveilles sans doute, étalées aux yeux de ses bénévoles spectateurs, ne s'apercevait qu'avec une douleur extrême que *la conviction* de son âme ne passait pas dans celle des témoins de tels prodiges. Il résolut donc de frapper un grand coup.... Au jour indiqué, son salon se remplit d'une foule de curieux plus ou moins *croyants*. Le *sujet* est endormi. Les questions pleuvent dans tous les sens. Les réponses ne satisfont pas toujours pleinement. Il se fait des chuchotements inquiétants, le magnétisme est en péril. Le docteur, qui avait prévu l'orage, élevant la voix, s'écrie : « Messieurs, il y a des yeux qui ne voient pas, des oreilles qui n'en-

« tendent pas : il faut dessiller les uns et ouvrir les autres. Prêtez-moi « votre attention, et vous, *ô voyante,* veuillez, s'il vous plaît, répondre « à la question que je vais vous faire.... Mon argenterie a disparu ce « matin; pourriez-vous me mettre sur ses traces ? » La *voyante* se recueille et souriant, elle répond : « Oui ! » Puis elle désigne exactement le lieu et *toutes* les circonstances du lieu où a été enfouie l'argenterie. Elle *voit* chaque pièce, nomme chaque objet, etc. Très-bien ! reprit le disciple de Mesmer, promettant un *ex-voto* à son digne maître : « Mes- « sieurs, dit-il, pour ôter tout prétexte à l'incrédulité, choisissez entre « vous les plus *durs* à croire, et qu'ils aillent eux-mêmes toucher le « miracle au doigt. » On part.... pour revenir *convertis....* O surprise ! ô terreur ! cette argenterie que la *voyante* avait *vue présente*, qu'elle avait comptée pièce par pièce, il y a à peine *six* minutes, a disparu. Le lieu visité est bien réellement l'endroit où a été déposé le vol ; mais pourtant la terre desséchée n'atteste pas qu'elle ait été remuée depuis *six* minutes. L'ébahissement fut grand parmi les explorateurs ; mais ce fut quelque chose de *plus* chez le docteur. Ce n'était plus seulement la science magnétique qui courait des dangers, mais quelque chose qui lui tenait bien plus à cœur. Il s'épuise en conjectures, en suppositions, en interrogations, en menaces....

Mais voilà qu'une bouche s'ouvre avec un *rictus* de démon : « Hem ! la « chose est plaisante, monsieur le docteur, je suis le propriétaire du sol « où le petit trésor était enfoui ; c'est moi de plus qui l'ai découvert *ce* « *matin*, et vous êtes trop instruit pour ne pas savoir ce que dit l'article « 716 du Code à ce sujet, sur un trésor trouvé enfoui.... » C'est un vol ! répliqua vivement le moderne Esculape. — C'est de plus, ajouta malicieusement un homme d'esprit, le magnétisme *des couverts*. L'assemblée partit par un éclat de rire ; on salua le docteur et on le laissa à toutes les préoccupations d'un procès d'un genre nouveau, et de la science magnétique singulièrement compromise. Ce sont là, a dit La Fontaine, de *ces tours* que dame Fortune fait.

— Autre petit trait de magnétisme.

Une jeune personne, *excellent* sujet.... magnétique, se glorifiait d'être appelée fréquemment *en consultation* chez des ducs, des marquis, des comtesses et des baronnes, etc.... et de *ne faire pas mal d'argent.* — Vous allez joliment vous enrichir, s'écria une commère d'un ton moitié jaloux, moitié goguenard. — Oh ! oui ! répliqua à l'instant la somnambule, avant que tout Paris soit *dupé !...* A ce mot ingénu, échappé à l'*inexpérience de la jeunesse,* un petit monsieur, assez méchant naturel, se mord les lèvres pour ne pas éclater de malice. La *consultante* s'en aperçoit, comprend, et aurait bien voulu rattraper.... mais hélas ! il a fui le mot irréparable. *Heu ! fugit irreparabile verbum.* — Elle balbutie : Oh !... mais !... attendez ! c'est une plaisanterie que j'ai faite.... — Très-bien ! très-bien ! madame, a riposté le petit monsieur.... Certainement ! tout cela n'est qu'une plaisanterie et une bonne !

DOCTRINE DE L'ÉGLISE SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

A propos du *Recueil des Actes Épiscopaux*

RELATIFS AU PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE (1).

—

Quand les Pasteurs et Docteurs de l'Eglise se réunissaient en concile, et qu'avec l'approbation du Pasteur suprême ils promulguaient des définitions de foi, des décisions de morale, des règles de discipline, tous, peuples et rois, étaient obligés, en leur qualité de catholiques, de courber la tête devant l'autorité divine qui imposait le vrai, le saint et le juste ; et tous, en effet, se soumettaient avec une spontanéité qui faisait la gloire de l'Eglise et le bonheur de la société.

Aujourd'hui que, par le malheur des temps et l'infidélité des pouvoirs séculiers, les Evêques ne peuvent plus légalement et librement se réunir, c'est un ravissant spectacle que ce concile (*concilium*, unité d'avis, réunion d'autorités) dispersé, promulguant, avec une unanimité inexplicable à tous moyens humains, les vraies doctrines de liberté chrétienne. Les annales de l'Eglise, ce nous semble, n'ont rien de plus beau que ce vaste et solennel concert des réclamations de l'Episcopat en faveur de la liberté d'enseignement, pendant l'année 1844.

Certes, nous pensons, et qui peut penser différemment sans se séparer du sens de l'Eglise? nous pensons que cette imposante promulgation à laquelle le Souverain-Pontife a applaudi, impose à tout catholique la règle de ses opinions et de sa conduite touchant la liberté d'enseignement, tout aussi obligatoirement que si la promulgation venait d'un concile.

Le pouvoir verra un jour que la liberté de la presse brise le despotisme dans ses mains, qu'elle rend possible un concile dispersé ; et qui sait si l'Eglise ne régularisera pas ce nouveau mode d'entente? Ce qui est évident, c'est qu'un jour les *Actes épiscopaux* touchant la liberté d'enseignement seront recueillis par une autorité plus haute que celle du *Comité pour la défense de la Liberté religieuse* qui les a publiés.

Quelle règle sur la matière a donc proclamé cette éminente et obligatoire autorité? Il faut le préciser nettement, afin qu'il ne nous arrive jamais de nous en écarter, et que nous puissions y ramener ceux qui s'en éloigneraient. Tous les Evêques ont proclamé UNANIMEMENT les points suivants :

1° Tous demandent unanimement, comme continuation de leurs persévérantes réclamations, l'abolition des ordonnances du 16 juin 1828

(1) Deux vol. in-18. Prix : 2 fr. Chez Sirou et Desquers, rue des Noyers, 37.

contre les petits séminaires et les congrégations religieuses. Si quelques-uns semblent disposés à supporter quelque chose, ce n'est, comme le dit Mgr l'Evêque de Mende, que parce qu'ils *savent souffrir et se résigner*.

2° Tous demandent que leurs petits séminaires ne soient pas compris dans la loi, mais qu'ils continuent à être considérés comme écoles spéciales; et si quelques-uns paraissent admettre quelque chose du joug, c'est pour emporter plus tôt la question générale. C'est ce qu'on pourrait induire de certaines expressions du Mémoire des Evêques de la province de Paris, et l'on se tromperait, puisqu'ils déclarent « qu'ils ne parle-« ront même pas de leurs petits séminaires, parce que la question n'est « pas là aujourd'hui. »

3° Tous reconnaissent à l'Etat le droit d'avoir ses écoles, et de conserver l'Université, si bon lui semble.

4° Tous demandent unanimement la liberté d'enseignement, et la considèrent, en général, comme étant l'indépendance qui laisse à son vouloir propre l'Eglise, la commune, la famille et l'individu, en matière d'enseignement et d'écoles.

5° Tous demandent l'abolition du monopole dont ils ne veulent pour personne.

6° Tous proclament que l'Eglise, la commune, la famille et l'individu doivent être indépendants, en matière d'enseignement et d'écoles, de toute autorité universitaire. Et plusieurs se fondent non-seulement sur la Charte, mais encore sur le droit naturel et divin.

7° Tous demandent que toutes les professions libérales soient également ouvertes à tous les élèves de toutes les écoles, à la seule condition pour celles de ces professions qui dépendent de l'Etat, de faire la preuve qu'ils ont la science suffisante devant un jury qui ne peut appartenir à l'Université, parce qu'elle serait juge et partie.

8° Tous reconnaissent à l'Etat un droit, et même un devoir de surveillance et de police extérieure et matérielle, exercée, sur l'enseignement et l'éducation, par l'application des lois générales et par le jugement des tribunaux ordinaires.

9° Quelques-uns admettent, comme pis aller, un jury chargé de faire subir les examens, de conférer les grades et d'exercer la surveillance sur les écoles libres. Ce sont les Evêques des provinces de Cambrai, de Reims, de Toulouse, et Mgr de Rennes qui, tout en se résignant, demande comme un droit, la liberté comme en Belgique. Mais ils exigent que ce jury soit entièrement pris en dehors de l'Université.

10° Les Evêques de la province de Paris et Mgr l'Evêque du Mans seuls sont plus explicites. Celui-ci reconnaît qu'on doit « régler les conditions de capacité, et laisser à l'Etat la surveillance. » Le Mémoire de la province de Paris porte : « Autant il faut que la liberté d'enseignement soit « sincère pour être quelque chose, autant il faut qu'elle soit sage pour « ne pas dégénérer en licence. Si donc elle doit être exempte de toute

« entrave universitaire pour échapper au monopole et ne pas mourir par « défaut de vie, elle doit aussi être astreinte à certaines conditions pour « ne pas échapper à l'ordre et mourir par excès de force.

« Ces conditions sont sans doute que les aspirants à la carrière de l'en- « seignement fourniront préalablement de justes garanties, et que les « maisons d'éducation seront soumises à l'action d'une surveillance « éclairée et discrète.

« Nous reconnaissons aussi qu'à l'Etat appartient cette autorité, cette « action, cette haute surveillance. C'est là son droit; c'est là également « son devoir. »

11° Mais les provinces de Lyon, de Sens, de Bourges, de Bordeaux, d'Avignon, de Reims et de Cambrai, et l'immense majorité des Evêques, repoussent ces conditions de garanties préalables et de surveillance mises dans la main de l'Etat.

« S. E. le Cardinal Archevêque de Lyon demande en substance que « l'enseignement soit affranchi de toute mesure préventive; qu'il soit « libre à des Français d'enseigner, comme il leur est libre d'écrire; « qu'ils puissent, sans entraves, faire entendre leur parole à des en- « fants, comme ils peuvent la faire entendre à des hommes faits; et que « rien ne s'oppose à ce que des Français, de quelque communion qu'ils « soient, se réunissent pour instruire la jeunesse, comme des citoyens « peuvent se réunir pour publier leurs opinions; autrement, le droit « imprescriptible des pères de famille sur l'éducation de leurs enfants, « la liberté de la presse qui n'est qu'un autre enseignement, la liberté « des cultes que la Charte garantit à tous les Français, seraient incons- « titutionnellement violés. »

Dans la protestation collective des Archevêque et Evêques de la province de Lyon, il est dit, en outre, « que, sous l'empire de la liberté « des opinions et des cultes, il est impossible à l'Etat d'avoir des doc- « trines uniformes, invariables et sûres... et qu'en attribuant par une « loi le privilége de l'enseignement à un corps essentiellement dénué de « croyances, en lui réservant, etc., on placerait le doute au-dessus « de la foi, etc. »

Mgr de Langres établit, avec son invincible logique, qu'en France le droit d'enseigner est un droit constitutionnel, un vrai droit civique; qu'en matière d'enseignement, l'Etat ne peut intervenir à titre de souverain, mais simplement à titre de protecteur pour ceux qui réclament sa protection: attendu qu'une protection ne s'impose pas.

D'après le Mémoire des provinces de Reims et de Cambrai, toute législation exceptionnelle sur la liberté d'enseignement, viole non-seulement la liberté de conscience, la liberté des cultes, mais l'égalité de tous les Français devant la loi, et leur égale admission à tous les emplois civils.

D'après le Mémoire de la province de Bourges, « aujourd'hui l'Etat ne « saurait revendiquer sur l'éducation les droits qu'il exerçait sous

« l'ancien régime, car alors il y avait union entre l'Eglise et l'Etat, « unité de croyance, et par conséquent, unité d'impulsion, etc. »

Mgr l'Evêque de Tulle expose que « dans un pays de doctrines et de « croyances séparées, l'Etat est forcé d'abdiquer toute prétention de « réaliser au dehors une doctrine de préférence aux autres;... qu'in- « compétent en matière de doctrines, il ne sait l'alphabet d'au- « cune, etc. »

D'après la dernière publication de Mgr de Langres, l'Université, un jury, ou tout autre corps enseignant au nom de l'Etat, est l'Etat enseignant. Or, s'écrie Mgr de Bordeaux, « n'est-il pas évident que la direc- « tion suprême, exclusive, de l'enseignement, appartient au corps « chargé par l'Etat de conférer les grades, de déterminer la matière des « examens, de prononcer sur la capacité des candidats, de les admettre « et de les rejeter, de juger de la force des études, de diriger l'ensei- « gnement et de le surveiller, d'encourager et de punir? N'est-ce pas, « en effet, enseigner exclusivement, que d'avoir le droit exclusif de « faire étudier dans tel ou tel esprit telles ou telles matières, suivant « telles ou telles méthodes, sous peine d'encourir un jugement d'incapa- « cité et de voir son avenir compromis? Avec de pareilles prérogatives « en faveur d'une corporation, y a-t-il la liberté promise? Qui oserait « le dire? »

Mais, dit-on, la liberté absolue pourrait dégénérer en licence; elle doit être astreinte à certaines conditions pour ne pas échapper à l'ordre; là sont les droits de l'Etat. « Mais, s'écrie Mgr de Bordeaux, qui ne voit « qu'en raisonnant de la sorte, on irait à la destruction de toutes nos « libertés? car de quelle liberté ne pourrait-on pas abuser? Cependant, « j'ose le dire, celle de l'enseignement est la moins dangereuse : le pre- « mier venu ne peut pas ouvrir un collége; il lui faut un local, un « matériel considérable, un personnel nombreux; et puis, n'a-t-il pas « besoin surtout de la confiance des familles? Et ne peut-on pas appré- « cier le discernement d'un père, et tenir compte de l'intérêt qu'il aura « à choisir, pour élever ses enfants, un homme de science et de vertu? « Ces conditions, imposées par la nature des choses, ne sont-elles pas, « aux yeux de tout homme sensé, beaucoup plus rassurantes que tous « les certificats de moralité et que tous les diplômes? Enfin, si, malgré « toutes ces garanties, l'Etat craint encore les abus de la liberté d'ensei- « gnement, n'a-t-il pas les moyens de réprimer ces abus, et ne peut-il « pas se les donner, s'ils lui manquent? »

Mgr de Bayonne traite spécialement ces questions et ne laisse subsister aucune objection. Il faudrait citer aussi le Mémoire de la province d'Avignon, puis Ngrs de Dijon, de Perpignan, d'Agen, de Marseille, de Nancy, etc. Mais on trouvera que c'est bien assez pour que nous puissions conclure que l'immense majorité du concile dispersé a décrété la liberté d'enseignement pleine, sincère, sans mesures préventives, ni entraves d'aucune sorte; que l'Eglise veut, dans l'état social où nous

sommes, qu'on reconnaisse légalement à tous les citoyens le droit d'enseigner librement; que l'Etat ait le moyen de réprimer l'abus qu'on pourrait faire de cette liberté sous le rapport des mœurs, de l'ordre public et de la salubrité des écoles; qu'il y ait une juridiction indépendante de toute autorité enseignante pour conférer aux élèves des écoles libres les grades réclamés pour exercer les fonctions libérales qui dépendent de l'Etat, afin que l'égalité des citoyens devant la loi, et leur égale admission à tous les emplois soient une vérité.

Evidemment, on ne peut aller contre cet enseignement de l'Episcopat sans se heurter au sens de l'Eglise, nous le redisons. Voilà donc maintenant une règle sûre pour juger les prétentions diverses et les projets qui pourront se produire. Au reste, puisque l'avis et la doctrine de l'Eglise sont connus, il faudra bien qu'on y vienne tôt ou tard, attendu qu'il n'y a pas de vie ailleurs.

L'abbé Mathieu.

LES GIRONDINS,

Par M. de Lamartine.

—

Une œuvre, partie de la main d'un homme en possession de l'estime et de l'admiration publiques, se recommandant ainsi par le nom seul de son auteur, semblait devoir échapper à ce qu'on appelle le *puff* de l'industrie. Nous regrettons que le livre de M. de Lamartine ait subi la honte des placards monstres. Ces quatre mots, *les Girondins, par M. de Lamartine,* occupent sur les murs de la capitale, et probablement ailleurs, trois ou quatre mètres carrés. Ce n'est pas tout. Pour *chauffer* la vente, l'ouvrage ne paraît que par deux volumes à la fois, à 15 jours de distance, et les épisodes, les plus piquants sans doute, sont livrés officieusement à la publicité anticipée des journaux. Il y a progrès dans l'industrie bibliographique! Mais comme ce progrès pourrait tendre à tromper la crédulité confiante, nous croyons qu'il est de notre devoir de le signaler au public. Nous pensons même rendre service aux auteurs qui ignorent à combien peuvent s'élever pour eux ces frais d'annonces, s'ils n'ont pas soin de s'en décharger sur le libraire. Nous tenons de source certaine qu'un ouvrage, qui a eu un immense succès, après compensation faite des frais de publicité, a rendu.... non! a coûté trois mille francs à son auteur. Public et auteurs, fiez-vous donc aux annonces!

Une critique bibliographique, intelligente et consciencieuse comme nous l'entendons, a donc incontestablement son prix.

C'est à ce point de vue que nous allons apprécier l'*Histoire des Girondins,* dans les quelques feuilles détachées que le vent de la publicité nous a apportées. S'il fallait caractériser cette œuvre en général, nous dirions que c'est de la philosophie poétique sur la révolution française.

M. de Lamartine est l'*anima candida* des anciens, qui n'a pas de terme équivalent dans notre langue et peu de types semblables parmi nous. Ce jeune seigneur, qui avait vu la révolution saisir au même foyer où peut-être il a écrit ses *Girondins,* son aïeul, son père, ses tantes, toute sa famille, pour les traîner à la guillotine, a fini, dans le commerce des muses, par éteindre en lui tout regret, tout sentiment de haine pour le passé. Il s'est créé un présent et une philosophie propres. C'est ainsi qu'ayant rencontré sur son chemin la révolution française, il a pu la considérer comme la théogonie manichéenne portant dans son sein la révélation du bien et du mal, c'est-à-dire le bien dans l'idée qui a produit la révolution, le mal dans les crimes dont l'idée s'est servie.

Séduit par cette distinction philosophique qui se révélait à lui, tandis qu'elle avait échappé aux royalistes et aux démocrates, les uns réprouvant le principe révolutionnaire dans la réprobation des crimes, les autres amnistiant les crimes par la sainteté du principe, il a cru qu'il lui serait donné d'opérer dans les esprits la conciliation qui s'était faite dans le sien. Il a cru que, mettant d'un côté les actes, de l'autre les idées, il retirerait la *révolution-principe* de cette mare de sang où l'avaient plongée ses fanatiques sectaires, pour l'emporter, lui, sur les hauteurs de son âme, et la montrer transfigurée, resplendissante aux yeux des générations nouvelles.

Il y avait tant d'avenir dans cette magnifique conception, que le grand seigneur, le royaliste, s'est fait révolutionnaire d'un type nouveau.

Tel serait donc le cachet particulier de l'*Histoire des Girondins :* l'auteur, raisonnant au point de vue chrétien, et prenant à partie l'humanité tout entière, descend dans les âmes, entre dans toutes les espérances, les douleurs, les martyres, puis laisse tomber dans le temps ce qui appartient au temps, à l'homme, à la passion, et séparant le principe des crimes qui se sont commis en son nom, s'efforce de rendre à son immortalité ce principe qui se mêle, mais qui doit survivre à l'événement. Ainsi, sous la plume de M. de Lamartine, le crime restera crime, mais l'idée-révolution, ou si vous voulez, la démocratie se séparant avec énergie de ce qui ne fut pas, et n'est pas elle, se présentera avec toutes les séductions capables de la faire amnistier dans le passé et de réunir autour d'elle tout ce qui a foi, vie et amour.

Cette philosophie est nouvelle dans l'histoire de la révolution ; le genre d'écrire l'est également. D'ordinaire les historiens rejettent à droite, à gauche, tout ce qui n'est qu'affluent, détail, vie privée, afin de mieux concentrer les faits généraux et de bien les masser. M. de Lamartine, au contraire, voyant dans ce drame humain, appelé révolu-

tion, tant de personnages, tant d'incidents entassés et précipités les uns sur les autres, des péripéties si courtes, si pressées, des biographies si fortement soudées à l'histoire, a cru devoir délaisser la manière simple, directe, générale des anciens, pour puiser dans la succession et la diversité des tableaux et des épisodes une plus grande puissance d'émotion nécessaire au but qu'il s'est proposé.

On conçoit maintenant que, pour écrire ce grand et sublime martyrologe, l'auteur-poëte des *Girondins* se soit servi d'un style peu ordinaire à l'histoire. Aussi se montre-t-il le plus souvent exalté de l'exaltation de tout un peuple, et sa diction alors revêt toute la magnificence des *Méditations poétiques.*

Devant cette composition d'un homme de génie, et quelque extraordinaire qu'elle soit, ne reste-t-il plus qu'à s'incliner d'admiration, comme l'ont fait presque tous les journalistes? Nous ne le pensons pas, tout petit que nous sommes.

Certes il a bien raisonné le penseur qui s'est dit : nous avons vu tomber tant de victimes, tant d'idées, que nous en gardons la tendresse des catastrophes. La commisération est l'âme de notre temps. Je veux donc attendrir fortement sur la révolution française, et finir, en réunissant les esprits dans une même pensée chrétienne, cette lutte sociale où vainqueurs et vaincus se renvoient après le combat les mêmes colères, les mêmes anathèmes. Mais où il s'est trompé, c'est en concevant l'idée chrétienne comme la conçut 90. On a beau placer cette philosophie sur l'autel chrétien, l'autel chrétien s'en indigne, car ce n'est qu'une pâle lueur de ce foyer brûlant qui s'appelle catholicisme. Si vous voulez que cette immense mêlée d'hommes, qui se heurtent et se brisent contre les révolutions, vienne s'abriter sous les grands principes d'égalité et de fraternité évangéliques, il faut donner à ces principes, non point la valeur d'une science humaine, mais toute la sanction de la science de Dieu. M. de Lamartine, pour avoir *visé trop bas,* n'atteindra pas le but.

Pour le style, nous pensons que l'historien-poëte, soit par goût, soit par le genre de son talent, a imité l'art ancien, qui consistait à exploiter une qualité isolée. Sa muse historique flotte presque perpétuellement en suaves et harmonieuses ondulations sur cette immense épopée révolutionnaire, et chaque fait, chaque vie sont autant d'épisodes. Aussi vous éprouvez le plaisir le plus délicieux, mais il y a une lassitude dans le plaisir même... Telle est l'impression que nous avons éprouvée à la lecture de ces pages que l'obligeance de l'auteur a livrées au public. Nous aurons le temps de mieux asseoir notre jugement : ce que nous venons de faire n'a pour but que d'initier nos lecteurs à l'appréciation d'une œuvre d'esprit, qui a la prétention d'être l'histoire d'une révolution qui déborde l'histoire, qui se dérobe et s'évanouit sous une forme jusque-là indéterminée. En attendant, tâchons de justifier notre critique.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DES FEMMES AUTEURS,

A propos d'un livre intitulé : *POÉSIE DU FOYER*,

Par Madame Guinard (née Demante) (1).

Oui bien, mon cher Antoni, c'est un féroce animal que l'homme, et qui spécule abominablement sur sa musculeuse encolure et sur ses griffes.

Voyez, dans le partage des choses, le sort qu'il a fait à la femme, et pesez ses motifs.

Je ne parle pas de l'homme qui bat la femme, et des iniquités sauvages de l'opinion publique. Voici un fait d'où procèdent tous les faits de ce genre et qui les résume.

L'homme fabrique les lois à l'exclusion de la femme, et pose en principe tout d'abord cette exclusion brutale, ou plutôt, par un étrange raffinement d'hypocrisie, l'homme évite même de la mentionner, comme si d'ailleurs le bon sens universel en établissait suffisamment l'évidente nécessité.

Ainsi naîtront certains articles du Code civil, où l'impertinence le dispute à la tyrannie. Art. 213 : Le mari doit *protection* à sa femme, la femme, *obéissance* à son mari ; 214 : La femme est obligée de *suivre le mari partout où il juge à propos de résider ;* 217 : La femme ne peut donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, sans le concours ou l'autorisation de son mari ; et si le mari est mineur ou frappé d'une condamnation emportant peine afflictive ou infamante, les articles 221 et 224 déclarent que, pendant la durée de la peine, la femme, à défaut de l'autorisation possible du mari, devra demander celle du juge. En un mot, la femme, celle même qui avait atteint sa majorité avant le mariage, tombe, par le fait de son union civile avec un homme, dans la condition négative des mineures.

Et ce n'est pas tout. Je prouverais sans peine que, d'un bout à l'autre, le volumineux recueil de nos lois consacre l'exploitation de la femme au profit de l'homme, et qu'en blâmant les fanatiques Levantins, dont le mépris stupide pour la femme allait jusqu'à douter qu'elle eût une âme, les demeurants de la fine galanterie française ont plus que douté à leur tour.

Cependant, pour peu qu'il daigne s'expliquer sur ce sujet, l'homme a dit : « La femme doit vivre à l'ombre du foyer domestique, et gouverner « la famille ; telle est la mission sublime et modeste à la fois qui con- « vient à sa délicatesse et que lui assigne la nature. » Fort bien ; mais la femme ne gouverne rien, comme nous l'avons vu, et l'homme nous

(1) Chez René, rue de Seine, 32.

présente tout simplement ici, sous la pompeuse enveloppe de ses phrases banales, une justification mensongère. Ce que l'homme pense en réalité, c'est que la femme doit, sous l'incessante autocratie de l'homme, ravauder les bas de son maître, tenir le dîner prêt, parlementer avec la blanchisseuse, allaiter les enfants qu'elle produit, veiller à la propreté des langes, subir seule toutes les conséquences de la malédiction originelle, pleurs, cris, jours sans soleil, nuits angoissées, et, lorsque enfin viennent les vieux ans qui la rendent inhabile au service, servir encore les enfants de ses enfants, puis faire parler d'elle pour une bonne fois, comme il suit : elle est morte.

Au reste, la question n'est pas de savoir si l'homme pourrait alléguer de raisonnables raisons en faveur de ce système d'ilotisme, je note seulement que l'homme s'abstient d'en donner de pareilles, et je précise un fait.

Et ce fait, mon cher Antoni, me frappe d'autant plus qu'il procède d'une idée à peu près générale.

Des bonnetiers du quartier Saint-Eustache, ou des jurisconsultes, souvent plus bonnetiers qu'eux, s'aviseront de tenir à leurs femmes ce discours bien connu : *Pour la première part, elle doit être à moi,*

Et la raison
C'est que je m'appelle lion ;
A cela l'on n'a rien à dire.
La seconde, par droit, me doit écheoir encor ;
Ce droit, vous le savez, c'est celui du plus fort.
Comme le plus *vaillant,* je prétends la troisième,
Si *quelqu'une* de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai tout d'abord ;

de messieurs les bonnetiers, cela se conçoit immensément.

Mais il y a des hommes qui pensent et dont la matière n'a pas étouffé le cœur. Ici est le prodige. Ceux-ci mêmes refusent une âme à la femme et souscrivent, sans vergogne, aux arrêts de proscription généralement lancés contre elle.

D'une part, les idéologues et les savants en *us*, lesquels supposent, devant Mme de Staël et la reine de la littérature contemporaine, que la femme ensanglanterait ses petits pieds blancs de lis sur les hauteurs ou s'aventurent leurs investigations rocailleuses ; et je partage cet avis, sans admettre pourtant avec eux qu'il vaille bien mieux classer la femme dans la catégorie des animaux privés....

Ici je donne du pied contre mille sottises, laissez-moi vous dire, en forme de digression, ce que voici:

Le croirez-vous ? Un auteur du XVIe siècle, qui fit bien de garder l'anonyme, un protestant, voulut prouver que les femmes ne sont pas hommes (*sic*), que n'étant pas hommes elles ne sont pas des animaux

raisonnables, qu'elles ne seront point sauvées par conséquent, qu'il n'y a même pas d'autre vie pour elles ; et il tire ses preuves de l'Ecriture Sainte ; et je vous donne le titre de sa dissertation : *Dissertatio perjucunda quâ anonymus probare nititur mulieres homines non esse ;* et le luthérien Simon Gediceus eut l'audace inqualifiable de réfuter très-sérieusement cet auteur en 1595. Il y a plus, une femme, une fille savante, Mlle Schurman, n'a pas rougi de poser, comme un problème, cette vilaine question : *Nùm feminæ christianæ conveniat studium litterarum ?* Erasme fait de même dans une lettre qu'il écrit à Budée. « La « vraie science d'une femme, dit le P. Commire, est d'être belle; l'étude « et les livres ne servent qu'à la rendre insupportable. » Sauf l'hérésie, mon cher frère, j'aime autant l'excès des marcionites qui, selon saint Epiphane, permettaient aux femmes de baptiser, et l'enragée folie des montanistes, qui les admettaient à la prêtrise et à l'épiscopat, selon le même saint Epiphane. Sans doute, Salomon disait, lui aussi, que de mille hommes il en avait trouvé un bon, et de toutes les femmes pas une; mais le sage avait ses raisons qui dépassent mon entendement, et.... il exceptait les femmes auteurs ; passons bien vite. Où en étions-nous ?

D'autre part, les poëtes mâles, que diront-ils ? Et remarquons bien d'abord que si la femme ose aborder les régions supérieures de l'intelligence, c'est presque toujours qu'elle s'y laisse pousser par le souffle divin de la poésie. Eh bien ! l'homme poëte lui-même accueillera la femme avec un ricanement satanique, et lorsqu'il l'aura sournoisement flétrie du nom de *bas-bleu*, il adjurera son fils de ne pas l'épouser.

Pourquoi donc ne l'épouserait-il pas? Serait-ce qu'on ne peut faire des vers et accomplir exactement les devoirs de sa position sociale? O homme poëte ! mais vous avez une position sociale et vous faites des vers ; vous êtes père de famille, député, pair de France, bureaucrate, ministre et roi, et vous mettez au jour les *Messéniennes*, les *Méditations*, les *Orientales*, les *Contes d'Espagne*, etc., etc.; vos chefs-d'œuvre condamnent vos sophismes; ou, s'il n'y a en tout ceci d'incompatibilité que pour la femme, ce n'est pas assez de l'affirmer, il faudrait le prouver.

Pourquoi ne l'épouserait-il pas? Serait-ce que la poésie dessèche l'être, et qu'elle se trouve étrangère aux scènes d'intérieur, et qu'elle ait abdiqué sa couronne toujours chérie d'épouse et de mère ? N'est-ce pas une femme, la poésie, telle que l'imaginait la gracieuse mythologie, et telle que nous la représente le pinceau des artistes chrétiens? Je vous défierais de concevoir la poésie sans la femme. La poésie, c'est la candeur et la beauté, un élan rapide du cœur et un doux caprice de l'esprit; c'est l'immolation sublime et la parole harmonieuse ; c'est la sincère confession d'une riche conscience ; c'est la plénitude de l'amour ; c'est la physionomie de la vertu. Or je demande qui, de la femme ou de l'homme, réunit excellemment ces caractères merveilleux ?

J'entends bien qu'on a répondu : « A ces titres, la femme aura l'hom-

mage des poëtes ; mais, pour la même raison, la femme ne doit pas l'être. Ce n'est pas le dieu qui fait les cantiques de l'adorateur. » On se trompe; c'est toujours au dieu, c'est à la déesse (*musa*) que l'adorateur ou le poëte demande de lui dicter ses inspirations, et croire que le dieu qui seul inspire les vers n'a pas le droit de faire des vers, voilà, ce me semble, une hérésie trop violente aussi. Montaigne disait à sa manière : *La poésie est un amusement propre à leur besoing.* Je vous laisse à juger, mon cher Antoni, la sophistique raison qu'il en donne : *c'est un art folâtre et subtil, desguisé, parlier, tout en plaisir, tout en montre, comme elles.* Preuve de plus que les grands hommes sont sujets à des préjugés de bonnetiers.

Soyez sincères, messieurs, et, la main sur le peu de conscience qui vous reste, avouez enfin que la jalousie n'est point étrangère à vos dédains. Vos dédains proclament la supériorité de vos rivales. Si la femme fait des vers, que deviennent les vôtres ? La femme ! où elle chante, vous criez; où elle soupire, vous poussez des rugissements mesurés à l'équerre; où ses lèvres s'épanouissent dans un sourire tout rose et tout céleste, vous ouvrez un rictus édenté qui grimace en zig-zag. La femme est un ange vraiment, et vous jouez le rôle d'ange comme d'épais cabotins. Si parmi vous quelques natures d'élite se rencontrent qui ne soient pas jusqu'à cet excès triviales et repoussantes, c'est qu'elles se ressentent plus ou moins des poétiques entrailles qui les ont portées.

Non, rien autre chose ne les explique, ces dédains misérables ; tout, au contraire, les condamne. Depuis Débora jusqu'à la femme qui, par l'ordre des temps, vient s'asseoir la dernière au banquet des poëtes, je cherche la médiocrité que je trouve seulement chez vous. Voici Sapho, Corinne, et plus tard les Sybilles, et, puisqu'il faut abréger, tout près de nous, Clotilde de Surville et Marie de France, Mme Deshoulières elle-même, Anne Barbier, Mme Tastu, Mme Desbordes-Valmore et Mme Guinard. — Mon Dieu, oui, voici Mme Guinard, et je m'en tiens-là.

Ayant à dominer les despotiques préventions de l'homme, ayant à dominer surtout sa modestie, Mme Guinard ne pouvait se faire aussi aisément une grande réputation que les titres légitimes pour y parvenir. C'est pourquoi Mme Guinard ne porte pas encore un nom consacré dans le monde des poëtes. Cette injustice ne la blesse pas, j'en suis bien sûr, et l'accommode. On sent, à la lecture de son livre, qu'elle n'a point écrit pour le public, ce qui, du reste, lui donne un prix très-particulier. Tout au plus avait-elle communiqué des pages détachées à quelques amis de famille heureusement indiscrets ; et ces surprises fameuses dont les auteurs sont de toute éternité victimes dans leurs préfaces, Mme Guinard dut les subir réellement pour son compte. Effectivement, ce sont bien des feuillets épars, dérobés à la hâte, classés et imprimés comme les enlevait le ravisseur. Ce que penseront et diront les hommes poëtes, Mme Guinard ne veut pas s'en préoccuper ; elle ne veut pas

être lue ; elle laisse couler son cœur seulement dans le cœur de ses fils et de ses filles ; seulement elle leur dit qu'elle les aime, c'est sa poésie, et, pourvu qu'ils le sachent bien, voilà sa réputation de choix.

On a cité, dans un journal, le mot de M. de Lamartine : « Mme Guinard, dit-il, est la première femme poëte de ce temps-ci. » M. de Lamartine pouvait lui donner la même place sans distinguer le sexe. Eh bien, non ! le mot ne vaut rien; c'est M. de Lamartine, la première femme poëte de ce temps-ci; Mme Guinard n'est que la seconde.

Tel est l'inconvénient des comptes rendus, lorsqu'il s'agit de poésie surtout : la critique s'y propose un but impossible, à savoir, l'analyse. La poésie analysée, qu'est-ce donc? Faut-il égrener atôme par atôme la prodigieuse toile de Murillo, pour montrer la beauté dans la Vierge et le génie dans la peinture? Vais-je disséquer vers par vers l'inspiration du poëte avec la loupe de Dumarsais et le scalpel de Lhomond? Que m'importe ! Je lis, je sens, je suis ému, ravi, heureux. Lisez vous-mêmes.

Mais le public ne veut lire que sur recommandations. Pour se tirer d'affaire et contenter le public, la critique le traite comme un enfant, et, à propos d'un livre, lui parle de tout, excepté du livre. Ainsi se font les comptes rendus ; ainsi ai-je fait le mien.

Lorsqu'il devient nécessaire pourtant de laisser là Castor et Pollux, pour entreprendre l'éloge de l'athlète ou lui casser les jambes, la critique se ravise ; elle met à la fin ce qu'elle aurait dû mettre au commencement et partout, elle montre ce qu'elle veut faire voir, elle dit ce qu'elle veut qu'on entende, elle donne des citations ; ainsi vais-je faire.

A MON FILS AINÉ.

Un nouvel an commence et t'amène un autre âge ;
L'enfance blonde et rose, au contour vague et rond,
Va bientôt délaisser ton souriant visage;
A peine je m'incline en te baisant au front.

Laisse-moi contempler sous leur forme enfantine
Ces traits que dans mon cœur je voudrais retenir;
Bientôt ce front vermeil, cette voix argentine,
Ne seront plus pour nous qu'un tendre souvenir.

Ta joue, où j'aime à voir les couleurs de la pomme,
Va prendre un incarnat plus mâle et moins brillant.
O Félix, tu grandis ; mais, en devenant homme,
Pour moi, comme aujourd'hui, reste mon cher enfant.

Conserve-moi toujours ta tendre confiance,
Dans le cœur maternel verse tous tes secrets ;
Je serai jeune encor.... Pour toi je recommence
L'âge du long espoir et des vastes projets.

Ton âme dort encor son sommeil d'innocence ;
Trop tôt, hélas ! viendra l'heure de son réveil.
Puisse ta mère alors conserver sa puissance
Et demeurer pour toi l'ange du bon conseil !

Bientôt tu vas tenter une nouvelle voie
Où je ne devrai plus marcher auprès de toi ;
Les jours, les mois, les ans, sans que mon œil te voie,
Fuiront peut-être.... Alors songe toujours à moi !

Un jour, loin du doux nid où t'attendra ta mère,
Jeune oiseau voyageur, tu prendras ton essor ;
Ballotté par les vents, bercé sur l'onde amère,
Tu voleras.... Mon fils, demeure enfant encor.

DOUCEUR DES LARMES.

Lorsque le sein palpite, et que l'âme oppressée
Ne peut plus contenir une ardente pensée,
Heureux qui peut pleurer!
Au pied du crucifix chaque larme qui tombe
Soulage d'un grand poids notre cœur qui succombe
Et l'aide à respirer.

Les pleurs de la jeunesse, ainsi qu'une rosée
Raffraîchissant dès l'aube une terre embrasée,
Apaisent les douleurs ;
La brise matinale a de fraîches haleines ;
Mais lorsque vient midi l'air boit jusqu'aux fontaines ;
L'âge tarit les pleurs.

Les larmes, désormais plus rares et plus lentes,
Se sèchent sans quitter les paupières brûlantes,
Sans dilater le sein.
Ainsi l'onde en été, tombant d'un ciel aride,
S'épanche goutte à goutte et laisse plus avide
Ce qu'elle effleure en vain.

Flots abondants de pleurs, sève de la jeunesse,
Source qui fais germer la paix dans la tristesse,
Pourquoi sitôt tarir?
Quand vous desséchez dans nos âmes fanées.
La somme de nos maux croît avec les années;
Vivre, hélas! c'est souffrir.

. . . . . .

Quand toute heure à la vie enlève un de ses charmes,
Mon Dieu, conserve-nous du moins le don des larmes
Quand la jeunesse fuit.
Lorsqu'au fond de nos cœurs l'orage dure encore,
Souffre que la tempête en onde s'evapore
Sans éclat et sans bruit.

Ne laisse pas les cœurs que la douleur assiége
Durcir et se glacer comme les flots de neige
Qu'on voit s'amonceler;
Laisse encor déborder la coupe trop remplie.
Un parfum reste encore à la rose pâlie :
Laisse-le s'exhaler.

S'il y a dans toutes les productions des hommes poëtes contemporains, quelque chose de plus suave et de plus naturel, des pensées plus élevées et de plus riches couleurs, plus d'énergie et de pur amour, de science du cœur et de sublime enthousiasme, plus de cette inspiration sainte qui est la vie de la poésie et la poésie elle-même, je donne gain de cause aux Levantins et aux bonnetiers du quartier Saint-Eustache : la femme n'a pas d'âme, elle n'est bonne qu'à nettoyer le ménage et à mourir sous un évier ; M. Guinard doit adresser une pétition aux chambres pour provoquer une modification à l'article 215 du Code civil, et on y lira : La femme ne peut ester en jugement, *ni faire des vers*, sans l'autorisation de son mari.

Adieu, cher Antoni. LE SOLITAIRE.

Pensées, Maximes, Réflexions, Morales, Jugements et Paradoxes,

RECUEILLIS DE LA CONVERSATION DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES,

Par un homme du monde.

—

Quel que soit le malheur qui nous a frappé, il vient toujours un moment où nous nous demandons si, en conscience, nous n'aurions pas assez versé de larmes. (Edouard ALETZ.)

La jalousie s'épuise à deux rôles contradictoires : elle exagère et déprécie le mérite des autres. (DE MONTLOSIER.)

—

On trouve peu d'hommes distingués qui ne poussent à l'excès certains petits défauts. (BERGASSE.)

—

Les esprits faux sont les complices de tous les crimes et de toutes les erreurs qui désolent la terre; ils font la fortune des fous et des méchants qui, sans eux, seraient frappés d'impuissance. (DE CORMENIN.)

—

Nous convenons volontiers que nous sommes capables d'avoir tort quelquefois, à condition qu'on nous donnera toujours raison.
(DUPIN aîné.)

—

Nous mettons vite au blanchissage le mouchoir avec lequel nous avons essuyé les larmes d'autrui. (Mme DE STAEL.)

—

Il y a des phrases toutes faites sur le bonheur de la vie, et que se passent, de père en fils, les gens qui ont bien dîné. C'est un recueil d'axiômes optimistes qui a force de code, et aux termes duquel on traite d'insensés ceux qui pleurent, et de maladroits ceux qui meurent de faim.

Pour que nous ne devenions pas tout à fait idolâtres et esclaves des grands, Dieu permet qu'ils songent rarement à user envers nous de tous leurs moyens de séduction. (DE CHEVERUS, *Arch. de Bordeaux.*)

—

Celui qu'on regarde comme un original, a toujours commencé par être la copie d'un autre. (Le docteur ALIBERT.)

—

Certaines gens ne conçoivent pas qu'on puisse être malheureux, avant le jour où ils tombent eux-mêmes dans le malheur; comme d'autres ne peuvent se faire une idée de la douleur, avant que la maladie soit venue les atteindre. (Le docteur ALIBERT.)

—

Les petits esprits et les petites gens ne savent rien faire simplement.
(DE TALLEYRAND.)

—

L'exagération est le mauvais goût de la faiblesse et de la vanité.
(DE TALLEYRAND.)

—

Le malheur, quand il est sans relâche, nous corrompt autant que la fortune. Pour nous instruire, le malheur doit ménager ses leçons.
(Le poëte DELILLE.)

—

De tous temps, pour vivre en paix, les hommes ont fait trève de franchise; si, rompant cette trève, ils s'avisaient un jour de vouloir être sincères, il s'ensuivrait une guerre capable de bouleverser le monde.

(Fiévée.)

—

Le cœur de l'égoïste est sourd et muet de naissance.

(de Monthyon.)

—

La douceur est à la vertu ce que la maturité est à un beau fruit, et le poli à l'or et au diamant : la douceur, c'est la perfection de la bonté et de la beauté. (de Cheverus.)

—

Se réjouir du bonheur des autres, c'est avoir un bon cœur; mais c'est avoir une âme excellente que de souffrir des peines d'autrui.

(Mme Emile de Girardin.)

—

Ce qui occupe et tourmente le plus dans la vie, c'est le soin de vivre.

(Bouilli.)

CHRONIQUE.

Une des plus magnifiques apologies du catholicisme, remarque la *Revue catholique*, c'est cet imposant cortége d'orateurs héroïques et bienfaisants dont ses annales sont chargées. L'essence, la vertu de la foi catholique, est de porter au dévouement et aux inspirations de la plus sublime charité. Toute la France a répété avec attendrissement les noms de ces pauvres prêtres qui, enveloppés eux-mêmes par le fléau de l'inondation, n'ont songé qu'à se sacrifier au salut et au bien-être des victimes. Pauvres, ruinés, ils refusent leur part d'indemnité et courent la porter aux pauvres. Tous les malheurs trouvent secours et consolation près du prêtre catholique. Les malheureux sont sa famille. Ainsi, à mesure que les rigueurs de la saison et le prix toujours élevé des subsistances augmentent la misère et les privations des pauvres, le clergé redouble de zèle pour organiser partout des moyens de secours et porter quelque adoucissement à tant de souffrances. Pauvres eux-mêmes, les respectables curés de nos campagnes en particulier, après avoir distribué le peu qu'ils possèdent, s'en vont frapper aux portes des habitants notables de leurs paroisses, les pressent, les exhortent, et trouvent dans le sentiment de charité qui les inspire, des paroles si touchantes, que bientôt des souscriptions s'organisent, des associations charitables se forment, et les pauvres sont secourus. Nous pourrions citer un grand

nombre de paroisses, dans la Vendée surtout, où le zèle et le dévouement des pasteurs ont su procurer aux plus nécessiteux des paroissiens une distribution régulière de pain. Il est bon de publier de tels exemples. Ils réfutent avec une digne et noble éloquence les odieuses calomnies que l'impiété cherche à accumuler chaque jour contre les ministres du Dieu de sacrifice et de charité. Nous ne pouvons nous refuser au bonheur de citer quelques-uns de ces touchants exemples.

— M. l'abbé Caget, curé de Saint-Privé-Saint-Mesmin, digne ecclésiastique que chacun aime et vénère dans sa paroisse, avait reçu du ministère des cultes, à titre d'indemnité pour les pertes qu'il avait faites lors de l'inondation, une somme de 375 francs. A la réunion suivante du bureau de bienfaisance de Saint-Privé, M. l'abbé Caget est venu mettre cet argent à la disposition du bureau, en disant que dans sa paroisse, où pas une habitation n'a été épargnée par le fléau, il y avait beaucoup de malheureux qui en avaient plus besoin que lui.

— M. Adelée, curé de Quettelon, depuis que le pain est devenu si cher, réunit autour de lui, les dimanches et les mercredis, tous les pauvres de la paroisse, au nombre de plus de quatre-vingts. Là on leur sert une excellente soupe, puis un fort morceau de pain pour chacun. Les infirmes qui ne peuvent venir prendre part au banquet de l'infortune, reçoivent leurs portions à domicile. Ce digne prêtre n'a d'autre fortune que sa cure. Quel avantage pour les pauvres de nos campagnes, si les pasteurs avaient un traitement moins insuffisant! Mais qu'est-ce que 800 francs!

— Combien d'autres faits non moins admirables sont dérobés par la modestie à la connaissance du public. En voici un que nous devons à l'indiscrétion d'un honorable orfèvre d'Orléans, à qui la lettre suivante a été adressée par un pieux curé de ce diocèse. On nous saura gré de la publier, malgré la modestie de l'auteur, qui aurait voulu cacher sa bonne action. Nous ne craindrons même pas de blesser la modestie de cet homme aussi distingué par sa science que par sa tendre charité. Un des paroissiens de M. l'abbé Méthivier, chanoine honoraire et curé de Bellegarde, nous a souvent entretenu des vertus de ce saint et digne pasteur que tous les pauvres connaissent et dont ils bénissent le nom.

« Bellegarde, 28 février 1847.

« Monsieur,

« Les jours les plus pénibles pour les malheureux ne sont pas encore passés; les ressources s'épuisent et la misère augmente : pour moi, je ne puis plus subvenir aux besoins de mes indigents qu'en vendant mon argenterie. J'ai la ferme confiance que ma soupe sera meilleure dans une cuillère d'étain, si mes cuillères d'argent peuvent procurer quelques pains de plus à ceux qui ont faim.

« Je profite de l'absence de ma vieille domestique, qui jetterait les hauts cris si elle voyait sa cuisine dépouillée de ses richesses. Ces

coups doivent se faire à la sourdine. Je compte donc sur votre discrétion, en vous priant d'acheter cette argenterie au prix que vous fixerez dans votre exquise délicatesse. Je joins deux salières, et de plus deux montres, trottant un peu mieux que le soleil, qui me semble fort en retard cette année. L'une de ces montres est anglaise, c'est tout dire ; l'autre est à répition et elle est française. J'avoue que je n'ai jamais pu les mettre d'accord ; mais faut-il s'étonner qu'il n'y ait point d'entente entre deux machines combinées par le génie de deux nations rivales ? Au reste, ce désaccord par esprit de nationalité prouve la régularité de leurs mouvements. Vous les achèterez donc et les revendrez comme excellentes. Puis, quand ce petit bagage sera, par vos soins, converti en pièces de cinq francs, vous remettrez, sans bruit, la somme au digne patachier qui vous présente cet envoi. Alors nous aurons fait une bonne action en deux, et vous aurez votre part auprès de Celui qui ne laisse pas sans récompense un verre d'eau froide donné de bon cœur.

« Je vous témoigne à l'avance ma reconnaissance pour le service que vous allez rendre à mes pauvres et à moi. Je prends la liberté de vous recommander de nouveau une silencieuse discrétion touchant cette affaire commerciale ; si la police le savait, elle me forcerait de prendre une patente de marchand de bric-à-brac. MÉTHIVIER. »

— Les beaux et touchants dévouements qu'on nous signale chaque jour de la part de notre admirable clergé de France, sont innombrables. Nous enregistrerons encore, pour terminer, un fait digne du cœur charitable et généreux du premier vicaire de la Madeleine; un fait qui honore et la religion, et le clergé de la capitale. M. l'abbé Gallard fait, depuis quelque temps, délivrer aux familles nécessiteuses d'Arthenay, sa ville natale, des bons de pain au prix réduit de 1 fr. 25 cent. les quatre kilogrammes.

— La *Nouvelle Sion* publie la statistique suivante de l'Eglise catholique. Cette notice, qui, au dire de la feuille allemande, lui aurait été fournie par Mgr l'Archevêque de Thessalonique, secrétaire de la Propagande, comprend la population catholique de toutes les parties du monde, et se résume dans les nombres suivants : Europe, 125,000,000 de catholiques, 108 archevêchés, 469 évêchés. Asie, 1,200,000 catholiques, 25 archevêchés et 34 évêchés. Amérique, 26,000,000 de catholiques, 12 archevêchés et 67 évêchés. A ce nombre, il faut joindre les différents vicariats et préfectures apostoliques qui comprennent : en Europe, 3,5000.000 catholiques; en Asie, 240,000 ; en Amérique, 1,5000,000 ; dans l'Océanie, 60,000. De ce calcul, sur l'exactitude duquel on croit pouvoir compter, il résulte que le nombre des catholiques répandus sur le globe serait d'environ cent-soixante millions.

Paris. — Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

VISITES AU SALON DE 1847.

I

De l'art en général. — Origines et histoire de l'institution du « Salon. » — Examen du salon de 1847 : *sculpture.*

« Le Salon.... » — Voici un de ces mots magiques qui ont reçu de nos mœurs modernes une signification et une valeur bien supérieures, et même assez étrangères, à leur sens propre et primitif. Le « salon, » la « chambre, » la « cour, » sont à cette heure des vocables d'une grande importance, et qui en disent, — pour parler comme les bonnes gens, — plus gros qu'ils ne paraissent. Un jour, nous pourrons bien discuter, pour notre plaisir, leur fortune et leur ambition de parvenus; mais, pour le moment, nous ne devons pas oublier que nous n'avons point à faire un traité de philologie historique à propos de peinture.

Quoi qu'il en soit, à tort ou à raison, le « salon » occupe un rang très-important dans la série des événements annuels qui agitent, inquiètent ou intéressent périodiquement le monde parisien; et, à ce titre, il doit provoquer chez le penseur de sévères et utiles observations, même en dehors du point de vue de l'esthétique, sous lequel la plupart de nos confrères des grands journaux affectent de le considérer exclusivement. Nous prétendons même que, pour l'immense majorité du public intelligent et réfléchissant, l'intérêt moral de cette exhibition surpasse infiniment l'intérêt purement artistique, soit qu'on la juge dans ses nombreux détails, ou qu'on l'apprécie seulement dans son ensemble. En droit, sinon en fait, le « salon » est la manifestation complète de l'état et des tendances actuelles des arts d'imitation; or qu'est-ce que l'art en général? ou, pour parler plus clairement et ne tomber pas dans l'abstraction, que sont les arts? Quel rang tiennent-ils dans les attributs de l'homme? quelles destinées, quel emploi Dieu leur a-t-il assignés dans la création? — La plus simple réflexion nous démontre certainement que Dieu a donné à l'homme, roi de la création, et à l'homme seul entre toutes les créatures, la voie ou plutôt le moyen

des arts divers comme une réserve d'instruments perfectionnés, propres par leur puissance à exprimer parfaitement, à communiquer plus amplement ses pensées qu'il ne peut le faire avec la seule ressource de ses dons corporels. — Les arts sont comme les porte-voix de l'âme, et ainsi que l'exprime admirablement le nom générique qu'ils ont reçu des anciens (ἀρετή, *vertu, force*), ils constituent un système de FORCES essentiellement soumis à notre puissance spirituelle, à une impulsion morale. Dans le langage vulgaire, et particulièrement de nos jours, on confond trop souvent l'art et l'industrie. Il nous paraît cependant que la distinction en ces matières n'est point difficile à établir, et que, sans grands efforts de raisonnement, on pourrait attribuer à chaque chose sa qualification propre. Sans parler de l'*art du coiffeur* et de l'*art du carossier,* n'est-il pas de la dernière évidence, par exemple, que l'escrime, l'équitation, la gymnastique, la médecine, la stratégie, n'ont rien de commun avec l'art proprement dit, tandis que l'éloquence, la poésie, la musique, la sculpture, la peinture, et même la mimique, — en tant qu'elles sont pratiquées selon les pures inspirations de la pensée, — sont les plus puissants et les plus fidèles organes de notre âme, et en conséquence, dans l'ordre matériel, les seules manifestations possibles de l'art? Nous choisirons à dessein dans la musique, — art d'expression par excellence, — le thème nécessaire à l'appui de notre opinion. La musique procède de l'éloquence, comme l'éloquence procède de la simple parole; elle n'est et ne peut être que la parole humaine, les accents humains, si l'on veut, dans toute leur expansion; de même que la parole, elle doit donc servir humblement l'esprit, et se réduire d'elle-même aux glorieuses limites d'une sorte d'incarnation. Là reposent ses destinées dans toute leur plénitude; hors de ces conditions, elle n'est plus qu'un BRUIT inutile au moins, indifférent à tout le monde, insupportable à l'homme de goût. Or, la peinture et la sculpture, arts d'imitation plastique, expressions matérielles et durables de la parole et du geste, ne peuvent se soustraire à cette règle souveraine, puisque, comme la musique, l'éloquence ou la poésie, elles ne sont et ne peuvent être, en réalité, qu'un exercice complet de nos facultés, une manifestation absolue de notre pensée dans sa forme et sa couleur. — Ceci ne s'accorde guère, nous en convenons, avec les théories de messieurs les amateurs du beau idéal, ni encore moins avec celles un peu plus inintelligibles des apôtres de *l'art pour l'art,* cette célèbre doctrine matérialiste vide de sens et prétentieuse qui, pendant dix années, a coûté à la France des flots d'encre. — L'*art pour l'art*, est l'une de ces mille abstractions stupides autant qu'orgueilleuses, enfantées par l'ignorance et l'irréflexion de quelques bavards audacieux de ce temps-ci. Pratiquer l'art pour l'art, c'est parler pour ne rien dire, avec cet inconvénient de plus, que les paroles s'envolent, tandis que les tableaux insignifiants et les statues sans portée restent, pour notre malheur, sous nos yeux! Notre devise a toujours été : L'art pour la pensée,

la forme pour l'idée, et c'est selon cette doctrine rigoureuse que nous allons juger le « Salon de 1847, » comme nous avons jugé ceux des années précédentes.

Avant de commencer cette première visite d'introduction, nous aurions eu quelque plaisir à examiner jusqu'à quel point, dans son origine, dans son histoire et dans son état présent, « l'exposition » est une institution sérieuse, utile et digne de respect, et s'il n'y aurait point une trop grande témérité à n'y voir au fond qu'une de ces solennelles bouffonneries inventées par le génie moderne, et jouées gravement par d'honorables personnages déterminés à traiter avec recueillement les choses qu'ils comprennent le moins. Peut-être découvririons-nous ainsi le vice radical qui stérilise si fatalement depuis longues années cette institution ; mais le temps et l'espace nous manquent : nous nous bornerons donc à exposer très-succinctement les pièces du procès, et nous laisserons à la sagacité du lecteur le soin d'en conclure à sa guise.

— L'institution des expositions spéciales de peinture est nouvelle en France. Inconnues du moyen âge, dont les idées droites, pratiques et expéditives s'accommodaient mal de ces solennités sans but évident et sans portée certaine, elles furent négligées par le XVIe siècle, ce grand zélateur des exhumations de coutumes antiques. (Est-il bien prouvé que les anciens aient pratiqué les expositions publiques d'objets d'arts?...) En 1673, pour la première fois, dans l'une des cours intérieures du Palais-Royal, en 1704, « *dans la grande gallerie du bord de l'eave,* » au Louvre, les membres de l'Académie royale de peinture et sculpture nouvellement fondée par Colbert, firent deux expositions publiques de leurs ouvrages, « avec l'agrément du roy. » Mais ce ne fut qu'en 1740 que le roi Louis XV, « sur l'avis de messire Philibert Orry, « controlleur général des finances de S. M., et directeur général des « bastiments de la courronne octroya à messieurs les officiers et mem- « bres de son Académie royalle de peinture et sculpture le privilége « d'exposer annuellement dans le Sallon du Louvre leurs ouvrages com- « posés dans le cours de l'année, *afin*, — disent les lettres patentes, — « d'*exciter l'émulation parmi les artistes.* » Cette exposition fut ouverte au public le 25 août, et dura jusqu'au 15 septembre suivant; elle comprenait, pour la peinture, la sculpture et la gravure, une centaine d'articles. En 1745, le roi ayant témoigné son mécontentement de la pénurie des expositions annuelles, il fut arrêté en conseil qu'elles auraient lieu à l'avenir tous les deux ans ; le monopole en fut d'ailleurs strictement maintenu à messieurs de l'Académie royale, et l'institution poursuivit paisiblement sa pâle existence, sans grand profit pour les beaux-arts, jusqu'en 1791. On doit croire que la mesure de 1745, compliquée du mécontentement royal, n'avait pas grandement stimulé l'émulation de messieurs les académiciens, puisque, trente-six ans plus tard, en 1781, l'exposition, dont nous avons en ce moment le livret sous les yeux, ne compta que 310 sujets peints, sculptés ou gravés,

et presentés par 69 académiciens. Pendant deux années, 41 académiciens étaient donc restés inutiles!... Ajoutons que de ces 310 sujets, un seul tableau, *Briséïs emmenée de la tente d'Achille,* par Vien, et une seule statue, *Voltaire,* par Houdon, ont conservé leur célébrité jusqu'à nos jours.

C'était en ce temps-là la bonne époque de la peinture allégorique pseudo-païenne si fort regrettée de messieurs de l'académie des beaux-arts! Nous remarquons sur le livret, entre autres sujets burlesques, celui-ci que nous aimons à signaler au lecteur : *L'amour des arts console la Peinture des écrits ridicules et envenimés de ses ennemis, par M. de La Grenée, adjoint à recteur.* Avis aux critiques fâcheux qui s'attaquent à l'Académie! — Pendant cette longue période de l'histoire officielle du « salon, » nous trouvons un seul fait digne de remarque, et comme il doit prouver une fois de plus qu'en fait d'art surtout « la liberté est bonne à tout, » nous le rapporterons avec quelque détail. A l'époque de l'institution de l'académie royale, c'est-à-dire en 1670, les peintres, sculpteurs, graveurs et enlumineurs, se divisaient en deux classes distinctes : les uns, désignés sous le nom de *maîtres,* formaient depuis trois siècles *la Confrérie de saint Luc,* corporation réorganisée, ou plutôt désorganisée comme tant d'autres, au profit de la splendeur particulière du trône, par Charles V, mais originaire, par ses premiers statuts, du commencement du XIe siècle; d'autres, sous le nom de *libres* ou *privilégiés,* prétendaient exercer leur profession en dehors de la juridiction de l'antique confrérie. Charles Le Brun, alors jeune homme plein de fougue et d'ambition, se mit à la tête de ces indépendants, et, par le crédit du chancelier Séguier, son protecteur, obtint du roi, pour son association, le titre de Société Autorisée, et la galerie du Collége de France pour lieu de réunion. Dès ce moment, les privilégiés commencèrent à persécuter de toutes façons les vieux maîtres de la confrérie de saint Luc. Celle-ci, mieux instruite par l'infortune, se fit plus libérale; elle adoucit la rigueur de ses statuts, et tenta de ramener à elle, par la mansuétude, les jeunes artistes impatients du joug de la maîtrise; mais déjà la Société Autorisée était devenue l'Académie royale de peinture et sculpture, tous ses efforts furent impuissants à ranimer son existence. Cependant, elle lutta encore avec courage et habileté pendant près d'un siècle. En 1705, elle ouvrit une école publique et gratuite de dessin; en 1762, à l'hôtel d'Aligre, en 1774, à l'hôtel Jaback, elle fit deux expositions remarquables par le nombre et le mérite des articles exposés, et protesta ainsi contre l'orgueilleuse autocratie des peintres de la cour. Quelques jeunes artistes, humiliés des dédains de l'Académie, tournèrent alors leurs regards vers l'antique confrérie des « maistres peintres, » et s'efforcèrent de lui infuser quelques gouttes de leur sang actif et généreux. Ce triomphe éphémère précipita sa fin, la toute-puissante académie n'entendit point supporter plus longtemps une rivale qui pouvait renaître de ses cendres : en 1776,

par l'organe de son directeur, *Marie Pierre*, premier peintre du Roi, elle obtint un arrêt du conseil qui supprimait la confrérie de saint Luc. — La vieille et libérale confrérie des *ymagiers* du XIIe siècle s'était laissée complaisamment disloquer pendant trois siècles par l'autorité royale ; imprévoyante, elle avait méprisé sa propre indépendance ; égoïste, elle exerça au profit de ses *maîtres* une autorité illégitime et une désastreuse influence sur les beaux-arts ; elle a succombé sous les étreintes brutales de la tyrannie, ce fut justice. — Cette historiette artistique ne renferme-t-elle point une moralité d'un usage universel ?...

— L'année 1791 fut une époque d'émancipation radicale et précipitée ; le 21 août, l'Assemblée constituante, par un décret, équitable cette fois, accorda à *tous* les artistes français ou étrangers les avantages de l'exposition au « salon. » Ce fut là un rude coup porté aux priviléges de l'Académie royale ; elle y survécut encore deux années, puis en 1793, sur la motion de Grégoire, elle disparut ainsi que toutes les autres institutions savantes de la monarchie dans la tourmente révolutionnaire. A l'avénement du directoire, le nombre des œuvres d'art présentées à l'exposition devint si exorbitant, que le gouvernement décida que le « salon » serait ouvert tous les ans. L'académie fut aussi rétablie sous une nouvelle forme ; réunie à l'académie d'architecture, à l'académie française et à l'ancienne société de musique, elle forma, sous le nom de *Section de littérature et de beaux-arts*, la troisième classe de l'Institut national. Jusqu'aux premiers temps de l'empire, le régime des expositions ne se ressentit pas beaucoup de l'influence académique ; mais bientôt le maître absolu qui, en ce temps-là, gouvernait toutes choses ne tarda guère à imposer de nouvelles entraves à l'institution du « Salon. » Elle reprit, à peu de choses près, son caractère primitif, tout académique et exclusif. Le César républicain du 18 brumaire exécrait la liberté, *même en peinture*, — ainsi qu'on le disait alors dans les ateliers, et, la guerre aidant, on ne vit sous son règne que quatre « salons » peu nombreux, si l'on en excepte celui de 1810. Enfin, en 1816, lors de la reconstitution de l'académie française, *la section de littérature et beaux-arts* devint l'Académie royale des beaux-arts, et, depuis ce temps, malgré sa constitution, libérale par la forme, elle pèse de tout son esprit de secte sur les destinées des arts, qu'elle est censée représenter. Rivée à son vice originel, elle intervient puissamment dans les expositions par un jury choisi dans son sein. Seulement, en vertu de son organisation actuelle, les artistes ont l'avantage, peu goûté généralement, de soumettre leurs œuvres à l'arbitrage d'une commission composée le plus souvent, en majorité, d'architectes et de musiciens... — En résumé, l'institution des expositions officielles, fondée pour exciter « l'émulation des artistes, » compte en ce moment cent sept années d'existence ; le but des fondateurs est-il atteint ? C'est une question qui ne nous semble rien moins que résolue. Le nombre des artistes et la quantité d'œuvres produites se sont incontestablement décuplés ; le *faire*, la fabrication, s'il nous est permis de nous exprimer

ainsi, se sont généralement améliorés, nous en convenons sans peine; mais la composition, cette partie la plus importante de l'art, a-t-elle suivi cette progression? Est-elle même restée ce qu'elle était bien avant l'établissement des académies et les expositions? Nous ne le croyons pas. Chaque année, les journaux publient vingt colonnes de malédictions contre le jury du Louvre, ou même contre les jurés et contre l'esprit exclusif des académiciens, etc..., etc...; à notre sens, on a tort : là n'est point le mal. Ce n'est pas seulement la forme qui est défectueuse, c'est surtout l'institution en elle-même qui, par sa propre nature, favorise ce matérialisme de l'art que les adeptes ont formulé par cette devise barbare : *L'art pour l'art.*—Mais nous nous sommes étendu déjà trop longuement sur ces préliminaires indispensables, et nous voulons, sans plus tarder, rechercher la confirmation de ce que nous venons d'avancer dans un rapide mais consciencieux examen du « Salon » de cette année.

De l'avis général, aucune exposition n'a été plus satisfaisante sous le rapport de l'exécution matérielle, et nulle n'a été moins significative sous le rapport de l'idée; voyons :

— L'exposition de 1847 a reçu de 1227 artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs ou lithographes, 2321 sujets ainsi divisés :

2010 sujets peints à l'huile, en miniature ou à l'aquarelle;

168 statues, groupes, bustes ou sujets gravés en pierres fines et médailles;

20 dessins d'architecture;

95 planches gravées sur métal ou sur bois;

28 sujets lithographiés.

Devant une si prodigieuse abondance, nous éprouverions certainement quelque embarras si nous tentions seulement de parler en détail de quelques objets de chaque classe de cette immense collection; nous nous contenterons donc de choisir çà et là, dans la partie sérieuse du « Salon, » les œuvres les plus capables d'intéresser nos lecteurs et de nous fournir l'occasion d'utiles remarques.

La sculpture, par laquelle nous commencerons notre visite, est toujours reléguée dans les sombres et humides caveaux de l'aile orientale du Louvre; c'est à travers un brouillard pénétrant, et sous le coup d'une bise glaciale, que nous avons examiné, avec une attention méritoire, les morceaux suivants :

— *Une Pietà*, ou Mère de douleur, par M. Pradier, nous a définitivement convaincu que cet artiste, absolument païen, est positivement incapable de composer avec succès, ou seulement avec convenance, les sujets religieux. La représentation sacrée de Notre-Seigneur, *vautré* indignement entre les jambes de la Sainte-Vierge, est véritablement scandaleuse. Ce cadavre, presque entièrement nu, porte sur sa face, et dans toutes ses parties, une empreinte de vulgarité et d'ignominie qui constate, jusqu'à la dernière évidence, l'ignorance barbare de M. Pradier en tout ce qui concerne l'art religieux. Au premier abord, *la statue cou-*

chée, destinée au tombeau de M. le duc de Montpensier, exécutée avec une certaine décence, nous avait prévenu favorablement pour l'exposition de cet artiste ; nous regrettons d'avoir à déplorer, encore cette année, qu'un si rare talent d'exécution ne reçoive pas l'inspiration d'une pensée mieux réglée.

Nous n'avons pas à nous occuper des nombreuses *statues de reines* destinées à la décoration du jardin du Luxembourg ; pour la plupart, ce sont là des œuvres assez insignifiantes en elles-mêmes et par leur destination. Cependant nous avons remarqué avec plaisir *Anne de Bretagne*, de M. de Bay, et *Marguerite de Provence*, de M. Husson ; la physionomie de cette dernière est heureusement composée, et nos éloges seraient sans restriction si le costume était plus archéologique.

— *L'Intégrité,* de M. Farochon, est une de ces statues parfaitement insignifiantes et bellement exécutées, devant lesquelles le bourgeois s'épuise vainement en conjectures. En considérant cette grande figure armée d'une règle, et que, pour cette raison sans doute, un de nos voisins s'obstinait à qualifier le *Génie de la maçonnerie,* — étrange idée ! — nos souvenirs se reportaient involontairement vers les admirables statues allégoriques qui se voient au porche septentrionnal de la cathédrale de Chartres. Parmi ces quatorze belles figures des vertus chrétiennes, aussi magistralement exécutées que spirituellement conçues, se trouve la personnification de l'honneur ; l'honneur et l'intégrité sont cousines-germaines ; nous pensons que M. Farochon aurait pu gagner beaucoup à s'inspirer un peu de l'œuvre de son *barbare* devancier du XIIIe siècle, et certainement le Palais-de-Justice de Châlons-sur-Marne, destinataire de cette Intégrité colossale, n'y aurait point perdu.

— *L'Enfant Jésus nourrissant les oiseaux*, bas-relief en marbre, est une de ces mièvretés hiératiques inspirées par les plus mauvaises compositions du XVIe siècle ; nous ne parlons de cet objet que pour déplorer, à cette occasion, l'intrusion dans l'art religieux de ces compositions sans convenance et sans aucune valeur. Nous mettons sur la même ligne le *Crucifiement*, du même auteur. — *Le Christ évangélisant* est un prétendu *Christ bysantin* exécuté en mosaïque dans le goût des cartes à jouer.

— En général, c'est un grand bonheur pour nous de louer ; rien n'égale la douce jouissance que nous éprouvons à nous associer pleinement à la pensée d'un artiste et à en suivre la trace dans l'œuvre qu'elle lui a suggérée. C'est un plaisir que nous avons goûté sans altération devant le beau *Christ au tombeau* de M. Bion. Cet excellent artiste est un sculpteur chrétien aussi bien par le cœur que par l'esprit. Ses statues religieuses sont véritablement des actes de foi, d'amour et d'adoration ; et devant ces pierres, animées par le génie chrétien, on se sent ému d'admiration et d'un pieux respect. Le *Christ au tombeau,* comme toutes les excellentes choses, n'est d'aucun style : il est vrai, parce qu'il est à la fois humain et divin. Nous félicitons M. Bion d'avoir fait cette admirable figure, et d'avoir su vaincre habilement toutes les difficultés que

présente un si terrible sujet. Nous félicitons aussi les dames du Saint-Sacrement d'Arras de posséder, dans leur belle chapelle, cette magnifique et imposante représentation de Notre-Sauveur.

— Nous voudrions pouvoir donner des éloges aussi complets à la *Vierge et l'Enfant Jésus* de M. Jules Pommateau, mais notre conscience d'ami nous fait un devoir rigoureux de l'avertir qu'il se fourvoye, par excès de naturalisme, dans une route dangereuse. Son groupe, pour ses draperies, pour l'ajustement, pour la grâce de certains détails, indique certainement une étude sympathique et assidue des bons modèles du XIIIe siècle, lesquels, dans l'espèce, sont les seuls modèles bons à étudier, quoi qu'en pense l'Académie des beaux-arts ; mais nous devons le lui dire, sa Vierge n'est pas, par la figure surtout, une vierge chrétienne ; c'est une très-élégante et très-jolie femme, à la physionomie gracieuse et sensuelle, très-peu hiératique et médiocrement édifiante. L'Enfant Jésus manque aussi de tradition. En résumé, telle qu'elle est, cette Vierge est incomparablement meilleure et plus convenable que la plupart des figures qu'on entasse dans nos églises depuis deux siècles ; mais nous qui savons ce que peut M. Pommateau livré à lui-même, et suivant les inspirations éminemment chrétiennes de sa pensée, nous ne pouvons nous contenter de cet à-peu-près, et nous l'attendons avec confiance à une seconde composition de cette importance, persuadé qu'il réalisera alors toutes les espérances que peut faire concevoir ce début après tout fort remarquable.

— Le *buste du R. P. Lacordaire, de l'ordre des frères prêcheurs*, par M. Bonassieux, n'est pas seulement un excellent portrait plastique de l'illustre moine, c'est le Révérend Père lui-même, avec son magique regard et l'expression toute apostolique de son robuste visage, de cette figure que l'on n'oublie jamais et dont on porte tous les traits gravés dans son cœur pour peu qu'on l'ait vue une fois. — La statuette du célèbre prêcheur, par M. Guillaume Bonnet, a aussi le grand mérite d'une parfaite ressemblance, mais il est à regretter que les draperies en soient traitées avec une certaine négligence.

— Quoi qu'en disent les feuilletonnistes *féroces et furieux* de plusieurs journaux à la mode, nous persistons à faire très-bon marché, quel que soit d'ailleurs leur mérite matériel, de ces compositions peintes ou taillées qu'une femme honnête ne saurait regarder une minute sans rougir. Pour notre propre compte, ces sortes de *roueries* en marbre nous paraissent des insultes gratuites à la pudeur publique, et de honteuses débauches d'esprit. Non-seulement nous croyons que l'art, pour être dans sa voie naturelle, doit exprimer une pensée, mais nous affirmons encore que cette pensée génératrice doit être ou utile, ou agréable, et absolument honnête. Un homme bien élevé, quel que soit le relâchement secret de ses mœurs, se gardera toujours de proférer des obscénités en public; de même, un artiste qui se respecte, ne doit pas exposer aux yeux de tous un objet qui peut amener la rougeur de la honte au front

de sa sœur ou affliger le regard de sa mère. Ceci concerne le n° 2047, à propos duquel il a été écrit dans *la Presse* une phrase ignoble à force de cynisme, et stupide à force de prétention... — L'analyse des feuilletons écrits sur le Salon ne serait peut-être pas la partie la moins intéressante d'un travail complet sur cette solennité annuelle; elle révélerait jusqu'à quel degré infime est descendue la critique française en ce temps-ci !...

Mais nous ne voyons plus guère autour de nous que des bustes, et quels bustes, mon Dieu! Nous en avons compté 64, ni plus ni moins, et à l'exception d'une demi-douzaine environ, parmi lesquels nous rangeons celui exposé sous le n° 2110, par M. Jouffroy, et un autre qui porte le n° 2078, et le nom de M. Elschoët, aucun ne saurait nous arrêter un instant.

Hâtons-nous donc de quitter ces solitudes ténébreuses pour ne plus y revenir.

— A notre prochaine visite, nous parcourerons le « Salon » proprement dit, et son immense annexe, la galerie du Bord-de-l'Eau. Si nous n'y recueillons point un grand nombre de sujets d'observations ou d'étude, au moins sommes-nous assuré d'y marcher à pied sec, et de pouvoir nous y récréer paisiblement par l'examen d'une foule de charmants paysages et par la contemplation plus philosophique, et non moins réjouissante, d'une myriade de portraits où la dignité humaine et la grâce française sont, hélas! trop souvent bien maltraitées.

(*La suite et fin au prochain numéro.*) PETIT DE JULLEVILLE.

UNE CONVERSION AU MAGNÉTISME ANIMAL.

Il s'agit du célèbre littérateur Hoffman (François-Benoît, de Nanci), qui, modèle de savoir, d'indépendance et d'originalité, fut à la fois, dit-on, mondain et misantrope, indulgent et sardonique, brusque et affable, simple et fier, taciturne et brillant causeur, sérieux et enjoué, irascible et le meilleur des hommes. Il fut un des critiques les plus spirituels et les plus brillants de cette illustre pléiade d'écrivains qui firent la réputation de l'ancien *Journal des Débats,* dans lequel il préluda par ses *Lettres champenoises.* Il serait difficile, disent ses biographes, d'exprimer l'effet que produisit dans le monde littéraire cette critique étincelante d'esprit, de grâce et de malice, dans laquelle furent flagellés tour à tour le docteur *Gall,* sur son système des protubérances; *Mesmer,* sur les prétendus miracles du magnétisme animal, et tant d'autres modernes novateurs en

tous genres, qui trouvaient réunis dans un seul homme le médecin le plus instruit, le naturaliste le plus riche en recherches et en savoir, le poëte le mieux inspiré, et le censeur le plus consciencieux.

Vainqueur du célèbre Geoffroi, Hoffman fut bientôt classé parmi les critiques les plus judicieux, et en même temps les plus profonds dont s'honore la France. La vérité brille à un si haut degré dans toutes ses critiques, que ceux-là mêmes qu'elles frappèrent furent forcés d'en reconnaître la justesse et d'en faire leur profit. Il fut, ajoutent ses biographes, d'une probité d'opinion, d'une fidélité de principes qui, ne déviant jamais du but indiqué, ne cèdent pas plus à la crainte de déplaire qu'au désir de s'illustrer et d'augmenter le nombre de ses partisans.

Voilà bien une des gloires littéraires de la France; nul ne le conteste. Je puis avouer, pour mon compte, que les articles dont il enrichissait le *Journal des Débats,* pendant les premières années de la Restauration, firent les délices de ma jeunesse; et quand je les ai retrouvés depuis, il m'a toujours semblé qu'il est difficile de couronner un triomphe de plus de science, de logique et d'agréable moquerie. Le nom d'Hoffman était resté dans ma mémoire, comme le type des plus agréables vengeurs de la saine raison; il était pour moi comme le nom d'un autre Cervantes, dont les œuvres devaient éterniser la honte des chevaliers errants de la magie mesmérienne : j'imaginais qu'il avait à jamais désespéré ces faiblesses de l'esprit humain, qui sont une ignominie pour notre espèce.

Telle était l'idée bien positive que je m'étais faite d'Hoffman. Jugez quelle dût être ma surprise quand je lus, il y a cinq ans, dans le *Rapport confidentiel sur le magnétisme animal,* le passage que voici dans son sens vrai : « Un des rédacteurs les plus estimés du *Journal de l'Empire,* « M. Hoffman, se mit de la partie. Le critique célèbre, aussi soucieux de « l'unité de ses opinions que du moyen d'égayer ses lecteurs, avait dé- « buté par se moquer du magnétisme avec autant d'esprit que de raison « apparente. Cependant invité, par M. de Puységur à examiner *lui-* « *même,* au lieu de jurer, *in verba magistri,* il eut le courage de céder à « l'évidence, et celui, bien plus honorable, de s'avouer vaincu. Une fois « entré dans les voies de la vérité, il ne songea qu'à rendre aux méde- « decins (anti-mesmériens) ce qu'ils prêtaient si libéralement à leurs ad- « versaires, et comme ses sarcasmes étaient trop piquants pour être en- « durés de sang froid, etc. » (P. 29, éd. de 1839.)

Quoi! m'écriai-je, d'ennemi, et quel ennemi! Hoffman serait devenu partisan et défenseur du magnétisme animal! Est-ce bien vrai! Oui, c'est vrai, m'a-t-il été affirmé. Mais ce n'est pas possible! pour l'honneur d'Hoffman, ce n'est pas possible! — Assurément, non, ce n'est pas possible; mais c'est vrai!...

J'en étais là sur le compte d'Hoffman, lorsque je lus, il y a quelque temps, dans le sixième volume des *Archives du magnétisme animal,* publiées par M. le baron d'Hénin de Cuvillers, une anecdote miraculeuse dont voici l'analyse. M. d'Hénin raconte que le 24 juin 1816, jour même

auquel parut le premier article d'Hoffman, il en fit la lecture au milieu d'un cercle nombreux, et qu'à la fin de la lecture un enfant de deux ans s'agita d'une manière extraordinaire, et attira sur lui toute l'attention de la société. Le baron voulut calmer l'enfant, mais il fut obligé de le laisser épancher le torrent d'idées dont il était plein. L'enfant somnambule donna d'abord une définition du magnétisme d'une étendue et d'une profondeur scientifique qu'on ne trouve guère ailleurs. L'auditoire, composé de croyants, de semi-créants et de mécréants, fut stupéfait, et il y eut même un peu de scandale. C'est pourquoi le baron d'Hénin voulut imposer silence à l'enfant merveilleux, mais la société s'y opposa. Or le somnambule ayant déclaré vouloir donner ses réflexions sur les divers passages de l'article critique, on lui donna le journal; et sans ouvrir les yeux, sans le lire, il se mit à le réfuter avec habileté, avec savoir, et souvent d'une manière victorieuse. J'avoue que c'est un des meilleurs morceaux que j'aie lus en faveur du magnétisme animal. Cependant il se faisait tard, et M. de Cuvillers interrompit l'infatigable parleur, lui rappelant que le but du magnétisme est de faire du bien; il *lui ordonna de s'occuper de la guérison* du redoutable adversaire dont il était si préoccupé.

« Voici ma recette, répondit l'enfant somnambule; dites-lui d'étudier, de réfléchir et de méditer; dites-lui d'*observer* et de *pratiquer* le magnétisme animal, s'il veut le juger..... Annoncez-lui qu'un grand nombre de savants et de médecins reconnaissent dans le magnétisme un agent réel et très-puissant, etc. » Comme il n'était plus possible de prolonger la séance, M. d'Hénin dit au somnambule qu'il était temps de finir, qu'il n'avait plus qu'une seule question à lui faire, savoir : *s'il croyait à la conversion du rédacteur de l'article du* Journal des Débats *contre le magnétisme?* J'obtins pour réponse, ajoute M. d'Hénin, un mouvement de tête qui ne fut pas équivoque pour moi. « Je me livre donc, monsieur, dit-il à M. Hoffman, en lui envoyant cette relation avec tous ses détails; je me livre donc à l'espoir flatteur de vous voir, dans peu, le coryphée du magnétisme animal, l'une de ses plus solides colonnes; si toutefois vous ne craignez pas l'exclusion des corps savants, etc. » Cet espoir ne trompa pas le magnétiseur.

Et voilà dévoilé le mystère de la conversion d'Hoffman. Or, les changements que cette conversion apporta dans le caractère du néophite ont peut-être l'inconvénient de ne se pas bien prêter aux idées de M. l'abbé Loubert, non plus qu'à celles des personnes qui ne voyent dans le magnétisme que supercheries, ou superstition, et faiblesse de cerveau. Voici comment les biographes d'Hoffman exposent cette phase de sa vie : « Après avoir bravé les ordres de *Pétion* et les menaces des proconsuls « révolutionnaires pour rester fidèle à la cause sacrée de la légitimité, « Hoffman fut le premier à blâmer les efforts de l'obscurantisme qui « voulait couvrir les lis refleurissants du manteau de la sottise et de « l'hypocrisie. » Cela rappelle une certaine évolution que le *Journal des*

Débats fit à une certaine époque, et disculpe entièrement notre converti de tout reproche d'obscurantisme, de superstition, ou de jésuitisme; et cependant il est question d'un somnambule innocent, et d'un magnétiseur plein de charité! En sorte qu'il faudrait admettre qu'en matière de magnétisme animal, les mêmes causes peuvent produire des effets opposés. Mais les biographes n'ont pas tout dit. Michaud racontait que pendant cette dernière époque de la vie d'Hoffman, il le rencontra un jour dans les Champs-Elysées, gesticulant avec sa canne, courant sus à quelque chose et frappant les arbres. Lui ayant demandé ce qu'il faisait là : « Vous ne voyez pas, lui répondit Hoffman, ces coquins « de jésuites qui me poursuivent partout! » Hoffman était halluciné; et ce n'est pas le seul qui ait trouvé la folie dans le magnétisme animal.

Mais comment s'entendre sur les qualités du magnétisme, lorsqu'on ne sait pas même encore quelle est la nature de cet agent *animal* qui fait parler science et haute philosophie, qui fait même prophétiser un enfant de deux ans, et qui peut faire d'un frondeur comme Hoffman, un coryphée dévoué, puis un visionnaire! Quoi! ces miracles, il faut les attribuer à un *fluide animal*, comme déjà Aristote attribuait les merveilles de la magie à une *humeur mélancolique?* (*In Problem.*, sect. 50.)

Oui, car d'après l'analyse du livre de M. l'abbé Loubert, donnée par les *Annales de philosophie chrétienne* (n° 60 de la m^e^ série, décembre 1844.) « Le magnétisme animal est une sorte de fluide électro-animal, comparable à celui de la torpille et de la gymnote... L'âme le prend à son foyer, au cerveau, et le dirige, non-seulement jusqu'aux extrémités des membres, mais elle a aussi le pouvoir de le pousser au delà, et d'étendre son atmosphère magnétique... » Je ne dis pas non, je vous avertirai seulement de ne pas envoyer ainsi promener votre magnétisme animal sur le passage de mon voisin, M. Berbiguier, parce qu'il pourrait bien le prendre pour quelque farfadet, et l'enfermer dans ses bouteilles; ce qui ne laisserait pas que d'être désagréable pour vous.

Allons, pas de plaisanterie sur un agent si important dont tout le monde peut facilement acquérir la preuve, par une expérience de l'auteur, louée par l'annaliste, et dont voici la recette : « Quand vous voyez devant vous votre chat endormi, dirigez votre fluide animal sur lui, avec l'intention de lui donner, sans le réveiller, tel ou tel mouvement spasmodique que vous voudrez. Vous le verrez bientôt remuer, selon votre volonté, tantôt une patte et tantôt l'autre, agiter une oreille ou une partie de la queue, raidir ses membres, ou les mouvoir, soit simultanément, soit successivement, comme vous le voudrez..... » Que si le système de certains était vrai, assurément vous feriez parler votre chat; car ce n'est pas le fluide *animal* qui lui manque; l'ânesse du magnétiseur Balaam peut être citée en preuve.

Mais vous vous récriez qu'il n'y a que les magnétiseurs pour faire de tels miracles; qu'un *fluide animal* qui donne de l'esprit et du savoir, est

une impertinence; qu'un *fluide matériel* intelligent et *sui juris*, n'est pas une émission cérébrale aux ordres de la volonté; qu'un *fluide humain* qui rend lucide en éteignant l'intelligence, et dont le magnétiseur n'a pas conscience lui-même, ne se rapporte à rien de connu dans la nature; que.... — Là! là!.. arrêtez-vous : et si ce n'est pas le magnétisme animal qui remue la queue du chat, dites-moi donc qui c'est?..... — Eh bien! c'est le chat.

L'abbé MATHIEU,
Aumônier de Larochefoucauld, etc.

PARIS RELIGIEUX.

ESQUISSES DE MŒURS (1).

IV

Société mutuelle de renommée. — Il existe à Paris une société qui n'a son *siége* nulle part, et qui se trouve partout : aux Tuileries, aux Chambres parlementaires, à l'Institut, à l'Académie, dans le salon, dans le presbytère, dans la sacristie; elle ne délaisse que l'*humble* chaumière. Ce n'est pas que ce sylphe insaisissable redoute l'œil de la police, et qu'il se fasse invisible pour cette raison. Pas le moins du monde. Pour vous le faire comprendre et pour peindre l'esprit et le but de ladite société, il me suffit de vous citer cet article unique de ses statuts : « Chaque membre de la société parlera avec les plus grands éloges, et en toute occasion, de son frère et ami » (*sic*).

Quel plus noble but peut-on se proposer que de se créer une bonne renommée? Est-ce un mal aussi d'attirer les yeux du public sur un *mérite* personnel, qui resterait peut-être à jamais caché? Quand la fin est *si louable,* faut-il être si scrupuleux sur les moyens?.... Donc nos associés pratiquent leurs statuts en toute sûreté de conscience. Cela va si loin et si bien qu'ils ont enrôlé des hommes de la plus grande timoréité religieuse; on dit même des abbés. Un trait va vous faire connaître cette nouvelle propagande. Un soir qu'entre la poire et le fromage, les esprits, grâce au *pétillant* champagne, étaient *bien disposés,* un homme très-religieux, — on dit même un abbé, — fit tomber la conversation sur un coassocié, poëte distingué et surtout excellent catholique : il appuya fortement sur ce dernier mot; — on le conçoit, la religion étant assez bienvenue dans le grand monde! — Puis, pour confirmer ses dires, ce

(1) Voir la précédente livraison, p. 73.

bon *frère* ajouta avec toute l'onction possible : « *il* est si bon catholique qu'il va épouser une protestante pour la *convertir.* » — Elle est riche? demanda tout bonnement un des convives. — Oh! très-riche. — Fort bien! ce sera alors une *conversion de rentes.* On rit d'un rire inextinguible et l'on doute que *l'initié* ait fait part à sa société de sa petite mésaventure.

V

Les journaux religieux. — En parcourant ce grand nombre de journaux religieux qui pullulent à Paris, l'honnête lecteur, qui ne sait pas comme *tout se passe,* ne peut se rendre compte des mille pensées qui l'assaillent. Ces journaux-là, se demande-t-il, sont-ils vraiment religieux? Ceux qui les écrivent, sont-ils religieux eux-mêmes? Sont-ils surtout des hommes d'église?.... Fichtre! voilà quelque chose, qui n'est guère catholique, apostolique et romain, et dans un journal qui se dit tout dévoué au Saint-Siége!.... Et dans cette autre feuille, qui, certainement, ne doit pas mentir à son titre de *Vérité,* cet abbé X me fait pourtant l'effet d'un drôle d'abbé!.. Enfin, voici l'*Univers religieux*... peste! comme il se pose en matamore vis-à-vis de sa sœur la *Voix de l'Eglise,* qu'il n'ose pas nommer pourtant! Est-ce qu'il y aurait de la jalousie de métier dans une âme religieuse?... Mon Dieu! mon Dieu! comment éclaircir tous ces mystères?

Je viens vous aider, cher lecteur, écoutez-moi : on s'intitule journal religieux; on fait de la polémique religieuse comme l'on fait des romans-feuilletons, pour piper le public et ses écus... et puis on s'en moque(1). Avec une pareille conscience, on aurait bonne grâce à s'inquiéter si l'on parle bien ou mal des choses qu'on n'a jamais étudiées! On s'ingénie uniquement à faire du bruit, c'est-à-dire ce qu'il faut pour réveiller l'attention et les abonnements... des dupes. Enfin, on a garde de rougir en usurpant des titres apocryphes : car si l'on n'est pas prêtre, on est abbé, par cela seul qu'on peut l'afficher impunément, ou que l'on a passé quelques jours au séminaire. Et tenez! cet abbé X qui vous faisait tout à l'heure hocher la tête, me rappelle ce *quiproquo* d'une bonne dame, laquelle disait un jour à M. Labey de Pompières, député libéral, sous la *restauration :* « Mon vénérable abbé, vous défendez là ..... — Pardon, madame, je ne suis abbé que de cœur, » répondit celui-ci, quand il aperçut cette dame se troubler en entendant des marmots crier : papa! papa!.. Eh bien, mon cher, notre abbé X est dans le même cas, et qui sait combien d'autres! Ainsi, tenez-vous pour averti sur tous ces points.

Quant aux querelles intestines entre journaux religieux, vous en pressentez les raisons : 1° on est frère jusqu'à la bourse, — ainsi l'entendent certaines gens; — 2° c'est qu'il ne suffit pas pour être frères de se couvrir du même nom de famille, il faut que le même sang coule dans les veines. Ceci vous explique pourquoi, à l'occasion, je crois, d'une pétition en faveur de l'augmentation du traitement ecclésiastique adressée

(1) Voir à ce sujet la lettre que M. l'abbé Cœur a publiée récemment.

aux Chambres par la *Voix de l'Eglise,* l'*Univers religieux,* qui se vante d'être d'extraction laïque, n'a pu fraterniser avec sa sœur, la *Voix de l'Eglise,* qui est, elle, de la race sacerdotale. Aussi, voyez comme dans sa 11e livraison elle *le* fait sentir à son frère... — Fichtre! on dirait qu'elle parle en maître! je ne m'en étonne pas; cela doit être : naturellement des prêtres, comme ses rédacteurs, blanchis dans le ministère des paroisses, comprennent bien mieux les affaires ecclésiastiques que nous autres laïques. Ma foi! l'*Univers religieux,* tout religieux qu'il se dise, ne doit pas en remontrer à son curé, et je... — un moment, s'il vous plaît, lisez ce petit compliment de la *Démocratie pacifique* à son confrère l'*Univers :*

« Trois prêtres, MM. Mathieu, André et Couchoud ont envoyé à la Chambre une pétition par laquelle ils demandent que le traitement des desservants soit porté de 900 fr. à 1,200.

« Dans une lettre à l'*Univers,* ces Messieurs présentent leur demande « comme un grand acheminement vers la suppression du casuel « que désirent pour mille raisons tous les bons esprits. »

« Toujours malveillant pour les réclamations du clergé inférieur, l'*Univers* déclare que la convenance de cette suppression est encore à examiner pour lui.

« Nous n'avons pas besoin de cette preuve nouvelle pour savoir combien le journal pharisien attache peu d'importance à la liberté du prêtre et à la véritable dignité de l'Eglise. »

— Fichtre! monsieur, c'est du *salé*, et, si je ne me trompe, le *Charivari* ne manquerait pas de dire *attrape!* — Parfaitement, mon cher! vous voilà édifié sur les journaux religieux. Au revoir.

VI

Steeple-chase à la croix de Berny. — Vous savez, ou si vous ne savez pas, — chose bien pardonnable! — ce que signifient ces mots anglo-français, je vous dirai, bienveillant lecteur, qu'on les traduit par ceux-ci : course au clocher : lesquels à leur tour veulent dire, que nos *gentlemens riders, nos grands seigneurs,* prenant pour but un clocher, ou la croix *de Berny* par exemple, galopent à travers haies, ruisseaux, fossés, malgré chutes et culbutes, pour se disputer le prix et les honneurs de la course. Rien en cela qui pique l'intérêt religieux. Mais attendez. Le dernier *steeple-chase* s'est fait un dimanche... or, les Puritains de la *Tamise* pardonnent bien à nos jeunes seigneurs de prendre leurs goûts aristocratiques, mais ils ne leur pardonnent point de ne pas respecter, comme eux, le dimanche. Le *Times* va jusqu'à appeler ce manque de convenance religieuse, *la férocité française.* Il y voit de quoi briser le dernier lien de l'entente cordiale, si déjà..... c'est très-bien pour ces messieurs les protestants; mais nous autres Français catholiques, qui avons l'humeur toute différente de *l'humour* de nos voisins, nous ne

concevons pas, comme eux, la *férocité* qu'il y a à goûter un plaisir permis le jour *du repos*, ni pourquoi l'ennui du désœuvrement serait agréable à Dieu. En parlant ainsi il faut se hâter de dire, — ce que malheureusement bien des Français *sous-entendent,* — qu'on a rempli le devoir religieux prescrit par l'Eglise. Ces considérations faites, nous demanderions à notre tour aux dévots du *Times* s'ils n'ont pas été plus *féroces* que nous, eux, qui ont donné tant de bals dans la semaine sainte, tant de raouts plus que confortables, etc... Nous avons été du moins plus indulgents et plus charitables qu'eux. A *Berny* nous avons fait une quête abondante pour les pauvres, et le samedi saint nous avions prié pour eux publiquement dans nos temples. C***.

EXAMEN CRITIQUE DE L'HISTOIRE DES GIRONDINS[1].

JUGEMENT SUR LA MORT DE LOUIS XVI.

—

« La nation avait-elle le droit de juger *légalement* Louis XVI? Non : car, pour être juge, il faut être impartial et désintéressé, et la nation n'était ni l'une, ni l'autre. Dans ce combat terrible, mais nécessaire, que se livraient, sous le nom de révolution, la royauté et la liberté pour l'émancipation et l'asservissement des citoyens, Louis XVI personnifiait le trône, la nation personnifiait la liberté. Ce n'était pas leur faute, c'était leur nature. Les tentatives de transactions étaient vaines. Les natures se combattaient en dépit des volontés. Entre ces deux ennemis, le roi et le peuple, dont l'un devait vouloir retenir, l'autre arracher les droits de la nation, il n'y avait d'autre tribunal que le combat, d'autre juge que la victoire. »

M. de Sèze n'avait-il pas mieux caractérisé cette monstrueuse *illégalité,* quand il s'écriait : « Je cherche dans cette enceinte des juges, et je n'y trouve que des accusateurs ! » Cela du moins part d'une grande âme, et va droit au cœur de l'humanité.

Mais la nation avait-elle le droit de juger son roi en politique et en équité par un *procès d'Etat?* M. de Lamartine répond :

« La nation, ayant en soi l'inaliénable souveraineté qui repose dans la raison, dans le droit et dans la volonté de chacun des citoyens dont la collection fait le peuple, avait, certes, la faculté de modifier la forme extérieure de sa souveraineté, de niveler son aristocratie, de déposséder son Eglise, d'abaisser ou même de supprimer son trône pour régner elle-même par ses propres magistratures. Or, du moment que la nation

(1) Voir la précédente livraison, p. 83.

avait le droit de combattre et de s'affranchir, elle avait le droit de surveiller et de consolider les résultats de sa victoire.

« Si donc Louis XVI, roi trop récemment dépossédé de la toute-puissance, roi à qui toute restitution du pouvoir au peuple devait paraître déchéance, roi mal satisfait de la part de règne qui lui restait, aspirant à reconquérir l'autre part, tiraillé d'un côté par une assemblée inquiète et usurpatrice, tiraillé de l'autre par une femme irritée, par une noblesse humiliée, par un clergé qui faisait intervenir le ciel dans sa cause, par une émigration implacable, par ses frères courant en son nom par toute l'Europe pour chercher des ennemis à la révolution; si Louis XVI, roi, disons-nous, paraissait à la nation une conspiration vivante contre sa liberté; si la nation le soupçonnait, avec raison, de trop regretter dans son âme le pouvoir suprême, de faire trébucher volontairement la nouvelle constitution pour profiter de ses chutes, de conduire la liberté dans des piéges, de se réjouir de l'anarchie, de désarmer la patrie, de lui souhaiter secrètement des revers, de correspondre avec ses ennemis; la nation avait le droit de citer Louis XVI jusque sur son trône, de l'en faire descendre, de l'appeler à la barre et de le juger en criminel d'Etat. Si la nation n'avait pas eu ce droit, le droit de trahir impunément les peuples eût donc été dans la constitution nouvelle une des prérogatives des rois !

« Louis XVI, dégradé de la royauté, désarmé et prisonnier, coupable peut-être dans la lettre, était-il coupable dans l'esprit, si l'on considère la contrainte morale et physique de sa déplorable situation? Etait-ce un tyran? Non. Un oppresseur du peuple? Non. Un fauteur de l'aristocratie? Non. Un ennemi de la liberté? Non. Tout son règne protestait, depuis son avénement au trône, de la tendance philosophique de son esprit et des instincts populaires de son cœur, à prémunir la royauté contre les tentations du despotisme, à faire monter les lois sur le trône, à demander des conseils à la nation, à faire régner par lui et en lui les droits et les intérêts du peuple. Prince révolutionnaire, il avait appelé lui-même la révolution à son secours. Il avait voulu lui donner beaucoup; elle avait voulu arracher davantage : de là la lutte. »

M. de Lamartine a reçu une éducation chrétienne; mais il a trop vécu, lui aussi, au milieu de cette atmosphère du néo-voltérianisme qui enveloppe une certaine portion de la société française. Il a donc perdu le sens et la raison catholiques, il n'en a conservé que les instincts; ses inspirations religieuses-politiques sont plutôt les vagues souvenirs des principes chrétiens que ces principes eux-mêmes. Voilà pourquoi nous avons dit plus haut que croyant fonder la pensée de ses *Girondins* sur la pensée philosophique de l'Evangile, il est allé se heurter contre les écueils du radicalisme. Nous l'avons dit, et la preuve se trouve dans ces lignes que nos lecteurs ont déjà sans doute remarquées : « La nation ayant en soi l'inaliénable souveraineté. » Certes, jamais principe plus opposé à la doctrine chrétienne et à la saine raison ne fut professé avec plus de morgue

philosophique. En effet, Dieu, ordonnateur suprême de la société, puisqu'il a créé l'homme pour vivre en communauté, l'isolement le tuant ou l'abrutissant, a voulu nécessairement que cette société fût, comme tout ce qui sort de sa sagesse, soumise à l'harmonie générale, à l'ordre établi dans l'univers. Mais l'ordre ne peut régner dans la société sans une autorité indépendante, souveraine, à qui tout obéit. Or cette autorité souveraine ayant été voulue par Dieu vient donc de lui ; elle est donc *divine*. Le *droit* de commander, qui s'y attache, est donc *divin*. Et l'Evangile sanctionne ce droit par ces paroles : « Celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu. » *Qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit* (Saint Paul). Mais, réplique M. de Lamartine, admettre le *droit divin*, « c'est établir le despotisme, c'est faire de la liberté la révolte.... » Nous en demandons pardon au poëte-philosophe, car ce droit n'est point *absolu, illimité,* comme celui de Dieu, qui est *seul Très-Haut*, *tu solus altissimus ;* et si le souverain violait l'ordre, ou le mode d'exister de la société, cette société se trouverait dans le cas de légitime défense (Voir *le Clergé catholique devant l'Etat*, page 153). Mais c'est encore ici que M. de Lamartine, comme tout philosophe radical, tombe dans les plus déplorables aberrations. Ainsi, quand éclate une crise sociale, comme la révolution de 89, où le prince et le peuple s'accusent mutuellement de violer *leurs engagements réciproques*, il n'y a plus d'autre perspective que la tyrannie d'un *seul* ou de *plusieurs*, l'une et l'autre partie étant juge dans sa cause, et faisant prévaloir son *bon* droit par la force brutale. Triste et déplorable morale qui a un tel résultat! C'est pourtant celle que l'histoire *des Girondins* vient d'inaugurer par le tableau des torts respectifs de Louis XVI et de son peuple!! Et c'est avec une telle doctrine qu'un écrivain se posant comme chrétien donne au peuple le droit « de niveler son aristocratie, de déposséder son Clergé, » de censurer ce Clergé qui faisait intervenir le Ciel dans la cause du roi ! etc.

Que dire donc de la portée d'un livre dont la philosophie est *telle ?...* Ah! nous comprenons pourquoi M. de Lamartine, sentant qu'une telle philosophie ne satisferait pas les esprits qui raisonnent, s'est appliqué, dans le jugement de Louis XVI, à invoquer le pathétique de la nature humaine, et les conséquences *humanitaires* de ce sang royal versé *inutilement*, entendez-le :

« La nature humaine est pathétique; la république l'oublia, elle donna à la royauté quelque chose du martyre, à la liberté quelque chose de la vengeance. Elle prépara ainsi une réaction contre la cause républicaine, et mit du côté de la royauté la sensibilité, l'intérêt, les larmes d'une partie des peuples. Qui peut nier que l'attendrissement sur le sort de Louis XVI et de sa famille n'ait été pour beaucoup dans la recrudescence de la royauté en France quelques années après? Les causes perdues ont des retours, dont il ne faut souvent chercher les motifs que dans le sang des victimes immolées par la cause opposée. Le sentiment public, une fois ému d'une iniquité, ne se repose que quand il s'est pour

ainsi dire absous par quelque réparation éclatante et inattendue. Il y eut du sang de Louis XVI dans tous les traités que les puissances de l'Europe passèrent entre elles pour incriminer et étouffer la république; il y eut du sang de Louis XVI dans l'huile qui sacra Napoléon, si peu de temps après les serments à la liberté; il y eut du sang de Louis XVI dans l'enthousiasme monarchique que raviva en France le retour des Bourbons à la restauration; il y en eut même en 1830, dans la répulsion au nom de république, qui jeta la nation indécise entre les bras d'une autre dynastie. Ce sont les républicains qui doivent le plus déplorer ce sang, car c'est sur leur cause qu'il est retombé sans cesse, et c'est ce sang qui leur a coûté la république! »

Ainsi le roi de France ne devait pas monter sur l'échafaud seulement, « puisqu'il était plutôt innocent que coupable : » (Louis XVI coupable !) « parce qu'il était un homme *désarmé*... parce qu'il était l'unique prince de sa race à qui il ne fût plus possible de songer à régner » : « parce que la nature humaine est pathétique et que *le sang d'un roi versé après la défaite* devait créer des antipathies à la république, et mettre du côté de la royauté les larmes d'une *partie* des peuples..... » Ni le principe national de la légitimité, ni le principe politique-chrétien, qui devaient rendre cette tête si auguste et si inviolable, ne pouvaient l'empêcher de tomber! ils ne comptent pour rien dans la balance philosophico-radicale! et l'on s'est trompé en attribuant l'horreur et l'indignation qu'a causées l'assassinat d'un roi à la conscience universelle, à l'idée d'un grand crime!... C'est bon à savoir.

« Quant aux juges, Dieu lit seul dans la conscience des individus. L'histoire ne lit que dans la conscience des partis. L'intention seule fait le crime ou l'explication de pareils actes. Les uns votèrent par une puissante conviction de la nécessité de supprimer le signe de la royauté, en abolissant la royauté elle-même; les autres par un intrépide défi aux rois de l'Europe, qui ne les croiraient pas assez républicains tant qu'ils n'auraient pas supplicié un roi; ceux-ci pour donner aux peuples asservis un signal et un exemple qui leur communiquassent l'audace de secouer la superstition des rois; ceux-là par une ferme persuasion des trahisons de Louis XVI, que la presse et la tribune leur dépeignaient, depuis le commencement de la révolution, comme un conspirateur; quelques-uns par impatience des dangers de la patrie; quelques autres, comme les Girondins, à regret et par rivalité d'ambition, à qui donnerait le gage le plus irrécusable à la république; d'autres par cet entraînement qui emporte les faibles âmes dans le courant des assemblées publiques; d'autres par cette lâcheté qui surprend tout à coup le cœur et qui fait abandonner la vie d'autrui comme on abandonne la sienne; un plus grand nombre, enfin, votèrent la mort avec réflexion, par un fanatisme stoïque qui ne se faisait illusion ni sur l'insuffisance des crimes, ni sur l'irrégularité des formes, ni sur la cruauté de la peine, ni même sur le compte qu'en demanderait la postérité à leur mémoire,

mais qui crurent la liberté assez sainte pour justifier par sa fondation ce qui manquait à la justice de leur vote, et assez implacable pour leur demander le sacrifice de leur propre pitié ! »

C'est donc ainsi que M. de Lamartine croit *innocenter* les juges de Louis XVI ! Il a beau faire et *beau* dire, le crime ne produira jamais la vertu. Sans doute, il faut toujours faire la part du temps, des circonstances, des passions humaines, mais un attentat qui blessait si profondément toutes les lois humaines et divines, qui a soulevé d'horreur la conscience universelle, ne pouvait ne pas révolter la conscience privée des *Girondins !* Dans ce cas, l'intention, quelle qu'elle soit, n'est qu'une perversité de plus ; aussi un sceau d'ignominie rougi dans le sang d'un roi martyr, a été imprimé, d'une manière indélébile, sur la mémoire de tous ceux qui osèrent se constituer juges de Louis XVI. Ainsi le grand tort, selon nous, qu'on puisse adresser à M. de Lamartine, c'est d'avoir fait des révolutionnaires tout autant de bergers de Florian, eux qui ont fini par se dévorer entre eux, *Girondins* et *Montagnards*, comme des antropophages. La morale publique n'a donc rien à gagner à la lecture du nouvel ouvrage mis en quelque sorte en commandite de librairie, comme l'un de ces mille romans de la *maison Dumas et Cie.*

Pour le style, ce que nous avons assez cité peut en donner une idée. Ce sont des phrases poétiques habillées en prose, qui par le vaporeux, l'inattendu, les idées singulières, incohérentes, souvent mêlées à des pensées admirables, à des sentiments sublimes, vous saisissent d'abord et finissent par vous laisser dans un vague indéfinissable, qui plaît d'abord et qui fatigue à la longue. C'est plus qu'une histoire, et ce n'est pas un poëme. Au point de vue de l'art, c'est de la *magie* littéraire.

L'abbé C***.

DES DROITS ET DES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ CONSTITUTIONNELLE

DANS L'ORDRE DE LA RELIGION,

Par M. l'abbé Bonnetat (1).

Supposez un homme, un citoyen, à qui il ait été donné d'embrasser, par l'effet d'une vue supérieure, les malheurs présents de sa patrie avec les causes qui les ont produits, de mesurer l'abîme vers lequel se précipitent aveuglément une foule innombrable d'insensés, qui pourtant sont ses frères ; que cet homme ait éprouvé dans son cœur une immense pitié pour ce vertige universel, pour cet affaissement prodigieux du monde moral ; que dans son intelligence la lumière se soit faite vive

(1) Un vol. in-8° de 600 pages ; prix : 6 fr. Au bureau de la *Lecture.*

et pure sur la nature des maux trop réels et sur l'efficacité des seuls remèdes possibles ; qu'il ait senti frémir sous ses doigts une plume puissante, capable d'égaler la grandeur des choses par la force du langage et par l'énergie des traits la profondeur des pensées : je le demande, à un tel homme est-il permis de se taire? à quelles autres conditions reconnaître la vocation du véritable écrivain? et si cet homme était un chrétien, un catholique, un prêtre, de quel nom faudrait-il flétrir le silence qu'il voudrait imposer à sa voix? Ne serait-ce pas tout à la fois, de sa part, oublier un devoir, forfaire à sa conscience, trahir une mission divine? M. l'abbé Bonnetat a été fidèle à la sienne.

Déjà à peine une année s'est écoulée, depuis que, déchirant le voile d'une prospérité mensongère et d'ailleurs toute matérielle, prospérité à laquelle, au moment même où nous écrivons, la disette et la faim donnent un si cruel démenti, que dissipant, disons-nous, de brillantes apparences, M. Bonnetat nous a montré la partie la plus nombreuse de notre société, le peuple des villes et des campagnes, les masses, en un mot, en proie à une effrayante dissolution morale ; extinction complète du sentiment religieux; par suite, oubli coupable des devoirs sacrés d'époux, de père, de mère, d'enfant : avidité insatiable des biens de la terre; indifférence profonde pour les biens de l'âme, dont l'existence même est mise en doute par un matérialisme pratique ; l'Eglise abandonnée, le prêtre insulté ou impatiemment toléré; le saint jour du dimanche profané par un travail impie; les mœurs souillées dans la jeunesse et dans l'âge mûr, tels sont les malheurs dont l'auteur a mis à nu la triste mais incontestable réalité. L'énergie, la sainte indignation qui anime son style, la vérité poignante de ses peintures nous ont révélé un observateur attentif, un habile écrivain, improvisé, en quelque sorte, par ce besoin irrésistible d'épancher les sentiments dont la vue d'un mal immense oppresse toute âme chrétienne; disons mieux : un écrivain mûri par la méditation dans le silence et la solitude, et qui, au moment donné, devait se produire complet, achevé, armé, pour ainsi dire, de toutes pièces aux regards étonnés de ses concitoyens.

Aujourd'hui, quittant ces régions inférieures, où le mal se produit comme le déplorable effet d'une malheureuse et trop puissante impulsion donnée d'en haut, l'auteur a transporté la lutte dans une arène plus élevée : là, avec l'arme d'une logique, dont la puissance grandit selon les besoins de la circonstance, il prend corps à corps, en quelque sorte, les causes de notre triste situation, et les force à accuser leurs fatales conséquences. Puis, de ce même coup d'œil, dont la ferme assurance a sondé la plaie, il indique l'unique voie de salut, il enseigne la dernière manœuvre qui puisse arracher le navire au gouffre déjà béant pour l'engloutir, et le conduire au port, où, désormais à l'abri des tempêtes, il pourra réparer ses avaries, rajeunir ses flancs épuisés, et se mettre en état d'affronter avec honneur, pendant bien des années encore, les coups épouvantables des vents déchaînés et les fureurs d'une mer en courroux.

Des droits et des devoirs de la royauté constitutionnelle dans l'ordre de la religion, tel est le titre du nouvel ouvrage dont nous voulons entretenir nos lecteurs. Un tel sujet, qui ne le voit tout de suite ? touche à toutes les questions les plus importantes de notre ordre social. Cette assertion sera mise en évidence par un aperçu général que nous empruntons à l'auteur lui-même.

« Est-il des questions plus intéressantes et plus dignes de fixer l'atten-
« tion que celles qui révèlent la nature, la perversité, l'hypocrisie des
« anarchistes et des impies ; que celles qui déjouent leurs projets crimi-
« nels et insensés ; que celles qui, par la comparaison de deux doctrines
« mortellement ennemies, *le gallicanisme et la souveraineté du peuple*,
« que professent à la fois ces hommes sans pudeur, les mettent dans
« l'impossibilité d'abuser plus longtemps de la crédulité des ignorants et
« des simples ; que des questions enfin qui touchent à la base fondamen-
« tale des empires ; qui régularisent notre gouvernement issu d'une ré-
« volution ; qui mettent une couronne à la place de ce bandeau, souillé
« de boue et de sang, dont les révolutionnaires voudraient ceindre le
« front auguste de la royauté ; qui déterminent d'une manière précise
« les rapports entre l'Eglise et l'Etat ; qui détruisent une foule de pré-
« jugés, de sophismes captieux et de mauvais vouloirs ; qui dégagent
« l'action de la royauté de toutes les entraves au moyen desquelles les
« soi-disant libéraux voudraient la faire servir au mal ; qui rendent à
« l'Eglise sa liberté et l'affranchissent du joug illégitime des Chambres
« qu'elles dépouillent du droit de s'immiscer dans les affaires de son
« gouvernement intérieur?

« Les ennemis de l'Eglise, qui seront toujours ceux de l'Etat, ne négli-
« gent rien pour renverser le trône et l'autel. Semer la corruption, affai-
« blir l'autorité, déshonorer la France, ruiner nos institutions, voilà le
« but de leurs efforts et de leur activité. Leur opposition violente à la
« liberté de l'enseignement, leur opiniâtreté à neutraliser le progrès de
« l'élément religieux ; leurs désolantes théories en politique et en philo-
« sophie, attestent hautement les forfaits qu'ils méditent et la catastrophe
« qui suivrait le jour néfaste où la puissance leur serait donnée.

« N'est-il pas de la dernière importance de les combattre et d'opposer
« à leurs erreurs de salutaires doctrines? Ils repoussent la liberté de
« l'enseignement, il faut donc leur apprendre que cette liberté est une
« conséquence nécessaire de la liberté des cultes, et donner à cette
« grande question une solution en harmonie avec la nature et les lois de
« notre société.

« Ils s'opposent à ce que le roi gouverne, même en fait d'administra-
« tion publique ; ils prétendent que toute action, que toute influence éma-
« nant de lui doit disparaître de la société, il faut donc leur dire ce que
« doit être la royauté dans l'ordre politique et civil. Il est bon qu'ils
« sachent, et avec eux les hommes qu'ils ont égarés, que la royauté ne
« doit pas être un fantôme mais une réalité ; qu'elle seule peut chez un

« peuple procurer le bien général, et qu'à cause de cela même, elle n'est « point une institution arbitraire ; qu'elle a reçu une mission divine qui ne « saurait être déléguée, et qu'elle remplit des fonctions qu'elle seule peut « remplir ; que son action doit être forte, énergique, d'autant plus que « son concours est indispensable au maintien de l'ordre, et même à la « régénération morale des populations ; qu'enfin elle a des droits absolus « à exercer et des devoirs sacrés à pratiquer à l'égard des fonctionnaires « et même de l'armée, qu'il est urgent de moraliser et de tirer de l'ex- « ception injurieuse dans laquelle on l'a placée, quand on lui a ôté sa « religion, son culte et ses prêtres.

« ..... En présence d'une haine impie et de tant d'efforts sacriléges, « que pouvions-nous faire de mieux, dans l'intérêt de l'Eglise et de la « civilisation que de montrer l'extrême importance du catholicisme pour « la France ? Nous l'avons fait ; nous avons prouvé jusqu'à l'évidence « que notre abaissement, notre impuissance et les humiliations qu'on « nous a fait subir, n'ont point d'autre cause que notre indifférence, « notre éloignement du catholicisme, qui lui seul peut nous relever aux « yeux des nations étonnées, nous affranchir du joug qui pèse sur nous, « nous rendre notre indépendance, notre dignité, notre vertu, notre « gloire ; que lui seul enfin peut, dans les circonstances menaçantes et « terribles où nous nous trouvons, nous sauver d'une ruine certaine, « inévitable. »

Entreprendre d'analyser un livre si plein de choses que chaque mot est, pour ainsi dire, une idée, c'est s'exposer à en amoindrir la valeur. C'est pourtant ce que, dans un prochain article, nous essaierons de faire le moins mal qu'il nous sera possible, heureux si, dès maintenant, nous avons pu inspirer à nos lecteurs le désir de connaître, par un examen réfléchi que rien ne saurait suppléer, une œuvre que recommande ce double caractère d'être vraie pour tous les temps, et d'intéresser vivement par son à-propos et sa flagrante actualité.

DU NOUVEAU PROJET DE LOI

SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT,

Présenté à la Chambre des députés par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 18 avril 1847,

Par M. l'abbé Dupanloup.

« Nous sommes de nouveau à la veille de grands débats : le projet de loi sur l'*instruction secondaire*, si longtemps réclamé, est soumis enfin, en ce moment, aux délibérations de la Chambre élective. La loi sur les instituteurs primaires faisant cortége à celle-ci, la Chambre des pairs,

saisie de son côté des plus importantes questions relatives à l'instruction supérieure; l'attention publique ranimée par tous ces graves préliminaires de la question générale de la liberté d'enseignement : tout provoque la plus sérieuse des controverses, tout présage une de ces luttes solennelles, où les défenseurs de la liberté religieuse ne feront point défaut à leur sainte et illustre cause : tout promet enfin une nouvelle activité à la chaleur de la polémique. »

Ainsi débute le savant et habile publiciste dans sa nouvelle brochure. Puis, avant d'aller plus loin, il s'arrête de nouveau sur le caractère calme, pacifique et loyal que la polémique catholique ne doit jamais oublier. L'auteur aurait dû omettre ce morceau, dit l'*Univers,* qui paraît y voir la condamnation de sa propre méthode dans laquelle il enlace Mgr de Langres, et beaucoup d'autres, qui n'ont que faire là. Quant à nous, nous regardons comme très-heureuse l'insistance de M. l'abbé Dupanloup, sur le ton calme et la loyale franchise que doit toujours revêtir le langage catholique. Nous savons que la méthode de violence, introduite par l'école mennaisienne, facilite le travail, favorise l'éloquence; mais nous savons aussi que cette éloquence passionnée enflamme plus qu'elle n'éclaire, exalte plus qu'elle ne convainc, fanatise plus qu'elle ne satisfait, et quand elle n'enflamme pas elle repousse, quand elle n'exalte pas elle offense, quand elle ne fanatise pas elle irrite. Elle est donc mauvaise en elle-même et funeste dans ses résultats. Nous nous félicitons donc des conseils de M. Dupanloup, et nous sommes heureux de son influence. Si notre respectable confrère l'*Univers* daigne y réfléchir, il lui sera facile de s'apercevoir que ses intérêts, autant que ceux de la sainte cause qu'il défend si généreusement, lui commandent la modération du langage et l'honnêteté des procédés.

Après un court et sincère éloge de M. de Salvandy, l'auteur entre en matière en déclarant que sa tâche « se bornera à faire voir quel est l'état nouveau de la question; sur quelles choses il peut y avoir accord, sur quelles choses il y a dissidence entre M. le ministre de l'instruction publique et nous. »

Dans la première partie, l'auteur constate les points suivants : 1° M. de Salvandy est le premier qui ait donné à son projet le nom qui convient à la loi depuis si longtemps promise : *Projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire.* 2° M. de Salvandy a compris l'immense importance des intérêts religieux et politiques engagés dans le débat, et il a su donner à son langage la gravité et l'élévation convenable à la grandeur du sujet. 3° M. de Salvandy rend d'abord au temps passé, à la fécondité puissante du principe chrétien, un hommage élevé, franc et complet. *Dans la société moderne, pendant de longs siècles*, dit le ministre, *le principe chrétien a pourvu et a suffi à tout.* L'ETAT N'ENSEIGNAIT PAS. « Pourquoi l'eût-il fait? il voyait partout des maîtres et des écoles, suscités et entretenus par le Trésor, libre des largesses successives de la foi et de la charité. L'instruction était presque

partout gratuite, parce qu'elle était religieuse. » L'état présent, comparativement à cet état d'autrefois, est un lamentable abaissement intellectuel. 4° M. de Salvandy condamne, comme il convient, l'effrayant monopole de l'Université. *Un tel régime,* dit-il, *n'avait été essayé nulle part, jamais on n'avait vu cette* MAIN-MISE UNIVERSELLE *de la puissance publique sur les générations nouvelles, sur les méthodes, sur les exercices, les études.* 5° Les droits de la famille proclamés déjà par M. Guizot, M. de Salvandy les proclame de nouveau avec force et dignité. « Dans l'histoire du monde, dit-il, s'offre à nous le droit de la famille sur elle-même consacré à toutes les pages des annales et des lois du peuple qui a soumis l'ancien monde à ses codes et qui en a doté le monde moderne. La société chrétienne ne vit jamais contester le droit de la puissance paternelle en fait d'éducation. » 6° M. de Salvandy rend un hommage plein d'impartialité et de justice, à l'Eglise de France, à l'Episcopat français, à tout le Clergé, etc. 7° M. de Salvandy proclame les droits de la liberté et les avantages de la libre concurrence avec fermeté et netteté.

En outre, M. de Salvandy déduit de ces principes de justes conclusions, il en fait d'équitables applications : 1° il supprime le comité et le certificat de moralité; 2° il supprime le jury, l'examen et le certificat de capacité; 3° il supprime également le stage imaginé par M. Thiers; 4° il dispense du certificat d'études les sujets qui ont vingt-cinq ans; 5° il renvoie en partie aux tribunaux le jugement, les poursuites, et l'application des peines; 6° et 7° il ne donne pas de rétroactivité à la loi, et suppose, dans son article 13, que les institutions existantes y ont satisfait; 8° M. de Salvandy reconnaît au père de famille le droit de présenter au baccalauréat ceux de ses enfants qu'il a fait élever dans les écoles ecclésiastiques reconnues par l'Etat; 9° il crée *un grand conseil de l'instruction publique* où douze conseillers libres nommés par le Roi seront en face de trente membres du conseil de l'Université. C'est l'avortement d'une pensée généreuse. M. l'abbé Dupanloup cite encore deux ou trois mesures dignes d'un éloge assez modéré, et déclare que là s'arrêtent les libéralités du nouveau projet, qu'il n'a pu en découvrir d'autres.

Il arrive donc à la seconde partie de son travail. Cette seconde partie n'est que le développement de cinq propositions qu'il formule d'abord.

I. « Le nouveau projet de loi est incomparablement moins libéral que le projet de M. Guizot, voté par la Chambre des députés, en 1837. »

Car la loi de M. Guizot ne demandait : 1° ni l'exclusion des associations religieuses; 2° ni le certificat d'études; 3° ni les grades pour les professeurs; 4° ni les grades pour les surveillants et les maîtres d'études; 5° ni même un seul licencié par établissement; 6° elle abolit la distinction entre les chefs d'institution et les maîtres de pension;

Tandis que le nouveau projet statue toutes les exigences contraires.

II. « Le nouveau projet de loi anéantit toutes les libertés d'enseignement dont on jouissait de fait sous le régime du monopole. »

Il enlève la liberté d'avoir des maîtres, des surveillants et des répétiteurs non bacheliers ;

Il enlève aux établissements de plein exercice la liberté de n'avoir que deux licenciés, ou un seul, ou même point ;

Il enlève la liberté de se servir des livres élémentaires et des éditions qu'on préférait ;

Il enlève la liberté de toucher à la distribution de l'édifice, de publier des prospectus, de modifier le programme des études, et de recevoir ses parents ;

Il enlève à tous les sujets la liberté de changer de position ;

Il enlève aux communes la liberté de subventionner une maison particulière....

III. Par contre, « le nouveau projet conserve les restrictions et les entraves les plus exhorbitantes de l'ancien monopole. » Le certificat d'études exigé pour être admis à jouir des bienfaits de cette servitude est une tyrannie sans nom.

IV. « Le nouveau projet prépare l'anéantissement des institutions de plein exercice actuellement existantes, et rend, pour l'avenir, l'existence de tous les établissements libres à peu près impossible. » Car,

1° L'on exige que tous les professeurs, surveillants et répétiteurs de tous les établissements d'instruction secondaire soient au moins pourvus du grade de bachelier ès lettres ; or cela est matériellement impossible ;

2° On exige que les établissements de plein exercice aient trois ou quatre licenciés ès lettres ou ès sciences. Or, avec tous ses moyens, l'Université n'a pu faire, en un demi-siècle, ce qu'on exige des établissements libres en quelques années. Il y a là une impossibilité radicale, une iniquité criante.

3° On exige le double baccalauréat ès lettres et ès sciences mathématiques ou physiques pour tous les chefs de simple institution. Les chefs d'institution de plein exercice sont tenus de justifier, en outre, de la licence ès lettres, du baccalauréat ès sciences. Or, 1° par là on demande au chef d'institution ce qu'on n'a jamais demandé aux proviseurs des colléges royaux ; 2° la plupart des colléges seront fermés si l'on exige le double diplôme ; 3° il y a disproportion incroyable entre les exigences et les garanties. C'est là une énormité.

4° Enfin, la dépendance nécessaire où l'on place les chefs d'institutions privées, devant les professeurs et les plus simples surveillants, par la condition rigoureusement imposée des grades de licenciés et de bacheliers, les énormes sacrifices d'argent auxquels on les assujettit pour se procurer et pour conserver ces auxiliaires privilégiés et indispensables ; les difficultés naissant de la forte position que des hommes ainsi placés ont prise contre ceux qui les emploient, tout cela ajoute aux chances périlleuses que courent ceux qui dirigent les établissements particuliers, et que ne courent jamais les établissements de l'Etat. Tout cela forme une accablante réunion d'impossibilités, sous lesquelles doivent fatale-

ment succomber les essais, quels qu'ils soient, de l'enseignement libre.

« Pour moi, je le déclare, je ne connais pas en France un seul *individu,* laïque ou ecclésiastique, quelle que soit sa fortune, son talent, sa vertu, sa capacité pour l'enseignement, qui, seul et abandonné à son action *personnelle,* puisse subir les exigences de la loi nouvelle... »

V. « Le nouveau projet de loi blesse au cœur le principe même de la Liberté d'enseignement, en instituant l'Université juge et arbitre de ses concurrents. » Car,

1° L'Université demeure en immense majorité, trente contre douze, dans le grand conseil;

2° Les recteurs de l'Université interviennent perpétuellement entre les établissements libres et le ministre;

3° Les inspecteurs seront encore des agents universitaires;

4° Les examens du baccalauréat seront encore faits uniquement par les professeurs de l'Université;

5° Enfin le nouveau projet supplée au jury, à l'examen et au diplôme de capacité, par des grades élevés, très-nombreux, très-difficiles à obtenir; et ces grades, il statue que l'Université seule les donnera.

« Ainsi l'Université continuera à régir, à inspecter, à examiner, à juger tous les instituteurs libres, tous les professeurs, tous les surveillants, tous les répétiteurs, en un mot, tous les établissements privés, tous leurs maîtres et tous leurs élèves, par ses recteurs, par ses inspecteurs, par ses examinateurs. Tous, sans une seule exception, doivent passer par ses mains à l'entrée et à l'issue de la carrière. »

« Eh bien! je l'affirme, cette disposition suffit pour qu'il soit vrai de dire que le nouveau projet de loi blesse au cœur la Liberté d'enseignement. » etc.

Telle est donc la liberté qu'on veut nous imposer, et telle est l'exposition lumineuse et écrasante qu'en fait l'honorable chanoine de la métropole de Paris. Quand on a vu cette savante servitude organisée pour tout assujettir au rationalisme universitaire, on oublie qu'on voulait louer un défenseur habile et puissant, tout disposé qu'on est à se raidir contre la tyrannie qu'il nous a montrée flagrante.

Mais il faut voir dans l'auteur même l'irréfragable puissance des preuves qu'il emprunte toutes aux rationalistes universitaires. Nous ne craignons pas de l'affirmer, le projet Salvandy est mort-né. La brochure de M. Dupanloup doit, à elle seule, le tuer dans tous les bons esprits. Ce n'est pas à dire qu'il faille poser les armes. Ce n'est là qu'une tour élevée de la citadelle du monopole; à ses pieds, les servitudes pullulent.

Dans le prochain numéro nous rendrons compte de l'écrit que vient M. de Cormenin : *De l'éducation et de l'enseignement en matière d'instruction secondaire.*

L'abbé Mathieu.

A ma Lyre.

Douce compagne de ma vie,
Echo de mon exil et des vœux de mon cœur,
Lyre qui, tant de fois, dans l'asile où je prie,
Versas dans mon âme ravie
L'espoir, la joie et le bonheur!

Délaissée aux jours des tristesses,
Comme une fleur d'hiver que sèchent les frimats,
Je n'osais plus, ô lyre, implorer tes caresses,
Ni dans mes joyeuses ivresses,
Evoquer tes chastes appas.

Lorsqu'à mon existence amère,
Tu voulais dérober les regrets du passé,
Dans un transport d'amour où chantait ma prière
Ta voix, comme une voix de mère,
Fortifiait mon cœur lassé!

Pour parfumer mes jours moins sombres,
O Lyre, tu reviens comme un astre sauveur,
Eclairer de tes feux mes poétiques nombres
Et verser encor sur mes ombres
Le reflet d'un nouveau bonheur.

Le Ciel qui parle à mon Génie
Près d'un cercueil funèbre où coulèrent mes pleurs,
A fait verdir encor sur la tige bénie
La fleur de pudique harmonie
Qui m'inonda de ses douceurs.

Il m'appelle, et je viens encore,
Au seuil du même exil, jeune et timide enfant,
Essayer un accord sur l'instrument sonore,
Et chanter au Dieu que j'adore
L'hymne sublime et triomphant!

Puissé-je un jour, humble poëte,
Dans la sainte patrie où s'adressent mes vœux,
Te voir bénir, mon Dieu, les chants de ma retraite,
Et tresser autour de ma tête
Les fleurs qui germent dans tes cieux!

J. M. Détours.

Le Nom de Marie.

Son nom seul n'est-il pas un chant?
TURQUETY.

Encore un hymne, ô ma muse chérie!
Encore un hymne à la Reine des Cieux.
Tes humbles chants consacrés à Marie,
Seront plus doux et plus harmonieux.

Quel nom plus ravissant fut jamais sur la terre!
Moins joyeux est le son de la cloche des bois,
Quand, le soir, elle appelle au lieu de la prière
Des heureux villageois.
Moins douce est du zéphir l'haleine printannière,
Ou les chants que ma lyre exhale sous mes doigts :
Du rossignol chantant sur la branche légère,
Moins douce est la voix.

C'est le nom que l'enfant au berceau balbutie,
Que sa mère lui fait répéter tous les jours;
Et que, dans le danger, la pieuse Helvétie (1)
Appelle à son secours.
C'est en le célébrant, ô divine Marie!
Que s'élève en son vol le noble troubadour,
Comme le jeune aiglon sur son aile hardie
Monte à l'astre du jour.

O source d'harmonie! oui, du poëte sage
Quant ta céleste haleine inspire tous les chants,
Certain de son triomphe il méprise l'outrage,
Et la fureur du temps.
Et quand sur lui la mort assouvissant sa rage
Viendra le retrancher du nombre des vivants,
Son nom subsistera comme après le naufrage
Les pavillons flottants.

(1) Lors des événements du Vallais, en 1844, de Lucerne, en 1845, et de Fribourg, en 1847. De temps immémorial la Sainte-Vierge est la patronne des Suisses. En 1531, les catholiques durent la victoire du mont Cabel à Notre-Dame-d'Ensidlen; leur mot d'ordre était : *Marie, Mère de Dieu.* A Fribourg l'autel de Notre-Dame-des-Victoires fut érigé en 1686, après la bataille de Vilmergen. Les anciens étendards Fribourgeois, ainsi que quelques-uns des drapeaux actuels, portent tous l'image de l'Auxiliatrice des chrétiens.

Encore un hymne, ô ma muse chérie!
Encore un hymne à la Reine des Cieux.
Tes humbles chants consacrés à Marie,
Seront plus doux et plus harmonieux!

Marie est ce fanal, au sein de la tourmente,
Qui ranime l'espoir dans le cœur du marin,
Et le conduit joyeux à sa lueur brillante
Jusques au port voisin.
Elle est encore l'espoir de la veuve indigente,
La consolation de ce pauvre orphelin
Qui conserve son âme à jamais innocente
Sous son habit de lin.

Elle est ce lis d'argent qui dans l'humble bruyère
Lève son front plus blanc que la neige des monts,
Et grandit doucement, modeste et solitaire,
Dans de riants vallons.
C'est le palmier prêtant son ombre salutaire
Au voyageur errant dans les déserts profonds;
Cette douce rosée humectant de la terre
Des verdoyants gazons.

Mais Marie est aussi mère de la jeunesse,
Mère de l'humble enfant qui lui donne son cœur,
Et met à la servir son unique allégresse,
Son unique bonheur.
Si nous voulons lui plaire et gagner sa tendrese,
Imitons ses vertus, et surtout sa candeur :
Son propice regard de nos jours de détresse
Calmera les douleurs.

Encore un hymne, ô ma muse chérie!
Encore un hymne à la Reine des Cieux :
Tes humbles chants consacrés à Marie,
Seront plus doux et plus harmonieux.

Un Helvétien.

Le jeune poëte chrétien qui nous envoie de Fribourg (Suisse) cet hymne à Marie, cache son nom sous le voile de l'anonyme; car avant de le décliner, il désire sonder le jugement du public à son égard. Cette pièce nous fait espérer qu'il lui sera favorable.

Pensées, Maximes, Réflexions, Morales, Jugements et Paradoxes,

RECUEILLIS DE LA CONVERSATION DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES,

Par un homme du monde (1).

—

Les plus grandes infortunes et les plus grandes injures ne sont guère mortelles que pendant vingt-quatre heures. (Désaugiers.)

—

La vérité est un trésor qu'on centuple en le prodiguant.
(L'abbé de Boulogne.)

—

Les faux courages ne sont que ridicules; les fausses vertus sont odieuses.
(Général Lamarque.)

—

Le doute, état bien à plaindre d'un esprit qui a la vue basse.
(L'abbé Guillon, évêque de Maroc.)

—

La vraie grandeur d'âme consiste à avoir le courage de ses principes, non contre les autres, mais contre soi-même. (De Bonald.)

—

L'histoire forme une masse d'événements qui tous s'entretiennent; on ne saurait en supprimer ou en altérer un seul, sans bouleverser l'épopée du monde. Supposez qu'Alexandre ne fût point né ou n'eût reçu de la nature qu'une âme sans ambition et sans fougue, il n'eût pas conquis l'univers et, de l'absence de ce fait, seraient résultées et résulteraient encore d'autres destinées universelles. (Augustin Thierry.)

—

Le pire état social est celui où l'on en est venu à disserter, sans passion, du vice et de la vertu. (De Lamennais.)

—

Celui qui affecte un mépris superbe de la mort sait bien que, tôt ou tard, il ne peut lui échapper, et voilà précisément ce qui diminue un peu son héroïsme. (Le maréchal Jourdan.)

—

Ce ne sont ni les richesses, ni les honneurs, ni même la naissance qui classent les individus, ce sont les passions. (Azaïs.)

—

Ce qui rend la vie souverainement ennuyeuse, c'est que les sots prétendent la rendre agréable à leur façon. (Marchangy.)

—

Chez beaucoup de gens, la gaieté continue suppose l'absence complète du sens moral. (Madrolle.)

(1) Voir la précédente livraison, p. 92.

La réflexion est un voyage nocturne que fait notre esprit pour rencontrer une vérité, et dont bien souvent il ne rapporte qu'une erreur et une courbature. (Xavier de Maistre.)

—

L'expérience a beau nous prouver que nos passions nous rendent misérables, ce sont toujours elles que nous invoquons pour être heureux. (Geoffroy.)

—

Rarement nous disons les vraies raisons de nos amours et de nos haines; nous ne poussons guère la franchise que jusqu'à l'aveu de celles qui ne peuvent pas compromettre notre amour-propre. (Andrieux.)

—

Si nous voulions bien chercher dans nos papiers, nous y trouverions toujours écrite d'avance, de notre propre main, la formule des éloges qu'on nous donne. (Tissot.)

—

Notre amour-propre nous fait perpétuellement assister à des comédies chimériques, où il nous semble naïvement que nous jouons le premier rôle. Souvent, précisément à l'heure où pas âme qui vive ne songe à nous, nous croyons occuper toutes les pensées et toutes les bouches. Vaine et misérable imagination que celle-là, et qui enfle et rend souverainement malheureux le cœur même des plus philosophes. (Vte d'Arlincourt.)

—

On ne mène les gens du peuple que l'argent à la main. (Casimir Périer.)

—

Beaucoup de gens restent toute leur vie sans rien faire, non parce qu'ils sont paresseux, mais parce qu'ils ne savent jamais par quel bout commencer. (Arnault Baculard.)

—

Nous souffrons quelquefois qu'on loue nos travaux outre mesure, parce qu'alors nous nous croyons en conscience dispensés de nous mêler de la besogne. (Andrieux.)

—

A ne la considérer qu'au point de vue philosophique, la confession apparaît encore comme une chose admirable. Quelle plus belle loi, même humainement parlant, que celle qui impose à l'homme de se choisir, dans un sage au-dessus des passions vulgaires, un père, un conseiller, un ami! Il faut s'étonner que certaines gens, sous prétexte de je ne sais quelle fatale liberté d'esprit et qu'elle misérable indépendance de sentiments, soient assez ignorants ou assez ennemis de la nature humaine pour fonder une pareille institution. — Dans la confession sont compris toute sagesse et tout amour de la religion qui l'a révélée à l'homme est évidemment divine. (De Marcellus.)

Paris. — Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

VISITES AU SALON DE 1847[1].

II

Peinture. — Gravure. — Vitraux, etc. — Conclusion.

Au moment où nous commençons ce bulletin de notre deuxième visite au Salon, l'exposition de 1847 est à toute extrémité; lorsque ces lignes se trouveront sous les yeux de nos lecteurs, le Salon de 1847 aura cessé d'exister; ce sera un peu plus qu'un souvenir, un peu moins qu'un fait historique; car, çà et là, dans les ateliers ou dans les boutiques des marchands de tableaux, on en retrouvera les éléments épars, mais il ne sera plus donné à personne d'en reconstituer l'ensemble si étrange, si surprenant, — nous allions dire si monstrueux. — Le Salon ne doit donc plus figurer dans notre Revue comme une actualité, mais nous devons enregistrer, avec la sincérité la plus impartiale, le petit nombre d'œuvres qui nous ont paru dignes d'occuper une place dans vos souvenirs et dans les nôtres.

— Toute personne qui pénètre pour la première fois dans cette vaste place qui s'appelle le salon carré, ou qui parcourt les deux rues, longues d'un kilomètre, qui lui font suite, reste saisie d'étonnement devant la prodigieuse quantité de tableaux différents de couleurs, de forme, de disposition et d'aspect qui masquent de toutes parts les murailles de cette immense enceinte. En effet, ce n'est point un spectacle médiocrement surprenant que celui que nous donne chaque année la respectable corporation de MM. les peintres artistes ou amateurs. Qu'on se figure, cette année par exemple, deux mille tableaux représentant, plus ou moins, celui-ci une sainte, celui-là un cheval, cet autre un officier de la garde nationale, un buffle, un tigre, un paysage, une bourgeoise en grande tenue, un âne, la mer, des pommes de terre frites, un incendie, des fleurs, des pipes culottées, des lapins, un Turc, des pendus, de la charcuterie, et, — Dieu me pardonne! — jusqu'à une omelette soufflée; le tout verni à outrance, encadré dans les bordures les plus éclatantes, les plus disparates, les plus extravagantes, variant pour la dimension de 6 pouces à 30 pieds, et placé pêle-

(1) Voir la précédente livraison, p. 97.

mêle, sans ordre, sans méthode, sans système aucun. De cette confusion déplorable, et inévitable dans l'espèce, il résulte nécessairement, pour le visiteur novice, une sorte d'ahurissement vertigineux qui lui fait prendre bien vite en dégoût ce *pandæmonium* de l'art. Et pour nous-mêmes, pauvres forçats de la critique, la tâche n'est pas toujours facile ni agréable! C'est ainsi que nous louvoyons bien souvent pendant plusieurs journées au travers de la foule oisive, ennuyée et indifférente qui assiége, deux mois durant, l'exposition, sans pouvoir rencontrer tel tableau de mérite que nous voudrions juger en connaissance de cause, tandis que notre mémoire est chargée et nos yeux fatigués d'une multitude de méchantes toiles qui, par leur mérite négatif, fixent l'attention des curieux. Aussi, avant de commencer notre dernière revue, nous voulons protester d'avance contre tout oubli involontaire, même dans les limites restreintes où il nous convient de nous renfermer. Pour l'agrément de notre travail, nous ne tiendrons aucun compte des classifications défectueuses et incomplètes du livret, et nous y suppléerons par le caprice de notre promenade.

Depuis longtemps, la peinture religieuse n'avait pas été aussi pauvre par la quantité et en qualité que cette année; nous nous en félicitons, car nous voyons dans cette décadence un symptôme évident de retour vers les saines traditions de la peinture sacrée, c'est-à-dire de la peinture murale, la seule vraiment monumentale et qui puisse concourir dignement à la décoration de nos édifices religieux. Les tableaux religieux, peints sur toile et accrochés aux travées de nos églises, brisent les lignes de l'architecture, perdent presque tous leurs principaux effets par la mauvaise direction du jour, et s'accordent souvent très-mal avec les nécessités liturgiques du service divin; leur mobilité même leur imprime un caractère mesquin et provisoire inconvenant dans la maison de Dieu; encore une fois, nous nous félicitons donc sincèrement de l'agonie de la peinture hiératique au Salon; puisse-t-elle l'an prochain n'y figurer plus que pour mémoire! — Dans cet anathème que nous lançons de toutes nos forces contre les *tableaux-meubles,* nous ne comprenons point, nous devons le dire, ces représentations de saints ou de sujets religieux évidemment destinés par leurs dimensions et leur caractère à orner des chapelles particulières ou un oratoire privé; ceux-là ont toujours existé et devront toujours exister; Cimabué, Le Giotto, Hemling, Van-Eick, etc., tous nos grands et chers artistes du moyen âge ne dédaignèrent pas d'en peindre et des plus beaux, et des plus parfaits. Malheureusement, de nos jours, où le genre et la mode impriment sur toutes choses leurs blêmes stygmates, cette classe de la peinture sacrée tombe à son tour dans le domaine de la manière et de l'afféterie. Nous en citerons comme preuve, une certaine *Mater dolorosa*, exposée sous le n° 964, par Mme Latil. Il serait difficile de décider si ce buste est plus affreux que ridicule. — L'an dernier, Mme Latil avait fait recevoir au Louvre un sujet sentimental assez burlesque par la composition,

mais au moins l'exécution en était supportable ; nous engageons Mme Latil à ne plus s'aventurer dans la peinture des sujets sacrés, puisqu'elle profite si peu des bons conseils qu'elle est à même de recevoir de M. Latil, artiste plein de savoir, de goût et de distinction.

— A cette « Mater dolorosa » si agréablement caricaturée dans les Guêpes au Salon, nous opposerons avec grand plaisir un très-remarquable *saint François d'Assise,* exposé par Mme Anna Clément, sous le n° 348. Cette œuvre, consciencieuse jusque dans ses plus petits détails, et remarquable dans presque toutes ses parties, est assurément un des meilleurs tableaux religieux de l'exposition, surtout par le sentiment qui a présidé à sa composition. C'est bien là l'illustre fondateur des Frères-Mineurs, le saint et humble patriarche qui, entre tous les grands hommes du XIIIe siècle, fut l'un des plus véritablement grands. Mme Clément a eu la sagesse de ne pas exagérer la maigreur et la macération du visage; la barbe, les cheveux et les mains sont propres sans être léchés; l'expression de la physionomie est tendre et doucement enthousiaste. On croit entendre sortir des lèvres du saint moine cette maxime qui était sa prière habituelle : *Deus meus est omnia,* paroles d'un sens sublime et bien profond! En résumé, lorsque nous aurons prié Mme Clément de se garder des ciels verdâtres, et de ne pas s'attacher trop exclusivement à reproduire son modèle,—ce cancer empoisonné de la peinture moderne, — il ne nous restera plus qu'à l'engager à persévérer dans la manière ferme, sévère et élevée qu'elle a si franchement adoptée dès son début, et qui lui procurera infailliblement, dans un avenir rapproché, les plus légitimes succès.

— *La Judith* de M. Ziegler est infiniment préférable. à notre avis, au *Songe de Jacob,* du même auteur ; dans ce dernier ouvrage, la Bible est traitée un peu à la manière socialiste, et, sans grands efforts, on pourrait attribuer la composition de ce sujet allégorique à M. Papety, l'habile auteur du tableau le plus incompréhensible du Musée (le passé, le présent et l'avenir). Si M. Ziegler avait lu, dans toute la simplicité de son cœur, les versets 12, 13, 14 et 15 du chapitre XXVIII de la Genèse, et qu'il eût voulu asservir son rare talent aux exigences textuelles de ce sujet sublime, il eût certainement produit un ouvrage d'un grand intérêt; le libre examen ou, pour mieux dire, la libre interprétation l'a égaré, et nous ne retrouvons plus dans son œuvre le « Songe de Jacob, » cette vision prophétique si largement réalisée dans la suite des siècles, mais une sorte d'aspiration pseudo-phalanstérienne qui n'offre d'autre intérêt que celui d'une brillante et gracieuse exécution : pour M. Ziegler et ses amis, ce n'est pas assez. *La Judith* a essuyé beaucoup de critiques injustes et irréfléchies, à notre sens ; cette belle et noble femme nous représente bien la femme forte de l'Ecriture, la veuve de Béthulie, celle dont la Bible dit ces majestueuses paroles : « Elle estoit de fort beau « regard, et lui avoit son mary laissé plusieurs richesses, et grande fa- « mille et des possessions pleines de vacheries et des troupeaux de

« brebis... Et entre tous elle estoit fort bien renommée parce que gran-
« dement elle craignoit le Seigneur, et n'y avoit aucun qui dist une mau-
« vaise parole d'elle. » Le verset du chap. X du même livre donne une description détaillée de l'ajustement de l'héroïque veuve ; nous ne comprenons pas que les artistes dans ce sujet, comme dans tous les autres sujets bibliques, ne se bornent point à reproduire ces précieux renseignements iconographiques. — Il y a toujours bon goût et sagesse à s'abstraire devant l'autorité de l'histoire.

L'Institution de la Papauté, par M. Claudius Lavergne, offre dans les attitudes du Christ et du Prince des Apôtres une certaine raideur qui accuse le modèle trop servilement copié; nous devons dire cependant que ce tableau est d'une bonne couleur, d'un dessin sévère et d'une convenance religieuse très-satisfaisante. — *La Dernière entrevue de saint Bernard et de sainte Scholastique,* et *les Clarisses priant auprès du cadavre de saint François d'Assise,* sont des ouvrages estimables et que l'on aimerait à voir exécutés sur un bon fond de muraille convenablement préparé. — Avant d'en finir avec cette partie de l'exposition, nous voulons signaler ici, comme une preuve frappante de l'ignorance de certains artistes et de l'ineptie du jury d'examen, le fait suivant, qui pourra paraître incroyable à ceux qui ne l'ont point vu de leurs yeux : à l'une des plus belles places de la grande galerie, sous un jour magnifique, on voyait encore, ces temps derniers, UNE MÈRE DE DOULEUR au pied de la croix, ainsi désignée au livret : 592, *la Vierge au pied de la Croix après son évanouissement,* avec cette épigraphe : « *Mon Dieu ! je suis seule au* « *monde !* » Or ce tableau, inspiré par un texte inconnu, est composé et exécuté d'une manière absolument nouvelle aussi ; il appartient au Ministère de l'Intérieur, et nous devons croire qu'il est destiné à encombrer quelque pauvre église catholique. — Il nous semble qu'on pourrait employer plus utilement les deniers de l'État.

On doit remarquer que c'est toujours le même jury qui accepte ces bamboches soi-disant sérieuses, et qui refuse les tableaux de M. Chasseriau et les statues de M. Maindron, comme nous le dirons plus loin.

— La peinture d'histoire n'existe plus au Louvre ; comme sa sœur aînée la peinture religieuse, elle semble vouloir reprendre ses antiques allures et dédaigner de s'étaler sur ces toiles immenses qui la protégent si mal contre les outrages du temps. Ne nous en plaignons pas. Chaque année, la peinture anecdotique, ou plutôt la peinture de genre, se substitue plus victorieusement à la peinture d'histoire ; nos appartements et nos cabinets y gagnent beaucoup, et nos monuments n'y perdent guère, ainsi que nous l'avons fait voir tout à l'heure. Nous aimons les situations nettes, c'est pourquoi nous nous réjouissons finalement de voir disparaître du domaine de l'art ces immenses tableaux-meubles qui, pour la plupart, n'ont d'autres avantages sur les toiles de petites dimensions, que de coûter à l'artiste beaucoup plus de temps et une plus grosse somme. En dehors de la peinture murale, la seule

qui soit vraiment monumentale et digne de retracer l'histoire, nous ne connaissons rien de plus convenable que la dimension moyenne, c'est-à-dire les figures de deux à trois pieds de proportion. C'est dans ce système que M. Claudius Jacquand a peint cette année un excellent tableau représentant *Henriette de France implorant vainement du parlementaire Joyce une entrevue dernière avec le roi Charles Ier*, alors prisonnier de Cromwel. Cette scène douloureuse est rendue avec une dignité parfaite. Ce n'est ni *tatouillé*, ni *tarabiscoté*, ni *fricassé*, ni *tripotté* avec une *férocité furieuse*. (Ceci est emprunté à l'aimable vocabulaire du premier critique de ce temps-ci....) C'est peint avec de belles, solides et brillantes couleurs, et dessiné avec une pureté irréprochable. Les angoisses de la pieuse et noble reine devant l'intraitable et brutale indifférence de l'officier républicain, produisent une situation toute remplie d'émotion et de pitié, et cependant l'artiste, avec ce rare génie d'analyse et de pénétration qui le distingue, n'a pas donné à la figure du geôlier le caractère platement cruel d'un bandit; il a senti et parfaitement exprimé cette nuance de barbarie qui peut, chez un fanatique, résulter du sentiment du devoir et de la conscience plus ou moins égarée. *Henriette de France* est certainement l'un des meilleurs tableaux de l'exposition de 1847; c'est pourquoi la grande critique n'en a point parlé, ou l'a assez maltraité. *Le dernier bijou*, du même auteur, est une touchante composition finement exécutée et d'une grande vérité d'expression. Nous aimons moins le *Charles-Quint*, qui a l'inconvénient d'être une vieille redite d'un fait improbable.

— M. Eugène Delacroix a exposé cette année cinq tableaux, sur lesquels un seul nous a paru susceptible de critique ou de discussion; nous voulons parler du *Christ en croix* (459). Quand on dispose, comme M. Delacroix, d'une armée de journalistes incessamment prêts à chanter vos louanges sur tous les tons, et à pourfendre sans miséricorde tout chétif qui n'admire pas à deux genoux toutes vos œuvres, on devrait au moins se montrer bon prince et n'imposer pas à la multitude l'image de ses plus mauvais rêves, surtout quand il s'agit de la représentation sacrée d'un sujet divin. Que M. Delacroix imagine une Algérie, des chevaux, un ciel et des cavaliers algériens impossibles; qu'il nous donne un tas de loques inexplicable comme le type d'un corps de garde d'Orient, qu'il fasse voguer une barque fantastique sur un océan de marbre vert, nous passerons au plus vite et nous le laisserons faire, puisque telle est sa fantaisie; mais qu'il s'attaque aux mystères les plus sacrés de la religion pour les travestir de la façon la plus indécente, c'est autre chose! C'est ainsi que devant le *Christ* que nous signalons, on hésite à croire que M. Delacroix ait voulu traiter sérieusement ce sujet sublime. L'homme qu'il a attaché à la croix n'est pas seulement un criminel vulgaire, pour trouver une pareille physionomie et un corps aussi dégradé, il faudrait certainement choisir entre les plus vils scélérats de nos maisons de force; la figure est hideuse d'abrutissement et

de férocité, les accessoires, le paysage, la foule, sont traités d'une façon aussi inconvenante que vulgaire; pour imaginer un pareil tableau du crucifiement, il faut n'avoir jamais lu l'Evangile ou n'être pas en état de le comprendre. Est-ce bien là une œuvre de l'illustre peintre du *Dante aux enfers ?...*

— Pour nous reposer de cette abominable fantasmagorie, nous avons besoin de vous parler d'un charmant sujet peint avec le plus grand charme par M. Guillemin : *la Prière du soir.* Rien n'est plus gracieux, plus aimable et plus religieux que cette belle composition. On éprouve l'émotion la plus douce et la plus profonde devant ces pauvres paysannes qui se sont prosternées dans la campagne aux sons de l'Angelus, et qui prient avec ferveur en contemplant les derniers rayons du soleil couchant qui s'éteignent dans la brume de l'horizon. Ce tableau est beaucoup plus religieux que le *Christ* de M. Delacroix.

— M. Hippolyte Flandrin a envoyé au Salon un *Napoléon législateur,* qui a justement excité la surprise de tout le monde. On ne s'explique pas comment l'habile auteur de la décoration de Saint-Germain-des-Prés, et de tant d'admirables tableaux, a pu composer, dessiner et peindre cet étrange bonhomme. Nous plaignons sincèrement le conseil d'Etat d'être obligé de recevoir ce fantasque mannequin dans la grande salle de ses séances. Nous aimons de toutes nos forces le grand talent de M. Flandrin, et nous sommes heureux de trouver dans ses peintures murales une éloquente réponse aux criailleries de ses ennemis, si légitimement suscitées par ce Napoléon étrange.

— *La mort de Jeanne Seymour,* de M. Deveria, nous a fait regretter, malgré ses qualités évidentes, la première manière de cet artiste. M. Deveria fut l'un des premiers et l'un des plus ardents promoteurs de l'école archéologique moderne; ses nombreuses études sur le moyen âge contribuèrent puissamment à ramener l'attention et le goût public sur l'art de cette grande époque. A cette heure, M. Deveria est devenu un peintre sensualiste et mignard, avec lequel nous n'avons plus à compter ; nous lui accorderons volontiers qu'il est resté un puissant et habile coloriste, ce qui est peu de chose à notre goût. On tient peu de compte de son bel organe et de sa rigoureuse rhétorique à un orateur froid, flasque et loquace. Nous devons dire cependant que *la mort de Jeanne Seymour,* en tant que tableau de genre, est encore un morceau remarquable à plus d'un titre ; seulement, à cause de ses dimensions colossales, il se refuse à pénétrer dans les maisons bourgeoises auxquelles il convient par ses qualités et par ses défauts.

— *Sixte-Quint bénissant les Marais-Pontins,* de M. Rodolphe Lhemann, exprime très-heureusement cette scène mémorable consignée dans toutes les histoires de l'illustre vigneron de Montalte. Sixte-Quint avait fait dessécher une grande partie des Marais-Pontins; il se rendit dans les montanes volsques, vers un point où se trouve un rocher connu encore de nos jours, en Italie, sous le nom de *Rocher du Pape,* et de là,

dominant un horizon immense, il consacra, en présence de toute la cour papale et des nombreuses populations du pays, par une bénédiction solennelle, l'œuvre impérissable qu'il avait osé entreprendre et qu'il venait d'achever glorieusement. Ce tableau, largement conçu et grandement exécuté, est plein d'intérêt. On pourrait y désirer une couleur plus juste et plus éclatante; mais tel qu'il est, nous souhaitons de le voir reproduit par la gravure, ou au moins par une bonne lithographie.

— M. Henri Lehmann, voué sans réserve à la décoration picturale de la chapelle des Jeunes Aveugles, a envoyé, — on peut le dire, — sa carte au Musée; le portrait du célèbre pianiste *Frantz Litz* est certainement, sous le rapport de la finesse et de la pureté du dessin, le meilleur portrait du Salon. Cependant, pour l'intérêt désintéressé que nous portons à la santé de l'illustre musicien, nous espérons que ce portrait n'est point ressemblant.... De l'avis général, c'est l'image parfaite de la phtysie pulmonaire au troisième degré, personnifiée sous la forme humaine.

— M. Robert Fleury, le peintre ordinaire et mélodramatique des tortionnaires de l'inquisition, nous a exhibé cette année un *Galilée* parjure et bancal, —deux injures gratuites à la mémoire physique et morale de l'illustre astronome. D'après M. Robert Fleury, le savant Florentin, après avoir rétracté, devant le tribunal du saint office, son opinion sur la rotation de la terre, se serait écrié, séance tenante, en frappant du pied le plancher, comme un bambin en colère : « Cependant elle se meut ! » — *Et pur si muove !* — Tout cela est passablement innocent en soi-même, malgré la naïveté un peu forcée de l'anecdote, et nous ne nous en serions guère mis en peine, si nous ne devions, en conscience, rappeler à M. Robert Fleury que Galilée lui-même se loue franchement, dans sa correspondance, des soins honorables et des témoignages de respect et d'amitié qu'il reçut, pendant sa douce captivité, du Pape et des Cardinaux. Bailly, qui n'était pas tendre à l'endroit du saint office et de l'Eglise en général, expose admirablement, dans son *Histoire de l'Astronomie moderne*, le fait de la condamnation de Galilée. Tous les gens un peu instruits n'ignorent pas enfin que ce savant ne fut jamais traité en prisonnier par Urbain VIII ; qu'il eut pour prison préventive le palais de l'ambassadeur de Toscane; qu'après sa condamnation, ou plutôt après la condamnation de ses doctrines théologiques au sujet de la cosmographie, il habita librement le palais de l'archevêque de Sienne, et ensuite la ville de Florence et sa campagne, qui lui furent attribuées pour prison. — Il y a loin, — on le voit, — de ces vérités à la fable peinte de M. Fleury, fable toute ornée de sbires, de geôliers et de sombres familiers. M. Fleury a voué sa vie et son talent à la propagation des chroniques inquisitionnaires les plus drôlatiques; le public et ses guides, — les critiques, — le laissent faire, sans mot dire, ce cours d'un nouveau genre, et se contentent de remarquer que ses tableaux sont uniformément peints dans la gamme de tons qui s'étend du soufre au marron

brûlé ; ce qui est vrai , et ce qui s'explique , sans doute , par les exigences de la couleur locale. — Pour nous, nous ne saurions nous taire devant de pareilles énormités. La peinture est souvent le livre des ignorants ; il importe donc de ne laisser pas accréditer si bénévolement les plus gros mensonges historiques. Le même artiste, mieux inspiré , quant au choix du sujet, dans *Christophe Colomb présenté à Ferdinand et Isabelle , après son retour d'Amérique*, a été plus heureux aussi dans l'exécution. Ce tableau est très-intéressant sous plusieurs rapports ; il fait vivement regretter que M. R. Fleury se soit consacré aussi exclusivement à la falsification de l'histoire qui l'inspire si mal.

Tout près de ce malencontreux tableau de Galilée , si sottement commenté par la multitude , les visiteurs attentifs ont remarqué un très-curieux tableau porté au livret sous ce titre : 1349. *Chasse au cerf dans l'île de Java , par le prince Raden-Salek-Ben-Jagya.* Ce prince-artiste , Indien de nation et mahométan de religion , nous montre , sur une vaste toile, la chasse au cerf telle qu'il l'a pratiquée lui-même avant d'être venu s'enfermer dans son hermitage parisien de l'allée des Veuves. Un rabatteur indien, juché à poil sur un buffle sauvage, poursuit la bête à fond de train ; sur le garrot de sa monstrueuse monture , il retient d'un bras vigoureux le corps d'un cerf qui vient d'être abattu , et de la main gauche, il lance sa zagaie droit aux entrailles d'un tigre de grande espèce qui s'est élancé à l'échine du buffle et l'a déchiré profondément. Le chasseur, renversé vigoureusement sur ses reins, semble faire les plus grands efforts pour relever son buffle et poursuivre sa course, si toutefois le rude joûteur aux dents affilées et aux ongles d'acier tranchant ne le renverse pas dans la jungle, sous l'étreinte puissante de ses pattes énormes et souples comme des serpents. Là est la question ! Le prince Raden-Salek-Ben-Jagya, en artiste consommé et familiarisé aux finesses du métier, a voulu nous laisser sous le coup de l'incertitude et de l'anxiété. C'est là, — pour le dire en passant , — une des grandes ressources de la peinture dramatique ; son tableau est si réel dans toutes ses parties , si chaud , si emporté , si solennel , qu'il s'empare complétement du spectateur. La pose attérée du buffle abattu sur son large poitrail, immobile et frémissant sous les morsures du tigre, la fixité terrible du chasseur et l'effarement du tigre sont si bien rendus qu'on est tenté d'attendre indéfiniment le dénouement de l'action, et qu'on ne le quitte point sans regret. Sans vouloir prodiguer légèrement à cet artiste-prince, inconnu hier et célèbre aujourd'hui , une flatterie de mauvais goût , nous dirons que son tableau est l'un des meilleurs, sinon le meilleur du Musée. Des critiques profonds et savants ont prétendu reconnaître , dans le *léché* de cette belle toile, les études premières toutes hollandaises du prince Raden , et l'ont, à ces causes , envoyé à l'école chez M. Delacroix , afin qu'il y apprenne le secret de cette *férocité et de cette sauvagerie* qui lui manquent. L'illustre Indien doit éprouver une certaine surprise de trouver si féroces et si sauvage

ces pacifiques critiques parisiens, qu'il s'était sans doute figuré d'honnêtes écrivains polis, bien élevés et bienveillants.

— A propos de sauvagerie et de férocité, voici un tout petit tableau historique fort singulier vraiment; cela a une douzaine de pouces environ, et figure au livret sous ce titre : 1193. *OEdipe détaché de l'arbre.* — Comment juger ce tableau, si l'on veut rester juste et se faire comprendre. Autant vaudrait critiquer, au point de vue esthétique, un paysage formé accidentellement par les nuages, les fantaisies zoologiques et monstrueuses qui se révèlent à un œil exercé sur le couvercle d'une tabatière de buis, ou bien encore les arabesques tracées sur la vitre par les gelées de l'hiver! — Qu'on se représente une tache multicolore, quelque chose comme une palette chargée sur laquelle un visiteur distrait se serait assis une seconde, et l'on aura une idée à peu près parfaite de cet étrange tableau. Au premier coup d'œil, on n'y voit absolument rien, et cependant on reste captivé devant cette toile, par son étrangeté même. Peu à peu, les groupes se forment, puis les détails s'accusent, et enfin, après dix minutes d'investigations, on arrive à reconnaître la composition et à se persuader que l'on a devant soi une œuvre remarquable et d'une rare puissance; ce que, pour notre compte, nous croyons vrai, quoique cela ne soit point vraisemblable. — Nous emprunterons à l'un de nos confrères des grands journaux la description textuelle qu'il a donnée de ce tableau extraordinaire; lui seul pouvait écrire une description aussi juste d'une peinture aussi étrange. « Cela est torché, — dit-il, — avec une audace et une furie incroyables « à travers une pâte épaisse comme du mortier, sur une toile râpeuse et « grenue, avec des brosses plus grosses que le pouce, et recouvert d'ef- « froyables ombres. Cependant, en se penchant à droite et à gauche, « en avançant et reculant, on finit par trouver un jour à peu près con- « venable, et l'on démêle une espèce de grappe humaine composée du « berger qui se courbe sur le tronc de l'arbre pour détacher l'enfant « aux pieds gonflés, du petit OEdipe qui glisse sur un pan de linge, et « de la femme du berger qui tend les bras pour recevoir le marmot. En « bas, grouille dans l'ombre quelque chose de noir que nous soupçon- « nons fort d'être un chien, sans pourtant l'affirmer; car c'est peut-être « un rocher ou une racine.... » Nous pourrions prolonger cette citation et dire, avec notre ingénieux confrère, qu'il y a du talent et un grand talent sur ce *truellage;* mais ce serait nous répéter surabondamment. Les gardiens de nuit du Louvre nous ont assuré avoir surpris plus d'une fois, en ces derniers temps, les ombres plaintives et indignées des ci-devants peintres historiques et mythologiques, au moment où elles accablaient de leurs mélancoliques malédictions leur jeune confrère posthume et son œuvre si singulière. Nous croyons fermement à ces lugubres apparitions; un pareil tableau d'histoire est capable de faire ressusciter d'indignation toute l'Académie royale de peinture depuis sa création. — En résumé, nous pensons que M. François Millet, avec son talent in-

contestable, a mieux à faire que d'exercer la perspicacité de ses contemporains sur d'aussi téméraires logogriphes. — Heureux sera le possesseur d'*OEdipe*, car il aura un tableau unique au monde. — Nous mettons M. Millet au défi d'en exécuter un second pareil au premier.

— Don Narcisse Diaz de la Pena, quoique dépassé cette année en peinture indéchiffrable par M. Millet le nouveau venu, mérite cependant de nous arrêter un instant. Ce coloriste enragé a envoyé au Salon dix toiles microscopiques enduites des couleurs les plus fraîches, les plus brillantes et les plus diverses. Sur un de ces tableaux, nous avons cru distinguer des chiens dans un taillis ; sur un autre, nous avons reconnu distinctement, au premier plan, des troncs de bouleaux traités avec une rare vérité. Dans les huit autres, nous avons remarqué, çà et là, des bras, des jambes, des têtes et des torses qui semblaient quelquefois avoir été faits exprès et composés sérieusement; mais, tout à côté, nous trouvions des draperies et d'autres détails qui nous confirmaient, par leur étrange tournure, dans cette opinion où nous sommes depuis longtemps que M. Diaz, par excès de joyeuseté, s'amuse à peindre les tableaux de l'Exposition avec son pouce, sa canne, son coude ou sa cravache. Nous supplierons donc cet artiste de nous montrer au moins une fois, dans un tableau fini, si véritablement il est peintre ou magicien, et ensuite nous pourrons comprendre et peut-être apprécier ces esquisses fantastiques qu'il offre annuellement avec un aplomb inouï à l'admiration de cette partie du public qui s'extasie à tout propos devant ce qu'elle ne comprend pas.

— M. Muller, l'auteur du charmant tableau exposé l'an dernier sous le nom de *Primavera*, nous offre cette année, dans sa jolie *Ronde de mai*, un excellent sujet de comparaison pour les œuvres si vantées de M. Diaz. Voici des gazons, des terrains, des arbres et de l'eau qui sont pour tout le monde, et à la première vue, des gazons, des terrains, des arbres et de l'eau ; voici des personnages revêtus de riches et brillantes étoffes que nul ne prendra, au premier abord, pour des reptiles entortillés dans des défroques de théâtre, et cependant, tout cela est largement dessiné, largement peint, et nullement léché, gratté, ni poncé. Sous ces futaies l'air circule, les rayons du soleil se tamisent, ces femmes respirent, ces arbres si bien feuillés frémissent dans leurs plus minces rameaux sous l'effort de la brise tiède et parfumée du printemps. Enfin, c'est là de la belle et bonne peinture, vraie dans son aspect, expressive dans ses lignes et soignée jusque dans ses moindres détails.

— *Une cérémonie dans l'église de Delf au* XVIe *siècle*, par Eugène Isabey, est une très-curieuse étude de costume, d'armure et d'ameublement liturgique; la Renaissance est là toute vivante et prise sur le fait. — *Le réveil de Montaigne*, de M. Hammann, est aussi un très-curieux tableau, non-seulement par le charmant sujet qu'il représente, mais surtout à cause de la science archéologique répandue dans toute la composition. Le jeune Michel de Montaigne est couché dans une vaste cou-

chette en chêne richement sculptée et garnie de ses courtines, de ses bonnes grâces et de son ciel en solide étoffe de Lyon. Les armes de la maison de Montaigne sont incrustées en couleur, selon l'usage du temps, au chevet supérieur du lit ; un prie-dieu en chêne très-refouillé et quelques siéges massifs complètent l'ameublement sévère de la chambre du jeune seigneur; les lambris nous offrent pour tout ornement, pendus à un clou, un carquois, un arc et des flèches, jouets innocents et martials à la fois. Au milieu de la chambre, le père de Montaigne, accompagné d'un musicien, fait exécuter pour le réveil de son fils un de ces airs de plain-chant qui résonnent si doucement sur le violoncelle; il épie avec une certaine impatience bénigne le réveil de l'enfant ; celui-ci renverse sa tête blonde en arrière, étend les bras, et semble encore sous l'empire de l'un de ces jolis rêves que l'on fait à dix ans — quand on est heureux..... Pour la centième fois, voici que nous sentons l'impuissance de la description à l'endroit des objets d'art; nous ne nous dissimulons point que nous ne vous donnons là qu'une très-faible idée de cette délicieuse composition.

— Les *paysages* de M. A. Leleux, de MM. Corot, Emile Lapierre, Camille Roqueplan, Flandrin, Gaspard Lacroix, Watelet, Blanchard, Salzmann, Flers, Jules André, Hoguet, Penguilly, etc..., nous arrêteraient longtemps, si le temps et l'espace ne nous manquaient pas à la fois ; mais nous devons nous hâter ; nous vous parlerons donc seulement d'une fantaisie singulière de M. Penguilly-Lharidon, que nous venons de nommer en dernier. Au nombre des quatre jolis ouvrages exposés par cet habile et laborieux artiste, il en est un porté au livret sous ce titre inoffensif : « 1273 : *Paysage par un temps de pluie.* » Voilà qui promet quelque chose comme une jolie vallée très-agreste et toute inondée par une de ces pluies abondantes bénies du cultivateur, parce qu'elles engraissent la récolte sans ravager la terre et défoncer les chemins ; l'herbe luxuriante est rudement fouettée par l'ondée, le sable se détache et coule en flots écumeux d'un pouce de hauteur dans l'ornière, les grenouilles sont en liesse, des arbustes et des haies ruissèlent d'innombrables perles de cristal ; enfin, *le temps est pris*, comme on dit aux champs. — Mais point! détrompez-vous! M. Penguilly, le capricieux artiste, l'ingénieux peintre de la Bretagne et des Bretons si pittoresques, ne voit pas la campagne d'un œil si pastoral ; jugez-en plutôt : le *paysage par un temps de pluie;* c'est une plaine immense, boueuse, toute sillonnée de fondrières et de petits monticules mal recouverts d'une herbe rare et comme échevelée : un ciel bas et encombré de sombres nuages qui laissent tomber de leurs déchirures quelques rayons gris et blafards, semble écraser ce site lugubre sous ses étreintes électriques. Sur une bande pâle qui cercle l'horizon, se détachent une multitude de gibets suffisamment garnis de PENDUS sur lesquels des légions de corbeaux viennent picorer tout en volant et tournoyant à tire d'ailes. Deux personnages à mine sinistre, regardent philosophiquement cette scène atroce, et sur leurs

figures livides, on peut lire une certaine sympathie pour ces misérables charognes humaines qui, de leur vivant, furent sans doute leurs compagnons. Ne voilà-t-il pas *un effet de pluie* un peu bien compliqué, et ne pensez-vous pas qu'il y a loin d'une pareille gentillesse aux mignonnes et gracieuses bergeries inspirées à MM. les paysagistes du siècle dernier par cette jolie pastorale,

Il pleut, il pleut, bergère,
Presse tes blancs moutons,
. . . . . .

échappée à la plume de l'aimable Fabre d'Eglantine de féroce mémoire. Quoi qu'il en soit, *le paysage par un temps de pluie* — et de pendaison — est une œuvre excellente, égale, sinon supérieure au *Mendiant* et au *Tripot* du même auteur, deux tableaux merveilleux d'expression, de couleur et d'exécution.

— Le portrait du révérend Père Lacordaire, par M. Jaumot de Lyon, est de la plus grande ressemblance; l'illustre dominicain est représenté assis sur un tertre agreste du Dauphiné, et dans l'attitude de la prière contemplative; un robuste rejeton saillant du tronc d'un vieux chêne dépouillé par les orages, s'avance au-dessus de la tête du R. P., et symbolyse parfaitement l'éloquence, si forte, si populaire et si providentielle de ce grand homme suscité de Dieu pour faire chérir aux gens de cœur le christianisme et la liberté, ces deux sauvegardes de l'humanité.

— Depuis quelques années, on trouve au Louvre un très-grand nombre de ces jolis portraits en pied, hauts de six à douze pouces, mis à la mode par M. Duval-le-Camus; Mlle Anaïs Chirat traite ce genre avec une rare supériorité, et parmi les rivaux que lui créent ses succès dans cette spécialité, nous devons dire qu'il n'en est qu'un très-petit nombre qui aient approché de la perfection qu'elle a atteint dans le *portrait de madame Ch....* Ce petit portrait est un chef-d'œuvre de goût, et offre toutes les qualités d'un charmant tableau.

M. Auguste Ledoux, dans son *Credo,* exécuté sur vélin en douze magnifiques signatures, à l'imitation des meilleurs manuscrits du XIIIe et du XIVe siècle; M. Victor Petit, dans son beau dessin archéologique du château de Châteaudun; M. Léon Gaucherel, avec sa sévère planche de la cathédrale de Chartres, si précieusement gravée, ont bien mérité, non-seulement de l'art, mais encore de la science. Nous espérons, en temps et lieu, leur rendre toute la justice que méritent leurs travaux si importants et si consciencieux.

Nous sommes contraints de laisser sciemment, pour mémoire, un bon nombre d'œuvres remarquables dans la peinture, le dessin, la gravure et l'architecture. Dans cette dernière classe de l'Exposition, nous voulons au moins nommer les beaux dessins du château de Pierrefonds et de la cathédrale de Rouen, dus à l'habile M. Aymar Verdier. — En visitant la sculpture, nous avons commis un oubli impardonnable, que nous réparerons aujourd'hui, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire. Nous

voulons parler de ce charmant groupe en marbre blanc, exposé par M. Paul Rouillard, sous ce titre : *Enfant, Chèvre et Chevrau,* et admiré de tous les connaisseurs pendant le peu de temps qu'il est resté au Louvre. M. Rouillard est un très-jeune sculpteur, laborieux et instruit, qui ne manquerait pas d'avoir à cette heure une belle réputation, s'il voulait battre la caisse autour de ses œuvres excellentes, comme font la plupart de ses confrères. Mais c'est un artiste des anciens jours, plus soucieux de son art que de ses succès dans le monde. Néanmoins, nous pouvons dire qu'il n'échappera pas à la juste renommée qui l'attend, et qui déjà s'est emparé de ses beaux groupes d'animaux. Dieu merci, il existe encore, de nos jours, de véritables amis des arts qui ne craignent pas de venir chercher, dans le secret de leur atelier, les artistes habiles, consciencieux et modestes. *L'Enfant, la Chèvre et le Chevrau* sont exécutés avec cette fermeté et cette hardiesse soutenue qui caractérisent les plus beaux groupes des meilleurs jours de la Renaissance.

— Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir stygmatiser, comme ils le méritent, les affreux vitraux de la manufacture royale de Sèvres, mais nous espérons bien y revenir dans l'article rétrospectif et spécial que nous publierons prochainement dans cette Revue, sur la partie archéologique de l'Exposition. Cette matière est féconde et d'un intérêt général, surtout pour ceux de nos lecteurs qui ont charge de paroisses, soit comme pasteur, soit comme fabriciens. Sans plus tarder nous allons nous occuper de trois tableaux que nous avons gardés à dessein pour la fin de notre dernière visite, parce qu'ils nous offriront ensemble un utile moyen de conclusion générale sur l'Exposition de 1847.

— Ces tableaux sont : *Les Romains de la décadence,* de M. Couture. — *Les Moines caloyers du mont Athos,* de M. Papety ; et, pour finir, *une Lecture au Théâtre-Français par Andrieux,* de M. Heim, académicien et membre influent du jury de l'Exposition.

— *Les Romains de la décadence* paraissent avoir été inspirés à M. Couture par ce vers célèbre de Juvénal :

« . . . . . *sævior armis,* »
« *Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.* »

Nous ne devons point nous permettre de décrire ce tableau dans « *la Lecture.* » C'est une orgie effrénée où figurent une quarantaine d'individus, mâles et femelles, les plus vils, les plus abjects, les plus abrutis par la débauche. Cela se passe sous un portique d'une magnifique architecture, où se voient les statues des plus grands hommes de Rome antique. Ces prétendus Romains offrent, en réalité, aux amateurs du genre, les portraits admirablement exécutés des *modèles* les plus connus et les plus recherchés dans les ateliers de Paris. Un d'entre eux, jeune faubourien, à la mine narquoise, à la peau rude et crasseuse, regarde d'un air hébêté, abasourdi et inquiet la scène étrange qui se passe sous ses yeux. Ce jeune drôle, assis fort témérairement sur l'angle d'une corniche de marbre, semble éprouver un vif plaisir à balancer au nez

des honnêtes bourgeois une paire de jambes qui réclament, depuis longtemps sans doute, les bienfaits du bain à quatre sols. A l'autre extrémité de cette toile, qui n'a pas moins de 25 pieds, au premier plan, on remarque deux hommes à la physionomie vulgaire et passablement farouche, drapés du manteau du philosophe, et qui paraissent éprouver plus d'étonnement que de douleur à la vue des excès dégoûtants des fils dégénérés de Brutus. Au deuxième plan, toujours à droite, une sorte de vaurien efflanqué s'est accroché à une colonne et présente, en ricanant, une coupe remplie de vin à la statue de Caton. Voilà les seuls épisodes de cette immense composition; pour les groupes principaux, nous devons seulement dire qu'ils sont peints avec une rare habileté et un cynisme révoltant... De superbes amphores, de somptueuses draperies, les bronzes les plus beaux et les orfévreries les plus splendides sont prodigués au travers de cette multitude grouillante, désordonnée et pantelante. Ces accessoires, ainsi que la superbe architecture corinthienne, sont merveilleusement composés et dessinés; à peine trouve-t-on, çà et là, quelques minces hérésies archéologiques. Il y a telle guirlande de fleurs qui, à elle seule, formerait un délicieux tableau. En résumé, *les Romains de la décadence,* par leurs dimensions gigantesques et par le style qu'on s'est efforcé d'y mettre, prétendent à la qualité de sujet historique. Se posant à cette hauteur, M. Couture a le droit d'être jugé sérieusement, sévèrement même, et c'est pour le critique un devoir d'apprécier son œuvre en dehors de toutes considérations d'école, ou de convenance dans le choix du sujet. Les désordres les plus déplorables d'un grand homme ou d'un grand peuple, conservent toujours quelque chose d'élevé, et ne sauraient descendre jusqu'aux allures triviales de la populace; les Romains de la décadence, les familiers des Empereurs étaient après tout les fils des plus illustres familles consulaires ou sénatoriales. Vaincus par l'infâme politique des tyrans qui régnaient despotiquement sur eux comme sur la plèbe, ces hommes que flétrit Juvénal, et dont le christianisme a fait justice, étaient les descendants des Scipions et des Paul Emile; avilis par la débauche, abrutis par la plus servile obéissance aux caprices du maître, ils avaient au moins conservé cet indestructible cachet de la race qui peut s'altérer, mais qui ne peut se perdre. *Les Romains de la décadence,* traités par David, eussent été évidemment des représentations conventionnelles, des types allégoriques plutôt que des réalités; inspirés par l'étude de modèles de choix, ils eussent été purifiés au creuset de la noble imagination du grand artiste. En les voyant, un honnête homme aurait pleuré sur Rome dégénérée et n'eût point détourné la tête avec dégoût; ils auraient ennuyé la multitude, nous-même peut-être, blasé par les excès de la peinture matérialiste, nous les eussions sans doute trouvé froids et par trop idéals; mais, en définitive, ils eussent élevé l'esprit du spectateur et ne seraient point un sujet de délices pour cette foule libertine et niaise qui s'extasie devant la forme, surtout si elle est voluptueuse, et qui ne se préoccupe point de l'idée,

de l'utilité, de la portée enseignante. — Au contraire, les Romains de M. Couture sont, à notre sens, d'un réalisme servile déplorable et dépourvus de tout cachet historique. Ce sont d'exacts portraits de modèles. Dans tous ces êtres pollués par la débauche, on ne trouve point les signes de cette décadence qui est comme la transition du mal au bien, d'une vie vertueuse à une existence crapuleuse. Ces Romains-là existaient sous la République comme sous les Empereurs; à cette heure, ils existent encore à Rome, à Naples, à Paris, à Londres, à Madrid, enfin dans toutes les plus odieuses sentines de tous les grands centres de civilisation; moins ou plus le costume, ils infestaient le Paris de saint Louis comme celui de François Ier, comme celui de Louis XV. Ces hommes-là ne sont ni Romains, ni Crétois, ni Athéniens, ni Espagnols, ni Allemands, ce sont les Bohémiens de la plus sale luxure, les desservants cosmopolites du sensualisme le plus immonde, et voilà tout. — Qu'il nous soit permis de le répéter, voilà où conduit infailliblement l'abus déplorable du modèle dans la peinture surtout; à un naturalisme froid ou stupide, ou ignoble; et souvent froid, stupide et ignoble tout à la fois. Nourri des plus sévères études de la nature, amplement pourvu de solides observations fécondées par la méditation, livré à ses propres impressions, M. Couture, avec son grand talent et son esprit cultivé, eût traité ce sujet scabreux avec élévation et avec cette vérité conventionnelle qui est la seule vérité possible dans les sujets concernant l'antiquité; tâtonnant autour de ces odieux modèles, s'imprégnant malgré lui peut-être de leur esprit de machines vivantes, il nous a donné ce qu'il voyait, ce qu'il touchait : une orgie des environs du Palais-Royal, moins les costumes graisseux et les pipes culottées.

— *Les moines caloyers du mont Athos décorant une chapelle du couvent d'Iviron,* viennent à propos appuyer d'un exemple six fois séculaire notre opinion, — téméraire, dit-on, — sur les dangers du modèle. Ce charmant tableau, fait d'après nature, va nous montrer à l'œuvre ces singuliers peintres grecs qui, de nos jours, continuant les belles traditions du moyen âge, décorent d'immenses fresques leurs églises et leurs couvents, sans le secours d'aucun modèle et avec un outillage qui ferait sourire de pitié nos plus infimes peintres d'enseigne. Pour de plus amples renseignements sur cette merveilleuse école de peinture qui produit, chaque année, un nombre considérable de grands sujets sacrés, nous renvoyons nos lecteurs au Guide de la Peinture, un magnifique livre publié l'an dernier par M. Didron, directeur des *Annales archéologiques*. Cet intéressant traité, traduit par les soins d'un helléniste distingué sur le manuscrit original qui, depuis le XIIe siècle sert de manuel aux peintres de l'Athos, a été revu et savamment commenté par M. Didron, si bien qu'à cette heure il offre le manuel le plus complet d'iconographie chrétienne. On trouve dans cet excellent livre les détails les plus minutieux sur les procédés d'exécution des peintres gothiques et bysantins et l'histoire des faits les plus intéressants, concernant les arts d'imitation en général au moyen âge.

— Nous avons commencé ces bulletins du Salon de 1847 par un historique des expositions, et nous sommes arrivés à conclure des faits de la cause que l'institution du Salon était en soi inutile aux progrès de l'art et même souvent dangereuse et hostile au maintien des plus indispensables conditions de son existence ; arrivé à la fin de notre tâche, voici que nous constatons, à la vue d'un seul tableau, que l'exposition, telle qu'elle est régie par les règlements académiques, est encore un leurre tout plein de déboires et de déconvenues pour les artistes et pour le public. Ainsi, pour abréger, nous remarquerons seulement que parmi les membres de ce jury, qui a repoussé violemment à la porte les œuvres de Maindron, de Chasseriau, A. Hesse, Ottin, Gayrard Elschoët et de vingt autres artistes jugés et appréciés depuis longtemps, se trouve un monsieur Heim, académicien, professeur de peinture à l'Ecole royale des beaux-arts, grand-prix de 1807, auteur d'une multitude de tableaux justement ignorés, tels que *Ptolémée Philopator ; Thésée vainqueur du Minotaure,* etc., et en dernier lieu de *la Lecture faite par Andrieux dans le foyer de la comédie française,* caricature extra-burlesque qui restera célèbre, nous l'espérons bien, dans les fastes du Salon. En vérité, c'est pousser trop loin *la naïveté* que de SE recevoir de pareilles œuvres, quand on est appelé à l'honneur de juger souverainement les œuvres de ses confrères ! Ce tableau contient une soixantaine de figures qui sont censées représenter la fleur des littérateurs français de notre époque. — Rien ne saurait donner une idée de la composition et de l'exécution de cette charge *indécente !* Nous défions M. Heim de nous montrer, dans les tableaux qu'il a refusés, une seule toile aussi ridicule que la sienne, ou seulement aussi salement peinte.

Il y a soixante ans, l'Académie royale se montrait seule à l'exposition du Louvre ; en fait et en droit elle excluait absolument du Salon tout objet peint, sculpté ou gravé, qui n'était point l'œuvre de l'un de ses membres ; c'était un monstrueux privilége, mais, comme toute situation résultant d'un privilége fixe officiel et consacré, c'était une situation nette et franche que celle des artistes non admis à l'Académie. — Aujourd'hui, le privilége écrit et borné n'existe plus ; *tous* les artistes peuvent exposer au Louvre ; seulement leur admission à cette faveur, — très-négative, à notre avis, — est subordonnée au jugement, à l'arbitrage de bonnes gens qui, avec le plus beau sang-froid du monde, et comme de vrais augures qu'ils sont, jettent à la porte les meilleures œuvres de leurs adversaires, et accrochent, sans rire, leurs barbouillages informes à la place qu'ils se sont ainsi réservée libre.

—

Conclusion. — En l'an de grâce 1847, l'institution du Salon, parvenue à la cent-septième année de son âge, *excite l'émulation des artistes* en excluant de ses domaines, virtuellement ou par l'aimable accueil qu'elle leur ménage, les plus grands artistes de ce temps-ci, comme MM. Ingres, Rudde, Delaroche, Gleyre, Amaury-Duval, Decamps, Cabat, Jules

Dupré, etc., etc., et en proposant comme modèle aux efforts des jeunes disciples de ces hommes éminents, *la Lecture au Théâtre-Français,* de M. Heim, *la Pieta*, de M. Pradier, *l'Eudore dans les catacombes,* de M. Granet, *la Fille de l'auteur,* par M. Blondel, etc.; toutes œuvres sagement conçues, et bellement mijottées dans les douceurs des fauteuils que ces messieurs occupent si glorieusement à l'Académie royale des beaux-arts, cette hypocrite et détestable fille de la pédante Académie royale de peinture et sculpture.

..... O dignes peintres du mont Athos! et vous tous grands artistes leurs devanciers, qui avez bâti, peint, sculpté, ciselé nos magnifiques et impérissables monuments du moyen âge, de quelle pitié ne seriez-vous point saisis s'il vous était donné de parcourir ce bazar du Louvre, et de pénétrer les secrets de tous ces faiseurs qui l'exploitent à leur profit?

Et cependant *nous progressons !....* PETIT DE JULLEVILLE.

PARIS RELIGIEUX.

ESQUISSES DE MŒURS (1).

VII

Un jour de grande fête religieuse. — Le provincial catholique, qui, pour la première fois, verrait en un grand jour de fête religieuse, Paris se presser en flots tumultueux sous les portiques de nos temples se dirait infailliblement à lui-même : « La province calomnie la capitale! Il y a « plus de religion qu'on ne le pense! » Ce jour là! c'est vrai. Car enfin n'y a-t-il pas du mérite devant Dieu, à traverser cette foule compacte, qui geint et qui marmotte des imprécations contre vous ; à se laisser marcher tant de fois sur le pied, à recevoir tant de coups de coude, tant d'horions et tant de gourmades?.. C'est ce qu'a dû mettre sur ses tablettes un de mes amis, habitant de Paris depuis seulement quelques dimanches ; bon catholique du reste. Comme il est d'un embonpoint assez prononcé, lorsqu'il s'agit de fendre la foule, il est un peu gênant pour les voisins et pour les voisines. Un jour donc de grande fête, que pour arriver jusqu'à sa place à l'église, il poussait à droite et à gauche, il entend à ses côtés une vieille commère marmotter entre ses dents, — sans doute en forme de prière : — « Quand on est *si gros,* on ferait mieux de rester chez soi, ou du moins d'arriver plus tôt. » Mon ami, qui se trouvait à la fin impatienté d'entendre toujours à peu près le même compliment, répond néanmoins de sa voix la plus douce : « Pardon, Madame,

(1) Voir la livraison du 15 avril, p. 109.

je n'ai pas l'habitude de voir ici *tant de monde.* » — Il appuya sur *tant* de monde en regardant la bonne commère, — et il ajouta : « Pour qu'à l'avenir je vous dérange moins, *priez* Dieu que je maigrisse. » Paris est poli et religieux.

VIII

Une encyclique librario-pastorale. — On peut connaître le *puff,* mais on ignore jusqu'où l'industrie mercantile peut se porter. La lettre d'un de nos correspondants pourra en donner l'idée. La *couleur* de cette lettre se marie d'ailleurs trop bien avec la *couleur* de nos articles *Paris religieux,* pour que nous en privions nos lecteurs. Il y a aussi un petit enseignement pour les acheteurs de livres, qui n'est pas à dédaigner. Et la *Lecture* a promis de signaler tout ce qui serait de contrebande en librairie.

« Je reçus, il y a quelques jours, — c'est le correspondant qui parle, — un imprimé de huit pages compactes grand in-4°. J'ai grande défiance, — et pour cause, — de ces sortes d'envois, mais celui-ci portait en tête : *Tolle, lege.* C'était du nouveau, je m'y laissai prendre. Je lus :

A tous les membres du clergé catholique.

« Oh ! oh ! me dis-je, ai-je bien fait d'avoir lu ! Une espèce d'encyclique librario-pastorale ! et si je ne me trompe, en voici bien la formule consacrée et le ton éminemment religieux :

Vénérables Pères et chers confrères,

« *Ce n'est pas sans appréhension que nous venons vous demander le sacrifice de quelques instants,* — c'est un saint ! — *à vous dont les heures doivent être consacrées à une occupation utile.* — Il n'y a évidemment qu'un saint qui puisse parler ainsi. — *Mais une pensée nous soutient, c'est qu'à mesure que vous avancerez vous reconnaîtrez l'importance de notre œuvre.* — A coup sûr quelque grande fondation de charité ! — *et l'emploi chrétien que vous aurez fait du temps.* — Saint homme, très-saint homme ! — *Il s'agit ici d'autre chose que d'un prospectus ordinaire.* — Je le crois bien ! *Veuillez vous en convaincre en lisant ces pages tout entières.* Je ne pus aller plus loin, j'en avais comme le vertige : jamais, du grand jamais je n'avais lu d'*encyclique librario-pastorale,* je ne savais qu'en penser et qu'en dire : un libraire prêtre au moins ! et qui parle ainsi ! c'est comme je le disais tout à l'heure, un grand saint, ou un grand..... mon Dieu ! mon Dieu ! comment s'en éclaircir ?.. J'étais dans cette cruelle perplexité, lorsqu'il me vint tout à coup une idée lumineuse, et qui me soulagea bien !... Je pensai que devant partir pour Paris la semaine suivante, il me serait donné d'apprécier les scrupules qui mordaient ma conscience de provincial, tant de fois exploitée par des publications analogues, toutefois infiniment moins *extraordinaires,* comme le disait mon très-saint homme de libraire.

« Arrivé dans la capitale, je n'eus rien de plus pressé que d'aller rendre mon humble visite au cher confrère. J'arrive à son *officine ;* tout se présentait à merveille : on lisait sur les murs extérieurs, et en gros

caractères : *Ateliers catholiques d'imprimerie...* Je commençais à glorifier Dieu et son serviteur... Ateliers *catholiques!* ça promettait tant!... J'entre donc et je demande à parler au vénérable directeur de l'établissement. « C'est moi, » me répond la personne à qui je m'adressais. Pardon, que je fis, mille excuses, mon cher confrère, c'est aujourd'hui dimanche, je vous dérange, vous alliez peut-être vous préparer à dire la sainte messe? — Mais... je... je me contente de l'entendre et je ne la dis pas. — Ouf! que je fis en me mordant les lèvres, et en ajoutant aussitôt : Vos ateliers *catholiques* sont beaux, mais il me semble que je vois fonctionner vos machines, et aujourd'hui dimanche, vous comprenez... — J'imprime un journal *religieux* et.... — Je conçois, cher et vénérable confrère. (Holà! holà! me disais-je en moi-même), tout en ajoutant : Seriez-vous assez bon pour me montrer le volume de votre encyclopédie théologique, que vous nous *engagez à ne pas confondre avec un ouvrage analogue annoncé par un recueil mensuel* (1)?... Il ne put me satisfaire, l'ouvrage n'ayant point encore paru. Il m'en présenta d'autres. Je remerciai le cher confrère avec les mêmes expressions de son encyclique librario-pastorale : *je vous ai demandé le sacrifice de quelques instants, à vous dont les heures doivent être consacrées à une occupation si utile,* je ne voudrais pas en abuser; je vous quitte et j'aurai *l'avantage* de venir faire mes emplettes, quand mes *idées* seront bien *assises.* Votre très-humble serviteur.

« Qu'il me tardait de sortir! j'étouffais : ma tête était bouleversée, le cher confrère me donnait de ces pensées, mais de ces pensées à tenter l'impossible pour connaître la vérité tout entière et à la démasquer au besoin. Je ne dormis pas de la nuit. Le lendemain, je fus trouver un vieil ami du séminaire, bon et digne prêtre, qui occupe un poste honorable dans Paris. Je lui racontai mon histoire, toute mon histoire. A la fin il m'éclata au nez. Comment! s'écria-t-il, en contenant son rire fou, vous en êtes là encore? Vous êtes donc le seul à ne pas connaître l'homme et ses puffs *industriels?* Attendez... Il tira en même temps de son bureau une circulaire, — mais pour le coup, celle-là était, bien et dûment, authentico-pastorale, — et j'y lus ces mots :

« ... Nous profitons de cette occasion pour vous prier de rendre aux divers diocèses avec lesquels vous êtes en rapport, *un utile service.*

« Nous apprenons qu'au loin, des prêtres de bonne foi sont souvent trompés sur les auteurs de certaines controverses fort intempestives,

(1) Notre correspondant veut parler ici du *Cours alphabétique, théorique et pratique de toute la législation religieuse,* par M. l'abbé André, auteur d'un *Cours de droit canon* qui a eu un immense succès, et dont le *Bulletin de censure* a parlé avec beaucoup d'éloges. Le *cher confrère,* contrarié de n'avoir pu déterminer M. l'abbé André à lui céder cet ouvrage, fruit d'une longue expérience, l'a fait menacer, par M. Prompsault, de reproduire son œuvre en en changeant l'ordre et en en modifiant le titre. Ce procédé est loyal et facilite la concurrence!!! Nous ne savons, du reste, jusqu'à quel point M. Prompsault peut être flatté de ce que son libraire ose dire qu'il est *l'homme peut-être le plus fort en droit canon et en législation religieuse qui soit en France!!!* M. Prompsault est assez modeste, il faut lui rendre cette justice, pour donner tous les jours des preuves du contraire. Il doit être grièvement offensé du *puff* de son *cher confrère!!*

pour ne rien dire de plus. Parmi ces écrivains, il en est qui sont suffisamment connus par la condamnation solennelle dont ils ont été l'objet; mais il en est d'autres qui peuvent *séduire* plus facilement, parce qu'ils *affectent* un grand dévouement au Saint-Siége, et un grand zèle pour les droits des curés. *L'intérêt de l'Eglise* EXIGE que vous fassiez connaître, dans l'occasion, ET LE DEGRÉ D'AUTORITÉ DONT ILS JOUISSENT, ET LA CONFIANCE QU'ILS MÉRITENT.

« Recevez, etc. DENIS, *Archevêque de Paris.* »

« A présent, me dit-il en souriant, connaissez-vous le saint personnage et le cher confrère ?... » Je n'en revenais pas ; c'était chez moi comme un hébêtement mêlé de surprise et d'indignation. Allons, mon cher, poursuivit-il, ne soyez pas si fâché contre vous-même. J'y ai été pris comme vous.... au commencement s'entend ! L'œuvre que le confrère avait annoncée, — bien que je n'aime guère les prêtres-marchands, — m'avait fait une bonne impression. Je voyais un certain avantage à se former une bibliothèque choisie et à bon marché ; mais l'exécution a été loin de répondre aux promesses. Le choix des ouvrages réimprimés n'a pas été judicieux. Le papier et surtout l'impression ont été pitoyables. Les notes nouvelles, qui devaient, avec les commentaires nouveaux, mettre la science ecclésiastique en harmonie avec les progrès du temps, il n'y en a pas plus.... que sur ma main. Enfin, *la société des douze ecclésiastiques, tous curés, supérieurs et professeurs de séminaires, dans Paris, voir même les douze séminaires de province,* que vous voyez *couchés tout au long* sur votre fameuse encyclique, *tolle, lege*, sont.... — il éclatait de rire, — deux ou trois paires de ciseaux qui taillent, coupent sur le *vieux*, entre les doigts de je ne sais quels travailleurs au rabais. Voilà les notes, les annotations, les commentaires nouveaux !

« Ciel ! m'écriai-je à mon tour, c'est inimaginatif, c'est fabuleux ! Et c'est ainsi que l'on veut nous piper nous autres candides confrères de province !... Et il n'y aura pas, parmi nos confrères de Paris, un seul d'assez ami pour nous avertir? Il n'y aura pas dans cette capitale, où les journaux fourmillent, une seule feuille religieuse qui stygmatise une si indigne industrie ?... Eh bien ! moi je le ferai.

« Voilà pourquoi, monsieur le rédacteur, je me suis permis de vous adresser cette *réclame*, avec l'hommage de mes sentiments les plus distingués. « *Un curé de province.* »

Voilà pourquoi, moi aussi, je me suis permis, cher lecteur, de vous communiquer la lettre de mon correspondant, avec la prière de rendre grâces à ce bon curé si vous n'êtes pas trompé à votre tour !...

C***.

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Examen critique de l'Histoire de la Révolution,

Par M. Michelet.

Nous avons vu (1) M. de Lamartine accepter l'idée révolutionnaire et s'efforcer, mais en vain, de la purifier au feu sacré de l'Evangile. L'historien philosophe flétrissait au moins les crimes dont cette idée s'était servie, et il se contentait d'implorer l'indulgence pour les hommes qui l'ont portée, en remuant la fibre du cœur par les accents les plus pathétiques de la poésie. C'était encore errer noblement !...

M. Michelet, lui, adopte tout entière l'œuvre de *Marat* et de *Robespierre ;* il se *dévoue* à l'horreur des égorgements révolutionnaires, et en assume, après coup, toute la solidarité. Quel homme !

Mais qui donc a rendu si *féroce* le professeur du Collége de France, lui, qui naguère proclamait avec emphase que le caractère de notre époque c'est le respect de la vie? Hélas ! il fut un jour blessé dans son amour-propre d'écrivain, et cet amour-là, quand il est outragé, est capable, comme celui dont parle Virgile, de se porter à des fureurs inconcevables,

Nescit, quid possit femina furens.

Cette blessure profonde, on ne l'avoue pas, on la dissimule avec une certaine pudeur, on la couvre d'un beau voile; or ce voile, pour M. Michelet, c'est l'histoire de la Révolution française *façonnée à sa vengeance.* C'est pourquoi il la définit *l'avénement de la loi, la résurrection du droit, la réaction de la justice contre la religion de la grâce et le gouvernement de la faveur.* Par conséquent, l'ancien régime, c'était *la tyrannie au nom de la grâce;* le régime révolutionnaire, c'est la réaction de l'équité, l'avénement tardif, bien tardif, de la justice éternelle. C'est épigrammatique ! c'est spirituel ! c'est du Michelet tout pur ! et c'est surtout un fier coup de lance porté aux rois et aux prêtres, ces deux implacables ennemis de l'historien *des Jésuites, du Prêtre, de la Femme et de la Famille, etc. !*

Mais, si enivrante que paraisse à l'auteur cette théorie, si raisonnable et si juste qu'il trouve le rapprochement qu'il établit entre les deux puissances fonctionnant l'une et l'autre sous l'empire de la *grâce,* et se correspondant entre elles par l'*inquisition* et par *la Bastille,* il faut bien troubler son orgueilleuse rêverie, et lui montrer, sans beaucoup de peine, que la *religion de la grâce* n'est pas comprise par lui, et que le *gouvernement de la grâce* n'était pas tout à fait ce qu'il en pense.

(1) Voir la précédente livraison, p. 112.

Qu'il y ait eu un livre rouge, des lettres de cachet, une Bastille, cela est certain et attesté par ceux-là mêmes qui en profitaient. Mais ce gouvernement de *la grâce* avait élevé la France au plus haut degré de puissance et de gloire, et il avait mérité les éloges du professeur du Collége de France, alors qu'il conduisait ses auditeurs *sous les ombrages frais des verdoyantes forêts du moyen âge*.... Mais à quoi bon réfuter M. Michelet sur *le droit divin*, lui qui le confond avec *la grâce*, avec les abus qui découlent de l'exercice de ce droit? C'est par trop pitoyable.... en philosophie !

Ce qui l'est bien davantage dans la science théologique, c'est d'établir une *religion de la grâce partiale pour les élus*. Ce rêve creux n'a pu entrer que dans la tête d'un inspiré comme *Luther*, ou comme son admirateur, M. Michelet. Le concile de Trente, qu'il cite victorieusement, dit précisément le contraire de ce que prétend prouver le néo-théologien, car si le concile déclare que la grâce est gratuite, il déclare en même temps qu'elle est loin d'être *partiale*, puisqu'elle est offerte à la *liberté de chacun*, qui l'accepte ou la rejette, et que si Dieu contribue à sauver l'homme par la grâce divine, il ne le sauve pas sans la liberté humaine. Aussi la grâce est l'auxiliaire et non *le tyran* de la liberté. Le révérend père Michelet n'aura donc recueilli de ses mémoires et de ses études sur Luther, que la plus monstrueuse des erreurs de cet hérétique. Il ferait bien mieux d'en revenir à son catéchisme !

Qu'un laïque se trompe en théologie, même grossièrement, on le lui pardonne; mais pardonnerons-nous également à M. Michelet, professeur d'histoire et de morale, d'avoir insulté aussi sottement aux faits et aux monuments historiques?

Ainsi, il commence par attester, — en preuve de sa belle théorie du gouvernement spirituel et temporel de la grâce, — que *l'élection* et *la réprobation* furent faites, même *dès ici-bas*, et tellement enseignées et acceptées, que l'on vit le pauvre et l'humble peuple, ces damnés, ces réprouvés de la terre, qui n'auraient dû que haïr, aimer pourtant les *élus, leurs tyrans, avec douceur, docilité et confiance*.... Mais dans quel livre sacré, sur quel monument catholique, M. Michelet a-t-il vu cet enseignement étrange, que les prêtres, les seigneurs, par cela qu'ils étaient *les élus* de la terre, pouvaient, selon la théologie, se croire tout permis?... N'a-t-il donc jamais lu les canons de l'Eglise qui menacent des plus grandes peines, même temporelles, tout oppresseur du peuple? Et s'il ne les a pas lus, que penser d'un tel professeur d'histoire? Au moins aura-t-il porté ses regards sur les portiques de nos temples ou sur l'intérieur des murs de nos basiliques? Eh bien! parmi ces représentations, par exemple, du jugement dernier, qu'il aura vues peintes ou sculptées par des mains catholiques, qui aura-t-il vu figurer parmi *les réprouvés, les damnés*? sont-ce le *pauvre* et l'*humble peuple*, ou bien les rois, les évêques et les moines? Or ces manifestations publiques, parlantes et enseignantes, toutes muettes qu'elles sont,

n'auraient-elles pas dû donner à M. Michelet une tout autre idée de la doctrine catholique sur l'*élection* des grands de la terre, si M. Michelet avait des yeux pour voir?

Mais ce n'est pas là seulement que triomphe l'historien du Collége de France; il est bien plus victorieux quand il vous peint cette mer de sang où l'Eglise s'est baignée. L'Eglise! bien plus cruelle que la Révolution qui, dans son *moment féroce*, adoucit la mort par l'invention d'une machine à tuer vite, tandis que l'Eglise du moyen âge trouva des arts exquis de torture!... En résultat, du côté de la Révolution, douze mille guillotinés, — pas un de plus ni de moins! — Du côté de l'Eglise, des *millions* d'hommes égorgés, pendus, rompus, brûlés, calcinés. Et pourquoi ces *égorgeries* de la part d'une religion la plus douce dans son principe? Parce que, a dit le maître en histoire, le prêtre, qui *croit faire Dieu*, — cynisme d'impudence! — doit *détester*, — et par conséquent pendre, rompre, rôtir, — quiconque cherchera à lui ravir ce haut privilége, c'est-à-dire tout hérétique, tout schismatique, et, qui sait, tout bon philosophe comme M. Michelet. Voilà comme un néo-voltairien fait l'histoire et la logique de l'histoire! Mais qu'il nous dise donc si ce fut saint Dominique, ou les écorcheurs protégés par le comte de Toulouse, qui commencèrent la guerre des Albigeois? si l'Eglise attaqua la première les Hussites, ou si elle fut attaquée par ces féroces *Taborites*, qui prétendaient punir de mort les péchés mortels? si enfin ce fut l'Eglise qui commença les guerres du protestantisme, ou bien si les premiers agresseurs ne furent pas ceux qui soulevèrent les paysans anabaptistes de l'Allemagne, qui organisèrent en France la conspiration d'Amboise? etc., etc. Les catholiques attaqués se défendirent : M. Michelet aurait-il voulu qu'ils se laissassent dépouiller, outrager, égorger?

Enfin le professeur d'histoire et de morale affirme qu'il a *trouvé*, que le Pape avait préparé, travaillé *la saint Barthélemy*... pendant dix ans! C'est bien fort; il nous permettra de le sommer de nous faire part de sa *découverte*. Il va ensuite jusqu'à laisser entendre que les Jésuites ont livré à Louis XV... sa fille, sa *propre* fille. Toujours de plus fort en plus fort!... Jusqu'à preuve contraire, nous regarderons pareille assertion comme un souvenir de Suétone, réfléchi dans l'âme de son disciple. Mais que vois-je! M. Michelet s'échauffe, s'inspire; il promet de remuer un jour cette *mer de sang* versé par l'Eglise : « il reprendra ce sang, sa vie « bouillonnante, il roulera en torrents pour noyer la fausse histoire, les « flatteurs gagés du meurtre, pour emplir leur bouche menteuse. » Eh bien! que tardez-vous? *écrasez l'infâme*... Homme à double langue, *homo bilinguis*, vous dites que vous raconterez l'histoire de cette grande *boucherie* ecclésiastique, et vous avez bien soin d'ajouter aussitôt, *que la meilleure partie de ces grandes destructions ne peut être racontée, parce que les catholiques ont brûlé les livres, brûlé les hommes, rebrûlé les os calcinés, jeté la cendre, et ont été si barbares qu'on ne peut avec certitude*

raconter leurs barbaries. Alors, pourquoi promettre et ne pouvoir tenir, pourquoi affirmer et n'avoir pas *de certitude?* Où est la *bouche menteuse?* Basile, vous calomniez; vous savez qu'il en restera quelque chose. C'est tout ce que vous voulez, M. Michelet; ne faut-il pas vous venger... des Jésuites? Vraiment, la rougeur monte au front, pour ces néo-voltairiens, qui s'imaginent pouvoir faire, avec leur pointes, ou leurs grosses injures, ou leur plattes calomnies, ce que n'a pu faire leur grand maître Voltaire avec toute la puissance du génie et de la renommée!....

Nous pourrions nous étendre sur la valeur *théologique, philosophique, historique*, — si tel est le terme convenable, — de l'œuvre de M. Michelet; mais ce que nous en avons dit peut suffire. D'ailleurs, c'est un genre d'attaque bien connu, que celui qui porte contre la puissance temporelle du Clergé. Nous avons traité la matière *ex professo,* nos lecteurs voudront bien nous permettre de leur indiquer le *livre II du Clergé catholique devant l'Etat et la société,* p. 65.

Mais si M. Michelet se montre si *faible,* lorsqu'il s'agit de la logique de l'histoire passée, sera-t-il plus fort dans la manière d'envisager et de traiter l'histoire même de la Révolution française? D'abord il s'est senti tout d'un coup emporté vers le peuple par une sympathie, immense, irrésistible; il n'a plus respiré que de son souffle, plus vécu que de sa vie; il s'est incarné en lui. Dès lors, en peignant l'histoire de la Révolution, il n'a vu que le peuple, il n'a mis en scène que le peuple; enfin il a tout retiré à l'individu pour donner tout à la multitude. Certes, le peuple a pesé de lui-même et puissamment sur les destinées de notre révolution; il était juste de lui restituer *son importance;* mais s'il en a été l'action, d'autres en ont été la pensée, et l'oublier, n'est-ce pas traverser la vérité pour aller se jeter dans l'erreur opposée qui regarde le peuple comme un magnifique anonyme? Nous appelons cet amour partial pour le peuple, une adulation perfide et dangereuse, parce qu'il confond le peuple tel qu'il a été, avec le peuple tel qu'il doit être. De là, en s'enthousiasmant trop facilement, trop exclusivement pour *l'héroïsme* de ce peuple, on arrive à laisser tomber son admiration *sur des filles publiques, compatissantes et charitables comme elles le sont souvent*, quoique *passant déjà leurs jarretières au cou* de celle qui avait porté la parole devant Louis XVI : ou bien sur une autre femme, comme *Théroigne de Méricourt,* prise les mains dans le sang sur un cadavre. En revanche, les belles dames seront attachées au pilori de l'animadversion publique : la reine, par exemple, sera traitée de *femme de sang,* elle qui répondait à quelqu'un, qui s'étonnait qu'elle accordât une grâce sollicitée par Mme Dubarry : mais je l'accorderais quand ce serait Azor qui l'aurait sollicitée. L'amie, la confidente de cette aimable princesse, sera *la Jules de Polignac* tout court, — langage du peuple dont on s'est fait le Vishnou. — Les autres dames, qui assistèrent au déjeuner des gardes du corps, à Versailles, seront également flagellées des épithètes les plus odieuses; car on tient à conclure que « le 1er octobre, tout fut gâté par les *dames;* « et le 6, tout réparé par les FEMMES de Paris. »

Cette colère, ce dédain, cette antipathie — factice — pour tout ce qui n'est pas peuple va si loin, que devant les cadavres de *Foulon* et de *Flesselles,* M. Michelet n'a de préoccupation que pour leurs torts, leurs fautes et leurs mensonges. Et puis, il s'indigne si les victimes des fureurs populaires excitent après leur mort violente quelque intérêt « les *vampires* de l'ancien régime, dont la vie avait fait tant de mal à la France, « en firent encore *plus par leur mort.* Ces *gens* que Mirabeau nommait si « bien le rebut du mépris public, sont comme réhabilités par le supplice. « La potence est pour eux l'apothéose. Les voilà devenus d'intéressantes « victimes, les martyrs de la monarchie ; leur légende ira s'augmentant « de fictions pathétiques. M. Burke va tout à l'heure les canoniser et prier « sur leur tombeau. »

Est-ce donc un cœur cuirassé de fer et de bronze que M. Michelet? nous ne le pensons pas; dans maintes et maintes occasions nous l'avons entendu faire une large part au sentiment, à la pitié. Que s'est-il donc passé dans ce cœur? Nous l'avons dit : il a été blessé à l'endroit le plus sensible, à l'endroit de l'amour-propre d'écrivain et d'auteur. Il faudrait être bien chrétien pour pardonner, et M. Michelet est loin de ces jours de ferveur qu'il a célébrés lui-même; fasse le ciel qu'il s'en souvienne! Mais encore ne fût-on pas chrétien, on est homme. Eh bien ! l'homme a beau maudire ces traîtres de royalistes, ces tyrans de rois; il a beau appeler sur leur front toutes les colères du ciel et de la terre, quand une fois, il les aura vus passer debout dans le fatal tombereau, la tête nue, les mains liées, la figure pâle d'une mort anticipée, il sera désarmé, vaincu, il ne sera plus irrité que contre leurs juges. Ainsi le veut la logique instantanée, immédiate, irrésistible du cœur humain. On sera toujours en France du parti des guillotinés. Quelle est donc la folie de cet auteur, qui voudrait, nouveau druide, consacrer même symboliquement le sang répandu sur l'autel révolutionnaire? Il s'en convaincra à sa honte ! l'histoire ne doit pas plus avoir d'échafauds que la place publique, et il n'est pas moins impie d'abattre des auréoles que des têtes. *M. Burke,* le panégyriste des aristocrates, aura raison contre M. Michelet, le courtisan des terroristes.

Après les *aristocrates,* ou plutôt avant eux et avant tout le monde, le Clergé devait être l'objet des dithyrambes michelésiens. C'est surtout sous le nom de jésuites, — nom si mystérieux et si redouté des ignorants et des fourbes, — qu'il se plaît à le désigner comme s'il ne connaissait pas de plus grosse injure. Or, dès que le Clergé est jésuite, tout ce qui viendra de lui ne sera plus, — sous la plume de l'historien Michelet, bien entendu, — que mensonge, hypocrisie, perfidie. Aussi, à peine le 4 août commence à poindre que la face du néo-voltairien rayonne de joie et d'espérance. Ce n'est déjà plus un *simple* mortel : c'est un illuminé, c'est un prophète qui entonne le cantique de la délivrance. « Sortez, crie-t-il aux prêtres catholiques, sortez du temple ; vous y étiez « *pour le peuple,* pour lui donner la lumière. Sortez, votre lampe est « éteinte. Ceux qui bâtirent ces églises et vous les prêtèrent, vous les

« redemandent. Qui furent-ils ? La France d'alors, rendez-les à la « France d'aujourd'hui. » Car, encore un coup, ces prêtres n'ont pas instruit le peuple, n'ont pas répondu aux attaques du XVIIIe siècle, n'ont pas su enfin détacher l'esprit des formes. A part le ton d'*inspiré*, tout cela a été dit, *rabâché* ; M. Michelet n'a su en exprimer que le ridicule. Son livre est jugé au point de vue philosophique et moral, c'est une histoire pitoyable et une mauvaise action. Mais au moins, sous le rapport littéraire, offre-t-il quelque intérêt, quelque charme à le lire ?

Qu'il enseigne, ou qu'il écrive, le pédagogue du Collége de France est toujours sur le trépied. De là ces phrases brèves, sibyllines, jetées sans être achevées, arrachées péniblement de sa poitrine et emportées en désordre par le souffle *du Dieu*. De là certains tressaillements d'éclairs intérieurs, certaines détonations magnétiques, qui brillent et pétillent dans les horizons orageux de sa pensée. En l'écoutant, ou en le lisant, vous vous sentez, pour ainsi dire, balotté, cahoté, par cette phraséologie bouillonnante, précipitée, qui a quelque originalité, mais qui est par trop excentrique, trop capricieuse, pour plaire longtemps.... Et pour faire preuve de critique, nous avouons que les journées de la Bastille et d'octobre sont racontées avec cet art de narration et de style qui conduit et distribue les événements d'une manière admirable, met la confusion où est la confusion, la fougue et l'impétuosité là où tout est âme et feu. La phrase michelésienne, courte, haletante, pressée, aide puissamment à l'émotion du récit. On y sent le battement du cœur, on y entend la marche précipitée des pas, et, si je puis parler ainsi, la crépitation de la fusillade. Mais à côté de ces rares citations, combien en pourrions-nous faire d'autres qui décèlent autant de bizarreries de style que de bizarreries d'idées ? Soyons-en sobres pourtant, car M. Michelet affecte de singer le grand Voltaire, qui, on le sait, n'était pas chiche de belles épithètes. Nonobstant notre réserve, nous risquons fort d'être traité de *valet du Clergé*, de viveur élevé dans les *mangeries, buveries qu'on appelle confréries*, d'écrivain capable de lui donner le *vomissement*, de faux puritain qui n'ose rien ramasser *dans le petit*, *dans le bas*, *dans le ruisseau de la rue*, etc.... Tout cela, comme vous le voyez, n'est *gracieux* pour personne, et pourtant nous osons encore signaler ces gentillesses : *Un homme noir et une femme blanche* placés à côté du duc d'Orléans, c'est-à-dire Chaderlos et Mme de Genlis ; et cet esclave passant, un œuf sur la tête, au milieu des bêtes féroces, c'est-à-dire le peuple parmi les grands, et leur disant : « *Je suis si maigre, lions, seigneurs lions, le repas n'est pas digne de vous.* » Et cette phrase si profonde, surtout avec ses développements : « *Montesquieu écrit, interprète le droit, Voltaire pleure,* — ce brave Voltaire ! — *et crie pour le droit et Rousseau le fonde.* » Et cette Mme Legros *s'acharnant* pour arracher *Latude* de la Bastille. Et les jeunes filles d'Angers changées en jeunes hommes, Hoche, Marceau, Joubert, etc. Et cet *héroïsme des*

dames de la halle ; car le cœur du cœur c'est la femme.... de la halle !... Assez ! assez ! pour prouver, hélas! que le talent de M. Michelet *baisse, baisse* considérablement. Faut-il s'en étonner? son livre est l'inspiration de sa haine contre les prêtres, ou jésuites : la haine ne compte pas dans le chœur des neuf muses.

Autant *l'Histoire de la révolution française* de M. Michelet est digne de critique, autant au contraire celle que publie en ce moment M. Amédée Gabourd est digne d'éloges. Nous apprécierons aussi à sa juste valeur celle de M. Louis Blanc. L'abbé C***.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LANGRES

A M. LE COMTE DE SALVANDY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

A PROPOS DU PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE,

Présenté à la Chambre des députés le 12 avril 1847,

ET DE QUELQUES AUTRES ACTES ANALOGUES (1).

Dans cette nouvelle publication, le savant prélat parle comme Évêque, et démontre que, dans leur ensemble, les divers projets de M. de Salvandy mettent en péril : 1° la doctrine, 2° la morale chrétienne.

1° La doctrine; car ces projets donnent au gouvernement le droit légal, le privilége absolu de régler, d'approuver, de diriger tout ce qui a rapport à l'enseignement, aussi bien dans les institutions particulières que dans l'instruction publique; et c'est là mettre dans la main du gouvernement le sort de toutes les doctrines enseignées. Or ce gouvernement dont M. le ministre dit : *En fait de droits discrétionnaires nous n'admettons que ceux du ministre du roi;* ce gouvernement, ce ministre, c'est un homme qui pourra être tout ce qu'il est possible de supposer de mieux ou de pire, de plus croyant ou de plus impie, de plus orthodoxe ou de plus erroné.

Surtout ce sera un ministre, un gouvernement politique, constitutionnel, placé en dehors de toute religion, rationaliste par sa nature. Par conséquent tout l'enseignement deviendra rationaliste. C'est là déjà que la nature des choses conduit l'Université. Mgr de Langres en donne pour preuve le *Dictionnaire de l'Université,* fait sur un plan systématiquement rationaliste et antichrétien. Il donne à l'appui dix pages de citations. La preuve est aussi effrayante qu'elle est complète.

2° La morale, à son tour, est mise en péril par ces projets de lois; car ils ont pour but de soumettre l'enseignement et l'éducation à la politique; or, la politique telle qu'elle est montée aujourd'hui, tend à corrompre la nation en l'asservissant. En effet, elle a pour règle et pour mobile l'intérêt, l'intérêt privé auquel on sacrifie systématiquement et bien public, et devoir, et conscience. Tout se réduit à ceci : Accordez-

(1) In-8° de 70 pages, chez Sirou et Desquers, rue des Noyers, 37 : prix : 80 c.

moi des faveurs et des nominations pour mes commettants; je suis engagé, dit le député; votez-moi des places, des droits et de l'argent, répond le ministre! et la nation vend ainsi, pour des faveurs, tous ses droits, toutes ses libertés, toutes ses vertus. C'est la mise à prix et la vente publique des consciences; et ce système est naturalisé parmi nous.

Le remède eût été dans une éducation libre et chrétienne; mais il est question précisément d'assujettir l'éducation et l'enseignement à ce même système. C'est le fortifier de toute la puissance du seul remède qu'on pouvait lui opposer.

Cette seconde partie du travail de Mgr de Langres est d'une vigueur et d'une vérité qui ne laissent d'inquiétude et de doute que sur l'aveuglement de nos hommes d'Etat.

L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT

En matière d'instruction secondaire,

Par Timon (1).

Timon a publié un pamphlet à l'occasion du même projet de loi-Salvandy, qu'il appelle la *loi-chaos*. Ce pamphlet, par sa gravité et la profondeur des vues du brillant publiciste, sort de la ligne ordinaire de ses publications. Non moins original dans ses idées, non moins piquant dans son style, non moins démolisseur dans sa critique, Timon est plus philosophique dans son système. Il y a des choses que nul n'avait entrevues avant lui, et qui sont de la plus haute vérité. D'autres sont opposées à l'enseignement de l'Episcopat, et particulièrement à celui de la brochure de Mgr de Langres, que nous venons d'analyser succinctement.

Le grand mérite de Timon c'est d'avoir mis sa dure main sur le cœur de l'Université, sur le centre vital du monopole. L'Université est une caisse, a-t-on dit; lui a mieux vu; à ses yeux l'Université est une marmite, et d'un coup de pied il veut briser la base de cette compagnie hollandaise : *Plus d'internat; il faut que l'enseignement de l'Etat soit gratuit,* s'écrie-t-il. *Moab olla spei meæ!..* Nous ne recommandons pas Timon, nous disons seulement : Timon a parlé.

LE MOIS DE MARIE,

OU

Méditations pratiques sur la vie de la très-sainte Vierge,

Avec des prières et des exemples pour tous les jours du mois de mai;

Par M. l'abbé D. Pinart. 2e édition in-18 (2).

Dire que ce petit livre est calqué sur le modèle du premier livre qui ait été fait pour consacrer à Marie le mois de mai par des pratiques

(1) Un vol. in-18. Prix : 75 cent. et 1 fr. par la poste.

(2) Paris, chez Périsse frères, rue du Petit-Bourbon, et à la société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres.

pieuses du culte d'hyperdulie, c'est, à notre avis, en faire le plus bel éloge; car, sauf le génie italien et le choix des exemples, le livre de Lalomia est encore le meilleur qui ait été produit, et mérite bien de conserver sa popularité.

Celui-ci, cependant, est en vrai progrès. Les lectures pour chaque jour, en forme de méditations sur les mystères de Marie, sont bien écrites, sans affectation ni enflure, nourries d'une onction solide et d'une doctrine parfaitement exacte. Il faut en dire autant de la paraphrase des litanies de la sainte Vierge, en forme de prière, qui suit la lecture ou méditation. Tout cela est bon à lire et fait du bien au cœur.

Les exemples sont chrétiennement et courageusement choisis. L'auteur n'est pas rationaliste; il ne craint pas de parler de l'ordre surnaturel et de citer des miracles. Cette foi intrépide nous plaît, car elle désigne une âme généreuse qui ne connaît pas les tempéraments mondains.

Suit une oraison jaculatoire qui ne renferme qu'une pensée simple et sans prétention, comme il la faut au commun des chrétiens qui aiment à servir Dieu en esprit, mais non avec esprit. On voit par là que ce livre se distingue d'une foule d'autres qui ont été faits avec l'esprit plus qu'avec le cœur.

Nous dirons encore que ce que l'auteur appelle une *offrande à Marie,* est une courte résolution *pratique* pour la journée, qui renferme tous les caractères désirables, brièveté, netteté, simplicité, facilité. Tout ce qu'il a enseigné, démontré, recommandé, se trouve ici appliqué à un simple acte à faire dans le courant du jour.

Mais ce qu'il appelle la *pratique*, et dont nous avons omis de parler, est une trop longue exhortation qui n'a pas grand chose de pratique. Ce serait une sorte de conclusion de la méditation, plutôt que ce que les auteurs ascétiques appellent une pratique. D'autres personnes peuvent penser autrement que nous, mais il nous semble qu'il est difficile de justifier ces sortes de pratiques par les principes qui régissent la matière. Du reste, c'est là un bien léger défaut, si tant est que ce soit un défaut, et il est largement compensé.

Le Mois de Marie *de l'Archiconfrérie, ou Printemps des enfants de Marie*, approuvé par M. Desgenettes, suit une méthode un peu différente; je dirais presque qu'il y a plus d'esprit, plus de vie et de sainte gaieté. Chaque exercice commence par un texte sacré qu'on applique à Marie, puis viennent des préludes dans lesquels on s'élève spirituellement à Marie sur les ailes de la louange et de l'amour. Alors on étudie, dans une lecture pleine d'action, quelqu'une des perfections de son immaculé cœur, et, après un exemple emprunté aux annales de l'Archiconfrérie, on termine par une résolution et un bouquet spirituel offert à Marie.

Ce petit livre est fait pour rafraîchir l'âme, rendre la piété aimable et consoler le cœur. On le trouve chez Sagnier et Bray, libraires (1).

(1) Un vol. in-32. Prix : 75 cent. — La douzaine : 6 fr.

Annales de l'Archiconfrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie.

Le sixième bulletin de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires vient de paraître avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Paris. On trouve d'abord dans ce numéro un bref par lequel le Souverain-Pontife enrichit de nouvelles grâces une association qui en est déjà si riche.

Après un compte rendu très-satisfaisant de l'état de l'Archiconfrérie, le vénérable directeur de l'œuvre déclare qu'il consacrera ce bulletin à l'Angleterre. Il tient parole, et montre l'influence de l'Archiconfrérie dans les événements qui se sont accomplis et qui continuent de s'accomplir dans ce royaume, qui fut jadis si catholique.

Cette influence de l'Archiconfrérie se montre à dater de 1837, où, saisissant les éléments déposés au sein de la société anglaise par les prêtres français émigrés en 1792, elle les a fécondés et admirablement multipliés. M. Desgenettes expose les phases diverses du progrès, depuis la démarche du révérend Georges Spenser, qui vint réclamer les prières des Eglises de France, et en particulier de l'Archiconfrérie, pour la conversion de l'Angleterre, jusqu'au retour à l'unité romaine du célèbre Newman et de ses amis.

Ce bulletin est terminé par une notice sur la statue de Notre-Dame-des-Victoires, qui nous a vivement intéressé, et qui dévoile, en quelque sorte, la raison providentielle des succès de l'Archiconfrérie.

De grands événements se rapportent à la fondation de cette église, de cette statue et de cette chapelle de la Vierge. L'église fut fondée par Louis XIII, et consacrée sous le titre de *Notre-Dame-des-Victoires*, en reconnaissance de ses succès sur la révolte et l'hérésie. C'est là que la sainte Vierge apparut au pieux frère Fiacre, pour lui annoncer qu'un successeur serait donné au trône de saint Louis, et ce successeur fut Louis XIV. Ce fut à cette occasion que Louis XIII consacra sa couronne et ses Etats à la sainte Vierge. Cette statue est celle que le pieux frère Fiacre fit exécuter sur le modèle de la Madone miraculeuse de Savone, modèle révélé par la sainte Vierge elle-même. Cette chapelle est celle que fit bâtir Louis XIV, pour y placer la statue de *Notre-Dame-de-Miséricorde*, devant laquelle Fiacre avait demandé à Marie d'être là, comme à Savone, *le refuge des pécheurs*. On sait quelle fécondité puissante cette ardente prière a reçu dans ces derniers temps. Puisse la divine Marie être aussi favorable à nos publications que le désire le vénérable directeur de l'Archiconfrérie, qui s'y intéresse vivement, et se déclarer elle-même, à défaut de son zélé serviteur, à qui elle n'en laisse guère le temps, notre directrice vigilante !

Ce sixième bulletin termine le premier volume des *Annales de l'Archiconfrérie* (1).

(1) Un vol. in-8°. Prix : 4 fr. 50 c.; et chaque bulletin 75 cent.

Hymne du soir.

—

Il est une heure de silence
Où la solitude est sans voix,
Où tout dort, même l'espérance,
Où nul zéphir ne se balance
Sous l'ombre immobile des toits.
A. de Lamartine.

La nuit laisse tomber ses mystérieux voiles,
Avec eux le bonheur, avec eux le sommeil :
Et les perles du soir, les rêveuses étoiles
Montrent leur front vermeil.

La nocturne courrière avec amour se penche
En caressant les tours des antiques châteaux,
Et fait glisser les flots de sa lumière blanche
Sur le flanc des côteaux.

L'astre brillant du jour a fini sa carrière .
Roi sans gloire, il s'enfuit sur son chariot de feu,
Et jette encore au monde un rayon de lumière,
Comme un regard d'adieu.

Tel naguère l'on vit, chassé de sa puissance,
S'éloigner pour l'exil un puissant empereur :
En partant, il tournait ses regards vers la France
Ivre de sa splendeur.

Entendez-vous, là-bas, dans la forêt obscure
Lentement expirer les chants des villageois!
Du chantre des bosquets caché sous la verdure
Entendez-vous la voix!

Cependant ses rivaux ont cessé leur ramage,
Philomèle veut seule exhaler ses chansons;
Et de son dernier hymne, au fond du frais bocage,
Meurent les derniers sons!

Dans le clocher noirci de la chapelle antique,
Retentit doucement le paisible Angélus!
Il tinte..... mais hélas! sa voix mélancolique,
Je ne la comprends plus!

A l'entendre jadis je goûtais bien des charmes,
Quand la cloche du soir me découvrait le front,
Quand je priais si bien, en mouillant de mes larmes
Le vieux banc de gazon.

Oui jadis!... maintenant de mon heureuse enfance
Je n'ai plus conservé que des regrets cuisants :
J'ai foulé sous mes pieds ma robe d'innocence,
Je n'ai plus mes dix ans!

L'Angelus! aussitôt près de la croix de pierre,
La vierge, le vieillard se sont mis à genoux,
Et font monter aux cieux leur modeste prière,
Leur prière pour tous.

C'est l'heure où le berger redescend dans la plaine,
Suspendant les concerts de son gai chalumeau,
Et vient regarder boire auprès de la fontaine
Son docile troupeau.

C'est l'heure où l'exilé caressant son mensonge
Sous l'ombre d'un tilleul va chercher le sommeil,
Revoit tout ce qu'il aime, en son faux mais doux songe,
Et pleure à son réveil.

C'est l'heure où répétant les adieux de sa mère,
L'orpheline gémit dans le champ de la mort;
Rentre moins malheureuse en la pauvre chaumière,
Prie, espère et s'endort!!!

Au pied du Moléson (canton de Fribourg).

UN HELVÉTIEN.

Paris. — Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Commentaire sur les notes manuscrites de M. l'abbé Fleury, rapportées dans l'article précédent. — Esprit qui animait Bossuet dans l'affaire de la *déclaration*.

Les réclamations d'Innocent XI, au sujet de la *Régale*, furent le principal motif du mécontentement de Louis XIV. Il fit part de ses dispositions au grand chancelier Le Tellier, en qui il avait une grande confiance. Le grand chancelier communiqua à son fils, l'Archevêque de Reims, l'amertume qui oppressait le cœur du Roi. Bossuet, nommé à l'évêché de Meaux, et dont on connaissait le dévouement pour Louis XIV, ne tarda pas à être mis dans la confidence; mais, soit que l'ouverture qu'on lui fit dès lors de certains projets ou déterminations à prendre, eussent paru l'inquiéter, soit que d'autres motifs le tinssent éloigné des conférences qui suivirent cette première communication, on ne l'y voyait plus paraître. Le Roi en fut instruit et se plaignit de son absence. Il voulut que l'Evêque de Meaux fît partie de toutes les réunions où l'on délibérerait sur les moyens à prendre pour forcer le Pape à se montrer désormais plus condescendant aux volontés du Monarque. Ces moyens devaient être de proclamer hautement sur l'autorité du Souverain-Pontife les sentiments suivis par un certain nombre de docteurs de Sorbonne, qui, depuis le concile de Constance, et principalement sur l'autorité de Gerson, avaient restreint, en certaines limites, les prérogatives du chef de l'Eglise. Il fallait des personnes d'une haute réputation de science pour donner du poids à une pareille mesure. L'Evêque de Meaux, dont les savants ouvrages étaient si universellement célébrés, devait nécessairement discuter une affaire aussi sérieuse. Personne mieux que lui ne pouvait établir les bases d'une *déclaration* qui, sans envahir sur le dogme, tiendrait le Pape en respect, et le rendrait désormais plus timide, quand il serait question de contrarier les volontés et

(1) Voir notre livraison de février, p. 55.

les arrêts du Prince. Bossuet, qui avait paru d'abord entrer dans un semblable projet, ne tarda pas à l'envisager comme périlleux ; car il avait réfléchi sur les conséquences que pouvait avoir, à Rome et ailleurs, une démonstration solennelle de sentiments qui sembleraient d'autant plus hostiles qu'ils seraient manifestés à l'occasion de la *Régale*. Le Saint-Siége avait toléré jusqu'à ce jour qu'une partie des membres de la Sorbonne enseignassent des opinions qui n'étaient pas celles des autres universités catholiques ; car il était prudent de s'abstenir d'une prohibition qui aurait pu occasionner trop de bruit, peut-être même du scandale ; mais ne se croirait-il pas autorisé à sévir contre des Prélats qui, contre toutes les convenances, se permettraient de restreindre ce que les Souverains-Pontifes regardaient comme leurs prérogatives incontestables? Le Roi, qui ne songeait qu'à humilier le Pape, avait saisi avec avidité l'expédient qu'on lui avait soumis. Tous les personnages qui l'entouraient, ou qui pouvaient faire pénétrer jusqu'à lui les préventions qui les animaient contre le Saint-Siége, entretenaient et nourrissaient les dispositions qui lui avaient été suggérées. C'était le grand chancelier Le Tellier, qui ne voyait rien de plus beau que de se rendre agréable à Louis XIV, et de le seconder dans ses desseins ; c'était l'Archevêque de Reims, qui, bien loin de se tenir en garde contre les intentions de son père, les retrouvait toutes dans son propre cœur ; c'était l'abbé Faure, commensal de ce Prélat, qui lui avait donné toute sa confiance, et qui avait adopté tous les préjugés de ce docteur contre le Souverain-Pontife et la chaire apostolique ; c'était le ministre Colbert, qui ne croyait pas pouvoir mieux faire sa cour au Roi que de le presser de suivre cette affaire, et d'insister auprès du Clergé pour qu'il formulât une déclaration redoutable à ce chef de l'Eglise, qui avait osé se plaindre du parti que l'on avait pris au sujet de la *Régale*. On fit connaître à Bossuet la volonté du Roi, qui entendait qu'il se trouvât aux conférences préliminaires de l'assemblée ; il y vint. L'Archevêque de Reims s'empressa de manifester en sa présence le désir qu'il avait que l'on ne laissât pas échapper l'occasion où la cour de France avait un démêlé sérieux avec le Saint-Siége, pour traiter la grande question de l'autorité du Pape, et la trancher nettement, d'après les principes d'une partie notable des docteurs de Sorbonne. Il disait que l'on ne trouverait jamais pour cela un temps plus opportun, parce qu'une pareille question ne pouvait se traiter décemment et convenablement que dans un temps de division. Mais, répondait l'Evêque de Meaux, dont la réflexion avait singulièrement modifié les idées, c'est précisément parce que le Pape et le Roi ne sont pas maintenant en bonne intelligence, que le parti que vous voulez prendre me paraît plus hors de saison. Il y a, en effet, quelque chose de dur et d'outrageant d'ajouter au chagrin du Pape, qui, après tout, a cru remplir un devoir dans la sentence qu'il a rendue au sujet de la *Régale*. Il faut aller en avant, disait M. de Choiseul-Praslin, Evêque de Tournai. Ne laissons point passer une aussi favorable circonstance de

proclamer, comme étant les nôtres, les sentiments de nos docteurs. C'est la France qui doit se mettre à la tête de cette publication. Je ne puis, répliquait Bossuet, adopter votre avis. Ne pressentez-vous pas les orages, peut-être même les foudres que vous allez provoquer? Si nous devions nous réunir en concile, ce que nous aurions prononcé n'aurait de valeur que d'après la ratification du Pape, et oseriez-vous l'espérer? Il ne s'agit pour nous que d'une simple assemblée : c'est la volonté du Roi, et vous voulez que cette assemblée émette des opinions qui feraient reculer d'effroi les membres d'un concile? Y pensez-vous? Mais il faut, dites-vous, profiter de ce temps de division! Qu'y gagnerez-vous? L'Eglise serait-elle donc en si grand péril, parce que l'autorité du chef de l'Eglise ne serait pas limitée dans les bornes plus étroites où vous voulez la restreindre? Votre publication, dans le fond, ne sera d'aucune influence pour changer les idées reçues hors de France; elle irritera et indignera les Evêques étrangers, mais surtout le Pape et le sacré Collége. C'est ainsi que vous augmenterez la division, loin de l'éteindre. Mais le Roi veut une satisfaction, et voilà un moyen de le venger et de nous venger nous-mêmes de la manière sévère dont le Pape nous a traités. Messieurs, voilà ce que nous n'osons pas exprimer, mais ce qui est au fond de nos cœurs; et pourtant il nous serait bien difficile de montrer que nous avons plus de motifs de nous plaindre que lui.

Convenons-en, Rome a pour nous des procédés plus délicats que nous ne devions les attendre; elle sait bien ce qui est enseigné dans notre Sorbonne elle garde le silence, quoique ce ne soit pas son enseignement. Je m'étais borné à dire dans le livre de l'*Exposition* publié il y a quelques années, « qu'on devait la soumission et l'obéissance au suc-« cesseur du Prince des Apôtres, en vertu de sa primauté, sans m'ar-« rêter aux questions discutées dans les écoles, et dont j'ai dit qu'il « n'était pas nécessaire de parler, parce qu'elles n'étaient pas de foi ca-« tholique (*Exp.* ch. XXI). » Je ne pouvais assurément rien dire de moins à l'égard du Saint-Siége; et bien loin de me reprocher de n'en avoir pas dit assez, Innocent XI m'a adressé le bref le plus flatteur, que l'on peut voir en tête de ce petit ouvrage. Duperron et Richelieu avaient observé la même réserve dans leurs traités de controverse, et ils n'ont pas obtenu le même honneur, quoiqu'ils eussent si bien mérité de l'Eglise, et qu'ils ne parussent adopter les sentiments que suivent bon nombre de nos docteurs de Sorbonne. Puisque le Saint-Siége se montre si bienveillant pour nous, ne montrons pas de l'hostilité envers lui. Laissons mûrir tout au moins ce projet encore trop prématuré d'une déclaration irrespectueuse et irritante. On ne nous intente point de procès pour l'enseignement de quelques opinions que Rome ne saurait adopter : contentons-nous de cette tolérance, et gardons notre possession.

Bossuet s'adressant ensuite personnellement à l'Archevêque de Reims, lui dit : Vous voulez, Monseigneur, qu'on profite de la mésintelligence qu'a fait naître la *Régale* pour trancher sur la question de l'autorité du

Pape, et en fixer les limites. Je vois avec peine cette disposition. Quand, par cette mesure extrême, vous réussiriez à faire taire le Pape, d'un côté, au moyen d'une nouvelle plaie que vous feriez à son cœur, auriez-vous pour cela plus raison de l'autre? Vous aurez la gloire, si c'en est une, d'avoir terminé l'affaire de la *Régale ;* mais cette gloire sera pour jamais obscurcie par les propositions odieuses que vous voulez proclamer. Le Roi, comme le plus fort, percevra les revenus ecclésiastiques que le Saint-Siége n'avait pas cru devoir lui céder; vous applaudirez à cette victoire si facile qui sera votre ouvrage, et vous ne réfléchissez pas à l'anathème de la postérité qui dira un jour : Louis XIV a ouvert la carrière des envahissements sur les revenus ecclésiastiques de France ; le Clergé de France a applaudi quand le Vicaire de Jésus-Christ lui ordonnait de résister à cette spoliation. Innocent s'est montré inflexible à réclamer contre la violation des règles canoniques, et les Evêques français, qui s'en disaient les plus zélés observateurs, ont publié, à cette occasion, des articles outrageants pour le successeur des Apôtres.

Les hommes prévenus ou passionnés ne se rendent à aucunes raisons, quelque fortes et convaincantes qu'elles puissent être. Les Prélats qui, à cette époque, fréquentaient la cour étaient toujours plus disposés à flatter le Roi, et à lui donner raison, qu'à lui opposer la moindre résistance (1). M. de Harlay, Archevêque de Paris, était l'homme le plus docile au vouloir royal. Le Roi lui fit connaître qu'il entendait qu'on s'occupât de traiter la question de l'autorité du Pape. Le Prélat se garda bien de le contredire. Quand tous les membres qui composaient la conférence, dont faisait partie le Père La Chaise, furent réunis, il leur annonça les ordres de Sa Majesté. On n'osa point s'y opposer; plusieurs même abondèrent dans le sens du Prince, et lui donnèrent doublement raison, et dans l'affaire de la *Régale*, et dans celle qui en devait faire le pendant. Le *Pape*, dit l'un deux, *nous a poussés à bout ; il s'en repentira.* Bossuet, qui n'avait pas perdu l'espoir de faire avorter le projet de la Déclaration, sentit vivement combien ce langage devenait nuisible à ses desseins. Que faire? Le Roi avait parlé ; tous les Evêques, ou avaient eux-mêmes fait naître dans l'esprit du Monarque la pensée dont il pressait l'exécution, ou l'avaient adoptée sans la moindre répugnance. Louis XIV ne devait pas reculer, puisqu'il avait l'approbation et l'encouragement, au moins tacite, de celui-là même qui prononçait comme juge dans les incertitudes de sa conscience. Bossuet n'entrevoyait plus qu'un moyen de donner satisfaction au Prince, sans se jeter encore dans le mauvais pas qu'il conservait un certain espoir d'éviter : c'était de proposer et de faire adopter, s'il était possible, à ceux qui composaient la conférence de ne rien prononcer ni décider avant d'avoir pesé sur cette question le pour et le contre, par une étude sérieuse de la doctrine des Pères et des conciles. Que risquait-on à prendre ce parti ?

(1) N'est-ce pas cette même disposition qui a causé tous les maux qui désolent l'Eglise d'Allemagne? Voyez les derniers *Mémoires* du Cardinal Pacca.

Duperron et Richelieu, si dévoués à la monarchie, n'avaient pas même voulu se prononcer sur le point qui excitait le plus vivement la susceptibilité des princes. Quel si grand inconvénient y avait-il à les imiter, même sur cet article? Quant à l'infaillibilité du Pape dans ses décisions *ex cathedrâ*, elle a tant de ressemblance avec l'indéfectibilité du Saint-Siége, qu'on doit nécessairement admettre, si l'on veut être véritablement catholique, qu'il y avait ou puérilité ou une sorte d'hostilité envers le Saint-Siége de s'y montrer contraire. La supériorité du Pape sur les conciles, même généraux, serait bien délicate à attaquer, après tant d'autorités qui semblaient la rendre irréfragable, à part les temps de schisme et de débats entre plusieurs Pontifes; circonstance sur laquelle personne n'a envie de discuter. Qu'importe d'ailleurs la question de savoir si les jugements du Saint-Siége n'ont leur sanction définitive qu'après le consentement de l'Eglise universelle, puisque nous convenons tous qu'il faut toujours commencer à y adhérer, et qu'aucun Evêque, en particulier, n'aurait le droit de refuser son assentiment à une décision pontificale? Il n'y a donc point de raison qui nous engage à précipiter notre jugement dans une affaire aussi épineuse, et il y a mille motifs de ne la terminer qu'après l'examen le plus approfondi.

Bossuet, en parlant ainsi, espérait que l'expédient qu'il proposait finirait par faire renoncer entièrement à la pensée d'une Déclaration. Il calculait la durée du temps que toutes ces recherches devaient occasionner; il voyait naître des difficultés nouvelles à chaque pas que feraient les examinateurs. Un demi-siècle ne suffisait pas pour lire, même très-rapidement, les divers auteurs qui avaient défendu les prérogatives du Saint-Siége; en faudrait-il moins pour se munir d'autorités contraires? Il entrevoyait donc les Prélats se décourageant presque dès le début de leur examen, qu'il comptait pouvoir faire finir, un peu plus tôt ou un peu plus tard, quand l'effervescence actuelle des esprits serait calmée.

On fit part au Roi de l'expédient imaginé par Bossuet. La déférence que ce Prince avait pour les sentiments de l'Evêque de Meaux les lui eût probablement fait adopter; mais M. de Harlay, qui répondait toujours aux faveurs de Louis XIV, en flattant son absolutisme, lui représenta que la mesure proposée par Bossuet entraînerait des lenteurs interminables; qu'il fallait en finir sur des questions assez mûrement examinées par la Sorbonne, et ne pas perdre l'occasion propice qui s'offrait de s'expliquer nettement sur l'autorité d'un Pape si peu favorable aux arrêts de Sa Majesté. De son côté, le ministre Colbert, qui n'envisageait cette affaire qu'en politique et en homme du siècle, appuya de tout son pouvoir la réflexion de l'Archevêque; le Roi devait faire sentir qu'il était roi, à Innocent XI, ne fût-ce que pour lui apprendre qu'on ne froissait pas en vain les volontés d'un monarque de France. Louis XIV ne balança plus. Ordre fut donné aux Prélats de l'assem-

blée de conclure au plus tôt, et de formuler une Déclaration sur l'autorité du Pape.

Tout plia sous l'autorité royale. Bossuet lui-même n'osa plus résister. Son cœur, si profondément catholique et si délicat, crut devoir imposer silence aux alarmes de sa conscience; mais, comme un autre Pilate, il murmurait tout bas : *Mundus ego sum.... accipite eum vos, et secundùm legem vestram judicate eum* (Joan 18, 31). Tous les yeux se tournèrent naturellement vers lui pour la rédaction des articles; mais sa répugnance fut si marquée qu'il fallut déférer ce soin à un autre. M. de Choiseul-Praslin, Evêque de Tournai, avait manifesté tant de zele pour la conclusion de cette affaire qu'on le désigna pour rédiger les propositions. Il ne se fit pas prier, il se piquait d'être théologien, et surtout de n'être pas ultramontain. Il était fier de pouvoir bientôt en donner la preuve. Mais sa suffisance fut bientôt humiliée, car s'étant présenté à l'assemblée avec son travail, la lecture qu'il en fit n'excita qu'une désapprobation universelle. C'était une suite de thèses agencées selon la méthode scholastique. Chacune de ses propositions était prouvée par l'Ecriture, la tradition et la raison. Outre ce défaut grave, on remarqua que ses preuves étaient partout vulnérables, et que sa logique était extrêmement faible. Tous les Prélats s'accordèrent à dire qu'un pareil travail ne pouvait être accepté. Pas une voix ne fut favorable au pauvre rédacteur, qui en fut pour sa peine, suivie d'une accablante humiliation. Il était naturel que l'on revînt à Bossuet; les suffrages à peu près universels lui étaient assurés d'avance, et tous les assistants semblaient lui dire : Cet affront n'est pas pour un homme environné jusqu'ici de tant de réputation et de tant de gloire.

Ce choix était flatteur : malheureusement, Bossuet n'y fut pas insensible. Il se regarda lui-même comme un homme que la nécessité engage dans un mauvais pas, et qui n'a plus qu'à s'occuper à le franchir avec le moins de désavantage qu'il lui sera possible. Le Roi avait manifesté ses volontés; il n'eût pas voulu lui déplaire; il se sentait capable de formuler des propositions qui, sérieusement méditées, diraient encore moins, et n'auraient pas, à l'égard du Saint-Siége, une portée aussi défavorable que les opinions de quelques Sorbonistes. Et il faut bien en convenir, il avait lui-même certains préjugés puisés à leur école, préjugés que n'avaient jamais eus les Duperron et les Richelieu. Il n'était pas non plus tout à fait insensible à la gloire qui pourrait s'attacher à son nom, en rédigeant une déclaration qui attesterait aux siècles futurs son intrépidité et sa hardiesse. Jamais rien de semblable ne s'était fait dans une assemblée ecclésiastique. Aussi ce qu'il allait formuler ne pourrait jamais être envisagé comme une décision dogmatique. Heureux si cette funeste déclaration n'eût été jamais destinée à devenir comme une loi de l'Etat, pour ouvrir ainsi la porte, un siècle plus tard, à *la Constitution civile du Clergé* (1)! Quoi qu'il en soit, nous pouvons

(1) Nous montrerons bientôt, dans *la Voix de l'Eglise*, comment la Déclaration de 1682 a amené la *Constitution civile du Clergé*. (*Note du Rédacteur*)

bien attester, sans crainte de nous compromettre, que jamais le grand Bossuet ne se fût montré complaisant, dans cette circonstance, s'il eût pu prévoir les maux inconcevables que devaient traîner à leur suite des *propositions* que, d'avance, il avait lui-même appelées *odieuses*. Il aura le temps, avant de mourir, de voir les parlements s'en servir contre l'Eglise romaine, à laquelle il tenait par le fond de ses entrailles; les novateurs les élèveront jusqu'aux nues; et, plus tard, sa plume catholique sera réduite à retracer, d'après leurs écrits, en grande partie, la défense de cette *déclaration* à jamais déplorable; encore n'osera-t-il pas la publier de son vivant, après y avoir consacré vingt ans de travaux et de recherches dignes d'une meilleure cause.

Les articles furent bientôt dressés (1). Les savants que les préventions et la partialité n'aveuglent pas, n'ont pu s'empêcher de remarquer dans leur énoncé le malaise d'une âme honnête qui souffre d'avoir à parler hardiment de son supérieur. Ce n'est plus ce style brillant, lucide, attachant, qui donnait jusque-là tant de charmes à la lecture des œuvres du grand homme. Jamais il n'a parlé avec tant de gêne, jamais il n'a été si froid, si glaçant. C'est encore Bossuet; mais c'est Bossuet faisant un procès-verbal à contre-cœur, et semblant vouloir se mettre à couvert de la foudre qui gronde dans le lointain, et le menace. La lecture des quatre articles dressés par Bossuet fut faite à l'assemblée le 17 mars 1682.

Ce fut chez l'Archevêque de Paris que l'on s'assembla pour examiner et discuter *ces articles*. Quelque soin qu'eût pris Bossuet de s'exprimer dans les termes les plus modérés et les plus respectueux envers le Saint-Siége, on comprit pourtant combien le Souverain-Pontife allait être blessé de ce qu'une assemblée de Prélats se donnait le droit de fixer les limites de la puissance apostolique; et l'on prévit le cas où les propositions pourraient être flétries par un jugement solennel. Dans cette prévision, les membres du conseil délibérèrent s'il n'était pas à propos, au moins pour retenir le Pape, d'insérer dans la déclaration que le respect que l'on avait pour sa qualité de chef de l'Eglise et pour ses décisions, n'empêchait pas que, pour des causes très-graves, on ne se crût en droit d'appeler de ses jugements au futur concile. Ce langage, il faut le dire, effraya Bossuet qui savait mieux que personne que ces appellations n'avaient jamais eu lieu que de la part des hérétiques. Son premier coup d'œil était toujours d'une justesse admirable; et, s'il ne se fût jamais écarté de ce qui l'avait frappé d'abord, il semble qu'il n'eût fait dans toute sa vie aucun faux pas. Ici, il montra de la fermeté jusqu'au bout. Je ne saurais, dit-il, consentir a l'insertion de cette clause :

(1) Si on les examine avec attention, on reconnaît qu'ils ne diffèrent pas, pour le fond, des six articles qu'avait dressés en 1663 la Sorbonne, à l'occasion de quelques thèses relatives à l'autorité du Pape; seulement, les articles de la Sorbonne sont rédigés avec moins de gêne et plus de clarté. On peut voir dans le *Cours de droit canon*, de M. l'abbé André, t. II, p. 438, les six articles de cette déclaration de la Faculté de théologie, faite au roi par ses députés, le 16 mai 1663.

les appellations de ce genre ont été nommément condamnées par les bulles de Pie II et de Jules II; les Souverains-Pontifes ne reviennent jamais sur les décisions de leurs prédécesseurs; elles sont un engagement sacré pour ceux qui les suivent de marcher dans la même voie. Aveu frappant, et qui, dans la bouche de Bossuet, équivaut presque à la reconnaissance de l'infaillibilité pontificale. Nous ne disconvenons pas, néanmoins, qu'on entrevoit quelque chose de méprisant dans cette manière de s'exprimer, rapportée par Fleury : *Engagés à Rome à les condamner; ne reculent jamais.* Mais outre que ce ne sont ici que des notes tracées précipitamment pour ne rien oublier, Bossuet avait devant ses yeux l'Evêque de Tournai qu'il savait être extrêmement hardi à l'égard du Saint-Siége; il est probable que ce fut ce Prélat qui *fit mention* des appellations au concile : le ton de Bossuet, qui ne le blessait plus par cette tournure d'expressions, énonçait une vérité qui devait l'arrêter tout court, en lui faisant entrevoir que ce que l'on demandait suffisait pour faire condamner des *propositions* déjà assez *odieuses.*

Du reste, si l'assemblée crut devoir appuyer l'hétérodoxe pensée des appellations du jugement du Pape au futur concile, elle dut bientôt s'apercevoir de quelle conséquence il pouvait être pour elle d'exciter la vertueuse indignation de Bossuet. Il était déjà blessé de ce qu'on venait de proposer; et, si l'on montrait de la persistance, il pouvait, en retirant *ses articles,* et en refusant sa coopération à un complot où il avait été entraîné malgré lui, renverser tous les projets du Roi et des Prélats courtisans qui s'étaient offerts pour servir son esprit de domination.

Messeigneurs, leur dit-il, vous voulez faire d'une entreprise déjà trop fâcheuse, une affaire tout à fait condamnable; et vous allez si loin que le Saint-Siége ne verra rien, dans toute la suite de cette opération, qui ne soit, par un funeste progrès, de plus en plus répréhensible. Au fond, ne devions-nous pas notre appui aux Evêques de Pamiers et d'Alet? Nous les avons abandonnés, et trahi leur cause par un excès de complaisance à la volonté royale. Qui d'entre nous oserait nier que nous avons eu tort? L'affaire du monastère de Charonne au faubourg de Saint-Antoine, à Paris, n'est pas meilleure. On a traité comme coupables les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, parce que, d'après la sentence d'Innocent XI, elles n'ont pas voulu reconnaître la supérieure que le Roi leur a imposée de sa propre autorité, à l'instigation de l'Archevêque de Paris; et cela contre leurs règles qu'on n'ignore pas avoir été approuvées par le Saint-Siége, et qui leur donnent le droit de faire cette élection. La sainte discipline de l'Eglise doit-elle être ainsi méconnue dans un royaume très-chrétien? Quel rôle jouons-nous, Messeigneurs? nous devons en rougir. Nous nous mettons à la place du Siége apostolique; et pourquoi? pour empêcher le bien qu'il veut faire, et faire le mal qu'il veut empêcher. Nous, nous ne sommes pas sans reproche : nous avons blâmé la conduite ferme et canonique des

Evêques de Pamiers et d'Alet ; nous devions l'admirer du moins, si, en face du Roi, nous n'avons pas eu le courage de la soutenir. Après la mort de ces Prélats, les grands Vicaires capitulaires ont suivi la même ligne, et rappelé à l'ordre les pourvus en Régale ; ils n'ont fait que se conformer aux saints canons; et pour cela, on les a déférés aux tribunaux; on les a condamnés d'après un procès-verbal dont la fausseté est notoire. Les voilà flétris comme criminels de lèse-majesté. Le P. Cerle n'a évité la mort qu'en prenant la fuite. Les arrêts du parlement de Toulouse, dans cette malheureuse affaire, sont insoutenables ; ne pouvant faire mourir sa victime, il l'a fait exécuter en effigie. L'abbé Charlas a prudemment disparu. Ce Docteur est allé porter ailleurs, comme le P. Cerle, ses rares talents et ses grandes vertus. Deux autres Vicaires généraux capitulaires, Fromaget et Benjamin, ont été jugés indignement, malgré leur innocence. C'est assez de tant d'iniquités que nous devons déplorer. Qu'il ne soit pas dit que des Evêques ont jeté le blâme sur des hommes vertueux que l'on a traités en coupables. S'il y a quelqu'un à blâmer dans cette triste affaire, ce sont les Archevêques de Toulouse et de Narbonne qui ont cassé des sentences qu'ils devaient maintenir, puisqu'elles étaient conformes aux saintes prescriptions de l'Eglise.

Je pense que l'on me saura gré des éclaircissements que je viens de donner sur les notes manuscrites laissées par l'abbé Fleury. Les développements ne sauraient m'être reprochés, puisqu'ils sont puisés dans les faits les plus authentiques de cette époque. J'avais besoin, au reste, de redresser quelques inexactitudes qui sont échappées au savant Marchetti, Archevêque d'Ancyre, dans le commentaire qu'il a publié lui-même de ces notes précieuses. Je me contenterai d'en relever ici quelques-unes. Il ne paraît pas avoir compris les mots, *hors de saison,* qu'il interprète d'une des *saisons* de l'année, et non de la circonstance inopportune où l'on se trouvait : et c'est à Fleury qu'il fait dire que Bossuet s'opposait à ce qu'on s'occupât de *la déclaration,* comme si un temps trop chaud ou trop froid devenait incommode pour les réunions. Il semble n'avoir pas mieux entendu cette réflexion : *on augmentera la division que l'on veut éteindre;* ni ces paroles : *le P. la Chaise joint,* qu'il a traduit : *le P. la Chaise ajouta ;* il fait honneur à Fénelon de n'avoir pas fait partie de cette assemblée, et il le suppose expressément Evêque, quoiqu'il n'ait été nommé à l'archevêché de Cambrai que treize ans plus tard. Je passe sous silence beaucoup d'autres points qui n'ont pas été bien saisis par l'illustre Archevêque d'Ancyre qui, loin de la France, ne pouvait pas parler avec la même exactitude qu'un Français, sur cette époque de notre histoire, où il n'était guidé que sur des notes la plupart inintelligibles pour lui, quoiqu'il ait eu sous les yeux le petit commentaire d'ailleurs si fidèle de M. l'abbé Emery, au delà duquel il était si chanceux de hasarder des conjectures. C'est l'observation que me faisait un jour, au sujet de Mgr Marchetti, feu M. Picot, rédacteur de *l'Ami de la*

Religion. L'explication dont j'ai présenté l'essai ci-dessus, paraît remédier à tout pour ceux qui ont la dernière édition de la critique de Fleury (1819). Il se trouve, d'ailleurs, dans le commentaire du prélat italien, des réflexions fort sages. Je n'en traduis ici que la fin. « Bossuet, « dit-il, engagé malheureusement dans cette triste affaire, ne songea « plus qu'à diminuer le mal qui devenait inévitable. Le chef-d'œuvre, « pour lui, eût été de réussir, par tous les détours qu'il employait alors, « d'écarter entièrement, ou, du moins, d'éluder la décision doctrinale « que l'on demandait; mais le torrent tombait de bien haut, et dissipait, « comme une fumée légère, tous les expédients auxquels Bossuet avait « recours. On voit que ce grand homme, forcé jusque dans ses derniers « retranchements, par d'impérieuses circonstances, met en œuvre tout « ce qu'il a de ressources dans son génie pour se diriger, sans faillir, « au milieu de deux écueils qui l'environnent. Ici, il voudrait contenter « une volonté royale qui allait toujours en multipliant ses exigences : là, « il sent que le devoir lui fait une loi de ne pas avancer, ou plutôt, de « faire un pas en arrière. Et voilà ce qui achève d'éclaircir cette histoire, « et ce que nous expliquent les monuments recueillis dernièrement avec « tant de soin par Mgr de Bausset dans la vie de Bossuet qui vient d'être « publiée à Paris. Il y est démontré que l'Evêque de Meaux dans les quatre « fameux articles qu'il fut contraint de rédiger, et spécialement dans les « IIIe et IVe, n'avait point pour but d'établir une doctrine aussi diffé- « rente de celle de Rome qu'on l'avait cru jusqu'ici, et que ce n'était pas « dans ce sens qu'il fallait prendre les divers éclaircissements et décla- « rations qu'il nous a laissés dans plusieurs de ses écrits. Dans ses pré- « cieuses notes, Fleury nous a mis à même de découvrir la parfaite « cohérence de ce phénomène qui nous était jusqu'ici inconnu. Tout « devient clair et concordant, dans cette procédure si longtemps mysté- « rieuse, et qui consiste à employer des paroles qui semblent hostiles, « pour contenter ceux qui veulent un combat; mais qui cachent un sens « que l'on peut montrer pacifique, à quiconque prendrait l'alarme dans « la suspicion d'une attaque. Disons-le néanmoins, le souvenir de cette « marche oblique et de ces moyens termes, offriront toujours une nou- « velle amertume à tout homme qui se passionne pour la réputation « d'un des plus insignes défenseurs qu'ait eus l'Eglise, contre les der- « nières hérésies du protestantisme. N'en disons pas davantage : la chose « est faite : et c'est ainsi qu'elle s'est passée. »

Les sentiments exprimés ici par Mgr Marchetti sont assurément d'une modération bien louable. Je pourrais en dire autant du docte Muzarelli, du cardinal Gerdil et de tous les vrais savants d'Italie, qui ont traité l'Episcopat français avec une délicatesse et des égards que la France devrait rendre aux théologiens d'au delà des monts avec plus de fidélité et d'équité. Certes, ce n'est pas à nous qu'il conviendrait de ternir la gloire de nos grands hommes, objet de tant de vénération pour ceux à qui on n'eût pu faire un crime d'en parler avec moins de faveur. Qu'il me

soit permis pourtant de remarquer que Bossuet, dans l'affaire de la déclaration, parle constamment sur le ton d'un homme qui se sent attaquable ; il tient toujours à se justifier ; il est perpétuellement sur la défensive, comme celui à qui on peut reprocher d'avoir mal fait. Que son attitude est différente de celle qu'il avait en traitant la controverse protestante ! Alors il marchait d'un pas ferme et assuré. Fort de la bonté de la cause qu'il défendait, son langage n'avait rien de timide et de contraint ; il s'avançait en triomphateur qui affronte tous les traits, et voit l'univers prêt à applaudir à ses victoires. Ici au contraire, il se croit toujours dans la nécessité de faire l'apologie de ce qu'il a dit ou pensé. On s'aperçoit qu'il n'est pas sans perplexité du côté de la conscience ; et on le voit par la précaution même qu'il prend de se dire tranquille. On ne saurait méconnaître néanmoins quelque chose de bon dans le motif qui le faisait agir. Ecrivant confidentiellement au cardinal d'Estrées : « Je me suis, dit-il, proposé deux choses : l'une, en parlant des *libertés* « *de l'Eglise gallicane,* d'en parler sans aucune diminution de la gran- « deur du Saint-Siége : l'autre, de les expliquer *de la manière que les* « *entendent les Evêques, et non pas de la manière que les entendent les ma-* « *gistrats...* Je n'ai pas mis dans mon discours une seule parole qu'avec « des raisons particulières : et toujours, je vous l'assure devant Dieu, « avec une intention très-pure, et pour le Saint-Siége, et pour la paix. « Les tendres oreilles des Romains doivent être respectées : et je l'ai fait « de tout mon cœur... Je n'ai voulu ni trahir la cause de l'Eglise galli- « cane, ni offenser la Majesté romaine. En un mot, j'ai parlé net, car il le « faut partout, et surtout dans la chaire ; mais j'ai parlé avec respect : « et Dieu m'est témoin que ç'a été à bon dessein... J'ai toujours eu dans « l'esprit, qu'en expliquant l'autorité du Saint-Siége, de manière qu'on « en ôte ce qui la fait plus craindre que révérer à certains esprits, cette « sainte autorité, sans rien perdre, se montrera aimable à tout le monde, « même aux hérétiques et à tous ses ennemis. » Bossuet écrivait à Rome à M. Dirois, théologien du cardinal d'Estrées, au sujet du même discours : « Je fis hier le sermon de l'assemblée ; et j'aurais prêché dans « Rome ce que j'y dis, avec autant de confiance que dans Paris ; car je « crois que la vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la dis- « crétion tempère le discours et que la charité l'anime. »

Nous jetterons, dans l'article suivant, un coup d'œil sur ce discours si remarquable qui servit d'ouverture à l'assemblée de 1682 (1).

L'Abbé ***, ancien Vicaire général.

(1) Dans l'article précédent, ci-dessus page 40, ligne 40, il s'est glissé une faute qui paraît être un anachronisme. Ainsi, au lieu de lire : Bossuet écrivait le 6 février 1642, lisez : écrivait le 6 février 1682.

PARIS RELIGIEUX.

ESQUISSES DE MŒURS (1).

IX

Réponse à notre cher correspondant. — Vous me faites l'honneur de me dire, mon cher confrère, que votre dernière lettre sur la *fameuse* circulaire librario-pastorale, a fait beaucoup rire, mais aussi qu'elle vous a valu quelques observations critiques, *qui ont troublé votre conscience, étonné votre esprit et puissamment dégoûté votre cœur* DU MÉTIER...

Je réponds : *ils* ont bien ri! et *ils* n'ont pas été désarmés!!! Cela m'étonne comme vous... mais encore? Ils ont porté le trouble dans votre âme! Et pourquoi? *parce que les paroles de Mgr de Paris, citées dans votre lettre,* et dont votre ami de la capitale avait fait l'application à l'auteur de la circulaire, ne leur *paraissaient pas assez explicatives, assez directes...* — Ah! ah! vos braves compatriotes doutent de la sincérité de votre ami parisien! Eh bien! adressez-les à Monseigneur lui-même, qui leur répondra, comme il a répondu tout dernièrement : « Je m'étonne qu'on ne voye pas une application aussi claire, aussi formelle. » Il est vrai que Sa Grandeur parlait pour son diocèse, où personne ne s'y est mépris et... ne pouvait s'y méprendre.

Ceci posé, et d'ailleurs tout éclaircissement étant facile à obtenir, je conclus, mon cher confrère, qu'il y a de quoi lever jusqu'à l'ombre de l'ombre d'un scrupule.

Mais *ces observations critiques vous ont étonné.* — Etonné!.. de ce que sans doute vos honnêtes gens ne comprenaient pas quel service c'était rendre aux acheteurs de livres, etc., que cette chasse à tous les forbans industriels, qui en veulent à eux comme aux autres? Et vous aussi, mon cher confrère, vous vous perdez dans cette idée!... Mais rappelez-vous, je vous prie, ce que répond dans notre grand Molière un bon homme, battu par sa femme, à l'officieux voisin, qui s'interposait entre les époux : « Si je veux être battu, que vous importe? » Il peut donc y avoir d'excellentes gens qui vous diront aussi : si je veux être *volé,* est-ce que cela vous regarde?... De bonne foi! mon cher confrère, trouvez-vous dans cette raison, la raison, pour un journaliste fidèle à sa mission, de laisser piper, *chipper* le public? Car après tout ce bon public n'a pas épousé le libraire, ni tout autre chevalier industriel, et, *par conséquent,* il n'a pas les mêmes motifs qu'un mari pour être battu, ou volé. Donc! l'étonnement de votre voisin ou de votre voisine, ne doit pas en être un pour vous, à moins que vous ne vous étonniez de l'étonnement de celui-ci, de celle-là, comme disait Figaro : Finissons-en!

(1) Voir la livraison du 15 mai, p. 145.

A vous croire, cher confrère, *vous seriez presque dégoûté du métier....* délicat que vous êtes! Allons donc, quand vous vous êtes enrôlé sous les drapeaux de la critique, quelle devise avez-vous prise? Celle du grand maître :

C'est un *rude* métier que celui de *médire* (Boileau).

et, comme abbé, vous avez ajouté, *positis ponendis*, c'est-à-dire, *médire* en supposant les conditions voulues en bonne morale. Or, n'est-ce pas ici le cas ou jamais?...

Tenez, mon cher confrère, vous me faites l'effet, pardonnez-moi l'expression, d'un véritable conscrit... de la critique littéraire. Le premier coup de canon vous fait trembler de tous vos membres. Attendez, attendez que votre moustache commence à grisonner comme la mienne, et vous sentirez quel goût exquis, quel fumet à l'odeur de la poudre! Comme on s'enivre de *gloire!* Comme le vieux loup marin est grand, beau à voir, et heureux en lui-même quand sa corvette passe triomphante sur le corps du brigantin-pirate! — Moi! dites-vous, moi! un loup de mer! — Ne vous effrayez pas; ces loups-là, quand ils touchent terre, se métamorphosent si vite et si bien! Tenez, moi qui vous parle, je puis vous en citer un exemple, qui vous fera reprendre du *goût* au métier.

On dînait, et pour mieux digérer, on suivait le précepte de Montaigne : on *caquetait les morceaux.* Un convive qui avait l'estomac paresseux usait ou abusait dudit précepte. Il pérorait surtout contre les aristarques de la presse, et précisément, en s'adressant à l'un des convives qu'il savait être dans la rédaction de la *Lecture :* « Vous avez, lui dit-il, dans l'auteur de *Paris religieux* un collègue, qui n'est pas sot (merci!) mais qui doit être, avouez-le, un peu méchant, et qui, franchement, ne saurait aller à votre caractère, vous, si gai! si poli! si bon! si indulgent! si..... » — Assez! assez! mon cher confrère, vous allez vous commettre; ce collègue un peu méchant, ce loup marin, alors qu'il ne tient plus la mer, alors surtout qu'il est à table, croyez-le, n'est plus le même homme; car... c'est moi!

On rit beaucoup; on s'embrassa cordialement et l'on finit par comprendre que *le métier* de chasse-corsaires est beau et utile. Courage donc, notre cher correspondant, et tâchez de prendre le *pied marin.*

X

Indulgences plénières. — Qui le croira? Qui pourra le croire? Oh! que de langues vont être jetées aux chiens! Charmante et spirituelle de Sévigné, que ne ressuscitez-vous pour le plaisir, unique en ce genre, de tenir un quart d'heure au moins l'esprit de vos lecteurs dans une délicieuse anxiété! Moi, qui n'ai ni vos grâces, ni votre esprit j'arrive tout *naïvement* au but.

Donc, le directeur d'un journal... religieux, ayant épuisé, je pense, tous les tours de son bissac, je veux dire tous les puffs connus, eut l'idée... oh non! je n'ose dire... c'est incroyable! On va crier... eh bien oui! crie

qui voudra!... il eut l'idée d'aller trouver le nonce apostolique, et, après avoir constaté par $a + b$ l'utilité religieuse de son journal, il eut... de prier son Excellence d'accorder... des indulgences (*sic*) aux lecteurs (prononcez abonnés) de son journal. Délicieux! délicieux!

Le nonce souriait de ce sourire qui appartient à un homme d'esprit... qu'il est. Et après avoir laissé le directeur dire et *bien* dire tout ce qu'il y avait de drôlatique dans son puff, il lui a répondu avec une aménité grande : « Oui, mon cher ami, je vous accorde (le directeur étouffait de joie), je vous accorde des indulgences, et des indulgences plénières... (ô Monseigneur!...) pour vous, entendez-bien, (le front se brunit) c'est-à-dire, pour l'idée et le dessein que vous venez de m'expliquer : vous devez être content! Adieu.

XI

Un quatorzième. — Patience! ce mot énigmatique s'expliquera bientôt de lui-même.

M. le comte de Maistre, en parlant de la superstition, a dit qu'elle était quelque chose de respectable, de soi bien supérieure au philosophisme, puisque l'un est la négation de toute idée religieuse, et que l'autre est au moins une idée, laquelle s'évanouit en s'élevant trop haut. Je suis assez du sentiment du célèbre publiciste-philosophe : la superstition, quand surtout elle témoigne d'un grand fond de croyance, qui inspire l'horreur du crime, me plaît singulièrement ; ce qui ne veut pas dire, qu'au besoin je ne tâcherais pas de l'éclairer. Or donc, cette superstition ayant son genre de mérite, j'en réclame les honneurs pour *mon Paris religieux*... Ne doit-il pas exceller en tout sur la province? Vous allez le voir.

Chacun le sait, il n'est pas de ville, de village, de hameau, de palais ou de chaumière, où le nombre treize appliqué à Judas, — fort peu historiquement, n'importe! — qui ne soit regardé comme un nombre à proscrire, de table, par-dessus tout. Vous comprenez, cher lecteur, vous qui êtes initié aux mille formes ingénieuses de mon cher Paris, qu'il faut ici comme ailleurs lui conserver son rang de prééminence. Ainsi, dans ce centre des lumières, l'homme religieux, et la femme principalement, ne dînerait pas du tout, ou dînerait très-mal au festin le plus plantureux, si, comptant les convives, elle se trouvait, elle, le treizième. J'ai vu le cruel, oui! le cruel embarras d'une grande maîtresse de maison, causé par l'absence forcée d'un invité. On délibère, — et pourquoi pas, quand les sénateurs romains ont délibéré sur la sauce d'un turbot? — sur le moyen à prendre pour remplacer le malencontreux convive. Les uns voulaient, qu'on laissât la place vide et le couvert dressé; les autres proposaient *Azor*, gentil et propret caniche, un vrai fashionable de chien, les délices de la bonne grand'maman, laquelle, par parenthèse, à ce nom chéri essuyait furtivement une larme de tendresse. Mais tous ces expédients ne rassuraient pas les... appétits!... Enfin un convive s'écrie : que l'aimable réunion veuille bien m'accorder dix minutes de retard et je lui

amène... un *quatorzième*, homme d'esprit et de bon ton, qui sera enchanté de l'invitation, et qui enchantera tout le monde : car, après tout, pauvreté n'est pas vice. — Adopté à l'unanimité, s'écria-t-on de toutes parts.

Jamais on ne dîna *mieux*, jamais on ne fut plus *content de soi*. Le *quatorzième* fit ce miracle. Aussi par reconnaissance on le nomma n° 1er. Puis notre spirituel *Méry*, qui était pour quelque chose dans l'invention, s'est hâté de prendre un brevet de perfectionnement, et aujourd'hui il vous donne les noms, prénoms, numéros de domicile de *six quatorzièmes*. Ils sont à vos ordres à la minute, vous n'avez plus à vous inquiéter du fatal nombre de treize. Vous pouvez dîner à votre aise et laisser le *quatorzième* égayer, *spiritualiser* le repas. *Paris religieux* triomphe...

XII

Crânerie religieuse. — Il me souvient qu'un *esprit fort*, en adolescence encore, se trouva un jour sur le passage du saint Pape Pie VII. Auprès de lui, tout le monde tombait à genoux pour recevoir la bénédiction de celui qui tient sur la terre la place du Sauveur des hommes. Notre jeune libertin.... d'esprit se tenait seul et *crânement* debout et la tête couverte. « Jeune homme, lui dit le vénérable Pontife, la bénédiction d'un vieillard porte bonheur. » Ces *belles* paroles allèrent à leur adresse.... Je ne me flatte pas que les miennes soient aussi heureuses. D'abord, il s'agit d'un homme frisant l'âge des *pensées éternelles*, d'un habitant de la capitale, d'un journaliste religieux, d'un chrétien bien posé à l'église. Ces personnages-là se laissent moins facilement impressionner. Quoi qu'il en soit, cet exemple prouvera du moins comme ils entendent et comprennent la religion. Certes, on conçoit qu'un paroissien puisse ne pas être d'une intelligence parfaite avec son curé ; que, dans un moment de mauvaise humeur, il ne lui *fasse pas l'honneur* de le saluer ; mais conçoit-on la *crânerie* de notre homme ? Ce jour-là il était à sa campagne (qu'il habite presque les douze mois de l'année). C'était fête au village : le pasteur et ses ouailles s'avançaient processionnellement, implorant les bénédictions du ciel sur les fruits de la terre ; le recueillement était profond, et les vieillards et les enfants, et les amis et les *ennemis* du curé cheminaient pieusement, ou, si quelqu'un se trouvait sur le passage, il s'inclinait profondément devant le signe auguste de la rédemption, par décence ou par dévotion. Notre directeur du journal religieux, notre chrétien de profession publique, lui seul, reste crânement assis devant sa porte. Tout autre eût pensé à la croix, au scandale, à la décence au moins ; lui, il ne pense qu'au curé auquel il en veut — d'avoir fait son devoir en telle circonstance. — Il l'aura bien mortifié !!!

Allez donc, allez maintenant, brave directeur, allez parler dans votre *recueil religieux* piété, morale, respect, vénération pour les choses de Dieu ; parlez *faits* catholiques et n'oubliez pas celui-ci.

XIII.

Lecteur, notre ami et notre juge, vous souriez à nos esquisses, et

parfois vous hochez la tête, vous avez peine à croire, et *tout au plus* si vous êtes *édifié* sur.... nos *médisances*. Peut-être allez-vous jusqu'à y voir un peu de jalousie de métier? Je suis heureux pour le coup de me justifier les pièces en mains.

Cours et tribunaux. — L'Encyclopédie contre M. Guérin. (*Presse du 2 juin.*) — Me J. Langlais, avocat de M. Guérin : « Parent-Desbarres, « libraire à Paris, édite une *grande publication* (style d'avocat), qui « s'appelle l'*Encyclopédie catholique*. Le titre seul de l'ouvrage en indi- « que assez et l'esprit et le but. Comme il s'adresse particulièrement au « Clergé (vous y êtes, cher lecteur!) il faut (il faudrait) que les doc- « trines catholiques y soient (y fussent) professées avec une rigou- « reuse fidélité (par un laïque!). M. Parent-Desbarres a bien compris « qu'une garantie à cet égard devait être donnée aux souscripteurs : « aussi tous ses prospectus (ai-je calomnié la circulaire librario-pasto- « rale?) débutent par cette formule pompeuse : *Encyclopédie catholique « publiée sous la direction d'un* COMITÉ D'ORTHODOXIE. Les prospectus « ne sont pas faits pour être pris à la lettre (parfait!).... Ce qu'il *y a « de certain*, c'est que le PRÉTENDU COMITÉ D'ORTHODOXIE se « composait de M. Guérin TOUT SEUL. (Voilà ce que l'on dit en plein « tribunal, et que dis-je autre chose?) Voici ce qui lui valut cet hon- « neur. M. Guérin est un écrivain (père de famille) qui a publié des « travaux estimés sur les *matières religieuses*, et qui dirige un recueil « *cher* au Clergé, le *Mémorial catholique*. M. Parent-Desbarres pensa « que ce serait un *coup de maître* de l'attacher à l'*Encyclopédie*. Le « *Mémorial* deviendrait *naturellement* un journal favorable à cette pu- « blication (M. Guérin louerait M. Guérin, *naturellement*.... Piquant! « délicieux!) ce qui ne pourrait nuire non plus aux intérêts de la li- « brairie, etc.... » (Encore une fois, cher lecteur, mon ami et mon juge, ai-je trop médit des industriels en librairie, en êtes-vous fâché?)

Me *Thuseau*, avocat de M. Parent-Desbarres : « M. Guérin (le CO- « MITÉ D'ORTHODOXIE) a été attaché à l'*Encyclopédie catholique* pour « y reviser les articles, *sous le rapport des doctrines* (*habemus confiten- « tem reum*, ce qui veut dire : *Paris religieux* a raison). Le traité lui « assurait aussi le droit d'y publier des articles.... » (Pourquoi pas tous, comme l'a dit Me Langlais? M. Guérin est assez fécond pour suffire à lui seul au *Mémorial catholique* et à l'*Encyclopédie!*) « Mais, — fatal mais! — « il a composé *divers* articles qui.... n'ont pas *convenu* à l'éditeur : de « là, le comité rédacteur et de révision, M. Guérin *tout seul*, mis à la « porte après des années d'un travail *cher* au Clergé, mais peu pro- « ductif pour la caisse de l'éditeur. »

Le tribunal déclare Guérin mal fondé et le condamne aux dépens. Et vous, lecteur, mon ami et mon juge, m'absoudrez-vous maintenant? ai-je bien mérité du public, et n'allez-vous point me condamner à.... continuer? Je le crains.

C***.

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

—

Examen critique, philosophique, religieux et littéraire

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

Par M. L. Blanc.

La Révolution française, cette étonnante épopée humanitaire, a décidément conquis les sympathies de nos modernes historiens. Il y a cela de remarquable, de très-remarquable pour le critique religieux, que MM. de Lamartine, Michelet et Louis Blanc se soient crus obligés, avant d'aborder leur sujet, d'en reprendre toute la genèse philosophique religieuse. Il se fait donc dans la société un grand réveil qui annonce que nos *indifférents* religieux ne se sont pas endormis bestialement et pour toujours. Au moins ces belles âmes, que le rationalisme ou le néo-voltairianisme a presque séparées de la religion catholique, s'agitent-elles, se tourmentent-elles pour se rattacher au principe de vie, comme ce tronçon de serpent dont parle le poëte latin, qui se replie, qui se tord dans tous les sens pour se rejoindre au corps qui l'animait. Vains efforts! Il n'y a qu'une main divine qui puisse opérer cette soudure miraculeuse, et ces âmes infortunées la méconnaissent. Ne l'avons-nous pas constaté pour les *Girondins* et pour l'histoire de M. Michelet? Démontrons, hélas! que l'œuvre de M. Louis Blanc ne participe que trop à ce funeste égarement.

L'auteur résume tout son système en *trois* pages, et en met près de *six cents* à le développer. Selon lui, « trois grands principes se partagent le monde et l'histoire : l'autorité, l'individualisme, la fraternité. » Or chacun de ces principes, et non point tous les trois collectivement, aurait été la vie de l'humanité à des époques diverses.

D'abord ces classifications, ces formules-principes, appliquées à l'histoire du genre humain, nous paraissent fort peu ingénieuses et fort peu rationnelles. En effet, elles gênent les allures de l'histoire; elles lui sont de véritables camisoles de force. Elles ont de plus le tort grave de donner un démenti au sens moral; car, en aucun temps, au XVIIIe siècle, comme au moyen âge, l'humanité n'a agi d'une manière absolue, exclusive; elle a, tout au contraire, dilaté, épanché collectivement et simultanément toutes ses forces : l'amour, la science et l'industrie. C'est à ce point que, même aux époques les plus tranchées, il est impossible de donner avec assurance tel caractère à l'humanité, en vertu de tel principe. Aussi, tandis que M. Louis Blanc voit le principe d'autorité dans le moyen âge, un autre penseur, son maître peut-être, M. Guizot, « y

« reconnaît l'indépendance individuelle, qui fut le *caractère dominant* « de l'époque. » (*Hist. de la civil.*, leçon 41e.) Dieu, qui mène le monde, met partout l'unité : c'est notre infirmité qui divise, qui *formule*, qui nomme d'un nom différent ce qui n'est que la même vie à différents relais de son passage. M. Blanc n'a donc pas compris l'action de la Providence. Poursuivons nos griefs.... critiques.

« *Le principe d'autorité*, dit-il, c'est celui qui fait reposer la vie des « nations sur des croyances aveuglément acceptées, sur le respect su- « perstitieux de la tradition, sur l'inégalité, et qui, pour moyen de « gouvernement, emploie la contrainte. Il fut manié avec éclat par « l'Eglise au moyen âge. » Que de paroles sujettes à contestation ! Je n'ose dire que de mauvaise foi ! Que d'ignorance de la doctrine et de l'histoire religieuses ! Nous venons de voir que, selon M. Guizot, le caractère dominant du moyen âge fut l'*indépendance individuelle*. Il fut un temps court, hélas! trop court pour le bonheur des peuples, où l'Eglise, qui représente le principe d'autorité, — non pas tel que l'entend M. Louis Blanc, mais tel qu'il est dans l'Evangile, — vit tous les pouvoirs civils, après une lutte sanglante, forcés de reconnaître qu'elle était plus forte qu'eux Alors ils s'inclinèrent devant elle (*Clergé catholique devant l'Etat*, page 77); et comme elle seule aussi possédait la force affranchissante et civilisatrice, ils l'appelèrent un gouvernement qu'ils étaient incapables d'organiser dans les nouvelles vues humanitaires. (*Idem*, page 79.) Mais bientôt, revenus à leurs mauvais instincts, c'est-à-dire à cette cupidité native qui ne dit jamais *assez*, à ce sot orgueil qui repousse le bienfait même, ils ne purent supporter longtemps que cette puissance rivale assurât les droits de tous et méritât les hommages et la reconnaissance des peuples et des souverains eux-mêmes. Dès lors *tous ceux* qui tenaient au pouvoir civil, de loin ou de près, tous ceux qui aspiraient à y parvenir, tous ceux enfin qui voulaient jeter quelque éclat sur la scène du monde, — potentats, princes, grands seigneurs, etc., — tous travaillaient, sinon à éteindre, — ce qui eût été impossible et dangereux, — du moins à entraver, à diminuer la puissance temporelle de l'Eglise. Et ce fut précisément cette lutte herculéenne des individus, cette *indépendance individuelle*, qui était le *caractère dominant* du moyen âge, qui empêcha l'Eglise, ou sa puissance fondée sur le principe d'autorité, de faire grandes et belles les destinées des nations chrétiennes. Ainsi M. Louis Blanc, qui veut dans son histoire que le principe d'autorité, *manié avec éclat par le Clergé, ait* dominé dans le moyen âge, et *soit* responsable des malheurs de cette époque, est venu sottement, lui écrivain sérieux, et jusqu'à un certain point, ami de la religion, grossir le nombre de ces hommes qui haïssent l'autorité pour la haïr, et qui écrivent sur la puissance temporelle des Papes, sans l'avoir jamais étudiée dans ses véritables annales, les lois ecclésiastiques et les aveux mêmes de ses plus ardents ennemis. Allons! c'est un parti pris! M. Louis Blanc en est la victime Vous le voyez déjà à la manière qu'il traite la science

de l'histoire; mais qu'allez-vous penser de lui, de ses études théologiques, quand vous l'entendrez dire : *Le principe d'autorité repose sur des croyances aveuglément acceptées ?* Y a-t-il un enfant catholique, un *infirme* dans la foi, qui ne sache que saint Paul, l'un des plus grands défenseurs de l'autorité, ait enseigné « que toute soumission devait être raisonnable, » *rationabile obsequium vestrum !* Appelez cela d'un nom; pour moi je ne l'ose par respect pour M. Blanc catholique.

— *Principe d'individualisme.* « Inauguré par Luther, il s'est développé « avec une force irrésistible, et il a triomphé en France par les publi- « cistes de la *Constituante.* » Un abyme en appelle un autre. L'application de ce principe à Luther, à la Constituante, est encore une confusion d'idées et de faits qui témoignent combien *déraille* facilement la *locomotive* philosophique. Luther, il est vrai, a ébranlé fortement le principe d'autorité, en isolant les hommes dans l'individualisme de l'*interprétation personnelle;* mais, en remettant aux souverains, ou à des consistoires mi-ecclésiastiques, le dépôt de la foi, la direction des consciences, que faisait-il, sinon de *renforcer* l'autorité temporelle de tout le respect qu'un peuple croyant porte au représentant de la religion ? N'est-ce pas là créer, au profit d'un despote, un instrument propre à plier les consciences mêmes ? Les souverains les plus jaloux de leur autorité le comprirent mieux que M. Louis Blanc, eux qui montrèrent tant d'empressement à entrer dans la *réforme.* Quant à la Constituante, ou à ses publicistes, je doute fort qu'ils se soient proposé l'œuvre étroite, exclusive, de faire prévaloir l'individualisme, c'est-à-dire, selon M. Louis Blanc, d'associer la bourgeoisie à la perpétuelle et souveraine direction de l'univers, avec un écu tournois, pour Dieu, dans le tabernacle de la commune.

— *Principe de fraternité.* — « Il fut proclamé par les hussites, les « anabaptistes, les frères moraves : il illumina un instant la *Montagne* « et périt le 9 thermidor; mais tous les grands cœurs l'appellent, et déjà « il occupe la plus haute sphère des intelligences. » C'est donc là le principe de fraternité qui doit renaître de sa cendre, et consoler la terre désolée, ravagée par l'autorité et l'individualisme! Nous verrons donc renaître les ravages des taborites, les massacres des anabaptistes, la terreur organisée par la *Montagne.* On punira de mort les péchés mortels, on assommera, comme à Munster, l'insolent qui osera manifester le plus petit doute sur la mission divine du prophète, de M. Blanc, par exemple : on fera mourir plus vite, comme dit M. Michelet, par la guillotine, quiconque opposera la moindre résistance au parti dominant de l'assemblée, c'est-à-dire d'une autre *Montagne!* Et alors fleurira cette doctrine fraternelle qui fonde la puissance sur *la persuasion*, sur *le libre assentiment* des cœurs ! O monsieur Louis Blanc, comme vous travaillez l'histoire! comme vous expliquez le grand principe de l'Evangile ! Quel tort vous avez de *renier la tradition des Pères de l'Eglise ;* vous en seriez l'ornement !

C'est ainsi que notre auteur a bâti sa *Révolution* sur ces catégories d'idées, sur ces oppositions de mots, sur ce système enfin philosophochrétien, pour lui donner au moins une physionomie originale. Il a réussi... au dam de la vérité religieuse, philosophique et historique. Pourtant il y a du bon dans la philosophie de cet écrit! Nous acceptons très-volontiers la pensée ou théorie qui attribue à la prédestination protestante *l'indifférence* religieuse et *la soif* d'exploitation industrielle, qui est le cancer de l'Europe depuis la réforme. En cela, l'auteur est très-logique; car l'homme, à qui l'on avait enseigné qu'il ne pouvait rien pour son salut, n'avait rien de mieux à faire que de laisser à Dieu le soin de lui préparer une place dans le royaume des élus, et de s'occuper, lui, exclusivement, du pénible labeur de sa fortune en ce monde. Nous dirons encore avec M. Blanc, que Montaigne apprit du protestantisme à vivre *pour soi,* et que le parti des *politiques* se servit habilement de l'indifférence religieuse (voir *le Clergé catholique devant l'Etat,* p. 169). Tous ces aveux ont une grande valeur pour qui sait comprendre M. Louis Blanc. Voilà pour le *premier livre*. Le *second,* qui traite de la bourgeoisie, passe en revue tous les événements qui ont accru l'importance de cette classe intéressante, les communes, les Etats-généraux de 1356, Richelieu, la Fronde, l'administration de Colbert, Louis XIV et qui plus est la Déclaration de 1682, la Régence et le système Law, le jansénisme et les quatre articles! « le jansénisme! protestantisme bâtard, espèce de « compromis entre le principe d'individualisme et le principe d'autorité, « qui convient à la bourgeoisie par sa nature mixte, surtout à cette « haute bourgeoisie du parlement, qui placée, entre la royauté et le « peuple, ne voulait ni l'absolutisme monarchique, ni la légalité popu- « laire. » Que diront de ce coup de boutoir les ci-devant parlementaires?... Les *quatre articles!...* « Ils ont délivré les rois du contrôle de « la papauté, et ils ont appelé sur eux le contrôle du peuple, etc. » Tout cela est fort curieux et prouve encore une fois qu'il y a dans notre atmosphère des influences catholiques qu'on respire sans trop s'en douter!...

Le troisième livre, ou *le dix-huitième siècle,* nous représente M. Louis Blanc, la balance en main, jugeant en dernier ressort la philosophie, qui a fait ce siècle à son image. Il commence par diviser les philosophes en deux écoles; l'une de l'individualité, l'autre de la fraternité, — toujours le même système, n'importe! — Il dit ensuite aux boucs, Voltaire, Turgot, passez à ma gauche : aux *brebis,* — innocents agneaux, — Rousseau, Mably, passez à ma droite... Mais pourquoi cette préférence? Parce que Voltaire, *bien qu'il ait mené la guerre contre l'Eglise*, fut tour à tour le flatteur et le précepteur des rois, un bourgeois dédaigneux pour le peuple, qu'il appela maintes fois *canaille,* etc., — c'est juste! — Voltaire réprouvé!.... Parce que Turgot, en proclamant en termes magnifiques *le droit de travailler*, n'alla pas jusqu'à reconnaître *le droit au travail,* et qu'il n'imposa pas à l'Etat l'obli-

gation de servir de *tuteur aux pauvres*, de *protecteur aux faibles*, etc. — Pardon, M. Blanc, prenez garde, ne vous condamnez-vous pas vous-même, du moins vos principes! Car enfin, vous n'admettez pas d'autorité, et sans elle, où trouver de la *protection*, de la *tutelle* pour les *pauvres*, pour les *faibles* et les ignorants?.. Sans l'autorité, où trouver une main qui domine les résistances « à la loi, à la justice, sous *l'empire* « desquelles la liberté a le pouvoir d'exercer, de développer ses facul- « tés? » O juge des hommes, soyez plus conséquent envers vous-même.

Pour vos philosophes favoris, Jean-Jacques et Mably, ne pourrions-nous pas également vous demander pourquoi vous en faites vos élus? Sans doute parce qu'ils *ont proscrit le luxe et consacré l'égalité*. Mais alors vous rejetez le progrès de l'art en proscrivant ses magnifiques excroissances ; et vous brouillez les conditions au lieu de les élever l'une à l'aide de l'autre... Vous avez beau rêver tous les systèmes, l'art survivra à vos proscriptions, et *l'inégalité*, l'action de l'homme sur l'homme, de la race sur la race, ont été, sont encore, seront longtemps nécessaires. La rédemption de toutes les misères humaines n'est pas de ce monde... Et, quand surtout vous ne fonderez la fraternité que sur le *moi*, je vous répondrai toujours : cette doctrine vient du spiritualisme excessif de Kant, repris et développé par Ficht, lequel a fini en Allemagne par engloutir l'univers dans l'homme. Laissez donc vos philosophes s'évanouir dans leurs pensées : croyez-nous, l'homme chrétien, pour pratiquer la fraternité, pour aimer son frère et le rendre meilleur et plus heureux, doit s'éclairer et s'enflammer au foyer brûlant de la religion et non pas aux pâles lueurs d'une science humaine. La destinée et, par conséquent, l'histoire d'une nation catholique, est liée indissolublement à sa croyance, et il n'y a pour elle de véritable vie que dans l'Evangile, parce que l'Evangile possède seul les deux forces sans lesquelles nulle société ne peut se tenir debout : *La charité en haut et la résignation en bas*. Puissiez-vous le comprendre! Car, nous le répétons avec plaisir, vous n'êtes pas un écrivain médiocre, M. Blanc. Votre tort, si c'en est un, est d'avoir l'imagination trop pénétrante et trop compréhensive, de ne vous préoccuper nullement dans votre course haletante, ni du passé, ni du progrès des idées, ni de celui des croyances, ni de celui des arts : en un mot, votre génie social est trop l'économie, et votre fraternité ressemble trop à la gamelle. Quel dommage! comme *l'inscience* religieuse gâte les plus belles choses! Nos jeunes écrivains y songeront-ils enfin?

Maintenant que nous avons combattu *le système*, nous nous sentons à l'aise. Nous pouvons dire avec la même franchise, avec la même conscience, que M. Louis Blanc a répandu dans ses tableaux le charme, la grâce, la vie, la couleur. Son talent est à la fois d'une souplesse et d'une vigueur incomparables à tout ce que nous avons des modernes. Il lie, il remue les idées comme des gerbes, à brassées, sans se fatiguer lui-même, ni lasser son lecteur. Quelquefois pourtant, il se trouve de l'enflure dans ce style si haut monté, si tendu. Ainsi, à propos de la Conven-

tion, M. Louis Blanc s'écrie : « Quelle est cette assemblée qui se forme « dans l'orage?... Quels sont ces hommes? *Ombres* chéries ou condam- « nées, *tragiques fantômes, héros* d'une époque incomparable? » C'est du Raynal tout pur. Mais quelle vigueur de pinceau dans le portrait de Luther! comme cette figure est raide! Quelle luxuriante élocution dans la peinture de la robe à ramages de la Pompadour! Voltaire, Diderot, d'Alembert, d'Holbach, Helvétius, Buffon, Boullanger, Fréderic II, Montesquieu, Mirabeau, etc., se pressent et se succèdent, comme ces longues traînées de feu qui passent dans l'air et éclairent tous les espaces. Mais cette lumière n'est pas celle qui réchauffe et qui éclaire des véritables rayons. Merci à M. Blanc de nous avoir si bien fait connaître les ennemis du christianisme! Merci à M. Blanc d'avoir tourné et retourné le fer dans la plaie du XVIIIe siècle, la corruption; d'avoir montré dans un éclair la chute des parlements, et l'inextricable confusion du gouvernement et des charges publiques. Cet éclair est le prélude de la foudre. *Videant consules.*

Cependant, tout en conseillant la lecture de ce livre aux esprits sérieux, qui veulent étudier et les causes de la révolution, et le vide du système de fraternité rêvé de nos jours, nous avertissons nos lecteurs qu'il lasserait les hommes superficiels, et serait dangereux pour des chrétiens faibles ou peu instruits dans la Foi. L'abbé ***.

CLÉMENT XIV ET LES JÉSUITES,

Par M. Crétineau-Joly (1).

C'est l'histoire de la destruction de l'ordre religieux des jésuites; mais ce n'est pas une histoire philosophique qui arrange les événements au gré d'une idée ou d'un système. Non, c'est simplement une narration historique faite sur les documents authentiques, ou plutôt c'est une histoire dont le texte même des documents officiels forme le tissu sur la trame du temps et de l'ordre public de l'Europe. C'est une tragédie sanglante dont les personnages apparents sont tous les souverains catholiques de la maison de Bourbon, imposant au chef de l'Eglise le rôle d'exécuteur de leurs vengeances contre une société chère à l'Eglise et dévouée au bien public. Mais les agents véritables, ceux qui, dans leur commune haine de l'Eglise et de l'autorité, animèrent et dirigèrent ce grand drame, ce sont les philosophes, les jansénistes et les gallicans. Ces hommes habiles, aux yeux de qui la fin justifie les moyens, trouvèrent que nul expédient n'était plus efficace pour ruiner le christianisme que d'y employer la puissance de ceux qui en sont les défenseurs et les protecteurs nés. Leur tactique fut de faire passer pour ennemie de l'Eglise et de l'Etat l'armée la plus fidèle et la plus savamment organisée

(1) Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50, chez Mellier frères, place Saint-André-des-Arts, 11.

qui eût jamais été employée à la défense du christianisme et de l'ordre public. Ils réussirent.

Pombal, ce philosophe tartufe qui joue l'homme religieux pendant qu'il s'occupe à vouer au schisme le Portugal, qui se fait l'ami des jésuites pendant qu'il travaille à détruire brutalement leur compagnie; Pombal, ce tyran ombrageux, altier et féroce, qui tint en charte privée son roi pendant ving-trois ans, qui décima la noblesse portugaise; Pombal anime la première scène de cet immense drame. Il implique les jésuites dans un attentat contre la vie du roi ; il les fait enlever dans toutes les possessions portugaises, les jette dans les cachots, les livre à la torture, les déporte par milliers dans les Etats du Pape, pille leurs biens et s'efforce de les déshonorer dans d'ignobles pamphlets qui n'ont trompé que ses séides.

La seconde scène est plus vaste ; elle est en France. Là les parlements jansénistes, les philosophes incrédules et beaux esprits, les ecclésiastiques aheurtés contre l'autorité romaine, et la courtisane Pompadour, s'entendent pour marcher d'un commun accord, sous le manteau de Louis XV et au nom de l'Etat, à la destruction de la compagnie de Jésus. Calomnies des jansénistes, pamphlets des philosophes, violences et vexations des parlements, intrigues et bassesses des courtisans, tout n'a qu'un but, l'expulsion de ces jésuites ennemis des saintes libertés de l'Eglise gallicane et de la vie des rois. Ensuite toutes ces haines, toutes ces ruses, toutes ces violences viennent s'incorporer dans Choiseul, ministre de ce Louis XV, qui ne demande qu'à s'abrutir paisiblement dans les bras de ses maîtresses.

En Espagne, la scène change. L'inflexible et vigoureux Charles III était l'ami des jésuites. Il les avait défendus, et livré à la honte l'atroce pamphlétaire Pombal. Mais les enfants de Voltaire, qui entouraient le roi, surent si adroitement mêler les jésuites dans la conspiration des chapeaux et autres intrigues dont ils étaient les auteurs, qu'ils lui inspirèrent une implacable haine contre les jésuites. Dès lors le roi dépassa en haine et en violence la haine et la violence des plus mortels ennemis de la compagnie. En un seul jour, il les fit enlever violemment de tous les points de ses vastes Etats. Les vaisseaux manquèrent, aucunes mesures n'avaient été prises, et des milliers de prêtres sont livrés à la mer sans savoir où aborder, sans subsistances, sans linge. Comme les brigands, les tyrans ne tuent que pour dépouiller; mais les richesses des jésuites n'ont pas enrichi l'Espagne.

Enfin, la dernière scène a lieu à Rome. C'est là qu'on suit, jour par jour, les basses intrigues par lesquelles les puissances montent à l'assaut de la papauté. L'intrigue, la déloyauté, la violation des serments, la simonie, enfantent, des entrailles vendues de Solis, de Bernis et de quelques autres Cardinaux, un Pape qui a acquis la tiare au prix de l'immolation des jésuites.

Ce Pape cependant avait des vertus, des talents, de l'habileté. Les jé-

suites en ont seuls parlé avec justice ; ils l'ont grandement disculpé, ils en ont presque fait l'éloge. Une chose nous a frappé plus que ses faiblesses, plus que ses lâchetés, plus même que la parole à jamais déplorable et honteuse qui fut la condition de son élection. « Dans la biblio-« thèque privée de Laurent Ganganelli, on a trouvé tous les ouvrages « qui attaquaient la compagnie de Jésus. Ces ouvrages, *dont nous sommes « les possesseurs*, dit notre historien, portent à la première page ces « mots écrits de la main du cordelier qui sera Clément XIV : *Ex libris « fratris Laurentii Ganganelli sancti officii consultoris.* » (P. 368.) C'est par la lecture de tels livres que le frère Laurent Ganganelli se préparait à la funeste mission de désoler l'Eglise de Dieu. C'est dans sa bibliothèque qu'on est sûr de trouver le reflet des intimes dispositions d'un homme et l'image de son cœur. C'est là sa seconde éducation, celle qu'il se fait lui-même, l'écho de son moi le plus intime. Voilà donc la raison de ce lamentable règne, et une immortelle leçon donnée aux générations futures.

La bibliothèque du frère Ganganelli ne renferme qu'une légère partie des documents nouveaux sur lesquels M. Crétineau-Joly a composé son histoire. « Pendant un voyage que je viens de faire au nord et au midi de l'Europe, dit-il (p. 5), la Providence m'a mis à même de juger sur pièces inédites les trames occultes qui amenèrent la suppression des jésuites. Au milieu d'une foule de documents appartenant à tous les âges et à tous les pays, documents que j'évoquais, que je trouvais ou que l'on s'empressait de m'offrir d'ici et de là pour d'autres travaux ébauchés, il s'en rencontrait quelques-uns ayant trait à la destruction de l'ordre de Jésus. Comme historien de la compagnie, j'étais intéressé à approfondir ce qu'il y avait de réel et de faux dans les accusations et la défense. J'ajournai les études que je faisais...; puis je voulus aller au fond du mystère qui concernait les jésuites.

« D'investigation en investigation, je glanais presque à la sueur de mon front les premières dépêches. Le reste me vint à souhait et de tous les côtés à la fois. Des correspondances cardinalices ou diplomatiques, des instructions royales ou ministérielles, des témoignages écrits, des lettres qui feraient ouvrir les yeux aux aveugles de naissance, s'échappèrent des chancelleries, des archives et des portefeuilles où tout cela était enfoui depuis un demi-siècle. Le conclave de 1769, d'où le cordelier Laurent Ganganelli sortit Pape, s'est déroulé devant moi avec toutes ses péripéties. J'ai pu en compter les gloires, je dois en dire les hontes.

« Le cardinal de Bernis, le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome; le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV; don Manuel de Roda, ministre de grâce et de justice en Espagne; le cardinal Orsini, ambassadeur de Naples près le Saint-Siége ; tous ces hommes s'écrivaient chaque jour, afin de se tenir au courant de l'intrigue qu'en dehors ou qu'en dedans du conclave ils menaient en partie double. Pas

une de ces pièces n'a fait fausse route ; elles sont en ma possession depuis la première jusqu'à la dernière. Là se lisent, racontées heure par heure, les tentations, les promesses, les scènes d'embauchage cardinalice, et enfin la transaction occulte qui donna un chef à l'Eglise épouvantée de ces scandales inouïs.

« J'avais la clef de l'élection de Ganganelli ; j'eus bientôt le secret de son pontificat. Le cardinal Vincent Malvezzi, Archevêque de Bologne, était l'agent le plus actif de la destruction des jésuites. Il dictait à Clément XIV ce qu'il fallait faire pour arriver à ce résultat. Ses lettres autographes, comme toutes les autres, ne laissent pas même à l'esprit le plus prévenu le droit d'incertitude. Autour de ces grands coupables viennent se grouper ceux qui ne purent que les seconder dans leur œuvre. Ici, le cardinal André Corsini ; là, Campomanès, le confident du comte d'Aranda ; plus loin apparaissent Aspuru, Almada, le chevalier d'Azara, Monino, comte de Florida Blanca ; Joachim d'Osma, confesseur de Charles III d'Espagne ; Dufour, un intrigant français aux gages du jansénisme, et Nicolas Pagliarini, ce libraire qui, après avoir été condamné aux galères à Rome, est admis en Portugal au rang des diplomates.

« En étudiant avec l'attention la plus scrupuleuse tous les documents que ces hommes s'adressèrent, je suis arrivé à la connaissance des faits. J'avais, j'ai encore sous les yeux leurs lettres originales. Elles ont servi de base à ce récit ; elles le constituent. Il n'en est, à proprement parler, que l'expression affaiblie ; car plus d'une fois j'ai dû, en rougissant, renoncer à les suivre dans les épanchements bouffons ou haineux, impies ou immoraux de leur intrigue. »

On le voit, c'est ici une minutieuse révélation qui rend à jamais inutiles toutes les hypothèses et tous les systèmes historiques qui ont été imaginés pour expliquer ce grand drame. La publication de M. Crétineau-Joly est quelque chose comme la découverte d'Herculanum, qui mit sous nos yeux la pétrification vivante de la civilisation payenne. Il met sous nos yeux, lui, la civilisation vivante et réelle de ce dix-huitième siècle qu'on s'efforce de continuer encore de nos jours. L'on voit quelle civilisation de ruse, d'intrigue, de perfidie, de bassesse, d'immoralité et de duplicité, le philosophisme a substitué à la civilisation loyale et franche du christianisme. Il y a ici des enseignements de plus d'une sorte. Si les Papes et les Rois peuvent y puiser des leçons salutaires, les publicistes y trouveront des données sûres pour juger les questions sociales, et les ennemis de l'Eglise, des hontes que l'histoire ajoutera à tant d'autres hontes qui leur appartiennent.

Nous croyons que ce livre n'est pas complet ; il nous semble que la grande découverte de notre historien doit jetter de la lumière sur bien d'autres mystères que ceux de la destruction des jésuites : mais il prépare d'autres travaux historiques, laissons le faire, car l'heure réparatrice s'avance. En attendant, nul ne peut être admis à parler de la

question des jesuites, sans avoir étudié ce livre qui lève tous les doutes, et résout toutes les difficultés, par l'allégation des documents authentiques qui font revivre les faits.

Et maintenant que voulez-vous que nous disions du style si noble, si plein, si soutenu, si simple et si modeste du savant auteur? La question littéraire s'efface devant la vitalité saisissante de la question historique. Nous nous contenterons de dire que, sous ce rapport, l'esprit du lecteur n'est jamais arrêté par rien qui le choque ou l'embarrasse, et qu'il reste pleinement libre de donner toute son attention aux faits qui se déroulent sous ses yeux.

Nous croyons que ce livre est fait pour produire une modification profonde dans l'opinion. Les adversaires de l'Eglise sont obligés de le lire sous peine d'ignorance des faits qui les accusent; ses amis doivent lire, parce qu'il leur fournit des armes invincibles pour la lutte; et, dans l'esprit de tous, il doit produire les inévitables conséquences du fait fatal.

Ce livre est un événement.

HISTOIRE DE HENRI VIII,

Par M. Audin.

M. Audin fut notre ami et notre émule au collége. Ces rapports, formés sous le toit classique, sont devenus plus intimes dans le monde. Lors donc que son livre est venu dans nos mains, nous l'avons lu et relu avec un plaisir... fraternel. Nous allions épancher nos délicieux sentiments, un scrupule nous a mordu à l'endroit de notre conscience de critique; nous avons craint que le critique ne fût la dupe du condisciple. Il nous a paru plus convenable d'attendre et de céder la place à une plus grande autorité, pour abriter plus tard sous le nom vénérable d'un Evêque le nom modeste d'un ami. L'abbé Couchoud,

Chan., anc. prof. d'éloq. sacrée, à Lyon.

La cause de l'Eglise est gagnée au tribunal de l'opinion publique, lorsque, pour la justifier, il suffit de raconter les faits de son histoire. Vous avez, Monsieur, rempli cette tâche avec une supériorité que vous tenez sans doute de votre mérite d'historien, mais que vous tenez aussi de vos patientes recherches et de votre profonde érudition. Les événements, il faut le dire, ont singulièrement servi la cause que vous aviez entrepris de défendre; ils se sont offerts sous votre main comme des armes terribles pour combattre cette odieuse et impure usurpation par une puissance terrestre de la puissance qui n'est pas de ce monde. Mais vous avez acquis des droits légitimes à l'admiration et à la reconnaissance publiques pour le talent avec lequel vous avez groupé et ordonné ces événements. Ils parlent eux seuls dans votre histoire avec une force et un accent qui remuent profondément l'âme et la transportent sur le

théâtre de tant de scènes de perfidie, de débauche et de sang. On ne sent pas, on ne voit pas l'historien, et l'on dirait qu'il s'est caché derrière cette formidable représentation historique pour laisser le lecteur s'impressionner comme de lui-même du spectacle qu'il offre à ses regards. Il y a sans doute de l'art dans la distribution des scènes et dans la manière dont le caractère des personnages est mis en relief; mais cet art, pris dans la nature, est si parfait qu'il semble ne pas appartenir à celui qui en a pourtant toute la gloire.

Enfin, Monsieur, je doute qu'il existe une histoire d'un plus haut et d'un plus piquant intérêt. Henri VIII s'y montre dans toute la vérité de sa nature féroce, sensuelle et astucieuse. Aucun auteur n'avait, jusqu'à présent, jeté autant de jour sur l'affaire du divorce avec Catherine, ce divorce qui ne fut qu'un prétexte pour rompre avec Rome et plonger l'Angleterre dans un chaos religieux où elle s'agite et se débat si péniblement depuis cette époque. Les chapitres sur l'illustre Thomas More, sur la destruction des couvents, sur le supplice d'Anne Boleyn, sont des drames qui ne vous laissent pas respirer : impossible de rien trouver ni de plus saisissant ni de plus instructif. Non-seulement vous redressez les erreurs, les inexactitudes plus ou moins volontaires des historiens protestants, mais vous apprenez encore aux historiens orthodoxes une foule de choses qui leur étaient demeurées inconnues. Il est vrai, Monsieur, que vous n'avez reculé devant aucun sacrifice, devant aucune fatigue de voyage ou de recherche pour consulter tous les documents qui pouvaient éclairer votre sujet. Aussi ce livre, fruit de consciencieuses et persévérantes études, renferme-t-il les découvertes les plus précieuses. Certainement il mérite de faire époque.

† M.-D. Auguste Sibour, *Evêque de Digne.*

Notre savant ami vient de recevoir d'un autre prélat une nouvelle lettre non moins flatteuse que celle-ci. Nous la mettrons un jour sous les yeux de nos lecteurs.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE LANGRES

À M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,

A l'occasion du projet de loi relatif à l'institution canonique du chapitre de Saint-Denis (1).

Dans cette lettre si substantielle le savant publiciste examine :

I. Quel est, dans cette affaire le but du Saint-Siége; II. Quelles sont les intentions du gouvernement; III. Quelle doit être l'attitude des catholiques. Or,

1° Le Pape devait-il détruire le chapitre de Saint-Denis? — Non.

2° Devait-il le laisser dans sa situation irrégulière, pouvant l'en tirer? — Non.

(1) Chez Sirou et Desquers, rue des Noyers, 57 — prix : 50 c.

3° N'en aurait-il pas pu confier l'organisation à l'Archevêque de Paris? — Non. C'eût été insolite et dangereux.

4° Donc Rome a dû, le pouvant, faire ce qu'elle a fait.

II. Mais quelles sont les intentions du gouvernement?

Former un Clergé de cour? — Peut-être.

Soumettre successivement à la juridiction du primicier les habitations royales, les institutions royales, les armées, les colléges et hospices militaires, etc.? — Peut-être encore.

Mais qu'importe! Il y a là des projets qui ne peuvent s'accomplir sans le concours du Saint-Siége.

Quant aux autres, la bulle ne fait qu'en rendre l'accomplissement plus difficile en mettant les projets en évidence et en donnant l'éveil.

III. Quelle conduite les catholiques doivent-ils tenir? Celle qu'a tenue M. le comte de Montalembert;

1° Signaler les abus;

2° Demander hautement l'exécution sincère de la bulle.

Tel est le canevas de ce puissant écrit, qui semble, nos lecteurs le savent, avoir servi de guide sur la matière, à *la Voix de l'Eglise,* qui dès le mois de mars parlait dans le même sens (p. 322). Il est important d'en lire le texte même; car les commentaires de certains journaux l'ont singulièrement défiguré.

Méditations sur la fin du monde et sur l'éternité de Dieu,

Par M. Charles-Stanislas Delahaye (1).

Il ne manque à ce petit livre que d'être écrit en vers, car il est tout poétique. Mais alors il faudrait changer le titre, et l'appeler *Elévations,* ou chants lyriques *sur la conduite du monde et la pérennité de Dieu seul.* Car voilà bien sa nature.

Si donc il y a par là quelque poète lyrique qui manque de sujets dignes de sa muse, nous lui indiquons ce petit livre comme un beau sujet d'études. Chaque méditation est vraiment une ode souvent sublime. La caducité du monde est étudiée depuis le jour qui *vit naître les jours* jusqu'au jour qui clora le cycle des temps. Ensuite on s'enfonce dans l'éternité de Dieu pour s'y livrer à l'enthousiasme de la contemplation et au bonheur de l'espérance.

Nous dirons, cependant, que ce ton poétique donne au style de l'auteur un air tendu qui éloignera son livre de la bibliothèque des simples fidèles. Bossuet a étudié quelques-uns des mêmes sujets, et, sans être moins poétique, son style ne manque jamais à la simplicité. L'auteur de l'opuscule que nous annonçons est digne d'encouragement, et son talent vaut assurément la peine d'être cultivé. C'est pourquoi nous lui indiquons sous quel rapport il nous semble en défaut.

(1) Un vol. in-18, chez Périsse frères, rue du Petit-Bourbon, 18. Prix : 1 fr.

Leçons de physique et de chimie, de zoologie et de botanique,

FAITES A L'ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE,

Par L. Salle, docteur en médecine, etc. (1).

Ces deux volumes ne sont autre chose que les cahiers qui servaient de texte au professeur et aux élèves. Ces cahiers qui, par l'usage qu'on en faisait depuis dix ans, étaient devenus inintelligibles sur plusieurs points, nécessitaient un grand travail de copiste. Ce travail a été évité par l'impression qui a, d'ailleurs, fourni à l'auteur l'occasion d'améliorer son œuvre.

Voulant donner des notions claires et positives sur les faits de la science dont on peut tirer des applications utiles, le savant professeur a cru qu'il faciliterait le travail en suivant un ordre qu'il appelle méthodique, et qui est plutôt analytique. Ainsi il fait l'histoire de l'oxygène et de l'hydrogène comme corps simples, au lieu de les rapporter à l'eau, etc.

Il fait entrer dans la physique des notions pratiques sur la mécanique; il fait précéder la chimie de quelques notions de géologie, qui le conduisent à parler de l'agriculture. Il a fait précéder de même la zoologie de quelques détails de physiologie animale, et la botanique de l'exposé succinct des principes de la physiologie végétale. En sorte qu'il embrasse réellement toutes les sciences véritablement pratiques pour en faire entrer les éléments dans les connaissances populaires par l'enseignement primaire.

C'est là le but de l'auteur, et c'est pourquoi, glissant dans chaque partie sur ce qui n'est que théorique, il s'arrête avec détail sur ce qui est pratique, et décrit avec complaisance l'usage perfectionné qu'on peut faire des choses. Ainsi il ne nomme même pas une foule de plantes qui embellissent nos parterres, mais il s'étend sur le blé, sur la pomme de terre, leur culture et les transformations qu'on leur fait subir pour en faire l'aliment de l'homme. Il classe à peine quelques papillons, mais il fait l'histoire de l'abeille et celle du ver à soie.

Du reste, tout se réduit à peu près à une classification et à des nomenclatures très-utiles pour suivre un cours, mais hors de là ce livre ne peut fournir ni une lecture ni une étude.

A en juger par la librairie qui publie ces deux ouvrages, l'honorable maison Périsse, l'auteur doit être chrétien, du moins nous le supposons, car tout y est tellement élémentaire, sec et matériel, le monde des causes tellement négligé, qu'on trouve à peine de quoi asseoir un soupçon; et c'est déjà là un tort.

Mais nous indiquerons deux mots, sans prétention, échappés en passant, et qui en disent assez sur la valeur intrinsèque des meilleurs au-

(1) Chez Périsse, frères, à Paris et à Lyon. 2 vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 le volume. — Chaque volume se vend séparément.

teurs universitaires. Celui-ci admet la sociabilité humaine comme *un instinct dépendant de l'organisation* et *un résultat de la nécessité de se réunir pour exploiter plus utilement la nature,* etc. (1) C'est tout bonnement le matérialisme fataliste uni au sensualisme de Condillac. Quand on abaisse ainsi l'homme, il est assez naturel d'élever l'animal. Aussi l'auteur trouve-t-il que *les quadrumanes ont une intelligence assez développée, quoiqu'elle ne puisse pas être comparée à la nôtre ; ils sont privés du don de la parole, et ne peuvent jamais être regardés que comme des* HOMMES DÉGÉNÉRÉS (2).

Règle générale. Tenez pour suspect tout livre qui vient des hommes de l'Université, lors même qu'ils seraient édités par un libraire catholique. Il est fâcheux qu'on soit obligé d'énoncer une telle règle ; mais elle est fondée. Nous ne disons pas qu'il n'y ait pas d'honorables exceptions, mais les exceptions confirment la règle.

LE DERNIER BARON CHRÉTIEN.

I

Après la bataille de Glascow, Murray, Lindesay, et les autres chefs du gouvernement nouveau, jaloux de parfaire en Ecosse l'œuvre de la réforme, avaient parcouru en tous sens le territoire, ruiné les abbayes, dévasté les châteaux, massacré les derniers fidèles à la religion des ancêtres et à la royauté légitime. Lindesay se montra le plus impitoyable ; sous ses ordres une troupe fanatique ravagea le nord du Galloway, et ne laissa sur son passage qu'une longue trace sanglante et des débris incendiés. Devant lui fuyaient s'enfonçant dans les montagnes, des bandes de catholiques désarmés. Ce n'était partout que pleurs, désolation, vertige. Le noble lord s'était attendu à trouver quelque résistance au manoir d'Elfin ; mais le baron ayant été frappé dans un combat récent, rien ne lui disputa le passage. Les portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, et le vainqueur put librement s'introduire dans le château démantelé et solitaire. Lindesay commanda aux siens de brûler les restes du castel, et, sans plus s'inquiéter, poursuivit sa route et continua ses vengeances. Mais, soit que les pierres durcies par les siècles se fussent refusées à l'action des flammes, soit que les soldats, fatigués de détruire, eussent apporté quelque négligence, Elfin resta debout, et l'imposant donjon continua de dominer la contrée. Les dévastateurs trouvèrent sur leur chemin l'antique monastère de Saint-André-de-Strathern. Là, cinquante religieux furent massacrés ; on réduisit en cendre le couvent et l'on s'en alla donner ailleurs quelqu'autre témoignage de dévouement à ce que les réformés appelaient la cause nationale et *la vraie lumière de l'Evan-*

(1) Zoologie, p. 67.
(2) *Ibid.*, p. 70.

gile. La tâche de *régénération* s'arrêta enfin, faute de victimes; l'Ecosse fut libre de calculer ses pertes, de compter ses morts, et l'étendard de la révolte, solennellement arboré sous la tutelle anglaise, flotta sans obstacle de la montagne à la plaine.

Par une froide soirée de décembre, un cavalier enveloppé d'un manteau noir, suivait au galop l'étroite chaussée conduisant jadis au portail de l'abbaye de Saint-André. Cet homme était un étranger sans doute, car il semblait se guider au hasard à travers la contrée désolée; ses regards se portaient alternativement, et avec une expression de doute, tantôt sur un lac situé à sa droite, tantôt à gauche sur un bois de sapins. Il arrêta brusquement sa monture, et, cherchant à pénétrer l'obscurité, s'efforça de découvrir un point de l'horizon en ligne droite.

— Voilà pourtant, murmurait-il, — l'étang et la forêt. Entre les arbres j'aperçois le Mont Strathern, et au delà, des lacs et les prairies d'Elfin; mais pas une tour, pas un clocher! Par Notre-Dame! il y a ici folie ou sortilége.

Puis il enfonça de dépit ses éperons dans le ventre de son cheval, qui poussa un hennissement de douleur et partit avec la rapidité du chamois. Bientôt se présenta la plaine, vaste, unie comme la mer calme, et de nouveau le voyageur s'arrêta. Saisi d'épouvante, il jeta les yeux autour de lui, et, à la faveur d'un rayon de lune qui vint à traverser le nuage, il découvrit à peu de distance les vestiges d'un cloître dont quelques ogives vides se dessinaient sur le ciel momentanément éclairé. Le cavalier baissa la tête, resta comme anéanti, puis se réveillant, poussa avec une sorte de rage son cheval au milieu des décombres. Le pauvre animal, trébuchant à chaque pas, faillit s'abattre, et l'inconnu jugea prudent de mettre pied à terre. Il alla s'asseoir triste et pensif sur un fragment de colonne, et, laissant sa monture souffler et frapper du pied, il tomba peu à peu dans une méditation profonde. Cependant les nuages s'amassaient plus lourds et plus noirs, et le vent sifflait furieux par les arceaux dévastés. Une faible lueur s'éleva d'entre les ruines; on distingua le bruit discret d'un pas furtif. Une ombre blanche s'éleva derrière le cavalier, et une main se posa sur son épaule. Il tressaillit, se leva, et, entr'ouvrant un manteau, saisit à sa ceinture un long pistolet qu'il dirigea vers le fantôme.

— Ne me reconnaissez-vous plus, Mylord? — fit doucement celui-ci.

— Sur mon âme, — répondit le cavalier, — je ne m'attendais pas, révérend père, à trouver un vivant sur cette tombe.

— Et vous ne vous trompiez qu'à demi? L'abbé de Saint-André est mort aux yeux de tous.

— Et qu'est-il resté du couvent?

— Vous le voyez, Mylord.

— Que sont devenus les moines?

— Ils dorment sous vos pieds.

Le voyageur poussa un gémissement, et reprit d'une voix tremblante :

— Inutile de vous demander, mon Père, si Lindesay a respecté mon domaine.

— Elfin s'est relevé, Mylord. Votre noble épouse et votre enfant ont trouvé grâce aux yeux de Murray.

— Dieu soit béni ! Il y a là miracle.

Mais son front devint soucieux.

— Peut-être, — ajouta-t-il, — ils ont oublié...

— Rien, Mylord, — interrompit l'abbé, qui devina le soupçon du baron ; — Lady Elfin est restée catholique.

— Alors je n'ai plus qu'à m'éloigner, mon Père.

— Et où allez-vous, Mylord ? — demanda le prêtre avec inquiétude.

— A Edimbourg.

— C'est vous livrer, songez qu'on vous croit mort et qu'à cette seule condition...

— Je vous comprends, sire abbé ; mais j'ai juré de ne point quitter l'Ecosse, et les montagnes n'ont plus d'asile à m'offrir.

— En venant ici quel était votre dessein, Mylord ?

— Le sais-je ? revoir Elfin, pleurer au tombeau de ceux que je croyais ne plus exister, et les rejoindre. Mais s'ils vivent, s'ils sont heureux, pourquoi les troubler, leur ravir la paix et la sécurité ? Et néanmoins, je vous le dis, mon Père, j'eusse préféré soulever mes vasseaux, et mourir sur un champ de bataille au cri de Notre-Dame et l'Ecosse.

— Mylord, — ajouta fermement l'abbé, — je n'ai, moi non plus, conservé l'existence que dans l'espoir de prolonger la lutte et de réveiller un jour les derniers combattants du ciel et de la reine. Aux proscriptions a succédé le calme ; l'Ecosse respire, mais avilie devant Dieu et les hommes. Il est encore des catholiques fervents et des sujets fidèles. J'ai longtemps travaillé dans l'ombre ; l'heure est venue de tirer les claymores au soleil.

— De combien d'hommes disposez-vous ?

— De plus de six mille.

— Cela suffirait à déterminer les clans des montagnes.

— Demain, Mylord, nous nous reverrons à Elfin, et avant le soir vous aurez une armée sous vos ordres.

— Que Dieu vous entende, mon noble et saint ami ! et, aussi vrai que le sang des martyrs a coulé sur la terre, avant huit jours j'aurai châtié les rebelles et vengé la reine.

Les deux hommes se serrèrent fortement la main et, sans ajouter une parole, le moine rentra dans les ruines, tandis que le baron, sautant en selle, s'élançait sur la route d'Elfin.

(*La suite au prochain numéro.*) Jules de Tournefort.

SUPPLÉMENT.

SUPPLÉMENT A LA LECTURE.

RÉPONSE A M. EUGÈNE BLANC.

M. Eugène Blanc, l'un des rédacteurs administrateurs de *la Lecture*, vient de publier, en son nom *seul*, deux numéros arriérés de *la Lecture*. Dans cet écrit il consacre dix-huit pages à notre blâme, nous dirions plutôt à notre louange, comme on le verra par notre réponse. M. Blanc affirme que ces dix-huit pages ont été conçues et écrites *ab irato*. Il y paraît vraiment. Cependant l'aveu est précieux, la colère étant une mauvaise conseillère... Mais d'abord pourquoi cet *ab irato* conçu et fomenté pendant près de six mois? C'est donc une bien terrible colère que celle de M. Blanc? et de beaucoup supérieure à celle d'Achille, et M. Blanc n'est pas un Achille!

Pourquoi ensuite est-il *le seul* des anciens administrateurs qui soit venu si brusquement, après que cinq de nos numéros ont paru, rétracter les témoignages de haute estime et de bienveillante sympathie, que ces messieurs nous ont donnés, et que l'un d'eux, M. le comte Le Peletier d'Aunay *se fait* un plaisir de nous continuer? Pourquoi?... Pour le dire, nous avons besoin de faire violence à nos sentiments, à nos habitudes, à notre caractère. Mais M. Blanc, inspiré par son *ab irato*, ayant eu l'imprudence d'en appeler à la publicité et à notre loyauté bien connue, nous sommes consciencieusement obligés de nous expliquer. Nous le ferons avec franchise, en ayant soin d'éviter le pathos de M. Blanc.

Lorsque nous devînmes les acquéreurs de *la Lecture*, nous ignorions complétement la situation grave et presque désespérée de ce journal : nous savions seulement qu'il y avait six numéros d'arriérés, et nous pensâmes que c'était le fait de la captivité du principal administrateur. Ce n'est que depuis, et de jour en jour, que nous avons appris, par nos rapports de conversation ou par notre correspondance, que les réabonnements étaient à peu près effectués, et le produit dépensé, et que les réclamations des intéressés, surtout des actionnaires, devenaient pressantes.

Dans cet état de choses, M. Blanc crut sans doute justifier sa réputation d'habile en affaires, en traitant avec nous de l'acquisition de *la Lecture*. Il ne se trompa pas, l'affaire était bonne... pour lui. En effet, il « fut convenu que la nouvelle société servirait *la Lecture* à tous les réa-« bonnés pendant une année, à dater du 1er janvier 1847 ; que le prix « de l'abonnement *resterait* fixé à 12 francs, sur lesquels l'ancienne so-« ciété en aurait... *huit!* » Ce sont là les termes du traité. M. Blanc, qui se dit aujourd'hui *sacrifié*, triomphait alors ; sa position était sauvée ! Le

produit des réabonnements perçu et dépensé n'était plus un embarras; les numéros qui allaient paraître feraient prendre patience pour les arriérés; les actionnaires, les créanciers pourraient croire leurs intérêts à couvert par les arrangements avec la nouvelle société..... L'habileté du vendeur avait fait tous ces calculs. Elle avait été plus loin encore. En nous pressant si vivement de réunir nos bureaux aux siens, M. Blanc couronnait son plan, en nous montrant en quelque sorte comme solidaires de l'ancienne administration. Nous pressentîmes le piége, et, pendant quelque temps, et uniquement par politesse, nous déclinâmes, soit de vive voix, soit par nos lettres, l'offre réitérée et même à la fin gratuite de la communauté de bureaux, et nous gardâmes sur les avertissements qui nous arrivaient de toutes parts un silence discret, qui inquiétait cruellement M. Blanc, ainsi que l'atteste sa curieuse correspondance. Mais lorsque nous fûmes parfaitement éclairés sur les desseins de M. Blanc, que le commis de ses bureaux, que nous avions chargé, *provisoirement,* de recevoir les réabonnements, pris en flagrant délit de nous cacher ces réabonnements et d'en garder le prix, eut avoué *qu'il agissait ainsi par les ordres de son chef;* que les actionnaires, dont l'un d'entre eux réclamait 2,500 fr., outre les intérêts et la prime, nous eurent témoigné leurs espérances en nous; que les créanciers eurent opéré double saisie entre nos mains; oh alors! au milieu de toutes ces révélations si peu attendues, nous prîmes le seul parti décisif que nous commandaient la probité et la loyauté de notre caractère. Garder plus longtemps le silence vis-à-vis d'un public qui s'abusait sur nos engagements, le tromper par la communauté de nos bureaux, eût été, pour nous, encourir une responsabilité, au moins morale, à laquelle d'honnêtes gens ne se prêtent pas.

En conséquence, 1° notre deuxième numéro porte sur sa couverture : « Nous rappelons à nos lecteurs l'observation que nous leur avons déjà « faite, que les livraisons arriérées de l'année 1846 doivent être en- « voyées par l'ancienne administration, qui en a pris *l'engagement for-* « *mel*... Nous observons également que nous ne sommes nullement *soli-* « *daires des engagements* des anciens directeurs.

« 2° (*Avis important.*) Il est à remarquer que les bureaux de *la Lecture* « sont transférés rue des Noyers, 37; qu'à dater du 15 avril, ceux qui « payeraient leur abonnement dans les anciens bureaux, s'exposeraient « à *ne pas recevoir le journal* ou *à payer deux fois.* Tous les mandats à « vue qui ne seraient pas signés par l'un des trois directeurs ci-dessus « *doivent être regardés comme nuls et non avenus.* »

A une déclaration si franche, si nette, si explicite, on conçoit le désappointement et l'*ab irato* de M. Blanc : son habileté échouait; car nous repoussions toute solidarité, même apparente; les actionnaires et les créanciers voyaient clair dans leur position; le détournement des abonnements était impossible... Dès lors, bien naturellement M. Blanc *a dû* nous retirer sa première estime, et chercher à parer, si possible était,

le coup que lui-même s'était préparé, en manquant de franchise et de délicatesse à notre égard et envers les intéressés à son administration. Il aura encore plus mal réussi dans la querelle qu'il nous a suscitée. L'explication que nous venons de donner en est une preuve convaincante ; M. Blanc pourrait se tenir pour satisfait personnellement ! Mais le public et nos abonnés ont droit d'exiger d'avantage. M. Blanc a tenté d'ébranler la confiance qu'ils nous témoignent ; il est bon de les rassurer pleinement. D'ailleurs, la nouvelle administration n'a pas de raisons, elle, de s'appuyer sur l'ancienne ; elle tient à être connue pour ce qu'elle est, pour ce qu'elle veut être, n'en déplaise à M. Eugène Blanc ! Franchement, ce que nous entendons dire à nos côtés, les lettres nombreuses de félicitation qui nous arrivent, tout nous confirme dans la résolution que nous avions prise et déclarée, d'être *nous* et de ne répondre que de *nous*.

C'est donc en toute sécurité et avec une grande franchise, que nous abordons les griefs (dites les éloges), articulés contre nous par M. Eugène Blanc ; nous prions seulement nos lecteurs de ne point perdre de vue l'historique qui précède, et qui jette un jour si clair sur cette étrange querelle.

1° L'ancien administrateur « se plaint de ce que nous ayons pris des bureaux particuliers, et que nous les ayons transportés, comme il le dit si *spirituellement* et surtout si *véridiquement* à *une lieue* de Paris, nuisant ainsi à nos intérêts communs. » On sait, par ce qui précède, à *quels* intérêts nous nuisions lorsque, par le transfert de nos bureaux (non pas à *une lieue* de Paris, mais rue des Noyers, 37, au centre de la capitale, au centre surtout du commerce de la librairie), nous rendions impossible tout détournement d'abonnement, et montrions ainsi que nulle solidarité, même apparente, n'existait entre les deux sociétés. M. Blanc appelle cela une entente *peu intelligente* de notre part. Qu'est-ce donc que l'intelligence pour lui ?

2° « La *justification* de nos numéros, c'est-à-dire l'étendue et la grâce de l'impression de la page, n'est pas la même que celle des anciens numéros. »

Il ne faut que comparer une page de nos livraisons avec une page de l'ancienne *Lecture*, pour se convaincre que notre justification a cinq lignes de plus, et qu'elle est plus gracieuse en présentant une marge plus grande. Décidément, des yeux obscurcis par la passion n'y voient pas clair !

3° M. Blanc nous reproche « de faire payer trop cher notre nouvelle série, et de ne donner que deux feuilles au lieu de quatre. » Ceci est plus sérieux, mais non moins surprenant de sa part. N'est-ce pas lui, M. Blanc, qui a exigé absolument que le prix de 12 fr. restât au lieu de 10 que nous proposions ? Mais il aurait fallu se contenter d'une plus faible remise, et il tenait fortement à ses 8 fr. par abonnement.... Est-ce bien sur nous que doit peser un tel reproche, sur nous qui

n'avons accepté des engagements si onéreux que pour venir en aide à un administrateur en captivité, sur nous qui recevons 4 fr. par réabonné pour faire face à toutes les dépenses? Certes, si quelqu'un avait à se plaindre, ce n'est pas M. Blanc. Au reste, nous l'avons déclaré et nous le déclarons encore, dès que nous jouirons du prix entier de l'abonnement, il sera réduit à 10 fr., comme il l'a été pour les nouveaux abonnés, comme il le sera pour ceux qui doivent renouveler leur abonnement au 15 juillet. C'est prouver que nous entendons le dévouement à une œuvre utile à la patrie et à la religion.

Quant aux deux feuilles en plus, M. Blanc assure « que, dans les préliminaires qui ont précédé le traité, il avait été convenu que nous donnerions, d'une part, *la Lecture*, et de l'autre, *la Voix de l'Eglise*, afin de figurer comme une publication de quatre feuilles et bi-mensuelle. » Nous nions formellement l'allégation. Nous répondons, en outre, que nous n'avons jamais connu *la Lecture* comme paraissant bimensuellement, ni comme donnant quatre feuilles par mois. Tout ce que dit à cet égard M. Blanc est faux et impossible à réaliser.

Il est de notoriété publique que *la Lecture* était une revue *mensuelle* ne donnant que *deux* feuilles d'impression. C'est comme telle qu'elle était déclarée au ministère de l'intérieur, c'est comme telle que nous l'avons acquise, et notre premier numéro et les suivants n'ont pas établi d'autres conditions. Nos abonnés l'ont mieux compris que M. Blanc....

Nous avons dit que la bimensualité et la surcharge de deux feuilles eussent été impossibles à réaliser, et par conséquent n'avaient point été promises. Une revue bi-mensuelle doit déposer un cautionnement de 25,000 fr., et cette somme n'était ni entre nos mains, ni dans celles de M. Blanc. Si *la Lecture* a pu paraître *quelque temps* bi-mensuellement *sous deux titres différents* (*la Lecture* et *la Censure*), c'était en fraude de la loi. Or il n'entre pas dans nos habitudes de nous soustraire à une obligation légale. Nous serons encore plus francs et plus explicites que M. Blanc pourrait le désirer ; nous dirons : Eussions-nous la faculté de satisfaire à la loi du cautionnement, ou d'en éluder *habilement* les prescriptions, comme on nous y convie, nous n'aurions pu et nous ne pourrions donner les deux feuilles en plus. L'ancien administrateur, qui les a fournies depuis *quelque temps seulement*, aurait-il eu recours à une tentative désespérée pour sortir, par les nouvelles ressources d'abonnements et d'actions, de la situation fâcheuse dont nous avons parlé? C'est ce que M. Blanc appelle *s'être sacrifié*. Véritablement, à part les espérances qui lui étaient toutes particulières, c'eût été un sacrifice réel. En effet, d'après les registres qui sont entre nos mains, la balance des recettes et des dépenses constaterait, pour *la Lecture* paraissant avec quatre feuilles d'impression, *un déficit considérable*. Ce sacrifice était supporté par les actionnaires de l'ancienne administration ; mais ce sacrifice-là nous n'en voulons pas. Le seul que nous puissions supporter est celui qui nous est *personnel*, et notre dévouement, qu'il n'a pu

comprendre, consiste à n'engager l'argent de personne, à ne point faire de la publicité une affaire mercantile, et à donner enfin à nos abonnés plus que nous n'avons promis. Ils s'en convaincront!...

C'est ce genre de délicatesse qui nous a engagés à permettre l'insertion, dans *la Lecture,* de quelques articles mordants et incisifs, qui stigmatisent précisément ce trafic honteux de certains journaux. M. Blanc ne goûte pas une *telle plaisanterie;* il en blâme l'esprit et le ton, qu'il appelle un mauvais esprit et un mauvais genre. D'abord M. Blanc ne paraît pas être un habile Aristarque, ni un connaisseur du bon ton, si on en juge par les dix-huit pages de sa composition, et si nous devons nous en rapporter au goût de nos abonnés, qui nous écrivent qu'ils ont lu et relu ces articles *jusqu'à six fois.* Au reste, nos spirituels collaborateurs auront à répondre de leurs œuvres devant M. Blanc. — Ils ne feront pas défaut! — Nous n'avons, nous, qu'à défendre l'*esprit moral* de notre publication; et nous demandons à M. Blanc, s'il préfère à ces articles de fine critique, l'article panthéiste qu'il avait inséré dans l'ancienne *Lecture,* et que *la Voix de l'Église* a signalé dans son numéro du mois de décembre, p. 228, ou cet autre espèce de travail dont l'auteur nous disait : je ne le laisserais pas lire à ma fille.

Enfin, M. Blanc *recommande,* sur la couverture de son numéro, un avis ainsi conçu : « Les principaux collaborateurs de l'ancienne *Lecture* ne veulent point participer à la nouvelle série,... nous continuerons de donner les numéros arriérés de 1846. »

Avant tout, nous formons le vœu bien sincère que ces numéros soient enfin servis. Il n'a pas tenu, il ne tiendra pas à nous, que cet engagement sacré pour M. Blanc ne soit rempli; nous voudrions seulement ne pouvoir en douter... Mais jusqu'à quel point la passion peut-elle égarer un homme, pour le faire mentir si stoïquement à lui-même et au public, ou plutôt à l'évidence des faits? A moins donc que les principaux rédacteurs ne se résument en M. Blanc *tout seul,* les articles et les noms qui ont paru dans la nouvelle série, ceux de MM. Le Peletier d'Aunay, Petit de Julleville, de Tournefort, d'*un homme du monde,* et de plusieurs autres dont les travaux sont entre nos mains pour paraître en leur temps, ne sont-ils plus connus des anciens abonnés de *la Lecture?* Enfin, les écrivains distingués, qui sont venus également nous prêter leur collaboration, sont-ils moins recommandables? D'ailleurs, nous le répétons, nous voulons rester *nous,* et responsables de notre œuvre; c'est au public, c'est à nos abonnés, que nous en appelons pour juger du mérite et de l'avenir de *la Lecture;* nous savons, à ne point en douter, que nous avons en eux des appréciateurs autres que M. Blanc.

Pour satisfaire le désir manifesté par plusieurs de nos abonnés, nous publierons des bulletins politiques dans le genre de ceux de la *Voix de l'Eglise,* qui sont, nous écrit-on, *aussi profondément judicieux qu'incisifs et pittoresques, et qui comptent autant d'admirateurs sincères qu'ils ont de lecteurs.*

FRAGMENT POÉTIQUE (1)

SUR LA MORT DU DOCTEUR JONATHAN SWIFT,

DOYEN DE SAINT-PATRICK,

AUTEUR DES *VOYAGES DE GULLIVER,*

Ecrit par lui-même, à l'occasion de cette maxime de Larochefoucauld :

« Dans l'adversité de nos meilleurs amis, nous trou-
« vons quelque chose qui ne nous déplaît pas. »

La Rochefoucauld a tiré cette maxime de la nature, et voilà pourquoi je la crois vraie ; mais il ne faut pas la regarder comme provenant d'un esprit corrompu : la faute en est à l'humanité, et non à lui, puisque cette maxime a sa base dans le cœur humain. Quand le malheur vient accabler un de nos amis, nous commençons par penser à nous; la nature cherche constamment à exciter en nous des sensations agréables.

Si cette idée vous déplaît, j'en suis fâché ; je puise mes preuves dans la raison et l'expérience. C'est toujours avec un œil d'envie que nous voyons nos égaux s'élever à nos côtés. Quel est celui de nous qui ne voudrait pas être au-dessus d'eux? J'aime mon ami tout autant que vous ; mais pourquoi vient-il s'installer devant moi? N'importe quelle que soit sa place, je veux être plus que lui. Si vous voyez dans une bataille votre meilleur ami faire une action d'éclat, se conduire en héros, n'aimez-vous pas mieux voir flétrir ses lauriers que d'apprendre qu'il est plus heureux que vous? Voilà ce cher ami aux prises avec la goutte, et vous ne l'avez pas. Avec quelle résignation vous entendez ses cris ! De quel bonheur ne jouissez-vous pas, en pensant que ce n'est pas vous qui souffrez !

Quel poëte n'est pas affligé lorsque des confrères riment aussi bien que lui ! Il préférerait les voir à tous les diables. Quand l'émulation cesse, l'envie s'empare de lui et le presse de son aiguillon. L'amité la plus forte cède à l'orgueil, dès qu'elle espère en tirer profit. Vain esprit humain ! race fantastique ! qui peut suivre tes diverses folies? L'amour-propre, l'orgueil, l'ambition maîtrisent ton cœur. Le pouvoir, les richesses que possèdent les autres, sont autant de torts qu'on m'a faits. Je n'ai aucun titre pour y aspirer, et cependant, quand je vois mes émules abaissés, je me crois plus élevé qu'eux. Je ne peux pas lire un vers de Pope, sans désirer d'en être l'auteur. En trouvant plus d'esprit dans une de ses strophes que dans six des miennes, la jalousie s'empare de mon cœur, et je m'écrie : « que le diable t'emporte ! » Je suis peiné de me voir surpasser par Gay en humeur satirique. Arbuthnot n'est plus mon ami ; il ose prétendre à l'ironie, moi qui me croyais né pour en aiguiser les traits, les lancer, en montrer l'usage aux autres ! Saint-John, et Pultney savent que j'ai de la réputation en prose, et cependant ils voudraient me voir repousser par le ministre ; ils ont mortifié mon orgueil, ma plume est rejetée. Si le ciel a béni leurs talents, n'ai-je pas de justes raisons pour les détester ?

(1) Ce fragment poétique est fort peu connu en France. Persuadé qu'il pourra intéresser nos lecteurs, nous leur en donnons la traduction. C'est la nature prise sur le fait, et, trop souvent, le tableau des personnes qui nous entourent. Il peut donner lieu à réfléchir sur ce qui se passe tous les jours autour de nous et sur ce que nous éprouvons nous-même. L'auteur, dans ce petit poëme, écrit d'une manière aussi gaie qu'elle est spirituelle et originale, fait allusion aux fureurs des partis. *La Lecture,* fidèle à ce précepte d'Horace : *Utile dulci,* sait joindre à des travaux graves et sérieux qui alimentent l'esprit, d'autres travaux d'une nature plus légère et plus récréative qui le reposent. C'est ce dernier but que nous voulons atteindre en publiant la traduction de ce poëme. (*Note du Traducteur.*)

Que la fortune comble mes ennemis de ses dons, je supporterai tranquillement l'aspect de leur bonheur! Mais, si elle favorise mes amis, la jalousie s'empare de moi, je suis un homme perdu.

Finissons la préface et commençons le poëme.

Le temps n'est pas éloigné où, suivant le cours de la nature, je dois mourir. Je prévois le moment où mes amis croiront y trouver quelque avantage ; quoique j'aie beaucoup de peine à comprendre comment ma mort pourra leur faire du bien, il me semble les entendre ainsi parler : « Voyez comme le doyen commence à baisser ! Il s'en va si vite, le pauvre homme! Ce vieux vertigo qu'il a dans la tête ne s'en ira qu'avec lui ; il n'a plus de mémoire, il ne se ressouvient plus de ce qu'il a dit, il oublie ses amis, le dernier endroit où il a dîné ; il vous répète des histoires qu'il a déjà racontées plus de cinquante fois. Comment peut-il croire qu'on ait du plaisir à écouter son bavardage? Aussi, s'entoure-t-il de jeunes gens qui consentent à entendre ses niaiseries pour boire son vin. Ma foi, s'il veut changer d'auditeurs, qu'il fasse ses histoires plus courtes! Son génie poétique est éteint, il est une heure à trouver une rime; son imagination, son esprit, ont baissé, sa muse est vieillie ; je lui conseille de jeter sa plume de côté, mais il ne veut écouter personne. »

C'est en augmentant le nombre de mes années qu'ils montrent leur tendresse pour moi : « Il est plus vieux qu'il ne le dit, ajoutent-ils ; il a vécu du temps de Charles II ; il boit à peine sa bouteille de vin. C'est un mauvais signe. L'an dernier il était encore fort, maintenant c'est différent : son estomac est affaibli. — Je souhaite qu'il puisse aller ainsi jusqu'au printemps. Du reste, cela n'est point fâcheux pour nous. »

C'est ainsi qu'ils raisonnent, et ils s'en applaudissent. Tout en affectant des craintes dans leur discours, ils laissent percer leur espoir. On peut prévoir un grand malheur; jamais un ennemi ne remplacera un ami. Par bonté, ils viennent tous les jours s'informer de mes nouvelles auprès de mes domestiques, qui leur répondent : « De pire en pire. » Préféreraient-ils entendre dire : « Dieu soit loué, le doyen est sauvé! » Alors un d'eux cherche à faire approuver aux autres sa prédiction : « Vous le savez, je craignais que sa maladie ne devînt plus fâcheuse, je vous l'ai souvent répété. » Cependant il eût préféré me savoir mort et passer pour un faux prophète. Personne, en définitive, ne voudrait me voir revenir. Tous s'accordent à dire que je dois succomber. Néanmoins, quelques voisins, par un reste d'affection pour moi, viennent s'informer de l'état de ma santé. Si je suis calme, si je dors, ils se lamentent en versant plus de larmes que n'en verseront les pleureuses autour de mon cercueil.

Ne craignez rien, mes amis! Quoique vous vous soyez trompés d'une année, quoique vous vous soyez mépris sur vos pronostics, ils finiront toujours par se vérifier.

Enfin le jour fatal est arrivé : « Comment va le doyen? — Il est encore en vie, on lui récite la prière des agonisants. — Il respire à peine. — Le doyen est mort. » La nouvelle court la ville avant que le son de la cloche puisse l'instruire. « Nous devons tous, se disent-ils, nous préparer à la mort. — Qu'a-t-il laissé? Quel est son héritier? — Je ne sais pas, on dit qu'il a fait un testament en faveur du public. — C'est un caprice. Qu'est-ce que le public a fait pour lui? — C'est par orgueil, par envie, qu'il a tout donné. — Le doyen est bien mort ; il n'avait ni parents, ni amis, il n'a fait de tort à personne en disposant de son bien. »

Aussitôt les beaux esprits se mettent à l'œuvre, ils inondent la ville

de leurs élégies, ils écrivent dans les journaux pour maudire le doyen ou bénir le Drapier (1).

Les médecins, pour soutenir leur réputation, rejettent d'abord le blâme sur moi. « Nous avouons qu'il n'était pas bien, mais il n'a jamais voulu suivre nos ordonnances; s'il s'était soigné, il aurait pu vivre encore vingt ans. Nous l'avons ouvert, et toutes ses parties vitales étaient parfaitement saines. »

On sait à Londres aussitôt qu'à Dublin la nouvelle de la mort du doyen; elle se dit à la cour, et lady Suffolk court en riant l'apprendre à la reine, si bonne, si gracieuse : « Il est mort le doyen, dites-vous? Il faut le laisser en repos. Je suis contente d'avoir oublié de lui envoyer la médaille que j'avoue lui avoir promise. Alors je n'étais que princesse; maintenant c'est différent, je suis reine. »

Chartres, au lever de sir Robert, raconte cette nouvelle en ricanant. « Il est mort pauvre, s'écrie Bob, je suis fâché d'apprendre cette triste nouvelle. Si mon ami Will existait encore, on lui donnerait sa place. Etait-il honoré de la mitre comme l'était Bolingbroke au moment de sa mort? »

Maintenant, Carl tire des catacombes de sa boutique trois tomes de Swift qui lui restent; pour s'assurer de la vente, il les fait retoucher par Tibbad, Moore et Gibber. Ils me traitent mal, quoiqu'ils fassent pour le mieux; ils publient ma vie, mes lettres, mon testament, et même des libelles qui ne devaient pas voir le jour, et dont Pope n'est pas plus innocent que moi.

Ici la scène change. Représentons ceux qui s'affligent de ma mort. Le pauvre Pope sera affligé pendant un mois; Gray, une semaine; Arbuthnot, un jour; Saint-John cessera à peine de tailler sa plume, et versera au plus une larme; les autres, en haussant les épaules, murmureront : « J'en suis fâché, mais nous devons tous mourir. »

L'indifférence fera tous les frais de la fête. Que de gens n'ont jamais éprouvé le moindre mouvement de pitié, qui viennent baiser la verge qui les frappe, en se résignant à la volonté de Dieu !

Des fous, plus jeunes que moi d'une année, éprouvent un sentiment de crainte; ils se croyaient à l'abri quand la mort ne m'approchait pas encore. Ce frêle rempart détruit, ils tremblent et ne dissimulent point leurs larmes.

Les femmes, dont le cœur est plus accessible à la sensibilité, tout en continuant leur partie, reçoivent cette nouvelle d'un air dolent. « Le doyen est mort. (Quelle est la retourne, je vous prie?) Que le bon Dieu veuille avoir pitié de lui! (Madame, je demande la volte.) Six doyens doivent, à ce qu'on dit, porter le poële. (Qui est-ce qui a le roi?) Votre mari, madame, suivra l'enterrement d'un aussi bon ami? — Non, madame, c'est un spectacle trop triste; d'ailleurs, il est engagé pour toute la journée, et milady Club lui en voudrait beaucoup s'il lui faisait manquer son quadrille. — Il aimait le doyen. (Je demande en cœur.) Ses amis disent qu'ils accompagneront son corps. Au reste, son temps était arrivé; nous espérons qu'il sera mieux là-haut!...»

Pourquoi donc affliger ainsi ses amis? On peut aisément remplacer cette perte. Une année passe, la scène change; on ne pense pas plus au doyen que s'il n'avait jamais existé. Où est le favori d'Apollon? Il est parti. Ses travaux subiront le sort commun. Son esprit n'était plus de saison. (*La fin au prochain numéro.*)

Trad. de l'anglais par le Cte Le Peletier d'Aunay, membre de l'Instit. hist.

(1) *Lettres du drapier*, écrit politique de Swift.

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

QUATRIÈME ARTICLE(1).

Extrait du discours de Bossuet, à l'ouverture de l'assemblée de 1682. Quelques réflexions sur ce discours.

J'ignore si jamais discours a été plus fréquemment rappelé que celui de Bossuet, à l'ouverture de l'assemblée de 1682. Je crois néanmoins devoir en présenter ici quelques extraits, en soumettant au judicieux lecteur quelques-unes des réflexions qu'ils ont fait naître dans mon esprit.

« Qu'elle est donc belle cette Eglise gallicane pleine de science et de « vertu ! Mais qu'elle est belle dans son tout qui est l'Eglise catholique ! « et qu'elle est belle saintement et inviolablement unie à son chef, c'est-« à-dire au successeur de saint Pierre ! Oh ! que cette union ne soit « point troublée ! Que rien n'altère cette paix et cette unité où Dieu « habite !... La paix est l'objet de cette assemblée. Au moindre bruit « de division, nous accourons effrayés pour unir parfaitement le corps « de l'Eglise, le père et les enfants, le chef et les membres, le sacerdoce « et l'empire.... Songeons que nous devons agir par l'esprit de toute « l'Eglise. Ne soyons pas des hommes vulgaires que des vues particu-« lières détournent du vrai esprit de l'unité catholique. Nous agissons « dans un corps, dans le corps de l'épiscopat et de l'Eglise catholique, « où tout ce qui est contraire à la règle ne manque jamais d'être détesté ; « car l'esprit de vérité y prévaut toujours. Puissent nos résolutions être « telles qu'elles soient dignes de nos pères, et dignes d'être adoptées « par nos descendants ; dignes enfin d'être comptées parmi les actes « authentiques de l'Eglise, et insérées avec honneur dans ces actes im-« mortels où sont compris les décrets qui regardent non-seulement la « vie présente, mais encore la vie future et l'éternité tout entière. »

Il n'y a rien à dire sur les éloges que donne Bossuet à l'*Eglise galli-*

(1) Voir notre livraison de juin, p. 161.

cane dans son tout, qui est l'*Eglise catholique*. Il faut convenir pourtant qu'on pouvait appliquer la même louange à l'Eglise d'Espagne, d'Allemagne, etc. Quoi qu'il en soit, l'orateur, au milieu de son admiration, est visiblement préoccupé ; car que signifie le vœu qu'il exhale si ardemment pour que la *paix et l'union* avec la mère Eglise ne soient point *troublées et altérées* ? Pourquoi pense-t-il avoir besoin de rassurer ceux qui l'écoutent, mais bien plus encore ceux qui doivent le lire sur le but de l'assemblée ? Est-ce que le principe de cette réunion serait irrégulier ? *Au moindre bruit de division, nous accourons effrayés pour unir parfaitement le corps de l'Eglise ;* mais d'où part-il *ce bruit de division?* qu'est-ce donc qui le fait naître ? Quelques enfants de famille ont pris une détermination avant d'avoir pris le consentement de leur père ; plus tard, ils ont voulu le lui arracher ; il le leur a refusé ; il les a grondés, parce qu'ils le méritaient ; ils se sont obstinés, et ont cherché à lui prouver que leur jugement valait mieux que le sien. Il a maintenu ses droits et son autorité divine. Maintenant, ces obstinés viennent lui dire: *Vos droits !* mais nous les connaissons mieux que vous : ils ne vont que jusque-là. Gardez-vous, Saint Pontife, de dépasser cette borne. Voilà ce que nous appelons *unir parfaitement le corps de l'Eglise*. Je ne comprends guère ce qu'ajoute Bossuet : *Songeons que nous devons agir par l'esprit de toute l'Eglise ;* ou, si je le comprends assez, je voudrais que l'on m'expliquât la vérité de ce langage et la possibilité de sa réalisation. Où se trouve l'esprit de toute l'Eglise ? Je le distingue clairement dans l'union parfaite des membres avec leur chef; mais *accourir effrayés* pour faire cesser la division que l'on a fait naître et que l'on vient sanctionner, cela peut-il se nommer *agir dans l'esprit de toute l'Eglise ?* Bossuet repousse *les hommes* et les sentiments *vulgaires que des vues particulières détournent du vrai esprit de l'unité catholique ; il déteste tout ce qui est contraire à la règle*. Je pense qu'il veut parler de la règle de foi ; car, pour ce qui est des règles canoniques, je ne vois guère comment on prétendrait s'y tenir en se mettant au-dessus de celles que le Souverain-Pontife rappelle et maintient. Mais il y avait en France, à cette époque, un grand nombre d'esprits novateurs qui n'auraient pas mieux demandé que de pouvoir attribuer aux Evêques assemblés en 1682, la volonté de se prononcer contre les décisions dogmatiques du Saint-Siége; le grand orateur ne veut pas être confondu avec eux. Il n'adopte que le *corps de l'épiscopat et de l'Eglise catholique, où l'esprit de vérité prévaut toujours*. Il est fâcheux qu'on ne puisse trouver ce corps dans une fraction d'Evêques qui, bien certainement, allaient établir des principes en opposition avec ceux de la très-grande majorité des Prélats catholiques de tout l'univers. Après avoir parlé avec tant d'assurance, Bossuet fait des vœux qui annoncent quelques craintes : *Puissent nos résolutions être dignes de nos pères et de nos descendants !* Mais ces résolutions étaient prises ; elles avaient été réfléchies, débattues, discutées. Appréhende-t-il qu'il ne s'y soit glissé quelque venin ? *Puissent-elles être*

dignes d'être comptées parmi les actes authentiques de l'Eglise ! Mais, ô grand Evêque, votre préoccupation vous rend inexact. Comment compter parmi les actes authentiques de l'Eglise ce que vous allez faire, sinon hors de l'Eglise, du moins sans son aveu, contre son aveu ? Vous n'êtes pas en concile ; si vous y étiez, il est probable que vous seriez tout autrement inspiré, et que vous reculeriez devant la pensée du parti que vous allez prendre. Quoi ! l'Eglise gémit à la vue de cette audace toujours croissante d'une secte qui ne tend qu'à rabaisser le Saint-Siége et ses oracles sacrés ; vous le savez, et vous portez la parole dans une réunion qui ne s'est formée que dans le but d'abreuver le chef de l'Eglise de chagrin et d'amertume ! Ah ! vos protestations de respect et d'amour ne feront que rendre sa douleur plus vive et plus pénétrante. Vous n'envisagez que ceux qui, dans une étroite enceinte, adorent aujourd'hui vos paroles éloquentes ; mais pourquoi ne tenir aucun compte du jugement de l'inflexible postérité dont vous ambitionniez tout à l'heure les suffrages ? Les pièces de ce hardi procès lui seront soumises, et la sentence que vous allez prononcer n'échappera pas à la juste rigueur de son tribunal. Vous même, avant de terminer votre noble carrière, ferez justice de cette déclaration funeste, et que vous semblerez répudier comme indigne de trouver en vous un avocat et un défenseur : *Abeat quò libuerit declaratio : non enim illam tutandam suscipimus.*

Bossuet, cependant, parle avec une toute autre assurance quand il annonce les prérogatives de saint Pierre et de son Siége ; aucune entrave, aucun nuage, ne viennent alors gêner sa pensée et son langage : c'est une source limpide et pure qui coule avec majesté, parce qu'il est dans le vrai. « Pierre, dit-il, en proclamant Jésus-Christ fils du Dieu vivant, « s'attirera, par cette haute prédication de la foi, l'inviolable promesse « qui fait le fondement de l'Eglise. La parole de Jésus-Christ, qui de « rien fait ce qu'il lui plaît, donne cette force à un mortel. Qu'on ne dise « point, qu'on ne pense point, que ce ministère de saint Pierre finisse « avec lui : ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut « jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs, Pierre par- « lera toujours dans sa chaire : c'est ce que disent les Pères, c'est ce « que confirment six cent trente Evêques au concile de Calcédoine. » — Les novateurs ont reproché à Bossuet ce langage comme outré, ce qui en fait le plus bel éloge (*V. Corr. et add. aux nouv. Opusc. de Fleury*, p. 29).

Cet hommage, rendu à l'indéfectibilité de la chaire de saint Pierre, était digne de l'Evêque de Meaux ; mais il avait devant ses yeux des hommes qui lui objectaient tout bas la défection qu'ils aimaient à supposer dans un petit nombre de Souverains-Pontifes. L'orateur aspire à les contenter, en paraissant défendre toujours la chaire indéfectible, comme il avait prétendu le faire dans une conférence particulière qu'il avait eue avec l'Evêque de Tournay. Celui-ci, pourtant avait été moins convaincu de la vérité de ses conclusions que de la richesse et de la puis-

sance de son langage. Ecoutons, car on ne peut mieux dire en soutenant une thèse aussi contestable.

« Que, contre la coutume de tous leurs prédécesseurs, un ou deux « Souverains-Pontifes, ou par violence, ou par surprise, n'aient pas « assez constamment soutenu, ou assez clairement expliqué la doctrine « de la foi, consultés de toute la terre, et répondant durant tant de siè- « cles à toutes sortes de questions de doctrine, de discipline, de céré- « monies ; qu'une seule de leurs réponses se trouve notée par la sou- « veraine rigueur d'un concile œcuménique : ces fautes particulières « n'ont pu faire aucune impression dans la chaire de saint Pierre ; un « vaisseau qui fend les eaux n'y laisse pas moins de vestiges de son pas- « sage. C'est Pierre qui a failli, mais qu'un regard de Jésus ramène « aussitôt, et qui, avant que le fils de Dieu lui déclare sa faute future, « assuré de sa conversion, reçoit l'ordre *de confirmer ses frères*. Et « quels frères ? les Apôtres, les colonnes mêmes ; combien plus les siè- « cles suivants ? Qu'a servi à l'hérésie des monothélites d'avoir pu sur- « prendre un Pape ? L'anathème qui lui a donné le premier coup n'en « est pas moins parti de cette chaire qu'elle tenta vainement d'occuper, « et le sixième concile ne s'en est pas écrié avec moins de force : *Pierre a « parlé par Agathon !* Toutes les autres hérésies ont reçu du même en- « droit le coup mortel. Ainsi l'Eglise romaine est toujours vierge ; la « foi romaine est toujours la foi de l'Eglise ; on croit toujours ce qu'on a « cru, la même voix retentit partout, et Pierre demeure dans ses suc- « cesseurs le fondement des fidèles ; c'est Jésus-Christ qui l'a dit, et *le « ciel et la terre passeront plutôt que ses paroles.* »

Remarquez que, dans ce morceau si éloquent, Bossuet s'explique et ne s'explique pas. Il en dit assez pour satisfaire quelques-uns des docteurs *gallicans* qui l'écoutent ; mais aussitôt il parle de *violence*, de *surprise*, d'*explications incomplètes ;* il mélange *la doctrine, la discipline* et *les cérémonies*. Il parle *d'une souveraine rigueur* dont un seul Pontife aurait été l'objet de la part d'un concile œcuménique. C'est bien dire que l'on peut trouver quelque chose à reprendre dans un ou deux Papes; mais ce n'est pas dire qu'ils ont manqué à la foi, en décidant librement comme Souverains-Pontifes. L'exemple de saint Pierre semble mis tout exprès pour adoucir l'idée trop sinistre que l'on aurait pu se former ; car il est bien évident qu'il n'agissait pas comme chef de l'Eglise quand il renia Jésus-Christ de bouche plutôt que de cœur. Supposons donc que le théologien le plus dévoué aux saintes prérogatives du Siége apostolique eût reproché à Bossuet de les avoir flétries, il aurait pu lui répondre : Eh ! comment le prouveriez-vous ? Pour éviter de me briser contre cet écueil, j'ai affecté d'entasser les expressions qui écartaient la pensée d'un jugement doctrinal et solennel dans les Papes que j'ai rappelés ; je les ai peints dans une situation où leur liberté était enchaînée. J'ai dit que, *sous l'impression de la violence ou de la surprise, ils n'avaient pas assez constamment soutenu, ou assez pleinement expliqué la doctrine*

de la foi. Qu'y a-t-il là que vous ne puissiez rigoureusement confesser vous-même, sans préjudice de l'infaillibilité pontificale? Ajoutons que Bossuet est tellement maître de sa parole qu'il ne dit absolument que ce qu'il veut et comme il veut : et quand on entreprend de disséquer son langage, on est toujours forcé de convenir qu'il n'était pas possible de l'employer avec plus de sagacité et de circonspection. S'il n'est pas disposé à dévoiler toute sa pensée, chacun finalement peut y trouver, pour son sentiment, l'opinion qu'il désire. Il n'en est pas de même de son grand travail pour défendre *la Déclaration.* Là, toutes ses pensées sont mises à découvert. Nous en parlerons plus tard.

Il n'est personne qui n'ait admiré, dans le *Discours sur l'unité*, le langage magnifique de Bossuet parlant de l'Eglise romaine. « Qu'elle est « grande, s'écrie-t-il, l'Eglise romaine, soutenant toutes les Eglises, « portant le fardeau de tous ceux qui souffrent, entretenant l'unité, « confirmant la foi, liant et déliant les pécheurs, ouvrant et fermant « le ciel! Qu'elle est grande, encore une fois, lorsque, pleine de l'au- « torité de saint Pierre, de tous les Apôtres, de tous les conciles, elle « en exécute, avec autant de force que de discrétion, les salutaires « décrets!... Sainte Eglise romaine, mère des Eglises et mère de tous « les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même « charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos en- « trailles. » C'est ainsi que le grand homme, par de nobles et vives couleurs, semble vouloir faire disparaître les ombres qu'il a jetées çà et là dans son brillant tableau.

On s'attend bien qu'il définira *les libertés de l'Eglise gallicane,* puisque son discours n'est que le solennel préliminaire de leur publication. Mais il ne les fait consister que dans le maintien du droit commun, et de la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux et les institutions des Saints-Pères. *Nous n'en voulons jamais connaître d'autres*, ajoute-t-il... : *Ce n'est pas diminuer la plénitude de la puissance apostolique. L'Océan même a ses bornes dans sa plénitude; et, s'il les outrepassait sans mesure aucune, sa plénitude serait un déluge qui ravagerait tout l'univers.* Comme s'il disait : que l'on sache bien que tous les articles que nous allons proclamer, quoiqu'ils ne soient qu'au nombre de quatre, n'ont pas pour objet d'énoncer chacun l'une des libertés de notre Eglise. A peine le troisième article en insinuera-t-il quelque chose. Les autres n'en diront pas le moindre mot. Il est bon que nous fassions connaître pourtant à l'univers que nous nous sommes occupés de fixer les limites de l'autorité du Saint-Siége, à qui il n'est pas plus permis de les franchir qu'à l'Océan de dépasser les siennes. Mais, ô grand génie, vous n'avez pas assez réfléchi que c'est Dieu lui-même, et non pas la France, ou toute autre nation qui a dit à la mer : *Tu n'iras que jusque-là*; *et c'est là que tes flots orgueilleux viendront se briser* : c'est donc lui aussi, et non pas l'Eglise de France, ou toute autre Eglise du monde, qui a marqué jusqu'où s'étendaient les prérogatives du chef de l'Eglise universelle. Il y a

donc une présomption très-condamnable dans le fait d'une poignée d'Evêques qui se réunissent par l'ordre d'un roi, pour dire au Vicaire de Jésus-Christ : *Votre autorité ne va que jusque-là.* Bossuet paraît si persuadé que le clergé de sa nation jouit d'un privilége particulier pour fixer les bornes de la puissance pontificale, qu'il a su bien mieux que les autres Eglises du monde découvrir dans la tradition, qu'il ne balance pas de dire à ses collègues : *Conservons ces fortes maximes de nos Pères que l'Eglise gallicane* A TROUVÉES *dans la tradition de l'Eglise universelle!* L'Eglise gallicane A TROUVÉ : c'est-à-dire, que le ciel lui a départi de plus grandes lumières qu'à toutes les autres Eglises de l'univers et, sans contredit, qu'à l'Eglise romaine elle-même, qui s'exagère ses titres de puissance et de gloire. Elle a reçu, de plus, une mission spéciale pour publier ces *fortes maximes. Priez... Prions tous ensemble, ajoute l'orateur, que ce qui doit finir, finisse bientôt; tremblez à l'ombre même de la division.*

Y avait-il donc dans l'assemblée des hommes qui eussent d'autres sentiments que ceux de Bossuet? Pourquoi donc se montre-t-il si inquiet et si agité en terminant son discours? Pourquoi laisse-t-il ses auditeurs sous l'impression du tourment intérieur qu'il ne peut dissimuler? Ce cœur si candide se trahit lui-même : et les propres efforts qu'il fait pour témoigner de l'assurance, décèlent ses appréhensions. Il n'a pas osé dire : ce que nous allons publier fera une blessure au Souverain-Pontife; mais nous ne voulons pas pour cela rompre avec lui. Il ne l'a pas dit; mais celui qui a bien saisi sa pensée, n'a pu y découvrir autre chose. Evidemment Bossuet souffre dans l'exercice d'une fonction qu'il a acceptée; son éloquence est triste et mélancolique; il semble faire une oraison funèbre qui doit être pour lui sans honneur. Une mesure audacieuse a été commandée par une volonté royale, que de perfides conseils ont séduite. L'Evêque de Meaux n'a pas eu assez d'énergie pour y refuser jusqu'à la fin sa coopération. C'est un pas délicat à faire : *Ah! que n'est-il déjà fait,* semble-t-il dire! *Priez que cette malheureuse opération finisse bientôt, et sans scandale.* N'est-ce pas, en effet, à ce sens que reviennent ces paroles : « Songez au malheur des peuples qui, ayant rompu l'u-« nité, se rompent en tant de morceaux, et ne voient plus, dans leur « religion, que la confusion de l'enfer et l'horreur de la mort. »

Je ne saurais trop le répéter : Bossuet avait un cœur tout catholique. Mais, s'il avait eu les mêmes principes, les mêmes vues et la même indépendance d'esprit que le cardinal du Perron, il ne serait pas maintenant dans l'embarras où il se trouve. Dès le début de cette fâcheuse intrigue, il se serait prononcé contre un projet hostile au Saint-Siége; et, au lieu de consentir enfin à rédiger lui-même des *propositions* qu'il avait déjà signalées comme *odieuses,* il se serait écrié, comme le savant cardinal, mais dans un langage plus noble et plus pompeux encore : Que nous a-t-on proposé, Messeigneurs? « Sera-t-il dit que la France, qui a été « honorée par tant de siècles du nom de royaume très-chrétien, et en la-

« quelle saint Jérôme disait qu'il n'y avait point de monstres, soit ré-
« duite à ne souffrir la religion catholique, sinon aux mêmes conditions
« et servitudes qui lui sont imposées en Angleterre? Sera-t-il dit qu'il ne
« soit permis de vivre en France, sinon aux mêmes stipulations sous les-
« quelles il leur est permis de vivre en Angleterre? Sera-t-il dit qu'il
« faille que les catholiques, et particulièrement les ecclésiastiques, pour
« avoir sûreté et liberté en France, soient forcés de s'obliger à croire les
« mêmes choses qu'il faut qu'ils jurent pour avoir permission de respi-
« rer, ou plutôt de soupirer en Angleterre? Et, s'il se trouve, en Angle-
« terre, des catholiques assez constants pour souffrir toutes sortes de
« supplices, plutôt que d'y consentir, ne s'en trouvera-t-il point en
« France qui fassent de même, plutôt que de signer *des articles* qui
« mettent les rênes de la foi entre les mains des laïques, et introduisent
« la division dans l'Eglise?... Ce sont des esprits violents qui, s'é-
« tant portés à une extrémité, ont cru que le moyen de se justifier
« était de se mettre à écrire et combattre contre le Pape...; symbolisant
« avec les ennemis de l'Eglise..., qui les ont poussés à éclore, sous pré-
« texte du service du roi, les semences d'un schisme... Le Pape est,
« pour le roi, comme un second Père : et, par toutes sortes de soins et
« d'offices, s'emploie à procurer, envers Dieu et envers les hommes, le
« bien et la conservation de sa personne et de son royaume. Et pourquoi
« donc irons-nous troubler cette concorde par des lois, non-seulement
« d'Etat, mais de religion et de conscience que nos pères n'ont point con-
« nues? Jetez les yeux sur les histoires de la France, et vous trouverez
« que, toutes fois et quantes que nos rois ont été en union, concorde et
« intelligence avec le Siége apostolique, et que l'Epoux, pour emprunter
« les termes de l'Ecriture, a fait ses pâturages entre les lys, toutes sortes
« de grâces et de bénédictions temporelles et spirituelles ont plu sur eux
« et sur leurs peuples... Le nom Français s'est répandu d'un bout du
« monde à l'autre, et nos lys ont fleuri aux plus lointaines parties de la
« terre; et, au contraire, lorsque nos rois ont été séparés de l'union du
« Siége apostolique, le lys a été entre les épines, et toutes sortes d'an-
« goisses et d'adversités nous ont assiégés... Souvenez-vous combien,
« pendant les schismes ou appréhensions de schismes, nous avons souf-
« fert de misères et de calamités; combien de temples ruinés; combien
« d'autels démolis; combien de villes saccagées. Représentez-vous l'état
« de votre passé, pendant que le feu roi était privé de la communion du
« Siége apostolique, et avec combien de vœux et de larmes et lui et vous
« avez désiré qu'il y fût restitué. Mais surtout remettez-vous devant les
« yeux le royaume de la vie future, de laquelle les auteurs et fauteurs
« des schismes sont exclus, et à laquelle nul ne peut parvenir, s'il n'est
« constitué, non-seulement en la foi, mais en l'unité et en la communion
« de l'Eglise catholique. »

On voit bien, en lisant le discours de Bossuet, après celui du cardinal du Perron, que l'Evêque de Meaux a voulu laisser à son auditoire la

même impression que l'Archevêque de Sens en terminant sa harangue. Mais malheureusement on ne saurait obtenir un même résultat avec des conclusions entièrement opposées. Du Perron ne déployait son éloquence que pour anéantir *les articles* dont on proposait la sanction. Bossuet avait fini non-seulement par agréer que des *articles* fussent formulés; mais les avait formulés lui-même, et tout en faisant une plaie au Siége apostolique, il exhalait des vœux déplacés pour que l'unité n'en fût pas blessée. « Ah! prenons garde, disait-il en finissant, que ce mal ne gagne! « Déjà nous ne voyons que trop, parmi nous, de ces esprits libertins « qui, sans savoir ni la religion, ni ses fondements, ni ses origines, ni « sa suite, blasphèment ce qu'ils ignorent, et se corrompent dans ce « qu'ils savent. Nuées sans eau, docteurs sans doctrine, qui, pour toute « autorité ont leur hardiesse, et pour toute science leurs décisions pré- « cipitées... Opposons à ces esprits légers, à ce charme trompeur de la « nouveauté, la pierre sur laquelle nous sommes fondés et l'autorité de « nos traditions, où tous les siècles sont renfermés, et l'antiquité qui « nous réunit à l'origine des choses. Marchons dans les sentiers de nos « Pères; marchons dans les anciennes mœurs, comme nous voulons mar- « cher dans l'ancienne foi. »

J'ignore si l'on trouvera beaucoup d'éloquence dans cette conclusion. Quant à moi, je n'y trouve que de la gêne, et l'aveu d'une fausse position. L'aigle, qui s'était élevé si haut dans son premier essor, semble se ressentir de la fatigue de son vol : il retombe à l'instant où l'on devait le perdre de vue, et semble dire : Ma tâche était difficile et pénible; elle est terminée, et je me repose; c'est bien assez pour une fois.

L'Abbé ***, ancien Vicaire général.

PARIS RELIGIEUX.

ESQUISSES DE MŒURS (1).

XIV.

Une réflexion sur la Fête-Dieu. — Comme nous étions heureux, *nous autres* jeunes chrétiens du beau temps! nous venions de lire la veille les pages fleuries de *notre* Châteaubriand, et le lendemain nous assistions à cette imposante procession où le Maître de toutes choses

Des cieux inclinés abaisse la hauteur!

Ce jour-là les cloches sonnaient en toute volée, le canon frappait les

(1) Voir la livraison du 15 juin, p. 172.

échos de sa grosse voix, Paris secouait sa molesse et accourait en foule recueillir les bénédictions divines sur le passage de l'Homme-Dieu. Car aussi bien le Roi lui-même avait déposé sa couronne dans son palais, et était descendu du trône pour suivre à pied *le Seigneur des seigneurs*. Oh! alors, le plus petit d'entre le peuple voyait *de ses yeux* ce ciel promis à sa foi où toutes les grandeurs de la terre auront disparu. Il se prenait alors à bénir le Dieu juste, à se résigner et à attendre..... Cette philosophie calmait en lui la fièvre des révolutions. Aujourd'hui, Dieu a reçu l'ordre légal de ne point sortir de ses temples, et les princes font prudemment de rester dans leurs royales demeures. Il n'y a plus pluie de roses; il n'y a plus gros nuages d'encens s'élevant au ciel pour attirer les tièdes ondées d'en haut. Aussi le pauvre citadin ou le bon villageois ne répète plus à vos côtés : « Je sens le ciel, il fait bon ici. » Rongé de soucis et d'ambition, il reste lui aussi dans sa chaumière ou dans son échoppe, et, un roman-feuilleton à la main, rêve à l'égalité, au communisme..... O philosophes-législateurs, en proscrivant les solennités extérieures de notre culte, vous nous avez fermé en quelque sorte ce ciel *visible* qui nous faisait oublier les misères et les injustices de la terre. Dites-vous à présent les amis de l'humanité!

Grâce à vos belles leçons, grâce à cette éducation efféminée, sensuelle, qui se puise dans les livres du néo-voltairianisme, les fêtes mêmes de nos temples ont perdu de leur pompe et de leurs inspirations. C'est à peine si l'on peut dire : « que ma prière monte au ciel avec la vapeur de l'encens; » il n'y a presque plus de nuages, plus de parfums dans nos églises. Pourquoi? Parce que, là, à vos côtés, il y a un *économiste* qui grommelle budget; il y a là une dame ultrà-bourgeoise, qui se plaint du mal de tête... Or sus! Messieurs et Mesdames, est-ce qu'il nous faudra, à nous vieux catholiques, compter entre Dieu, et vos ordonnances de police, votre budget et votre migraine? Non, nous ne le souffrirons pas, notre culte nous est plus cher que la vie.

XV.

L'ab irato de M. Blanc. — Certes, je suis loin, bien loin d'être fataliste! — on ne l'est guère que pour s'épargner la peine de rechercher la cause de ses fautes, ou pour éviter la honte de s'accuser soi-même, ce qui n'est pas honorable! — Mais, enfin, voilà un fait (l'*ab irato* de M. Blanc, ex-administrateur de *la Lecture*) qu'il est impossible d'expliquer autrement que par *l'aveugle fatalité*. En effet, on ne concevra jamais qu'un homme, qui n'aurait pas été sous l'impression de cette main de fer, de ce clou fatal, comme l'appelle Horace, eût pu se commettre par la publicité, comme l'a fait M. Blanc. Quand on a lu son triste factum et la réponse qui lui a été faite dans le dernier numéro de *la Lecture*, le premier cri qui s'échappe de l'âme, est celui-ci : Quelle maladresse! quelle folie! tranchons le mot, quel *aveuglement fatal!* car, après tout, au milieu du naufrage de

son administration, M. Blanc avait fait preuve de quelque honnêteté, de quelque sollicitude pour les intéressés à l'ancienne *Lecture,* en remettant sa Revue entre les mains de nouveaux directeurs déjà si honorablement connus dans la presse. Le succès de la nouvelle série se réflétait sur l'ancienne, il y avait profit et honneur pour l'ex-administrateur..... Eh bien, non ! ce succès blesse M. Blanc, il éprouve un besoin impérieux, irrésistible de l'arrêter, ou du moins de l'amoindrir, et finalement de se perdre lui-même, en provoquant, en forçant par la publicité des hommes d'honneur et de conscience à révéler toute la vérité. Voilà ce qu'on appelle du fatalisme, parmi nos vieux docteurs. Mais, si nos modernes homœopathes aujourd'hui ont raison, si les *semblables* se guérissent par les *semblables,* le mal par le mal ; s'il en est ainsi des maladies du corps ; est-ce que les maladies de l'âme, les maladies des affaires, ne pourraient pas subir la même loi?.. alors, on expliquerait, sans recourir à la fatalité, comment un homme mal dans ses affaires, mal dans sa conscience d'honnête publiciste, peut tenter de ruiner totalement son crédit et sa réputation *exprès* pour relever l'un et l'autre. M. Blanc serait-il de ces homœopathes? Dans tous les cas, il n'aurait pas de quoi s'applaudir de l'*expérimentation.*

Il est si écrasé sous la *Réponse de la Lecture*, il est si brisé, et, comme l'on dit familièrement, si aplati, que je ne chercherais point à ramasser le gant qu'il m'a jeté à propos de quelques-uns de mes articles *Paris religieux*, si ma personnalité seule était en cause. Mais, à mon endroit, et à celui d'un de mes spirituels collaborateurs, il a accusé la *nouvelle Lecture* de manquer aux convenances, à la charité et même aux règles du bon goût. Il y a là quelque chose qui demande au moins une réponse explicative ; car, enfin, les lecteurs de nos articles ont beau dire qu'ils les lisent jusqu'à *six fois !* comme ils sont plus modestes que M. Blanc, ils pourraient se surprendre à douter de la rectitude de leur jugement, de l'honnêteté de leur conscience, de la délicatesse de leur goût, s'ils ne savaient au juste comme notre homme est capable d'apprécier les convenances, la charité, la bonne littérature, et surtout capable d'écrire *en bon style*..... Encore une expérimentation homœopathique pour ce pauvre docteur Eugène Blanc ! Voyons donc !

— Nous manquons à la charité, parce que nous donnons la chasse aux forbans libraires en dévoilant, sans pitié aucune, les puffs de leurs *circulaires pastorales,* et de leurs prospectus *religioso-industriels ! !* Ah ! M. Blanc ! vous affichez-là une morale qui ferait croire aux esprits tant soit peu clairvoyants que le puff était à vos yeux comme son orfévrerie était aux yeux de M. Josse. Cela peut être de la morale de boutique, mais, à coup sûr, ce n'est pas celle du catéchisme, qui veut qu'on ne trompe ni dans le prix, ni dans la qualité de la marchandise. Il n'y a pas d'exception pour les libraires, ni pour les journalistes, quelque habit qu'ils portent.

— *Nous manquons aux convenances en attaquant des confrères dans la presse religieuse !* les convenances! si on en juge par le bon genre de son

ab irato, M. Blanc entend les convenances comme le matelot parle la langue des gens bien élevés ! Cela doit être curieux; instruisons-nous à si bonne école.

Il existe en France une publicité bâtarde. Des journaux, des recueils périodiques, prennent le titre de *religieux*, de catholiques, etc. Cependant ceux qui les rédigent n'ayant ni le sens sacerdotal, ni la science compétente pour écrire sur des matières religieuses, ecclésiastiques même, cherchent à tromper le public, en se donnant un caractère qu'ils n'ont pas. Ils signent donc leurs articles de noms supposés, ou de l'une de ces qualifications mensongères de *l'abbé* X., l'abbé P., etc.

Ce mensonge odieux, ce trafic honteux des choses saintes ont pour résultat inévitable de compromettre gravement le clergé et la religion. Un journal, *la Voix de l'Eglise*, s'est chargé de la mission de venger l'un et l'autre. Elle met à la remplir un courage à toute épreuve. *La Lecture* s'empare de quelques données de ses articles et les assaisonne à sa manière. *Indè iræ*, c'est-à-dire de là la colère des abbés de contrebande et des faiseurs de religiosité. M. Eugène Blanc, qui a l'âme bonne, a pris fait et cause pour ses anciens confrères dans le journalisme religieux. Or donc nous, ayant eu *l'inconvenance* (code de civilité de M. Blanc, art. 1er) d'écrire qu'un rédacteur de *la Voix de la vérité* (qu'il ne faut pas confondre avec *la Voix de l'Eglise*), *signait ses nombreux articles par l'abbé* X., bien qu'il fût simplement *et purement un bon* père de famille *à plusieurs marmots :* M. Blanc s'est senti révolté jusques au fond de ses entrailles d'ancien publiciste religieux. Sachant bien que le rédacteur en chef, le gérant et le propriétaire de cette feuille est M. l'abbé Migne, il s'est persuadé, en homme d'esprit qu'il est, que le trait avait été dirigé contre cet *estimable*, ce *vertueux abbé*, et il lui a fait *convenablement* l'honneur des marmots. En voilà de la fine et bonne plaisanterie! Nous ne doutons pas que M. Blanc n'ait été complimenté et remercié par l'estimable et vertueux abbé, rédacteur en chef de *la Voix de la vérité*. Qu'il veuille bien agréer aussi nos félicitations, en faisant grâce pourtant à leur inconvenance.

— Enfin, M. Eugène Blanc trouve, *selon lui*, que le Solitaire et le rédacteur de *Paris religieux*, manquent d'esprit et de goût... D'abord, j'aime beaucoup ce *selon lui* qui semble dire, *etsi omnes, ego non*... Qu'est-ce donc que cet aristarque absolu, qu'est-ce que ce prodige d'esprit? Il faut le dire, puisqu'on nous y force, c'est un écrivain, qui n'a guère enfanté qu'un article de journal, dont il a laissé à un autre la responsabilité littéraire, qui a signé de ses initiales *E. B.* des articles spirituels de l'ancienne *Lecture*, qu'il a signés, dis-je, avec la même assurance que l'abbé Roquette prêchait de beaux sermons d'autrui...

On dit que l'abbé Roquette
Prêche les sermons d'autrui.
Moi qui sais qu'il les achette,
Je soutiens qu'ils sont à lui.

Or, lorsqu'on a acheté de l'esprit, a-t-on par cela même *qualité* d'en revendre aux autres? a-t-on surtout acquis ce goût fin et délicat qui naît avec nous, et se développe par l'étude des bons modèles? Décidément, M. Eugène Blanc a été mal inspiré par la colère; elle lui fait perdre jusqu'à des souvenirs qu'on garde soigneusement. Nous sommes fâchés de les lui rappeler; mais enfin il peut se dire, comme le grand justicier de Racine, dans *les Plaideurs :* Tu l'as voulu Georges D..., Eugène Blanc!

XVI

Une dénonciation édifiante. — Vous avez lu, cher lecteur, notre petite malice sur la crânerie religieuse d'un rédacteur en chef d'une feuille *catholique,* d'un homme bien posé dans l'Eglise, mais *en froid* avec son curé. Demandez-moi le pourquoi? Je ne sais qu'une chose : à savoir, que ce curé est pourtant un rude chrétien et un apôtre de zèle. Or ces prêtres, amis de Dieu, se font assez souvent les ennemis des hommes.... pour remplir leur devoir. Enfin, quoi qu'il en soit, notre chroniqueur de faits religieux, au lieu de chercher querelle à son curé, n'eût-il pas mieux fait de suivre l'excellent conseil que nous lui avions donné d'insérer notre article dans son recueil? Sans doute; mais, au lieu d'en appeler à sa *bonne lame de Tolède*, à cette plume qui lui a valu l'honneur d'être lui seul un comité d'orthodoxie, il a préféré, tant aujourd'hui il y a de la tendance à tomber sur ce pauvre clergé *desservant,* — que sa position sociale livre à la merci de toutes les haines, de toutes les vengeances suscitées par l'accomplissement même de ses devoirs, — il a préféré, en homme d'honneur et de conscience qu'il dit être, de dénoncer.... quoi? l'article? non, mais le curé auquel il a charitablement imputé la *médisance.*

Bravo! l'excès du mal amènera le remède, nous le prédisons à nos chers amis dans le sacerdoce. Courage, leur disons-nous; ne craignez rien, adressez-vous à nous, qui combattrons dans la presse, sans jamais nous décourager. Il est bon, il est nécessaire, *à l'heure qu'il est,* de signaler toutes les injustices, toutes les illégalités, tous les passe-droits, toutes les attaques dont le Clergé et la religion sont les victimes.

Le succès est certain : voyez pour le fait cité....

Notre excellent curé a donc été appelé à l'évêché, et la *conversation* s'est engagée en ces termes : — Est-ce vous, mon cher abbé, qui avez fait l'article que voici? — Pardon, monsieur le Vicaire général, je n'ai pas tant d'esprit (on rit). — Vous en avez eu connaissance? — Je l'ai lu les larmes aux yeux.... de joie (on rit plus fort). — Mais comment le fait a-t-il été connu de ce *malin* (il appuie sur le mot, en riant) rédacteur de *la Lecture?* — J'en avais parlé à ses amis, et les miens sont les siens. — Et n'y a-t-il rien d'ajouté, rien de dénaturé? — Il n'y a en plus que le piquant du style. — Très-piquant, en effet (on rit encore). Mais, si le fait est vrai, s'il tombe sur un journaliste qui se permet de

morigéner l'épiscopat, et qui ne daigne pas se lever devant la croix, le mal n'est pas si.... — Excusez-moi, monsieur le Vicaire général, si je vous interromps ; je dois à ma conscience de vous dire que mon *brave* paroissien a prétendu se disculper en disant qu'il était resté assis devant la procession, parce qu'il ne s'en était pas aperçu. — Allons! allons! mon cher abbé, vous donnez là le dernier coup de pinceau, à moins que ce saint homme ne fût profondément endormi (on rit de plus fort). Enfin, voici ce que je pense et ce que je voudrais voir arriver à son adresse : M.***, qui est dans la presse, sait que, par elle, tout se découvre, tout éclate aujourd'hui ; il doit donc trouver juste, sage et consciencieux pour le Clergé de défendre, par la même publicité, le sacerdoce et la religion. Tenez, mon cher abbé, certains hommes qui nous prêchent dans un langage mielleux un silence et une résignation absolues, ressemblent par trop à ce pourvoyeur de cuisine dont parle notre bon La Fontaine, lequel, le couteau à la main, criait d'une voix douce aux timides et prudents oiseaux qui le fuyaient : *Petits! petits!...* qu'en pensez-vous? — Hélas, monsieur le Vicaire général, on nous a bien déjà assez coupé les ailes! — Au surplus, mon cher abbé, votre rédacteur en chef d'un recueil religieux, doit avoir bec et ongles, qu'il se défende ; il n'est pas pris en traître, lui.... — Le pauvre homme! — On s'embrassa et on se quitta en riant encore.... C***.

LE DERNIER BARON CHRÉTIEN [1].

II.

Près d'arriver au manoir, le baron jeta un regard scrutateur sur son domaine mutilé. De cent chaumières groupées jadis à l'ombre du donjon protecteur, quinze à peine subsistaient. Néanmoins, la forteresse élevait, imposant encore, le front découronné de ses tours. Nulle brèche n'entrouvrait les murs, mais rien non plus n'annonçait le grand appareil de guerre d'un séjour féodal. Le pont-levis était baissé. Une porte de chêne, garnie de fortes bandes de fer, avait paru une défense suffisante aux agressions nocturnes. Le chevalier leva les yeux et n'aperçut aucun homme d'armes aux créneaux ; il prêta l'oreille et n'entendit ni le pas mesuré de l'archer, ni le cliquetis des cottes de mailles, ni le bruit plus retentissant de la hache de Lochaber, retombant sur les dalles. Tout semblait inanimé dans ce cercueil de pierre, et ce n'est point ainsi qu'aux beaux jours de la chevalerie écossaise l'étranger pouvait aborder le castel du baron d'Elfin. Des idées d'un autre ordre se pressèrent dans l'esprit du digne seigneur. Il songeait qu'en ce moment sans doute

(1) Voir la livraison de juin, p. 190.

Alice, sa bien-aimée, veillait aux pieds d'un Christ suspendu au berceau d'Edmond endormi, et que là Notre-Dame demandait au ciel un miracle qu'elle ne croyait pas si près de s'accomplir. Sans descendre de cheval, il heurta vigoureusement la porte du pommeau de sa longue rapière. Le son se perdit sous les voûtes et n'éveilla personne. Le baron frappa de nouveau. Cette fois les aboiements furieux d'un chien éclatèrent.

— Je gagerais mon âme, — s'écria le cavalier, — que ce damné Mac-Maudie cache en cet instant sa tête sous ses couvertures, et prie Dieu d'éloigner le diable ou les Anglais. Holà! Mac-Maudie, ou quel que soit ton successeur, il y a ici un brave chevalier que vous laissez se morfondre. Hé! Jackens, mon vieux sommelier; Christie, Donald, Allan, par l'enfer! il doit rester quelqu'un de vous en ce monde, mes drôles! Les lâches me prennent pour un fantôme et se gardent d'ouvrir. Or, mes maîtres, je pourrai, au lieu de bien-venue, vous faire donner les étrivières. Entendez-vous, marauds? Il me semble cependant que ce chien beugle à réveiller les trépassés. Vous verrez que je serai réduit à enfoncer la porte ou à entamer les murailles.

Après ce discours, qui resta sans réponse, le baron frappa de plus belle, mais aucun ne parut entendre, à l'exception du chien qui poussait des hurlements effroyables; le tout, combiné avec le bruit de la rapière d'acier heurtant la serrure, produisait un concert infernal. Pendant ce temps, Mac-Maudie, le concierge, faisait force signes de croix, et conjurait Notre-Dame d'Elfin d'éloigner l'esprit. Le pauvre homme, n'y pouvant tenir, se leva tremblant et fut aux écuries interroger Allan, le palefrenier, son compère.

— Debout, — s'écria-t-il, — mettez-vous en oraison, l'âme de monseigneur est venue me demander des prières.

— Puissiez-vous, répondit le palefrenier, voir le diable en personne, vous tordre le col avec la chaîne qui sert à attacher vos clefs. Ne pouvez-vous invoquer mentalement votre patron et laisser dormir les honnêtes chrétiens?

— Mais je vous jure, Allan, que j'ai dit la vérité, et que l'esprit frappe en cet instant à la porte. Entendez-vous les cris désolés de Luath?

— Il faut avouer, reprit le palefrenier singulièrement adouci, que ce tumulte a quelque chose d'étrange, et si notre maître n'était mort en bon catholique et pour une sainte cause....

— Taisez-vous, Allan, vous parlez de façon à attirer le spectre, et, bien que pour mon compte, je ne me crois point en péché mortel, je me passerais assez volontiers d'une visite de ce genre.

— Vous êtes un païen et un hérétique, et vous n'auriez aucune crainte à cette heure, si, comme moi, vous aviez rempli envers le défunt les devoirs de vassal.

— Il est plaisant que vous osiez comparer votre charge à la mienne.

— Et que faisais-je donc à la journée de Carberry-Hill, pendant que vous restiez tranquillement assis sur votre fauteuil de cuir ?

— Et quand après la déroute de Glascow, cet infâme Lindesay (que Dieu le maudisse !) vint piller Elfin, pendant que vous fuyiez je ne sais où, qui, dites-moi, songeait à cacher milady ?

— Ecoutez, Mac-Maudie, nous sommes, sans conteste, les deux plus anciens serviteurs du château, et, au lieu de nous adresser réciproquement des injures inutiles, il serait plus sage d'aviser à la situation présente.

— Et quel est votre expédient, mon maître ? demanda le porte-clefs en se croisant les bras et en regardant son interlocuteur.

— Je propose, sauf meilleur conseil, de référer de tout ceci au sommelier Dickens ; c'est un garçon prudent et de bonnes mœurs.

— Je préférerais consulter Effie, la femme de charge, qui pourrait, malgré l'heure, se permettre, au besoin de réveiller lady Elfin.

— Y pensez-vous, Mac-Maudie ? Dieu me garde de tout acte de soumission envers un habitant des Basses-Terres ! Je m'étonne que vous, élevé dans le domaine d'Argyle....

Un bruit de pas interrompit la discussion. Mac-Maudie, épouvanté, se précipita les bras ouverts sur le lit du palefrenier, tandis que celui-ci, plus résolu, relevait la lanterne de son confrère et la dirigeait de façon à éclairer la porte.

— Où donc est Mac-Maudie, et que fait-il des clefs ? cria, en paraissant sur le seuil, Jackens, le sommelier.

— Me voici, — répliqua le concierge honteux de sa terreur, — et n'allez pas croire que, s'il ne s'était agi que d'un ennemi humain, j'aurais déserté mon poste. Tous ces maléfices proviennent de nos iniquités et de l'alliance anglaise. Les choses ne se passaient pas ainsi autrefois, et je puis vous certifier que Mac-Callusmnor ne faisait guère ses apparitions qu'aux veilles des fêtes solennelles. Maintenant tout est changé dans le monde, et il n'est pas un mort qui se résigne à rester au cercueil deux nuits de suite, ainsi qu'il conviendrait à tout honnête chrétien défunt.

— Rappelez un peu votre bon sens, si vous en avez jamais eu, — reprit le sommelier, — et préparez-vous à faire un tout autre accueil à votre bien-aimé seigneur que Dieu renvoie parmi nous.

— Avez-vous perdu l'esprit, Jackens, — s'écria à son tour le palefrenier, — et avez-vous sitôt oublié ce que je vous ai conté de la bataille de Glascow ?

— La peur vous faisait délirer, mon garçon. Vous aviez sans doute pris la fuite aux premiers coups.

— Il n'y a qu'un enfant de Basses-Terres qui puisse soutenir un tel blasphème, et si vous n'étiez un hérétique secrètement vendu aux Anglais.... Mais qu'est-ce que ceci ? Vrai Dieu ! je reconnais la voix de lady Elfin.

— Elle demande les clefs, et ce damné Mac-Maudie reste là comme une souche.

Pendant que les trois hommes continuaient à discuter, des cris nombreux répondaient au vacarme que le baron ne cessait de faire à la porte. Tous les domestiques étaient levés. Alice, à leur tête, cherchait partout le concierge et les clefs. Mac-Maudie, sincèrement convaincu de la résurrection du châtelain, se décida à ouvrir. Alice et le baron se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre. Le petit Edmond se jeta au col de son père, qui le couvrit de baisers. Il y eut beaucoup de larmes versées. Le reste de la nuit se passa en questions, en embrassements. Tout le monde fut sur pied jusqu'au jour. Le lendemain, on alla chercher au village les jeunes hommes les plus forts et les plus adroits que l'on transforma sur-le-champ en archers. On arma du mieux qu'il fut possible cette milice improvisée. L'étendard d'Elfin flotta de nouveau sur les tours, et le vieux cri de guerre de l'Ecosse catholique ne cessa de retentir par tout le domaine du baron.

(*La suite au prochain numéro.*) Jules de Tournefort.

FRAGMENT POÉTIQUE (1)

SUR LA MORT DU DOCTEUR JONATHAN SWIFT,

DOYEN DE SAINT-PATRICK,

AUTEUR DES *VOYAGES DE GULLIVER,*

Ecrit par lui-même, à l'occasion de cette maxime de Larochefoucauld :

« Dans l'adversité de nos meilleurs amis, nous trou-
« vons quelque chose qui ne nous déplaît pas. »

Des habitants de la campagne viennent chez le libraire demander les œuvres de Swift, en vers et en prose. — J'en ai entendu parler; il est mort l'année dernière : c'est bien lui. — Il cherche et retourne en vain sa boutique. « Vous pouvez les trouver à Ducklane; lundi dernier je les ai envoyées à l'épicier. Pouvait-il espérer que ses ouvrages vivraient une année? On voit bien que vous êtes étrangers. Sans doute, le doyen jouissait d'un certain renom : il savait tourner les vers d'une façon agréable; mais son genre était passé : la ville a maintenant meilleur goût. Je ne conserve jamais d'anciens livres; mais j'ai beaucoup de nouveaux ouvrages. Permettez-moi de vous les montrer. Voici un poëme de Collay, sur le jour de naissance de Gibber. Cette ode, vous ne l'avez pas lue? Elle est adressée à la reine par Stephen Duck. Voilà une lettre bien écrite contre le Crafftmann et ses amis; elle démontre clairement que toute réflexion sur les ministres est une tendance contre le gouvernement; ici, c'est la défense de sir Robert; là, le dernier discours de M. Herley; on ne l'a pas encore donné aux colporteurs. Votre honneur

(1) Voir notre livraison du 15 juin, p. 198.

voudrait-elle me l'acheter? Voilà la deuxième édition des essais de Walston ; c'est lu par tous les politiques. Tous ceux qui viennent à la ville les achètent pour les envoyer chez eux. Vous n'avez rien vu de si piquant. Les courtisans le savent par cœur, et les femmes en font beaucoup de cas. L'auteur a été récompensé par une pension : cela fait honneur à la robe qu'il a prise pour dévoiler les supercheries des prêtres. Il démontre, aussi sûr qu'il y a un Dieu dans Gloster, que Moïse était un grand imposteur, et que tous ses miracles n'étaient que des tours de passe passe, exécutés par un habile charlatan. Jamais l'Eglise n'a eu de pareil écrivain ; c'est une honte de ne pas l'avoir nommé évêque ! »

Supposez-moi mort, supposez un club réuni à la rose ; que la conversation tombe sur moi. Tandis que les uns parlent en ma faveur, que d'autres s'élèvent contre moi, un indifférent trace ainsi mon portrait :

D'après ce qu'on m'a dit, le doyen n'a jamais été mal reçu à la cour ; sa verve, grave quoique ironique, blâmait les fous et frappait les méchants. Jamais il n'a dérobé une idée à autrui, et ce qu'il a écrit est bien de lui.

Monsieur, j'ai bien entendu dire que c'était un tory forcené, et qu'il était devenu fou avant de mourir. — Pouvez-vous donc oublier le *Drapier?* Est-ce que la nation ne lui doit pas beaucoup? C'est lui qui a écrit ces lettres mémorables. On devrait donc les considérer, à votre avis, comme son chef-d'œuvre? Mais nous avons une centaine d'hommes supérieurs qui n'ont pas besoin de leur plume pour vivre. Dites ce que vous voudrez de ses ouvrages, vous ne pourrez jamais les défendre. Dans ses débauches satiriques, il n'a jamais pu laisser la société en repos. Il a attaqué, selon son caprice, la cour, la ville, l'armée, tout le monde, excepté lui. Cela n'est rien ; mais pourquoi jeter de la boue à notre grand compatriote sir Robert, dont les conseils sont si nécessaires au roi? Quelles scènes n'a-t-il pas décrites dans ses satires, ses libelles et ses voyages imaginaires, n'épargnant pas même le clergé, dont il faisait partie, et qu'il rongeait comme une teigne!

« Moi, je permettrais volontiers au doyen, s'il avait trop d'humeur satirique dans les veines, de l'exhaler, puisqu'à son âge il ne pouvait la contenir. Avouez, après tout, qu'il ne visait jamais à la méchanceté ; il attaquait le vice ; il ne nommait personne. Comment reconnaître un individu là où mille sont indiqués? Sa satire s'attachait aux défauts dont tout mortel peut se corriger. Il détestait, dans son humeur satirique, ce qu'il appelait des gens sans cœur. Il épargnait les défauts du corps, et plaignait ceux qui en sont affligés. Il avait pitié de la sottise, à moins qu'elle ne voulût prendre l'air fin et spirituel. Il n'a jamais, par une raillerie cruelle, offensé ceux qui avouaient leur ignorance ; mais il riait d'entendre un sot citer un vers d'Horace, qu'il avait appris par cœur et qu'il ne comprenait pas. Il faut faire honte au vice ou le tourner en ridicule, si on veut le détruire. Si c'est votre avis, pourquoi le blâmer? Il ne vous connaissait pas, il ne savait pas votre nom.

Parce qu'un d'eux a des vices, faut-il le ménager? Il avait peu d'amis, dites-vous, et ils étaient tous de la moyenne classe; mais c'est qu'il n'aimait pas ces fous, ces ambitieux de leur rang, cette race de métis qui voudraient se faire passer pour des lords. Si les titres ne donnent aucun pouvoir, aucun droit, la pairie est une fleur fanée. Il aurait regardé comme un malheur d'être reconnu pour un ambitieux. Il inondait de son venin ces gentilshommes campagnards qui viennent au marché vendre leur âme pour rien, qui en reviennent tout joyeux voler l'église, tourmenter leurs tenants et partager avec la justice. Ils veulent conserver la paix pour maintenir leurs droits, avoir quelques profits dans les travaux à faire aux prisons, aux barrières, puis tracer des routes qui ajouteront à l'agrément de leurs demeures.

« Il n'a jamais regardé comme un honneur d'être reconnu par un pair. Il préférait se mettre de côté et parler à des gens d'esprit en souliers crottés. Il dédaignait les faveurs qu'on obtient en caressant les parvenus. Il n'a jamais courtisé les gens en place; jamais il n'a été l'admirateur de personne. Il n'a jamais eu peur des grands, parce qu'il n'avait pas besoin d'eux. Quoiqu'il se soit mêlé souvent d'importantes affaires, il n'a jamais eu l'air fier. Sans avoir un but bien arrêté, il a usé son crédit pour ses amis, choisissant les gens droits et honnêtes, laissant de côté les flatteurs et les parents, secourant la vertu en détresse, et manquant rarement de réussir pour les autres. Beaucoup de gens qu'il a obligés peuvent dire qu'ils ne le connaissaient pas. Avec les princes, il conservait le décorum, mais sans s'abaisser devant eux. Il suivait en cela la maxime de David : *Ne mettez jamais votre confiance dans les princes*. En le prenant pour un esclave du pouvoir, vous étiez sûr de provoquer sa colère. Avec quelle vivacité il déclamait contre le sénat irlandais! La liberté! c'était son cri; pour elle, il se présentait seul; pour elle, il s'exposait souvent; pour elle, il se préparait sans crainte à mourir. Une faction, dans les deux pays, a mis sa tête à prix, et personne n'a voulu la vendre.

« S'il avait su retenir sa langue et sa plume, il aurait pu s'élever comme les autres; mais il ne courait pas après le pouvoir, et n'aimait pas les richesses. Souvent il a trouvé l'ingratitude sur sa route, et il a plaint ceux qui s'en rendaient coupables. Il a toujours conservé son égalité d'humeur, afin de mériter l'estime du genre humain pour plaire à ses ennemis. Il n'a jamais sacrifié ceux qu'il estimait. Il a passé son temps à réconcilier ses amis qui étaient au pouvoir. Dans une faction croissante, dont les membres cherchaient à se détruire les uns les autres, il a vu le malheur de son pays, et, prévoyant que ses conseils seraient inutiles, de désespoir il a quitté la cour.

« Oh! combien les projets des hommes sont vains! Tous nos rêves dorés se sont évanouis, toute l'habileté de Saint-John dans les affaires d'Eatt, la valeur d'Osmond, les soins d'Oxford, ont été détruits par un seul événement. Une vie précieuse nous a été trop tôt ravie. Une fac-

tion, dominée par la rage et la vengeance, s'est liguée, pour renverser, détruire et massacrer, pour tourner la religion en ridicule, faire du gouvernement une tour de Babel, disgracier les magistrats, corrompre le sénat et voler la couronne : elle a sacrifié la gloire de la vieille Angleterre, pour la faire noter d'infamie par l'histoire. Lorsqu'une pareille tempête vient ébranler la terre, quelle vertu ne faût-il pas avoir pour ne point changer? Loin de son pays, le doyen, avec horreur, chagrin et désespoir, voyait cette cruelle époque de destruction, ses amis dans l'exil ou à la Tour; lui-même était repoussé par le pouvoir et poursuivi par des plumes mercenaires, race servile, poussée par la folie. Plus on la maltraite, plus elle devient humble.

« Certain de son innocence, il a courageusement supporté la persécution; plusieurs personnes ont obtenu des places, elles n'avaient d'autre mérite que d'être au nombre de ses ennemis. Son meilleur ami lui-même, cédant à son intérêt particulier, s'est, comme un renégat, élevé contre lui, et lui a tourné les talons. Le doyen, du revers de sa plume, a renversé cette infâme imposture. Il a enseigné aux fous ce qu'ils auraient dû savoir pour leur intérêt; il leur a donné des armes pour parer les coups; et l'envie a été forcée d'avouer que cette heureuse terre lui a dû d'être préservée de sa ruine. Sur ces entrefaites, ceux qui tenaient le gouvernail et qui recueillaient le fruit de sa conduite, demandaient son sang pour éviter un sort fatal; ils l'accusaient d'un crime d'Etat. Un monstre, dont la furie sanguinaire était insatiable, un être aussi vil, aussi scélérat que nos modernes scroggs, méprisant toute justice, et ne craignant ni Dieu, ni les lois, jurait sur son banc haine au doyen pour le faire repentir de son zèle; le ciel a protégé l'innocence : le peuple, reconnaissant, est resté son ami; ni la force des lois, ni la haine des juges, ni le désir de plaire à la couronne, ni les témoins gagnés, ni le jury influencé, n'ont pu le convaincre.

Calme, loin de Saint-John, de Pope et de Gay, tout le temps que la faction, l'orgueil et la folie ont dominé, il a passé une partie de sa vie dans l'exil.

« Hélas! le pauvre doyen ne jouissait d'autre liberté que de celle d'être misanthrope à son aise; il a dû à ce travers la haine universelle; et ceux qui l'aimaient avaient beaucoup de peine à le défendre. Son zèle, sans relâche excité, ne censurait pas seulement les crimes, il exhalait aussi son mécontentement. Mais peut-être aurait-il cédé comme d'autres, si on lui avait offert un poste élevé, si on lui avait donné de l'argent? — Non, non; pour son parti, au contraire, il aurait versé tout son sang.— Je me tais, puisqu'il est mort. — Quels écrits a-t-il laissés après lui? — J'ai entendu dire qu'il y en a de plusieurs sortes; quelques-uns en vers et beaucoup en prose. — Quelques légers pamphlets, très-mal écrits je suppose, ayant pour but de pallier les crimes d'Oxford et de louer la reine Anne, tendant peut-être même à la défendre d'avoir favorisé le prétendant; ou bien des libelles qui n'ont pas encore vu le jour, et qui

distillent son dépit contre la cour; peut-être ses voyages, troisième partie, mensonge à chaque mot, offenses réitérées à une tête royale; mais pas un sermon, j'en suis sûr!

« Il savait une centaine d'histoires fort agréables sur tous les tours de passe-passe des whigs et des tories; il était gai le jour de sa mort; ses amis chantaient ses louanges; quant à ses ouvrages, en vers et en prose, je ne peux pas en être juge; je ne sais pas ce que les critiques en pensent; je sais seulement que le peuple les achète; on les regarde comme des livres moraux, pouvant servir à réformer le genre humain. S'il a manqué son but, la honte et le blâme sont pour le monde, la louange est pour lui; avec fort peu de fortune, il a fondé une espèce de maison de banque, où il prêtait au peuple sans intérêt et sans gage, voulant par là montrer, d'une manière satirique, que la nation en avait le plus grand besoin. Enfin, vous le dirai-je? le royaume figure parmi ses débiteurs. Je lui en souhaite, pour ma part, de meilleurs. Puisque vous n'aimez pas le blâme, il me semble qu'en faveur de ce dernier trait, vous devriez bien pardonner quelque chose à ses cendres. »

Trad. de l'anglais par le Cte Le Peletier d'Aunay, membre de l'Instit. hist.

(Extrait inédit des Souvenirs d'un Voyageur.)

L'AMOUR CHRÉTIEN,

Sonnet à P. R.

« Ille placet Deo, cui placet Deus. »
(Saint Augustin.)

Le monde prend des fers et se plaint de sa chaîne;
Pour tout ce qui périt son périssable amour
Change vingt fois de culte et d'idole en un jour,
Meurt, et laisse après lui le mépris et la haine.

Le chrétien, pénétré d'une tendre ferveur,
Conçoit un autre amour, immortel comme l'âme;
Il ne peut ni changer ni s'éteindre, et sa flamme
Va du Sauveur à l'homme et de l'homme au Sauveur.

Comme il descend du ciel, il y monte de même.
Le Christ que nous aimons est le Christ qui nous aime,
Et nous verse à la fois le désir et la paix.

Sacrifice et bonheur, auguste et doux mystère,
Cet amour donne seul aux enfants de la terre
Des cœurs toujours ardents et toujours satisfaits!

Vte de Nugent.

Bois du monastère de Grotta-Ferrata, près Rome.

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de l'Eglise de France,

COMPOSÉE SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par M. l'abbé Guettée. — 12 vol. grand in-8° (1).

On n'a peut-être jamais tant écrit sur l'histoire que de nos jours. De toutes parts, d'érudits et laborieux écrivains font sortir de la poussière des bibliothèques, où ils gisaient ignorés, mille monuments authentiques, qui rendent à l'histoire la véracité que la plupart des historiens des siècles derniers lui avaient enlevée. De vieilles chartes, d'antiques manuscrits tout poudreux et rongés des vers, des pierres tumulaires à demi effacées, des ruines d'anciens édifices, des médailles, etc., tout est recherché, exploré, compulsé, déchiffré avec un soin, un travail, une patience qui rappellent les doctes et laborieux bénédictins. L'histoire du moyen âge, si méconnue, si mal appréciée naguère encore, commence à occuper une place considérable dans les travaux des savants; et ces temps, que nos philosophes appelaient, avec tant d'orgueil et de morgue, des temps d'ignorance et de barbarie, la science historique nous les montre aujourd'hui tels qu'ils ont été, supérieurs, sous une infinité de rapports, à nos temps modernes.

« Les œuvres artistiques du moyen âge, dit à cet égard M. l'abbé Guettée, sont complétement réhabilitées. Les œuvres scientifiques et philosophiques auront leur tour. On commence à soupçonner qu'il doit y avoir quelque chose dans ces gros livres qui dorment depuis si longtemps au fond de nos bibliothèques, et dont l'aspect sévère glace encore d'effroi le menu peuple des érudits. Des investigateurs courageux étudieront bientôt ces pages immenses, et seront étonnés d'y trouver tant de choses que le génie orgueilleux des siècles modernes se croyait seul capable d'inventer. La littérature du moyen âge a aujourd'hui ses admirateurs, et il est désormais permis de trouver de la poésie et de l'éloquence dans les gracieux récits des légendaires, les homélies, les hymnes et les séquences; permis encore de préférer aux pompeuses histoires de Tite-Live et de Tacite, les aimables causeries de Grégoire de Tours et de Joinville. »

Sous le rapport historique, qui ne connaît les consciencieux ouvrages de Voigt et d'Hurter, qui ont réhabilité, quoique ne partageant pas notre foi, ces grandes figures qui dominaient le moyen âge, ces illustres Pontifes romains si odieusement calomniés, par lesquels la tyrannie fut domptée, la liberté, tant prônée par les démagogues de nos jours, garantie aux peuples, l'esclavage aboli, et qui encouragèrent si puissamment les lettres, les sciences et les arts, que de toutes parts on vit alors surgir, comme par enchantement, une foule de chefs-d'œuvre en tout genre? Tant il est vrai, selon la judicieuse remarque de M. de Maistre,

(1) Chez Mellier frères, place Saint-André-des-Arts, 11. — Prix : 72 fr.

que, « depuis trois siècles, l'histoire est une conspiration permanente contre la vérité. » Mais la vérité commence enfin à se faire jour, et bientôt, nous l'espérons, elle éclairera de son divin flambeau quiconque voudra connaître les temps, les hommes, les institutions qui nous ont précédés. « On comprend maintenant, dit notre historien, qu'il faut se transporter aux siècles eux-mêmes pour en retracer l'histoire, et qu'on ne doit pas juger les mœurs et les institutions de tous ces temps sur celles du temps où nous vivons. Ce principe aura des résultats prodigieux pour la *vérité historique.* »

L'histoire est donc à refaire : on est assez généralement d'accord aujourd'hui sur ce point. Mais, pour refaire l'histoire, il faut, comme M. l'abbé Guettée, avoir le courage de travailler sur les documents originaux et authentiques. Nous aurons donc à examiner et à juger cette nouvelle *Histoire de l'Eglise de France,* dont deux volumes ont déjà paru. Les autres paraîtront de trois en trois mois. Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de dire que l'auteur divise son travail en cinq périodes, qu'il appelle gallo-romaine, gallo-franke, féodale, moderne et contemporaine. La période gallo-romaine s'étend du premier siècle à la fin du cinquième. La période gallo-franke, du sixième siècle à la fin du dixième. La période féodale, du onzième siècle à la fin du dix-huitième. Et enfin la période contemporaine s'étend du commencement du dix-neuvième siècle jusqu'à nos jours.

M. l'abbé Guettée avait d'abord eu la pensée de terminer son travail au commencement du dix-neuvième siècle; mais, après de sérieuses réflexions, il n'a pu se résoudre à ne pas traiter cette période contemporaine si intéressante pour nous. Nous l'en félicitons. Cette période est si féconde en événements importants pour notre Eglise de France, qu'on ne pouvait, sans faire un ouvrage incomplet, la passer sous silence.

Le premier volume, divisé en cinq livres, renferme toute la première période. Il est précédé d'un coup-d'œil général sur l'Eglise gallo-romaine.

NOUVELLES FLEURS
DE LA VIE DES SAINTS POUR TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE,

PRÉCÉDÉES

DU TRAITÉ DE LA CANONISATION, ABRÉGÉ DE BENOIT XIV, etc.,

2 vol. in-8 (1).

Les vies des saints sont de véritables *fleurs du ciel,* des manifestations de l'ordre surnaturel. Les vertus des saints, les grâces dont ils furent doués, les miracles qu'ils opérèrent, n'ont dans la nature terrestre de l'homme, ni leur mobile, ni leur puissance. C'est justement ce surnaturalisme de leur vie qui en fait des saints, et leurs titres à la canonisation sont leurs miracles, l'héroïsme de leurs vertus et les grâces surnaturelles.

Par là, les saints sont des preuves vivantes de la religion, et de vi-

(1) Chez Périsse, rue du Petit-Bourbon, 18. Prix : 5 fr.

vants modèles de conduite. C'est pour cela même que Dieu manifeste leur sainteté, afin de donner sans cesse de nouvelles preuves du monde surnaturel, et de nouvelles manifestations des réalités invisibles. C'est par ces manifestations et ces preuves que s'allume le désir du ciel et le courage de la vertu.

D'où il suit que les agiographes doivent s'appliquer surtout à décrire les vertus des saints, à montrer leurs combats contre la nature corrompue et contre les tentations, et les moyens par lesquels ils surent en triompher glorieusement ; c'est par là que les vies des saints enfantent des saints. Les agiographes doivent, par la même raison, décrire avec soin les miracles opérés par les saints, et les dons merveilleux dont ils furent doués, et indiquer les vérités catholiques qui sont par là certifiées : c'est ainsi que la foi fait des conquêtes.

Telle était la règle que suivaient en effet les anciens auteurs. Il naquit même de là un art, l'art du légendaire, et l'on peut juger du goût public pour ces compositions édifiantes, si l'on fait attention qu'il s'est écoulé, dans le moyen âge, plus de onze millions d'exemplaires de la *Légende dorée.*

La *Vie des Saints* était le livre de la famille. Le père faisait, entre deux cantiques, la lecture du saint du jour, au milieu de sa famille réunie. Ainsi se passait la soirée du dimanche et souvent les longues veillées de l'hiver ; ainsi le père remplissait ses graves devoirs et sanctifiait sa famille.

Mais le dix-huitième siècle est venu avec sa critique sceptique, élaguant la légende, le miracle, les vertus et les dons extraordinaires. Baillet, cependant, n'était pas supportable ; dom Giry, qui avait cru devoir conserver les miracles respectés par la critique, fut remplacé par Godescard, *qui n'entre pas dans le détail des miracles, quelque incontestables qu'ils soient*, et qui, glissant sur les vertus qui sont plus admirables qu'imitables, *tâche aussi de diversifier la narration, de la soutenir, de l'animer, de la rendre enfin intéressante par la variété des ornements.*

Sous ce rapport, *les Nouvelles Fleurs de la Vie des Saints* laissent Godescard fort loin derrière elles. Elles offrent des lectures charmantes, gracieuses, bien écrites. C'est, en un mot, de la belle et bonne littérature qui fait aimer les saints comme des hommes évidemment supérieurs, par la vertu, à tous les grands hommes de l'histoire profane.

Ces vies plairont au siècle par le mérite littéraire ; mais elles plairont surtout aux fidèles, qui y trouveront moins de sécheresse, plus d'exemples de vertu, plus de merveilleux et de surnaturel, que dans Godescard ; ce progrès mérite d'être encouragé. Espérons que l'on comprendra enfin la nécessité de rentrer dans la famille et de rendre ses preuves à la religion en s'adressant au besoin de merveilleux que tout homme porte en soi, besoin qui offre aux preuves de la religion leur véritable point d'appui.

DES DROITS ET DES DEVOIRS
DE LA
Royauté constitutionnelle dans l'ordre de la religion,

Par M. l'abbé Bonnetat. — Un vol. in-8° de 600 pages (1).

DEUXIÈME ARTICLE (2).

M. Bonnetat veut la régénération spirituelle de la société, la moralisation des hautes et basses classes, la prospérité et le salut de la France. Comment veut-il tout cela? par quel moyen? Par le catholicisme. Le catholicisme est le fondement de toute œuvre durable; c'est la pierre angulaire sur laquelle doit se baser, pour demeurer inébranlable, l'édifice social. Le catholicisme est le drapeau que ceint M. Bonnetat, pour marcher à la conquête du monde moral, prenant, pour ainsi dire, pour devise ces récentes paroles de M. de Châteaubriant, paroles qui disent quelque chose dans la bouche d'un tel homme : « L'avenir du monde est dans le christianisme, et c'est dans le christianisme que renaîtra la vieille société qui se décompose à présent. » Le grand moyen de sauvetage, c'est dans la restauration du catholicisme, laquelle ne peut s'effectuer que par la liberté d'action de l'Eglise et de la royauté. Il faut donc d'abord dégager la royauté et l'Eglise des entraves sans nombre, au moyen desquels des hommes éminemment ennemis du bien (les soi-disant libéraux) voudraient paralyser leur action. L'auteur a pensé, non sans raison, que l'un des meilleurs moyens de dépouiller les incrédules de l'influence funeste qu'ils exercent, était de les faire bien connaître. Aussi va-t-il fouiller jusqu'au plus profond de leur être; il dissèque leur nature intime, les démasque, les montre sous leur véritable jour, dévoile enfin leurs contradictions flagrantes, leurs projets insensés. Comme le but favori des anarchistes est d'asservir complétement l'Eglise, et que, pour arriver à cette fin, ils se servent perfidement du gallicanisme, M. Bonnetat engage avec eux, à cet égard, une lutte corps à corps, dans laquelle, les mettant face à face avec leur insigne mauvaise foi, il les terrasse sous les coups impitoyables d'une écrasante logique. Et, en effet, être en même temps gallican et révolutionnaire, partisan des doctrines de Bossuet et de la souveraineté du peuple, n'est-ce pas vouloir concilier ce qu'il y a de plus inconciliable? n'est-ce pas le comble de l'absurde ou de l'hypocrisie?

Partant du double point de vue du gallicanisme et de la souveraineté du peuple, l'auteur montre avec évidence que le gallicanisme n'est pas loi de l'Etat; qu'il a été formellement abrogé par la révolution de 1830, et que personne en France ne peut le professer sans être traître à la constitution. Ne laissant rien échapper à son regard pénétrant, il juge la révolution de 1830, lui assigne son véritable caractère, prouve que,

(1) Chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

(2) Voir la livraison du 15 avril, p. 116.

sans le Pape, dont ne veulent pas nos gallicans-libéraux, ils seraient encore des parjures, et que le Souverain-Pontife est et sera toujours, dans les grandes crises, la planche de salut des peuples civilisés. Enfin, résumant dans un chapitre la conséquence de tout ce qui précède, il jette à la face de nos *révolutionnaires-gallicans* ces conclusions rigoureusement déduites : 1° Qu'ils ne parlent point selon leurs convictions, mais uniquement dans l'intérêt du but qu'ils se proposent ; 2° que, loin de pouvoir parler selon leurs convictions, ils n'en ont point ; 3° qu'ils sont sans principes ; 4° que ce sont des adversaires sans loyauté ni délicatesse, sans honneur ni conscience.

Après avoir comme déblayé le terrain, M. Bonnetat pose les premières pierres de son édifice : il expose d'abord les rapports entre l'Eglise et l'Etat, et il prouve, par des raisonnements concluants, que, depuis 1830, la séparation complète entre l'Eglise et l'Etat est consommée à jamais ; que le Concordat est constitutionnellement abrogé ; que les Chambres n'ont plus aucun droit de l'invoquer, ni de s'occuper de l'Eglise ; que les cultes reconnus en France sont libres de se gouverner comme ils l'entendent, chacun selon son esprit, ses lois, sa constitution et ses principes religieux ; qu'en conséquence l'Eglise est libre de créer des ordres religieux, des fonctions nouvelles dans le sacerdoce, de fonder des congrégations, de rappeler les jésuites, etc., etc. ; puis il montre qu'en France la loi n'est pas, ne peut pas être athée, qu'au lieu de constater un athéïsme politique inconnu aux siècles les plus barbares, on a établi, par la radiation de l'art. 6 de la Charte, la liberté absolue de conscience, et que le principe de la liberté des cultes et de l'abolition des religions de l'Etat, loin d'être hostile à la vérité en religion, est l'une des conditions essentielles à sa pleine et entière manifestation. De là l'auteur arrive à la protection due à la religion par le gouvernement. « De ce que le gouvernement ne peut plus, à aucun titre, intervenir dans les affaires ecclésiastiques, il ne s'ensuit pas qu'il doive demeurer indifférent à la prospérité de la religion. En bornant sa souveraineté à l'ordre purement temporel, en le mettant dans l'impuissance de gêner ou d'opprimer les consciences, la Charte lui a imposé le devoir d'aider et de protéger... Or, cette protection ne doit pas être seulement négative, toute matérielle et de pure police..., elle doit être quelque chose de plus, elle doit être morale. »

Par suite de l'affinité qui existe entre le cœur et l'esprit, entre la science et la foi, entre la religion et la philosophie, la liberté des cultes implique nécessairement la liberté d'enseignement ; en sorte que, sans cette dernière, la liberté des cultes n'est pas possible, et que, dès qu'on a la liberté des cultes, on a de droit la liberté d'enseignement. Mais en quoi doivent consister ces libertés ? Doivent-elles être absolues ou limitées ? Elles doivent être limitées ; et, comme la liberté des cultes doit servir de règle à la liberté d'enseignement, une loi sur la liberté des cultes doit précéder, parce que rien dans ces matières importantes ne doit être

laissé à l'arbitraire. Cette question est traitée avec de grands développements et sous un point de vue tout à fait neuf. De la liberté d'enseignement, l'auteur passe à la réforme des études, parce que, avec la seule liberté, on n'atteindrait pas la fin qu'on se propose. « Quel est, dit-il, le but serieux, essentiel, principal de toute éducation bien comprise? C'est de former l'homme religieux et moral; c'est de donner à la jeunesse des écoles une foi, des croyances et des principes assez solides pour qu'en entrant dans le monde, elle puisse les conserver intacts, ne point les jeter, comme un bagage inutile d'école et d'enfance, au premier souffle d'incrédulité qui passera sur elle, ne pas tourner à tout vent de doctrine, ni continuer ce scepticisme misérable, dégradant du siècle actuel. Il faut que l'éducation refasse notre société, en la composant d'hommes fermes et inébranlables dans leur foi. Or, ce n'est que par une réforme complète, radicale des études, par une réforme non-seulement dans le mode, la forme, le corps de l'enseignement, mais dans la partie interne, essentielle, vitale, dans l'âme de l'enseignement, qu'on arrivera à cet heureux résultat. » Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans les développements de sa théorie et dans les pages éloquentes qu'il a consacrées à l'éloge des sciences, beaucoup trop négligées dans les études.

Après avoir fait ressortir l'esprit, le but et les conséquences de la philosophie éclectique, il venge l'Eglise des accusations ridicules de stationnaire, de rétrograde, portées contre elle, et montre qu'elle seule reconnaît le véritable progrès, qui ne s'opère point par voie de destruction, mais par voie de conservation et de développement. La réforme de l'enseignement amène la réforme et la discipline du corps enseignant; cette réforme doit reposer sur le célibat et la vie de communauté, conditions essentielles à la réalisation de l'idéal du professeur relativement parfait, à la possession des qualités et de la science qu'il doit avoir pour remplir sa mission.

Dans trois chapitres différents, M. Bonnetat considère successivement la royauté constitutionnelle dans l'Etat, dans ses rapports avec l'Eglise, dans les droits qu'elle y exerce, et dans les devoirs qu'elle doit y remplir; puis il réclame le concours de l'autorité royale pour la régénération spirituelle et le salut de la société en France. L'action de la royauté est indispensable à la direction générale de la société; aussi la royauté doit-elle être une réalité dans notre gouvernement représentatif, et non une fiction, un fantôme, comme le voudraient nos prétendus libéraux. Le roi, par cela seul qu'il est roi, ne jouit d'aucune prérogative dans l'Eglise, mais, en vertu de priviléges concédés par le Souverain-Pontife, priviléges personnels au roi, le souverain a un droit réel de juridiction dans le gouvernement temporel de l'Eglise de France; il est, selon l'expression consacrée, *l'Evêque du dehors*. Mais des droits supposent des devoirs, et il est clair que, dès que le roi accepte la haute prérogative de nommer aux évêchés, il s'engage à faire tous ses efforts

pour protéger la religion et assurer son triomphe. Il importe d'autant plus que le roi se dévoue aux intérêts sacrés de l'Eglise, que, dans l'état présent des choses et des esprits, il est humainement impossible que la religion soit rétablie, sans l'aide de son concours, et qu'il peut faire beaucoup pour ce rétablissement. Ce serait bien vainement qu'on réformerait les études et qu'on leur donnerait une direction meilleure, si on ne mettait dans la société, à l'abri de tout événement destructeur, les effets excellents qui doivent en résulter. Il faut donc que les hautes classes, sur lesquelles se règlent nécessairement les classes inférieures, soient elles-mêmes dominées, et subissent à leur tour l'impulsion d'une influence irrésistible, celle de la royauté; toute influence, bonne ou mauvaise, vient d'en haut : la royauté doit donc se prononcer énergiquement en faveur de la religion et donner l'exemple. Il faut surtout qu'elle accorde sa confiance aux hommes sincèrement religieux, et qu'elle ne nomme aux emplois que des citoyens remplissant les devoirs de leur religion, peu importe à quel culte ils appartiennent. Qu'est-ce qui garantit, en effet, la moralité des individus? n'est-ce pas leur exactitude à remplir leurs devoirs religieux. Il faut que le pouvoir puisse répondre des fonctionnaires à qui il confie une portion de son autorité, et que pour cela il exige d'eux une bonne caution. Or, cette caution, qu'elle est-elle? Dieu, par lequel ils jurent de remplir consciencieusement tous les devoirs de leur charge. Mais, si ces hommes manquent à leurs promesses, leur serment n'est-il pas à la fois une dérision et un blasphème, et pourra-t-il être aux yeux du pouvoir une garantie de leur fidélité envers leurs propres engagements? De plus, les fonctionnaires exercent une influence inévitable sur les populations au milieu desquelles ils résident, et, comme nul n'a droit à un emploi qui est toujours une faveur du souverain, le roi ne doit nommer que des hommes honnêtes et moraux, c'est-à-dire des hommes religieux. Il y a, dans ce chapitre des droits et des devoirs de la royauté à l'égard des fonctionnaires, de bien tristes et sombres tableaux sur la moralité de nos fonctionnaires actuels, et sur les conséquences funestes qui résultent de leur conduite. Ce n'est pas tout. Nous avons en France une école nationale d'impiété et d'immoralité, une sentine au sein de laquelle le peuple jette chaque année le quart de la jeunesse : c'est l'armée. L'armée est impie, immorale, athée! Et comment en serait-il autrement? Elle n'a plus de prêtres. « Oter à l'armée ses aumôniers, c'est méconnaître les droits les plus sacrés, c'est violer manifestement la Charte : la Charte, en reconnaissant que la religion catholique est la religion de la grande majorité des Français, et en assurant un traitement à ses ministres, a voulu que chaque citoyen fût à même de pouvoir se livrer à l'exercice de son culte. Or, l'armée est composée de citoyens français; elle a les mêmes droits que les autres citoyens aux dispositions de la Charte, relatives à la liberté des cultes, elle ne doit donc pas plus qu'eux être privée de sa religion, ni des moyens d'en observer les préceptes; quand on laisse le soldat sans prê-

tres, on le place dans une exception insultante, dans une sorte d'ilotisme dégradant; on le met hors du droit commun ; c'est un despotisme brutal et sans exemple, c'est, en un mot, le plus grand outrage qu'on puisse faire à la religion, à la morale et à l'humanité. » Quelles peintures éloquentes et vraies l'auteur a tracées ici ! quelle flétrissure retombant sur les auteurs d'une telle situation!

M. Bonnetat présente ensuite, dans un deuxième chapitre de la plus haute portée, l'importance pour la France du catholicisme considéré au point de vue purement catholique. A quoi tiennent l'isolement, l'abaissement, les humiliations et l'impuissance de la France? A ce qu'elle s'est montrée hostile au catholicisme. Comment sortira-t-elle de cet état? Est-ce en recouvrant le bon vouloir des puissances alliées? Non, les puissances alliées sont nécessairement nos ennemies, elles le sont par la force même des choses, par la différence du culte et des croyances, et par la différence des systèmes, des tendances et des buts politiques. Ne pouvant compter sur le bon vouloir des puissances alliées, la France aura-t-elle recours, pour sortir de l'état secondaire auquel on l'a réduite, à la force des armes? Elle succomberait, et la guerre serait sa ruine. Que fera-t-elle donc? Qu'elle reconnaisse, reprenne et continue sa mission, qui est de fonder sur la terre l'édifice immortel de la civilisation chrétienne. Par là, elle défend, contre les rois absolus, les droits sacrés des peuples; une fois les peuples de son côté, les rois sont à ses pieds, et elle retrouve l'éclat, le prestige, la puissance et la majesté de sa gloire et de son nom. Le dernier chapitre expose à grands traits la situation morale de la France, les craintes et les espérances que doit faire naître cette situation, selon la direction que prendront le gouvernement et les esprits. L'ouvrage se termine par des notes aussi savantes que spirituelles et curieuses.

Nous avons présenté le squelette exact, mais décharné, de l'ouvrage de M. Bonnetat ; il ne faudrait donc pas le juger absolument sur cet exposé nu et décoloré.. Dans toute œuvre, le style est pour beaucoup ; c'est le revêtement de la charpente : les plus belles pensées, pour plaire et attacher, les plus forts raisonnements, pour convaincre, ont besoin d'être revêtus de formes harmonieuses. M. Bonnetat n'a point failli de ce côté : chez lui, le style marche de pair avec les idées, c'est dire qu'il est élevé, énergique, éloquent. En résumé, le livre que nous annonçons, par l'importance et la gravité des questions qu'il traite, par la manière neuve dont il a su les résoudre, par le cachet d'actualité imprimé partout, par l'animation et le coloris du style, mérite et obtiendra l'attention et l'estime de tout homme ami de la vérité, de la liberté et de la religion; son auteur s'est placé au niveau des bons écrivains, et il a conquis un nom qui honore à la fois les lettres et l'Eglise.

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES,

Mise à la portée de tous les esprits,

Par l'auteur de Platon-Polichinelle,

4 vol. in-8°, 3e édit. (1).

Grands problèmes : voilà la question du livre. — Solution : voilà son but, et un but atteint. — Mise à la portée de tous les esprits : voilà le genre du livre et à qui il s'adresse. — Par l'auteur de *Platon-Polichinelle* : le nom de cet auteur dit la qualité littéraire et scientifique du livre.

Mais quels sont ces grands problèmes ? Les voici :

Premier problème. — Peut-on encore être homme sans être chrétien ?

Deuxième problème. — Peut-on encore être chrétien sans être catholique ?

Troisième problème. — La société peut-elle se sauver sans redevenir catholique ?

L'homme n'est homme désormais qu'autant qu'il est chrétien, et il n'est chrétien qu'autant qu'il est catholique : en sorte que la société, qui court évidemment à sa ruine, ne peut se sauver qu'en redevenant catholique. Telle est la thèse que Platon-Polichinelle développe succintement et à grands traits dans ces quatre volumes. En effet, cette thèse est grande ; elle est importante au suprême degré, et importante pour tout le monde, puisqu'il est question de notre qualité d'homme, et que l'auteur s'adresse à tous les esprits.

Mais, en ce siècle, qui a cure de sa qualité d'homme? De sa qualite d'électeur, d'éligible, de rentier, d'industriel, d'employé de l'Etat, de prolétaire : à la bonne heure! voilà qui se comprend, à quoi tout le monde s'intéresse ; voilà les intérêts qui agitent la société, auxquels tout le monde se dévoue avec toute l'ardeur qu'on doit à ses destinées réelles. Mais être homme.... qu'est-ce ? Peut-on être homme sans être chrétien ?... Qu'importe, pourvu qu'on touche ses rentes, que les factures soient acquittées, que le traitement arrive régulièrement, qu'il y ait du travail, et que, du reste, la guinguette et le spectacle, la bourse et Tortoni soient ouverts. Etre homme en général, c'est faire ses affaires et s'amuser.

Eh bien ! supposons que faire ses affaires et s'amuser soit la moitie de l'homme : Polichinelle, qui est fort amusant, vous demande quelle est l'autre moitié de l'homme, et si l'on peut être homme sans être chrétien. Qu'est-ce qu'être homme ?

Le que m'importe pourvu que je fasse mes affaires et que je m'amuse, n'est pas de l'homme ; ce n'est là que la vie de la bête, qui remplit ses fonctions et s'amuse, si elle peut. Ainsi ce n'est pas vivre en homme que de vivre de la vie de l'indifférent. Ce système ne peut pas faire des hommes.

Quant au panthéiste, qui fait de l'homme une des innombrables frac-

(1) Chez Sirou et Desquers, rue des Noyers, 37. Prix : 16 fr.

tions de l'unité absolue, une forme passagère du grand tout, dont les actes divers sont autant d'efforts pour manifester l'idée divine, ce système, qui divinise les vices comme les vertus, les crimes heureux plus encore que les mérites sans succès, ce système fataliste peut bien faire des brutes savantes, mais non des hommes.

L'athéisme et le matérialisme, qui font de l'homme un produit curieux de la puissance aveugle et spontanée qui anime l'éternelle matière, et dont le plus sublime effort va jusqu'à concevoir la métempsycose et la palingénésie, n'ont pas d'autres conséquences que le panthéisme. Tout procédant de la nature, au-dessus de laquelle il n'y a rien, tout est nécessairement légitime et bon. Vous châtiez le chien qui manque à son maître; mais l'homme sans Dieu, à qui manque-t-il et de quoi pourra-t-on le punir légitimement?

Le seul système qui distingue l'homme de la bête, c'est le système chrétien, qui dit qu'être homme c'est se conduire par la raison, sur la règle parfaite de l'Auteur de tous les êtres qui a fait à l'homme des destinées éternelles.

Mais qu'est-ce que se conduire par la raison? quelle est la fin de l'homme? qu'est-ce que le bonheur? qu'est-ce que le progrès? qu'est-ce que le péché? etc. A toutes ces questions, le chrétien seul a une réponse digne de l'homme, et qui le distingue de la brute.

L'auteur de Platon-Polichinelle passe en revue tous les systèmes non chrétiens, en fait ressortir à merveille tout le ridicule et l'immense absurdité dans leurs rapports avec l'histoire de l'homme et de la société. Ces systèmes, en effet, ne valent plus la peine d'être traités sérieusement; il faut les livrer à Polichinelle, pour qu'il les traite selon leur valeur.

Cependant, sans rien perdre de son intérêt, de sa lucidité et de sa précision, Polichinelle devient ici grave et sérieux comme Platon; mais ce calme ne donne que plus de sel à la plaisanterie, plus de piquant au sarcasme qui sort de ses *Solutions*.

Mais c'est surtout le système chrétien qu'il expose avec complaisance. On rit d'aise de voir la prestesse avec laquelle il en chasse les niaiseries honteuses des divers systèmes de brutisme qui ont envahi l'humanité, et l'on reste bien convaincu que, hors du christianisme, véritablement il n'y a plus d'hommes.

Mais y a-t-il des chrétiens hors du catholicisme? Peut-on être chrétien sans être catholique? C'est là le deuxième problème.

Etre chrétien, c'est être disciple effectif de Jésus-Christ, c'est-à-dire le prendre pour autorité absolue, pour règle infaillible du vrai, et se l'incorporer en faisant circuler en soi sa vie divine. Cela est parfaitement raisonnable, et le rationalisme qui se récrie au nom de la faible raison n'est qu'une extravagance.

Mais, parmi ces mille sectes qui se disent chrétiennes, qui se contredisent et s'excluent, une seule peut être vraie. Serait-ce le latitudinarisme? Mais il n'est pas même chrétien. Est-ce être chrétien que de

reconnaître en Jésus-Christ un envoyé de Dieu qui n'a imposé aucun devoir, pris aucun moyen pour perpétuer sa doctrine et transmettre sa vie?

Non, le Christ a dû enseigner une doctrine, révéler des mystères, en imposer la pratique ; or le principe protestant, qui n'a aucune racine dans la Bible, rend tout cela impossible. L'autorité, en effet, suppose une hiérarchie et une tradition constante ; la règle du vrai suppose un enseignement certain qui répand la vérité, et un juge des doctrines qui conserve l'enseignement invariable et incorruptible ; la transmission de la vie suppose un ministère sacré et un prosélytisme fécond.

Or, au lieu de l'autorité traditionnelle, le protestantisme proclame l'indépendance des enfants de Dieu, et abolit le sacerdoce sans lequel il n'y a pas de Christ.

Au lieu de l'enseignement d'autorité et du juge des controverses, il a inauguré l'omnipotence de la raison, l'examen privé et l'inspiration particulière, devant lesquels toute doctrine chrétienne disparaît.

Au lieu de l'institution divine qui transmet la vie, le protestantisme supprime les sacrements, le culte extérieur, et enseigne la justification par la foi sans les œuvres, ce qui est abolir toute transmission extérieure de la vie du Christ.

Donc, en somme, le protestantisme abolit tout le Christ ; il détruit le christianisme tout entier.

Mais toutes les sectes chrétiennes appartiennent dorénavant au protestantisme; donc il n'y a plus de christianisme possible hors de l'Eglise catholique.

Tel est le fond de cette puissante controverse dont nous remettons la seconde partie à un autre jour.

COURS DE THÈMES GRECS

Rédigé sur la grammaire de Matthiæ, et sur les exercices grecs de Kenrick,

Par M. l'abbé Cruice (1).

CHOIX DES MÉTAMORPHOSES D'OVIDE ET FRAGMENTS DES FASTES, DES TRISTES, etc.,

AVEC DES NOTES PHILOLOGIQUES SUR L'ÉTYMOLOGIE ET LA SYNONYMIE DES MOTS,

Par M. l'abbé J.-A. Foulon, licencié ès lettres (1).

Appendix de diis et heroibus poeticis de Jouvency,

ANNOTÉ ET SUIVI D'UN INDEX MYTHOLOGIQUE ET D'UN DICTIONNAIRE,

Par l'abbé J.-P.-B. Audubert (1).

Il n'est pas dans le cadre de la bibliographie de *la Lecture* de parler des livres classiques : si donc nous dérogeons à nos habitudes, c'est qu'il est essentiellement de l'esprit d'une revue comme la nôtre d'encourager

(1) Chez Périsse frères, rue du Petit-Bourbon, 18.

toute sage réforme en fait de librairie. — Nos lecteurs savent quelle rude chasse nous faisons aux forbans de la presse; par compensation de justice, nous louons *bien* ce qui mérite des éloges; sous ce rapport, nous nous plaisons à attirer l'attention toute particulière de nos lecteurs sur les trois classiques que nous annonçons, et, en général, sur tous ceux de la maison Périsse frères. Tout ce qui tient à la correction et à la beauté du texte, tout ce qui peut faciliter les études classiques, s'y trouve réuni. C'est déjà un mérite peu commun; mais ce qui nous paraît vraiment utile et bon en soi, et qu'on ne trouve pas dans d'autres classiques, ce sont des notes grammaticales, littéraires, mythologiques, historiques, géographiques, où la saine critique s'unit toujours à la saine morale. Le soin délicat, cette application constante à élaguer tout ce qui doit à jamais rester étranger à l'imagination des enfants, suffiraient à eux seuls pour recommander de tels classiques aux petits séminaires, aux colléges, à toutes les institutions, où l'on comprend que le premier devoir du maître est de respecter l'enfance : *Maxima debetur puero reverentia.*

Lettre de Fénelon à l'Académie française,

Annotée par M. l'abbé P.-M. Cruice, directeur de l'école ecclésiastique des Carmes (1).

Chacun connaît le jugement aussi honorable que mérité que MM. de La Mothe, Laharpe, de Bausset ont porté sur cette lettre, qui est tout un plan d'études et des plus vastes. Il nous reste à rappeler ces paroles d'un littérateur contemporain, peu suspect en ce genre d'éloges : « Cette *Lettre* à l'Académie, les dialogues sur l'éloquence, quelques lettres à La Mothe sur Homère et sur les anciens, placeraient Fénelon au premier rang parmi les critiques, etc. » (Villemain.)

Après ces grands maîtres, M. l'abbé Cruice est venu, lui aussi, apporter sa modeste fleur à la couronne qui ceint le front de l'illustre archevêque de Cambrai. Il a donc publié une édition nouvelle de cette admirable Lettre qui se distingue éminemment des éditions connues par *ses Notes historiques et littéraires;* c'est le travail d'un esprit exercé, et qui a si bien étudié, si bien compris son modèle, qu'à la vive lumière qu'il répand, vous appréciez sans peine aucune les sentiments de Fénelon, leur justesse, leur à-propos, en un mot tout le secret et tout le charme de style de l'auteur du *Télémaque*. Une critique de ce genre vaut un livre.

Le *Cours alphabétique*, *théorique et pratique de la Législation religieuse* de M. l'abbé André vient de paraître. Nous en rendrons prochainement compte.

(1) Chez Périsse frères, rue du Petit-Bourbon, 18.

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

Monsieur,

Vous avez sans doute appris par les journaux que je viens d'être ramené en prison pour mon amende.

Mes amis ont ouvert entre eux immédiatement, une souscription qui a produit environ 2000 fr. c'est donc encore plus de 2000 f. qui manquent, car la vente des collections que j'avais destinées à payer cette amende, se fait bien lentement.

Je ne crois pas trop présumer, Monsieur, de votre bienveillante sympathie et de votre générosité en venant vous prier de vous joindre à cette souscription, et d'y faire associer ceux de vos amis qui partagent vos sentiments.

Répartis sur un grand nombre, ces souscriptions par petites sommes sont insensibles pour chacun, et n'en arrivent pas moins au résultat désiré.

Vous comprendrez, Monsieur, la confiance et la loyale hardiesse que je mets à faire cette démarche : Tomber un soldat blessé dans la mêlée, ne rougit de crier à ses frères, et ne leur crie en vain : Secours ; Secours !...

Si vous voulez bien répondre à ce franc et confiant appel, veuillez bien verser à votre bureau de poste, contre un mandat qui vous sera remis à mon ordre sur la poste de Paris, la somme que vous destinerez à cette souscription, jointe à celle que vous pourrez recevoir de vos amis, en prélevant sur la somme envoyée les frais de timbre et d'envoi, qu'il n'est pas juste que vous supportiez. (Les lettres doivent être adressées, rue de Grenelle St Germain, 39, et non à Ste Pélagie, où elles seraient ouvertes.)

J'attends ma mise en liberté pour faire paraître le Bulletin de Censure dans lequel vous trouverez une réponse aux attaques inconvenantes de la nouvelle Lecture.

Recevez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués, et permettez que j'ajoute, de ma vive gratitude pour ce que vous et vos amis voudrez bien faire pour le pauvre blessé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble et obéissant serviteur :

[illegible]

Ste Pélagie, 30 Juillet 1847.

P. S. Pardonnez moi de ne pas affranchir cette lettre, mais le [illegible] qui me fait vous l'adresser m'empêche de faire des frais d'affranchissement qui ne laisseraient pas que d'être considérables. Veuillez en déduire le port sur la somme par laquelle vous voudrez bien contribuer à ma libération.

N. B. Cette lettre n'est adressée qu'à deux cents personnes, l'élite de nos abonnés ; si chacun d'elles voulait bien envoyer seulement 10 francs, je pourrais dans 48 heures payer ma rançon et recouvrer ma liberté, si précieuse en ce moment à mes intérêts présens et à mon avenir ; et si nécessaire au soutien du Bulletin de Censure !.... Qu'il me soit permis d'espérer cette légère contribution de vos sympathies. Aussi je ne la recevrai que comme un emprunt que je pourrais rembourser plus tard.

LA LECTURE.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

CINQUIÈME ARTICLE (1).

Réflexions générales sur les quatre articles. — Sort qu'ils ont subi à différentes époques.

Qu'est-ce qui a fait naître l'idée des IV articles? Nous l'avons suffisamment indiqué. Louis XIV tenait à humilier le plus vertueux des Papes, qui s'était montré inflexible dans le maintien de la discipline ecclésiastique et des saints canons; et, par une inconséquence qui n'aurait pas dû échapper à un jugement aussi droit que le sien, il établissait, pour affaiblir l'autorité du Pape, des conclusions qui conduisaient tout naturellement à la ruine de sa propre autorité : car si l'on veut restreindre en IV articles l'autorité des Vicaires de Jésus-Christ, de part l'édit d'un prince, on pourra bien, à plus forte raison, rédiger en IV articles les droits du peuple, pour restreindre et circonscrire l'autorité des Rois. Je ne veux pas insinuer que cela puisse légitimement se faire : Dieu m'en garde; mais je dis, sans hésiter, que le second principe devient une assez juste conséquence du premier. C'est la pensée qui m'avait frappé, avant même que j'eusse connaissance de l'*Essai historique* du trop fameux Grégoire, *sur les libertés de l'Eglise Gallicane*. On retrouvera, à la page 453, la citation que j'en vais faire. Cet extrait m'a paru assez piquant, pour mériter de trouver place ici.

« Louis XIV, dit l'Evêque constitutionnel de Blois, fut très-content « lorsqu'en 1682, le Clergé lui présenta la déclaration des IV articles, « qui, proclamant l'indépendance de la puissance civile, traçait les limi- « tes dans lesquelles doit se renfermer le pouvoir pontifical. Mais qu'au- « rait dit le Monarque, si on lui eût présenté, concernant le pouvoir tem- « porel, une déclaration calquée sur celle du Clergé? Essayons ce tra- « vail.

« Art. 1. Les chefs des nations, leurs successeurs, et les nations « elles-mêmes, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses tempo-

(1) Voir notre livraison du 15 juillet, p. 201.

« relles et civiles : Jésus-Christ nous apprenant lui-même *qu'il faut* « *rendre à Dieu ce qui est à Dieu* ; et qu'ainsi ce précepte du Sauveur ne « peut être altéré ou ébranlé : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit* « *à vos yeux comme un païen et un publicain.* Nous déclarons, en consé- « quence, que les Papes ne sont soumis à aucune puissance temporelle, « par l'ordre de Dieu, dans les choses purement spirituelles ; qu'ils ne « peuvent être déposés directement par les chefs des Etats : que les fidè- « les ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance cano- « nique qu'ils doivent aux pasteurs ; et que cette doctrine, nécessaire « pour la tranquillité des consciences, et non moins avantageuse à l'Etat « qu'à l'Eglise, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la « parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux exemples des « Saints.

« Art. 2. Que la plénitude de la puissance que les chefs des Etats « ont sur les choses temporelles, est telle néanmoins, que les lois fonda- « mentales de l'Etat demeurent dans toute leur force ; et qu'on ne peut « approuver l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces lois, qui auto- « risent à les violer ou à les affaiblir.

« Art. 3. Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance temporelle, « en suivant les constitutions et les lois consacrées par l'assentiment « général de la nation.

« Art. 4. Que, quoique le chef de l'Etat ait la principale part dans « ce qui regarde les affaires publiques, et que ses ordonnances regardent « toute la nation, elles ne sont pas irréformables, à moins que le consen- « tement de la nation n'intervienne, etc. »

On voit dans cette *déclaration,* calquée sur celle de 1682, l'équilibre que Grégoire entendait établir entre les choses temporelles et spirituelles. Je doute fort cependant que Louis XIV eût été très-satisfait de son sénat, s'il eût fait publier, à l'instigation de ses sujets, une semblable pièce. Ce serait bien autre chose, si un pareil édit eût été promulgué dans Rome par Innocent XI. Il ne serait guères mieux goûté aujourd'hui même par les chefs de nos gouvernements constitutionnels. De quoi se mêle le Pape, dirait-on, en fixant les bornes de la puissance séculière? Disons avec la même franchise : de quoi se mêle la puissance séculière, en fixant les limites de l'autorité pontificale?

Mais, alors même que les empiétements de la puissance civile sur le domaine du spirituel, ne conduiraient pas les esprits à rêver, comme le constitutionnel Grégoire, l'abaissement du pouvoir temporel, quel rôle pitoyable que celui d'un Etat qui avilit sa dignité en s'immisçant dans les questions et les débats de l'école ! C'est là l'histoire de ces princes du Bas-Empire qui nous font tant de pitié, quand nous les voyons se mêler de théologie, et former sans cesse de nouveaux conciliabules pour en faire sortir des décisions opposées à la doctrine du Siége apostolique. Je n'ignore pas que Louis XIV, honteux du personnage qu'il avait joué dans cette triste affaire, écrivait le 7 juillet 1713 au Cardinal de la Trémoille,

qu'il n'avait jamais obligé personne à soutenir, contre sa propre opinion, les propositions qu'il avait fait publier par le Clergé de France; mais, alors, comment justifier son édit? Cet édit n'était-il pas, comme l'a remarqué un des plus habiles jurisconsultes d'Angleterre, une usurpation blâmable d'autorité, soit de la part de l'assemblée qui s'était prêtée servilement à ses vues, soit de la part du Monarque, qui enjoignait à tous les membres du Clergé de France, de professer et d'enseigner la doctrine contenue dans ces IV articles (*Charles Butler*, *Mémoire historique, Londres*, 1817)? Ce serait une chose également curieuse et douloureuse, que l'étude de l'étrange désordre introduit dans les affaires ecclésiastiques par le laïcisme, faisant progressivement de nouvelles entreprises sur les droits les plus sacrés et les plus inviolables de l'Eglise, à dater de la déclaration de 1682. Il est visible qu'il n'a aspiré à rien de moins qu'à la gouverner et à remplacer, par ses lois bâtardes et sacriléges, *les canons faits par l'Esprit de Dieu, et consacrés par le respect général.* Qu'on me permette d'en dire ici quelques mots.

Tandis que, sur la fin du XVIIIe siécle, *la débauche en France, avait son apostolat,* tandis que la presse, vomissant chaque jour de nouveaux poisons d'impiété et de libertinage, attestait la liberté de tout dire au préjudice de la foi et des mœurs; tandis que le cynique Voltaire demandait à cris redoublés *qu'on écrasât l'infâme,* c'est-à-dire, la religion de Jésus-Christ, les parlements ébranlaient partout la discipline de l'Eglise, avec une violence jusques-là inouïe; la juridiction épiscopale était entravée de mille manières. Pas un prêtre scandaleux qui ne fût assuré de trouver parmi les magistrats, un appui contre son Evêque. Chaque jour voyait naître de nouveaux attentats, de la part de la puissance civile, contre l'autorité ecclésiastique. Les sacrements étaient administrés par ordre des tribunaux. La saisie du temporel des Evêques et des curés, suivait immédiatement le refus qu'ils faisaient d'obtempérer à des ordres iniques. Toutes les réclamations étaient vaines. Si quelques arrêts des parlements étaient cassés, pour arrêter les plaintes des Evêques, les Evêques à leur tour étaient exilés, pour calmer les murmures des parlements. Une fourmillière d'avocats aussi orgueilleux que ridicules, inondaient le public de leur théologie de barreau. Ce n'était là cependant que le prélude de ce que l'Assemblée constituante se proposa plus tard d'opérer dans la religion. On peut consulter à ce sujet, un rapport très-curieux sur l'instruction publique, fait au nom du *comité de constitution*, à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 19 septembre, 1792, et attribué à Condorcet. A l'article *école pour les ministres de la religion*, l'auteur commence par avertir l'Assemblée, « que c'est à elle qu'il appartient de réta-
« blir *la raison* dans ses droits; qu'il faut qu'on réduise l'enseignement
« des élèves du sacerdoce, à la connaissance des choses nécessaires à
« connaître, avant la naissance des hérésies : c'est-à-dire, à ce qui con-
« stitue la pratique journalière de la religion. La théologie ne doit pas
« être regardée comme une science; on doit s'occuper, non pas à l'éten-

« dre, mais à la renfermer dans ses limites que trop souvent d'ambi-
« tieuses subtilités s'efforcèrent de lui faire franchir, dans les siècles
« d'ignorance. L'Assemblée nationale doit *enjoindre* à tous les Evêques, de
« travailler avec leurs conseils, à réduire *les objets dogmatiques* qui en-
« treront dorénavant dans l'enseignement des Ministres du culte, au
« seul point de vue indispensable à l'instruction des fidèles. *Le droit ca-*
« *nonique ne doit plus se composer que des lois sur l'organisation du Clergé*
« (on entend par ces lois, la constitution du Clergé). A la place des lon-
« gues études théologiques, on substituera les règles de l'*arpentage et du*
« *toisé*, plus développées que dans les écoles préliminaires ; *la connais-*
« *sance des simples ;* quelques principes sur *l'hygiène* et sur *le droit* de-
« vront faire partie de l'instruction ecclésiastique. »

On ne sait vraiment si l'on doit rire ou pleurer, en retraçant à sa mémoire de pareilles folies!

Et que l'on ne s'imagine pas que le temps, qui a fait justice de ces aberrations, de ces envahissements dans le sanctuaire, et de cette violation du dépôt sacré de la foi et de la discipline, dont la garde n'est confiée qu'aux premiers pasteurs de l'Eglise, ait totalement détruit cette manie qui pousse les séculiers à s'immiscer dans le gouvernement des choses spirituelles. Des hommes estimables, selon le monde, sont encore persuadés, de nos jours, qu'ils peuvent, sans crime, mettre la main à l'encensoir. C'est un grand malheur, et pour eux et pour la France. Tôt ou tard, le ciel punit cette témérité si contraire à la doctrine des livres saints. D'ailleurs, si ceux qui agissent ainsi, peut-être sans mauvaise intention, voulaient calculer les funestes conséquences qui résultent de ce renversement monstrueux des règles de l'Eglise, ils frémiraient à la vue du tort qu'ils font à la vraie religion, qu'ils prétendent mettre sur le même pied que les sectes, et à la perspective du terrible jugement qu'ils se préparent à eux-mêmes. S'ils sont chrétiens, cette réflexion doit les toucher ; s'ils ne le sont pas, ils n'en sont que plus à plaindre, et la seule raison devrait les déterminer à se tenir à l'écart d'une direction à laquelle leurs sentiments hostiles devraient leur faire comprendre qu'ils ne sont pas propres. Mgr l'Evêque de Langres a relevé, avec sa justesse et sa perspicacité ordinaires, les abus révoltants de ces envahissements de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique. De toutes parts, des cris d'alarmes se font entendre au sujet de l'esclavage où l'on veut réduire la sainte Epouse de Jésus-Christ. Le Cardinal de Bonald a plaidé éloquemment la cause de la liberté de l'Eglise; de pieux séculiers eux-mêmes, comme M. le duc de Valmy, et des journaux, vrais défenseurs du catholicisme, redisent les plaintes prophétiques des cœurs religieux. S'obstinera-t-on à ne les pas entendre? Nous reproduira-t-on sans cesse *les articles organiques* comme une autorité qui doit aller de pair avec celle de l'Eglise? sera-ce toujours l'Etat qui prétendra l'*organiser*, comme si elle n'avait point à se mêler de son propre gouvernement, souvent même dans les choses qui tou-

chent à la juridiction et aux dogmes? Si l'on en croit aux murmures qui éclatent partout, jamais on ne se serait plus rapproché des gouvernements protestants dans le servage où l'on cherche à tenir l'Eglise. Nous ne voulons pas tout garantir ; nous désirons même qu'il y ait de grandes exagérations dans tous les récits qui se débitent. Serait-il vrai, par exemple, que, quand un Evêque très consciencieux a désigné pour un poste fixe l'ecclésiastique qui, par sa piété, ses talents, lui paraît le plus propre à travailler à la sanctification des âmes, la responsabilité du Prélat, ni ses vertus bien avérées, ne sont pas, pour l'Etat, un motif suffisant de se rassurer sur son compte? Serait-il vrai que l'administration civile intervient toujours, dans ce cas, pour accorder son suffrage ou signaler son ostracisme? Serait-il vrai que, quand les magistrats, ce qui arrive le plus souvent, ne peuvent pas connaître et juger les sujets trop éloignés d'eux, les maires, les huissiers, les gardes-champêtres, soient mis à contribution pour rendre témoignage *des sentiments et de la moralité* des sujets qu'ils ne connaissent que par la rumeur populaire, puisqu'ils n'ont, pour l'ordinaire, aucun rapport avec eux? Serait-il vrai que le zèle d'un prêtre qui sera intervenu, par sa décision ou ses conseils, dans la détermination d'une vocation à la vie religieuse, qui aura prêché avec force la nécessité de la confession et de la communion, qui aura éloigné de la table sainte de petits étourdis que des parents irréligieux ne lui auront pas même laissé la faculté de préparer et d'instruire, qui aura refusé la sépulture ecclésiastique à un impie, parce qu'il avait repoussé, à l'article de la mort, les secours d'une religion qu'il n'avait cessé de blasphémer pendant sa vie ; serait-il vrai que cet homme de Dieu serait représenté comme un fanatique, à qui il deviendrait imprudent de confier un ministère honorable? Serait-il vrai qu'il se fabrique de temps à autre, dans les bureaux du ministère, des *lettres*, tantôt *canoniques*, lancées aux Evêques pour les rappeler à l'obligation de *la résidence*, alors même qu'ils n'ont guère la tentation d'y manquer ; tantôt *menaçantes*, pour interdire toute espèce de *publicité* à l'égard d'un enseignement *publiquement* anti-religieux ; tantôt *conciliantes*, pour inviter à faire des cimetières, autrefois si saints et si révérés, l'indistincte réunion des fidèles et des impies déclarés, des hérétiques, des suicides, etc. ; tantôt *interrogatives*, pour demander des renseignements dont on se réserve de ne tenir aucun compte, malgré leur importance; tantôt *bienveillantes*, pour annoncer des secours que d'avilissantes conditions forceraient à repousser ; tantôt *prescriptives*, et qui rappellent la constitution civile du Clergé; tantôt *permissives*, et qui accordent comme un bienfait la faculté de remplir un devoir sacré; tantôt *prohibitives*, et qui interdisent à des Evêques catholiques ce qu'on laisse pleine liberté de faire aux ministres protestants; tantôt *publiques*, comme pour annoncer à la nation que les premiers pasteurs sont en tutelle ; tantôt *particulières et confidentielles*, comme pour se mettre à couvert du blâme dont elles sont susceptibles? Serait-il

vrai qu'un Evêque ne peut autoriser les curés qu'à huit jours d'absence? qu'à leur égard, la latitude du préfet est doublée, et que l'autorité du ministre est sans limites? Serait-il vrai que les maisons religieuses ne puissent faire approuver les acquisitions qui leur sont nécessaires, quand, pour obéir à leurs Evêques, elles n'ont pas reçu dans leurs établissements des inspecteurs qui sont pour elles, pour les jeunes personnes, et pour leurs familles, un sujet de terreur et d'effroi (1)? Ah! quand il n'y aurait de réels qu'une faible partie de ces faits, serait-il possible de ne les pas déplorer? Mais si, comme la renommée le publie, ce ne sont là que de faibles griefs, en comparaison de ceux que l'on pourrait relever, est-il permis de croire que le ciel sera toujours insensible aux gémissements de l'Eglise de France?

(1) Nos aïeux avaient fait ce raisonnement, dans leur bonne simplicité : le Clergé est en rapport direct avec la Divinité : nous ne l'honorerons jamais autant que le ciel l'honore. De là, les recommandations fréquentes de saint Louis à ses enfants, de revérer intérieurement et extérieurement tout ce qui appartenait au personnel de la sainte Eglise. Rien de plus sensé, même aux yeux d'une sage politique. Les ecclésiastiques n'avaient pas besoin de *circulaires ministérielles* pour faire rendre au monarque le tribut de vénération et d'obéissance qui lui étaient dus : ces hommages, de leur part et de la part des fidèles, étaient spontanés; ils étaient un besoin de leurs cœurs de fils. La moindre indisposition du prince répandait l'alarme dans tous ses Etats; et, d'un bout du royaume à l'autre, comme par une commotion électrique, toutes les églises se remplissaient, parce que tous les Français, unis par la même foi, l'étaient également par les mêmes désirs, les mêmes vœux, les mêmes prières, les mêmes appréhensions. Le roi revenait-il à la santé, c'était aussitôt un concert unanime d'allégresse : transport religieux qui ne se commandait pas : un ordre eût été pris pour une injure. On a cru, dans ce siècle, devoir prendre une marche diamétralement opposée. Le Clergé, a-t-on dit, doit être tenu en respect, de peur qu'il ne reprenne l'ascendant dont il jouissait autrefois, ascendant que lui assureraient bientôt sa vie pure et apostolique, son désintéressement et, quoi qu'on en dise, son instruction supérieure. Pour empêcher ce dangereux avantage que nos pères n'avaient pas eu le bon esprit de lui ôter, il faut qu'il rencontre, à chaque pas, des entraves tracassières à sa marche, et qu'on le réduise à la position désagréable d'un aveugle dont on embarrasse à dessein la route de pierres et de broussailles. Dans les diocèses, ce seront les préfets qui, en qualité de premiers magistrats, auront à rendre compte de l'esprit qui anime et dirige les Pasteurs, sur le rapport de la gendarmerie et de l'officier municipal; dans les villes, ce seront les colléges qui disputeront à l'Eglise, comme à une rivale, le droit d'unir à la transmission de la science le trésor, mille fois plus précieux, de la religion et des mœurs; dans les campagnes, ce seront les maires et les instituteurs qui se croiront autorisés à paralyser l'influence des curés par un calcul d'hostilité et de contradiction perpétuelles; dans les hospices, ce sera l'exclusion généralement adoptée des ecclésiastiques parmi les membres des commissions administratives, où ils presseraient l'acquittement des fondations dont on ne remplit pas les charges, ou dont on interprète frauduleusement les dispositions; dans les communautés religieuses, ce seront des vexations sans cesse renaissantes, au sujet des inspections universitaires qu'on voudra leur imposer en dépit de la moralité qui les repousse et de l'anathème des familles qui les abhorrent; dans les tribunaux, ce seront quelquefois des remontrances sévères et humiliantes qui feront expier à un homme apostolique un zèle mille fois célébré dans les Basile et les Ambroise; dans les fabriques, ce seront des empiétements sans cesse tentés de la part des conseils municipaux. Point de dotation pour le Clergé : il ne sera pas si fier tant qu'on le tiendra à l'aumône. Tout ce qu'on pourra faire pour lui, quand de grandes calamités signaleront son dévouement, ce sera de jeter dans ses rangs quelques-unes de ces croix qui coûtent moins à donner qu'à recevoir.

Le cœur se remplit d'indignation et d'amertume en pensant que c'est là où nous a conduits par degré la déplorable déclaration du Clergé de France. Je ne crains pas de l'avancer : Louis XIV aurait moins nui à la religion par le fer et la flamme des persécutions, que par l'édit qui publiait les quatre articles. Les sectaires, les hérétiques, les impies, savaient tout ce qu'ils pouvaient s'en promettre contre le catholicisme : aussi n'ont-ils cessé d'en faire les plus pompeux éloges. Cet attentat du prince est, à leurs yeux, le seul titre qui lui a mérité le nom de *Grand*. Au souvenir de la *Déclaration*, ils oublient tout le fiel qu'ils ont vomi à l'occasion de la *révocation de l'édit de Nantes*, de son antipathie envers *Port-Royal* et son école, de sa fierté, de son luxe, de ses prodigalités, de son absolutisme. On n'a plus rien à lui reprocher dès lors qu'il humilie un Pape, et asservit ignominieusement l'Eglise, en proclamant ses *dérisoires libertés*.

(*La suite au prochain numéro.*) L'abbé ***, ancien vicaire général.

LE DERNIER BARON CHRÉTIEN [1].

III

L'abbé de Saint-André, fidèle à sa parole, appela aux armes les derniers champions de la reine. De secrets émissaires transmirent partout, en un clin d'œil, le signal convenu. Une clameur générale répondit à la provocation ; on défia de loin l'Angleterre et Murray ; on anathématisa de Gange et Morton. On se rassembla sur divers points, aux chants des hymnes patriotiques. Les claymores furent aiguisées, les drapeaux déployés. Chacun prononça le nom de Robert et de Wallace, et jura que les ombres des aïeux sortiraient du cercueil pour chasser l'étranger, punir la trahison et relever l'autel. Puis les mécontents demandèrent quels seraient les chefs. Plusieurs refusèrent de croire le baron d'Elfin vivant. D'autres prétendirent que Georges Douglas était aussi ressuscité. On parla d'Hamilton, de Seyton. Les uns peuplèrent l'Ecosse de fantômes, les autres refusèrent d'ajouter foi à la plus stricte vérité. On se compta, on voulut savoir qui prendrait l'initiative. La plupart attendirent un combat avant de se déclarer. L'instant n'était point favorable, insinuèrent les timides ; les sages ne trouvèrent pas la révolte assez mûre, les impatients donnèrent l'éveil aux shérifs. Il y eut des arrestations. Le conseil d'Edimbourg se rassembla et résolut d'agir avec la plus extrême rigueur. Ruthven garda les frontières du Northumberland, tandis que Lindesay, à la tête de douze mille hommes, s'avança vers les montagnes, signalant, comme autrefois, son passage par les incen-

(1) Voir la livraison du 15 juillet, p. 213.

dies et les massacres. De son côté, le seigneur d'Elfin n'était point resté oisif; il avait engagé sa fortune, prodigué son activité et son zèle, et réussi à réunir sous sa bannière au moins trois mille soldats. Mais, à la nouvelle des forces que le gouvernement mettait en campagne, bien des enthousiasmes se refroidirent. La moitié des combattants abandonnèrent le baron, et, sous divers prétextes, l'armée catholique devint un corps de tirailleurs, et chacun prétendit agir à sa guise. La jalousie et les rivalités opérèrent d'autres scissions. Bientôt le digne seigneur, réduit presque à ses seuls vassaux, dut renoncer à battre le pays, par conséquent à rallier les partisans de la reine. Il fallut, avec environ cinq cents hommes, se renfermer dans les murs d'Elfin, et attendre Lindesay qui marchait à grandes journées, bien décidé cette fois à ne plus faire les choses à demi. On conseilla au baron de s'évader avec sa famille et de se réfugier dans les Hautes-Terres. Il rejeta cette proposition et jura de s'ensevelir sous les ruines de sa forteresse, à moins que Lindesay n'acceptât sa propre tête, et ne consentît à traiter pour lady Elfin et son enfant. Mais Lindesay ne voulut rien entendre; il fit pendre le messager, et dit que le rebelle devait se rendre à discrétion et sans aucun espoir de merci pour les siens.

— L'Ecosse et Notre-Dame! s'écria alors le baron catholique, qui ceignit fièrement son épée. — Aux murailles, les vassaux d'Elfin! et mourons jusqu'au dernier pour Dieu et la reine! Les hommes d'armes répondirent en tirant leurs sabres, et chacun, dans un sombre silence, courut se ranger à son poste. L'abbé de Saint-André bénit les combattants, et lady Elfin, avec Edmond, se prosternèrent dans la chapelle en conjurant Dieu et les anges d'assister la plus noble cause pour laquelle jamais chevalier chrétien eût revêtu l'armure.

Le vent du nord sifflait à travers les créneaux; de larges flocons de neige tourbillonnaient dans les airs; la nuit se faisait noire et glacée. Le baron, après avoir parcouru les remparts et s'être assuré que ses ordres étaient partout exécutés, entra dans une haute salle boisée, s'approcha du feu qui flamboyait auprès d'une vaste cheminée, et, s'asseyant sur un fauteuil de chêne, laissa retomber dans ses mains puissantes son front chargé de noirs pensers. Alice se tenait à l'angle opposé, et son fils se jouait à ses pieds. Les longs vêtements blancs que portait lady Elfin, l'excessive pâleur de ses nobles traits, rendue plus sensible par l'éclat fébrile de ses grands yeux d'azur et les blondes tresses de sa chevelure déroulée sur ses épaules, l'air imposant, triste et sévère du bon chevalier, les reflets que le foyer jetait sur sa cuirasse, et, au milieu du silence solennel, le cri lointain que se répétaient les hommes d'armes, les sourds mugissements de l'aquilon dans les galeries désertes, donnaient à cette scène un aspect lugubre et fatal. Comme un pressentiment de mort pesait sur ces têtes inclinées! Edmond, malgré la légèreté de l'âge, ne put se défendre d'une vague et indicible terreur. Il vint presque en tremblant chercher un refuge près de sa mère qui l'em-

brassa, et tous deux, sans ouvrir la bouche, se prirent à considérer le baron. Celui-ci avait coutume de concentrer ses inquiétudes et souffrait rarement qu'on l'interrogeât. Il tressaillit tout à coup, jeta un tendre regard à sa femme, un doux sourire à l'enfant, et les contempla longuement l'un et l'autre avec une expression douloureuse. La baronne se décida enfin à lui demander s'il craignait une nouvelle attaque.

— Rien pour cette nuit, — dit-il en se levant. — Tout est calme dans le camp ennemi ; les feux sont en petit nombre, et les rondes circulent à de rares intervalles.

— Alors, — ajouta timidement Alice, — quittez vos armes pour quelques moments, et prenez le repos nécessaire après tant de fatigues.

— Non, — répondit-il avec une sorte de brusquerie, — tant qu'un rebelle souillera de sa présence le territoire écossais, le baron d'Elfin n'ôtera l'épée de sa ceinture et la cuirasse de sa poitrine; et, si je meurs, vous donnerez ceci à mon fils, — continua-t-il en retirant de son col un médaillon qu'il remit à Alice, — et, pour toute instruction, vous inspirerez à l'enfant l'amour de son pays et la haine de l'Anglais.

— Mylord, — dit à son tour la baronne avec une fierté qui n'excluait ni la soumission, ni la grâce, — quand vous ne serez plus, ni l'enfant, ni moi, n'auront le loisir de songer à la vengeance, et tout ce qui vous fut cher périra sous les débris d'Elfin.

— La volonté de Dieu soit faite ! — murmura le baron en regardant le ciel.

Une voix, sortie de l'angle de la chambre, répondit :

— Amen ! La volonté de Dieu est que les derniers catholiques d'Ecosse s'unissent en un suprême effort pour arracher leur patrie à la domination et aux croyances étrangères. Quant à la reine, priez pour elle !.... Marie Stuart est morte.

IV

Tel fut, sur le baron et sur lady Elfin, l'impression de cette triste nouvelle qu'ils restèrent comme foudroyés. Ni l'un ni l'autre ne paraissait songer à l'étrange personnage qu'ils avaient sous les yeux. C'était un vieillard d'une taille haute et majestueuse. Ses traits portaient l'empreinte des austérités du cloître. Sur son front rayonnait la douceur angélique jointe à l'ineffable sagesse que donnent l'âge, les malheurs et la vertu. Son grand manteau brun laissait entrevoir la robe blanche des moines de Citeaux, et la croix d'or, insigne de la dignité abbatiale, pendait sur sa poitrine.

L'enfant courut d'abord au vieux prêtre, et lui témoigna, par de respectueuses caresses, la joie de retrouver, après une longue absence, un hôte bien venu au foyer. L'abbé baisa le jeune Edmond au front, tendit la main à lord Elfin, et s'inclina devant Alice. Puis, s'approchant de l'âtre, il tendit vers la flamme ses mains engourdies et continua :

— Depuis l'instant où vous m'êtes apparu dans les ruines de Saint-André, Dieu m'est témoin, mylord, que j'ai fait tout ce que peut un homme afin de réveiller le zèle de la patrie et de la foi au plus profond des cœurs. J'ai trouvé l'indifférence ou la crainte ; l'un tremble pour sa fortune, l'autre pour sa vie ; un troisième préfère sa famille à l'Ecosse ; quelques-uns même des plus fermes champions de l'Eglise et de la royauté arborent franchement l'étendard de l'hérésie et de l'alliance anglaise. Hors des murs de ce château il n'est peut-être pas sur la plaine dix sujets fidèles osant se déclarer. Il y a quinze jours, j'espérais trouver quelque dévouement dans les montagnes. J'entrepris, seul et sans appui, un long et périlleux voyage. Les chefs des clans m'accueillirent avec de vives démonstrations. La croix de feu passa de main en main. Une armée se levait quand un cri lugubre vint arrêter l'essor et glacer l'enthousiasme. La hache avait frappé. La terre comptait une reine de moins, le ciel un martyr de plus.

Il y eut, après ces paroles, un instant de pénible silence. Le baron essuya une larme qui roulait sur sa joue brune et cicatrisée. Il leva les yeux et d'une voix forte :

— Puisqu'il n'y a, — s'écria-t-il, — ni justice, ni pitié, ni grandeur ici bas ; puisque des Ecossais, des gentilshommes dont la main pouvait tenir une arme ont vu mourir la reine sans oser la défendre, il ne m'est plus possible de supporter la vie, et je regarde comme une tache au nom de mes pères tout instant de retard à ma résolution.

Et, tirant son épée, il s'élançait désespéré hors de la salle. Un grand bruit s'éleva des murailles. La cloche d'alarme retentit. On entendit les clameurs des soldats. Chacun courait à son poste de bataille. L'écuyer du baron se précipita au-devant de son maître en criant que l'ennemi s'avançait drapeaux au vent, sonnant la trompette et défiant Elfin.

(*La suite au prochain numéro.*) JULES DE TOURNEFORT.

PARIS RELIGIEUX.

ESQUISSES DE MŒURS (1).

XVII

Un nouvel ermite. — Quand le diable devint vieux, il se fit ermite. *Le Constitutionnel* est bien vieux, bien radoteur ; est-ce que par hasard il aurait quelque velléité de se faire religieux ? Son article du 7 août

(1) Voir la livraison du 15 juillet, p. 208.

nous a d'abord paru prendre *cette couleur*. Le vénérable patriarche ayant ce jour-là abaissé sur son front son bonnet proverbial de coton, et taillé sa plume le plus carrément possible, avait débuté ainsi : « Le Pape « vient d'adresser à tous les généraux, abbés, provinciaux et autres « supérieurs des ordres religieux, une encyclique ayant pour but la « suppression des abus et la *restauration de la discipline* (souligné par « *le Constitutionnel*). »

Voilà donc qu'enfin ce parangon du journalisme s'aperçoit que la chaire de saint Pierre est occupée par un Pontife suscité de Dieu pour confondre la sagesse du vieux libéralisme! Jusqu'ici l'auguste Souverain de Rome avait bien pu introduire dans son gouvernement toutes les améliorations si *désirables* et si désirées, en apparence du moins, par tous les frères et amis du *Constitutionnel ;* ce *Constitutionnel* incrédule avait hoché la tête ironiquement, et il n'avait pas eu un mot d'éloge pour le *Getho* admis aux honneurs de la cité, pour la représentation des diverses légations romaines, pour le nouveau conseil d'Etat, pour la création de la garde nationale, etc. Qui sait! peut-être enrageait-il au fond du cœur? En effet, si par hasard le Chef suprême du catholicisme allait réaliser le grand progrès social et politique rêvé par nos sociétés modernes ; quelle gloire pour la religion! quelle honte pour la politique néo-voltairienne! *Le Constitutionnel* avait donc ses mille et une raisons pour se taire sur la sagesse du gouvernement pontifical; peut-être même a-t-il songé bien des fois à se pendre de dépit, le brave voltairien qu'il est! Dieu a sauvé la France de ce malheur ; car enfin le voilà qui arrive à pas de loup sur la scène politique religieuse, et préconise *à sa manière* la réforme, non pas politique, mais religieuse, que le Saint-Père vient de provoquer dans son encyclique. Oh! le malin! entendez-le : « Le Pape débute par un pompeux éloge des ordres religieux dans le « passé.... et il n'y a pas un de ces éloges où l'on ne puisse voir une « critique du présent. »

C'est déjà beaucoup que *le Constitutionnel* ne fasse pas de réserves pour le *passé ;* il y a amendement chez lui ; remercions-le et prenons acte de l'aveu : il a si souvent cherché à souiller la gloire des *anciens* ordres religieux, qu'assurément il sera tenté d'y revenir ; vous le verrez !...

Mais *ce présent* que signale la feuille néo-voltairienne, et qui lui semble mériter toutes les foudres de l'Eglise, savez-vous ce qu'il est? *Le Constitutionnel*, se transformant en concile général, — comme un autre journaliste s'est posé tout seul en comité d'orthodoxie, — va vous le dire en vous expliquant l'encyclique : « Le Pape a cru devoir garder le « silence sur ceux des ordres dont les actes ont rendu plus particuliè- « rement nécessaires les *exhortations* de l'encyclique, et ne pas les « mettre en quelque sorte *au ban de la conscience de la chrétienté.* » (Quelle sainte! quelle pompeuse indignation! O grand *Constitutionnel*, vous *ne baissez pas*, comme feu l'Archevêque de Tolède!) « Il est *facile* de les de-

« viner ; (facile pour lui : car le Saint-Esprit l'inspire visiblement !) des « faits d'ailleurs, des faits officiels et connus de tout le monde, (il a eu « peur de se commettre en les citant !) les ont déjà *nommés*. Pour la « France notamment, n'avons-nous pas eu *telle* congrégation qui avait « pris patente pour exploiter la loi de la conscription, et s'était faite « marchande d'hommes. » (Cherchez la congrégation marchande d'hommes : elle a existé ; *le Constitutionnel* peut bien être cru sur parole.) « A Lyon, les frères n'ont-ils pas ouvert boutique? (Ces expressions « sonnent mal dans la bouche d'un ermite !) fait concurrence à la fa- « brique, vendu des ornements d'église, trouvant ainsi qu'il était plus « facile de spéculer sur la piété des fidèles que de l'éclairer? Nous ne « pousserons pas plus loin cette énumération. Les *scandales* que nous « rappelons suffisent pour nous autoriser à penser que la situation des « ordres religieux *en France* a dû contribuer à éveiller la sollicitude du « Pape et à provoquer de *sévères conseils*. »

En effet!!! nous nous permettrons même, tout petit que nous sommes devant ce colosse de *Constitutionnel*, d'ajouter ce qu'il a soigneusement refoulé au fond de son cœur, pour ne pas laisser percer le véritable motif de sa puritaine hypocrisie, que ces mêmes frères ont à Lyon et ailleurs, un pensionnat qui fait le désespoir du monopole universitaire, tel que le réchauffe dans son sein ce journal en qui s'est incarné le néo-voltairianisme.

Enfin, notre journaliste, pour faire preuve de bonne foi (ce qui est rare chez lui), cite un passage de l'écrit du saint Père, que voici : « Pourvoyez donc avec une vigilance qui ne laisse rien à désirer, à ce « que, suivant les illustres traces de leurs ancêtres..., ils se montrent « (les religieux) au peuple de Dieu, modestes, humbles, sobres, doux, « patients, justes, irréprochables dans leurs mœurs, ne donnant à « personne aucun sujet d'offense, mais à tous l'exemple des bonnes œu- « vres, de manière à imposer à leurs ennemis mêmes, *étonnés de n'avoir* « *aucun mal à dire d'eux*. » Le patriarche ajoute : « Sans être ennemi « des ordres religieux, on pourra, en effet, *s'étonner de n'avoir aucun* « *mal à dire d'eux*. » Ici part de la bouche du *Constitutionnel* un petit ricannement très-spirituel ; spirituel ! à ses yeux, à la bonne heure ! Ce nouveau converti ne se doute pas le moins du monde qu'en appliquant *au présent* les paroles du Saint-Père, il souligne précisément les paroles mêmes qu'un apôtre avait appliquées *au passé ;* mais en vérité le néophyte de l'ancienne rue Montmartre, aujourd'hui de la rue de Valois, va-t-il se piquer de connaître l'Ecriture Sainte? s'honore-t-il même de savoir un peu de catéchisme? Pauvres lecteurs qui l'écoutez ! Au reste, le plus curieux est de voir comme il raisonne *puissamment* sur ces paroles qu'il prête tout exprès à notre Saint-Père le Pape.... pour flageller le présent : « Quoi qu'il en soit, *si la discipline religieuse a be-* « *soin d'être restaurée*, selon les termes de l'encyclique, c'est que ce « besoin existe, et là où la charité apostolique a placé *un conseil*, la

« conscience publique (*le Constitutionnel*) verra en même temps une *ré-* « *primande.* »

Effectivement, ce *conseil* que l'apôtre donnait aux premiers fidèles, ce conseil que saint Bernard rappelait à ses fervents religieux, ce *conseil*, dis-je, en conservant l'expression même du *Constitutionnel*, fut *également pris* pour une *réprimande*, par les païens, qui accusèrent les chrétiens de toutes sortes d'abominations ; par les esprits forts du XIe siècle, qui persécutaient les moines ; rien d'étonnant qu'il soit encore pris comme une réprimande par nos philosophes néo-voltairiens dont *le Constitutionnel* est ici l'organe officiel. Voilà comment le *concile* tenu dans la rue de Valois explique l'épître d'un apôtre et l'encyclique d'un Pape ! Voilà comment il raisonne ! Hélas ! hélas ! le Saint-Esprit n'a pas assisté à ce concile-là, ni la logique non plus. Conclusion finale : Le serpent a beau se dépouiller de sa peau, il reste serpent, et *le Constitutionnel*, en prenant l'habit d'ermite, n'en reste pas moins un pauvre diable.

XVIII

Comment il faut se poser dans l'estime publique. — Depuis longtemps, trop longtemps, hélas ! M. Thiers était passé complétement à l'état d'éclipse, si ce n'est de l'oubli le plus profond. Ce silence, cette obscurité, *ne faisaient point les affaires* du *Constitutionnel*, dont, on le sait, M. Thiers est l'Atlas. « Assez de désabonnements comme ça, exclamait « le caissier ! M. le directeur, chauffez donc et fort. » (*Sic.*) Alors le directeur, n'ayant rien sous sa main de plus à propos, de plus actuel, de plus intéressant, que l'itinéraire de son illustre patron, a déroulé promptement sa correspondance. Puis, prenant bon courage, il a consigné triomphalement ces triomphes de son chef : « Après avoir reçu une « réception brillante et cordiale, *digne de lui et de la ville où il est né*, « M. Thiers s'est dirigé vers le collége. M. Defougères, l'un des fonc- « tionnaires de l'université, l'attendait à la porte, avec tout le personnel « du collége. Il lui a adressé un discours éloquent et courageux, (passe pour éloquent, mais pour courageux ! est-ce que M. Thiers redoute la louange, ou bien y a-t-il danger pour un fonctionnaire à louer M. Thiers ?) « dans lequel il a dit qu'*il* est l'honneur de la province, le « *sujet de l'émulation de toute la jeunesse.* » Et *le Constitutionnel* de lever haut la tête et de ne pas rire ! » Après que M. Thiers a eu visité le col- « lége *en détail*, on lui a amené les élèves en uniforme, et un rhéto- « ricien lui a *lu* un discours *écrit*, où il était aussi représenté comme « *un modèle pour tous ses concitoyens.* » De mieux en mieux ! il ne reste plus qu'à supprimer dans les classes Plutarque, le *De Viris illustribus*, etc., et à les remplacer par la biographie de M. Thiers, en grec, en latin et en français. En suivant un tel modèle, à quel genre de gloire et de fortune ne pourra pas atteindre notre jeunesse !... Mais que pensez-vous de cette attention délicate du proviseur universitaire qui sait si

chatouilleusement réveiller la fibre du grand député, de l'illustre auteur de *la Révolution et de l'Empire*, et surtout du profond rapporteur du projet de loi sur l'instruction secondaire ?

D'abord, remarquez bien, ce sont de petits enfants qu'on amène devant l'ex-ministre.... pour les bénir?... Non, pour le complimenter, lui ; rien de plus naturel ! L'âge de la candeur et de l'innocence est fait particulièrement pour sympathiser avec le patron du centre gauche. Ensuite, les collégiens, à mine épanouie et superbe, sont *en uniforme*. Le chef de l'établissement n'ignorait pas, le flatteur ! que l'un des *faibles* de M. Thiers est de singer le héros dont il a écrit l'histoire. Aussi le triomphateur a dû s'exhausser d'une coudée.... On ne dit pas si, pour compléter *la revue*, il avait mis son habit d'académicien. C'est probable.

Enfin, l'intrépide champion du monopole universitaire a été si profondément ému, qu'il n'a pu prononcer.... qu'une harangue d'une heure et un quart de long. Il sentait *profondément* tout ce qu'il y avait de touchant pour lui dans cette solennité universitaire. Lui qu'on a l'air de réprouver ailleurs comme un brouillon dangereux, un factieux redoutable, etc., être complimenté par la candeur et l'innocence, par les instituteurs de cette jeunesse universitaire, l'avenir de la France !

Oh ! combien donc il a été sage en refusant de s'associer au banquet réformiste du Château-Rouge, et en faisant imprimer à 100,000 exemplaires son rapport, non point sur l'université, mais sur le monopole universitaire. L'habile homme ! combien il est digne de servir de *modèle* aux âges présents et futurs ! C***.

VOLTAIRE ET FRÉDÉRIC.

Entre eux, les esprits forts, les philosophes, les indépendants, les libres penseurs, voire même les plus chétifs de la bande, se traitent d'hommes sublimes, d'intelligences profondes, d'esprits magnifiques, de génies incomparables ; c'est à qui s'armera de l'encensoir et en fera le moulinet au vis-à-vis du nez de son chef de file : Michelet apothéose Quinet ; Quinet divinise Eugène Sue, et enfin Satan-Aliboron trouve que Aliboron-Satan a un vrai profil de Jupiter ou de Jéhovah.

Ça fait pitié, j'en conviens ; mais il paraît que cette rage d'idolâtrie mutuelle, de fétichisme, à l'enseigne du dicton latin : *Asinus asinum fricat*, n'est pas nouvelle. Je viens d'en acquérir la preuve en parcourant la correspondance de Frédéric de Prusse et de Voltaire, deux majuscules bonnets de la philosophie, comme vous savez.

Il n'est pas d'acharnées flagorneries, d'hyperboliques platitudes, que ces deux bons amis n'aient échangées pendant trente-quatre ans, c'est-

à-dire de 1736 à 1770 (1). En vérité, c'est à n'y pas croire. Le lecteur en jugera lui-même après avoir parcouru les lignes qui vont suivre.

Je cite d'après l'édition de J.-J. Tourneisen, imprimée à Bâle, en 1790. C'est Frédéric qui ouvre le dialogue.

FRÉDÉRIC.

« ..... Les grands hommes modernes vous auront un jour l'obligation, et à vous *uniquement*, en cas que la dispute à qui d'eux ou des anciens la préférence est due vienne à renaître, que vous ferez pencher la balance de leur côté. »

Voilà donc le modeste philosophe de Ferney mis tout d'un coup au-dessus de Sophocle, de Platon, d'Homère, de Virgile, de Tite-Live, d'Horace, de Tacite, de Cicéron et de tous les génies de l'antiquité, et cela de son vivant, à la barbe de Boileau, de Racine, de La Fontaine, de Bossuet, de Fénelon, de Molière, etc. Il faut avouer que les princes sont d'une fameuse force sur la flatterie quand ils s'en mêlent.

« ..... J'ose avancer que, dans l'*univers entier*, il n'y a pas d'exception à faire de ceux dont vous ne pourriez être le maître. »

C'est bien entendu, M. de Voltaire était non-seulement plus fort que tout le genre humain, en prose et en vers, mais il avait encore bien le droit de trouver tous les philosophes, tous les critiques, tous les poëtes, tous les historiens, tous les orateurs, tous les beaux esprits nés et à naître, indignes de dénouer les cordons de ses souliers.

« ..... *Corneille*, le grand Corneille, qui s'attirait l'admiration de tout son siècle, s'il ressuscitait de nos jours, *verrait avec étonnement, et peut-être avec envie, la tragique déesse vous prodiguer avec profusion les faveurs dont elle était avare envers lui.* »

Où sont donc les misérables qui ont osé, à l'unanimité, soutenir que l'auteur de *Mérope* n'aurait pas été capable de faire douze vers de *Polyeucte*, du *Cid* et des *Horaces*?

A Voltaire maintenant à donner la réplique.

VOLTAIRE.

« ..... Je regarderais comme un bonheur bien précieux celui de *venir* faire ma cour à V. A. R. On va à Rome pour voir des églises, des tableaux, des ruines et des bas-reliefs; un prince tel que vous mérite bien mieux un voyage : *c'est une rareté plus merveilleuse.* »

N. B. Le prince Frédéric n'avait alors que 24 ans; il n'avait rien fait que se donner un jour la peine de naître, comme dit Figaro; mais il méritait d'être traité de curiosité inouïe et de miracle, par cela seul qu'il s'était avisé de louer le philosophe, comme nous venons de le voir.

(1) Quel dommage qu'une certaine série de coups de bâton appliquée sur la vieille échine du patriarche de Ferney ait un moment troublé ce beau concert!

FRÉDÉRIC.

« ..... Je ferai tous mes efforts pour me rendre le digne disciple d'un maître qui sait si *divinement* enseigner.

« ..... Je me sens déjà infiniment redevable à vos ouvrages ; c'est une source où l'on peut puiser les sentiments et les connaissances *dignes des plus grands hommes.*

« ..... J'ose avancer qu'ils vous doivent (les peuples) autant et plus que les Grecs à Solon et à Lycurgue.

« ..... C'est à vous que l'on doit *toutes les vertus* qui font la sûreté et le charme de la vie. »

L'auteur de la *Pucelle* qui sait divinement enseigner ! qui mérite que les peuples lui élèvent des autels !

VOLTAIRE.

« .... Vous parlez comme Trajan, vous écrivez comme Pline, et vous parlez français comme nos meilleurs écrivains. »

Diable ! à vingt-quatre ans ! en Prusse !

FRÉDÉRIC.

« ..... J'ai été longtemps en suspens si je devais vous envoyer mes vers, à vous, l'Apollon du Parnasse français, à vous, *devant qui les Corneille et les Racine ne sauraient se soutenir.* »

L'auguste Prussien avait déjà dit que Corneille n'était qu'un *paltoquet* auprès de son idole ; il fallait bien qu'il arrivât à ajouter que Racine n'était à son tour qu'un *polisson* vis-à-vis de la même idole.

VOLTAIRE.

« ..... J'ai reçu des vers tels qu'en faisait Catulle du temps de César. »

Pour bien apprécier la légitimité d'un pareil éloge, il est bon de citer le dizain qui l'a inspiré ; le voici :

Loin du bruit, du tumulte,
Apollon s'était retiré
Au haut d'un coteau consacré
Par les neuf Muses à son culte.

Pour courtiser les doctes sœurs,
Il faut du repos, du silence
Et des travaux en abondance,
Afin de goûter leurs faveurs.

Voltaire, votre nom, immortel dans l'histoire,
Est gravé, par leurs mains, aux fastes de la gloire.

Voilà le chef-d'œuvre que ne désavouerait certes pas un rimeur employé à l'illustration des bonbons du *Fidèle Berger.*

Mais M. de Voltaire, si moqueur, si frondeur de sa nature, avait in-

térêt à trouver admirables les welcheries princières d'un homme qu'il espérait voir être un jour un puissant patron de la secte philosophique, et à qui il déclarait ceci, par provision, dans la même lettre :

« ..... Regardez-moi, Monseigneur, comme le *sujet* le plus attaché que vous ayez, car *je n'ai point et ne veux point avoir d'autre maître.* »

Je recommande ces dernières lignes à MM. les patriotes de tous les pays ; elles leur feront peut-être soupçonner que M. de Voltaire n'avait pas l'esprit très-*national*, comme on dit aujourd'hui.

FRÉDÉRIC.

« ..... Si la raison m'inspire, si j'ose me flatter qu'elle parle par ma bouche, c'est d'une manière qui vous est avantageuse : elle vous rend justice comme au *plus grand des hommes de France.* »

On vient de voir que le plus grand des hommes de France avait malheureusement un petit défaut, celui de n'être pas Français, puisqu'il proclamait un prince étranger le seul maître qu'il voulût avoir et dont il consentît à être le sujet.

VOLTAIRE.

« ..... Monseigneur, le palais de Ferney est flatté d'être orné du portrait du *seul prince que nous comptions sur la terre.* »

Toujours paroles de bon Français : le même bon Français ne trouvant rien dans son pays à chanter, envoie hors frontières des quatrains du goût de celui-ci :

La Grèce, je l'avoue, eut un brillant destin ;
Mais Frédéric est né, tout change : je me flatte
Qu'Athènes quelque jour doit céder à Berlin,
Et déjà Frédéric est plus grand que Socrate.

Encore une fois, le correspondant de M. de Voltaire n'avait que 24 ans ; je me trompe, il en avait 25 : on était alors en 1737.

Celui qui était plus grand que Socrate, à un âge où le commun des mortels ne fait que débuter dans la vie, méritait bien qu'en sus du quatrain qu'on vient de lire, M. de Voltaire lui adressât ces lignes :

« ..... Je suis à Votre Altesse Royale comme un cercle infiniment petit à un cercle infiniment grand ; toutes les lignes de ce cercle infiniment grand vont trouver le centre du pauvre infiniment petit ; mais quelle différence de leur circonférence ! J'aime tout ce que votre génie aime ; mais je touche à peine à ce que vous embrassez !

« ..... Quand est-ce que j'aurai des ailes pour aller rendre mes respects à l'*être le plus universel qui existe dans le monde !* »

L'être le plus universel du monde avait fait quelques mauvais vers, et hasardé quelques rogatons philosophiques indignes d'un clerc d'huissier un peu fort en raisonnement.

FRÉDÉRIC.

« ..... Si j'étais catholique, je ne choisirais ni saint François d'Assise,

ni saint Bruno, pour mes patrons; j'irais droit à Cirey, où je trouverais des *vertus* et des talents supérieurs à ceux de la haire et du froc. »

Se serait-on douté que, même avant sa mort si édifiante, celui qui avait pris pour devise : *Ecrasons l'infâme*, c'est-à-dire la religion, serait proclamé un plus grand thaumaturge que tous les saints du calendrier ?

« ..... En prenant congé de mon petit ami (son secrétaire Cæsarion), je lui ai dit : Songez que vous allez *au paradis terrestre* (à Cirey) ; c'est là que vous trouverez l'esprit humain *dans sa dernière perfection*. »

VOLTAIRE.

« Je me suis dit en faisant emballer toutes mes pensées :

Pauvre petit génie, oseras-tu paraître
Devant ce génie immortel ?
Pour être digne de ce maître,
Il faudrait être universel,
Et tu n'as pas l'honneur de l'être.

..... Votre caractère *divin* m'encourage à tout. »

(*La suite au prochain numéro.*)

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV,

Par le comte de TOCQUEVILLE.

Tableau de la vie de Louis XVI,

Par le vicomte de FALLOUX.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE,

Par Amédée GABOURD.

Des écrivains d'un talent incontestable, MM. de Lamartine, Michelet et Louis Blanc, ont donc entrepris de faire non pas précisément l'histoire de la Révolution française, mais la philosophie de cette histoire. Ils se sont imaginé qu'il suffisait d'enfoncer dans le sol historique le soc de la charrue du néo-voltairianisme, pour en faire une véritable terre de labour, mettre dessus ce qui était dessous et *vice versâ*. Vains labeurs! Dans nos précédents articles, nous avons montré combien la philosophie de ces écrivains, bien que parée de tous les charmes du style, était impuissante contre la philosophie chrétienne et la logique des faits. On aura beau dorer le couteau de la guillotine, il en dégouttera toujours assez de sang innocent pour vouer à un éternel opprobre la mémoire

des Robespierre qu'on s'efforce de blanchir. C'est à ce point que les amis des novateurs historiens, les partisans même de leurs doctrines philosophiques sociales sont les premiers à dénier leurs paradoxes sanglants. « En France, on a cédé à un beau mouvement en invitant la no-« blesse à brûler ses titres; et elle a accompli un devoir de savoir vivre « et de bon citoyen en consommant l'holocauste; mais ensuite on a brisé « des tombes, exhumé des cadavres, insulté jusqu'à l'image du Christ, « comme si l'asile des morts n'était pas sacré! comme si le fils de Marie « était le patron des grands seigneurs, et non celui des pauvres et des « petits! Je pardonne à tous les délires de cette Révolution, et *je la com-« prends peut-être mieux que ceux qui vous en ont parlé;* mais je sais « aussi qu'elle n'a pas été une philosophie *bien complète* et *bien profonde*, « et que, par rapport à l'idée de la noblesse, (pauvre Michelet!) « comme *par rapport à toutes les autres idées*, elle a su détruire plus « qu'édifier, déraciner mieux que semer.... » Georges Sand!!! (*Le Piccinino.*)

Après un jugement si sensé sous plusieurs points, et surtout si peu suspect, on se demande encore comment les *histoires nouvelles, les Girondins* principalement, ont pu obtenir un succès si prodigieux? La raison pourtant en est simple. L'idée qui a conçu ces livres se lie étroitement à l'idée démocratique du moment; mais laissez finir le jour de ce socialisme échevelé qui égare maintenant les esprits, et le succès aura disparu avec l'actualité. Il en est des paradoxes les plus brillants comme des météores qui naissent et meurent dans le même jour. Qui lit aujourd'hui le *Juif-Errant* et même les *Mystères de Paris?*

Malheur pourtant à qui *sème du vent; il en recueillera des tempêtes!* On frémit malgré soi en pensant au mal que ces écrits néo-voltairiens, quelque éphémères qu'ils soient, sont destinés à produire dans l'esprit de ces générations nouvelles qui arrivent dans la société dépouillées de toute croyance solide et de toute notion certaine sur la mission de l'homme en ce monde.... Hommage donc et reconnaissance aux écrivains mieux avisés et plus sages, qui, comme MM. de Tocqueville, de Falloux et Amédée Gabourd, se consacrent tout entiers à faire revivre les souvenirs et les leçons de cette terrible époque, que nos pères ne se rappellent qu'en tressaillant, et dont nous-mêmes, enfants de cet âge, ne pouvons étudier les annales sans une sorte d'effroi. Mais, enfin, il ne faut pas s'y méprendre, ce serait nuire essentiellement à la bonne cause, aujourd'hui que la lumière, grâce à la liberté de la presse, pénètre tout de ses rayons, que de dissimuler le mal ou le bien, de quelque côté qu'ils se trouvent. Ainsi, il n'est plus permis de ne voir dans la Révolution française, comme de très-honnêtes écrivains royalistes, que le génie du mal s'acharnant à détruire des institutions inviolables, un vrai combat de démons contre des anges, ou, comme certains historiens démocratiques, qu'un sublime effort du peuple vengeant sa majesté outragée, un cataclysme humanitaire provoqué par l'idée seule du

bien. Il est bon, il est nécessaire de rappeler aux premiers les abus oppressifs de l'absolutisme, l'insolent mépris des priviléges, et, par-dessus tout, la longue souillure du règne de Louis XV. Et, quand ces tristes annales sont déroulées aux yeux des ennemis mêmes de la royauté et de l'aristocratie, par l'un de leurs plus fidèles serviteurs, l'un de leurs représentants les plus vénérés, l'âme, touchée, subjuguée par tant de sincérité, tant d'honnêteté, se laisse instruire avec une docilité parfaite, seul bien réel et utile que l'on puisse retirer de l'histoire.

Le règne de Louis XV est, sans contredit, la meilleure excuse que puissent alléguer nos néo-républicains. Eh bien! M. le comte de Tocqueville, celui-là même qui a été exclu de la pairie par le violent caprice des vainqueurs de 1830, a décrit ce règne sans déclamations et sans amertume, avec une simplicité de forme, une loyauté, un sentiment de justice, qui font de son livre un enseignement profond pour tout le monde; car, en même temps qu'il articule largement et franchement tous les reproches qu'on est en droit d'adresser au souverain, à ses conseillers et aux complices de ses désordres, il flétrit en même temps, avec l'énergie d'un philosophe éclairé, et avec le cœur d'un chrétien inébranlable dans sa foi, la funeste invasion de cette impiété sans frein et sans mesure qui a dépravé le XVIIIe siècle. Nous citerons quelques lignes de l'ouvrage, et, pour confirmer notre jugement, et pour donner l'idée du genre de l'auteur. « La postérité, ce juge équitable du passé, « impute au philosophisme d'avoir perverti le peuple en prétendant « l'éclairer; d'avoir ainsi détourné de son but la Révolution commencée « dans l'intention d'améliorer le sort de l'espèce humaine.... Louis XV « laisse la royauté ternie; à sa mort, le peuple se réjouit, les gens « éclairés se félicitent. Les vices du souverain avaient creusé dans les « cœurs une plaie incurable. Ni les vertus de Louis XVI, ni la gloire « acquise par la guerre d'Amérique, ni la France relevée au premier « rang, ni l'amour du roi pour son peuple, ni les institutions libérales « qu'il concède, ne pourront cicatriser cette plaie, et la souillure de la « couronne ne sera lavée que par le sang du juste montant au ciel par « les degrés de l'échafaud. » L'idée de régénérer la royauté dans le sang d'un roi juste et innocent, comme l'humanité elle-même a été régénérée dans le sang qui a coulé sur le Golgotha, est belle, élevée; mais ici elle pourrait être contestée. Ne pourrait-on pas dire que la monarchie des Bourbons n'a succombé sous le poids des vices du passé, que parce que l'impéritie des gouvernants y a joint une succession de fautes nouvelles? Il y aurait à écrire au long sur ce sujet: peut-être le ferons-nous. Mais ce mot de critique, si critique il y a, n'ôte rien à l'intérêt et à l'utilité du livre de M. de Tocqueville.

Tableau de la vie de Louis XVI. — M. de Lamartine, comme on a pu le voir dans notre examen critique des *Girondins* (1), a tenté d'abaisser le caractère public de Louis XVI; M. le vicomte de Falloux a fait, lui,

(1) Quatrième livraison, p. 112.

d'ingénieux efforts pour le réhabiliter. Toutefois, pour se conformer à cette nécessité historique que nous venons de signaler, laquelle ne permet pas aujourd'hui, dans un but quelconque, de taire ni les défauts, ni les vices, l'écrivain signale en plusieurs endroits les fautes politiques imputables au monarque ; mais il aime à en rejeter la responsabilité sur ses conseillers et sur ses agents. « Le tort et l'excuse de toute sa vie fut « *non de vouloir faiblement*, mais d'abandonner à autrui l'exécution de « sa volonté. Il appelait les partis à accomplir eux-mêmes le bien qu'ils « reclamaient ou qu'ils promettaient, au lieu de s'approprier l'élément « vital de chacun d'eux, et de le leur imposer après l'avoir choisi.... « Au sein d'une pareille tourmente, au milieu de ces débris de systèmes, « d'idées et d'hommes, le génie eût compris et fait prévaloir le carac- « tère de sa mission ; mais le génie est un don rare et presque surhu- « main. Dans cette crise *fatale*, la droiture devenait impuissance et l'ab- « négation faiblesse : les mêmes circonstances *devaient produire un héros* « *ou un martyr.* » Toujours du *fatalisme* historique ! N'importe, on éprouve une vive et sincère sympathie pour l'écrivain qui sait unir à l'intelligence des besoins du présent, une fidélité religieuse au culte des souvenirs. Nul noble cœur ne lira sans attendrissement et sans un véritable profit cette biographie royale écrite avec un style pur et élégant, où le respect le plus touchant pour la plus auguste des infortunes, s'allie merveilleusement aux arrêts de la critique historique. De fait, lorsqu'on a lu M. le vicomte de Falloux, on tombe à genoux devant cette sainte auréole de la vertu et du malheur qui ceint le front du roi martyr ; mais on ne peut plus oublier les enseignements qui ressortent de ce funèbre règne, enseignements qui ont été longtemps perdus pour la plupart des amis de la royauté. Il est bien qu'un homme de cœur et d'esprit les rappelle.

Histoire de la Révolution et de l'Empire, par Amédée Gabourd. — Nous venons de parler de l'impérieuse loi faite à l'historien de nos jours, — et franchement nous nous en félicitons, — de ne rien accorder à son caractère, à ses idées personnelles, à l'intérêt présumé du bien, et de se conformer en tout à la plus scrupuleuse exactitude. Aussi M. Amédée Gabourd n'a point choisi les faits, augmenté ou diminué leur portée et leur importance. Il a compris egalement que l'histoire n'est pas seulement la biographie de quelques personnages qui dominent de haut les autres, ni le choix de certains faits qui distinguent une époque des autres époques, mais qu'elle est encore l'exposé des scènes de la vie humaine, où les mœurs publiques doivent être reproduites dans toute leur sincérité. Ainsi littérature, théâtre, fêtes populaires, exprimeront les idées dominantes de la société, et chaque trait de plume ajoutera au ton, comme à l'ensemble du tableau ; mais rien ne lui fera sacrifier à certaines opinions reçues. Et, puisqu'il faut qu'il s'explique sur les hommes et sur les factions, son jugement portera avec lui le cachet de l'indépendance et de la plus sévère impartialité. Il admirera donc l'élo-

quence du Girondin Vergniaux, mais il flétrira ces hommes qui, en décembre, protestaient contre le jugement de Louis XVI, et qui, en janvier, votèrent sa mort. Laissons-le parler lui-même et opposons aux pâles et incompréhensibles louanges de M. de Lamartine, cette oraison funèbre qu'il fait sur la tombe des Girondins : « Ainsi ils périrent tous « à la fleur de leur âge ; ainsi ils furent arrachés au pays dont ils au- « raient pu être la gloire, et qu'ils ne purent ni aimer ni servir : le char « de la Révolution, auquel ils s'étaient imprudemment attelés, les écrasa « dans une ornière. Jeunesse, talent, dévouement, esprit, éloquence ou « patriotisme (nous ne dirons pas vertu), rien ne trouva grâce. Beau- « coup sont venus qui ont ramassé les ossements de ces morts, et s'en « sont fait des armes contre la Révolution ; mais, si les crimes qui furent « imputés aux Girondins, et pour lesquels on les supplicia, furent loin « d'être prouvés, si leurs accusateurs et leurs bourreaux se déshono- « rèrent à jamais par leur implacable inimitié, gardons-nous bien d'ab- « soudre le coupable à cause de l'opprobre du juge ; souvenons-nous, « au besoin, qu'avant d'être victimes, les Girondins avaient pris le « rôle de persécuteurs. Ambitieux, pleins de vanité, ils entreprirent de « confisquer la Révolution au profit de leur gloire personnelle : entre la « république et la royauté, ils ne choisirent que le pouvoir, et l'avidité « qu'ils mirent à vouloir gouverner rendit leurs convictions molles et « incertaines... Ils eurent horreur du régicide, et presque tous partici- « pèrent à l'attentat du 21 janvier, tuant par peur ou par calcul l'homme « que d'autres égorgeaient par fanatisme.... Si nous les montrions apô- « tres du matérialisme et de l'incrédulité, provoquant les premiers des « lois de sang contre les prêtres, poursuivant la religion sous toutes ses « faces, disant au peuple, par leurs exemples, qu'une société peut se « constituer en dehors de Dieu, oh ! alors nous verrions pourquoi ils « furent punis, et pourquoi les haines sanglantes de leurs juges ne furent « que les instruments aveugles à l'aide desquels s'accomplit le châtiment « providentiel. »

C'est avec la même vigueur de touche que notre historien juge les Jacobins et la Convention en général. « Comme ces fléaux de Dieu, à « qui il a été donné de châtier le monde, de noyer les peuples dans le « sang, et de courir malgré eux à la régénération de l'ordre social, la Con- « vention servit d'instrument involontaire à cette Providence qu'elle « osait blasphémer ou méconnaître. La royauté avait à expier plusieurs « siècles de fautes ; elle avait à rendre compte à Dieu du long exercice « de son pouvoir, et le châtiment tombe sur Louis XVI, roi honnête et « ami du peuple, afin qu'il fût bien évident aux yeux de tous que Dieu « humiliait la royauté et non un coupable. L'infortunée Marie-Antoinette, « Mme Elisabeth, Mme de Lamballe, tant d'autres victimes généreuses et « pures, versèrent leur sang, afin qu'il plût à Dieu de pardonner à la « France les scandales des vieux adultères royaux, dont l'opprobre « avait été pour beaucoup dans la corruption du peuple. La noblesse de

« France, purifiée par l'échafaud, paya pour ses ancêtres, pour les « débauches de la régence, pour l'ignominie des complaisants de « Louis XV. La persécution, l'exil et la hache, en frappant l'élite des « prêtres, ravivèrent la foi par le martyre, et rendirent au Clergé de « France cette sainte autorité que le relâchement des mœurs et de la « discipline n'avait que trop altérée.... Dieu vanna son Eglise, il sépara « la paille du bon grain.... » Même après ces belles paroles, nous le dirons à M. Amédée Gabourd, comme nous l'avons dit à M. de Falloux, nous craignons que les hommes d'avenir ne se laissent trop aller aux vieilles idées, qui ne regardent les révolutions que comme des expiations nécessaires pour rendre leur premier éclat à la religion et à la royauté. Dieu, comme l'a chanté le psalmiste, en se réservant les cieux, a abandonné la terre aux enfants des hommes. Il ne leur a point prescrit des règles politiques pour gouverner leur domaine ; il respecte leur indépendance, même lorsqu'elle s'égare. C'est aux hommes d'Etat, c'est aux amis du pays de signaler ces égarements, et d'y apporter remède. En effet, lorsque le philosophisme mit tout son zèle à répandre plus abondamment les lumières scientifiques, le goût des perfectionnements sociaux, les idées de droit, de liberté, d'égalité, d'humanité, idées, après tout, vraiment chrétiennes, si l'absolutisme et ses courtisans, au lieu de les outrager, les eussent proclamées avec intelligence, si le Clergé lui-même ne se fût pas contenté de les appliquer dans son domaine spirituel, pensez-vous que l'impiété aurait pu renverser le trône et l'autel? Enfin, de nos jours, la faute des royalistes n'a-t-elle pas été de regarder la Restauration comme la consécration des vieilles idées, et Charles X n'a-t-il pas succombé comme Louis XVI, pour avoir obéi aux mêmes inspirations, en abaissant sur ses yeux le bandeau royal ? Il est temps, pour les gens de bien, de rejeter ces théories politiques absolues qui séduisent la paresse, qui dispensent de remonter aux causes, d'apprécier la moralité des actes, et par conséquent de prévoir et de prévenir à temps les orages révolutionnaires. Nous adjurons des écrivains tels que MM. de Falloux et Amédée Gabourd, d'entrer plus largement dans cette voie nouvelle, et, au lieu de se mettre à l'écart du mouvement intellectuel, de le diriger pour l'empêcher de s'égarer. Le zèle, et je dirais presque le dévouement, que mettent les ennemis des principes catholiques à en faire leur drapeau, montrent de quelle importance il est de s'en emparer. C'est ainsi que l'histoire deviendra un haut enseignement catholique social, et qu'elle produira de véritables fruits de vie. Quand on écrit avec l'élégante simplicité, la verve et le bon esprit de M. Gabourd, on doit aspirer à cette gloire. Nos lecteurs savent, par le peu que nous avons cité de son ouvrage, si nos paroles ne sont pas de la critique impartiale, ce qui est le plus bel éloge d'un livre.

L'abbé C'''.

Le Prêtre et le Christianisme en présence de leurs antagonistes modernes,

Par Barthélemy Lozes, de la Bibliothèque royale (1).

Nous n'annonçons point un ouvrage considérable pour le fond et le style, tel que le comporterait un sujet si vaste et si important; la modestie de l'auteur en serait offensée, lui qui s'exprime ainsi : « Je ne prolongerai pas davantage ce *léger aperçu*, car le sujet dont je viens de jeter ici l'esquisse parle assez de lui-même ; et je dirai avec un de nos derniers apologistes : « Son titre seul accuse le siècle où j'écris. » Opuscule ou gros livre, n'importe trop ; M. Lozes a fait une œuvre de consciencieuses études. Il vit avec les livres, il a eu le bon esprit d'en profiter. Horace se comparait à l'abeille, qui butine sur les fleurs; je dirais de l'écrivain de la Bibliothèque royale, qu'il a butiné sur les fruits. Les souvenirs, les bons souvenirs abondent dans son écrit. C'est un genre de mérite qui a son prix dans une décadence littéraire, comme celle que nous voyons. Merci à M. Lozes de nous avoir fait part de ses trésors; son livre est une bonne action.

FIORETTI OU LES PETITES FLEURS DU BIENHEUREUX SAINT FRANÇOIS.

C'est sous ce titre aussi gracieux et aussi naïf qu'un pauvre Mineur du XIIIe siècle a réuni comme en un céleste bouquet de fleurs spirituelles les prodiges de simplicité, d'abnégation, d'humilité et de charité parfaite de son bienheureux père saint François d'Assise ; ce petit livre, écrit dans la solitude du cloître et à l'ombre de la croix, qui jouit de la plus brillante popularité en Italie, et que le pèlerin pieux de la Porziuncula n'oublie jamais de rapporter avec lui, n'avait pas encore été traduit en notre langue. C'est donc une heureuse pensée dont se réjouiront les amis de la littérature catholique dans ces âges reculés que d'avoir doté la langue française de ce petit chef-d'œuvre de poésie et de piété, ainsi que l'on peut facilement s'en convaincre par l'extrait suivant que nous citons. Les catholiques qui ont accueilli avec tant d'empressement la *Vie de saint François d'Assise*, qui a mérité à son auteur les approbations de plusieurs de nos Evêques, ne manqueront pas de recevoir avec plaisir la chronique de ce grand serviteur de Dieu.

CHAP. XXII. — Du très-saint miracle qu'opéra saint François en convertissant un loup féroce qui ravageait les environs de Subbio.

Dans le temps où saint François restait à Subbio apparut, aux environs de cette ville, un loup d'une grosseur prodigieuse et d'une extrême férocité. Il ne poursuivait pas seulement les animaux, mais plusieurs fois aussi des hommes avaient été victimes de sa rage. On l'avait vu

(1) Chez Périsse frères, rue du Petit-Bourbon, 18.

souvent s'approcher de la ville, et les habitants effrayés ne sortaient plus que tout armés, comme s'ils avaient été à un combat; et, même en cet état, malheur à celui qui avait à lutter seul contre le terrible animal : ses armes auraient été impuissantes contre sa férocité. Enfin, l'effroi devint tel que personne n'osait plus sortir de Subbio. — La consternation qu'il voyait répandue autour lui excita vivement la compassion de saint François; il résolut d'aller trouver le loup; et, malgré les instances que l'on fit pour l'en détourner, il fit le signe de la croix, et, mettant en Dieu toute sa confiance, il sortit un jour de la ville avec quelques-uns de ses frères. S'apercevant que ceux-ci hésitaient à s'avancer, il les laissa et prit seul le chemin qui conduisait au furieux animal. A la vue de la multitude qui se pressait pour être témoin de ce qui allait se passer, le loup s'élance d'abord vers saint François, la gueule béante. Le saint avance à sa rencontre, il fait sur lui le signe de la croix, l'appelle et lui dit : Viens ici, frère loup, viens, et de la part du Christ, je te l'ordonne, ne me fais aucun mal, ni à moi, ni à d'autres. O merveille! à peine le signe de la croix a-t-il été fait, qu'aussitôt ce loup tout à l'heure si terrible ferme la gueule, s'arrête, et, sur l'ordre de saint François, vient, doux comme un agneau, se coucher à ses pieds. Alors le saint lui dit : Frère loup, tu causes d'immenses ravages dans cette contrée; tu t'es rendu coupable de grands crimes, en blessant et en faisant mourir les créatures de Dieu sans sa permission. Tu ne t'es pas contenté de déchirer et de dévorer les animaux; tu as poussé l'audace jusqu'à donner la mort à des hommes créés à l'image de Dieu. Tu mérites, après tant de forfaits, d'être traîné aux fourches comme un brigand et un infâme homicide. Tout le monde crie et murmure contre toi, et tu es un objet d'horreur pour tous les habitants de la ville. Mais, je le veux, frère loup, tu vas te réconcilier avec eux, tu ne te permettras plus de leur causer aucun tort, et ils te pardonneront tous tes ravages, et ni eux, ni leurs chiens ne te poursuivront plus désormais. — A ces paroles, le loup témoigne, par toute son attitude, par les mouvements de sa queue et de ses yeux, qu'il accepte les conditions, et qu'il est disposé à les remplir. Le saint ajouta : Frère loup, puisque tu consens à faire la paix que je te propose, et à y demeurer fidèle, je te promets d'obtenir des habitants de Subbio que jamais ils ne manqueront de fournir ce qui est nécessaire à ta subsistance, et ainsi tu ne souffriras plus de cette faim qui, je le sais bien, est la cause de tout le mal qu'on te reproche. Mais, en reconnaissance de cette faveur que je vais te procurer, je veux, frère loup, que tu me promettes de ne plus nuire désormais à personne, ni aux hommes, ni même aux animaux; me le promets-tu? — Le loup, baissant la tête, donna à entendre qu'il le promettait. Saint François reprit : Frère loup, je veux pouvoir compter sur ta promesse; j'exige donc que tu m'en donnes un garant. Et le saint présentant la main, le loup leva une de ses pattes de devant et l'y posa familièrement, donnant ainsi, autant

qu'il le pouvait, un gage de sa fidélité. Le saint ne s'en tint pas encore là : Frère loup, dit-il, au nom de Jésus-Christ, je t'ordonne de me suivre sur-le-champ. Viens, nous allons ratifier cette paix au nom de Dieu. Et le loup, obéisssant, suivit doux comme un agneau.

Les habitants de Subbio étaient frappés d'admiration à la vue d'un prodige si étonnant; la nouvelle s'en répandit promptement dans toute la ville, et l'on vit bientôt une foule de personnes de tout âge et de tout sexe se presser sur la place pour voir le loup qui suivait saint François. Lorsque tous les habitants furent rassemblés, le saint se leva et se mit à les prêcher. Il leur fit entendre que c'était en punition de leurs péchés que Dieu leur avait envoyé les fléaux qui les consternaient; que, du reste, la flamme de l'enfer qui doit éternellement tourmenter les damnés, était bien plus à craindre que la fureur d'un loup, qui, après tout, ne pouvait tuer que le corps. Combien donc l'enfer devait-il être terrible, puisque la gueule d'un petit animal pouvait seule faire trembler toute une multitude! O mes chers amis, ajouta-t-il, convertissez-vous donc, faites pénitence de vos péchés, et Dieu vous délivrera, non-seulement de la rage du loup dans cette vie, mais encore des flammes de l'enfer, après votre mort. La prédication terminée, mes frères, dit saint François, écoutez : Frère loup, que vous voyez ici, m'a promis de se réconcilier avec vous, et de ne plus vous nuire désormais en aucune manière, et il m'a donné un gage de sa fidélité; promettez-lui donc aussi de votre côté de lui fournir tout ce qui sera nécessaire à sa subsistance; je me rends caution pour lui, et, je vous le garantis, sa fidélité dans la paix qu'il va vous assurer sera inviolable. Aussitôt tout le peuple s'étant écrié d'une voix unanime qu'il consentait à nourrir toujours le loup, le saint se tourna vers l'animal, et lui dit : Frère loup, c'est maintenant à toi de promettre l'observation fidèle aux conditions de la paix; promets-tu désormais de ne plus nuire à personne, ni aux hommes, ni même aux animaux? Le loup s'agenouilla, inclina la tête et fit entendre au peuple, comme il le pouvait, et par son humble attitude et par les mouvements de sa queue et de ses yeux, qu'il promettait d'être fidèle au pacte. Frère loup, lui dit alors saint François, tu m'as donné, hors de la ville, un gage de ta fidélité, je demande que tu le renouvelles maintenant en présence de cette assemblée, et que tu attestes par là que tu n'abuseras jamais de la promesse que j'ai faite en ton nom, et de la caution que j'ai prise pour toi. Le loup leva de nouveau la patte droite de devant et la posa sur la main du saint. A cette vue, la joie et l'admiration du peuple furent à leur comble; la vénération des habitants de Subbio pour saint François, la nouveauté du miracle dont ils venaient d'être témoins, et le plaisir que leur procurait la paix promise par le loup, excitèrent parmi eux un si vif enthousiasme, qu'ils se mirent à pousser vers le ciel des cris d'allégresse, louant et bénissant Dieu de leur avoir envoyé un saint qui, par ses mérites, les avait délivrés de la fureur d'une bête cruelle.

Le loup vécut encore deux ans dans Subbio ; il allait familièrement de porte en porte, entrant dans les maisons, sans faire aucun mal à personne, et sans recevoir lui-même aucun mauvais traitement. Chacun se faisait un plaisir de lui fournir ce qui était nécessaire pour sa nourriture; et, quand il traversait la ville, jamais les chiens n'aboyaient après lui. Enfin, deux ans après sa conversion, frère loup mourut, et les habitants de Subbio le regrettèrent vivement; car la vue de cet animal, parcourant la ville avec la douceur d'un agneau, était pour eux un souvenir qui leur rappelait la sainteté et les vertus de saint François.

Marie, étoile de la mer !

Quand, sur l'azur des mers qui dorment en silence,
Le joyeux gondolier conduit son frêle esquif,
Et chante doucement un hymne d'espérance,
Rêvant à ce qu'il aime et bravant le récif,
Aussi calme que l'eau qui balance sa voile,
Il ne craint point des vents l'impuissante fureur :
Car il voit dans le ciel, il voit la douce étoile
Qui lui sourit de loin comme un phare sauveur.

Mais soudain l'Océan et mugit et bouillonne ;
La vague avec fracas s'élance jusqu'aux cieux ;
Le nautonier a vu la tempête qui tonne ;
Partout la nuit ! partout la mort devant ses yeux !
Intrépide, il se lève.... et l'astre du rivage,
Comme un astre veillant près de l'enfant qui dort,
Lui montre son front pur à travers un nuage :
C'est l'étoile !... Il espère.... et sa nef entre au port.

Et nous, pauvres marins sur la mer de la vie,
Quand les flots des péchés s'agitent sous nos pas,
Belle étoile des mers, des matelots amie,
Sans guide, sans appui, nous marchons au trépas.
Regarde les écueils que nous dresse le monde ;
Sur nos têtes déjà mugit le vent du nord :
Doit-elle donc périr notre nef vagabonde,
Lorsqu'à peine, joyeuse, elle a pris son essor ?

Non, étoile riante ! étoile tutélaire !
Si sur nous ton regard, si propice et si doux,
S'incline avec amour comme un regard de mère,
Nous braverons les flots conjurés contre nous.

Glisse donc, ô ma barque à la voile de neige!
Vois, là-haut t'apparaît un astre protecteur;
Glisse paisiblement sur l'onde qui t'assiége,
Et suis toujours l'étoile! Elle mène au bonheur!

Auguste MAJEUX.

Pensées, maximes, réflexions morales, jugements et paradoxes,

Recueillis de la conversation des contemporains illustres, par un homme du monde (1).

Les vieilles gens aiment le repos, mais un repos distrait par de petites et vaines occupations, qu'ils sont toujours ingénieux à se créer : le semblant d'action sert admirablement à leur persuader qu'ils tiennent encore à l'existence par des énergies véritables. (DUPUYTREN.)

Il y a des jours où nous nous estimons davantage que de coutume; il suffit pour cela quelquefois que nous ayons fait une sottise.

(DE FELETZ.)

La jalousie jette des complications et des péripéties dans l'amour, qui serait un drame trop simple et trop peu émouvant sans elle.

(LEMERCIER.)

Les vieilles erreurs ont un suprême talent pour se rajeunir.

(DE BONALD.)

Il n'est si chétif esprit qui ne soit persuadé de la meilleure foi du monde qu'il faut une intelligence peu commune pour bien sonder toute la profondeur de ses pensées, et bien saisir toute la portée de ses paroles. (LAROMIGUIÈRE.)

Il vient des trésors éternels dans la main qui fait l'aumône avec les biens éphémères de ce monde. (DE RAVIGNAN.)

Etre sujet à l'ennui, c'est marque qu'on a un pauvre esprit ou une pauvre conscience. (DE BALLANCHE.)

L'imagination domine chez les hommes. Ni la vérité n'a la puissance de les convaincre, ni l'erreur n'est habile à les séduire, sans le secours du pathétique et des images. C'est là une observation dont malheureusement les sophistes savent trop bien faire leur profit, et dont les sages ne savent pas assez tenir compte. (Artaud DE MONTOR.)

Il y a de faux principes et des maximes pernicieuses que l'esprit et l'éloquence mettent en crédit auprès du public; comme il y a des méchants et des fripons dont les beaux habits et les belles manières font la fortune. (L'abbé COEUR.)

(1) Voir notre livraison du 15 avril, p. 127.

Il faut toutes les vertus pour faire un homme véritablement vertueux.
(Duc Mathieu de Montmorency.)

Avec beaucoup de philosophie, on méprise l'homme; avec un peu de religion, on aime les hommes. Le christianisme, qui prêche l'amour du prochain, vaut donc mieux que la farouche sagesse des philosophes.
(L'abbé Maury.)

Le génie le plus sûr de lui-même pèche toujours par quelques erreurs et quelques contradictions; il n'y a que la vertu qui puisse se vanter d'être tout d'une pièce. (De Montalembert.)

Notre corps fait ombre à notre âme et ne lui permet pas de voir toute la vérité; l'aiguille fait ombre sur un cadran, et l'empêche d'être à la fois, sur tous les points de sa surface, frappé par les rayons du soleil.
(De Conny.)

Pour que le vulgaire admire un homme, il n'est pas nécessaire qu'il ait beaucoup de fond; il suffit qu'il ait beaucoup de façade.
(Charles Nodier.)

Ce qui fait que nous croyons bravement à notre franchise, c'est que nous avons une foule d'arrière-pensées dont nous ne nous sommes jamais bien rendu compte. (De Genoude.)

Louis XIV connut toute la vie par La Vallière, Montespan et Maintenon. La passion, l'orgueil et la sagesse furent les trois belles vanités de ce grand prince, qui fut complet autant qu'un homme peut l'être.
(Lamartine.)

CORRESPONDANCE ET NOUVELLES.

Chauffry, le 2 août 1847.

M. l'abbé Mathieu, notre coassocié, nous écrit de province la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Les confrères de la province où je suis pour quelques jours, me disaient : Si vous aviez à publier maintenant votre livre des *Avertissements du ciel,* vous le feriez certainement bien différent de ce qu'il est, et vous en retrancheriez beaucoup de choses?

« J'en retrancherais une seule chose, leur répondis-je; et j'en ajouterais beaucoup d'autres. — Que retrancheriez-vous? — Je retrancherais ce que j'ai dit de la prétendue stigmatisée de Roanne, qui n'a été qu'une fourbe, aux supercheries et aux grimaces de laquelle on s'est laissé prendre avec une facilité aveugle. Des personnes graves et vénérables m'en avaient attesté des faits qui ne pouvaient qu'être surnaturels, et

les faits mêmes n'existaient pas!!! Je retrancherais cette page (1); mais combien je pourrais en ajouter d'autres!

« Bah! il n'en est plus question, me répondait-on en riant; les prophéties sont tombées comme la stigmatisée de Roanne; vous voyez bien que les récoltes sont magnifiques... Qu'ajouteriez-vous donc, et que diriez-vous de vos prophéties et de vos apparitions?...

« Je répondais ceci : 1° Je dirais des prophéties, qu'elles n'étaient que conditionnelles, et qu'un grand mouvement de retour s'étant manifesté parmi le peuple, pendant le jubilé, dans la plupart des diocèses de France, le Seigneur, toujours bon et miséricordieux, a été touché et nous a comblés de biens pour le mal qu'il voulait nous faire; car il menace longtemps avant de frapper. D'ailleurs il voulait donner le temps à l'*Association des défenseurs du saint nom de Dieu* de s'établir, et il a promis qu'en faveur de cette association il pardonnerait *encore une fois à la France, mais une fois seulement*. Or, voilà l'Association établie d'une manière admirable. Espérons qu'elle portera des fruits abondants et qu'elle attirera de nouveau les bénédictions du ciel sur la France.

« 2° Je dirais de l'apparition de la Salette, qu'elle est maintenant constante, et que Mgr l'Evêque de Grenoble a enfin autorisé la célébration de la sainte messe sur cette montagne, en attendant qu'il proclame la vérité de l'apparition de la sainte Vierge, de celle de la fontaine merveilleuse et des nombreuses guérisons miraculeuses opérées par l'eau de cette fontaine. Je dirais des révélations faites à la pieuse religieuse de Tours, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'elles ont reçu la consécration même du Saint-Siége, puisqu'il vient d'approuver solennellement, et d'enrichir d'indulgences, l'Association qui était l'objet de ces révélations (2).

« 3° J'ajouterais, enfin, à mon livre les documents authentiques qui attestent les faits dont je viens de parler, et donnerais les détails de quelques faits nouveaux qui bientôt étonneront la France. — Ainsi, un saint Prélat, Mgr l'Evêque de La Rochelle a fait le pèlerinage de la Salette, et, à son retour, après en avoir conféré avec son Eminence le Cardinal-Archevêque de Lyon, il a parlé de son pèlerinage dans deux chaires de cette ville, à la grande édification des fidèles. — Ainsi, Mgr l'Evêque de Grenoble s'est déterminé à la grande mesure dont il s'occupe, par suite de la guérison d'une maladie dont tout son diocèse le savait atteint depuis plus de vingt ans, et c'est en buvant de l'eau de la fontaine merveilleuse que le vénérable Pontife a été guéri, comme tant d'autres. — En conséquence, *cinquante messes* seront célébrées sur la montagne, le 19 septembre prochain, jour anniversaire de l'apparition de la sainte Vierge, et l'on donnera la sainte communion aux nombreux pèlerins qu'on y attend. Il y a plus de dix jours que *vingt mille*

(1) M. Mathieu a même déjà retranché cette page. (*Note du rédacteur.*)

(2) Ce n'est que d'une manière fort indirecte que le Saint-Siége semble reconnaître l'authenticité de ces révélations. (*Note du rédacteur.*)

au moins étaient annoncés à M. le curé de Corps. L'on pense que le nombre s'élèvera à *soixante mille* environ. M. l'abbé Combalot doit prêcher à cette foule pieuse...

« Mes confrères de cette province sont étonnés de tout ce que je leur annonce, et ils me demandent si je parlerai de tout cela dans notre Revue, *la Voix de l'Eglise*. J'espère que je pourrai donner, en effet, dans le prochain numéro du 1er septembre, les documents authentiques qui attestent ces faits; je les ai déjà en ma possession. J'espère même pouvoir y ajouter quelque chose de l'*Instruction pastorale de Mgr de Langres*, au sujet de l'ARCHICONFRÉRIE *des réparations des blasphèmes et des violations du saint jour de Dimanche*, titre sous lequel l'*Association des défenseurs du saint nom de Dieu* est instituée par le Saint-Siége (1), à Saint-Dizier, paroisse de Lanoue, au diocèse de Langres, où l'on peut dès maintenant écrire pour s'agréger. (M. le curé de Lanoue en est le directeur. On est prié d'affranchir.)

« Voilà, Monsieur le directeur, ce que je me propose de publier dans le prochain numéro de la *Voix de l'Eglise*, qui s'est déjà faite comme l'organe de ces grandes nouvelles. Mais, pour ne pas priver plus longtemps notre pieux public de ces édifiantes nouvelles, je vous envoie cette lettre avec prière de la publier dans le numéro de *la Lecture* qui va paraître.

« Agréez, Monsieur et ami, etc.

« L'abbé MATHIEU. »

Le rédacteur en chef et unique d'une Revue qui s'affuble fastueusement du titre de *catholique*, et dont nous parlons dans notre précédente livraison, p. 212, a jugé plus commode de dénoncer de nouveau son curé, que de nous répondre, comme nous le lui conseillions. Le pieux et vénérable Prélat avec lequel nous avons eu l'honneur de nous entretenir de vive voix de cette affaire, apprécie à sa juste valeur, en homme d'esprit qu'il est, le procédé si indélicat de notre honnête journaliste. Tout le monde sera étonné, en effet, de le voir accuser dans l'ombre un prêtre innocent, et n'avoir pas le *courage* de répondre aux *coupables* auteurs de la *médisance*. Quand on est propriétaire et *rédacteur en chef* d'une Revue, on ne devrait pas avoir besoin, pour se défendre, de recourir à l'autorité d'un Evêque qui a bien autre chose à faire que de contenter les petites passions d'un journaliste. Ce sont là des choses qu'un homme qui se dit catholique et que nous croyons tel, devrait comprendre.

— Un amateur de Nantes, M. l'abbé de C..., vient d'obtenir de semis une rose remarquable par sa beauté et son parfum. Présentée à l'une des dernières séances de la Société d'horticulture Nantaise, mention en a été faite au procès-verbal. C'est une conquête nouvelle, dont ne peuvent que s'applaudir les horticulteurs de Nantes. Elle est appelée à figurer au premier rang de leur collection. On lui a donné le nom de *Comte de Chambord*. (*L'Abeille de la Vienne.*)

— Nous avons dit un mot, dans le dernier numéro de *la Voix de l'Eglise*, de la manière inconvenante et passionnée avec laquelle *le Rappel* parle du vénérable chef

(1) Mgr. l'Evêque de Langres vient de recevoir de Rome les brefs nécessaires pour l'institution canonique de cette Archiconfrérie, qui est enrichie de plusieurs indulgences plénières. (*Note du rédacteur.*)

du diocèse de Paris. Dans la livraison de ce mois, cette Revue articule, avec un sang-froid et une perfidie incroyables, des faits qui seraient de nature à nuire à la considération et au respect dont jouit à juste titre le digne et savant Prélat; mais, comme cette Revue n'est d'aucune influence dans la presse, et qu'elle n'agit ainsi que par une lâche vengeance, nous nous contenterons de dire que nous savons, avec certitude, que tous les faits qu'elle avance sont faux et controuvés. S'il en est besoin, nous en donnerons la preuve dans *la Voix de l'Eglise.*

— On lit dans l'*Union suisse :*

« Le 26 juillet, les dix paroisses du décanat allemand du canton de Fribourg se rendirent processionnellement, les curés à leur tête, à la chapelle d'Obermontnach, dédiée à la sainte Vierge, pour implorer la protection de cette puissante reine des cieux sur notre patrie. M. Bertschy, très-révérend doyen et curé de Guin, prononça un touchant discours analogue aux circonstances où, exposant la situation présente de la patrie et les malheurs que lui préparent des hommes aveuglés et pervers, il fit voir ce que peut attendre du ciel un peuple religieux qui l'invoque avec foi et confiance.

« Ce discours, dans lequel le zélé prédicateur s'est surpassé lui-même, fit une impression difficile à décrire sur cet immense auditoire, qui était d'environ 7,000 personnes. Ce bon peuple, qui déjà, dans les derniers événements de janvier, a donné des preuves si éclatantes de son attachement à la religion, à la patrie et au gouvernement, retourna ensuite dans ses foyers avec le même ordre et le même recueillement, mais plein d'une nouvelle confiance en la protection du ciel, décidé à ne reculer devant aucun sacrifice pour la défense de son indépendance civile et religieuse, et animé de cette sainte joie et de ce courage inébranlable que donnent la conviction du droit et de l'assistance céleste.

« Partout les prières se font régulièrement dans les familles; les hommes préparent de plus en plus les moyens de défense; les femmes rivalisent d'activité avec les hommes, et les conversations, à la fois guerrières et religieuses, rappellent ces paroles du livre I des Machabées, chapitre 3 : « Il est aisé avec peu de gens d'en battre beaucoup; et, quand le Dieu du ciel veut sauver, il n'y a point de différence entre un grand et un petit nombre; car la victoire ne dépend point de la grandeur des armées, mais c'est du ciel que vient toute la force. Ils marchent contre nous avec une multitude de gens orgueilleux et insolents pour nous perdre avec nos femmes et nos enfants, et pour s'enrichir de nos dépouilles. Mais, pour nous, nous combattrons pour notre vie et pour notre loi. Et le Seigneur brisera lui-même tous leurs efforts devant nous, c'est pourquoi vous ne les craignez point. »

— Le sanctuaire de Notre-Dame de Celles (Ariége), qui, isolé sur la montagne, demeure fermé pendant la plus grande partie de l'année, a été ouvert à la dévotion des fidèles le 26 juillet, jour de la fête de sainte Anne. Ce jour-là, d'ordinaire, toute la population des environs, ayant à sa tête le zélé pasteur, gravit en procession la pente escarpée, et inaugure, par des chants pieux et une messe solennelle, les pieux pèlerinages de chaque année. La chapelle demeure ainsi ouverte jusqu'au dimanche après la Toussaint; durant cet intervalle, tous les dimanches, souvent même dans la semaine, une messe matinale y est célébrée. De tout temps, la protection spéciale que Marie se plaît à accorder à ceux qui l'y invoquent a attiré dans cette chapelle, pendant les trois mois qu'elle demeure ouverte, un nombre infini de personnes pieuses, venues, soit des environs, soit même des pays éloignés; de tout temps, ce zèle des enfants de Marie a été le même, il ne s'est jamais ralenti. C'est un résultat touchant, que nous nous plaisons à constater et à faire connaître à ceux qui tiennent encore aux liens de la religion au milieu de nos jours mauvais d'indifférence religieuse et de démoralisation sociale. (*Réveil du Midi.*)

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

CINQUIÈME ARTICLE (1).

Réflexions générales sur les quatre articles. — Sort qu'ils ont subi à différentes époques.

La Déclaration de 1682 a trois objets, dit le Cardinal Litta, dont nous emprunterons quelquefois les sages réflexions (*Lettres sur les quatre articles*) : 1° de garantir la souveraineté temporelle contre les prétendues entreprises des Papes; 2° de rabaisser l'autorité spirituelle du Pape dans ce qui concerne le gouvernement de l'Eglise ; 3° de détruire la croyance à peu près générale dans la chrétienté, et en France même la plus commune à cette époque, par rapport à l'infaillibilité du Pape, lorsqu'il prononce son jugement en matière de foi. Or, y avait-il une grande nécessité, ou une grande utilité pour l'Eglise universelle, ou pour l'Eglise de France en particulier, que les Evêques français tranchassent ces diverses questions ?

1° On n'avait rien *déclaré* et *publié* sur le premier article, dans les temps mêmes où existaient les malheureuses contestations entre le sacerdoce et l'empire. Quelle nécessité de le faire sous le Pontificat si doux d'Innocent XI, et le règne si puissant de Louis XIV? La couronne de France, alors, était-elle menacée? Avait-on à craindre quelque entreprise de la part du Pape, sur le temporel des Princes? Rien de tout cela. Par conséquent, la Déclaration n'était d'aucune nécessité. Aurait-elle été cependant utile? Pas le moins du monde. Elle devenait, au contraire, un brandon de discorde et de scandale ; elle semait dans le cœur des Princes un germe funeste de défiance contre les Papes : ce qui ne pouvait qu'être très-pernicieux à l'Eglise. Les autres cours recevaient, par cet exemple, un avertissement indirect de se tenir en garde contre les entreprises supposées du Saint-Siége; les hérétiques et les schismatiques y trouvaient un appui à leurs préjugés, à leurs calomnies et à leurs outrages,

(1) Voir le commencement de cet article dans le précédent numéro, p. 235.

contre la Chaire de saint Pierre : appui d'autant plus redoutable que c'étaient des Évêques qui l'établissaient. Les fidèles eux-mêmes devaient en ressentir les malheureux résultats, par un affaiblissement du respect, de la confiance et de la soumission qu'ils étaient peurtant tenus d'avoir pour le chef de l'Église.

2° L'exercice de l'autorité spirituelle du Pape ne présentait aucun abus qui pût offrir un motif raisonnable de la restreindre ou de la rabaisser. Alors même qu'on aurait eu quelque raison plausible de le faire, comment ne sentait-on pas que les coups que l'on porte à cette autorité sainte retombent toujours sur l'Église même? Les Évêques de France devaient-ils méconnaître les intérêts sacrés de l'Épouse de Jésus-Christ? Devaient-ils ouvrir, comme ils l'ont fait, un vaste champ à la rébellion des esprits indociles qui sont, en effet, venus chercher dans la Déclaration un abri protecteur contre les foudres qui les menaçaient ou les atteignaient?

3° Etait-il nécessaire de détruire la croyance à l'infaillibilité du Pape? Une seule des décisions pontificales a-t-elle jamais donné lieu aux erreurs qui se sont introduites dans l'Église? Non. Mais, dès lors, quand des Evêques auraient été compétents pour prononcer sur cette question, quel avantage en revenait-il, sinon d'ouvrir à tous les novateurs qui voudraient troubler l'Eglise, une source inépuisable de disputes? Ne devait-on pas prévoir ce que l'expérience n'a que trop montré depuis?

Quand Bossuet eut rédigé la Déclaration, les Evêques qui avaient formé l'assemblée, *supplièrent* le roi de la faire publier, comme la doctrine du Clergé de France, et comme une loi d'Etat, qui devait être soutenue par tous ceux qui aspiraient aux grades de théologie.

Le Pape Innocent XI ne tarda pas à manisfester son mécontentement et sa désapprobation. Il adressa des plaintes aux Evêques ; *il cassa*, *il annulla*, *il improuva* tous les actes de l'assemblée. Son successeur, Alexandre VIII, en fit autant; et, pendant plus de dix ans, les Papes refusèrent les Bulles d'institution à tous ceux qui, étant nommés à des évêchés, s'étaient trouvés dans l'assemblée, et avaient signé la Déclaration. Enfin, sous Innocent XII, en 1693, ce différend fut accommodé, moyennant deux lettres écrites au Pape : l'une, dans le mois d'oût 1693, par les Evêques nommés, dont je viens de parler, l'autre, par Louis XIV, dans le mois suivant. Fleury nous apprend (*Nouveaux opuscules*, p. 167), que la lettre des Evêques nommés avait été soumise à Bossuet qui en avait approuvé la rédaction, et M. Emery ajoute (*Ibid.* 169) que c'était Bossuet lui-même qui en avait tracé le plan. J'en donne ici la traduction littérale :

« Très-Saint-Père,

« Prosternés aux pieds de Votre Béatitude, nous professons et décla-
« rons que, du fond de notre cœur, nous sommes affectés douloureuse-

« ment et au-dessus de tout ce qu'on peut dire, de tout ce qui s'est fait « dans l'assemblée du Clergé, et qui a souverainement déplu à Votre « Sainteté, et à ses prédécesseurs; qu'ainsi, tout ce qui, dans cette « même assemblée, a pu être censé décrété sur la puissance ecclésias- « tique et sur l'autorité pontificale, nous le tenons, et déclarons qu'on « doit le tenir, pour non décrété. Nous tenons également pour non dé- « crété, ce qui a pu être censé délibéré au préjudice des droits des « églises (*dans l'affaire de la Régale*) : car notre intention n'a pas été de « rien décider, ni de porter préjudice auxdites églises. »

Il ne faut pas perdre de vue que la cour fut instruite de l'envoi de cette lettre, ainsi que les principaux Prélats de France qui se trouvaient alors à Paris.

Louis XIV, de son côté, écrivit de sa main au même Pontife, le 14 septembre 1693, la lettre suivante :

« Très-Saint-Père,

« J'ai beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au Pontificat, « pour les avantages de l'Eglise et de l'avancement de notre sainte re- « ligion. J'en éprouve présentement les effets avec bien de la joie, dans « tout ce que Sa Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de « l'une et de l'autre. Cela redouble en moi mon respect filial envers « Votre Béatitude. Comme je cherche de lui faire connnaître, par les « plus fortes preuves que j'en puis donner, je suis bien aise aussi de « faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires « pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682, tou- « chant la Déclaration faite par le Clergé de France, à quoi les conjonc- « tures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées; et que, dé- « sirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes senti- « ments, mais encore que tout le monde connaisse, par une marque « particulière, la vénération que j'ai pour ses grandes et saintes qua- « lités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les « démonstrations, envers moi, de son affection paternelle. Je prie Dieu « cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années au régime « et au gouvernement de son Eglise. Ecrit à Versailles le 14 sep- « tembre 1693. »

Je ne m'arrête point au style de cette lettre : elle a dû être écrite avec précipitation, et très-probablement avec une certaine gêne; car il en coûte, surtout à un roi, de revenir sur une mesure de la nature de l'édit précité. Du reste, on ne peut se tromper sur le désir qu'avait Louis XIV de contenter Innocent XII, et de lui donner pleine et entière satisfaction pour le passé. Nous lui ferions injure, ainsi qu'aux Evêques nommés, si nous doutions de la sincérité de leurs lettres. Ecoutons ce que dit là-dessus le chancelier d'Aguesseau, au XIIIe volume de ses œuvres. « La lettre de Louis XIV fut le sceau de l'accommodement entre « la cour de Rome et le Clergé de France; et, conformément à l'enga-

« gement qu'elle contenait, sa Majesté ne fit plus observer l'édit du mois « de mars 1682, qui obligeait tous ceux qui voulaient parvenir aux « grades, de soutenir la Déclaration du Clergé. »

Ainsi, la Déclaration n'a plus de force, ni du côté des Prélats qui l'avaient publiée, ni du côté de Louis XIV qui en avait révoqué l'édit. Quant à Bossuet, nous avons vu ailleurs en quels termes il répudiait la Déclaration, et lui donnait un congé presque ignominieux : *Abeat ergò Declaratio quò libuerit! non enim eam, quod sæpè profiteri juvat, tutandam hìc suscipimus.* Je ne parle pas de la réprobation dont l'a flétrie le Saint-Siége, dans la personne d'Innocent XI, d'Alexandre VIII, d'Innocent XII et de Pie VI, d'immortelle mémoire.

Puis-je maintenant, sans imprudence et sans blesser ma conscience de chrétien, adhérer à une pièce qui, abhorrée par les Vicaires de Jésus-Christ, a été mise au rebut par ceux mêmes qui l'avaient rédigée et fait proclamer, par ceux qui étaient les plus intéressés, au nom de l'honneur, à la soutenir ?

Je sais qu'après la mort de Louis XIV, on a recommencé à se prévaloir de son édit, et qu'on a voulu remettre en vigueur la Déclaration. Mais, outre que c'était reprendre ce que d'autres avaient vomi : ce qui annonce une famine de désespéré, on ne saurait disconvenir qu'il y ait eu, dans cette conduite, une criante déloyauté. Les mêmes raisons qui avaient fait répudier et anéantir ce qui s'était fait en 1682, n'existaient-elles plus après la mort de Louis XIV ?

On a caché tant que l'on a pu la révocation des actes de l'assemblée : les parlements ont toujours eu à cœur de les faire revivre. Que leur importait le chagrin qu'en éprouveraient les Souverains-Pontifes? C'eût été là précisément, pour ces cours rivales, un motif de revenir à un passé déplorable.

Une Révolution sans exemple bouleversa l'Eglise de France plus d'un siècle après la Déclaration qui en avait posé les principes anarchiques. Après quelques années d'une tourmente épouvantable, la nécesssité de rétablir et de reconstituer la société s'est fait sentir. Mais il n'y avait pas de moyen d'y parvenir sans l'intervention du Saint-Siége. Mais, de son côté, le Saint-Siége était incapable d'arriver à aucun résultat, sans recourir à une mesure extrême, seul remède capable de fermer les plaies de l'Eglise de France. Cette mesure, ce remède devaient renverser, dans la base fondamentale, la Déclaration de 1682. C'est Bonaparte lui-même qui demanda que le Saint-Siége apostolique fît usage *de la plénitude de sa puissance sur les choses spirituelles, en s'élevant au-dessus des canons dictés par l'Esprit de Dieu, et en se montrant supérieur à toutes les règles, à toutes les constitutions reçues dans le royaume : règles et constitutions que la Déclaration avait proclamées inébranlables.* Malheur au téméraire qui eût osé opposer la Déclaration à la volonté du premier consul! Celui-ci ne se serait pas contenté de lui répondre avec Bossuet : *Abeat Declaratio quò libuerit!* Il aurait envoyé le réclamant en prison ou en exil; et il l'a

fait effectivement en plus d'une circonstance. C'est que la simple raison l'aurait convaincu de ce qu'une étude approfondie avait fait dire au docte Thomassin : « Rien n'est plus conforme aux canons que la violation des « canons, qui se fait pour un plus grand bien que l'observation même « des canons (*Discipline de l'Eglise,* partie IV, liv. II, ch. 68, n° 6). »

« En effet, dit M. Emery, nous avons absolument besoin de ce prin- « cipe, quand il s'agit de défendre le dernier Concordat, et de faire re- « garder comme légitimes tous les changements qui ont été faits dans l'E- « glise de France. Car, il est très-vrai que ce que nous appelons *nos li- « bertés,* y répugnait absolument, et qu'elles ont été ouvertement *violées* « dans leurs articles principaux, et ceux mêmes que nous regardons avec « justice comme étant les mieux fondés. Par un seul acte, tous les Evê- « chés ont été supprimés : ceux mêmes dont l'établissement était aussi « ancien que le christianisme dans les Gaules. D'autres ont été créés, « sans aucun égard aux anciennes limites. Tous les Evêques ont été dé- « pouillés de leurs Evêchés, sans aucun délit de leur part, sans aucune « forme de procès. Il est vrai qu'on a commencé par demander leur dé- « mission, et que plusieurs l'ont accordée; mais cette démission même « a-t-elle été, de la part de tous ces derniers, bien constamment et bien « pleinement volontaire, puisqu'en la demandant, on donnait clairement « à entendre que, si elle était refusée, on n'irait pas moins en avant ? Tous « les chapitres, toutes les abbayes, tous les prieurés, tous les béné- « fices, toutes les fondations, sans distinction et sans exception, ont été « anéantis; tous les biens ecclésiastiques ont été irrévocablement cé- « dés, etc.

« On ose dire que les Papes qui ont porté le plus loin leur autorité, et, « en général, tous les Papes, n'ont point fait, dans la suite des siècles, de « changements, de coups d'autorité aussi grands, aussi importants que « ceux qui ont été faits, en un moment, par Pie VII. Nous croyons son « opération très-légitime; il est bien nécessaire de le croire : autrement « combien faudrait-il reconnaître aujourd'hui, dans l'Eglise de France, « d'Evêques sans titre et de ministres sans pouvoirs! Mais cette opéra- « tion ne peut être légitime, qu'autant que le Pape avait l'autorité, le « droit de la faire. Et, pour établir qu'il avait cette autorité, il est néces- « saire de dire avec M. Fleury que, dans certaines circonstances, son « autorité est *souveraine, et s'élève au-dessus de tout.*

« Ainsi le gouvernement français qui, souvent, a cru devoir s'oppo- « ser à l'extension de l'autorité des Papes, aujourd'hui, pour justifier et « maintenir les changements dans l'ordre ecclésiastique qu'il a désirés, « et qui ont été faits à sa sollicitation, a besoin de supposer, et doit re- « connaître, que la puissance du Pape, dans certaines circonstances, a la « plus grande étendue (*Corrections et additions pour les nouveaux opus- « cules de Fleury*). »

Toutes ces réflexions sont d'une sagesse et d'une vérité frappantes. La France a béni le Concordat; toutes les nations catholiques y ont applaudi;

le petit nombre de dissidents qui se sont obstinés à le rejeter, ont été mis au rang des schismatiques. Convenons donc que la Déclaration, surtout par rapport à son troisième article, s'est vue frappée d'un coup mortel. Mais admirons, en même temps, la vicissitude des pensées des hommes du siècle, l'inconstance de leurs jugements, l'inconséquence de leurs procédés, quand ils ont la prétention de se faire les arbitres des choses spirituelles, qui ne sont et ne sauraient jamais être de leur ressort! Bonaparte était entouré de juristes tout imbus des idees parlementaires, beaux diseurs, à foi plus qu'équivoque, qui avaient pardonné à la Révolution ses plus grandes énormités, parce que, selon leurs désirs, elle avait humilié l'Eglise et son chef. Ils craignirent bientôt plus encore que la Révolution même, l'aurore d'une situation nouvelle qui rendait à l'Eglise son ancienne liberté, et au Pape son autorité sacrée. S'ils n'osèrent pas dévoiler ouvertement ces appréhensions antichrétiennes, ils firent sonner bien haut le non du *grand Bossuet,* aux oreilles du *grand guerrier.* Bossuet ne s'était-il pas montré le plus ferme défenseur de *la puissance temporelle,* contre les tendances romaines qui, tôt ou tard, pourraient l'affaiblir ou même la détrôner. *Le grand Bossuet!* C'est à lui que l'on était redevable des quatre articles! *Les quatre articles!* Abrégé des quatre Evangiles de l'autorité séculière. Qu'est-ce que c'est que ces quatre articles? Le futur empereur ne les connaît pas : il se les fait expliquer; il en est ravi; il consent, pour un moment, à n'être pas un nouveau Charlemagne, pour revêtir le personnage de Louis XIV. On ne lui dit pas que Louis XIV a révoqué son édit, et anéanti la Déclaration : peut-être ne voudrait-il plus de cette pièce de rebut; on lui dit seulement que les quatre articles sont un chef-d'œuvre. *Le voilà à cheval sur les quatre articles :* ce sont ses expressions. Un premier consul à cheval sur quatre articles! Il faut que le ridicule marche toujours avec ce malencontreux sujet. La première fois qu'on lui fit lire ce travail du grand Bossuet, il dut être bien surpris; mais tout était sérieux autour de lui; il se prescrivit d'être sérieux lui-même, quoique jusqu'ici les noms de *libertés,* de *canons*, de *décrets*, de *constitutions* lui eussent présenté un tout autre sens.

Quoi qu'il en soit, si Louis le Grand, avec ses trente-deux Evêques, n'a pu faire proclamer que quatre *articles organiques*, le premier consul n'aura pas besoin d'Evêques pour en faire proclamer soixante-dix-sept, le 18 germinal an X. Il sera, sans doute, aussi *à cheval sur eux.* On les publiera sous le nom de *Convention,* quoiqu'une convention suppose plusieurs parties contractantes, et qu'ici une seule partie fasse la loi, et convienne avec elle-même de la faire exécuter. Dans cette *convention d'un nouveau genre,* on mentionnera (*art.* 6) comme un *attentat l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, et contre les libertés, les franchises et les coutumes de l'Eglise gallicane ;* et l'on retrouvera partout cette *infraction* dans la pièce curieuse qui menace de la punir.

Il est bien temps que je laisse un peu respirer le lecteur, et que je respire moi-même, après l'avoir promené dans ce vaste champ de bizarreries.

... Quid nos, dura, refugimus
Ætas? Quid intactum nefasti
Liquimus? *Horat. Od. XXIX.*

L'abbé ***, ancien vicaire général.

VOLTAIRE ET FRÉDÉRIC [1].

Nous en sommes restés à cinq petits vers de Voltaire, qui proclamaient sans façon le présomptif de Prusse, âgé de vingt-cinq ans, génie immortel. Continuons.

FRÉDÉRIC.

« ..... Non content d'avoir surpassé *tous les auteurs qui vous ont précédé* par l'élégance, la beauté et l'*utilité* de vos ouvrages, vous voulez encore les surpasser par le nombre. »

C'est la troisième fois que l'auteur de l'insipide *Henriade*, de quelques comédies de troisième ordre, de tragédies assez généralement médiocres, d'élucubrations philosophiques indignes d'un homme grave, et de mille pantalonnades cyniques dont rougirait toute intelligence honnête, s'entend chanter ce *Gloria in excelsis* par le royal idolâtre de Berlin.

« ..... Cette lettre s'adresse à un exemple de vertu. »

N. B. L'exemple de vertu en question s'amusait à la même époque, en 1737, à vouloir persuader au genre humain que le poëte J.-B. Rousseau avait mérité les galères, pour n'avoir point fait *chorus* avec les adorateurs de son génie.

« ..... J'apprends plus par vos doutes que par tout ce que le divin Aristote, le sage Platon et l'incomparable Descartes ont affirmé si légèrement. »

Les doutes de Voltaire allaient souvent jusqu'à lui faire mettre en question l'immortalité de l'âme. Voilà ce qu'il est bon de rappeler au lecteur, pour qu'il puisse apprécier la salutaire profondeur de ces doutes sublimes dont Frédéric faisait si grands cas.

« ..... Votre fièvre m'inquiète et m'alarme beaucoup; je crains de perdre *solum hominem*, mon maître qui m'instruit et me guide; je crains avec raison de perdre *un homme qui vaut seul plus que toute sa nation.* »

On conçoit les inquiétudes de l'illustre étranger; en effet, M. de Voltaire mort, qui donc en France aurait pu lui écrire : *Regardez-moi*,

(1) Voir notre livraison du 15 août, p. 246.

Monseigneur, comme le sujet le plus attaché que vous ayez, car je n'ai point et ne veut point avoir d'autre maître !

« ..... La nature, à force de travailler, devient plus habile ; elle a formé votre cerveau de *tous* les bons originaux qu'elle a faits en tous les siècles. Il est à craindre qu'elle se contente de n'avoir fait que ce chef-d'œuvre. »

Quand un homme a une si haute opinion d'un autre homme, il est tout naturel que, passant de la prose à la poésie, il lui envoie le madrigal que voici :

« Ah ! si le sort cruel veut attaquer ta vie,
Si pour jamais, enfin, il faut nous séparer,
Ta mort de mon trépas serait dans peu suivie ;
Mais non, ce coup affreux peut encore se parer :
Pour servir l'univers, pour servir Emilie (1),
Pour conserver tes jours, c'est à moi d'expirer. »

Et dites maintenant si les esprits forts ne sont point passés maîtres en bigoterie païenne et en sentimentalisme niais.

VOLTAIRE.

« ..... Vous avez tout ce qui manquait à ce grand homme (au czar Pierre Ier). »

« ..... Nous étions faits pour être vos sujets. »

Bis ! bis ! bis !

FRÉDÉRIC.

« ..... Votre âme *devrait* être immortelle, afin que Dieu pût être le rénumérateur de vos vertus. Le ciel vous a donné des gages d'une prédilection si marquée, qu'*en cas d'un avenir,* j'ose vous répondre de votre félicité éternelle. »

Les philosophes ne s'entendent pas mieux que cela en plaisanteries sacriléges.

VOLTAIRE.

« ..... Monseigneur, vous êtes adoré en France; on vous y regarde comme le jeune *Salomon* du Nord. Encore une fois, *c'est bien dommage pour nous que vous soyez né pour régner ailleurs.* »

On connaît l'antique devise des chevaliers français : *Mon Dieu, mon Roi, ma Dame.* Quand il arrivait à M. de Voltaire de répéter cette devise, il devait assurément d'abord se regarder lui-même, et ensuite, successivement, tourner ses regards du côté du roi de Prusse et du côté d'Emilie.

FRÉDÉRIC.

« Ton âme, de tout temps à la vertu nourrie,
Cherche ses aliments dans la philosophie,
Et sait l'art d'enchaîner tous ces tyrans fougueux

(2) La marquise du Châtelet, pimbêche philosophe, la seule divinité que Voltaire ait jamais adorée.

Qui déchirent les cœurs des humains malheureux.
Tranquille au haut des cieux, où nul mortel t'égale,
La vie est à tes yeux comme une terre australe. »

Voltaire avait si bien l'art d'enchaîner les *tyrans fougueux qui déchirent les cœurs des humains malheureux*, que toute sa vie il ne cessa pas une minute de grincer des dents, de distiller de la bile, de se rouler dans d'épileptiques colères. Son agonie, répétition amplifiée des *fureurs d'Oreste,* comme disait le docteur Tronchin, fut le dernier acte de toute une carrière de démon enragé.

«..... Vous avez ravi à Virgile la gloire du poëme épique, à Corneille celle du théâtre; vous en faites autant à présent aux *Epîtres* de Despréaux. Il faut avouer que vous êtes un terrible homme! C'est là cette monarchie que Nabuchodonosor vit en rêve et qui engloutit toutes celles qui l'avaient précédée. »

Ma foi, il n'y a rien à dire à cela; il faut tirer l'échelle.... Non-seulement la tirer, mais la casser et en jeter les morceaux au feu. Après un pareil *Te Deum*, ce qui suit va paraître bien médiocre.

« ..... *Mérope* ne sort point de mes mains.... Je la préfère à toutes les pièces qui ont paru en France.... hormis la *Mort de César.*

«..... La *Henriade*, le *Brutus*, la *Mort de César,* sont si parfaits que ce n'est pas une petite difficulté de ne rien faire de moindre.

« ..... Je souhaiterais que votre plume eût composé tous les ouvrages qui sont faits et qui peuvent être de quelque instruction : ce serait le moyen de profiter et de tirer utilité de la lecture. »

Ce dernier alinéa est pourtant fort joli, on en conviendra : il eût été curieux, en effet, et bien profitable au genre humain que l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs des Nations* et du *Dictionnaire philosophique*, eût, à la place de ce petit Bossuet, qui n'était qu'un *jésuite*, composé le *Discours sur l'Histoire universelle.* Mais, ouvrez bien les oreilles, voici un trait qui est du dernier beau, du dernier spirituel.

« ..... S'il y a quelque chose dont je puisse me persuader, c'est qu'il y a un Dieu adorable dans le ciel, et un Voltaire presque aussi aimable à Cirey. »

Peste! je trouve le *presque* bien modeste tout de même. *Presque!* allons donc, jeune prince, vous auriez dû changer ce mot et le remplacer par *autant* ou par *beaucoup plus.* Trêve d'ironie; soyons franc.... O le petit misérable prince impie, qui se fait ainsi le courtisan à plat ventre d'un philosophe sacrilége, jusqu'à tenter de lui donner Dieu pour terme de comparaison!

VOLTAIRE.

« ..... Je compte vous présenter bientôt un autre tribut de bagatelles poétiques, car je me tiens comptable de mon temps à *mon véritable souverain.* »

Encore! J'ai bien envie, en vérité, de m'écrier, en parodiant un vers fameux :

Ne sois pas si Prussien, ou je cesse d'écrire !

FRÉDÉRIC.

« ..... Vous seul, monsieur, me faites aimer votre nation. Je chérirai tendrement les habitants de Cirey, tandis que je ferai la guerre aux Français. »

Si un Frédéric quelconque m'avait fait un semblable compliment, je.... mais je ne suis pas philosophe.

VOLTAIRE.

« ..... J'espère que je boirai avec lui (le duc d'Aremberg) à la santé de *mon cher souverain, du vrai maître de mon âme, dont je suis réellement plus le sujet que du roi sous lequel je suis né.* »

A la bonne heure! la déclaration est plus catégoriquement lâchée que jamais. Est-ce clair? Or, en ce temps-là, Frédéric avait maille à partir avec les Français sur les champs de bataille; et, bien entendu, M. de Voltaire, auteur de la phrase plus haut soulignée, était incapable de faire des vœux pour le triomphe de ses compatriotes.

« ..... Vous aurez, dit-il à son correspondant, vous aurez le double plaisir de nous vaincre et de nous plaire. »

Parfait!

FRÉDÉRIC.

« ..... Je vous prie instamment de continuer le *Siècle de Louis XIV*. Jamais l'Europe n'aura vu de pareille histoire, et j'ose vous assurer qu'*on n'a pas même l'idée* d'un ouvrage aussi parfait que celui que vous avez commencé.

« ..... Non, il ne peut y avoir qu'un Dieu et qu'un Voltaire dans la nature!!!... Il est impossible que cette nature, si féconde d'ailleurs, recopie son ouvrage, pour reproduire votre semblable. »

J'en demande bien pardon aux mânes du grand Frédéric, mais voilà du *nefas* première qualité.

« ..... Vous êtes tous les deux (avec Thériot) de ces gens admirables et uniques dans leurs espèces, et qui augmentez chaque jour l'admiration de ceux qui vous connaissent.... Les païens ont fait des dieux qui assurément restaient bien au-dessous de vous deux. Vous auriez tenu la première place dans l'Olympe, si vous aviez vécu alors.

« .... L'Histoire de Louis XIV, c'est un ouvrage dont l'univers n'a pas encore d'exemple.

« .... Il y a des vérités que je crois démontrées, et dont ma raison ne me permet pas de douter. Je crois, par exemple, qu'il n'y a qu'un Dieu et qu'un Voltaire dans le monde. *Je crois encore que ce Dieu* AVAIT BESOIN, *dans ce monde, d'un Voltaire pour le rendre aimable.* »

Quel *credo!* Ce dernier trait me fait tomber la plume des mains! Insanité inouïe, effroyable paganisme!... Et quand on pense que l'homme qui écrivait cela, et celui qui permettait qu'on lui adressât un pareil langage, sont en honneur parmi nous!

Je m'arrête : j'ai assez montré dans toute sa hideuse nudité la bassesse superbe et l'orgueil infâme de deux grands maîtres ès-philosophie, qui, aujourd'hui encore, ont tant de petits plagiaires, tant de singes misérables. FORTUNAT.

LE DERNIER BARON CHRÉTIEN [1].

V

Quand l'abbé vit le baron prêt à retourner au combat :

— Mylord, — dit-il, — espérez tout de Celui dont la puissance est sans borne. Il a conduit ici un pauvre vieillard à travers les postes assiégeants. Il saura bien donner une fois encore victoire au bon droit et faire triompher la sainte cause.

— Seigneur abbé, — répondit le châtelain, — pour ceux de ma race, les périls sont jeux d'enfants, et la mort n'est que l'occasion de couronner dignement les sacrifices de la vie. Vous avez connu mon aïeul et mon père; l'un et l'autre sont tombés fidèles à leur serment, l'œil au ciel et la main sur l'épée. Je vais à mon tour rendre témoignage à la foi et frapper un dernier coup pour la reine. Adieu donc ; point de larmes et bénissez-moi.

Le prêtre étendit la main sur le front du baron incliné.

Lady Elfin saisit Edmond dans ses bras, et, le présentant à son mari :

— Songez à celui-ci! cria-t-elle.

— Milady, — répondit-il, — depuis que je vous ai donné ma foi, ai-je, si légèrement que ce puisse être, violé en un seul point mes devoirs envers vous?

Elle fondit en larmes, et, malgré ses efforts, ne put articuler une parole.

— Vos pleurs, — continua-t-il, — sont garants qu'en toute chose j'ai été pour vous ce que j'avais juré. Quand mon fils sera en âge de vous comprendre, dites-lui ceci, et ajoutez, si nous ne devons plus nous revoir, que j'ai préféré une mort sainte et glorieuse aux restes d'une existence désormais impossible avec le nom d'Elfin et les serments de chevalier.

Ayant ainsi parlé, le baron pressa l'enfant sur son cœur, baisa la main d'Alice et dit au vieillard :

— Veillez sur eux, mon père!

(1) Voir la livraison du 15 août, p. 239.

Puis il sortit sans tourner la tête et s'élança aux murailles.

Le seigneur d'Elfin monta sur la plus haute tour, et de là, comme un aigle, planant sur la campagne, il embrassa d'un regard tout l'espace occupé par les lignes des assiégeants. Il considéra ensuite la base solide des murs, la profondeur des fossés, l'escarpement de la colline au sommet de laquelle était bâti le château, vit chacun à son poste tressaillir d'orgueil, et, dans l'excès de sa vaillance, pousser une sorte de cri sauvage. Les avant-postes ennemis répondirent par des acclamations. Alors le baron fit jouer les couleuvrines, et une vingtaine d'hommes d'armes qui s'étaient approchés des remparts avec des échelles furent renversés, et leurs machines écrasèrent en tombant ceux qui venaient ensuite. Les Ecossais fidèles sautèrent de joie, et il fut étrange que l'ennemi et les canons demeurassent en silence. Mais tout à coup un bruit sourd qui partait des entrailles de la terre fit trembler le sol. La forteresse chancela sur ses fondements, et, avec un épouvantable fracas, toute la partie du nord et celle de l'ouest s'écroulèrent aussitôt. La plupart des vasseaux d'Elfin disparurent sous ses décombres. Le baron rugit de douleur, et, comme il s'apprêtait à descendre, aperçut le vieil abbé qui, debout sur les ruines chancelantes et un Christ de fer à la main, bénissait les mourants.

— Mon père, — cria lord Elfin, — songez à l'issue secrète.

Le vieillard fit un signe affirmatif et disparut. Cependant le baron était revenu dans la cour. D'une voix forte, il appela à lui ses guerriers qui se rangèrent autour de leur seigneur et s'apprêtèrent au dernier combat. L'ennemi escaladait les murs sans résistance. Le château, ruiné de toutes parts, livrait d'instant en instant des brèches plus larges et plus nombreuses. Mais, à la vue de la petite troupe disposée en carré au centre de la vaste cour, le vainqueur s'arrêta. Lindesay parut armé de sa fameuse épée à deux mains. Il fit caracoler son bon cheval de bataille, et somma le baron de se rendre à merci.

— Notre Dame et l'Ecosse ! — s'écrièrent en brandissant leurs armes lord Elfin et ses gens.

Lindesay comprit qu'il n'obtiendrait rien par les paroles, et ordonna l'attaque. Ses trompettes sonnèrent la charge ; les cors montagnards répondirent par l'*air de Wallace*, et la mêlée s'engagea.

Les guerriers d'Elfin, animés par la présence et l'autorité de leur chef, combattirent avec la sombre énergie du désespoir. Dédaignant les armes à feu, ils n'usèrent que du coutelas et de l'antique claymore, et, pendant trois heures entières, l'ennemi ne put entamer cette muraille d'acier. Cependant les bras se lassaient de frapper. Les coups se ralentirent. Chaque soldat d'Elfin tomba l'un après l'autre aux pieds du baron. Le dernier mourut sous ses yeux, tandis qu'appuyé sur son épée il restait impassible au milieu des cadavres amoncelés autour de lui. Lindesay s'approcha de nouveau.

— Sire chevalier, — dit-il, — c'est assez pour la gloire de votre nom et l'honneur de votre bannière ; maintenant rendez-vous à moi.

— Vous mentez, — reprit froidement le baron. — Mon armure est intacte, et voici devant moi les corps des derniers soldats de l'Ecosse. Mais il y a ici des traîtres à châtier, et vive Dieu ! j'ai du sang à répandre avant qu'un autre étendard que celui de la reine ou le mien soit arboré sur les ruines du château de mes pères.

Le baron fit tournoyer son épée et appliqua un coup tellement vigoureux sur la tête du cheval de Lindesay, que le crâne se fendit en deux parts, et que l'animal, en s'abattant, faillit écraser son maître. Les rebelles dégagèrent promptement leur chef étourdi de la chute, et se ruèrent sur le baron qui les reçut d'un pied ferme. Il allait frappant avec tant de rapidité que sa lame semblait un cercle flamboyant, et que tous ceux qui l'approchaient étaient à leur tour jetés sur les cadavres. Tel fut l'encombrement des membres et des armes que le baron prolongea la résistance au delà de toute prévision humaine. Couché sur le sol, il jeta son cri de guerre, se signa et vingt fers de lances entrèrent à la fois dans sa poitrine.

VI

Alice et Edmond, après le départ du baron, étaient restés à genoux, muets et pleurant, devant l'image de Notre-Dame d'Elfin, jusqu'à ce que le vieux prêtre rentrât dans la salle. Il ouvrit une porte habilement dissimulée par la boiserie d'un panneau, et les poussa à l'entrée du conduit souterrain par où lui-même s'était un peu avant introduit au château.

— Dieu veillera sur vous, — dit-il.

Il n'eut pas le temps d'achever. Des pas nombreux se rapprochaient. Il se hâta de refermer l'issue, tandis que les ennemis se précipitaient dans la salle, demandant impérieusement la baronne.

— Sauvée ! — cria le saint vieillard avec une joie triomphante.

— Ta tête me répond de la sienne, — répliqua un des chefs en levant une hache qu'il agita sur le prêtre.

— Frappe, — s'écria celui-ci ; — c'est moi qui ai sauvé lady Elfin.

— Qui es-tu ?

— L'abbé de Saint-André.

La hache s'abaissa plus prompte que l'éclair ; le sang jaillit ; un corps humain tomba sur les dalles, et l'âme d'un martyr s'envola vers les cieux.

Cependant, la baronne et son fils avançaient péniblement à travers les pierres et les ronces dont le passage était jonché. Après des efforts inouïs, ils parvinrent, meurtris par les roches et ensanglantés par les épines, à l'autre extrémité de l'issue. C'était au milieu d'un bois de sapins et de bouleaux dont les cimes, dépouillées par l'hiver, s'agittaient en se heurtant avec des bruits étranges. La neige couvrait le so

et de noirs nuages voilaient les cieux. De loin, des cris confus, des rires, des chants joyeux se faisaient entendre, et de ce côté on distinguait, entre les échappées des arbres, une lueur rougeâtre, provenant du château que les vainqueurs livraient aux flammes pour célébrer leur triomphe. La baronne comprit que lord Elfin avait cessé de vivre. Triste et morne, elle s'assit et attendit longtemps le retour du vieux prêtre. Aucun bruit d'homme ne parvenait à ses oreilles et les reflets d'incendie s'étaient éteints. La neige tomba plus abondamment ; et par la forêt, il sembla à la jeune femme entendre le hurlement des loups qu'attirait l'odeur du carnage Elle se reprit à marcher au hasard. Voyant que le froid commençait à engourdir l'enfant, elle se dépouilla de presque tous ses vêtements pour l'en revêtir; et lui la suivait pleurant et demandant son père.

Enfin, brisés par la fatigue et plus encore par la douleur, les infortunés s'arrêtèrent. La baronne embrassa son fils, et d'une voix défaillante :

— Adieu ! — dit-elle ; — le froid m'a saisi les membres, et je sens mon cœur se glacer. Si tu vis après moi, n'oublie pas que ta mère est morte catholique, et que ton père a donné tout son sang pour la reine Marie et l'indépendance de l'Ecosse....

Elle passa au col de l'enfant le médaillon qu'avait donné lord Elfin, et regarda le ciel ; puis, s'appuyant au tronc d'un sapin, s'endormit du sommeil de la tombe.

Le lendemain, deux cadavres furent trouvés sur la neige, étroitement embrassés et comme liés ensemble par la chaîne d'un médaillon frappé aux armes d'Elfin, et portant pour devise : *Dieu, la Reine et l'Ecosse !*

JULES DE TOURNEFORT.

DU DERNIER MANDEMENT DE Mgr L'ARCHEVÊQUE DE PARIS,

***Et de la condamnation de* LA VOIX DE LA VÉRITÉ *et du* RAPPEL.**

Mgr l'Archevêque de Paris, par ses Mandements du 26 mai 1845 et du 20 août 1847, a inauguré en France une nouvelle application de la jurisprudence ecclésiastique, et presque une nouvelle jurisprudence.

Fait grave que les publicistes seront obligés de reconnaître et de proclamer : l'omnipotence de la presse a enfin rencontré une autorité morale qui la domine, et devant laquelle elle sera bien obligée de s'abaisser. En ce siècle où la corruption envahit tout et menace de tout engloutir, une voix surgit enfin qui dit à l'immoralité : Tu t'arrêteras et tu briseras là tes flots déchaînés ! La parole du Pontife, qui édifie quand elle bénit, détruit et renverse quand elle maudit. Comme la foudre, elle consume ce qu'elle frappe.

Un journal politique, c'est un fait consolant que nous révélons, un journal politique ayant reçu de Monseigneur un avis paternel et secret touchant des tendances affligeantes, s'est immédiatement rendu aux conseils du vigilant Prélat, a fait disparaître les craintes, et témoigné à Sa Grandeur, dans une lettre particulière, la plus humble docilité et la plus cordiale reconnaissance.

Voilà donc une nouvelle puissance avec laquelle la publicité aura à compter ; elle portera haut dans la postérité le nom de Mgr Affre.

La province s'émeut de la condamnation du journal de M. Migne, et les lettres que nous recevons nous obligent à donner les éclaircissements suivants :

1° Nous n'avons pas à apprécier les motifs du silence que *la Voix de la Vérité* a gardé pendant quinze jours sur sa condamnation. Nous dirons seulement qu'on ne l'a pas interprété dans le monde d'une manière favorable à M. Migne. Ce qui n'a pas moins étonné, c'est qu'en se décidant à parler sur un fait si grave, il n'ait pas produit le texte du jugement porté contre lui par un éminent adversaire, son supérieur. On voit qu'il a cherché, par une analyse arbitraire, à rendre sa défense facile. En effet, Monseigneur vous accuse de faire de l'inamovibilité des desservants *un droit incontestable* et non pas un *droit inaliénable,* comme vous le lui avez fait dire, ce qui est substantiellement différent. Vous vous récriez qu'on vous accuse à tort de *presbytérianisme,* et vous démontrez, à grand renfort de citations, que vous avez enseigné le contraire ; mais Monseigneur n'a pas même prononcé ce mot de *presbytérianisme !* Ainsi, vous n'êtes pas sincère : c'est justement de quoi l'on vous accuse.

2° La raison et les motifs de la mesure prise par Mgr l'Archevêque de Paris sont nettement exposés par lui. C'est que *la défense des curés amovibles,* si ardemment embrassée par *la Voix de la Vérité,* n'est qu'*un prétexte en apparence fort légitime :* — c'est que, sous ce prétexte, *on insinue clairement et sans cesse que les Evêques abusent de leur pouvoir à l'égard des curés amovibles ;* — c'est que *la Voix de la Vérité a recours au mensonge avec un art perfide ;* — c'est qu'*elle invente des réclamations nombreuses ;* — c'est qu'*elle insinue qu'elles ont leurs causes dans un mécontentement général ;* — c'est qu'*elle invente des fables où tout est faux sur le compte de* la première autorité spirituelle du diocèse ; — c'est qu'on prépare ainsi avec une perfidie savante *les conséquences qu'on veut faire tirer aux lecteurs ;* — c'est qu'*on porte la dissimulation jusqu'à se montrer le plus affectueux* diocésain *au moment même où l'on a recours à de perfides insinuations ;* — c'est qu'*on dirige une foule de traits répréhensibles contre d'autres Evêques et des curés respectables,* etc.

Monseigneur aurait pu ajouter que, par là, on lui désaffectionne son diocèse ; — qu'on rend pénibles tous ses rapports avec les autres diocèses ; — qu'on indispose contre lui le pouvoir et les administrations civiles ; qu'on nuit à ses rapports avec l'Eglise suprême, puisqu'on le montre comme hostile au Pape, et qu'on insinue que son orthodoxie est suspecte ; —

qu'enfin on tend à rendre son administration impossible, etc. Ces raisons, du reste, celles qui lui sont le plus amères, Monseigneur les indique suffisamment quand il se plaint « qu'on s'efforce de semer la division au sein de « la famille chrétienne, d'inspirer au Clergé et aux fidèles d'in- « justes méfiances contre les premiers Pasteurs. »

Il est vrai que Monseigneur n'appuie pas ses assertions de la citation des textes, et M. Migne, dans son numéro du 5 septembre, se plaint qu'*on n'ait pas jugé à propos de se résigner à cet acte de justice !* et, dans celui du 8, il répond par des faits, dit-il, *à l'injustice de ces accusations gratuites.* Dans celui du 10, il va encore plus loin, et s'engage solennellement, « 1° à faire amende honorable en rétractant publiquement l'ar- « ticle répréhensible, et en passant condamnation sur tous les griefs dont « il est accusé; 2° à supprimer pour toujours le journal coupable... « quand même, etc. ; 3° à donner, par un acte notarié, 50,000 francs à « la propagation de la foi, etc., si quelqu'un peut citer UN SEUL ARTICLE « qui justifie l'imputation !.... » Pauvre fanfaron du désespoir ! nous vous en citerons dix, nous vous en citerons vingt, nous vous en citerons cinquante qui justifient l'exactitude des accusations de Monseigneur. Et, d'abord, ceux mêmes des trois numéros que nous venons de citer, et ceux du 18 (1) et du 20 juin dernier, et ceux où vous parlez des cent mille francs du catéchisme, et toute la controverse sur le Chapitre de Saint-Denis, etc., etc.

Mais le premier Pasteur ne mérite-t-il donc pas que ses enfants l'en croient sur parole ? N'est-il donc pas le représentant de Celui qui parlait avec autorité, et ne dissertait pas, comme les scribes et les docteurs ? Du reste, messieurs de *la Voix de la Vérité,* continuez de parler, ce sera plus court ; et certainement la justification de la mesure qui vous frappe continuera de sortir de votre bouche, et ira provoquer le dégoût de vos rares lecteurs et de nouvelles condamnations, si vous pouvez en valoir encore la peine.

Quant à ce qu'on appelle *ultramontanisme,* Monseigneur reconnaît formellement, dans son Mandement même, qu'il renferme *les opinions que préfèrent les personnes pieuses*, et il serait profondément affligé qu'on pût penser qu'il a voulu frapper des doctrines si vénérables ; mais il se plaint, pour cela même, qu'on fasse, à cet égard, ostentation de sentiments fictifs à l'ombre desquels on poursuit une tâche déloyale.

3° Mais Monseigneur n'a donc pas agi légèrement, et comment avait-il promis *une lettre favorable au journal !* qu'y a-t-il là dessous? Le voici : M. Migne et ses rédacteurs sont allés itérativement auprès de Monseigneur et de ses vicaires généraux ; ils ont parlé, ils ont écrit, pour représenter à Sa Grandeur, le tort que le Mandement pouvait et devait faire à l'industrie de M. Migne libraire ; déjà des symptômes fâcheux se manifestaient, etc. Monseigneur a toujours répondu, en substance : « Quoique

(1) La fin de cet article, qu'on se garde bien de citer, est un véritable appel à la révolte. Nous donnerons cet extrait dans le prochain numéro de *la Voix de l'Eglise.*

l'industrie de M. Migne soit, pour lui prêtre, canoniquement illégitime, cependant, c'est sa propriété, et je serais fâché de lui nuire ; ce serait contre mes intentions. Qu'il me donne donc par écrit et qu'il publie dans son journal, touchant les diverses choses que je lui reproche, un désaveu qui me soit une garantie de l'avenir, et je lui donnerai une lettre qui arrangera tout en faveur de son journal. » Or, au lieu de la rétractation promise, l'on a donné à Monseigneur la singulière lettre publiée dans le numéro du 5 septembre ; encore M. Migne a-t-il formellement refusé de la signer. Alors, que devait faire le Prélat? Il s'est croisé les bras, regardant avec pitié cette ruine où l'on court en aveugle, au milieu du bruit, des menaces et des vociférations (1).

4° L'on est choqué de voir *la Voix de la Vérité* accolée au *Rappel*. Mais si M. l'abbé, docteur médecin Clavel, fait un journal *ostensiblement* hostile à Mgr l'Archevêque de Paris, M. l'abbé, imprimeur-libraire Migne, ne fait-il pas un journal *clandestinement* hostile à Mgr l'Archevêque de Paris? S'il y a aggravation d'un côté, ce n'est pas le fait de la censure, mais celui de l'hypocrisie.

5° Nous ne pouvons mieux répondre à d'autres questions qu'on nous fait qu'en copiant un morceau d'un excellent article publié par l'*Union monarchique*, dans son numéro du 10 septembre. Le voici : « L'esprit de perturbation s'est glissé partout : on ne croit au droit de personne ni à la sainteté d'aucun pouvoir. Cette confusion a gagné jusqu'aux alentours de l'Eglise. Nous voyons des écrits où l'on insulte le Pape au nom des Evêques, ou les Evêques au nom du Pape, ou le Pape et les Evêques tout à la fois, au nom des prêtres, et puis tout l'ensemble catholique au nom de je ne sais quelle folie chrétienne ou quel mysticisme personnel qui rompt tous les liens et brise tous les devoirs. C'est un déchaînement d'idées insensées et de volontés perverses qui n'a plus de frein ; jamais le monde ne vit rien d'egal à ce désordre.

« Et que penserait-on si nous avions à dire que cette lutte furieuse plaît à certains hommes? Que même ils l'excitent et la payent?

« Oui, il n'est que trop vrai. Il est tel de ces journaux qui jettent le mépris à la face de l'Episcopat, qui sert en cela certains projets auxquels il faut un Episcopat avili, et ils ne sauraient trop s'applaudir lorsqu'ils trouvent sous la main un prêtre pour servir d'instrument à un tel dessein.

« A cet égard nous aurions peut-être quelques révélations a faire ; nous les gardons pour un autre temps, etc. »

(1) Le vendredi 10 septembre dernier, M. Migne a renvoyé de ses ateliers *cent cinquante* ouvriers qui ont présenté une pétition à Mgr l'Archevêque de Paris. Sa Grandeur les a reçus avec bonté, leur a témoigné avec effusion la peine que lui causait la malheureuse situation de la maison Migne, et leur a démontré paternellement que cette situation n'est imputable qu'à M. Migne.

En présence d'un fait si grave, on se demande si c'est M. Migne qui a provoqué la démarche de ses ouvriers, et l'on frémit en pensant qu'au moyen des associations d'assurance mutuelle qui les relient tous, huit ou dix mille ouvriers typographes auraient pu se trouver instantanément réunis autour du palais archiépiscopal.

6° Un journal, sans doute, n'est qu'un journal, et ne peut éviter bien des défauts, comme toutes les choses humaines. Mais cependant un journal peut être loyal, sincère, honnête, respectueux, quelles que soient d'ailleurs ses doctrines. Mais peut-il être catholique, peut-il être ecclésiastique, s'il méconnaît ces vertus élémentaires du publiciste?

Aussi *la Voix de la Vérité* n'est-elle point un journal ecclésiastique. La couleur qu'elle affecte n'est qu'une *insincérité*. L'hypocrisie qu'on lui reproche est la base même de sa constitution et le fond de sa nature (1). Les trois rédacteurs laïques, parmi lesquels le rédacteur en chef, en effet, dans leur lettre à Mgr l'Archevêque, publiée dans le numéro du 5 septembre, prennent la responsabilité de ce journal, et déclarent que M. Migne ne participe point à sa rédaction. Or, par là ne fournissent-ils pas enfin la preuve de ce fait, que *la Voix de la Vérité* n'est qu'un journal laïque affectant les formes ecclésiastiques? Les abbés qui ont tant prostitué leur nom dans cette feuille n'étaient donc évidemment que des hommes dont on payait les travaux à tant la ligne (*un sou*) quand ils convenaient.

Les rédacteurs de *la Voix de la Vérité* (5 septembre) affirment « qu'aucun prêtre n'est devenu leur collaborateur, sans justifier de témoignages honorables de la part de ses supérieurs ecclésiastiques. » M. Migne (10 septembre) s'écrie : « Qu'on veuille nous citer UN SEUL de ces mauvais anges, et M. Migne contracte aussitôt, par-devant notaire, l'engagement de faire un nouvel abandon de 50,000 fr., et il renouvellera cet engagement autant de fois qu'on lui trouvera un de ces déplorables collaborateurs, etc. » Eh bien! Monsieur Migne, vous êtes pris au mot. Pourriez-vous nous dire avec quels Evêques étaient et sont en communion hiérarchique, de qui ils étaient autorisés à faire des fonctions ecclésiastiques, et où les exercent MM. l'abbé J...b, l'abbé N...d, l'abbé P...s, tous rédacteurs ostensibles de *la Voix de la Vérité?* Et vous-même, M. Migne, avec quel Evêque êtes-vous en communion?... N'êtes-vous pas aussi un de ces mauvais anges?

7° On eût dû procéder par avertissement, dit-on. « Une mesure inattendue, et adoptée sans que nous ayons reçu aucun avertissement préalable, est venue nous surprendre!... s'écrie M. Migne (5 septembre). » Mais il nous souvient que, sur la fin de décembre 1846, Mgr l'Archevêque publiait une circulaire dans laquelle, après avoir rappelé des écrivains qui avaient encouru une condamnation solennelle, il ajoutait : « Il « en est d'autres qui peuvent *séduire* plus facilement, parce qu'ils *affec-* « *tent* un grand dévouement au Saint-Siége et un grand zèle pour les « droits des curés. L'intérêt de l'Eglise *exige* que vous fassiez connaître, « dans l'occasion, et *le degré d'autorité* dont ils jouissent, et la *confiance*

(1) Aussi, lorsque ce journal a l'air de se rétracter, il ne fait qu'enfoncer plus perfidement son trait Voyez son *P. S.* du 10 septembre. Il déplore quelques *mots, et qu'on ait levé un voile qu'il aimait à baisser par le respect dû à un haut caractère.* Quoi ! il y a donc des secrets honteux dans la vie de l'Archevêque de Paris !!!

« qu'ils méritent. » Personne ne se méprit sur ces *autres* écrivains, et M. Migne moins que personne. Nous savons positivement, en outre, que, peu de jours avant sa condamnation, M. Migne reçut une lettre particulière dans laquelle Mgr l'Archevêque refusait toute sympathie et toute estime à ses ateliers et se plaignait sévèrement de l'hostilité du journal qui s'y édite.

Or, nous le demandons, dans l'état présent de notre Eglise, où aucun personnel judiciaire n'est constitué, pouvait-on plus solennellement et plus intimément remplir l'esprit du droit canon, et mieux avertir l'inculpé qu'il blessait les sentiments de l'Eglise, et s'exposait à ses foudres? Nous voudrions bien savoir si la sainte congrégation de l'Index a donné de si sévères avertissements quand, par son décret du 3 mars 1846, approuvé par le Pape le 10 du même mois, elle a condamné *l'Indicateur*, journal religieux qui se publiait a Malte (1)? Et cependant qui oserait blâmer ce décret!...

8° L'on est parvenu à faire, du prétendu gallicanisme de Mgr Affre, un épouvantail pour la province. Aussi, il faut voir comment on y a travaillé; il faut entendre les exclamations de *la Voix de la Vérité*, touchant un journal rêvé par Mgr l'Archevêque de Paris, et destiné à défendre, en l'an de grâce 1847, les maximes de 1682. On lui prédit d'avance qu'il n'aura pas de lecteurs; net!... M. l'abbé Clavel, grand défenseur du schismatique Van Moorsel, que Mgr l'Evêque de Liége vient de dénoncer au monde catholique (2), M. l'abbé Clavel ne voit, lui, sous la tyrannie de Mgr Affre, que des *victimes, qui, après avoir subi dans leur vie intellectuelle les tortures imaginées par l'inquisition d'Espagne, etc., périssent dans les angoisses de la misère!* Il en compte, à Paris, 674, dont 206 sont réduits à se procurer la subsistance par des travaux matériels!... Pour nous, nous ne connaissons que deux victimes de la justice de Mgr l'Archevêque, mais elles crient bien comme 674.

Nous ignorons si le savant Prélat est décidé à créer un journal; mais, certainement, quand il le voudra la chose lui sera facile. Ce que nous pouvons affirmer, nous qui avons l'honneur d'être connu de lui depuis quatorze ans, c'est que jamais il ne nous a blâmé, jamais il ne nous a témoigné ou fait témoigner aucun déplaisir touchant les opinions romaines que nous avons constamment professées soit dans *l'Union ecclésiastique*, soit dans *les Devoirs du sacerdoce*, soit enfin dans *la Voix de l'Eglise*, et ailleurs. Jamais chef spirituel ne professa plus complétement la maxime catholique : *In fide unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*. Ce serait sans doute l'épigraphe de son journal, si jamais il en fait un.

9° Il n'y a pas de doute que les prêtres du diocèse de Paris doivent respecter les censures de l'Ordinaire, et nous ne voyons guère par quelles raisons ils pourraient contester l'opportunité du Mandement en question.

(1) Voir la *Voix de l'Eglise*, tome Ier, p. 118.

(2) Mgr l'Evêque de Liége, à la suite de la Lettre pastorale à laquelle nous faisons allusion, adhère au Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris.

Nous attendons que M. Migne nous ait prouvé qu'*il est complétement nul tant dans le fond que dans la forme,* ainsi qu'il en prend l'engagement dans son numéro du 8 septembre.

10° Il n'est pas moins incontestable que les prêtres des autres diocèses ne sont point liés par les censures de Mgr l'Archevêque de Paris. Cependant, s'ils ont conscience de la valeur et de la légitimité de ces censures, il nous semble qu'il y aurait témérité à aimer et à rechercher une feuille qui a encouru une condamnation locale sévère et motivée.

L'abbé M...

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE,

Par Amédée Gabourd. — T. I, II et III (1).

Les sociétés, comme les individus, sont des êtres naturels créés pour une fin, ayant leurs lois de naissance, d'accroissement, de développement, d'âge viril, de vieillesse et de déclin ; seulement les mille chocs des passions humaines, dont la divine Providence dirige plus fortement les rênes, cachent souvent aux yeux inattentifs les lois divines de ces sociétés. Dès lors, pour peu qu'un esprit prévenu, passionné lui-même, oublie que les sociétés sont créées et régies par Dieu, quoi qu'il arrive, il ne voit plus que des événements raccourcis, des faits dont il ignore la conséquence, et dont il n'est plus capable de faire ressortir l'enseignement. Pilote sans gouvernail, un tel historien vogue, entraîné par les flots des événements qui l'entraînent avec ses lecteurs au naufrage des principes et de la moralité des peuples. C'est ainsi que les grandes et terribles leçons de la Révolution française n'ont servi, sous la plume de plusieurs de ses historiens, qu'à rendre presque nécessaire le retour de leçons plus terribles encore pour les gouvernements comme pour les peuples; la fatalité a été la Providence des uns, le crime la vertu des autres, et les peuples se sont, par une telle lecture, habitués à oublier Dieu et à diviniser le vice comme la source de la prospérité et de l'élévation.

Il serait temps enfin de songer à offrir à la jeunesse et aux hommes sérieux un contre-poison, qui pût éclairer leur esprit, réchauffer leur cœur pour le bien, en leur montrant dans leur vrai jour les causes, les événements et les conséquences de la Révolution française; mais, pour cela, il faut un historien libre de préventions, et qui cherche avant tout

(1) Chez Jacques Lecoffre et C°, libraires, rue du Vieux-Colombier, 29, Paris. — 5 vol. in-8°. Prix de chaque vol. : 5 fr.

la justice. M. Gabourd a voulu être cet homme : il tiendra compte, dit-il, des entraînements de l'erreur, des circonstances et de la bonne foi ; mais, s'il plaît à Dieu, il ne consentira jamais à pardonner au crime en vue de ses triomphes, à condamner la vertu parce qu'elle fut vaincue.

« Le plus important des devoirs de l'historien, a dit Tacite, c'est que « les vertus ne demeurent pas dans l'oubli, c'est qu'une éternelle infa- « mie soit réservée aux paroles et aux actions des méchants. »

Telle est la loi que s'est imposée M. Gabourd, et nous devons nous hâter de dire qu'il s'y est montré fidèle.

Avant d'entreprendre l'histoire de la Révolution française, l'auteur a jeté en arrière un coup d'œil rapide, et cherché dans les notions immuables de la justice et du droit, dans les mœurs et dans les institutions du passé, la raison, la cause, et peut-être aussi la portée d'un événement si considérable ; et qui pouvait mieux traiter un tel sujet que celui dont les travaux sur l'histoire de France ont déjà reçu un accueil si favorable du public?

Dans une introduction substantielle, écrite avec dignité, souvent avec éloquence et à un point de vue dont la profondeur laisse bien loin derrière lui ceux qui ont tenté non d'écrire, mais de faire l'histoire, l'auteur expose rapidement l'ancien droit public de la France, l'origine et les pouvoirs de la royauté capétienne, l'affranchissement simultané de la royauté et des communes, le régime des Etats-généraux, l'établissement du pouvoir absolu. Puis il se demande s'il était possible de prévenir une réaction révolutionnaire? Il répond en exposant la mission providentielle de la France, et en montrant comment la société française au XVIIIe siècle se détourna de ses voies!

C'est alors qu'il jette un coup d'œil sur les institutions qui régissaient la France à l'avénement de Louis XVI, afin de faire mieux comprendre quelles étaient les lacunes de l'ordre social, et les justes réformes que réclamait le vœu du pays ; puis il termine cette introduction par l'histoire rapide des premières années du règne de Louis XVI, jusqu'à la convocation des Etats-généraux, en ayant soin de relier l'état de la France à l'état et à l'attitude des diverses puissances de l'Europe et du monde politique.

Le premier volume comprend l'histoire de l'Assemblée Constituante, depuis l'ouverture des Etats-généraux jusqu'à l'acceptation de la Constitution par le Roi ; nous n'avons pas à suivre l'auteur dans l'appréciation des faits nombreux qui se succédèrent durant cette période ; fidèle à son principe, il a jugé les hommes et les choses au poids de la justice et de la vérité historique puisée dans les événements ; peut-être cependant qu'une étude plus approfondie de la valeur factice de certains hommes, tels que Lafayette et Francklin, l'eût conduit à combattre plus nettement encore le préjugé de leur grandeur, qui ne fut, en définitive, que le résultat de la vanité et de la faiblesse entraînées par les événements

et mises au service de passions plus habiles qui surent les pousser et s'en servir.

L'histoire de l'Assemblée Législative est renfermée dans le second volume ; là commence et se déroule la tendance et les luttes des Girondins contre le jacobinisme qui finira par vaincre. L'auteur n'a point cherché à travestir l'histoire pour diviniser les passions ; il expose les événements ; il cherche le jugement des hommes dans leurs actes et leurs discours ; il tient compte des difficultés et des impulsions entraînantes ; c'est avec le flambeau des faits qu'il s'efforce de conduire le lecteur à la connaissance et à l'appréciation des causes. Tout en peignant en France le règne des clubs dominateurs de l'Assemblée Législative, les luttes intestines de cette Assemblée tantôt contre la royauté, tantôt en sa faveur, tantôt contre l'Assemblée elle-même, il ramène en leur temps les agitations populaires, il dit l'état des provinces, et apprécie les sentiments et la conduite des puissances européennes à l'endroit de la Révolution et de la monarchie française, dont la puissance, tant jalousée, fut la cause de l'espèce de joie secrète et souvent ostensible avec laquelle les puissances virent ses humiliations.

La Convention nationale succéda à l'Assemblée Législative ; M. Gabourd en a exposé dans son troisième volume les terribles enseignements, les attentats et les victoires. Assemblage de la plupart des révolutionnaires qui avaient marqué dans les deux Assemblées nationales, et, à leur suite, des principaux meneurs de la presse, des clubs, de la commune, toutes les passions vinrent se choquer dans la Convention ; le sang qu'elle répandit ne fit que les rendre plus inexorables jusqu'à ce qu'elle en vînt à se déchirer elle-même. L'auteur a réussi heureusement à conserver la physionomie des attitudes diverses et des combats qui se livrèrent dans une telle arène ; ce n'est point un drame fantastique qu'il a voulu peindre à l'esprit de ses lecteurs, c'est la vérité dans toute son energie historique, mais sans passion de la part de l'historien ; c'est un mérite bien louable en présence d'un exemple dangereux.

Jusqu'ici, dans les trois volumes que nous avons lus, M. Gabourd s'est montré l'historien fidele à sa conscience, qui ne veut intéresser que par la vérité, parce que son but est avant tout d'instruire pour améliorer et corriger ; écrivain grave et sérieux, sa diction pure et toujours rapide vers l'événement, est énergique et calme tour à tour quand il le faut ; la véritable éloquence de l'historien ne cède jamais chez lui au dévergondage de la pensée et de la parole, qui fait trop souvent la vie du roman.

Nous avons la ferme conviction que M. Gabourd sera fidèle à lui-même dans les volumes qu'il se prépare à publier, et alors son œuvre deviendra le contre-poison que tous les amis du juste et du vrai, du bien et d'un salutaire enseignement, s'empresseront de propager et d'offrir surtout à la jeunesse.

L'abbé F. Maupied.

DU JANSÉNISME,

OU

LA VÉRITÉ SUR LES ARNAUD,

Par M. Pierre VARIN.

Pour dire vrai, je n'ai jamais goûté le jansénisme; je ne dis pas seulement à cause de sa doctrine, mais encore pour l'influence qu'il a eue sur notre croyance et sur nos mœurs. Comme il a surtout voulu établir l'empire de la raison, là où la foi, la piété, les tendresses du cœur doivent dominer avant tout, je lui ai toujours reproché, dans mon âme et conscience, d'avoir gâté la simplicité de notre foi et la bonhommie délicate de notre ancien Clergé. En effet, c'est lui qui, par la rigidité incessante de ses arguments et par l'austérité apparente de ses mœurs (je dis apparente, on saura bientôt pourquoi), a forcé les prêtres et les fidèles à ergotiser là où il fallait seulement croire, et a rompu certains rapports de société qui rapprochaient intimement le pasteur de ses ouailles. Aussi, en France, comme on discute à tout propos sur la religion! comme le Clergé se tient sur ses gardes! comme, tout en lui pardonnant peu, on le traite de sauvage, d'ennemi de la société! A mon avis, et bien des chrétiens partageront ma manière de voir, la cause de ce malheur retombe sur cette maison appelée Port-Royal, où l'intelligence sépulcrale des Arnaud brûlait comme une lampe dans un caveau, sans le moindre rayonnement d'amour et de sympathie. Voilà quel a été et quel sera le grief *social* qui s'attachera toujours au jansénisme.

Cependant, malgré que nous sussions que la famille innombrable des Arnaud avait été l'âme et la vie de cette doctrine nouvelle, et que cette doctrine tintait plus ou moins l'hérésie, nous laissions s'éteindre dans le lointain ce *léger* tintement, qui flottait sur leur mémoire, et nous les tenions tous pour des âmes stoïques battues des vents contraires, pieusement, saintement, doctement anéanties au monde dans l'œuvre de leur salut et du salut de leurs frères.

Nous nous étions trompé; il nous faut bien rabattre de nos secrètes admirations pour ces fleurs de la solitude aux âpres parfums. Voici un savant bibliothécaire, M. Varin, qui, tout en secouant les vieilles paperasses de l'Arsenal, a trouvé sous sa main deux volumes d'accusations contre cette famille, vraie dynastie du jansénisme, qui, du fond de son couvent, s'efforçait de gouverner la conscience du siècle. Et, chose à briser toute plume dans les mains, ce sont les accusés qui ont écrit contre eux-mêmes leur propre réquisitoire. O jugement de Dieu!

Le premier Arnaud (le premier chef du Jansénisme-Port-Royal), dont M. Varin effeuille la couronne d'immortelles, est Arnaud d'Andilly, Arnaud le Grand. Notre critique, en relevant le sac de cendres, qui jusque-là couvrait l'austère janséniste, découvre, quoi? un courtisan, un diplomate, un galant musqué, un financier, un chef de famille des-

pote. Cela est-il possible? — Mon Dieu, tout est possible avec le cœur humain. Lisez d'ailleurs ses lettres; elles sont bien authentiques celles-ci, la poudre qui les couvre l'atteste abondamment, et personne ne s'avise de le contester. Vous y lirez donc avec vos yeux ou avec ceux de M. Varin : que le grand Arnaud, n'ayant pu être ni conseiller, ni précepteur du roi, *courtisan* désabusé, se jeta dans la solitude par morgue et par dépit; que, malgré les pointes acérées du cilice, le *galant* homme du monde accompagnait ses corbeilles d'abricots adressées à la reine d'épîtres respectueusement et *galamment* troussées; que, se chargeant lui-même des relations extérieures de Port-Royal, le *diplomate* religieux travaillait habilement et glorieusement aux conversions éclatantes, aux recrues illustres; que, faisant fléchir la sévérité du jansénisme, le *financier* Arnaud s'occupait de dorer le chemin du salut en grossissant les revenus de Port-Royal, en sautant à pieds joints sur le cumul des bénéfices, etc.; que père, et père dans toute l'extension du mot, le chef de famille s'était fait *despote* à ce point qu'il usait et abusait de ses enfants, en faisant et redefaisant leur vocation. Cet Arnaud d'Andilly est donc, dans la revue rétrospective de M. Varin, le bouc émissaire de Port-Royal. C'est lui qui en porte les plus nombreuses iniquités. Mais, ce n'est pas tout, continuez de lire et vous verrez : ici jansénisme spéculateur; plus loin, jansénisme agioteur, jansénisme banqueroutier, jansénisme illuminé, jansénisme accusé d'assassinat; telle est du moins l'étiquette que pose sur la marchandise une rude main.

Toutefois, il faut bien le dire, dans ce travail si longuement élaboré, si piquant, si instructif, si exubérant de faits et de recherches, la critique n'étouffe pas la justice. Si elle fait la part du diable, elle fait bien aussi la part du bon Dieu. Les femmes surtout, dans cette innombrable lignée d'Arnaud, couvraient de leurs vertus les hontes de famille. Où trouver, en effet, des modèles de dévouement, d'onction et de charité, plus sublimes que la mère Agnès et la mère Angélique de Saint-Jean! elles sont toutes piété, piété enfantine et gracieuse, qui adressait d'ardentes suppliques à notre Seigneur et mettait ses lettres à la poste sous la nappe de l'autel. La sainteté était là; il n'y manquait que la foi. Il est impossible aussi de ne pas admirer tant de stoïcisme, tant de constance, tant de génie, tant d'héroïsme pour une cause mal connue et mal jugée jusqu'à présent. Certes, l'opiniâtreté des jansénistes à ne pas signer la bulle *Unigenitus*, est une désobéissance coupable à nos yeux catholiques; mais, franchement, est-ce là l'unique cause des persécutions qu'ils ont souffertes. Rome et la religion sont pures de la persécution qui s'abattit sur Port-Royal. Devant les horreurs qui furent commises, en présence de ce lieutenant civil, de ce chevalier du guet, de ces exempts, de ces archers, de ces fossoyeurs ivres, se revèle la vengeance qui poursuit, non pas une erreur théologique, mais une idée de révolte, mais le premier exemple de résistance donné contre l'absolutisme de la puissance royale. La cause religieuse n'était donc que le

prétexte ; il est bon de le constater ! La foi, l'inflexible foi catholique a proscrit l'erreur, dans le jansénisme, par la parole du successeur de Pierre ; mais la politique, fidèle à ses errements, a frappé et persécuté l'idée de résistance, et, comme toujours, elle s'est couverte du manteau religieux. A chacun ses œuvres ! Ceux donc qui persévèrent dans le jansénisme, ignorent que l'œuvre de Port-Royal est morte avec son temps ? A l'heure qu'il est, les pères rougiraient de leurs enfants. Depuis longtemps le jansénisme n'est plus qu'*une résistance à Dieu.* M. Varin a-t-il compris la portée de son œuvre?..... Il aura du moins, par une critique luxuriante d'érudition et à la fois étincelante de style, contribué à débarrasser la vérité historique des nuages que l'esprit de corps et la vieille politique s'étaient plu à amonceler sur cette mystérieuse maison de Port-Royal. C'est bien ! C***.

L'UNIVERS EXPLIQUÉ PAR LA RÉVÉLATION,

ou ESSAI DE PHILOSOPHIE POSITIVE,

Par L.-A. Chaubard (1).

On a toujours été d'accord touchant le but de la philosophie : c'est la raison des choses divines et créées ; mais, jusqu'à présent, il a été impossible d'aborder la science sous ce vaste point de vue. Tous les philosophes s'étaient même épuisés en vains efforts, soit pour découvrir le principe fondamental de la science philosophique, soit pour imaginer une méthode assurée qui permît d'arriver à la vérité avec complète certitude. L'auteur des *Eléments de Géologie offrant la concordance des faits géologiques avec les faits historiques*, ouvrage aujourd'hui professé dans toutes les institutions ecclésiastiques où l'on fait de fortes études, a été plus heureux : il croit avoir eu le bonheur de trouver l'un et l'autre. Le principe fondamental de la philosophie, selon lui, était consigné depuis plus de dix-huit cents ans dans la révélation évangélique. Il y était même exprimé avec la plus complète clarté et une précision d'expressions qui ne laissait rien à désirer. Si on ne l'y avait point remarqué, c'est uniquement parce que les sciences physiques n'étaient pas encore arrivées au point où il fallait qu'elles fussent pour convertir ce principe révélé en fait confirmé par les expériences. Ce principe fondamental se trouvait encore dans la signification des mots de la langue hébraïque, de cette langue que parlaient les enfants d'Héber, petit-fils de Noé, ce qui suppose que la philosophie à laquelle ce principe sert de base, était généralement connue avant le déluge, et tombée, pour ainsi dire, dans le domaine des choses vulgaires, sans quoi elle n'eût pu laisser ainsi des traces dans le langage commun. Ce principe est fort

(1) Un vol. in-8° de 670 pages, 2 planches. Prix : 7 fr. Chez l'auteur, rue de Seine, 62.

simple d'expression, le voici : *La vie est ce que les hommes nomment lumière et chaleur, et elle émane de la parole divine* (Verbum).

Aujourd'hui, des expériences faites par le docteur Donné, confirmées par le célèbre Mateuchi, et passées dans la science physique, étant venues donner à ce principe révélé la sanction de l'expérience, il se trouve transformé en *principe-fait.*

Quant à la méthode ou au critérium de la vérité, comme disent les philosophes psychologues, l'auteur l'a trouvée dans celle des mathématiques : il n'a eu qu'à l'appliquer à la philosophie. Partant du principe-fait, il en poursuit les conséquences logiques ; et puis, mettant ces conséquences en doute, il ne les admet qu'autant qu'elles se trouvent confirmées, soit par les faits de la science, quand il s'agit de philosophie physique, soit par des textes de la révélation, quand il s'agit de philosophie morale. Cette méthode, qui consiste, comme on voit, à fournir toujours la preuve des conséquences purement rationnelles, et qui est connue sous le nom de méthode des mathématiques, n'avait encore été appliquée par personne à la philosophie, quoiqu'elle soit reconnue pour être infaillible.

Tout ce qui vient d'être dit ne concerne que la philosophie physique. Quant a la philosophie morale, il semble, au premier aperçu, que l'auteur n'aurait su mieux faire que de suivre les errements de la scolastique. Mais il faut prendre garde, pretend l'auteur, qu'en présence du panthéïsme de nos jours, ses errements ne peuvent plus suffire, et que l'on se trouve contraint d'en sortir. En effet, en niant la réalité de la création visible, les panthéïstes se transportent, par le fait même de cette négation, dans l'idée éternelle de Dieu antérieure à la création visible. Or là, dans cette idée de Dieu, tout est d'essence divine pour la scolastique. *In Deo idea nihil aliud est quàm Dei essentia. — Veritas intellectûs divini est ipse Deus,* a dit l'ange de l'école (*Summa,* Q. XV, 1 et XVI, 7). Par conséquent les panthéïstes auraient raison, et la scolastique est elle-même panthéïste sans s'en douter; car toutes les théologies allant à la remorque de la grave autorité de saint Thomas, disent à l'unisson que *l'idée de Dieu est d'essence divine.* La scolastique, il est vrai, ne nie point la réalité des choses de la création; mais l'erreur n'en devient que plus grave, car il s'ensuit alors qu'elle est panthéiste à la manière de Lamennais. Et, en effet, le monde visible n'étant autre chose que l'idée de Dieu réalisée, c'est-à-dire manifestée, il s'ensuit que tout ce qui a été réalisé est d'essence divine. Et comme Dieu est essentiellement un et indivisible, il s'ensuit encore que tout est Dieu, ou comme dit Lamennais, que dans la création, c'est la parole divine, le *Verbe,* qui se manifeste dans les limites du temps et de l'espace.

Ces épouvantables conséquences étant subversives du christianisme, la scolastique ne peut plus continuer à les protéger de son autorité.

Il faut, au contraire, qu'elle se hâte de se tirer de ce mauvais pas, où trop d'inconsidération l'a précipitée.

L'on voit que l'auteur s'égare dans des matières qui ne sont pas de son ressort. Mais même ses erreurs généreuses ont leur avantage pour l'étude.

Tel est le bref aperçu de la matière traitée dans les livres I et VI composant la philosophie morale, etc.

Au commencement de 1842, ce livre fut apporté à Rome par Monseigneur de Forbin-Janson, et soumis à la congrégation de l'*Index*. Vers la fin de 1845, l'*Index* a paru, et cet ouvrage n'y figurant pas, on est en droit d'en induire que la sacrée congrégation n'y a rien trouvé d'hétérodoxe; car les ouvrages de M. Cousin, qui lui furent soumis beaucoup plus tard, y figurent.

C'est que ce livre est l'œuvre d'un homme de foi. Mais, parce qu'il y a des idées qui choquent la science reçue et qu'on appelle excentriques, on le repousse. Nous croyons, au contraire, que c'est une raison de l'étudier; car ce sont les hommes qui s'éloignent des routes battues qui font des découvertes.

On dira sans doute ici : Mais l'auteur de *l'Univers expliqué* a-t-il réellement eu le bonheur de trouver ce principe fondamental de la science que les philosophes poursuivaient depuis tant de siècles? N'a-t-il pas fait comme tant d'autres, qui, avant lui, ont cru avoir trouvé la clef de la science, et dont les systèmes n'ont pu se tenir debout en présence de ceux de leurs successeurs qui eux-mêmes se sont vus culbutés par d'autres? Ce qui nous garantit que l'auteur ne s'est pas ainsi abusé, et qu'il a réellement eu le bonheur de trouver et le principe fondamental de la philosophie, et une méthode conduisant à de véritables démonstrations, aussi rigoureuses que la matière le comporte, c'est son livre même. Ce livre, en effet, est composé pour montrer par une application expérimentale que tout, absolument tout dans l'univers, se déduit aisément de ce principe fondamental : en sorte qu'il fournit la raison des choses divines et créées, qui est le but de la vraie philosophie. L'univers entier y est passé en revue, et l'on y trouve, non sans étonnement, toute la science moderne; et non-seulement toute la science, mais encore une science beaucoup plus avancée que celle de nos jours. Il est vrai que, pour comprendre ce progrès, il faut être au courant de cette science moderne; car l'auteur ne s'est point arrêté à faire ressortir ces avantages aux yeux des lecteurs. En voici un petit aperçu.

Le dogme de la métempsycose, si répandu chez les peuples de l'antiquité, loin d'être une extravagance, est au contraire une capitale vérité; mais on ne l'entend pas aujourd'hui comme l'entendaient les anciens. Ce n'est pas l'âme qui d'un corps passe dans un autre; c'est l'agent de la vie, l'animation vitale qui ne quitte un corps que pour en aller immédiatement animer un autre. Les théogonies de l'antiquité chez les Egyptiens, chez les Indous, chez les Chinois, sont de capitales

vérités voilées du manteau de l'allégorie, ainsi que l'avaient dit Cicéron, Macrobe, etc. ; ce sont les grands faits de la physique personnifiés. La lumière et la chaleur, ces deux grands mystères de la science, ne sont autre chose que des effets concomitants de l'action incessante de la création sur la matière de l'univers. Ils ne se produisent que dans deux circonstances seulement ; quand un corps meurt ou se décompose, et qu'un autre corps naît ou se forme. Une théorie de la lumière aussi complète, plus complète même que les faits constatés ne l'exigeaient, s'y trouve exposée. La lumière sidérale, ou, si on l'aime mieux, la lumière du jour, est l'effet de l'échange réciproque de ce qu'on a appelé sans raison *calorique rayonnant*, entre les corps célestes Le soleil, la lune, etc., n'envoient point de la lumière à la terre, comme on l'a cru. Chaque sphère céleste a sa lumière propre : celle du soleil est rouge-orangé, c'est-à-dire électro-positive, et celle des planètes est bleue, c'est-à-dire électro-négative. Au moyen de cette théorie de la lumière, il n'y a plus de mystère dans la congélation de l'eau sur un tube dont on laisse échapper un gaz comprimé. Il n'y en a pas non plus dans le creuset incandescent qui se laisse remplir d'eau sans l'évaporer. Il n'y a pas sept couleurs primitives dans la lumière, mais quatre seulement : le jaune-orangé, le rouge, le jaune-citron et le bleu. Les deux premières décèlent le pôle positif de la lumière, et les deux autres le pôle négatif. Les quatre autres couleurs du prisme, prétendues naturelles, ne sont que des mélanges de deux teintes voisines. La couleur blanche de Newton est une hypothèse, une pure rêverie. Les mystères de la phosphorescence des corps, de certains insectes, des ombres colorées, de la réfraction et de la réflexion de la lumière, et enfin celui de la pile électrique, s'expliquent d'eux-mêmes dans cette nouvelle théorie.

Tel est le bref aperçu des mystères de la science physique dont l'explication se trouve dans le second livre, c'est-à-dire dans la théorie du règne minéral, embrassant à la fois la chimie et la physique.

Une foule d'autres mystères de la science se trouvent pareillement dévoilés dans les livres suivants, contenant la théorie du règne végétal, celle du *règne sidéral* et celle du règne animal ; mais il serait trop long d'en donner l'analyse même par aperçu. D'ailleurs, ce qui précède ne suffit-il pas pour donner l'idée de la richesse de matière que renferme ce livre?

CHAPITRE DE SAINT-DENIS,

Histoire de sa fondation, des négociations pour obtenir son exemption, discussion de ce privilége,

Par Mgr l'Archevêque de Paris (1).

C'est *ab ovo* et depuis le décret du 28 février 1806, que Mgr Affre fait

(1) Chez Leclerc et Ce. — In-18 ; prix : 50 cent.

l'histoire de ce fameux Chapitre. Il appuie chaque point des pièces authentiques dont la réunion donne un haut prix à ce petit volume. Le Prélat y soutient son opinion et le droit de son siége avec la puissance de sa logique bien connue. Nous mentionnons cette brochure parce qu'elle est essentielle pour l'étude de cette grave question. C'est pour cela sans doute, et à cause de sa haute importance, que *la Voix de la Vérité* la vilipendait et injuriait bassement l'Archevêque de Paris dans son numéro du 20 juin dernier. Elle aurait dû faire attention que de telles insultes sont une recommandation auprès des honnêtes gens et des prêtres respectueux. *On ne peut lire sans* DOULEUR, dit cette feuille, *ce qui a trait au projet de loi destiné à procurer l'exécution d'une Bulle..... On lit tout le reste avec* SURPRISE! Il est évident qu'elle veut faire entendre par là que Mgr l'Archevêque de Paris se fait l'ennemi du Saint-Siége, et qu'il fait concevoir des craintes sur son orthodoxie. Nous lisons, nous, sans *surprise*, mais non sans *douleur*, une appréciation aussi perfide. Ce n'est pas que nous partagions l'opinion de Mgr Affre sur cette question, nos lecteurs connaissent à cet égard toute notre pensée, mais nous savons respecter le sentiment d'un Prélat dévoué à l'Eglise, et qui, d'ailleurs, est dans une position où il peut apprécier aussi bien, et mieux que personne, l'utilité ou les inconvénients qui peuvent résulter, par la suite, de l'exemption du Chapitre de Saint-Denis.

PANORAMA DE LA CORSE,

OU

Histoire abrégée de cette île, et description des mœurs et usages de ses habitants,

Par M. l'abbé de LEMPS (1).

Croiriez-vous, lecteur, que me voilà dans l'embarras pour vous rendre compte de ce petit livre dont la lecture m'a tant plu et tant attaché? Le style est pur, simple et sans prétention, agréable et naturel. La composition est faite avec intelligence et mesure. Tout est à sa place, tout se soutient; tout est exposé d'une maniere satisfaisante, et l'auteur a su ne pas mettre un mot de trop, en sorte qu'on lit ce charmant petit volume avec intérêt, avec plaisir même, et sans fatigue. La seule chose contrariante, c'est d'arriver à la fin d'une partie sans s'en être douté, et c'est un plaisir de plus. En un mot, ce petit livre est du nombre assez restreint de ceux qui sont bien faits, et je crains qu'on ne veuille pas m'en croire.

Car, direz-vous, quel si grand intérêt peut avoir un livre sur la Corse? Je vous assure qu'il y en a beaucoup. Ce département de la France nous est aussi étranger que les îles Marquises par son langage, par ses mœurs, par son climat, par ses productions tropicales, par son

(1) Chez A. Sirou et Desquers, rue des Noyers, 57; prix : 1 fr. 50.

incroyable fécondité qu'on abandonne aux ronces et aux makis, comme si nous n'avions pas besoin de toutes les puissances productives du sol de la patrie. A tout cela se mêlent des anecdotes sur l'enfance de Napoléon : voici la grotte où il venait travailler, la pierre sur laquelle il s'asseyait, etc. Je ne regrette pas, et tant s'en faut, le temps que j'ai consacré à la lecture de ce livre. Je vous engage à le préférer au dernier roman historique d'Al. Dumas : au moins il en restera quelque chose, quelque bon et utile souvenir.

Poésie.

SOUVENIR DU PASSÉ.

Grâces à toi, mon Dieu ! dans la pauvre retraite
Où ma jeune ferveur ensevelit ses jours,
Tes célestes bontés ont répandu toujours
Les dons mystérieux d'une faveur secrète.

Loin d'un monde où ton nom, qu'outragent les méchants,
Ne trouve plus d'écho sur la lyre profane,
Ma main a repoussé le laurier qui se fane,
Et je n'ai murmuré que ce nom dans mes chants.

Car je n'ai pas voulu, dans ma candeur sincère
Méconnaître les biens sur mes pas suscités.
Que n'ai-je pu toujours des fleurs de mon Calvaire
Purifier les lieux que mon rêve a quittés !

Mais, sous l'aile du Dieu qu'évoquait ma prière,
J'ai retrouvé la paix, le silence et l'autel,
L'autel où ma jeunesse a recueilli le miel
Qui coulait autrefois sur ma ferveur première.

Jours de saintes clartés, trésors mystérieux,
Ange du jeune prêtre au seuil des solitudes,
Félicité cachée aux froides multitudes,
Biens que pour les élus font éclore les cieux ;

Dictame préparé pour les saints de la terre,
Baume du chaste amour qui pour eux germe encor,
Rayonnements sacrés des gloires du Thabor,
Source du Siloë dont l'eau nous désaltère ;

Sous l'œil de l'Eternel mélodieux accents,
Cantiques soupirés sur les harpes bénies,

Extase des transports vibrés par tous les sens,
Quand les sens sont remplis de saintes harmonies ;

Charmes de la prière où pleure l'amitié,
Trésors de la vertu dont une part nous reste,
Ame toujours ouverte à quelque voix céleste,
Comme un écoulement de tendre piété ;

Doux rêves conservés pour ceux qu'on laisse au monde,
Souvenirs embaumés de candeur et d'espoir,
Regrets épanouis sur les lyres du soir,
Quand la douleur se glisse en notre âme profonde :

. . . . . .

Oui, tu m'as tout donné, mon Dieu ! grâces à toi !
De l'arbre de la vie où grondent tant d'orages,
Ta main a sur mes pas préparé les ombrages,
Un reflet de tes cieux est descendu sur moi.

Bien souvent, comme un fils que la douleur dévore,
Ma prière épura les larmes de mes yeux ;
Dans mes privations tu me montras les cieux,
Et j'y volai, Seigneur, pour t'y prier encore :

Pour t'y prier pour moi, pleurant sur mon passé ;
Pour elle, cette sainte où mon âme s'épure,
Oasis de mon cœur, céleste créature,
Vase plein de parfums dans l'or pur enchâssé.

Donne-lui paix, bonheur ; garde son innocence
Des piéges que le mal amasse sur nos pas ;
Montre-lui tous les biens qui ne nous trompent pas,
Et, pour les partager, donne-moi l'espérance.

Car, en t'aimant, Seigneur, je puis l'aimer un peu ;
C'est l'ombre de mes jours répandue en mes voies,
C'est un rayon levé dans nos terrestres joies,
C'est une sainte fleur dans les jardins de Dieu.

D....

NOUVELLES.

Nous voyons avec bonheur nos Evêques, selon l'engagement pris à leur sacre, visiter la ville éternelle. Une lettre de Marseille nous annonce que S. E. le Cardinal Giraud, Archevêque de Cambrai, et

Mgr l'Evêque de Rhodez, se sont embarqués pour Rome, le 1er septembre, à Marseille. La santé des deux Prélats était excellente. — Mgr l'Evêque de Fréjus vient d'annoncer, par une circulaire adressée au Clergé de son diocèse, son départ pour Rome. — Bien que la lettre que nous recevons de Marseille ne nous parle pas du départ, pour Rome, du Cardinal Archevêque de Bourges, nous savons, d'ailleurs, que S. E. s'est également embarquée pour Rome, le 1er septembre, sur un paquebot de l'Etat.

— Tout le monde a lu les lettres si touchantes, si pleines de foi et de résignation de l'infortunée duchesse de Praslin. On y a vu que cette vertueuse épouse puisait dans la religion les forces et les consolations dont elle avait un si grand besoin dans sa triste et cruelle position. Aussi nos lecteurs apprendront sans étonnement et avec édification que cette pieuse et excellente femme, cette innocente victime, s'asseyait souvent à la table sainte, notamment aux jours de fêtes et avant tout déplacement important, et qu'elle avait communié le dimanche qui a précédé l'Assomption.

— L'Académie, dans sa séance publique annuelle, a décerné une médaille de 1,500 francs à Mme Guinard, auteur du recueil intitulé : *Poésies du foyer*, dont nous avons rendu un compte très-favorable dans notre livraison du 15 mars (page 86 .

— La *Voix de la Vérité*, qui n'est pas le moins du monde véridique, s'exprimait ainsi dans son numéro du 27 août : « Nous avons donné, le 18 avril 1847, la liste des journaux religieux qui s'imprimaient à Paris. Mais plusieurs sont morts avant d'être devenus vieux. Ce sont l'*Abeille catholique*, l'*Alliance*, l'*Auxiliaire catholique*, *la Biographie du Clergé contemporain*, *le Bulletin de censure*, *le Monde catholique*, *la Revue de Bibliographie analytique*, *la Tribune sacrée*. Par contre, deux journaux ont surgi, savoir : la *Revue du Monde catholique* et la *Voix de l'Eglise;* ces deux feuilles sont mensuelles. »

Nous ne dirons pas que la *Voix de la Vérité* s'est trompée, mais qu'elle a menti sciemment, sans doute à cause du privilége de son titre; elle n'ignore pas que plusieurs des journaux religieux qu'elle dit morts avant d'être devenus vieux, sont encore pleins de vie et probablement mieux portants qu'elle, par exemple la *Tribune sacrée*. On sait que la *Voix de la Vérité* est née sous de bien fâcheux auspices, et qu'elle a un vice de constitution qui ne peut manquer de la conduire prochainement au tombeau. Mais que dire de la véracité de ses rédacteurs qui ne craignent pas d'avancer que *la Voix de l'Eglise* n'existait pas encore au 18 avril 1847? Elle leur a causé cependant bien des insomnies depuis seize mois.

— Nous nous faisons un devoir de recommander le cabinet de lecture de M. Hervé, rue de Condé, 10. On y trouve tous les bons journaux et toutes les publications religieuses.

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

A NOS LECTEURS.

Nous recevons tous les jours, soit de nos abonnés, soit des journaux de province ou de l'étranger, des témoignages de vive satisfaction sur la nouvelle direction de *la Lecture*. Ces témoignages sont pour nous de puissants encouragements, non-seulement de marcher dans la même voie, mais encore de donner à notre Revue toutes les améliorations qu'elle comporte et que nous n'avons pu réaliser jusqu'à ce jour, malgré tous nos désirs, à cause des énormes sacrifices qu'il nous a fallu faire cette année. On sait que nous sommes obligés de servir gratuitement au moins les trois quarts des abonnements qui ont été payés à l'ancienne administration. Nous ne regretterons nullement ces sacrifices si nous sommes assez heureux pour faire quelque bien, et si nous continuons à recevoir des témoignages de sympathies aussi honorables que ceux qui nous arrivent de toutes parts. Voici, entre autres, le jugement que porte de nous un journal américain qui paraît tous les samedis à New-York (Etats-Unis), excellente publication que nous ne saurions trop recommander spécialement à nos abonnés du Nouveau-Monde et de la Grande-Bretagne.

« *La Lecture*, Revue périodique et déjà ancienne, dit le *Freeman's Journal*, dans son numéro du 7 août dernier, vient de passer entre les mains habiles qui dirigent *la Voix de l'Eglise*. Conforme à cette dernière Revue, sous le rapport du format et de l'étendue, elle en diffère en ce que *la Voix de l'Eglise* traite les articles sérieux, tandis que *la Lecture* s'est imposé la tâche de faire connaître la littérature chrétienne aux personnes peu versées dans les matières philosophiques, politiques ou théologiques. *La Voix de l'Eglise* paraît régulièrement, etc. C'est avec le plus grand plaisir que nous recommandons à nos lecteurs français ces Revues remarquables par cet esprit si chaleureusement populaire et démocratique qui se manifeste dans leurs écrits pour la défense de l'Eglise. Nous les recommandons à tous ceux qui aiment une lecture où respire une piété sans affectation. »

Plusieurs de nos lecteurs, tout en nous félicitant de notre *Critique littéraire*, nous ont témoigné le regret de ce que cette partie importante n'est pas plus étendue. Nous le regrettons nous-mêmes, et nous nous proposons de consacrer à l'avenir un plus grand espace à la Bibliographie, sans nuire pour cela aux autres matières. Nous pouvons même offrir, dès aujourd'hui, une *Revue bibliographique*, à ceux qui désireraient un recueil comme était l'ancien *Bulletin de censure*. C'est une revue critique des ouvrages de religion, de philosophie, d'histoire, de littérature, d'éducation, etc., destinée aux ecclésiastiques, aux pères et aux mères de famille, aux chefs d'institution et de pension des deux sexes, aux bibliothèques paroissiales, aux cabinets de lecture chrétiens et à toutes les personnes qui veulent connaître les bons livres et s'occuper de leur propagation. Cette Critique bibliographique est infiniment

plus complète et rédigée plus consciencieusement que le *Bulletin de censure*, qui avait son mérite sans doute, mais qui jugeait certains ouvrages fort légèrement, et souvent avec une partialité très-caractérisée. Celle-ci est du même format que *la Lecture*, et paraît par livraison de trois feuilles d'impression, c'est-à-dire de quarante-huit pages. Le prix est de 10 fr. par an, et de 9 fr. pour les abonnés de *la Lecture* ou de *la Voix de l'Eglise*, qui enverront *franco* un mandat de 19 fr. sur la poste.

Nous profitons de cette occasion pour offrir à très-bas prix, à ceux de nos abonnés qui ne les auraient pas, les quatre premiers volumes de *la Lecture* et du *Bulletin de censure*. Nous pouvons donner ces quatre volumes pour 12 fr., ou pour 3 fr., chaque volume séparé pris au bureau. Pour les avoir franc de port, il faudrait ajouter un franc par volume. Il serait facile de nous demander ces volumes en renouvelant l'abonnement pour l'année 1848.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

SIXIÈME ARTICLE[1].

Suite des réflexions générales sur la Déclaration. — Sa décadence progressive dans le Clergé de France.

Nous avons déjà fait remarquer combien les Souverains-Pontifes avaient été blessés des actes de l'assemblée de 1682, qu'ils ont *improuvés, cassés, annulés*. Quant aux Evêques nommés qui avaient assisté à cette assemblée, ils n'ont pu obtenir leurs bulles d'institution qu'après avoir individuellement fait parvenir au Pape une lettre qui attestait leur sincère repentir sur tout ce qui avait pu être censé décrété, dans la même assemblée, *contre l'autorité pontificale et les droits des Eglises*. Louis XIV lui-même, malgré sa fierté naturelle, avait compris qu'il était de son devoir d'apaiser la juste indignation du Saint-Siége, et avait écrit de sa propre main à Innocent XII, qu'il avait donné des ordres pour annuler l'effet de son édit touchant la Déclaration.

Il en coûte au grand Bossuet d'avouer qu'une Déclaration qui avait été faite et publiée avec tant d'appareil et de fracas, avait fini par être répudiée avec assez de honte. Voulant la relever et la soutenir autant qu'il est en lui, il dit dans sa Défense (T. XIX *de ses œuv.*, n. 24, p. 368), qu'Alexandre VIII, en condamnant et déclarant nuls les actes de l'assemblée de 1682, s'était borné à une simple protestation, et qu'il ne s'en fût pas tenu là si la Déclaration eût été *erronée ou suspecte*. L'illustre Evêque de Meaux n'a pas réfléchi, en tenant ce langage, combien il était peu délicat de chercher un appui, en faveur d'une mauvaise cause, dans la mansuétude et la sagesse d'un Pontife qui craint de nuire à la religion en usant de tous ses droits, même les plus légitimes.

Quand Louis XIV écrivit à Innocent XII qu'il avait donné des ordres pour que son Edit, relatif à la Déclaration, ne fût plus exécuté, ce Pon-

(1) Voir la livraison du 15 septembre, p. 265.

tife était bien en droit de donner à la lettre royale la plus grande publicité; mais le susceptible monarque eût été infailliblement irrité et humilié de voir sa palinodie proclamée par le Saint-Siége. On n'agit pas ainsi à Rome : on ne veut que le triomphe de la vérité. Cependant il est à croire que le Pape aurait demandé, par rapport à la Déclaration, toutes les mesures qui en devaient assurer l'anéantissement pour le présent et pour l'avenir, si l'on eût pu conjecturer qu'après la mort de Louis XIV, son édit serait remis en vigueur par une magistrature toujours hostile au Saint-Siége. Mais devait-on supposer une conduite aussi indélicate? D'ailleurs, n'y avait-il pas quelque danger pour la cause de la religion à demander même de simples explications à un prince qui se piquait si facilement?

La lettre de Louis XIV à Innocent XII ne fut rendue publique en Italie que trente-neuf ans après qu'elle avait été écrite, c'est-à-dire en 1732. M. de Maistre dit qu'elle ne fut connue en France qu'en 1789, par la publication du XIIIe volume des œuvres de M. d'Aguesseau; il se trompe : le savant Soardi l'avait fait connaître en 1745, par la publication de son admirable ouvrage *De supremâ Summi-Pontificis auctoritate,* qui fut imprimé à Avignon. Mais il faut bien ajouter que le Parlement, par son arrêt du 25 juillet 1748, supprima ce livre, le plus beau et le plus honorable des monuments qui aient jamais été élevés à la gloire de la France et de ses Evêques. (Faut-il donc qu'un Parlement fasse croire aux nations étrangères que notre patrie récompense les honneurs qu'on lui rend par la flétrissure et l'ingratitude la plus monstrueuse?) Quoi qu'il en soit, je me range parfaitement de l'avis de M. de Maistre quand il dit : *que plusieurs Français instruits ignorent encore de nos jours l'existence de la lettre de Louis XIV à Innocent XII.* Il paraît que le roi n'en avait donné connaissance qu'à ses confidents les plus intimes, qui ne manquèrent pas eux-mêmes d'en garder et d'en recommander le secret. Ils insinuèrent au prince qu'il était peu convenable à sa dignité de laisser voir qu'il fût revenu sur ses pas, en cédant aux exigences de la cour de Rome. Mille autres suggestions, de la part de ses ministres et probablement d'une secte astucieuse qui attachait le plus grand prix à la Déclaration, pour le succès de ses desseins perfides, déterminèrent enfin le roi, non pas à rendre aux quatre Articles leur première force, mais à préparer les voies qui devaient bientôt les faire revivre.

Deux jeunes ecclésiastiques, l'abbé de Saint-Aignan et le neveu de l'Evêque de Chartres, reçurent, en 1713, de la part du roi, l'ordre de soutenir une thèse publique où les quatre Articles seraient reproduits comme des vérités incontestables. Cet ordre, suivant Fleury, commenté par M. Emery, avait été déterminé par le chancelier de Pontchartrain, qui était excessivement attaché aux maximes parlementaires. Le Pape se plaignit hautement de cette thèse; et le roi s'expliqua, dans une lettre qu'il adressa au cardinal de la Trémoille, alors son ministre près le Saint-Siége. Il y disait, en substance, que l'engagement qu'il avait pris, en donnant des ordres pour la révocation de son édit, se bornait à ne plus obliger à ce qu'on enseignât les quatre propositions; mais que jamais il n'avait promis de l'empêcher : de manière qu'en laissant l'enseignement libre, il avait satisfait à ses engagements envers le Saint-Siége. Louis XIV n'eût pas agi de lui-même d'une manière aussi peu loyale; mais son entourage avait piqué son amour-propre, et les adversaires des prérogatives pontificales triomphèrent une seconde fois. Ils

ont dit depuis, que ceux qui repoussaient les quatre Articles n'avaient pas saisi le sens de la lettre du prince au Pape Innocent XII. Mais, quand un Souverain-Pontife demande qu'une Déclaration soit révoquée, entend-il, peut-il raisonnablement entendre qu'il ne soit porté aucune atteinte à la liberté de l'enseigner, et de l'enseigner comme renfermant des maximes que l'on ne veut pas abandonner? Il était bien évident que cette vaine distinction, suggérée par des hommes exercés à la chicane, laissait subsister la Déclaration avec tous ses résultats, puisque, chacun étant libre de soutenir les quatre Articles, le parti si nombreux d'opposition au Saint-Siége qui existait alors en France ne manquerait pas de les ressusciter au plus tôt. Et c'est ce qui est arrivé. « Etrange destinée « des Souverains-Pontifes, s'écrie ici M. de Maistre! On les menace des « plus funestes scissions; et, lorsqu'on les a poussés jusqu'aux dernières « limites de la prudence, on leur dit : *Vous n'avez pas demandé davan-* « *tage;* comme s'ils avaient été parfaitement libres de demander ce qu'ils « voulaient. »

Les jansénistes ont prétendu que, depuis l'accommodement, on n'avait pas cessé de soutenir les quatre Articles. Le Pape, ajoutent-ils, avait passé sous silence plusieurs thèses semblables à celle de M. de Saint-Aignan. Cela peut être : il devait prudemment ne pas faire attention à quelques thèses soutenues de loin en loin dans l'ombre des colléges. Mais, quand il eut appris que les quatre Articles étaient remontés en chaire dans la capitale, par ordre du chancelier, c'est-à-dire du roi, le Pontife se plaignit, et il eut raison. (*V. M. de Maistre, de l'Eglise gallicane,* liv. 2, c. 6.)

Convenons donc que le monarque eut de grands torts dans toute cette affaire; mais n'oublions pas qu'il fut trompé par ses ministres et ses magistrats, qui le jetèrent dans cette fausse voie. Je ne demande pas mieux que d'atténuer sa culpabilité, en y retrouvant l'influence de ses conseils. Mais heureux le roi pieux et sage qui mérite de n'en avoir que de bons!

Plus tard, Clément XI eut à se plaindre, et il le fit sur le ton d'un homme justement indigné, de ce que, suivant la teneur du quatrième article de la Déclaration, on avait assujéti à un nouveau jugement la bulle *Vineam Domini Sabaoth.* Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei,* en renouvelant tous les actes de ses prédécesseurs, a, de plus, condamné l'adoption qu'avait faite, de la Déclaration, le synode de Pistoie en Toscane. Voici en quels termes ce grand Pontife s'exprime sur les actes de cette réunion schismatique : « C'est pourquoi, notre vénérable prédé- « cesseur Innocent XI, par sa lettre du 11 avril 1682, et plus formelle- « ment encore Alexandre VIII, par sa constitution *Inter multiplices,* du « 4 août 1690, ayant, suivant le devoir de leur charge apostolique, im- « prouvé, cassé et annulé les actes de l'assemblée du Clergé de France, la « sollicitude pastorale exige de nous, d'une manière beaucoup plus im- « périeuse encore, que nous réprouvions et condamnions, ainsi que, par « notre présente constitution, nous réprouvons, condamnons, et vou- « lons que l'on tienne pour réprouvée et condamnée l'approbation, cou- « pable à tant de titres, que vient de faire de ces mêmes actes le synode « (*de Pistoie*). Nous condamnons et réprouvons cette adoption comme té- « méraire, scandaleuse et spécialement injurieuse à ce Siége apostolique, « après les décrets de nos prédécesseurs. »

Je demande maintenant si un véritable enfant de la sainte Eglise romaine peut être indécis sur le jugement qu'il doit se former d'une Dé-

claration si odieuse au Saint-Siége? Les Papes, j'en conviens, pouvaient aller beaucoup plus loin contre ces actes si ouvertement repréhensibles ; et nous devons savoir gré au Saint-Siége de ne les avoir pas flétris par de solennels anathèmes. Ils ont usé d'une modération que la France ne méritait pas, mais qui n'en doit que plus vivement exciter notre reconnaissance.

Tous les catholiques, en qualité d'enfants du Père commun des fidèles, doivent montrer l'amour qu'ils lui portent, en se détachant de tout ce qui contriste son cœur. Sommes-nous donc obligés de nous dévouer aux quatre Articles, parce qu'ils sont une production de la France? Ah! notre patrie a bien d'autres fruits plus dignes de nos affections : ne fussent que ces paroles de saint Louis à l'empereur Frédéric : « Nos pré-« décesseurs, qui ont gouverné avant nous notre royaume de France, « ont toujours aimé et honoré la suprême dignité de l'empire de Rome; « sachez que nous, qui venons après eux, sommes inébranlable dans « la résolution de marcher sur les traces de nos devanciers. (*Annales du « règne de saint Louis*, éd. roy., 1761, p. 180.) Cher fiuz, disait le « saint roi à son fils Philippe, je t'enseigne que tu soies tozjors dévot à « l'Eglise de Rome, et au souverain Evesque nostre Père, c'est le Pape, « et li porte révérence et enneur (honneur) si comme tu dois fère à ton « Père espirituel. » (*Sire de Joinv., ibid.*, p. 333.) On sait les honneurs que ce prince pieux rendit au pape Innocent IV, le respect avec lequel il consultait le Saint-Siége, la soumission avec laquelle il se conformait à ses avis. La France doit être bien plus fière de pareilles leçons que des quatre Articles, qui ne laissent dans l'âme qu'un souvenir d'hostilité envers la Chaire de Pierre, et, dans notre histoire, qu'un contraste frappant entre la conduite des Français de cette époque et les exemples de nos aïeux si dévoués et si pleins de vénération pour le Siége apostolique. Ils étaient tout fiers d'appartenir au *royaume très-chrétien*, *fils aîné de l'Eglise romaine* : préférerions-nous à ce titre celui de *gallicans*, qui semble porter avec lui une idée de séparation d'avec l'Eglise *mère et maîtresse* de toutes les Eglises? Ce serait alors le cas de dire avec l'Apôtre, quoique pour un sujet différent : *Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit? Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio* (1 Cor., v, 6, 7.)

Fleury avoue, dans son discours *sur les libertés de l'Eglise gallicane*, que ce qu'il y a d'hommes plus pieux en France ne peut se détacher des prérogatives du Saint-Siége qui sont soutenues comme incontestables par toutes les autres nations catholiques. Or, je le demande, n'est-ce pas principalement dans la vraie piété que se trouve la vraie orthodoxie, surtout quand elle s'attache à un sentiment qui a pour lui l'immense majorité des enfants de l'Eglise?

Les Français, parfois, sont bien peu conséquents avec eux-mêmes. C'est chez nous que l'on s'est élevé avec le plus de vigueur contre la doctrine du *probabilisme*. Pour la combattre, on est allé chercher dans la poussière des plus vieilles bibliothèques, des auteurs dont les noms sont si barbares qu'ils semblent avoir été choisis pour inspirer l'effroi ; ils étaient inconnus même à des milliers de théologiens ; mais on les a exhumés pour le seul plaisir de les faire apparaître comme des monstres, et frapper de grands coups sur leurs opinions. Eh bien! qu'il me soit permis de le demander ici, est-il possible d'assigner une opinion moins probable que celle qui a contre elle, je ne dis pas seulement saint Tho-

mas, l'ange de la théologie, mais les Papes, le très-grand nombre des Evêques unis au Saint-Siége, la généralité des nations et des fidèles catholiques, excepté, en France, une certaine école qui, tous les jours, perd de plus en plus son crédit, spécialement parmi les hommes les plus vertueux et les plus solidement instruits dans la science des saints?

Notre grande révolution de 93, si désastreuse, sous mille rapports, n'a pas été sans avantage à l'égard de la question que je traite. Nos meilleurs ecclésiastiques, obligés d'aller chercher un asile dans les pays étrangers, pour éviter la persécution qui les menaçait dans le nôtre, ont trouvé partout la Déclaration de 1682 dans le plus ignominieux discrédit. L'Espagne comme l'Italie, l'Angleterre comme l'Allemagne, dans leurs parties catholiques, admiraient les qualités vraiment sacerdotales de nos prêtres fidèles; mais on leur faisait sentir que les principes de l'Ecole de Paris étaient une singulière aberration dans de généreux confesseurs de la foi romaine. Ils ont bien mieux étudié la question des prérogatives du Saint-Siége dans la terre d'exil, qu'ils ne l'avaient jamais fait sur le sol natal. Les doctrines romaines contre lesquelles, dès leur jeunesse, on leur avait inspiré tant de préventions, leur ont paru tout éclatantes de vérité, loin de l'atmosphère des parlements et des jansénistes. Ils étaient partis *gallicans;* et, pour la plupart, ils sont revenus *ultramontains.*

Leur retour a été salutaire : ils ont raconté à leurs confrères l'effet qu'avaient produit sur eux et l'abus de ces *prétendues libertés,* au nom desquelles on avait fait des exilés et des esclaves, et les rapports qu'ils avaient eus avec des hommes calmes et sans passion qui n'avaient puisé dans l'étude de l'Evangile et de la théologie que des leçons d'attachement à l'égard du *Pasteur suprême des agneaux et des brebis de Jésus-Christ;* des leçons de reconnaissance envers celui qui avait été chargé de *confirmer ses frères;* des leçons de docilité et d'obéissance pour celui qui avait la parole même d'un Dieu comme garantie de l'*infaillibilité de sa foi.* Ils voyaient, dans la fin d'un schisme désastreux, le résultat de son intervention paternelle; dans *le Concordat,* la preuve de sa puissance suprême et de *sa supériorité inattaquable au-dessus de tous les canons;* dans l'opprobre des prêtres assermentés, le châtiment mérité d'une condescendance si impérieusement exigée par des lois impies, mais alors si honteusement expiée par un mépris universel.

Cependant, les préjugés qui, pendant plus d'un siècle, avaient envahi la plupart de nos écoles, ne pouvaient pas disparaître subitement. L'ancienne éducation cléricale, quoique singulièrement modifiée par les commotions religieuses et politiques, conservait encore quelques restes de son allure première, comme un vase qui a renfermé autrefois une liqueur forte et pénétrante, retient longtemps l'odeur dont il fut imprégné. Les livres élémentaires, confiés aux jeunes lévites, n'avaient pu subir des changements qu'on ne voudrait peut-être pas encore y introduire généralement aujourd'hui. Une précipitation imprudente eût fait naître des embarras que les *constitutionnels,* déjà si mécontents, et les *jansénistes,* toujours si rusés, n'eussent pas manqué d'exploiter au détriment de la paix et de la tranquillité. On parlait donc à voix basse; mais on parlait, sans rien écrire ni publier; cela suffisait : les principes de *la sainte Eglise romaine* gagnaient tous les jours du terrain. Aujourd'hui, la situation des esprits vraiment chrétiens et catholiques, parmi nous, n'est plus douteuse. Il n'y a plus d'inconvénient à la proclamer, dans un

Etat où toutes les opinions sont libres : GLOIRE A DIEU ! plus de trente mille ecclésiastiques français, tout en révérant le grand Bossuet, ne lisent avec enthousiasme dans tout ce qu'il a écrit sur les quatre Articles, que ce refrain désormais national qu'ils empruntent de sa bouche éloquente : Loin de nous, loin de la France catholique, DÉCLARATION FUNESTE, source de tant de troubles, de dissensions, de calamités ! cherche ailleurs un asile que nous te refusons pour toujours ; tu n'auras plus un appui dans l'élite du Clergé français : *Abeat Declaratio quò libuerit : non enim eam tutandam suscipimus.* L'abbé ***, ancien vicaire général.

QUELQUES RÉFLEXIONS

Sur la complicité des GENS DE BIEN dans la ruine de la société (1).

— On est certainement forcé de croire qu'il y a en France beaucoup d'*honnêtes gens* sans conscience, et, par malheur, il y en a plus encore qu'on ne le croit : car, dans la corruption rapide de la société par les ouvrages infâmes que vomit la presse chaque jour, les honnêtes gens qui les achètent et les lisent sont les *complices* naturels de ceux qui les écrivent.

— Quels sont les complices des voleurs ? Ceux qui achètent sciemment les objets volés. Quels sont les *complices* des écrivains coupables ? Ceux qui achètent leurs livres, qui les louent et qui les répandent.

— La morale publique, ainsi qu'une exacte justice, ne mettent pas de différence entre les *auteurs* et les *complices* du mal.

— Que demandent ceux qui méditent un vaste complot pour pouvoir l'exécuter? Des complices. Que demandent les auteurs du plus vaste complot qui fut jamais, celui de corrompre la société par les livres ? Une seule chose : des lecteurs.... et ils en obtiennent, hélas ! plus qu'ils n'osaient l'espérer, et cela parmi les *honnêtes gens* eux-mêmes....

— On n'a jamais vu des hommes plus niais ou plus froidement indifférents à la ruine de leur pays et de leur religion, que les prétendus *honnêtes gens* qui lisent pour s'*amuser* (grand Dieu ! s'*amuser* de la ruine de sa patrie !) qui lisent, dis-je, pour s'*amuser* les ouvrages qui attaquent et détruisent ce qu'ils doivent avoir de plus cher au monde !

— L'Angleterre a fait une noble association contre l'usage des liqueurs abrutissantes : la France devrait bien en faire une aujourd'hui contre la lecture des ouvrages qui abrutissent la raison et l'esprit, et qui flétrissent tous les sentiments honnêtes.

— Si cette *association* avait existé, une foule d'*honnêtes gens* n'auraient pas laissé surprendre leur raison et leur bon sens par les mon-

(1) Nous empruntons cet article à l'*Echo de l'Aveyron*, excellent journal que nous avons déjà recommandé.

strueux paradoxes d'un écrivain que l'on avait autrefois compté parmi les esprits élevés et les nobles cœurs, et qui nous présente aujourd'hui Robespierre comme l'APÔTRE D'UNE DÉMOCRATIE FRATERNELLE ET CHRÉTIENNE....

Robespierre qui établit sur tous les points de la France la souveraine ARISTOCRATIE de l'échafaud !... Singulier apôtre d'une *démocratie fraternelle et chrétienne,* que celui qui envoyait chaque jour à la mort des milliers de ses *frères*, et cela parce qu'ils étaient suspects d'attachement au *christianisme !!!*...

— Mais l'auteur des *Girondins* (1) semble avoir *tâté le pouls* à cette génération d'*honnêtes gens*, et il a dit dans son orgueil : « Il n'y a rien « de si fort et de si absurde que je ne puisse faire avaler à ces gens-là.... « Il me plaira même de les faire pleurer d'attendrissement au récit « d'une idylle sur les innocents amours d'un tigre altéré de sang, et je « veux intéresser en faveur de ce monstre jusqu'aux fils et aux petits-« fils des victimes qu'il a autrefois envoyées à l'échafaud.... »

Voilà ce qu'a dit l'écrivain dans sa juste confiance en la débonnaireté de ses contemporains, et il a tenu parole....

— La plus monstrueuse prétention est celle d'un esprit ordinaire qui croit n'avoir rien à redouter d'une mauvaise lecture à laquelle le devoir ne le condamne pas....

— C'est aujourd'hui surtout que nous pouvons apprécier toute la sagesse de la religion qui condamne avec tant de sévérité les *mauvais livres !* Mais il y a de forts esprits qui ne regardent pas les mauvais romans comme de mauvais *livres*, tant qu'ils ne sont contenus que dans les colonnes d'un journal, et ne sont pas brochés ou reliés en veau, gens tout à fait candides, en vérité !!!

— L'on dirait vraiment que les malhonnêtes gens ont une supériorité décidée sur les honnêtes gens, puisque les premiers savent toujours faire leur *métier* et que les seconds ne savent jamais faire leur *devoir !*...

— Les honnêtes gens dont nous parlons ont certainement perdu le droit de se plaindre des maux dont ils se font les *complices*....

Je suis fatigué d'entendre toujours parler du talent des écrivains corrupteurs.... Le talent de corrompre ! Mais il n'y en a pas de plus vulgaire et de plus facile.... Flattez de honteuses passions, humiliez-vous devant la foule, adorez le succès, la fortune et surtout l'*esprit du siècle*, et vous voilà assuré d'être un homme de talent !...

— L'on dirait, en vérité, que les châteaux qui renferment aujourd'hui un si grand nombre de ces *complices* dont nous avons parlé, ont l'envie d'être brûlés une seconde fois.... Malheureusement, il n'y a pas de paratonnerres possibles contre l'incendie produit par les mauvais livres !!!...

— Tout ce déluge de mauvais écrits qui arrivent chaque jour dans les

(1) Voir dans nos livraisons de mars et d'avril, p. 83 et 142, le jugement que nous portons des *Girondins*. Voir aussi le sonnet à M. de Lamartine, ci-après, p. 326.

demeures somptueuses des grands pourraient être classés sous le même titre : GUERRE AUX CHATEAUX ! Et plût au ciel que l'on pût ajouter : PAIX AUX CHAUMIÈRES ! Mais l'une n'a jamais amené l'autre.... et nous l'avons vu....

Henri de BONALD.

LA MER ET LE DÉSERT,

OU

LES MISSIONNAIRES EN AMÉRIQUE.

I

L'Amérique nord-ouest est probablement la plus vaste portion du monde qui n'ait pas encore été soumise à la culture. Depuis le 32e degré de latitude jusqu'au 70e, depuis le 125e de longitude jusqu'au 95e, limites qui comprennent une étendue de plus de quatre millions de milles carrés, les occupants réels sont les chasseurs et les pêcheurs aborigènes. Quels sont les seuls points habités par les hommes civilisés ? — Sur la côte, deux ou trois stations de commerce, russes, anglaises ou mexicaines ; dans l'intérieur, quelques postes de chasseurs anglais, et quelques établissements de missionnaires catholiques fondés par les missions du Canada. Environ 50,000 Indiens et 10,000 Blancs composent toute la population d'une contrée qui est un tiers plus considérable que l'Europe, et située presque entièrement dans une zône tempérée. Le tout est entrecoupé, du nord au sud, par une chaîne appelée, au 42e de latitude, les Montagnes-Rocheuses, et, au sud de ce parallèle, la *Sierra-Anahuac*, chaîne qui est, par le fait, une continuation des Andes. Entre ces montagnes et l'Océan-Pacifique, dont elles sont à une distance moyenne de 500 milles, courent des chaînes intermédiaires, les unes parallèles et les autres de l'ouest à l'est, de manière à ne laisser de niveau qu'une très-petite portion de la contrée. Les fleuves qui coulent des pentes orientales des Montagnes-Rocheuses sont les grands fleuves de l'Amérique septentrionale : le Mackensie, le Missouri et le Rio-Grande. Sur le revers occidental, on trouve quelques rivières interrompues par des chutes rapides, fermées à leur embouchure par des barres, et, dans la première partie de leurs cours, encaissées généralement entre des précipices de 1,000 ou 1,500 pieds de hauteur.

De toutes les parties de cette vaste région, celle de l'*Orégon* est certainement la moins privilégiée. Toutefois, la partie septentrionale de la côte, au-dessus du 48e parallèle, est abritée par de nombreuses îles, dont la plus considérable, l'île de Vancouver, a environ deux tiers de l'étendue de l'Irlande.

Ce pays ainsi coupé de montagnes, dont la plupart sont plus hautes

que nos plus hautes chaînes des Alpes, on devine sans peine que le climat doit y être sévère ; les vallées sud-ouest, tempérées par le voisinage de la mer, y font seules exception : les graminées y viennent assez bien ; mais, dans les autres contrées, la culture n'y donne que des résultats médiocres. La meilleure partie des vallées est celle située entre les monts Kalmet et l'Océan-Pacifique, d'une largeur de 80 milles environ, arrosée par la Colombie et ses tributaires, le Cowlitz, au nord, et le Williamet, au sud ; mais, même dans cet Orégon privilégié, un huitième seulement est cultivable.

Plus loin, à l'ouest, la terre s'exhausse en surfaces élevées, quelquefois composées de rochers, quelquefois de sables, sans bois et presque sans végétation, entrecoupées, il est vrai, par des rivières, mais par des rivières qui n'apportent aucune fertilité.

« Les bords de la Colombie supérieure, dit le capitaine Wilkes, sont tout à fait privés d'aucune alluvion, privés de toute espèce d'abri, sans fraîcheur dans le peu de végétation qu'on y remarque çà et là ; ce ne sont que des sables inféconds : on croirait difficilement qu'au delà de ces déserts arides coulent les eaux d'un large fleuve. » Vers le nord, une latitude plus haute et une plus grande élévation du sol rendent le pays encore plus impropre à l'habitation des hommes ; là encore cependant on trouve quelques vallées fertiles. M. Dunn, voyageur anglais, décrit la partie la plus basse de l'île Vancouver, comme la portion la plus habitable de cette côte inhospitalière.

Si la terre est rebelle au labour, la partie sud-ouest contient quelques districts qui peuvent servir de pâturages, et d'autres qui sont riches en bois de construction. Ces rivages sont très-poissonneux, et la partie septentrionale abonde ou abondait récemment encore en animaux à fourrure.

Jusqu'ici, l'Orégon n'a été qu'un marché aux fourrures et aux pelleteries. Qui dirait, à cette description, que ce pays est l'objet de la convoitise de deux grandes puissances, l'Angleterre et les Etats-Unis, et qu'il sera certainement l'occasion d'une guerre terrible ?

Les premiers aventuriers qui firent le commerce des fourrures furent les Français du Canada. Au commencement du XVIIe siècle, lorsque les animaux sauvages étaient abondants et les Indiens nombreux, les Blancs restaient dans leurs villes sur les bords du Saint-Laurent, et se contentaient des peaux que leur apportaient les chasseurs. Quand ces objets de commerce diminuèrent et que les tribus indiennes furent détruites ou reculèrent à l'approche de la civilisation, les commerçants se virent forcés de pénétrer dans le désert et d'y traiter de leurs achats avec le chasseur, sur son propre territoire. Les hommes hardis qui se livraient à ce trafic avaient à braver toutes sortes de dangers et de fatigues. Il leur fallut négocier avec des sauvages égoïstes, cruels et perfides, leurs inférieurs moralement, — quelque méchants que les Blancs fussent eux-mêmes, — avec des êtres enfin qu'aucune sympathie ne ralliait à eux,

et qui n'avaient, comme eux, d'autre but que de tromper, de piller ou de tuer ceux à qui ils avaient à faire. Dans un pays sans lois et sans opinion politique, les *coureurs de bois*, ainsi qu'on les appelait, dégénérèrent, — comme dégénèrent toujours les hommes de la civilisation, — disons-nous, en véritables animaux de proie intelligents, réunissant à la prévoyance et à toutes les facultés de la réflexion des Blancs, la férocité rapace et sans scrupule des Indiens.

« J'ai entendu raconter, parmi les *trappeurs* américains blancs, dit M. Wyeth, Américain lui-même, qu'un trappeur, qui avait déclaré qu'il tuerait tout Indien qu'il surprendrait à voler ses trappes, en tua en effet un. Quelqu'un qui le vit lui ayant demandé s'il l'avait pris en flagrant délit. — Non, répondit-il, mais il m'avait tout l'air d'y songer. Un Indien avait été immolé à un simple soupçon, et sa mort semblait aux Blancs une excellente plaisanterie. »

Ces cruautés se renouvellent plus souvent qu'on ne le pense, et les trappeurs ont commis des excès si criants qu'on a cherché à y remédier, mais, disons-le avec peine, sans aucun succès. Les Canadiens interdirent l'entrée du territoire indien sans une licence, et firent dépendre de la conduite du trappeur la prolongation de sa licence ; mais ces mesures ne produisirent aucun effet, et il faudrait détourner les yeux d'un si malheureux pays et en désespérer à jamais, si la religion catholique, cette fille de Dieu, n'était venue ici, comme elle l'a fait si souvent, réparer le mal fait et l'empêcher de se renouveler.

Si en Europe on considère avec froideur, sinon avec indifférence, le dévouement de ces pauvres missionnaires, il en est tout autrement dans le Nouveau-Monde : là il est béni par tous, et les protestants ne les admirent pas moins que les catholiques.

Le 5 octobre 1840, le supérieur des missions de Québec envoya trois missionnaires sur les côtes de l'Océan-Pacifique, près du détroit de Nootka, où on lui apprit que plusieurs navires s'étaient perdus tout récemment. Les PP. Marceau, neveu de l'illustre général de ce nom, Combettes et Jamin, furent ceux qu'il choisit. Deux mois après, le 5 décembre, ils arrivèrent au lieu de leur destination, après avoir fait une route à pied à travers des montagnes couvertes de neige. Dès le lendemain de leur arrivée, ils se disposèrent à accomplir leur mission ; il fut convenu que chacun d'eux se tiendrait un jour sur la montagne Foost-Qually, qui s'avance dans la mer, afin de découvrir tous les navires qui seraient en détresse, et leur porter secours s'ils venaient à échouer. Ils comprirent qu'un seul serait de peu d'utilité en cas de malheur; mais celui qui était en vigie, au moyen d'un signe convenu, pouvait à l'instant prévenir ses frères.

La maison de la petite colonie était au pied de la montagne, sur les confins d'un marais et sur les bords de la mer. Tout autour de l'habitation, qu'il leur fallut bâtir eux-mêmes, c'était comme un mélange

de terre et d'eau, sans qu'on pût distinguer ni l'un ni l'autre de ces deux éléments.

Outre la mer, sur laquelle ils allaient toujours avoir les yeux fixés, il leur fut recommandé d'aller, chacun à leur tour, tous les quinze jours, à Astoria, à 60 milles au sud, afin de correspondre avec d'autres missionnaires qui résidaient à 120 milles, chez les Indiens Hol-Pa-Ac.

Le 8 mars, le Père Marceau partit pour Astoria. Ce pays si triste avait pour lui des charmes qu'on trouve toujours dans la nature quand on a sa conscience pure. La nuit il était survenu un léger dégel suivi d'une pluie fine et froide, qui formait en tombant une glace du plus pur cristal. Tous les arbres étaient revêtus de cette brillante incrustation qui les faisait ressembler de loin à un énorme mais gracieux panache, tandis que, de près, chacun d'eux, ployant ses rameaux sous le poids de cette parure transparente, avait la figure d'un éblouissant candélabre. Les champs, couverts d'une surface de neige durcie, étincelaient au soleil comme s'ils avaient été parsemés de gros diamants. Dans cette richesse de décorations, les barrières en bois étaient bordées d'une frange délicate qui rayonnait comme de l'argent poli. Le sombre sapin, chargé de neige, semblait fier de sa verte vieillesse; la masse de sa forme pyramidale, mise en relief par de vives et nombreuses lumières, gagnait en grâce ce qu'elle perdait en force, et, seul debout au milieu de ses voisins, il régnait comme le vénérable patriarche de la forêt.

Le svelte peuplier et le bouleau au fourreau blanc, qui s'élançaient des vieilles racines laissées par les défricheurs, courbaient gracieusement leurs hautes têtes sous leur fardeau de frimas et dessinaient des arches capricieuses que la gelée ornait de guirlandes de perles. Dans le lointain, tous les objets en saillie avaient une uniforme blancheur; mais de près ils étaient aussi diversifiés de couleurs que de formes, chaque arbre et chaque branche conservant la nuance de son écorce sous la glace diaphane, et les rayons du soleil leur prêtant toutes les teintes du prisme.

C'est en effet un de ces spectacles qu'on ne peut oublier ni décrire; pour les habitants de ces pays, il revient au moins une fois l'an, et ils en connaissent bien tous les effets et toute la magnificence. C'est merveille comme leurs sens délicats leur font découvrir des beautés, des sensations que nous n'y soupçonnons pas. Ce bon Père, lui qui s'identifiait avec cette nouvelle contrée, parce qu'il en sentait les besoins aussi ardemment qu'il avait cherché à les connaître, lui, disons-nous, admirait cette sévère mais grande nature. Sa douce physionomie peu à peu, cependant, devint mélancolique; il prévoyait que ce froid ruinerait peut-être le verger des pauvres laboureurs qui s'étaient jetés au milieu de ces terres arides; il gémissait en pensant que le bûcheron aurait à se frayer une route à la forêt à travers des barrières de glace; en songeant au chasseur, il déplorait qu'il ne pût pénétrer dans les bois, parce qu'il savait bien que le produit de sa chasse était, à cette époque,

sa seule ressource. Il eût pu s'attrister sur le pauvre voyageur dont les fatigues sont sans nombre au milieu d'une saison si rigoureuse, mais il lui vint si peu à l'idée qu'il eût à se plaindre qu'il n'y songea pas.

Cependant, telle était ce matin le beauté du paysage que son cœur en subissait la magie et admirait cette soudaine métamorphose de la nature. C'était l'œuvre d'une nuit : le soleil s'était couché au milieu de froides ondées, et il se levait avec toute sa gloire pour ajouter, par sa présence, plus d'éclat encore à cette scène magnifique. Il ne pouvait se lasser de ses émotions ; il tâchait, tout en marchant, de saisir les dernières lueurs de ce splendide jour d'hiver avant qu'il disparût avec les adieux de l'astre à son déclin ; une nuit sombre l'enveloppa bientôt ; un vent terrible l'assaillit, et c'est au milieu d'innombrables précipices qu'il continua sa marche. Que Dieu le protége comme il le mérite!

Revenons aux deux Pères qu'il a laissés seuls.

Leur petite chaumière était située sur l'une des *routes du rivage* (c'est ainsi qu'on appelle les grands chemins près de la mer), dans une partie éloignée de la province et au milieu des cantons les plus sauvages et les plus arides de ces colonies; de chaque côté s'étendent d'immenses tourbières; sur le derrière, c'est un sol onduleux de formation granitique, couvert d'énormes fragments de rochers. Sur le devant est un lac perdu dans un bassin profond si calme, mais si triste à l'œil, qu'on croirait voir le Cocyte de la vieille mythologie. Au delà s'élève une montagne qui, semblable à une vague soudain pétrifiée, sert de barrière à l'Océan, dont on entend le murmure. L'emplacement de la maison est une langue de terre qu'ombrageait autrefois un bois de frênes et de bouleaux, tombés successivement sous les efforts d'une mer terrible; le sol n'y est pas encombré de pierres; mais, à part cette langue de terre stérile, tout est au loin surfaces stériles, marais nus, où quelques framboisiers et quelques oisies de luzerne s'encadrent dans des landes tapissées d'herbes rampantes de mer. Çà et là quelque bouleau rabougri, ou quelque frêne accroche ses racines entre les fentes des rochers ou dans une espèce de gravier formé par les solutions de continuité, que le froid et les alternatives du froid et du chaud ont produites dans le granit. Presque partout il s'est accumulé dans des réservoirs de pierres une substance marécageuse, de laquelle sortent quelques arbustes qui ont un air de vieillesse prématurée, et envahis par une mousse découpée qui retombe en frange comme une blanche chevelure. Les tourbières de droite et de gauche, un peu plus considérables que les autres, sont couvertes en partie d'une longue herbe palustre que l'élan et le carabon viennent brouter en hiver quand le froid leur permet de risquer le passage dangereux de ces marécages. Il n'y a de fleurs que des lys jaunes et des iris sauvages; aussi est-il impossible de concevoir rien de plus solitaire que ce désert. En été, même alors que la végétation s'est efforcée d'en dissimuler la désolation et la difformité, alors que vous êtes distrait de la monotonie de ces horribles tourbières par le vol d'un brillant insecte, par le bourdon-

nement de l'abeille voyageuse ou le chant des oiseaux, cette maison perdue au milieu de la solitude vous inspire un sentiment pénible; vous vous demandez qui a pu conduire dans cette Thébaïde des êtres humains, et vainement vous voulez vous réconcilier avec son isolement par la pensée d'une vie calme, innocente, à l'abri des passions, de la haine, de l'envie, des persécutions, de tout ce qui trouble enfin les joies du monde; c'est toujours l'image des maux de l'exil qui revient dans votre esprit; vous n'éprouvez que pitié pour ceux qui se sont affranchis là d'un lien social, vous vous dites que l'homme n'est pas né pour être seul, que sa faiblesse individuelle lui indique qu'il a besoin non-seulement des liens de l'amitié, mais encore de ces échanges de protection et de secours qui rapprochent les membres d'une ville ou d'une bourgade.

Si tels sont les sentiments d'un voyageur en été, combien il doit frissonner quand c'est en hiver qu'il rencontre sur sa route cette maison isolée! Il est des habitations solitaires, quelques-unes plus loin encore dans le désert, mais aucune qui parût si triste. Partout ailleurs dans ces contrées américaines, si rapidement peuplées, quelque chose vous indique que le pionnier le plus avancé est suivi de près par le flot de l'émigration... Mais ici vous croyez voir une sentinelle perdue... Entrez, c'est pire encore, vous n'êtes plus étonné de n'entendre ni l'écho de la cognée dans la forêt, ni le bruit du traîneau, ni les mugissements du troupeau; vous reconnaissez que les habitants ont renoncé au commerce des hommes pour ne se reposer que sur Dieu, et cependant, si vous voyez sur leur physionomie la résignation, il y a ce je ne sais quoi de calme, d'heureux qui ne se voit nulle part.

C'était, en effet, une inspiration charitable qui avait inspiré ces pauvres missionnaires. Ils s'étaient proposé, en s'établissant là, de procurer au voyageur un abri pour la nuit et un guide le lendemain. Ils avaient été aidés par des souscriptions et encouragés par l'aide personnelle de tous ceux qui, fixés à quelque distance, avaient un intérêt à entretenir la route, ou étaient touchés de l'intention bienveillante et hospitalière d'un pareil établissement. La maison et sa grange avaient été élevées non sans beaucoup de peines et de difficultés : car tous les matériaux venaient de bien loin; leur domaine contenait environ trente acres, qui furent bientôt défrichés et mis en culture. Ils pouvaient y récolter facilement leur provision de foin pour l'hiver et un produit annuel de grains et de légumes. Leurs moutons et leurs vaches errants dans les plaines, y trouvaient, pendant la belle saison, une dépaissance suffisante en herbages, et ils broutaient aussi au besoin les feuilles des buissons. La tourbière fournissait du combustible et des matériaux pour cultiver la terre; enfin, les ressources de la petite colonie permettaient aux missionnaires d'acheter ces articles d'épiceries que l'habitude a rendus indispensables aux plus pauvres colons de ces contrées.

Telle était la position de ces admirables missionnaires.

Dans cette nuit affreuse au milieu de laquelle nous avons laissé le

P. Marceau, succéda une journée plus désastreuse encore : il plut beaucoup, et la pluie était aussitôt réduite en glace qu'elle touchait le sol. A peine le chasseur le plus exercé pouvait-il poser le pied. Mon Dieu, que deviendra le modeste missionnaire ? ayez-le en votre sainte garde....

Un mois s'était passé depuis son départ ; on l'attendait tous les jours. Un matin qu'il faisait beau, on espéra qu'il viendrait, mais cet espoir se fut aussitôt éclipsé que ce beau temps si variable en ces climats. Aux environs de midi, il commença à neiger ; vers le soir tourna à l'ouragen, et des nuages promenèrent sur le désert une pluie froide de grésil. Une ou deux fois le P. Combettes voulut aller sur la porte pour regarder, et il fut forcé de rentrer bien vite, presque aveuglé et suffoqué par la violence de l'orage. Il prépara le souper pour ses frères ; la nappe blanche fut étendue sur la table ; le feu réjouit la cuisine, et, lorsque le repas aurait dû être déjà servi :

— « Ah ! c'est lui, dit-il, en voyant la porte s'entr'ouvrir..... Mais non, c'était une bourrasque qui jeta sur le seuil un tas de neige. »

— Ah ! reprit-il, il ne viendra pas ce soir et tant mieux ; il aura prévu l'orage et sera resté prudemment en ville. C'est étonnant comme il s'y connaît ; il n'est personne pour prédire comme lui l'approche d'un orage ou du dégel; il en sait trop long pour avoir voulu traverser le désert.

L'absence du P. Marceau ne lui cause plus d'inquiétude ; le bon père s'était familiarisé avec le mauvais temps et ne le redoutait plus que pour les voyageurs et les étrangers. Le P. Marceau, d'ailleurs, avait fait plusieurs traversées, et il n'y avait rien de bien extraordinaire dans son retour ; ce retard ne prouvait que sa sagesse et non son danger. Plus tranquille, il se mit à table, mangea son frugal repas qui fut bientôt fini ; puis, après avoir remis le reste sur le feu, il se mit sur le seuil de la maison, et avertit avec un clairon son compagnon de venir prendre son repas, et il se prépara à aller le remplacer.

Le lendemain, l'ouragan continua avec la même violence ; on n'attendit pas davantage l'absent et on ne prépara rien pour le recevoir. Le troisième jour fut calme et tranquille : le vent tomba comme épuisé par ses propres fureurs ; les bruants de neige revinrent en foule aux environs de la chaumière pour becqueter les semences des meules de foin ; les vaches et les moutons furent lâchés pour aller déraidir leurs membres et se désaltérer à la source ; les volatiles de la basse-cour, effrayés et affamés, sortirent de leurs retraites, réclamant à grands cris les soins qui leur avaient été refusés depuis si longtemps, et le corbeau s'abattit lui-même, parmi les poules et les canards, sans craindre d'être importun, comme un pauvre qu'on a accoutumé à l'aumône quotidienne.

Le pauvre P. Combettes, car c'était encore lui qui était de garde ce jour-là, debout sur la porte, regardait cette scène animée, lorsqu'un petit oiseau du printemps, le premier précurseur de cette saison, se

posa sur le pommier planté au coin de la demeure et chanta son air de fête.

« Dieu soit loué, dit-il, nous touchons à la fin de l'hiver. Quand ce petit oiseau vient nous chanter son premier air, nous n'avons plus guère à redouter qu'une dernière rafale et le beau temps arrive. Notre frère sera de retour aujourd'hui. »

Il alla aux piéges continuellement tendus pour prendre les lapins sauvages.

— Ils doivent être tous aux champs aujourd'hui, dit-il ; tâchons d'en apporter un pour le dîner.

— Quelques instants après, il revint avec un lapin à chaque main. Il mit la table.

— Il ne sera de retour peut-être que ce soir, dit-il encore : car, lorsqu'il n'arrive pas à midi, il ne faut plus l'attendre que dans la soirée.

Mais la nuit succéda au jour, et à la table du souper la place du bon Père resta encore vide.

— Demain est jour de courrier, dit-il ; il aura très-sagement fait d'attendre pour venir avec Rawlinson. J'en suis bien aise : il se plaignait de ses jambes ; le chemin est bien long, et probablement il a porté avec lui quelques livres que nous attendons d'Europe. Oui, je le devine, demain il sera de bonne heure ici avec Rawlinson.

Le doute, la crainte, le pressentiment, ne troublaient pas son esprit ; il avait une grande confiance dans le jugement du Père : tout ce qu'il décidait lui semblait toujours à propos. Il ne pouvait que l'approuver d'avoir songé à voyager avec le facteur que le chef d'une compagnie anglaise envoyait tous les mois dans ces parages. Le lendemain, à son retour de la vigie, il se mit joyeux sur le seuil de la chaumière pour regarder au loin dans le tourbillon et tâcher d'apercevoir le traîneau du facteur.

L'arrivée de Rawlinson était un événement important pour le petit monastère. Le retour du Père supérieur, après une si longue absence, n'était pas non plus une affaire moins intéressante. Ils se séparaient si rarement que l'absence de l'un d'eux faisait un vide immense. Quand l'un d'eux faisait des voyages, il rapportait quelques livres, des nouvelles de France, et ceux qui ont vécu sur la terre étrangère savent seuls ce que c'est que ce mot : France ! Il racontait en deux jours ce que les autres Pères lui avaient appris de leur vie, de leur crainte et de leur espoir ! Qui ne sait tout le prix de ces épisodes d'une vie monotone et solitaire ! Le facteur vint ; mais il n'avait pas de compagnon. Il laissa son traîneau de l'autre côté de la route où était la grange, et s'avança vers le P. Jamin, qui, allant lui-même au-devant de lui, lui prit cordialement la main, et lui dit qu'il avait espéré que le Père supérieur reviendrait avec lui, mais qu'il supposait qu'il était retenu par quelque affaire.

— Cependant le dîner est prêt, dit-il ; venez y tenir sa place.... Avez-vous vu en route notre frère ?

— Oui, mon Père, répondit le facteur.

— Mais, reprit le Père en examinant le chariot où le chien s'était jeté, et qui déchirait avec ses dents une couverture grossière.... Mais, dit-il enfin, je le vois notre Père.... Il s'était caché dans cette draperie.... Notre chien a eu meilleur nez que moi.... Approchons vite ; allons l'embrasser quoiqu'il ait été assez cruel pour nous donner tant de chagrin.

Et il courait toujours ; puis, arrivé près de lui, il se jeta sur son corps, l'embrassa et se releva aussi vite que s'il eût pressé dans ses mains une vipère.

— Oh ! mon Dieu, s'écria-t-il, il est mort !...

(*La suite au prochain numéro.*)

Bernard de Poumeyrol.

LES SCANDALES DE PARIS[1].

DEUXIÈME VOLUME (2).

III

Moriceau le philosophe inculte, l'artisan sale et déguenillé, offrait maintenant le type le plus exagéré de toutes les grâces qui constituent l'opulent banquier. Rien ne manquait au costume de l'emploi : ni l'habit noir à larges basques doublées de satin, ni le gilet mirifique, ni l'indispensable lorgnon savamment adapté sous l'arcade sourcillaire. Pour compléter la tenue, ajoutez : pantalon de bal, menus souliers, et trait plus caractéristique, diamant fabuleux dissimulant avec hypocrisie sa splendeur entre les plis de la chemise brodée. Il n'était pas jusqu'à ses odieux cheveux roux auquels le fer du coiffeur habile n'avait su donner un tour agréable. L'art ne pouvait toutefois dissimuler la teinte verdâtre des gros yeux de guépard, l'écarlate des doigts enflés, la brune couleur des ongles et les mille bourgeons du visage. A part ces quelques infirmités naturelles, le juif, dans le monde de la finance, eût passé pour un fort joli cavalier. Et vraiment la subite rotondité de son factice abdomen, la carrure de ses épaules improvisées, la solidité monumentale de ses jarrets postiches, en faisaient un noble et puissant personnage, très-digne de remplir un fauteuil, et secouant d'un air tout à

(1) Cet article est composé depuis cinq mois. Nous attendions, pour le publier, que M. Blanc, qui a refusé de rendre les précédents à l'auteur, les eût insérés dans les numéros arriérés. Il en est de même des autres travaux commencés. Le mauvais vouloir de M. Blanc en a fait ajourner la continuation jusqu'à ce jour. Nous allons prendre nos mesures pour terminer ces travaux et ne laisser dans la collection aucune lacune.

(2) Voir la livraison du 15 mars, p. 65.

fait respectable les trois grains de tabac s'éparpillant de sa boîte d'or sur son jabot imaginaire.

Mariette ne témoigna nul étonnement, soit que Moriceau ne se fût d'abord montré à elle sous aucun autre aspect, soit qu'un long usage l'eût familiarisée à ces métamorphoses. Soliman à peine revenu de son émoi, ressentit une violente indignation.

— Monsieur, — fit-il d'un ton péremptoire, — j'attends depuis une heure, et je vous engage à vous expliquer sur-le-champ.

— Vous me pardonnerez ce retard involontaire, — répondit courtoisement l'usurier.

— Je vous eusse volontiers dispensé de vos frais de toilette, qui, je le suppose, n'ajoutent rien à la validité de l'obligation et aux exigences du créancier.

— Vous m'excuserez, monsieur, si je suis obligé de détruire cet espoir. L'élévation de la somme m'a forcé à de longues courses, à des emprunts desquels il est de toute justice que vous supportiez les frais.

— Volontiers, mais terminons, je vous prie. Madame n'a sans doute avec vous d'autre affaire que celle du bracelet, qu'elle me permettra d'ajouter à la mienne.

— Monsieur, — balbutia Mariette, — je ne souffrirai pas...

— Une plaisanterie! — s'écria Soliman. — Ce bijou est d'ailleurs un objet d'art que je ne saurais trop cher acquérir.

La jeune fille insista; le musulman répliqua; si bien que la première dut finir par céder.

— Je porte vingt louis, — observa l'usurier.

— Si j'ai bonne mémoire, vous n'avez offert que moitié.

— Sans doute, monsieur, — riposta sérieusement Moriceau, — mais vous ne prétendez pas l'emporter sans enchère.

Soliman rougit et détourna la tête.

— Votre collier sera vendu demain, — poursuivit l'usurier d'un ton sec.

Mariette poussa comme un gémissement.

— Vous voudrez bien reprendre cet autre joyau, — fit le Syrien en s'inclinant avec une gaucherie pudibonde.

— Quinze mille francs, — grommela Moriceau.

Soliman dissimula son dépit sous un sourire.

— C'est le seul héritage que m'ait laissé ma mère, — fit comme en *à parte* Mariette.

Soliman salua de nouveau et d'une façon plus niaise que la première fois. Mariette lui serra éloquemment la main. Il se crut un héros.

— Maintenant, vous plaît-il de signer? — insinua traîtreusement Moriceau, qui présenta un papier au jeune homme.

Celui-ci trancha du calife et écrivit son nom avec une apparence de laisser-aller magnifique et sans même prendre la peine de lire le fastidieux engagement. Il glissa dans celle de ses poches qui se trouvait intacte, le bracelet accompagné d'une charmante boîte recouverte en velours.

— Est-ce tout? — ajouta-t-il négligemment, en jetant à Mariette un regard d'excuse.

— Restent les frais pour inscriptions, retards et *autres*, — murmura le juif en s'inclinant.

Le Syrien, vouant le misérable à tous les diables, offrit son bras à la

jeune fille, et se retira de l'air d'un condamné politique dont on vient de réduire la peine à dix ans. Ils sortirent par une petite cour plantée d'arbres verts et ouvrant sur une ruelle parfaitement déserte.

— Vous m'avez sauvé plus que la vie! — s'écria chaleureusement Mme de Saint-Charles. — Mais j'y songe, que vous restera-t-il de l'emprunt que vous étiez venu contracter?

Soliman devint pâle, et néanmoins resta superbe. Le plus malicieux des démons venait de lui suggérer le plus effronté des mensonges.

— Pouvez-vous croire, — répondit-il sournoisement, — que cette sotte visite eût un autre but que de vous épargner un regret? Seulement le juif s'est trop fait attendre, et il m'a été impossible de me rendre chez vous aussitôt que je l'avais espéré.

— Quoi! sérieusement, vous connaissiez ma démarche?

— Puisse au moins l'intention faire excuser la maladresse!

— Vous savez bien qu'il ne m'est plus même possible de vous aimer davantage.

— Est-il donc pour moi quelque chose au delà d'un tel aveu?

La conversation se prolongea sur ce ton de fadeur jusqu'au détour d'une seconde ruelle plus étroite. Là Soliman vint à songer que le délabrement de son costume ne lui permettait pas d'accompagner Mariette. Il maudit de nouveau les bizarreries du juif et du sort, et fit en son âme les vœux les plus ardents pour qu'une voiture de louage vînt à passer aussitôt. Mais pas un bruit ne se faisait entendre, et le jeune homme commençait à trouver la situation ridicule.

— Refuserez-vous de me suivre à la glacière? — dit coquettement Mariette, le voyant s'adosser à un mur.

Soliman se tordit les poings.

— Madame, — reprit-il en balbutiant, — je n'ose vous exposer avec moi aux quolibets qu'attirera de toutes parts le désordre produit dans mon costume par les incroyables fantaisies de ce Moriceau, puisse le prophète le confondre! Cet infernal drôle m'a fait passer sur les toits; c'est toute une histoire que je vous conterai lorsqu'il vous plaira de rire. En attendant, veuillez agréer mes regrets et permettez-moi de vous rendre ici les bijoux.

— Gardez-les jusqu'à l'heure du dîner. Vous passerez la soirée avec moi; j'ai mille choses à vous dire. Je veux bien différer toute plaisanterie jusque-là.

Et leste et frétillante, la jeune fille s'éloigna en minaudant, tandis que le Syrien, immobile, la suivait du regard, et proférait intérieurement d'effroyables blasphèmes. Quand l'accès fut calmé, il prit immédiatement la résolution d'écrire à Turin, pour faire porter au double l'envoi qu'il attendait.

— Et jusqu'à la réception, — se dit-il, — vienne un nouveau caprice, une dette inconnue, que sais-je? je suis dans la plus honteuse impuissance. Arthur ne saurait m'obliger, Melchior n'a rien, je connais à peine le chevalier de Noirmont. Il est de toute nécessité que je retourne chez cet infâme Moriceau.

Soliman brisa sur le pavé un joli jonc qu'il tenait à la main, puis revenant sur ses pas, se pendit à la sonnette extérieure. Pendant plus d'un quart d'heure il fit tapage à la porte, sans produire d'autre effet que d'attirer l'attention d'une vieille femme et de deux polissons qui s'arrêtèrent pour jouir tout à l'aise du spectacle que leur offrait sa mau-

vaise humeur et ses efforts infructueux. Après mille tentatives, il résolut de diriger ses attaques vers la rue Neuve-Saint-Médard. Un murmure peu flatteur l'accompagna de loin. La troupe des curieux, considérablement grossie se permettait maint sarcasme.

— C'est un milord aviné, disait l'un.

— Ohé! ohé! — cria un autre, de l'accent essentiellement provocateur que les gamins de Paris savent donner à cette interjection.

Soliman avait envie de leur fendre le crâne.

— Monsieur, — reprit en ricanant la vieille, — vous oubliez votre canne.

— Gardez au moins la pomme en chrysocale, — ajouta l'un des enfants, — le père Moriceau vous en donnera dix centimes payables à vos héritiers.

Et cent lazzis de cette force, jusqu'à ce que le jeune homme suant de honte et livide de fureur eût atteint l'allée sombre.

Il se reprit à frapper sur la porte où l'on avait écrit *casse-cou*. Ce nouvel exercice dura une demi heure environ. Puis l'étranger avisa l'échelle et se mit en devoir de recommencer l'ascension périlleuse. Il parvint à faire jouer la trappe, non sans s'être préalablement excorié les deux mains. Il traversa les greniers; mais, arrivé au toit, son courage faiblit; le vertige troublait son cerveau. Après un instant d'hésitation, il tenta le passage. A deux reprises, il faillit perdre équilibre, et arriva néanmoins au but, laissant en route le pan de son habit; heureusement les bijoux furent sauvés. Satisfait de ce premier succès, il entra hardiment dans les combles de la maison voisine, se guida sans autre obstacle jusqu'à la porte convoitée, laquelle se trouvait ouverte. Il pénétra sans bruit et put s'introduire dans le premier salon. Le cœur lui battait haut dans la poitrine. Il lui vint à la pensée que ses intentions pouvaient au premier abord paraître un peu suspectes, et s'arrêta glacé par une crainte pénible. Il allait appeler, quand un bruit de voix partant de la pièce attenante fixa son attention. Il eut la faiblesse de prêter l'oreille.

— Je l'exige! — disait rudement Moriceau, — que me font à moi les pleurs et les soupirs? Vraiment, c'est pour cela que je consens à voler chaque nuit l'or qui vous fait heureuse! Trois années passées ainsi ne s'oublient pas en un clin d'œil, et je ne puis sitôt me convertir à vos charmants projets. Puis j'ai des engagements avec le capitaine. Il y va pour moi du bagne, de l'échafaud peut-être. Vous avez les secrets de la bande, et, quand même vous parviendriez à rembourser nos avances, nous serions loin d'être quittes. Le vice oblige. Laissez-donc, croyez-moi, les fadaises, et achevez gaiment de dépouiller l'Américain.

Il y eut une réponse que Soliman ne put saisir. Il distingua vaguement des plaintes étouffées, et un indicible instinct fit tressaillir toutes les fibres de son être.

La grosse voix de Moriceau éclata plus sinistre.

— Nous en parlerons demain. Songez qu'il me faut aussi l'Anglais. Ce gaillard-là doit être bourré de bank-notes. Que diable! le sentiment n'ordonne pas de laisser aller une proie de cette taille; le gros gibier se fait trop rare. Quant au jeune homme, je permets une faiblesse, contenue toutefois dans les règles à notre usage. Parbleu! nous ne sommes pas des loups, et, si la vie n'était joyeuse, à quoi bon la poursuivre? Mais après l'ivresse ou l'amour, selon les besoins divers de l'âge et des habitudes, le travail et la peine. N'espérez pas m'attendrir. Tel que vous me

voyez, j'ai senti plus d'une poitrine râler sous mon genou ; et, pas plus que tant d'autres, vous n'obtiendrez miséricorde, et, si même vous ne faites à l'instant ce que j'exige, vous ne sortirez pas d'ici vivante.

J. de Wisniewski (Jules de Tournefort).

(*La suite à un prochain numéro.*)

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

DE L'ORIGINE ET DE LA RÉPARATION DU MAL,

Par M. l'abbé Acorie, supérieur de l'institution de Feysin (1).

Ce livre est composé directement contre Pierre Leroux et Lamennais, dans leur explication panthéiste du mal, dont ils font une accusation contre l'Eglise.

Fondamentalement, la controverse retombe sur Bayle, le patriarche des incrédules, qui le premier éleva, au sujet du mal, des accusations contre la Providence dont l'Europe s'émut.

Occasionnellement, l'auteur réfute les brillants systèmes que Leibnitz et Mallebranche essaient d'opposer à Bayle.

L'auteur a divisé son travail en trois livres. Dans le premier, il examine si, dans l'idée chrétienne, le mal prédomine sur le bien, et il établit que le bien l'emporte immensément sur le mal ; dans le second, il recherche les raisons que Dieu a eues de permettre le mal, et il établit que le mal était nécessaire à la protection du bien ; dans le troisième, il montre par quels moyens la Providence limite l'étendue du mal, et il fait voir que Dieu exerce sa miséricorde et sa bonté même envers les réprouvés.

Notre auteur fait entrer dans ses calculs une foule d'idées si rarement produites, qu'elles ont l'air d'être neuves. Ainsi, il fait remarquer qu'environ les trois quarts des enfants meurent avant l'âge de raison ; or, ceux qui ont reçu le baptême sont bienheureux, et l'opinion la plus généralement reçue dans l'Eglise est que ceux qui meurent sans le baptême jouiront du bonheur naturel, hors de la vue de Dieu. Ainsi, les nations anciennes sont tombées dans l'idolâtrie plus tard qu'on ne croit, et, chez les nations infidèles, il y a plus de justes qu'on ne pense. Ainsi, les nations hérétiques et schismatiques ont des secours particuliers dans les sacrements et dans la connaissance de Jésus-Christ ; et, quant aux catholiques, la fameuse thèse du petit nombre des élus ne leur est pas applicable ; le nombre de ceux qui meurent sans secours est relativement très-minime. Sous tous ces rapports, le bien domine le mal immensément.

(1) Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. Lyon, chez Chanoine.

Mais il faut surtout remarquer que le bonheur et la gloire des élus sont si grands que tout l'enfer ne saurait être mis en comparaison avec un seul d'entre les bienheureux.

Il nous semble que l'auteur n'a fait que déparer sa cause en introduisant dans cette première partie des idées excentriques comme celle d'un *Septième Sabbatisme*, espèce de millénarisme, pendant lequel l'Eglise régnera seule dans le monde. Il faut dire cependant que les intentions de l'auteur sont parfaitement pures; nul n'est plus soumis que lui à l'autorité de l'Eglise et du Saint-Siége apostolique.

Les deux derniers livres sont surtout importants et parfaitement orthodoxes. Pour prouver la miséricorde que Dieu exerce même envers les réprouvés, l'auteur, nous l'en louons, ne fait aucun usage d'un certain système sur la *mitigation des peines*, système qui a été proclamé dans ces derniers temps, et que nous regardons comme aussi faux que dangereux. Il est peu d'objections auxquelles il ne donne une réponse péremptoire. Les divers systèmes philosophiques d'après lesquels le mal, supérieur au bien, a été permis sans raison, sans contrepoids et sans remède, n'apparaissent plus que comme des spéculations qui donnent complétement dans le faux, parce qu'elles s'appuient sur des données inexactes et sur des faits incomplets et tronqués.

Cette publication est une œuvre sérieuse qui s'adresse aux hommes graves, habitués au travail de la réflexion. Le défaut de clarté dans la forme en rend l'étude plus difficile. Il est à regretter qu'un livre si important n'ait pas été refait au moins trois fois, et que l'auteur ne se soit pas proposé d'en faire une œuvre littéraire autant qu'un livre de controverse. C'est l'exemple que lui donnait son principal adversaire. En général nous avons le défaut, nous autres catholiques, de trop compter sur la bonté de notre cause, et de ne pas faire assez de cas des moyens littéraires. Assurément nous pourrions y réussir aussi bien que nos adversaires. M. l'abbé Actorie surtout était capable de rendre son livre aussi clair et intéressant par la forme qu'il est solide, instructif et victorieux dans le fond. Qu'il ne craigne donc pas de le remettre sur le métier, et si dans dix ans il nous donne un livre aussi parfait, sous le rapport littéraire, que les *Esquisses d'une philosophie panthéiste et antichrétienne*, de M. de Lamennais, qui y ont été plus de quatorze ans, il aura plus fait que de publier dix nouveaux volumes. Nous le prions de nous pardonner ce conseil, et nous désirons le voir adopté par bien d'autres.

DÉFENSE DE CLÉMENT XIV ET RÉPONSE A L'ABBÉ GIOBERTI,

Par J. Crétineau-Joly. — In-8° (1).

Clément XIV et les Jésuites, dont nous avons rendu compte dans *la Lecture*, page 182, était un livre trop important, qui heurtait trop de pas-

(1) Elle se vend 2 fr., chez Mellier frères, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

sions, et renversait trop de préjugés pour qu'il pût passer sans contradiction. On lui a reproché de manquer de prudence et d'opportunité; c'était là peu de chose. On l'a accusé de manquer à la dignité du Saint-Siége et d'affaiblir son autorité; malheureusement l'accusation ne tombait que sur les faits, mais ces faits qui peuvent affaiblir notre vénération pour la personne d'un Pape, ne peuvent que manifester davantage la protection divine sur la Papauté, qui se montre ainsi toujours plus digne de nos respects et de notre amour.

Mais on est allé plus loin, l'on a attaqué la bonne foi et la loyauté de l'auteur, on a suspecté jusqu'à sa sincérité. De cette accusation, dont nous ne comprenons pas les motifs, il est résulté que l'auteur a déposé ses plus précieux documents pour être vérifiés par les contradicteurs. Ces pièces acquièrent ainsi tout le degré d'authenticité historique qu'on pouvait désirer, et la nouvelle phase sous laquelle ils montrent le dix-huitième siècle, ne saurait dorénavant être négligée par aucun historien.

Nous disions d'abord que *Clément XIV et les Jésuites* se défendait assez par lui-même, et nous regrettions la vivacité de la *Défense*. Mais, en vérité, il est peut-être bon que le public sache d'où part l'attaque, et quelle considération méritent MM. les abbés Gioberti, Clavel, Gazzola, et des critiques comme M. Moeller. Nous regrettons qu'une Revue aussi grave et aussi honnête que le *Correspondant* ait mérité la *vendetta*.

Du reste, cette brochure, écrite avec beaucoup de verve, est destinée à donner plus de vie encore, et à rendre plus évidente l'immense importance de *Clément XIV et les Jésuites*. Nous n'entrons pas dans d'autres détails, parce que ceux qui ont le livre doivent nécessairement s'en procurer la Défense.

DIEU ET L'HOMME,

ou

Les devoirs de l'homme envers Dieu, et les avantages attachés à leur accomplissement,

Par un homme du monde (1).

C'est un bon livre qu'on peut faire lire en toute assurance. Dans l'introduction l'auteur raconte, avec une naïveté de soldat bien élevé, le malheur de son éducation, la manière admirable dont la Providence le ramena à la vertu et à la pratique de la religion, et la sage fidélité qu'il lui garda dans les occasions les plus difficiles. Prenez-moi la vie du chrétien fidèle, le premier venu, vous êtes sûr d'y trouver le sublime de l'héroïsme. Voyez celui-ci. C'était en 1813. Notre capitaine se trouvait à l'embouchure de l'Elbe. Les armées ennemies s'avançaient rapidement,

(1) Chez Perisse frères, rue du Petit-Bourbon, 18. Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c.

et l'insurrection éclatait de toute part. La femme de notre auteur dut s'éloigner précipitament avec ses enfants; mais elle voulait entraîner son mari. Elle employa pour le déterminer à fuir tous les moyens en son pouvoir. Enfin, elle se laissa tomber à ses pieds, et, quand il voulut la relever, elle lui étreignit les genoux de toute la force que donne le désespoir. Alors, rappelant son courage, le capitaine lui dit, avec l'accent d'une ferme détermination : « Si je dois perdre ici la vie, laisse-moi « mourir comme un brave homme; si je me déshonorais, j'en mourrais « de honte!... » L'auteur, qui ne fait pas attention qu'il dit une parole sublime, digne de son action héroïque, ajoute qu'à cette parole sa femme se releva comme s'il lui eût communiqué son courage.

Voilà l'homme. Qu'est-ce que son livre? Le titre vous le dit. Quant à l'exécution, figurez-vous que cet homme a voulu faire profiter le public du fruit des lectures dont il occupe ses loisirs. Pour cela il a formé un plan, il a tracé un canevas bien régulier, puis il a rempli les cases avec des morceaux de de Maistre, de de Bonald, de de Lamennais, de Frayssinous, de de Ravignan, de Pascal, de Vauvenargues, de de Châteaubriand, et autres célèbres auteurs dont sa mémoire est riche, et où il puise avec un sage discernement.

Voilà le livre. Je vous engage à vous procurer le plaisir de ruminer le travail d'un brave guerrier à qui son confesseur disait, la veille d'une bataille : « Nous sommes dans une position fort alarmante; mais il ne « faut pas désespérer de la Providence. » Et il lui répondait : « C'est « parce que je m'y confie sans réserve que je suis venu à vous, mon père, « pour me préparer à tout événement, pour n'avoir rien à en redou- « ter, et surtout pour ne pas craindre la mort!.. »

LES CATHOLIQUES DE FRANCE AU TRIBUNAL DE PIE IX,

Par M. le marquis de Régnon (1).

Ecce iterùm Crispinus. Pendant sa première année, *la Voix de l'Eglise* ouvrit contre M. de Régnon, qui publiait alors *la Liberté,* une controverse dans laquelle le noble marquis crut triompher par la longueur et la quantité de ses articles. Mais, quand il vit que les chefs du Clergé, à qui il envoyait gratuitement sa Revue, ne daignaient pas même l'ouvrir, et qu'un Evêque allait jusqu'à lui dire : *Ne sutor ultra crepidam,* ce que nous avions l'impertinence de traduire par, *il ne faut pas que Gros-Jean remontre à son curé;* quand il vit cela, il déclara solennellement que les triumvirs de *la Voix de l'Eglise* étaient venus se ranger au nombre des *athlètes déjà vaincus.* Puis, pour mieux déguiser sa défaite, il prit le bourdon et le bâton du pèlerin, et s'achemina vers la ville éternelle. — Qu'avait-il fait à Rome? que devenait-il depuis son retour?...

(1) Un vol. in-8°. Chez Mellier frères, place Saint-André-des-Arts, 14.

Nous l'ignorions. Mais voici qu'il vient éclairer nos doutes. Il publie aujourd'hui un gros volume in-8° de près de 600 pages, et qui restera probablement chez le libraire, car cette fois il se vend, ou du moins il est en vente; or, la lecture en est déjà bien assez accablante sans qu'il faille encore payer pour cela? D'ailleurs, l'auteur ne répète-t-il pas toujours les mêmes choses, sur le même ton et avec les mêmes expressions?

Mais on ne nous en croira pas sur parole, et l'on ne nous dispensera pas de lire ce livre: nous nous y sommes donc résignés, puisque nos lecteurs, qui veulent tout savoir, nous en font un devoir. Voici donc ce que contient cette nouvelle production du génie de M. de Régnon : une *Introduction* dans laquelle M. le marquis rend compte de ses combats; un *Mémoire au Pape* au sujet de l'*état critique de la religion et de l'enseignement en France;* un *Mémoire à M. le comte Rossi,* en italien et en français; une *Lettre à Mgr l'Evêque de Langres au sujet de l'*HÉRÉSIE DU LAÏCISME, dont tous les écrits de ce Prélat sont entachés; enfin, une *Lettre à S. E. Mgr le Cardinal de Bonald au sujet du gallicanisme épiscopal.*

Mais que dit-il donc au Pape? Ah! il lui dit qu'il lui parle au nom des pères de famille et de tous les catholiques de France, pays qui renferme une société irréligieuse, laquelle, en 1830, fonda une Charte de liberté. — Il lui dit que *les droits concédés par le Concordat se trouvent aujourd'hui en contradiction manifeste avec la Charte;* que le Concordat nous assujettit à l'oppression laïque; qu'il confond les deux pouvoirs; qu'il *renverse de fond en comble notre droit social;* qu'il *est devenu* FATAL A LA RELIGION *et à nos libertés;* qu'il amène le retour des articles organiques; qu'il *fomente le gallicanisme;* qu'il ébranle l'Episcopat; qu'il *place* le pouvoir et l'*Episcopat* dans une position IMMORALE. Il dit au Pape que, par le Concordat, *nos pasteurs deviennent les auxiliaires de la société irréligieuse* et *lui prêtent leur concours;* qu'en conséquence, les catholiques doivent *repousser les conseils et la direction de leurs pasteurs,* surtout dans ce qui concerne l'éducation de leurs enfants et la défense de leurs droits politiques. Il dit enfin que le Concordat *amoindrit le pouvoir papal,* et qu'il proteste contre *au nom* de tous les catholiques qui ne se doutent guère assurément d'avoir donné une telle mission au noble marquis.

Que dit-il encore au Pape? Il lui débite une dissertation de sa façon, sur les articles organiques, puis une autre, sur l'enseignement universitaire, puis une autre encore sur l'asservissement de l'Episcopat, dont le gallicanisme est l'*unique cause de l'athéisme gouvernemental* et du schisme dont on pressent la venue; puis une autre, enfin, sur le *gallicanisme* des Evêques de France considéré comme *favorisant le panthéisme* de l'Etat, et *produisant l'hérésie du laïcisme.*

Mais le gallicanisme, n'est-ce pas l'indépendance absolue du temporel? et le laïcisme n'est-ce pas cette insoumission laïque à la hiérarchie, cette manie de vouloir se mêler de la doctrine et de la discipline

à l'encontre de l'autorité spirituelle établie par Jésus-Christ même? — Ah! vous n'y êtes pas : « Le gallicanisme, selon M. de Régnon, s'appuie « sur les chefs du pouvoir temporel pour créer un intermédiaire laïque « entre le Pape et les peuples catholiques. » C'est le système fondé par le Concordat. « Le laïcisme, c'est cette liberté dogmatique des cultes que « l'Etat a proclamée et dont il s'appuie pour s'introduire dans l'Eglise et « confondre toutes les religions dans son panthéisme gouvernemental. »

Est-ce tout? — Oui, sauf huit dissertations qui suivent les six premières. — Et pour établir quoi? — Pour établir que le dernier Pontificat n'a point été favorable à la liberté de l'Eglise de France; que la Cour de Rome suivait une ligne où tout semblait contradictoire, dans ses rapports avec le nouveau gouvernement de la France; que ce Pontificat, par cette double conduite, s'est rendu complice des erreurs de notre Episcopat; pour établir que la Charte est un admirable don de Dieu, et le Concordat une chose détestable, pleine de schisme, d'hérésie et d'athéisme; que la ligne suivie par la presse religieuse de Paris est dangereuse, le pétitionnement pitoyable, le Comité pour la défense de la liberté religieuse absurde. — Que conclut-il? — Il conclut par des protestations et des réclamations... et il signe, en date du 18 mars 1847!!!

Quant au Mémoire que notre auteur adresse, en deux langues, à M. le comte Rossi, et quant aux interminables dissertations sur les écrits de Mgr l'Evêque de Langres, il faut avoir du courage pour les lire; voulant éviter cette peine à nos lecteurs, nous affirmons que ce Mémoire et ces dissertations ne renferment que les vieilleries qu'on trouve dans toutes les autres publications de M. de Régnon.

Tel est donc le *Mémoire présenté au Pape*. — Un de ces jours, M. Guérin viendra dire, dans son *Mémorial catholique*, que le Saint-Siége en a approuvé la doctrine, et que nous avons été calomniateurs. Heureusement que le livre est déposé chez le libraire Mellier, qui se fera un plaisir de le montrer pour rien.

L'UNIVERS EXPLIQUÉ PAR LA RÉVÉLATION,

OU

ESSAI DE PHILOSOPHIE POSITIVE,

Par L.-A. Chaubard.

Nous avons rendu un compte succinct de ce livre dans le dernier numéro de *la Lecture* (p. 289); mais notre travail a été tellement bouleversé par le metteur en pages, que nous avons des excuses à en demander à nos lecteurs. Confondant les pages des épreuves, cet ouvrier à mis au milieu la fin de notre travail, et le milieu à la fin. En sorte qu'après une majeure, on trouve des conclusions qui sont suivies de leur mineure; de sorte que l'on repousse avec dégoût une lecture qui heurte la marche naturelle de l'intelligence. Nous laissons ordinairement passer une foule de fautes légères que la moindre attention redresse, mais celle-ci en-

gageait trop notre amour-propre pour qu'elle passât sans que nous en fissions des excuses.

Nous sommes bien aises, d'ailleurs, d'avoir l'occasion de revenir sur ce nouveau livre de M. Chaubard, qu'on traite, dans le monde savant, d'esprit excentrique, déplorant que le Clergé se laisse prendre à ses spéculations creuses; et voilà toute la réponse qu'on daigne lui faire et tout l'examen qu'on veut lui consacrer. Quant à nous, qui savons que les sciences les plus vantées ne sont que des hypothèses plus ou moins favorables à l'explication des phénomènes, nous croyons que les hypothèses de M. Chaubard peuvent bien valoir celles de Newton ou de Descartes. Il y a plus : dans le monde de l'intelligence, comme dans le monde des faits, les découvertes appartiennent, cela est avéré, à ces esprits aventureux qui dédaignent les sentiers battus, se jettent à la traverse de toutes les règles de l'empirisme scientifique, et rencontrent souvent, par une sorte de privilége accordé à leur audace, la vérité là où l'on croyait qu'ils ne poursuivaient que des chimères.

M. Chaubard, il faut le dire, inspire d'autant plus de confiance que sa méthode est plus rigoureuse, et sa foi plus pure. Malheureusement, si les sciences naturelles lui sont familières, nous sommes obligés d'avouer qu'il connaît peu les sciences théologiques fondées sur l'autorité, et qu'il a le tort de les vouloir juger d'après sa méthode mathématique, qui manque ici de justesse. Mais, malgré ce défaut, nous croyons son livre éminemment utile aux hautes spéculations philosophiques, et nous pensons que l'étude ne peut en être négligée par les hommes spéciaux.

Poésie.

—

JOURS D'AUTOMNE.

Quand arrive l'hiver, l'hirondelle s'envole :
Ainsi s'est envolé le trop rapide temps....
(ALFRED DE MUSSET.)

Le temps emporte sur son aile
Et le printemps et l'hirondelle,
Et la vie et les jours perdus.
(LE MÊME.)

Hier encor j'ai vu la frileuse hirondelle
Frôler, en tournoyant, ma vitre de son aile,
J'espérais, — fol espoir ! — elle a fui de mes yeux,
Je n'ai plus entendu que ses plaintifs adieux,
Hélas ! et la belle infidèle
S'en est allée au loin courtiser d'autres cieux !

Hier aussi, — bien haut, bien haut, près des nuages,
A retenti le cri de ces oiseaux sauvages
Qui portent leur séjour vers de plus doux climats ;

Et, rêveur, j'écoutais leur clameur monotone....
C'est le chant de mort de l'automne
Que disaient ces oiseaux précurseurs des frimas.

L'oiseau part.... Avec lui s'envole le zéphyre ;
La nature a souri de son dernier sourire,
Et la feuille qui tombe, et les pâles gazons,
La fleur qui sur sa tige en se penchant expire,
Tout semble se plaindre et me dire :
Les beaux jours sont passés ! plus de belles saisons !

Plus de guirlande en fleurs le long des blés écloses,
Mais, dans les prés jaunis, quelques veilleuses roses,
De l'automne mourant mélancolique adieu....
Dans le creux du sillon je n'entends plus la grive
Rappeler sa compagne, — et vive,
L'alouette en chantant monter, monter vers Dieu.

Sur les joncs de l'étang, plus d'insecte volage,
A l'aile diaprée, au long et fin corsage,
Promenant par les airs ses amours inconstants....
De la vallée aux monts, plus de riche verdure,
Au front des bois plus de parure....
Plus de vents doux et chauds ; — les noirs et froids autans !

Et vous, bois majestueux, beaux bois au dôme antique,
Se courbant en arceaux comme une nef gothique,
Arbres rois qui levez haut vos superbes fronts,
Sous la commune loi vous pliez donc la tête?...
Vos diadèmes, de leur faîte,
En débris sont tombés autour de vos vieux troncs....

Et toi, charmille obscure, abri sous la feuillée,
De paix, de demi-jour, de silence voilée,
Où j'ai bien doucement coulé de doux instants,
J'aimais de tes bosquets goûter le frais et l'ombre,
Et rêver, sous ton arche sombre,
Et de gloire et d'amour, comme on rêve à vingt ans !...

Où va chaque fleuron de ta triste couronne,
Qui, pâle et desséché, sous mes pieds tourbillonne?
Las! où va toute chose.... au gouffre du tombeau....
C'est un rameau de moins à l'arbre de la vie,
Une étoile à mon front ravie,
Un rayon éclipsé d'un songe qui fut beau !

Tombe, feuille de deuil ! inconnue, isolée !
Jouet de l'aquilon, roule dans la vallée....
Ainsi, dans cette vie, inconstant voyageur,
J'erre seul, sans savoir où poser ma souffrance :
Le vent froid de l'indifférence
Me ramène toujours de douleur en douleur....

Hélas ! ma belle allée, et triste et solitaire,
Est déjà sans ombrage, et n'a plus de mystère....
Plus de brise, au matin, dans les bocages verts ;
Le soir, je n'irai plus sous la voûte fleurie
D'espoir bercer ma rêverie....
Le vent siffle et mugit sous mes berceaux déserts.

Adieu ! voici l'hiver ! — Le soleil, plus avare,
Ne nous jette en passant qu'un rayon fauve et rare ;
Le jour, à l'horizon, en vain combat la nuit,
Il recule toujours, et plus court et plus sombre,
Pâlit sous l'étreinte de l'ombre....
C'en est fait : — tout se meurt, tout nous quitte, tout fuit !

Et qui me dit : « Espère, oui, tout se renouvelle ;
« La nature, au printemps, reparaîtra plus belle ;
« Le soleil brillera de ses plus beaux rayons ;
« L'arbre retrouvera son manteau de verdure,
« La plaine sa riche parure,
« La brise ses soupirs, et l'oiseau ses chansons ? »

Ah ! trop riant espoir, en vain tu me consoles ;
Oui, je pourrais sourire à tes douces paroles,
Si, comme le printemps, je devais rajeunir....
Mais j'ai vu sans retour se flétrir mes années,
Roses que l'hiver a fanées,
Et que jamais l'été ne verra refleurir !

CHARLES PÉNARD.

LE CRUCIFIX DE WASSERBURG.

TERCETS A TOM MURPHY.

« Deus elegit pauperes hoc in mundo. »
(*Rit. rom.*)
« Si mon corps est cy en tourment,
« Mon âme en ira plus liement. »
(*Vie et oraison de Mme sainte Marguerite.*)

Le Christ, aux indigents que sa droite a bénis,
Ouvre de son amour les trésors infinis
Et revêt de ses dons leur misère profonde.

Ils font envie à ceux que la terre a comptés
Au nombre des puissants et des heureux du monde,
Mais dont les vœux au ciel ne sont jamais montés.

Aux lieux où Wasserburg sur le fleuve s'incline (1),
J'avais gravi les flancs de la verte colline,
Près de la grande croix j'étais allé m'asseoir.

(1) La ville de Wasserburg est bâtie sur un plan incliné qui forme une presqu'île entourée par l'Inn, qui se replie plusieurs fois sur lui-même au pied de coteaux que domine une grande croix placée là comme pour bénir la vallée.

Là, d'un Dieu mis à mort pend la sanglante image,
Et j'y vis, comme au but de son pèlerinage,
Un malheureux vieillard s'agenouiller un soir.

Tandis que le soleil, avant de disparaître,
Ainsi qu'une auréole, au front du divin Maître,
Jetait de ses rayons la dernière lueur,

Aux pieds du crucifix la face prosternée,
Après le dur travail d'une longue journée,
Le vieillard essuyait ses pleurs et sa sueur.

Ce pauvre, pour atteindre à ce lieu de prière,
Arrivait haletant, pâle, les traits défaits,
Courbé par la fatigue et pliant sous le faix.

Un instant il posa sur les marches de pierre
La besace et le fer dont le poids accablant
Pour un labeur ingrat chargeait son corps tremblant.

Il contempla Celui qui but l'amer calice,
Et, sous les oliviers, à l'heure du supplice,
Abandonné de tous, pleura dans le jardin.

L'humble oraison du pauvre au ciel parvint sans doute,
Et, dès qu'il eut prié, pour reprendre sa route,
Je le vis, calme et fort, se relever soudain.

Des lèvres de son Dieu que venait-il d'entendre?
Je ne sais, mais j'ai vu que la foi pouvait rendre
Le courage à son âme et la force à ses pas.

Si tu trouves parfois aux sentiers d'ici-bas
Ton fardeau trop pesant, ton arrêt trop sévère,
Homme, lève les yeux, et regarde au Calvaire!

(Extrait inédit des souvenirs d'un voyageur.)

Vte DE NUGENT.

Wasserburg-sur-l'Inn (Bavière).

L'HISTOIRE DES GIRONDINS.

SONNET A M. DE LAMARTINE.

« Certaines familles de rois sont comme ces dieux « domestiques qu'on ne pouvait enlever du seuil de « nos ancêtres sans que le foyer lui-même fût ra- « vagé ou détruit. » (*Discours de M. de Lamartine à l'Académie. — Moniteur du* 10 *avril* 1850.)

« Ils ont fait de la muse un valet de bourreaux! »
(HIPPOLYTE VIOLEAU.)

Quoi! tu voudrais, cueillant une palme précaire,
Des os du roi-martyr te faire un piédestal,

Et ton génie, atteint d'un vertige fatal,
Goûte d'un faux encens l'enivrement vulgaire!

Effaçant aux bourreaux leur stygmate infernal,
Epousant des partis l'amour et la colère,
Et souillée au limon du torrent populaire,
Ta muse a confondu le bien avec le mal.

Un peu d'or, un vain bruit, forcent-ils donc l'histoire
A changer en tréteaux son auguste prétoire,
Et la gloire à briller où la vertu n'est pas (1)?

A ces tristes calculs faut-il te voir descendre,
Et ton cœur de poëte est-il fait pour entendre
Des applaudissements qui partent de si bas?

Vte DE NUGENT.

Saint-Germain-en-Laye.

NOUVELLES.

Nous avons annoncé, dans le dernier numéro de *la Voix de l'Eglise*, p. 128, le départ pour la Chine de douze sœurs de la Charité, du nombre desquelles se trouve la propre sœur du saint martyr Perboire. Nous sommes heureux d'apprendre que le bâtiment qui doit les conduire à leur destination porte le nom d'*Étoile de la Mer*, et qu'il est commandé par M. le vicomte d'Escars. Voici ce que nous lisons à cet égard dans la *Gazette du Midi*, sous la date de Marseille, le 6 octobre :

« Le trois-mâts sarde *Stella della Mare* vient d'arriver aujourd'hui dans notre port, où il doit prendre les douze sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et les quatre missionnaires lazaristes qui vont fonder un établissement en Chine. Ce beau navire fait partie de l'escadrille de la Société Océanique. Le *Stella della Mare* est commandé par M. le vicomte d'Escars, fils du brave lieutenant général duc d'Escars, qui a laissé de si honorables souvenirs militaires dans l'expédition d'Alger. C'est encore à une œuvre de civilisation que s'est voué, en cette circonstance, le fils de l'ancien aide de camp de Mgr le Dauphin. »

La *Société de l'Océanie* a été fondée, il y a deux ans, par M. Marziou, jeune négociant du Havre, pour le service des missions catholiques, pour l'établissement des colonisations chrétiennes et pour le développement du commerce européen avec les pays d'outre-mer. Le trois-mâts l'*Étoile de la Mer* aura encore à bord quinze missionnaires maristes pour l'Océanie.

— Mgr l'Evêque d'Orléans s'est associé aux pensées qui avaient inspiré le dernier Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris (Voir ce Mandement dans le dernier numéro de la *Voix de l'Eglise*).

Le digne Prélat a voulu qu'il fût lu dans toutes les églises de son diocèse.

(1) Dans une Méditation adressée à Lord Byron, M. de Lamartine s'écriait :

« La gloire peut-elle être où la vertu n'est pas? »

Et, avant lui, Lefranc de Pompignan avait déjà dit :

« La gloire n'est jamais où la vertu n'est pas. »

« Nous sommes heureux, dit à cette occasion l'*Orléanais*, de pouvoir constater ce fait de l'Episcopat français s'unissant à la pensée libérale, aux généreux desseins du Souverain-Pontife. C'est là, à notre avis, la meilleure réponse qu'il pût faire aux déclamations de ces journaux soi-disant libéraux qui prétendent qu'en France, aux yeux du Clergé et des hommes religieux, la religion et la liberté sont inconciliables. »

— Dans un village de l'arrondissement de Sarreguemines, un paysan vient de fournir un exemple d'une bien rare sagacité. Voici ce que l'on nous écrit :

« Ses enfants le sollicitaient vivement de leur abandonner tout son bien, lui promettant de le nourrir et de l'entretenir convenablement pour le reste de ses jours. Cet homme ajourna sa réponse à deux mois de là, et il engagea ses enfants à bien examiner ce qu'il allait faire.

« Il prit alors un nid de chardonnerets, et il enferma les petits dans une cage exposée en dehors de la fenêtre. Il fit observer à ses enfants que le père et la mère de ces petits oiseaux venaient très-exactement leur apporter de la nourriture à travers les barreaux de la cage, qu'ils veillaient sur eux et qu'ils ne les laissaient manquer de rien.

« Quand les petits furent devenus assez grands pour pouvoir se suffire à eux-mêmes, notre paysan attrappa le père et la mère et les plaça dans la cage à la place de leurs enfants, auxquels il donna la liberté.

« Les jeunes chardonnerets s'inquiétèrent si peu de leurs parents, qu'ils les laissèrent mourir de faim dans la cage où on les avait mis sans nourriture. Le paysan dit alors à ses enfants qui s'en indignaient : Mes amis, vous le voyez, il ne faut pas compter sur la tendresse de ceux auxquels on a donné le jour. De petits oiseaux viennent de nous en donner un exemple frappant. Et, sachez bien une chose, c'est que souvent nous valons, nous autres hommes, encore beaucoup moins que les animaux.

« Les enfants de cet homme si censé n'osèrent plus insister. »

— Nous avons inséré dans le numéro du 1er septembre de *la Voix de l'Eglise*, une lettre datée du 1er août et écrite d'Oléani (Corse) par M. l'abbé Georgetti. « Je l'ai adressée dans *le mois de juin* dernier, nous disait-il, au rédacteur de *la Voix de la Vérité*, qui n'a pas jugé à propos de la reproduire..... Je vous l'envoie et vous prie instamment de l'insérer dans *la Voix de l'Eglise*. Vous m'obligeriez *même infiniment*, si vous vouliez l'accompagner de notes explicatives qui feraient connaître au public la *civilité peu commune* de M. Migne. » Nous n'en n'avons rien fait; mais aujourd'hui, 13 octobre, nous ne sommes pas peu surpris de retrouver cette lettre dans *la Voix de la Vérité*, après cinq mois de date, date qu'on a soin de faire disparaître, parce qu'en homme poli qu'il est, M. l'abbé Georgetti avait glissé deux mots d'éloge pour le journal. Des éloges à *la Voix de la Vérité*, c'est aujourd'hui une bonne fortune. Cependant, pour faire comprendre au rédacteur le prix qu'ils valent, nous lui rappellerons que M. l'abbé Georgetti nous disait dans sa lettre du 1er août : « J'ai pris un abonnement de trois mois à ce journal, *non par esprit de sympathie* (c'est M. Georgetti qui souligne), mais *seulement* pour être au fait des nouvelles du jour. » Nous avons quelques raisons de croire que les *sympathies* de ce respectable ecclésiastique pour le journal condamné n'ont pas augmenté depuis cette époque.

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

SEPTIÈME ARTICLE (1).

Premier article de la Déclaration.

Plût à Dieu, dit le Cardinal Litta, que les Prélats de l'assemblée de 1682 eussent été animés de ce bon esprit de modération et de douceur, qui respire dans les lettres de saint François de Sales! Ce saint n'approuvait pas ceux qui traitent les questions dont il s'agit dans le premier article de la Déclaration. « Ils ne voient pas, dit-il, qu'on ne sau-« rait rien faire de pis pour un père que de lui ôter l'amour de ses en-« fants, ni pour les enfants, que de leur ôter le respect qu'ils doivent à « leur père... Le Pape ne demande rien aux rois et aux princes pour ce « regard : il les aime tous tendrement... Il ne fait presque rien dans « leurs Etats, non pas même en ce qui regarde les choses purement ec-« clésiastiques, qu'avec leur agrément et volonté. Qu'est-il donc besoin de « s'empresser maintenant à l'examen de son autorité sur les choses tem-« porelles, et, par ce moyen, ouvrir la porte à la dissension et à la dis-« corde? A quel propos nous imaginer des prétentions contre celui que « nous devons filialement chérir, honorer et respecter, comme un vrai père « et pasteur spirituel? Je vous le dis sincèrement, j'ai une douleur ex-« trême au cœur de savoir que cette dispute de l'autorité du Pape soit « le jouet et le sujet de parlerie parmi tant de gens qui, peu capables de « la résolution qu'on y doit prendre, au lieu de la décider, la déchirent; « et, ce qui est pis, en la troublant, troublent la paix de plusieurs âmes, « et, en la déchirant, déchirent la très-sainte unité des catholiques « (*Lettre* 48, *liv.* 7). »

Le Cardinal du Perron, que nous avons déjà précédemment cité, disait vers le même temps : « Ce n'a pas été le but de ceux qui, les pre-« miers, ont remué cette pierre de scandale, de pourvoir à la sûreté de « l'Etat et à la personne de nos rois; leur but a été de jeter des semences « de division dans l'Eglise gallicane, et essayer, ou de la séparer des au-

(1) Voir la livraison du 15 octobre, p. 297.

« tres parties de l'Eglise, ou de la diviser en elle-même... Il ne faut pas « se laisser séduire à cette première amorce : c'est du miel; mais c'est « du miel qui a été fait par des mouches qui ont volé sur les fleurs de « l'aconit : c'est-à-dire, par des âmes qui ont goûté et sucé le venin du « schisme (*Harangue aux Etats généraux de* 1614). »

J'ai parlé, ailleurs, de la victoire que remporta le Cardinal du Perron, dans ce discours fameux, où il démasqua les desseins perfides des hérétiques, qui avaient fait proposer, par les Etats généraux, la prestation d'un serment qui semblait n'avoir d'autre but que la sûreté du roi et de son trône. Pour mieux cacher leur stratagème, ils avaient mis en avant des catholiques dont les vues ne semblaient pas devoir inspirer le moindre soupçon : ce qui faisait dire à l'orateur que c'étaient des *Ulysses qui combattaient sous le bouclier d'Achilles.* Quand les protestants virent que leurs tentatives avaient échoué, ils se dévoilèrent ouvertement, et quatre ministres de Charenton adressèrent au roi Louis XIII, sous le titre de *Défense des principaux points de la foi*, une satire amère contre les catholiques. « Sur toutes choses, disaient-ils, nous pourrions faire voir à votre « majesté que nous sommes haïs et maltraités pour ce que nous mainte- « nons la dignité de votre couronne contre les usurpations étrangères, « qui la souillent et dépriment en captivité. Car votre majesté peut avoir « souvenance qu'ès Etats nouvellement tenus à Paris, la question a été « agitée, si le Pape peut déposer nos rois, et s'il est en la puissance des « Papes de disposer de votre couronne : et que, par la faction des ecclé- « siastiques, qui entraîna une partie de la noblesse, vous y avez perdu « votre procès... Pour nous, nous savons que nous devons nos vies et « nos moyens à la défense de la dignité de votre couronne, surtout à la « défense d'un droit que Dieu vous donne et qui est fondé en sa pa- « role. »

Ce fut le célèbre Richelieu qui, à cette époque (1617), c'est-à-dire, trois ans après la tenue des Etats généraux, se chargea de répondre aux quatre ministres protestants de Charenton, dans un petit ouvrage très-substantiel, qu'il intitula : *les Principaux points de la foi de l'Eglise catholique,* ouvrage qui ne déparerait pas les productions de Bossuet lui-même. Sur la question présente, il dit entre autres choses aux ministres : « C'est une vieille ruse, quand on est coupable d'un crime, de s'en « décharger sur autrui ; mais je m'étonne comment vous osez en user « contre le Clergé de ce royaume, que vous voulez rendre suspect au roi, « en l'accusant de faction, quoiqu'il en soit tout à fait innocent, et qu'au « contraire, vous êtes reconnus en être les souverains architectes... C'est « l'ordinaire des hérétiques, lorsqu'ils ne peuvent défendre la cause de « leur séparation d'avec l'Eglise catholique, de feindre des crimes, pour « rendre odieux ceux qui prêchent la vérité... A quel propos taxez-vous « les deux premiers ordres de l'Etat, accusant l'un de faction, l'autre de « faiblesse préjudiciable à son roi, si ce n'est pour faire voir clairement « que, lorsque vous voulez mal à quelqu'un, vous inventez des sujets de

« le décrier?... La décision de ce point était non-seulement inutile au « bien et à la sûreté du roi, qui était cependant l'unique point de la « question; mais, de plus, leur était préjudiciable, comme on peut le « voir en ce qu'a écrit ce grand Cardinal (*du Perron*), l'honneur de son « siècle, qui traite au long cette matière, avec une éloquence égale à la « profonde doctrine que tout le monde admire en lui... Comment pou- « vez-vous dire, sans rougir, que les ecclésiastiques et une partie de la « noblesse firent perdre le procès au roi, puisqu'il est notoire à tout le « monde qu'en tous les cahiers du Clergé et de la noblesse, on n'a ja- « mais proposé, et encore moins résolu aucune proposition qui aille tant « soit peu à la diminution de la puissance souveraine de nos rois et de la « grandeur de leur couronne?... Si quelqu'un a perdu son procès, c'est « vous qui, sous prétexte de maintenir l'autorité des rois, vouliez in- « troduire le schisme entre les catholiques... Vous tâchez de rendre la « puissance des Papes suspecte à tous les rois de la terre. Mais la dignité « royale et celle de l'Eglise n'ayant aucune répugnance, ce que nous ren- « dons au Saint-Siége n'empêchera point que nous fassions paraître, par « les effets, ce que vous professez de paroles, savoir, qu'un sujet doit *sa « vie et tous ses moyens à la défense de la dignité de la couronne de son roi ;* « et, en cela, vous nous aurez non-seulement pour compagnons, mais « pour guides; et, sans doute, si vous nous suivez, comme j'en supplie « Dieu, et le veux croire, la France conservera son repos qui a été, par le « passé, souvent troublé par les vôtres... Les rois seraient immortels si « leur conservation dépendait des Papes, qui désirent leur bien, comme « les pères celui de leurs enfants... Les Evêques français ne plaindront « jamais leur vie pour assurer celle de leurs princes... Vous nous ren- « dez coupables envers la France, elle, redevable envers vous, comme si « sa défense se trouvait seulement entre vos mains, et qu'elle ne fût ga- « rantie des usurpations *étrangères* que par vos armes. Vous faites bien « de dire *étrangères,* pour n'y pas comprendre vos entreprises, qui sont « si ordinaires, que les plus grossiers reconnaîtront que ce n'est pas l'a- « mour que vous portez aux rois qui vous rend si zélés à leur grandeur, « mais bien la haine que vous portez au Pape et à toute l'Eglise... Vous « donnez une puissance beaucoup plus grande au peuple que celle que « vous désirez au Pape : ce qui est grandement désavantageux aux rois, « n'y ayant personne qui ne juge que ce leur est chose beaucoup plus pé- « rilleuse d'être livrés à la discrétion d'un peuple qui s'imagine quelque- « fois être maltraité, quoiqu'il ne le soit pas, que d'être soumis à la cor- « rection d'un père plein d'amour pour ses enfants... Vos docteurs Bu- « chanan, si fort loué par Bèze, et Goodman, si intime de Calvin, n'en- « seignent-ils pas ouvertement, dans leurs écrits, que le peuple a le « droit de disposer des sceptres, et de révoquer le droit qu'il donne au « roi de régner? Osiandre ne met-il pas le glaive entre les mains du « peuple, pour punir les rois? Calvin ne dit-il pas qu'il est telle circon- « stance où il faut plutôt cracher à la tête des rois que leur obéir?... Il

« est de vos auteurs qui ont écrit que, par droit divin et humain, il est « permis de tuer les rois impies; que c'est chose conforme à la parole de « Dieu qu'un homme privé, par spécial instinct, peut tuer un tyran : « doctrine détestable, en tout point, qui n'entrera jamais en la pensée « de l'Eglise catholique. Ce n'est pas tout; après avoir vu ce que vous « enseignez, touchant la déposition des rois, il faut voir, par vos actions, « comment vous vous gouvernez en leur endroit... Vous avez mis des « armées sur pied contre Charles V, pour le troubler en ses Etats, et le « priver de l'empire; vous avez pris les armes contre trois rois de « France, François II, Charles IX, Henri III. Sous le règne de Charles IX, « vous avez battu de la monnaie, sous le nom d'un autre à qui vous don- « niez le nom de roi. Comment avez-vous traité Marie, reine d'Ecosse? « Ne l'avez-vous pas rendue captive? En prison, ne lui avez-vous pas « fait renoncer à la dignité royale? N'avez-vous pas, par trois fois, dressé « des armées contre Marie, reine d'Angleterre? N'avez-vous pas élevé « une reine prétendue contre elle? Un des vôtres n'a-t-il pas attenté à « sa personne? Vous avez dépouillé, en Flandre, Philippe, roi d'Es- « pagne, d'une partie de ses provinces; Christiern, roi de Danemarck, « a été, par les vôtres, dépossédé de la couronne, chassé de son royaume; « depuis, mis en prison, où, selon l'opinion du temps, ses jours furent « avancés par poison. Sigismond qui, à présent, règne en Pologne, se « voit privé de la couronne qui lui appartient par droit d'hérédité, et « que son père possédait sans trouble : son oncle, qui professait votre « croyance, ayant été mis en sa place par les vôtres. Vous avez usurpé « sur l'empereur Rodolphe, dernier mort, la Transilvanie, qu'il posse- « dait à juste titre, comme roi de Hongrie : et tout cela, suivant l'exem- « ple du prédécesseur de Calvin, qui ne put souffrir l'Evêque de Genève, « je ne dis pas seulement comme Evêque, mais comme prince temporel. « Quiconque lira les histoires qui vérifient ce que je dis, verra qu'en un « siècle vous avez troublé deux empereurs, dépouillé actuellement un « roi, exclu un autre roi de son royaume, déposé une reine, fait la « guerre à une autre pour la priver de sa couronne, pris les armes con- « tre quatre rois, déposé d'autres princes temporels, fait mourir un roi, « rendu captive une reine vertueuse et sage, à qui il appartenait de don- « ner la liberté aux autres; laquelle enfin, violant les lois divines et hu- « maines, vous avez fait mourir par un genre de mort inhumain et digne « de pitié. »

Depuis plus de deux siècles que Richelieu tenait ce langage, il y aurait une toute autre liste de proscriptions, de meurtres et d'horreurs, à inscrire dans les fastes sanglants de l'hérésie. Et c'était elle pourtant qui avait dicté, en 1614, le premier article reproduit, d'une manière plus radoucie, en 1682. N'en est-ce pas assez pour nous le rendre odieux? On ne me saura pas mauvais gré, je l'espère, d'être remonté à la source de cet article et d'en avoir montré l'origine, *afin de faire,* suivant le proverbe, *reconnaître le lion à ses ongles.*

Examinons maintenant ce premier article. On y établit que les Vicaires de Jésus-Christ n'ont reçu de Dieu d'autre puissance que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et séculières : on le prouve par ces paroles du Sauveur : *Regnum meum non est de hoc mundo,* que l'on traduit ordinairement ainsi : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* Cette traduction n'est pas sans équivoque, parce qu'elle peut donner à entendre que le royaume de Jésus-Christ n'appartient pas à ce monde, tandis que le vrai sens paraît être qu'il n'en vient pas, comme l'indiquent les particules *de* et *ex* et l'ablatif qui les suit (S. *Jean,* XVIII, 36) : c'est ce que confirme la fin de la phrase; mais maintenant mon royaume n'est pas d'ici : *Nunc autem regnum meum non est hinc.* Si l'on voulait conclure de ces paroles que l'Eglise n'a aucun pouvoir dans le monde, on tomberait dans une erreur absurde, puisqu'il est évident que le pouvoir de l'Eglise doit nécessairement s'exercer dans le monde, sur les hommes et sur les actions pour les conduire au bonheur éternel. Quant aux autres textes cités dans le premier article : *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu; que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre : celui donc qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu*, quant à ces textes, dis-je, ils expriment des vérités, qui, n'étant niées par personne, n'avaient nul besoin de se trouver là. Mais on voulait en faire sortir cette conclusion : « Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont « soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans « les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement, ni « indirectement par l'autorité des clés de l'Eglise; que leurs sujets ne « peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur « doivent, ou absous du serment de fidélité. » Je ne trouve rien, dans les textes précités, qui autorise ces conclusions. Que l'on me dise, si l'on ose, qu'un prince chrétien n'est pas soumis à la puissance ecclésiastique dans toutes ses actions morales, dont l'usage de son autorité n'est qu'une suite! L'Eglise, en exerçant son ministère, ne méconnaît pas, pour cela, la puissance temporelle, et ne prétend pas affaiblir les devoirs des sujets. Je ne prétends pas entrer à fond dans la question délicate de savoir si l'Eglise a le pouvoir de délier les sujets du serment de fidélité; et il ne faut pas se dissimuler qu'il serait bien difficile que le plus grand nombre des princes régnants ne trouvassent de l'impertinence dans quiconque révoquerait en doute leur autorité inviolable et la soumission qui leur est due par leurs sujets. Je n'ai, certes, pas envie de les contredire, cela n'est pas nécessaire; je dirai plus, la contradiction me paraîtrait tout à fait inadmissible. Mais, comme je n'ai pas perdu la mémoire des grandes commotions de la France, il m'est bien permis d'en tirer quelques raisonnements que d'autres, plus habiles que moi, pourront réformer s'ils ne les trouvent pas justes. Napoléon avait été

sacré empereur par un Souverain-Pontife : j'admets, sans la moindre difficulté, la légitimité et l'obligation des serments qu'on lui avait prêtés; il a été frappé d'excommunication : j'admets la légitimité de cette sentence terrible. Louis XVIII est monté sur le trône; le Souverain-Pontife l'a reconnu, et moi aussi. Charles X lui a succédé, je me serais bien gardé de contester ses droits. Il a revu la terre d'exil; et Rome, consultée si l'on pouvait reconnaître son successeur, a donné une réponse affirmative : qu'avais-je à faire, sinon de me conformer à cette décision? Mais, direz-vous, cette décision est en opposition directe avec le premier article de la Déclaration. Eh! qu'est-ce que cela me fait? est-il pour moi un article de foi? Mais c'est Bossuet, le GRAND BOSSUET qui l'avait rédigé! Cela est vrai; mais laissez-moi faire passer avant lui le Pasteur des pasteurs, à qui il a été dit : *Pais mes agneaux; pais mes brebis; tout ce que tu délieras sera délié*, etc. Vous voudriez, là-dessus, une plus longue discussion; mais cela ne me convient pas, nous n'en finirions jamais; qu'il me suffise de vous dire que la doctrine du *pouvoir indirect* de l'Eglise est beaucoup plus sûre pour la tranquillité publique, et plus avantageuse à l'Etat et aux souverains que la doctrine opposée, qui, en ôtant à l'Eglise la faculté de prononcer, l'abandonnerait nécessairement à la merci, ou de chaque particulier, ou de la multitude. Dans ce cas, pourrait-on dire, avec le premier article de la Déclaration, « que « cette doctrine est nécessaire pour la tranquillité publique, et non « moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat; qu'elle doit être invariable- « ment suivie comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des « Saints? »

Bossuet, rédacteur de ce premier article, semble avoir oublié qu'il avait dit dans *sa Défense de l'Histoire des variations*, ch. 55 : « S'il fallait « comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souve- « rains au Pape, et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti où « la fureur, où le caprice, où l'ignorance et l'emportement dominent le « plus souvent, serait aussi le plus à craindre. L'expérience a fait voir « la vérité de ce sentiment; et notre âge seul a montré, parmi ceux qui « ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, « plus d'exemples et plus tragiques contre la personne et la puissance « des rois, qu'on n'en trouve pendant six à sept cents ans, parmi les « peuples, qui, en ce point, ont reconnu la puissance de Rome. »

Alors même que l'on pourrait admettre que l'Eglise ne peut, dans aucun cas, absoudre des sujets du serment de fidélité à l'égard d'un roi, comment serait-il possible d'approuver les expressions vagues et illimitées qui suivent : « Que saint Pierre et ses successeurs les Vicaires « de Jésus-Christ, et que l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu « que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non sur « les choses temporelles et civiles? » Un pareil langage peut insinuer des erreurs tout à fait étrangères au but et à l'intention de ceux qui ont formulé la Déclaration. Il en est de même de celui-ci : « Les rois et les

« souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'or-
« dre de Dieu, dans les choses temporelles. » On ne peut dire simplement, et sans explication, que Dieu n'a donné aucun pouvoir à l'Eglise, sur les choses temporelles ; et encore moins que les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles. Je le répète : l'usage de la puissance temporelle n'est qu'une suite d'actions morales ; et les souverains peuvent commettre des péchés dans les actions qui regardent le gouvernement de l'Etat. Ainsi, dans toutes les actions qui entrent assurément dans le nombre des choses temporelles, ils sont soumis à l'Eglise. Le massacre de Thessalonique, pour lequel saint Ambroise ferma l'entrée de l'Eglise à Théodose était incontestablement une chose temporelle ; cependant, saint Ambroise a jugé et puni cette action par des peines ecclésiastiques ; de plus, le même saint exigea de Théodose une loi qui suspendît les exécutions de mort pendant trente jours. Quoique ce fût là une loi civile et temporelle, le saint Evêque avait le droit de l'exiger, par un double motif : pour réparer le scandale et pour obvier à de nouveaux péchés ; l'expérience ayant montré combien Théodose était sujet à des accès de colère. Ainsi, les rois et les souverains, comme enfants de l'Eglise, sont soumis, par l'ordre de Dieu, à la puissance ecclésiastique, même dans les choses temporelles, selon le rapport qu'elles peuvent avoir avec leur bonheur éternel et celui de leurs peuples, auxquels ils doivent le bon exemple et la réparation du scandale qu'ils ont donné. Qu'on ne dise pas que ce principe détruit l'indépendance de la puissance temporelle, puisque cette indépendance n'est que dans les objets qui sont uniquement de son ressort ; qu'on ne dise pas non plus que, par là, on confondrait la distinction des deux puissances, puisque cette distinction subsiste en ce que la puissance temporelle a directement pour but le bonheur temporel des hommes, et que la puissance spirituelle a pour fin directe l'éternelle félicité. Ainsi, la même personne, et pour la même action, peut être jugée et punie par l'une et par l'autre puissance, mais sous des rapports différents ; l'obstination de ceux qui ne veulent pas obéir à l'Eglise ne détruit pas son pouvoir ; je ne parle pas d'un pouvoir physique, mais d'un pouvoir légal, qui consiste dans le droit de commander, de juger et de punir. Il en serait de même d'un souverain qui ne pourrait soumettre ses sujets rebelles ; on ne dirait pas, pour cela, qu'il a perdu son pouvoir sur eux, c'est-à-dire son droit de commander, de juger et de punir, malgré l'impuissance où il se trouverait, par des circonstances particulières, d'user de ce droit ; de même le pouvoir de l'Eglise ne dépend pas de l'obéissance des fidèles ; et il faut prendre garde de tomber dans l'erreur de ceux qui ne laissent à l'Eglise qu'un simple ministère d'instruction tel que celui d'un pédagogue, ou même, si l'on veut, d'une mère dont toute l'autorité se bornerait à pouvoir instruire et prier, sans pouvoir commander ni punir. (*Mgr Litta. Lettre X.*)

Je pourrais parler du pouvoir qu'a l'Eglise sur les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, sur les biens ecclésiastiques, sur le mariage, etc. Les auteurs de la Déclaration n'avaient assurément pas eu la pensée de le nier. Le premier article de cette Déclaration ne saurait donc être admis dans sa généralité.

L'abbé ***,
ancien vicaire général.

LA LIBERTÉ DES PEUPLES N'EST QUE DANS LE CHRISTIANISME.

Il n'est rien de plus grand et de plus auguste sur la terre que de vivre sous une liberté à la fois respectable et solide. Certainement une liberté glorieusement fondée sur les principes immortels de la morale, ne peut qu'accroître et ennoblir la grandeur des empires. Mais d'où sort-elle cette liberté précieuse et nécessaire à laquelle tous les hommes devraient aspirer? N'est-ce pas de la vertu? et n'est-on pas libre, au suprême degré, lorsque chacun peut se livrer à la pratique des bonnes œuvres? lorsqu'on peut travailler avec une généreuse ardeur pour le bien de l'humanité? et qu'on se soumet aux lois, parce qu'on sait que sans elles l'ordre ne pourrait exister? La religion seule enfante toutes les vertus, et une liberté sagement réglée est une vertu éminente pour les nations, car c'est ce qui constitue leur majesté; et elle est la source d'une gloire plus durable que celle qu'on recueille dans les combats.

Si vous voulez perfectionner l'humanité dans sa partie faible, si vous voulez qu'il y ait moins de malheureux, il faut que toutes les sociétés concourent à étendre le règne de la paix, et qu'elles travaillent sérieusement pour l'amour de la vraie liberté. Loin de nous, loin de nous ces lois dangereuses et funestes qui promettent en vain le bonheur et la paix. Non, jamais, ô lois impies! vous n'entrerez dans ces cœurs généreux; jamais, parmi les catholiques, vous ne trouverez de sincères partisans. Fuyez, fuyez loin de notre patrie; allez porter ailleurs vos ravages et vos désastres, et laissez-nous jouir de cette sainte liberté que donne notre divine religion. O rois! ô princes! unissez-vous contre elles : si vous êtes grands, combattez-les avec cette ardeur qu'enfante la véritable gloire; et si vous êtes justes, préservez les peuples de leurs funestes effets. Rassemblez-vous, puissances du siècle, marchez vers la colline mystérieuse et sacrée où le Sauveur expira pour vous, et sachez que c'est aux pieds de la croix que vous puiserez les plus nobles pensées de prospérité, et les plus glorieux enseignements qui puissent être présentés aux plus sages gouvernements. Gloire aux nations qui savent ainsi se procurer la liberté! leur grandeur apparaîtra brillante et sublime dans la majesté des siècles. Les empires ainsi établis, seront comme ces arbres majestueux qui règnent sur ceux qui les environnent et qui leur communiquent la fécondité et la vie. Si la sagesse a présidé

à leurs lois, si l'équité gouverne leurs actions, si la justice est la règle inviolable de leurs plus beaux actes, ils marchent dans la route resplendissante et sublime des vertus, et ils vivront sous l'éclatante lumière du divin Soleil qui brille au plus haut des cieux et qui, dans son incommensurable éternité, resplendit dans toute sa force pour les nations du monde.

Lorsqu'on est plongé dans les ténèbres, l'on s'imagine qu'il n'existe plus aucun soleil de clarté ; l'on pose des doutes sur tout, même sur la vérité éternelle ; et l'erreur, qui est la dévastation des Etats et le fléau des sociétés, pénètre dans tous les corps d'un empire pour y exercer ses désastres, comme ce serpent qui, caché sous les fleurs, se glisse autour de vous et vous accable d'un coup mortel par sa liqueur empoisonnée. Voyez-vous la religion, rayonnante de lumière, brillante sous l'immortelle auréole des plus sublimes vertus, répandant sur le vaste horizon du monde les rayons purs de sa céleste morale ? Plus éclatante que les cieux, elle revêt la terre de son vêtement de pureté ; plus puissante que les rois, elle change en un avenir heureux les destinées du genre humain ; plus grande que les conquérants, elle s'annonce comme la libératrice des nations ; et plus éternelle que les siècles, elle préside aux temps. Son trône est dans les cieux, et la terre est son sanctuaire. Elle a la parole divine qui est le pain de la vie des hommes ; elle est cette fontaine sacrée où tous les peuples viendront se purifier ; elle est cet arbre majestueux sous l'ombre duquel se reposeront les générations. Gloire aux puissances du siècle qui se consacreront à elle ! car elle soutiendra les collines du monde. Qui connaît les trésors de sa sagesse méritera d'entrer dans les cieux ; qui pratiquera ses vertus jouira du bonheur céleste dans les grandeurs de la félicité divine. Les crimes du genre humain nous ont donc appris que sans elle il n'y avait point de vertu, et que toutes les qualités des hommes, quelque brillantes qu'elles soient, ne sont qu'une belle vanité.

Connaissez, ô peuples ! les vrais biens, les solides richesses qui conduisent à un empire éternel. Voyez cet aigle qui règne sur les sept collines : la lumière brille dans ses yeux, et dans son vol sublime il appelle les nations. Les princes le suivront et la terre verra les puissances solidement affermies. Tous nous marchons avec les temps vers l'éternité ; nos œuvres nous suivent, et celui qui n'a pas connu la sagesse, n'a pas ressenti les bienfaits de la miséricorde éternelle, qui est la protection de l'âme fervente et pure. Qu'est-ce que le monde sans une religion vraie émanée de Dieu même ? Il est comme un abîme où tout est dans le désordre, où le vice est considéré un bien, où le mal est en honneur. Jusqu'à quand les peuples fermeront-ils les yeux à la vérité ? sera-ce en vain qu'elle frappera à leurs cœurs ? Mais, s'il est une grandeur sur la terre dans laquelle les nations puissent voir leurs plus éclatants triomphes, n'est-ce pas celle qui vient de la verité ? Car elle s'harmonise merveilleusement avec les justes actions ; et n'est-ce pas ensuite la religion

qui lui donne cette force supérieure et cette autorité éminente qui imprime le respect? Sachons que notre plus glorieuse destinée n'est pas dans cette vie; mais elle est au delà des temps.

Charles-Stanislas Delahaye.

L'IMPIE MYSTIFIÉ.

A Monsieur le Rédacteur de *la Lecture.*

Monsieur,

Voici une histoire que je viens de découvrir dans un vieux livre du temps passé; comme elle m'a fort amusé, et bien dédommagé de la peine de lire un vieux bouquin, il date de 1827, je pense que vos nombreux lecteurs y trouveront le même plaisir, et j'ai l'honneur de vous en envoyer copie. Qu'on ne dise pas que j'invente; certes, je pardonne qu'on m'accuse de plagiat; mais d'invention!... oh! j'en suis incapable. Toutefois, pour que la préface ne soit pas plus longue que l'histoire, voici le fait:

« Au temps jadis, alors que la vue d'un prêtre causait des accès de frénésie, un ecclésiastique de province qui se trouvait à Paris pour affaires, fut un jour surpris par l'heure dans un quartier fort éloigné de celui où il prenait habituellement ses repas. Il entre chez un traiteur, et prend place, lui vingtième, à la table d'hôte. Sur la fin du repas, un jeune homme, excité sans doute par la présence de l'ecclésiastique, se met à enfiler une longue tirade contre le christianisme. Joignant l'invective à la raillerie, il repassa toutes les vieilles objections mille fois pulvérisées, qui aujourd'hui traînent dans *le Constitutionnel.*

« L'abbé, après l'avoir écouté pendant quelque temps en silence, se penche à l'oreille de son voisin et lui dit à demi-voix, mais de manière à être entendu: De quelle religion est ce jeune homme? car assurément il n'est pas chrétien. — D'où concluez-vous que je ne suis pas chrétien, monsieur l'abbé, reprit le jeune homme? — De vos propres paroles, répondit l'ecclésiastique; un juif ne déclame pas contre la loi de Moyse, ni un mahométan contre l'islamisme, ni un Chinois contre Confucius. Vous devez sentir, monsieur, qu'il y a indécence de votre part à venir ici, dans une société de chrétiens, déclamer contre le christianisme. Croyez tant que vous voudrez à la fausseté de notre culte; mais, comme il y a impertinence, sottise, indécence à parler de la corde dans la maison d'un pendu, il y a, à plus forte raison, manque de convenance à invectiver contre le christianisme devant une société de chrétiens qui ne

vous demandent pas ce que vous êtes. La plupart des convives s'amusèrent de l'embarras du jeune philosophe, dévorant dans la confusion cette dure apostrophe, et ne pouvant plus que grommeler des injures.

« Un homme d'un âge plus avancé se chargea de sa défense. Vous vous avancez un peu trop, monsieur, dit-il à l'ecclésiastique. Vous vous trompez en supposant que nous sommes tous chrétiens ici; car, sans parler des autres, moi, je vous déclare que je ne le suis pas. — De quelle religion êtes-vous donc, monsieur? — D'aucune, si ce n'est de celle d'Epicure; j'admets le destin comme cause; le plaisir comme moyen. — Ah! ah! fort bien, vous êtes *Epicuri de grege porcus* (un porc de la ménagerie d'Epicure!) Un rire général déconcerta un peu l'épicurien; il se remit cependant, et reprit ainsi : — Quand je dis que je suis de la religion d'Epicure, j'entends que je ne reconnais, ainsi que lui, aucun Dieu, ni d'autre règle des actions de l'homme que le plaisir et l'intérêt. — Aucun Dieu! aucune règle des actions humaines, si ce n'est le plaisir et l'intérêt! Ah! monsieur, permettez-moi de ne pas vous croire pour votre honneur. — Et moi je vous prie de me faire l'honneur de me croire. — Quoi! c'est le destin, le hasard, qui sont le principe, la cause de tout ce qui existe. C'est le hasard qui a tout fait, tout produit, tout créé, tout arrangé; et ces cieux étendus comme un pavillon; et ces astres roulant dans l'espace avec un ordre qui ne se démentit jamais; et ces divers ordres d'êtres animés ou inanimés qui occupent chacun dans la nature, juste la place qui leur convient; et cet organisme de l'homme et des animaux si parfait, si compliqué que l'anatomie et la physiologie n'ont pu seulement l'expliquer; et cette intelligence qui élève l'homme si haut au-dessus de tout l'univers matériel! en vérité, quand je vois qu'il n'y a pas seulement une pierre dans les rues de Paris qui se trouve là par hasard, je ne conçois pas ce hasard si puissant, si sage, si intelligent. Et comment concevrais-je que le plaisir et l'intérêt puissent être la règle des actions humaines, lorsque partout je vois les lois des peuples opposées aux plaisirs et aux intérêts des individus; lorsque je vois la loi du plaisir confondue par la médecine, par la physiologie, par la morale; lorsque je vois que l'intérêt justifierait le vol, l'assassinat, la spoliation, la révolte, la tyrannie, et menerait à la ruine du genre humain! — Monsieur l'abbé, vous exagérez les conséquences, mais voilà ma religion. — Il se mettait à expliquer comment l'intérêt doit être entendu et combiné avec le plaisir; comment les peuples n'ont fait que radoter quand ils ont cru à une règle morale, à un droit de propriété, etc., lorsque l'abbé demande au domestique d'appeler son maître sur-le-champ. Tout le monde se regarde, ne concevant pas ce que le traiteur pouvait avoir à faire là-dedans. Il arrive : Monsieur, lui dit l'abbé, si par hasard vous vous attendiez à être payé du dîner qui s'est trouvé là par hasard, et que par hasard nous nous sommes trouvés là pour manger, je vous déclare, par hasard, que votre prétention serait déçue; car, par hasard,

nous ne vous payerons rien. — Ces messieurs veulent s'amuser ! — Point du tout ; nous ne serons pas assez dupes pour vous payer. — Est-ce que ces messieurs ne sont pas contents de leur dîner? — Nous en sommes par hasard fort contents. — Pourquoi donc me refuserait-on mon payement? — Votre payement ! par hasard nous ne vous devons rien. — Qui est-ce donc qui a acheté et les viandes et les légumes, et les fruits qu'on vous a servis? qui est-ce qui les a préparés, assaisonnés, si ce n'est votre serviteur? — A d'autres, mon cher, je vous le répète, nous ne serons pas vos dupes, et quant à moi je ne crois point que ce soit vous qui ayez préparé ce dîner ; il n'était point préparé pour nous, nous ne sommes point venus pour lui, il n'est pas de notre intérêt de vous payer. — Eh ! qui donc l'a préparé, s'il vous plaît? et pourquoi êtes-vous venus le manger ? — Le hasard ! — Je ne vous comprends pas!!! — D'abord, c'est le hasard qui a fait rencontrer dans votre cuisine, ces poulardes, ces canards, ces pigeons, ces épinards, ces fruits de différentes espèces ; c'est le hasard qui nous a conduits ici, c'est le plaisir qui nous a portés à manger ce dîner. — Messieurs, c'est vraiment bien moi qui ai couru les marchés pour trouver tout cela, pour le choisir, qui l'ai acheté et apporté à la maison dans l'intention de vous en régaler. Est-ce aussi le hasard qui a préparé toutes ces provisions pour les mettre en état de vous être servies? — Précisément. Par un mouvement fortuit des atomes, les plumes des différentes volailles se sont détachées de leurs corps. Les atomes de leurs membres, par un autre mouvement fortuit, se sont attachés à votre tournebroche, puis un autre mouvement fortuit de votre tournebroche les a agités jusqu'à cuisson. Vos ragoûts se sont formés de même, c'est-à-dire par le mouvement fortuit qui a eu lieu dans vos casseroles, et le rapprochement des atomes du sel, du poivre, de la farine, des viandes, des légumes; etc. Votre dessert, qu'est-il autre chose qu'un assemblage fortuit de fruits cruds ou cuits, verds ou mûrs, frais ou secs, comme le hasard l'a voulu, et que tantôt l'un, tantôt l'autre de vos garçons ont apporté par hasard sur cette table, et arrangé de même, selon que le hasard l'a voulu? Et vous prétendez que nous vous ayons obligation de tout cela? Considérez donc que non-seulement nous nous sommes trouvés là par hasard aussi, mais encore que le seul motif qui nous a portés à manger ce dîner, c'est le plaisir que nous devions y goûter, et l'intérêt que nous y avions pour le maintien de nos forces et de notre santé. Il n'y a ni plaisir ni intérêt pour nous à vous donner notre argent. Notre plaisir et notre intérêt combinés nous défendent de vous payer. Et pourvu que nous satisfassions nos plaisirs dans la mesure de nos intérêts, selon que le hasard nous le permet, que nous importe le reste! nous n'en avons point cure. Vive le hasard, l'intérêt et le plaisir, ce sont les trois pôles sur lesquels roule le monde.

« Pendant ce discours que l'abbé débita avec un grand sérieux, le traiteur était à peindre. Immobile, la bouche béante et les yeux fixés sur

son homme, il ne savait que penser de lui, ou plutôt il pensait qu'il avait perdu l'esprit et qu'il extravaguait. Mais le disciple d'Epicure n'était pas moins curieux à voir. Il rougissait, il dépitait, il enrageait; il aurait bien voulu répondre, mais il pensait qu'il n'aurait pas les rieurs pour lui; car tous les autres convives s'amusaient beaucoup de cette scène, excepté le jeune homme qui avait d'abord été mis hors de combat, et qui partageait la rage de son défenseur.

« Quand l'abbé eut cessé de parler, le traiteur s'adressant à la compagnie : Messieurs, dit-il, je n'ai rien compris à tous les propos de monsieur l'abbé; mais sûrement vous êtes trop raisonnables pour penser comme lui, que c'est le hasard qui vous a donné à dîner, et que vous ne me devez rien; ainsi je suis fort tranquille pour mon payement, et j'ai l'honneur de vous saluer. — Que dites-vous là, mon cher, reprit vivement l'abbé, en le saisissant par le bras. Parce que votre repas était bon, bien ordonné, proprement servi; parce que nous l'avons mangé, vous croyez qu'il ne peut être l'ouvrage du hasard, et que nous vous sommes redevables? Et voilà monsieur (en montrant l'épicurien) qui prétend que le ciel avec tous ses astres, la terre avec toutes ses productions, le genre humain avec toutes ses merveilles, tout l'univers, en un mot, n'est que l'ouvrage du hasard; que le mobile de toutes les actions humaines n'est que le plaisir ou la douleur, leur règle l'intérêt; qu'après avoir satisfait ses plaisirs, évité les maux, veillé à ses intérêts, il ne faut pas s'inquiéter d'une autre justice, ni des folles croyances de l'humanité! Certes, si le hasard a fait le monde, il a bien pu faire votre dîner; si le plaisir est le mobile de nos actions, il n'est pas étonnant que nous l'ayons mangé; et si l'intérêt est notre seule règle, notre seule loi, la force sa sanction, évidemment nous ne vous devons rien! En achevant ces mots, il se leva de table : tout le monde en fit autant en riant aux éclats. Chacun paya le traiteur, et salua l'abbé, excepté nos deux philosophes, qui, de dépit ou de colère, chancelaient comme des hommes ivres, et qu'on laissa s'arranger comme ils l'entendraient. »

Je trouve, monsieur, qu'il y a beaucoup de philosophie dans cette anecdote, et que montrer les suites pratiques de l'impiété, c'est en montrer à la fois l'absurdité, le ridicule, l'injustice, l'infamie. Faites-en ce que vous voudrez. Si vous la trouvez bonne, j'en pourrai tirer quelques-unes encore de mon vieux livre à mesure que je parviendrai à le déchiffrer; ça a l'air d'être du temps des Goths, mais ça ne fait rien; l'impiété est plus vieille qu'elle ne pense; elle est si vieille qu'elle radote.

J'ai l'honneur, etc. M....

On nous demande quelquefois les livres dont nous rendons compte au prix qu'ils sont annoncés. Nous pouvons faire mieux : car la plupart des libraires nous font une remise sur chaque ouvrage. Nous serons heureux d'en faire jouir nos abonnés.

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES,

MISE A LA PORTÉE DE TOUS LES ESPRITS,

Par l'auteur de *Platon-Polichinelle*, quatre volumes in-8°, 3e édition (1).

DERNIÈRES CONSÉQUENCES DU PROTESTANTISME.

Nous avons analysé succinctement les deux premiers volumes de cet important ouvrage, dans la septième livraison de *la Lecture* (p. 229). Mais nous avons besoin de faire, des deux derniers, autre chose qu'une sèche analyse. Ce livre est trop supérieur pour le traiter comme toutes les productions plus ou moins communes qui nous passent par les mains. Si notre siècle affairé et corrompu était capable de réflexion, ces lugubres éclats d'un génie railleur, plus léger et non moins profond que Joseph de Maistre, auraient causé une émotion qu'on eût pris pour une révolution dans les idées qui mènent le monde. Mais les idées dorment dans ce moment; les affaires et les jouissances seules occupent la scène, qu'elles se partagent avec la domination. Les idées n'étant qu'un embarras, on les laisse sous la remise. Ecoutez cependant; voici de quoi il est question :

Le troisième problème dont l'auteur de Platon-Polichinelle donne la solution est celui-ci : « La société peut-elle se sauver sans redevenir catholique? » Or, trouvant qu'en définitive le monde civilisé se partage entre le protestantisme et le catholicisme, l'auteur examine, dans son troisième volume, l'esprit de réforme qui est le motif de la division; il étudie cet esprit dans l'application qui en a été faite de part et d'autre.

Dans le catholicisme, cet esprit de réforme n'est que l'esprit de vie réparant sans cesse les ravages causés par le temps; c'est la sève vivante circulant et réparant nécessairement les plaies et les maux de l'arbre religieux. Ce principe a été successivement appliqué par le concile de Trente et par les Souverains-Pontifes, et son but a été de ramener toujours à la pureté primitive, etc.

Quant au protestantisme, c'est le ver qui ronge les feuilles et les fruits, d'où l'on conclut que les branches seules ont la vie; mais les branches venant à tomber, on ne veut plus que le tronc, qui, à son tour, rongé par les *insectes*, disparaît pour faire place au rationalisme pur. S'élançant de la réprobation des indulgences et de l'abjuration des mœurs du cloître, le chef de la réforme proclame le grand principe du libre examen et de la liberté chrétienne. Aussitôt l'alliance des croyances

(1) Chez Sirou et Desquers, rue des Noyers, 37. Prix : 16 fr.

et des vertus est détruite, et les mœurs publiques en reçoivent le contre-coup. Le fanatisme apparaît et l'ordre civil est ébranlé. Les vertus chrétiennes sont en butte à une guerre ouverte, la morale évangélique n'a plus de caractère obligatoire, la pratique des conseils évangéliques est livrée au ridicule, et le monachisme est détruit. Ainsi commence la marche de la réforme protestante.

Mais cette maladie s'attaque à la foi, et les dogmes tombent l'un après l'autre, emportant successivement le retranchement et l'abolition de toutes les formes et cérémonies sacrées du culte. Enfin, les gouvernements conservent seuls, par l'usage de la force, et pour les besoins de leur police, une forme religieuse quelconque; en sorte que, depuis longtemps, il n'y a plus que les églises nationales qui conservent une apparence de vie.

De là sont sortis à la fois le rationalisme dissolvant et la réaction de l'absolutisme, la révolution de 93 et l'empire de Napoléon, le communisme et les religions d'Etat, l'industrialisme et le paupérisme, la traite des blancs et la barbarie savante.... Nous en sommes là!

Telle est la marche des idées développées dans le troisième volume de ce savant ouvrage. Mais il faut s'arrêter un peu aux dernières conclusions de ce volume, la barbarie savante; écoutez :

« Voici ce que l'homme pense inévitablement quand il pense sans « Dieu, soit qu'il repose mollement sur de riches étoffes dans un cabinet « doré, soit qu'il erre dans les forêts de la Nouvelle-Zélande.

« La satisfaction des besoins matériels est le but de mon existence; « car ces besoins sont les seuls que je sente vivement. Il y a douleur, « par conséquent mal, à les combattre et à les réduire; il y a plaisir, « par conséquent devoir, à les satisfaire. — La satisfaction des besoins « physiques exige deux choses : possession abondante d'objets propres « à la consommation, préparation de ces objets qui fasse de leur usage « une jouissance. — J'obtiendrai ces deux choses par l'application de « mon esprit au meilleur emploi de mes forces physiques, des forces de « mes semblables, des forces aussi de la nature. — En somme, mon « but final est la consommation : le moyen de consommer est dans la « richesse, soit l'abondance et la perfection des produits; le moyen de « la richesse, c'est le travail.

« Jusque-là, accord entre le philosophe rasé et le philosophe velu. « Voici le point où les deux raisonneurs se séparent pour se rencontrer « plus loin.

« Le Néo-Zélandais dit : La plus délicieuse consommation qu'il y ait, « *la vraie nourriture des dieux* et de ceux qui veulent leur ressembler, « c'est la chair humaine cuite au four. Le meilleur moyen de me la pro- « curer, c'est la guerre. Faire force prisonniers en temps de guerre, les « rôtir, les manger en temps de paix, telle sera mon existence.

« Le barbare d'Europe... raisonnera autrement; il dit :

« Pour multiplier et accroître mes jouissances, sans m'exposer à les

« voir diminuer ni gâter par la nécessité du travail personnel, j'ai besoin « de beaucoup de machines humaines et autres. Ces machines, la loi du « besoin les met à ma disposition, puisque je possède ce qui seul peut « leur donner le mouvement et la vie, l'intelligence et les capitaux. Ces « machines souffriront beaucoup, s'useront vite, c'est fâcheux; car ces « machines diffèrent peu de la mienne; mais qu'y faire? Le monde n'est-« il pas donné aux plus capables? N'est-ce pas une loi générale de la na-« ture que les petits servent à la nourriture des gros (p. 396 et suiv.)? »

Pour bien entendre l'application de cette personnification de principes, dont la réalité domine le monde, il faut rapporter quelque chose de la *traite des enfants*.

« Dans un faubourg de Londres, habité par les tisserands, il se tient tous les lundis et mardis, entre six et sept heures du matin, un *marché aux enfants*. On y présente ceux des deux sexes, au-dessus de sept ans, pour être loués à la semaine ou au mois, etc. On fait travailler ces enfants dans les manufactures, et dès l'âge de huit ans on les soumet à un travail qui se continue pendant huit heures sans interruption, et recommence pendant huit heures nouvelles, après une interruption de quelques heures. Pour les faire travailler, on les frappe avec des cordes, des fouets et même des bâtons. On les voit avec des yeux crevés, des membres brisés par ces traitements, ou le corps mutilé par les machines, déformé par le travail. Tous sont grêles, pâles et maladifs. Un grand nombre meurent avant l'adolescence.

« L'Angleterre s'en émut, cependant. Le parlement ordonna une enquête. Mais les torys se dirent : La réduction du travail des enfants produira la réduction des salaires; la baisse des salaires nécessitera la baisse dans le prix de nos blés. — Les wighs disaient : La réduction du travail des enfants produira une hausse dans le prix de fabrication, et cette hausse ne nous permettra plus de soutenir la concurrence contre la fabrication étrangère, sans diminuer le bénéfice des maîtres. — La loi échoua, et *l'infanticide industriel,* reconnu *nécessité nationale,* devint plus libre que jamais.

« En France, quoique moins avancés dans l'exploitation de l'homme par l'homme, il a été nécessaire de réglementer le travail des enfants par une loi, et malheureusement l'exploitation continue partout, et l'on a seulement ajouté au mal le mal non moins grave d'avoir une loi demeurée sans vigueur (p. 389 et suiv.). »

Voilà où l'idée protestante a conduit l'industrialisme moderne. Veut-on connaître la limite qu'atteignent les mœurs au milieu de la civilisation et du progrès protestants? Qu'on nous permette de citer le fait suivant :

« Les complices de madame Restell. Cette femme, qui a transformé l'avortement en une *profession publique,* dans New-York, depuis plusieurs années, et qui a dû à cette profession meurtrière une fortune qu'elle étale scandaleusement, déjouera-t-elle encore les efforts de la justice améri-

caine, comme elle l'a fait jusqu'à présent? Sera-t-elle condamnée ou absoute du crime pour lequel elle est en ce moment dans les prisons? Un journal du dimanche ne craint pas de prédire l'acquittement de l'accusée, basé non pas sur son innocence, mais sur le nombre et l'influence de ses complices. Voici, d'après ce journal, de quels éléments se compose la clientèle de la moderne Locuste :

« 1° De femmes mariées, plongées dans la richesse et le luxe, et qui ne peuvent se résoudre à prendre sur leurs plaisirs et sur leurs amusements, le temps et les peines qu'emportent avec eux les devoirs de la maternité;

« 2° De jolies femmes en puissance de mari, remplies de vanité et de coquetterie, qui violent les lois de la nature en commettant un crime odieux, dans le seul but de conserver l'admirable symétrie de leurs proportions ;

« 3° D'actrices, de chanteuses, de danseuses, qui ne veulent perdre ni les triomphes, ni les profits de leurs professions;

« 4° De filles de parents riches et respectables qui emploient ce moyen pour se soustraire à des conséquences terribles et autrement inévitables;

« 5° De femmes vivant seules, dans un certain rang de la société, et qui, tout en menant une conduite déréglée, cachent les apparences sous l'abri du crime;

« 6° De riches débauchés, mariés ou non mariés, séducteurs de profession, qui, dans le but d'empêcher une publicité pleine de dangers pour eux, sont réduits à faire opérer l'avortement de leurs victimes.

« Nous pourrions, dit *l'Evening Express,* mettre en doute l'authenticité de cette énumération; mais nous la trouvons confirmée et répétée dans *le Messenger,* du major Noah., et les rapports qu'a eus ce dernier avec l'administration de la justice criminelle, sa connaissance approfondie des mystères de notre grande cité, ajoutent une grande force aux révélations de notre confrère, s'ils ne les corroborent entièrement. Aussi la justice semble-t-elle déterminée à venger cette fois la morale outragée, même en dépit de la loi qui peut-être sera encore impuissante..... On annonce la mise en accusation du mari de cette femme, et celle de l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Le Compagnon médical et privé de la femme mariée,* qui servait de prospectus à la Restell et à ses remèdes homicides. » (*Courrier des Etats-Unis.*)

Voilà les mœurs où arrive la civilisation protestante; or, les mœurs sont plus fortes que les lois. Les lois de l'Union seront impuissantes contre l'avortement, comme celles de la Chine le sont contre l'infanticide.

En sorte que la civilisation moderne n'a de choix et d'option qu'entre une inévitable et hideuse barbarie, et les institutions du catholicisme romain. Cette conclusion est fatale comme celle de la chute des

corps; et autant il en ressort de honte pour le protestantisme, autant fait-elle éclater la gloire du catholicisme.

Si le livre qui expose ces choses ne fait nulle impression, il faut croire que Dieu nous abandonne à l'aveuglement qui précède la sévère correction. Puisse-t-elle nous disposer à la réforme par l'Eglise!

DIVI CÆCILII CYPRIANI,

Carthaginiensis episcopi, opera omnia, accessit Firmici Materni viri clarissimi, De errore profanarum religionum tractatus : Juxta Baluzii et Regaltii editiones (1).

Nous n'avons pas à faire l'éloge de saint Cyprien, ni de ses œuvres. Nous dirons seulement qu'il est peut-être celui des saints Pères, qui a été le moins étudié, et dont on a le plus abusé. Le lecteur s'en fait facilement une idée préconçue, à raison de la discussion sur le baptême des hérétiques. Le saint Pontife a combattu l'enseignement du Saint-Siége, tout est dit; on recourt à la discussion, et l'on y trouve facilement la confirmation de ses idées. On s'en tient là. Tellement que même des défenseurs des prérogatives du Saint-Siége, passent facilement l'étude de ce Père, comme ne leur offrant aucun intérêt. Quand cependant on l'étudie à fond, il en est tout différemment, et la discussion sur un point non encore défini, n'est plus qu'une ombre légère qui fait mieux ressortir la profonde doctrine du saint, sur la divine constitution de l'Eglise, et la haute autorité de son chef. C'est donc un grand service que MM. Périsse rendent à l'étude des Pères et à la controverse sur l'autorité sacrée du Saint-Siége, en éditant saint Cyprien en un seul volume *in*-8°. Le volume est compacte, mais le caractère est net et lisible : la réunion de toutes les œuvres de saint Cyprien, en un seul volume portatif, est un vrai bienfait. Nous engageons l'honorable M. Périsse à continuer une si belle entreprise. Nous parlerons ultérieurement de Lactance, de saint Bernard et de saint Ambroise, qui viennent aussi d'être édités. Chaque Père se vend séparément.

LES CATHOLIQUES DE FRANCE AU TRIBUNAL DE PIE IX,

Par M. le marquis de Régnon.

Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans la précédente livraison, p. 320. Nous nous attendions bien que notre article ne passerait point inaperçu, et que M. le marquis de Régnon, auquel nous avons adressé le numéro qui contient cet article, ou quelques-uns de ses amis ne le laisseraient pas sans réponse. Or, le rédacteur en chef d'une Revue mensuelle nous écrit, à la date du 9 de ce mois, « qu'on lui envoie de « province, un article en réponse à notre attaque *non raisonnée,* lui dit-

(1) Chez Périsse frères, un vol. in-8° sur papier fin satiné. 1847. Prix : 2 fr.

« on, et *assez désobligeante pour la personne de l'auteur, dont il faudrait « moins s'occuper que des principes qu'il soutient.* » Nous n'avons point voulu faire une attaque *raisonnée* ni *non raisonnée,* mais seulement exposer ce que contient l'ouvrage pour le faire connaître, ce qui est beaucoup plus simple. Si nous eussions voulu faire une *attaque,* les preuves se seraient présentées en trop grand nombre pour la faire *raisonnée.* M. le rédacteur en chef de la Revue en question peut donc insérer, quand il le voudra, l'article qui lui a été envoyé de province. En voici, par avance, la meilleure réponse :

« Lyon, le 6 novembre, 1847.

« Monsieur le Rédacteur,

« Permettez-moi de me servir de votre journal pour faire une réclamation dont vos lecteurs comprendront l'importance.

« En ouvrant le dernier livre de M. le marquis de Régnon, intitulé : *Les Catholiques de France au tribunal de Pie IX,* mes yeux sont tombés, à la page 506, sur une étrange assertion.

« L'auteur rendant compte, à sa manière, d'une conversation qu'il a eue avec moi, affirme que *je lui ai dit en propres termes que le Pape reconnaissait les articles organiques.* Je déclare que cette assertion est fausse et calomnieuse. Les paroles que me prête M. de Régnon seraient, dans ma bouche, une absurdité, si on les rapproche des pages 31, 32, 33 et 34 de mon Mandement contre le *Manuel* de M. Dupin. J'ai dit seulement que le Pape entendait que le Concordat de 1801 fût observé : il a sauvé la religion en France. Je ne sache pas que Pie VII, ou ses successeurs, aient approuvé les articles organiques. M. de Régnon me cite au tribunal de Pie IX, avec tous les catholiques; je m'y présenterai avec confiance.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. † L.-J.-M. card de BONALD,

« *Archevêque de Lyon.* »

HUMBLE REMONTRANCE

Au R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes,

sur sa troisième lettre a monseigneur l'évêque d'orléans,

Par M. Bernier, vicaire général d'Angers (1).

Cette brochure a pour objet de défendre « des doctrines, qui, après « quatre siècles de controverse, ont été hautement professées par d'illus- « tres docteurs, des universités, des conciles, et par l'Episcopat fran- « çais, et contre lesquelles on ne peut citer aucune censure, aucun « jugement doctrinal de l'Eglise (2) ; d'où il suit qu'elles ont droit à quel- « ques égards, à quelque respect même..... (Pag. 9.) »

(1) Chez Périsse, un vol. in-18. Prix : 90 cent.

(2) Parmi les propositions condamnées par Alexandre VIII, le 17 décembre 1690, la 29e porte cependant : *futilis, et toties convulsa est assertio de Pontificis romani super*

L'opuscule se divise en trois paragraphes. Dans le premier paragraphe, l'auteur nous apprend que dom Guéranger a critiqué la proposition que voici : « Profondément pénétré de vénération, d'obéissance « et d'amour pour la Chaire pontificale et pour le Pape, *nous ne connais-* « *sons d'autres moyens à notre portée* pour mettre en pratique ces heu- « reux sentiments et pour accomplir le devoir que nous impose l'unité, « que de vénérer et d'entourer des marques de notre *affection et de no-* « *tre déférence*, le pasteur que le successeur de Pierre nous a donné... « (P. 18.) »

La critique porte sur les deux endroits que nous avons soulignés. Reconnaissant la justesse de la critique de la seconde proposition, l'auteur la corrige ainsi : « d'entourer des marques de notre *obéissance et* « *de notre soumission, dans toute l'étendue de son pouvoir,* l'Evêque que... « (P. 18.) »

C'est bien.

Dans le deuxième paragraphe, l'auteur attaque une proposition de dom Guéranger et en établit une autre à l'encontre. La proposition attaquée est celle-ci : « Il est nécessaire, sous peine d'être taxé de renverser « l'Eglise, de reconnaître le droit du Pasteur suprême à obliger par ses lois « tous les enfants de l'Eglise, *lors même que ces lois n'ont pas été intimées* « par les Prélats particuliers aux ouailles confiées à leur garde. (P. 26.) »

D'après l'auteur, cette proposition supposerait vraie cette autre que dom Guéranger donne en preuve : « Pierre est *la source de l'Episcopat...* « Pierre députe à notre garde les brebis de son troupeau. (P. 27.) » Et cette autre : « Que les Evêques sont les vicaires de Pierre, *comme* Pierre « l'est de Jésus-Christ (p. 33), qu'on eût, à une autre époque, solennelle- « ment et sévèrement censurée. (P. 35.) » Et cette autre, que « le pou- « vair pontifical est une puissance *plénière,* une véritable et divine *mo-* « *narchie,* qui donne à celui qui l'exerce *une autorité immédiate sur tous* « *les chrétiens* (p. 36), opinion que les Evèques et les théologiens français « ne voulurent point admettre au Concile de Trente. (P. 39.) »

Il suit de-là « que l'autorité pontificale sur l'Eglise est *plénière* en ce « sens qu'elle est absolue et affranchie de toute règle canonique. (P. 41 « et 42.) » Mais « on conçoit fort bien qu'une ordonnance pontificale, « parfaitement appropriée aux besoins généraux de la chrétienté, puisse « être sans utilité, et même d'un effet très-fâcheux, pour tel ou tel « royaume, telle ou telle province, tel ou tel diocèse..... Il est donc es- « sentiel pour le bon gouvernement de l'Eglise qu'ils (les Evêques) ne

concilium œcumenicum auctoritate, atque in fidei questionibus decernendis infallibilitate. Le même Pape, par sa constitution du 4 août 1670, casse et improuve, non-seulement la Déclaration de 1682, mais aussi *quatuor in eâ contentas propositiones ;* et Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei*, déclare téméraire, scandaleuse, injurieuse au Siége apostolique, non-seulément l'insertion de la Déclaration de 1682, dans les décrets du Synode de Pistoye, et les éloges qu'on lui donna, *sed.... eam in decretum de fide inscriptam insidiosè includere* ARTICULOS *in eâ contentos palàm adoptare.* Tout cela n'a pas l'air de respecter beaucoup ces doctrines.

« soient pas comptés pour rien...; il est nécessaire qu'ils aient des « moyens d'empêcher ces pernicieux résultats qu'ils prévoient; autre- « ment, le pouvoir législatif du chef de l'Eglise tournerait *souvent à la* « *destruction*..... (P. 46.) »

Ainsi, « est-ce un grand malheur que nos Evêques..... se soient « maintenus en possession de retenir et de lire les livres hérétiques et « notés à l'*index*, et d'en permettre la lecture, malgré la bulle *Dominici* « *gregis* de Pie IV, et la bulle *Sacrosanctum* de Clément VIII, qui s'y « opposent, sous peine d'excommunication(1)? Est-ce un grand mal- « heur qu'on n'ait pas publié dans les diocèses de France la bulle *Pasto-* « *ralis* de Paul V?... (P. 71.) Est-ce un grand malheur que les Légats du « Saint-Siége soient restés assujétis, en France, à des formalités et à « des restrictions pour l'exercice de leurs pouvoirs, et que les Nonces « n'y aient aucune juridiction?... (P. 72.) Est-ce un grand malheur que « des priviléges exorbitants dont les réguliers croyaient trouver des « titres dans des concessions pontificales, aient suscité en France une « opposition constante et efficace?... (73, etc.) »

« Si, en fait de discipline, Pierre est le pasteur *immédiat* des prêtres « et des simples fidèles... (P. 78), ce n'est là qu'un système de désordre. « (P. 79, etc.) »

Telles sont, en substance, les conclusions que l'auteur déduit de la proposition de dom Guéranger. Quant à lui, il établit cette proposition que ce paraît être « une loi de la monarchie chrétienne, que les lois du « monarque n'obligeront les sujets que quand elles auront été promul- « guées dans leur province, par le prince qui la gouverne, sauf au prince « à s'entendre avec le souverain. (P. 45.) La loi n'atteindra pas les « consciences, elle ne les liera pas, si elle n'est pas notifiée par les Evê- « ques. (P. 47.) Si les Prélats s'abstiennent de poser la condition, c'est « au pouvoir pontifical qu'ils doivent rendre compte de leur conduite, « c'est devant lui qu'ils doivent justifier leur hésitation ou leur résis- « tance. (P. 48.) C'est le pouvoir législatif lui-même, c'est l'esprit de « l'Eglise, c'est une loi fondamentale et traditionnelle, qui suspend l'obli- « gation d'une constitution pontificale, jusqu'à ce qu'il y ait promulga- « tion par les Evêques dans leurs diocèses respectifs. (P. 58.) Entendre « les choses autrement, c'est vouloir introduire l'absolutisme, l'auto- « cratie,... c'est dénaturer l'institution de Jésus-Christ. (P. 61.) »

« Elle (l'Eglise gallicane) professe que des Eglises particulières peu- « vent conserver des usages légitimes, fondés sur les anciens canons, « même contrairement à des règlements postérieurs émanant de con- « ciles œcuméniques. Ce qu'elle professe, elle le pratique. (P. 64.) »

Dans son troisième paragraphe, après avoir abandonné le gallica-

(1) L'on devrait peut-être dire que, dans l'institution canonique, le Souverain-Pontife donne aux Evêques de France les pouvoirs de délégués du Saint-Siége, pour les dispenses qu'ils peuvent avoir à donner en cette matière.

nisme des parlements, l'auteur prend la défense des treize propositions de Fleury, et de la Déclaration de 1682.

Telle est la valeur doctrinale de cette brochure dont nous laissons l'appréciation au lecteur. Nous dirons seulement que les reproches qu'on adresse au ton de dom Guéranger ne nous semblent pas justifier le style dont on use envers lui. (Voir nos articles sur les *libertés gallicanes.*)

LA DIVINE APOCALYPSE EN VERS FRANÇAIS LIBRES,

Par l'abbé Victor de Lestang, chan. hon. du Puy, etc.

Nous avons dit : « Un livre coûte de l'argent, beaucoup d'argent, et souvent après l'avoir acheté, et à peine ouvert, on le jette de dépit, tant ce livre répond mal à son titre et à l'idée que le prospectus en avait fait concevoir ! Il serait bien temps d'aviser..... »

Ces paroles ne tombèrent pas vaines de nos lèvres. Nous nous sommes appliqués à leur donner vie et consistance. *La Voix de l'Eglise* et *la Lecture* surtout, ont adopté un genre de critique bibliographique propre à éclairer le choix de leurs lecteurs sur les publications qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, attirer leurs regards et compromettre leur bourse. Aussi, des félicitations et des remercîments nous arrivent... Très-bien! Pourtant qu'il nous soit permis, pour édifier de plus en plus le public sur l'utilité de notre œuvre, de l'initier tout à fait à notre *faire*. Il y aura enseignement et avantage pour le vendeur et pour l'acheteur : nous aurons, nous, la conscience plus nette et le cœur plus content ; *conscience* et *cœur* de critique s'entend ! Procédons.

Voici donc la *Divine* Apocalypse, qui nous arrive... en hommage, etc. Notre cœur se réjouit déjà ; on aime tant à louer ! Mais voilà que la *Divine Apocalypse* tombe des mains du confrère dans celles du critique. Or, celui-ci, fidèle à ses engagements pris vis-à-vis du public, n'écoute plus que sa conscience, et il prononce irrévocablement que ce livre ne peut être présenté aux abonnés de *la Lecture* comme un livre à..... acquérir, parce que, sans rien préjuger sur le mérite des explications *en prose* qui suivent chaque chapitre de l'Apocalypse, ce critique affirme, en sa qualité de littérateur, que la traduction *en vers* est indigne d'un sujet si élevé. Et pour justifier sa critique, il lui suffit d'une citation prise au hasard, page 48 :

> *Après cela*, j'ouïs, dit saint Jean, une voix,
> Qui sortait du temple, et disait tout à la fois
> Aux sept anges : Allez et répandez de suite
> Les sept coupes du ciel. — Le premier, au plus vite,
> Sur le monde versa sa coupe, et les mortels,
> Qui s'étaient affichés tellement criminels
> Qu'ils, etc.

Après cela, laissez-vous prendre à un beau titre, la *Divine* Apoca-

lypse!..... *Après cela*, que pouvait dire le critique que ce qu'il a dit? Heureusement il n'y a là qu'une illusion pardonnable. L'auteur de la *Divine* Apocalypse s'est laissé prendre aux charmes de cette syrène qu'on appelle la Poésie. Que de bons jugements elle a faussés! Que d'excellentes intentions elle a trompées! Racine, le grand Racine, ne disait-il pas à son fils, en lisant la *Phèdre* de Pradon : « Mon enfant, voilà un poëte, je ne suis auprès de lui qu'un pauvre versificateur! »

Aujourd'hui, nous rions de cette illusion de Racine; pourquoi M. de Lestang ne rirait-il pas aussi de celle qui l'a séduit? Il imiterait Malbranche, qui se vantait de n'avoir fait que ces deux vers dans sa vie :

Il fait le plus beau temps du monde
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Mais M. de Lestang nous dira qu'il a fait des vers... *libres*. C'est vrai, il y paraît; mais encore, qu'il nous permette de lui dire, tout en riant, qu'il a abusé de *la liberté*.

CHANTS DES RUINES,

Par M. Jules de Tournefort (1).

Nous venons à peine d'échapper à un écueil, et déjà nous touchons à un autre, bien différent, il est vrai. Nous voici en présence d'un auteur très-honorablement connu dans le monde littéraire, et particulièrement estimé et aimé par les abonnés de *la Lecture* : car c'est à M. Jules de Tournefort, qu'ils doivent d'avoir lu *les Scandales de Paris*, *le Dernier Baron chrétien*, etc. Il est donc notre collaborateur, et l'une de ces belles natures qui font du commerce des lettres un doux commerce d'amitié. Tout cela est pour nous un grand bonheur, et pour nos abonnés une bonne fortune. En effet, M. de Tournefort s'est associé à notre œuvre par toutes les sympathies du cœur, et il continue d'enrichir nos colonnes de cette littérature douce et riante, pudique et chrétienne, qui est le genre de *la Lecture*, et qui peut se poser dans le cabinet de l'homme d'étude, comme dans la chambre de l'homme du monde, sur le riche guéridon de la grande dame, comme sur l'humble table de la jeune fille.

Quand donc une main si amie nous présente un livre qu'elle-même a écrit, vous jugez de notre félicité à lire, à dévorer, en quelque sorte, ces chants sympathiques! Notre âme s'épanouit, s'exalte, s'enivre, et brûle de dire au public ses joies, ses admirations... Mais alors lui apparaît tout à coup une figure sévère, froide, impassible, qui lui crie : Arrête, je suis la Critique, et c'est en mon nom que tu vas louer un ami! un collaborateur! Le public t'absoudra-t-il? N'est-ce pas même compromettre le succès d'un ouvrage le plus estimable? — Nous frémissons en

(1) Un vol. in-12, chez Ledoyen, Palais-Royal, et au bureau du journal. Prix : 2 fr.

nous-même et nous sentons un nouvel embarras de notre position d'ami et de critique consciencieux. Hélas ! naguère nous n'avons pu louer un livre d'un confrère, parce que la poésie lui avait fait défaut, et maintenant nous ne pouvons louer un livre où la poésie la plus délicieuse abonde, parce que l'auteur est en communion avec nous dans le monde littéraire ! C'est bien fort ! car enfin notre conscience est tranquille ; le plus sévère Aristarque ne pourra s'empêcher de payer aux *Chants des Ruines* un juste tribut d'admiration. Ce sont donc absolument de pures convenances qui enchaînent notre plume ! N'importe, nous les garderons ces convenances. Mais certes, il n'y a rien au monde qui puisse s'opposer à ce qu'un livre se recommande lui-même ; et, pour se recommander lui-même, le livre de M. de Tournefort n'a besoin que d'être ouvert et lu. On nous permettra bien de le faire pour nos lecteurs !...

On s'étonne d'abord de ce titre : *Chants des Ruines*. L'auteur est allé au-devant de cette surprise, en disant dans sa préface : « Ne tenant « au passé que par les souvenirs de ses infortunes et de sa gloire, au « présent que par les rudes angoisses du travailleur, je suis libre de « pleurer sur toutes les poussières, et nul ne me contestera le droit « d'invoquer toutes les espérances ! »

C'est assez pour justifier, ou plutôt faire aimer un tel titre. Oh ! combien il doit faire rechercher un livre qui parle, dans *la langue des dieux*, des souffrances du temps révolutionnaire et des angoisses du temps présent, où tout menace de se changer en *ruines !* Mais ce luth, qui fait entendre sur ses cordes d'airain l'hymne des tombeaux, a aussi des chants de prière, des strophes à l'espérance, et des mélodies pour l'amour pudique. Ecoutez-les :

LE CHANT DU ROI GÉLIMER (page 87).

Ecoutez ! écoutez ! l'écho de la colline
A tressailli soudain,
Et la lire à la main
Le fils des rois s'avance....
De tes flots mugissants, mer, enchaîne la voix ;
Foudres, faites silence :
Gélimer va chanter pour la dernière fois.

II

Amis, plaisirs, joyeux festins, richesse :
Trésor d'orgueil par la gloire amassé,
Tout s'empressait à me verser l'ivresse....
Et voilà que tout est passé !
Bonheur ! comme une eau mensongère,
Tu t'es échappé de mon sein ;
Bonheur ! comme un lis éphémère,
Tu n'as pu survivre au matin ;
Et de la coupe enchanteresse

Je saisis les bords écumants
Quand du sort la main vengeresse
Déjà la brisait sur mes dents !
Frais aquilons, voix solennelles,
Eveillez-vous, grondez, répondez à ma voix !
Frais aquilons, portez mes accents sur vos ailes ;
Portez-les, portez-les à l'oreille des rois !

Ce chant se continue avec la même mélodie et la même vigueur à la fois, pour se terminer ainsi :

Et Gélimer s'arrête. Un son plaintif achève
Lentement de gémir,
Et, d'échos en échos, va mourir sur la grève ;
Triste, mélodieux, comme un dernier soupir.
Et, quelques jours après, vainqueur, au Capitole, etc.
. . . . . .
Le dernier des Romains, Bélisaire, à son char
Traînait le dernier roi vandale.
Et, quelques jours après, dans Rome, une ombre pâle,
Un spectre méconnu, qui semblait un vieillard,
A la face du peuple étalant sa misère,
Aveugle, implorait au hasard
Une obole pour.... Bélisaire !

Et voilà que tout est passé !... Trouvez un vers qui soit un plus mélancolique souvenir, et qui peigne mieux, dans sa rapide simplicité, le néant des grandeurs humaines !

Et pour exprimer, si je puis parler ainsi, toute la brutalité du sort, y a-t-il rien de plus saccadé, de plus strident, de plus brusque, que cet accouplement de mots durs et monosyllabiques : ....*Déjà la brisait sur mes dents ?...*

Et ce portrait de Bélisaire !... Mais j'oubliais que l'amitié m'a interdit toute critique élogieuse.... Une citation encore et dans un genre plus doux :

UNE MÈRE (page 169).

L'enfant dort au berceau, sa mère est auprès d'elle,
Et pensive, aux dessins d'une toile nouvelle
Enlace un fil de soie, et cherche à contenir
Bruit d'aiguille, et parole, et murmure, et soupir,
Son plaintif ou joyeux, que, semblable à l'abeille,
Fait bruire toujours une femme qui veille.
L'enfant, depuis hier, n'avait pu sommeiller ;
Une mouche en volant suffit à l'éveiller !....
. . . . . .
Sa mère le nommait du nom que les Archanges
Répètent, Vierge sainte, en chantant vos louanges.
La pauvre violette éclose au vent du ciel,

La voilà, sous vos pas, dès l'aurore flétrie !
Vous l'avez laissée, ô Marie !
Mourir au pied de votre autel.
C'est Dieu qui l'a voulu : gloire à Dieu seul ! Il donne,
A son gré, les fléaux, la palme et la couronne ;
A lui sont tous les temps, les êtres et les cieux;
Son bras est redoutable, et sa main tutélaire :
Il cueille une fleur sur la terre,
Il en fait une étoile aux cieux.

Il faut s'arrêter; le cadre d'une Revue est si resserré! il faut s'arrêter! et nous voudrions citer, citer toujours, tant il nous semble que ces vers d'un ami diraient plus à sa louange, que toutes nos paroles laudatives. Certes, nous n'entendons pas ici faire croire que tout soit *beau*, divin, comme s'exclame le *laudator* d'Horace; la nature poëtique de M. Jules de Tournefort participe assurément à la faiblesse de notre nature *humaine*. Mais ce que nous avons cité de son livre, si l'on craint que l'amitié nous abuse, suffit pour prouver combien ce livre de vraie poësie sera doux à lire à tous ceux qui ont pleuré, à tous ceux qui gémissent, à tous ceux qui espèrent. Ovide a composé ses *Tristes*, et Ovide a trouvé une postérité de lecteurs; les *Chants des Ruines* n'auront pas un moindre succès. L'abbé C***.

NOUVELLES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES,

Par M. l'abbé Hilaire Aubert, vicaire général de Tulle, chanoine de la métropole de Sens, deuxième édition in-18.

Peu de personnes peuvent soutenir la lecture d'un livre sérieux, scolastique, ou scientifique, c'est-à-dire composé d'idées toutes pures liées par le ciment de la logique, comme une maison ou un palais sont composés de pierres liées par le mortier. Cela s'appelle de la métaphysique, et rien n'est effrayant comme la métaphysique. Parlez-nous de la littérature, à la bonne heure; elle est à la métaphysique ce qu'un palais orné par les arts, entouré de jardins et de bosquets où chantent les oiseaux et où murmurent de clairs ruisseaux, est aux plans et aux dessins de l'architecte.

Quand donc on veut faire un livre qui soit lu, il faut le faire littéraire; quand on veut vulgariser une idée, il faut la délayer dans quelque milieu littéraire, la mêler aux feuilles et aux fleurs de quelqu'un de ces arbres plus ou moins curieux, plus ou moins intéressants, qui croissent dans le terrain de l'imagination. Car le public veut bien s'instruire, mais en s'amusant.

M. l'abbé Hilaire Aubert a compris cela, et, au lieu de faire une dissertation sur la prédication, il a fait un livre, c'est-à-dire qu'il a monté une machine complexe, qui se compose d'entretiens qu'on suppose avoir eu lieu dans des réunions ou rendez-vous à la campagne, et cela pen-

dant un séjour en pays étranger. Cette invention ne manque pas d'intérêt. Il a jeté au milieu de ces entretiens ces graves questions : Qu'est-ce que la prédication ? Qu'est-ce que le prédicateur ? Qu'est-ce que le devoir de la prédication ? A quels titres divers la prédication est-elle un droit ou un devoir pour les diverses personnes de la hiérarchie, depuis le Pape et l'Evêque, jusqu'au simple vicaire ? etc., etc. L'examen de cette discipline, mêlé aux causeries amicales, aux incidents de la promenade, aux variétés d'usages, de mœurs et de caractères, fait le fond solide d'une lecture agréable que nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs, surtout au jeune Clergé.

Ces *Nouvelles Conférences ecclésiastiques* ont déjà été livrées au public, en 1844, dans le format in-8°, avec des développements assez considérables, sous le titre de *Conférences ecclésiastiques de Malines*. Ces deux éditions, qui diffèrent un peu l'une de l'autre, se trouvent à la librairie de J. Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29.

Poésie.

LE PETIT SAVOYARD MOURANT.

O vous dont l'amitié sincère
Du malheur m'adoucit l'amertume et le poids !
Ecoutez les accents de votre Petit-Pierre,
Car il vous parle, hélas ! pour la dernière fois.

Déjà, sur mon pâle visage,
De la mort implacable est imprimé le sceau,
Et bientôt, insensible aux fleurs de mon jeune âge,
Le trépas va m'ouvrir le chemin du tombeau.

Pourtant, dans ce cœur tendre encore,
De vivre heureux un jour je nourrissais l'espoir,
Et je meurs comme un lis qui naît avec l'aurore
Et meurt avant le soir.

Lorsque l'on est si jeune, aux charmes de la vie
Il est triste de dire un éternel adieu,
Sous un ciel qui n'est pas le ciel de ma patrie ;
Ma patrie où j'appris à connaître mon Dieu !

Sans regrets cependant je quitte cette terre,
Car elle a tant de maux.... et ces maux vont finir !
Je ne regrette rien.... rien que ma pauvre mère ;
Dans ses bras je voudrais mourir !

Quand, au retour des fleurs et du printemps fertile,
La blanche paquerette émaillera les champs ;
Lorsque vous laisserez Paris la grande ville,
Pour chercher le bonheur au sein de vos parents ;
Si dans votre lointain voyage,
Que je voudrais faire avec vous,
Vous passez par notre village,
Arrêtez-vous un peu chez nous.

Allez, allez frapper au seuil de ma chaumière
Qui, modeste, se cache aux yeux du voyageur.
Vous la reconnaîtrez à son manteau de lierre,
A son vieux banc de pierre
Où je dormais jadis en rêvant au bonheur.
La porte s'ouvrira sous la main d'une femme
Qui vous demandera pourquoi je ne viens pas ;
Mais gardez-vous de chagriner son âme
En lui racontant mon trépas.
Puis, lorsque vous verrez des larmes
Lentement tomber de ses yeux,
Hâtez-vous, hâtez-vous de calmer ses alarmes,
En lui disant que je suis dans les cieux.

Prenez ce pain, que pour elle j'envoie :
En le mangeant, ma mère à son fils pensera,
Dans elle renaîtront le bonheur et la joie ;
Peut-être qu'elle sourira !...

Mais surtout rendez-lui cette croix où ma bouche
S'attache encore une dernière fois,
Et cette pièce d'or au chevet de ma couche,
Produit de mon travail pendant quatre longs mois.

Avec cet or entrera l'abondance
Sous notre toit par la paix habité ;
Et ma mère, en voyant qu'une douce existence
Peut encore lui rendre un rayon de gaîté,
Donnera quelques sous pour acheter un cierge
Que, le dimanche après votre retour,
Elle fera brûler sur l'autel de la Vierge
En répandant quelques larmes d'amour.

Mais je sens que mon heure approche,
Et bientôt, par ses sons dans les airs répandus,
La funéraire cloche
Annoncera que votre ami n'est plus.

Lorsque j'aurai quitté cette couche dernière
Pour aller au lieu du repos,
Faites-moi déposer auprès de mon vieux père,
Sous le cyprès aux longs rameaux.

Lorsque le soir ramenant le silence
Du jour suspendra les labeurs,
Sur ma tombe venez, venez en ma présence
Répandre quelques pleurs.

Et moi qui vais entrer dans la sainte patrie :
Car, encor cette nuit,
Dans mon sommeil un ange me l'a dit ;
Et moi, de mes amis, jusqu'aux pieds de Marie,
Je garderai la mémoire chérie.
Non, je ne vous oublierai pas,
Et la Vierge, du Petit-Pierre
Ecoutant la douce prière,
De sa main conduira vos pas.

Que sans cesse en vos cœurs règne cette innocence
Pure comme le ciel de nos vallons fleuris ;
Et puis un jour, je meurs avec cette espérance,
Nous nous reverrons tous au sein du paradis.

On dit qu'il est bien beau ! je ne puis vous le dire ;
Je n'ai point encor vu ce séjour éternel !
Mais bientôt, oui, bientôt.... Ah ! je le sens.... j'expire....
O mes amis !... ma mère !... au revoir.... dans le ciel !...

A. M.

Pensées, maximes, réflexions morales, jugements et paradoxes,

Recueillis de la conversation des contemporains illustres, par un homme du monde (1).

On croit assez généralement que les gens d'esprit ne s'inquiètent pas des affaires des sots. Erreur grossière ! Ce sont bien plutôt les imbéciles qui ne daignent pas trouver les grandes affaires des gens d'esprit dignes de la moindre attention. (Joux.)

Nous affectons de la générosité à épouser les querelles des autres, pour cacher qu'en ce point nous ne faisons que suivre l'impulsion secrète de nos haines personnelles. (Cte Molé.)

(1) Voir la livraison du 15 août, p. 260.

L'esprit est comme la fortune ; ce n'est pas toujours aux plus dignes qu'il échoit en partage. (Mme Récamier.)

Les femmes sont comme les cerises : on choisit jusqu'à la dernière.
Scribe.)

L'homme qui a beaucoup pensé arrive à un moment où, se sentant incapable de considérer et de développer séparément les vérités diverses dont l'ensemble a frappé son esprit, il prend le parti de les lier violemment en un seul faisceau. Cette opération une fois accomplie, son orgueil la présente sous le nom ambitieux de système; mais elle n'en marque pas moins la faiblesse et les bornes du génie humain.
(Fortia d'Hurban.)

Il n'y a rien comme la colère pour faire parler un homme d'abondance de cœur. (Armand Carel.)

Nous nous croyons toujours un peu plus riches quand nous avons découvert un défaut chez quelqu'un. (Mélanie Waldor.)

Il faut encore savoir être poli avec discrétion ; la civilité trop puérile finit par devenir malhonnête. (Maxime de Villemarest.)

Nous avons si peu de vertu et tant de vanité, que nous nous passons plus volontiers de l'approbation de notre conscience que des applaudissements du monde. (Michelet.)

Notre sagesse a beau calculer les accidents de la vie, en fin de compte elle se trouve toujours en face du plus grand de tous, appelé la mort, et qu'il ne lui a pas été donné de prévenir. (Reboul de Nîmes.)

Il n'est de pire supplice pour celui qui a de l'ambition que de ne pas savoir s'en servir. (Béranger.)

Ce qui gâte la vertu de beaucoup d'honnêtes gens, c'est qu'ils ne possèdent pas certaines petites qualités dont sont pourvus les coquins.
(Mlle Mars.)

Bien des femmes seraient restées vertueuses toute leur vie, si elles avaient pu résister à la tentation d'être les rivales heureuses de leurs voisines. (Mélanie Waldor.)

Il y a des gens qui, sous prétexte de franchise, poussent l'indécence jusqu'à nous montrer le fond de leur cœur.
(Mme Emile de Girardin.)

Il y a des hommes que le luxe de leur table et la science de leur gloutonnerie ont fait passer à la postérité ; et, chose singulière, ce sont de pauvres diables qui le plus souvent se sont chargés de chanter dans une prose à jeun et une poésie famélique la gloire de ces très-nobles et très-illustres pourceaux. (Le marquis de Cussy.)

Il n'y a au monde que deux espèces d'hommes qu'il est à peu près impossible de débusquer de leurs opinions, les grands esprits et les grands sots : chez les premiers, toute idée devient un système ; chez les seconds, la moindre lubie se change en fanatisme (Madrolle.)

C'est une grande science pour la conduite des hommes que celle des périphrases. (Duc de Valmy.)

Tout despotisme qui ne se fait pas supporter est un despotisme sans intelligence ; le peuple le plus naturellement rebelle est toujours disposé à se soumettre au tyran qui sait lui persuader qu'il a pour lui l'habileté et la force. (Bugeaud.)

Nous ne sommes courageux en beaucoup d'occasions que parce que nous n'osons pas avoir peur. (Persil.)

Le tact c'est la conscience de l'à-propos. (De Broglie.)

NOUVELLES.

On lit dans le *Spectateur de Dijon :*

« Les quelques lignes qu'on va lire ne nous ont point été adressées ; bien qu'elles ne fussent pas destinées à la publicité, l'ami auquel le Père Lacordaire les a écrites prend sur lui de nous communiquer ce nouveau témoignage des sentiments du Clergé français envers Pie IX.

« J'ai revu Rome, j'ai vu Pie IX. Vous me demandez ce que je pense de lui, de ses réformes, de ses adversaires et de ses partisans ; je ne demande pas mieux que de vous satisfaire, ayant la vieille habitude de vous confier mes pensées, toutes les fois que le bon Dieu m'en donne l'occasion.

« Pie IX est la bonté, la sincérité, la douceur, la simplicité, le calme en personne. C'est, de plus, une âme ferme. Au milieu de ce déluge de conseils et de prédictions, le Pape paraît serein et sûr de lui-même ; il compte sur Dieu et sur son peuple, peuple droit, honnête, sincère, *profondément attaché à la religion,* et qui donne en ce moment au monde entier le spectacle persévérant d'une docilité virile, d'une reconnaissance pieuse et sans tache, d'un admirable discernement de ses vrais intérêts.

« La papauté était entre deux abîmes : l'Autriche et le radicalisme italien. Pie IX a regardé à droite et à gauche ; il a trouvé dans son cœur et dans sa foi une route entre les deux écueils. Il a voulu *de son propre mouvement,* et avec une invincible sincérité, correspondre aux besoins de son peuple ; et seul, sans appuis diplomatiques, il a rencontré, dans les entrailles mêmes de ses enfants, toute la force qu'il lui fallait pour leur faire du bien.

« L'accord entre le peuple et le souverain est à son comble. Rien ne peut peindre Rome en ce moment. C'est une fête qui dure depuis dix-huit mois, fête religieuse et nationale tout ensemble, où tous les sentiments les plus chers à l'homme ont leur place, leur expression, leur élan, *leur silence.* Pour moi, je ne puis croire à une triste issue d'un si beau mouvement : Dieu est là. Toute l'Italie, avec des nuances, est sous le même charme ; Pie IX règne d'un bout à l'autre de la péninsule. Ces

choses-là ne sont pas de l'homme tout seul. Jésus-Christ a voulu montrer une fois ce qu'est une révolution chrétienne, et il ne pouvait donner aux nations et aux rois un plus salutaire exemple.

« H.-D. LACORDAIRE. »

— La lettre que Mgr l'Evêque de Digne a écrite au R. P. Ventura a produit à Rome l'effet que cette noble et grande parole d'un évêque français produit toujours, lorsqu'elle exprime des sentiments si élevés et si purs. L'opinion publique à Rome s'est émue, comme elle l'avait fait déjà lors de l'apparition du beau Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, de cette manifestation éloquente; elle a compris que, si les peuples ont peu à espérer du concours et de la protection des gouvernements humains, ils ont tout à attendre de l'Eglise, dont les représentants les plus illustres viennent se grouper autour du Pasteur commun.

— Le chapitre de l'église métropolitaine de Paris vient de faire une nouvelle perte. M. l'abbé Jean-Baptiste-Louis de Sambucy-Saint-Estève, chanoine titulaire de Notre-Dame, vicaire général et chanoine honoraire de Rodez et de Saint-Brieuc, chevalier de Malte, ancien conseiller d'ambassade et secrétaire du Sacré-Collége pour la France à Rome, est décédé le 30 octobre, à Paris, dans sa soixante-dix-septième année.

M. l'abbé de Sambucy avait été le premier maître de latinité de feu Mgr de Quélen. L'illustre Prélat, en le nommant au canonicat de Notre-Dame, dit avec sa grâce ordinaire, en s'adressant au chapitre métropolitain, lorsque celui-ci vint le remercier au nom du Clergé de Paris : « C'est votre Archevêque pauvre qui vous a donné pour collègue son ancien maître, que les révolutions avaient rendu encore plus pauvre que lui. » En effet, depuis 1830, M. l'abbé de Sambucy avait perdu la modeste pension que la Restauration lui avait accordée pour ses services rendus à l'Eglise.

— *L'Univers* enregistre, chaque jour, les offrandes qui sont offertes au trésor pontifical. Nous ne saurions trop applaudir à cette manifestation de dévouement au Père commun de tous les fidèles. Sa Sainteté Pie IX, ayant daigné témoigner que les offrandes qu'on lui adresse lui sont agréables, nous serons heureux de pouvoir recevoir celles que nos amis pourraient nous envoyer. Nous nous empresserons de les remettre à S. Ex. Mgr le Nonce, qui les enverra à leur destination. Il n'est pas un prêtre, pas un chrétien qui ne se fasse un bonheur de donner à l'immortel Pie IX cette marque de son respectueux et filial dévouement.

— Mgr l'Archevêque de Paris a publié une *Lettre pastorale* qui confirme la condamnation portée contre *la Voix de la Vérité,* par son Mandement du 20 août. M. Migne s'est soumis purement et simplement à cette Lettre pastorale et au Mandement qui lui a donné lieu. L'indulgent Prélat s'est alors empressé de lever les censures qu'il avait portées contre le journal. Nous regardons donc cette malheureuse affaires comme entièrement terminée.

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.

LA LECTURE.

A NOS BIENVEILLANTS AMIS ET LECTEURS.

Six années se sont écoulées depuis que *la Lecture* a paru dans le monde littéraire. A cette époque où tant de feuilles publiques ont le sort des feuilles d'automne, c'est un beau baptême, que celui du temps ! il atteste le succès passé et présage le succès futur. Nous venons donc à la fin de cette année, la première que la nouvelle direction a parcourue, féliciter et remercier tout à la fois, au nom de la religion et de la bonne littérature, ceux qui ont bien voulu appuyer notre œuvre de leur patronage, et ceux qui ont concouru par leur talent à la faire prospérer. Entre eux et nous il y a des liens naturels aussi doux que sacrés, car notre but à tous est de faire rayonner dans les intelligences ces splendeurs du beau et du vrai, qui récréent, qui soutiennent les âmes dans le beau, et les rendent meilleures. Voilà ce que nous avons tous compris et senti profondément ; voilà le cachet qui distingue *la Lecture*, qui l'a rendue et la rendra plus que jamais populaire et florissante. Car aussi bien, nous sommes loin de nous abuser sur les témoignages de bienveillance que nous avons reçus ! Nous avons, grâces à Dieu, l'intelligence du cœur et de la raison, et nous comprenons parfaitement la signification et la portée des encouragements donnés à nos efforts. On a voulu nous prouver que l'on nous savait gré d'avoir affronté courageusement une année d'épreuve. En effet, l'année était critique ! L'administration de *la Lecture* était en désarroi, par suite de la captivité de l'ancien directeur ; il y avait dans le service un grand arriéré à couvrir. Nous avons fait tête aux difficultés de tous genres ; nous avons publié les numéros en retard des trois premiers mois de l'année ; nul sacrifice ne nous a coûté pour compléter les travaux commencés, ainsi que nous continuerons de le faire. Enfin, notre exactitude à paraître au temps fixé ne s'est point démentie. Nos lecteurs et nos abonnés ont su tout cela, et ils ont été indulgents pour la nouvelle direction ; ils savent, au surplus, qu'il y a un noviciat en tout, dans le journalisme comme dans le reste, et, bien que l'on soit animé des meilleures dispositions, bien que l'on soit sûr de ses idées et de ses principes, ce n'est pas trop de quelques mois pour étudier et apprendre la manière de les appli-

quer avec fruit. Oui, ce n'est que lorsqu'il s'est établi une communion d'idées et de sentiments entre ceux qui lisent et ceux qui écrivent, lorsqu'on a essayé les routes qui mènent aux cœurs et aux intelligences, que des journalistes peuvent connaître la meilleure voie à suivre, et présenter les améliorations principales vers lesquelles ils porteront leurs efforts. Jusqu'ici donc, — nous le confessons sans fausse délicatesse, — nous n'avons pu, en quelque sorte, qu'essayer pour *la Lecture* l'instrument de la publicité; c'est à partir de cette année surtout que nous comptons nous en servir plus convenablement, formés que nous sommes par l'expérience.

Sans nous arrêter aux heureux changements qui, par le charme d'une rédaction plus soignée, plus variée, plus littéraire en un sens, répondront mieux au genre du journal, nous avons hâte de signaler à l'attention et à l'intérêt de nos abonnés et amis, les innovations qui doivent assurer à *la Lecture* toute son importance, toute sa prospérité.

La Lecture, pour échapper aux droits énormes du timbre, s'était renfermée dans les questions religieuses, philosophiques, historiques, littéraires; mais ses allures ne laissaient pas que d'être gênées, ne pouvant toucher à la politique, et traitant néanmoins des matières qui s'y rattachent toujours par quelques points; et puis, quel autre intérêt que l'intérêt politique est aujourd'hui plus palpitant, plus vivace, plus cher? Nous n'avons donc pu hésiter entre le sacrifice imposé par la loi du fisc, et la liberté pleine et entière de donner à toutes nos idées, à tous nos principes, le développement nécessaire. Nos abonnés, nos amis sauront apprécier ce dévouement. Mais, disons-le tout d'abord, disons-le haut, *la Lecture*, en payant le droit de juger la politique, n'entend en aucune façon subir le vasselage du pouvoir ou des partis; elle ne connaît que Dieu et la vérité, et les saintes traditions du passé se conciliant avec le progrès des véritables principes politiques-catholiques. Nous avons inauguré cette politique nouvelle dans *la Voix de l'Eglise*, et notre bonheur a été grand de la voir consacrée par l'immortel Pontife suscité de Dieu pour régénérer cette science, qui est aussi un don du ciel, mais qui a été faussée par le pouvoir et dénaturée par le philosophisme. Comme Français, comme catholique, chacun étant appelé à prendre une part quelconque d'intérêt de cet immense mouvement d'idées politiques-religieuses, ne saurait s'entourer de trop de lumières. Un journal de ce genre a donc une double utilité pour le public.

Fait remarquable! les mêmes journaux qui ont travaillé à déshonorer notre politique, déshonorent également notre littérature. Vraiment, il faut être doué d'une audace infernale pour dire si clairement qu'on veut la mort de la société! Eh! que manque-t-il donc à certains auteurs, à certains feuilletonistes de notre époque, pour avoir droit à la peine capitale? N'ont-ils pas tué bien des âmes? n'ont-ils pas mis le feu à toutes les passions qui, allumées une fois, embrasent la cité des intelligences? Nous en appelons aux magistrats, aux pères de famille, aux mères sur-

tout, à ceux-là mêmes qui écrivent des romans, des feuilletons, etc... : car ils ne les laissent point lire à leurs fils, à leurs filles. Impossible pourtant de soustraire aux regards ces œuvres de corruption ; les précautions sont si bien prises pour les faire circuler dans toutes les mains, que la plus grande prudence, l'amour maternel lui-même, se trouvent en défaut.

En face d'un si grand mal, peut-on parler encore de l'avantage qu'il y aurait pour les hommes d'étude à être édifiés sur la valeur des ouvrages qui nous inondent de toutes parts ? C'est quelque chose pourtant lorsqu'on connaît les piéges de certains prospectus, espèce de guet-apens tendus à nos bourses.

Il y a donc utilité incontestable à signaler les bons et les mauvais livres ; il y a surtout urgence et devoir à venir au secours de la société se mourant par le poison des lectures, en écartant tout ce qui peut corrompre le goût et les bonnes mœurs, et en fournissant à l'esprit un aliment sain et agréable. Tel est le but principal de la *Critique bibliographique,* revue distincte, précédemment annoncée, qui sera envoyée à tous nos abonnés sans augmentation de prix (1). Il nous reste un mot à dire sur la manière dont nous comprenons cette tâche importante. Les bulletins bibliographiques ne contiennent qu'une longue nomenclature de volumes, et se contentent, pour les deux tiers de leur cadre, de ces formules faciles et expéditives, *ce livre est bon, bien écrit ; il aura du succès, etc...*, ou bien ils affirment le contraire. Rien d'aride, de fastidieux, comme ces appréciations magistrales ; nous disons plus, rien de plus traître parfois : car enfin, en supposant que le critique ne se trompe point sur la valeur intrinsèque d'un ouvrage, l'acheteur ne peut le croire sur parole. Il y a une valeur relative à ses goûts, à ses idées, à ses intentions particulières, et il tient, avant tout, à orner sa bibliothèque de ce qui convient à lui, qui paie. Bon ou mauvais pour les autres, un livre n'est digne d'être rejeté ou acheté par lui qu'autant qu'il peut juger par lui-même s'il remplit ses vues. Ce sont ces raisons d'agrément et d'utilité relatives qui nous engagent à laisser dans un complet oubli tant de productions peu dignes de voir la lumière, et à réserver pour les ouvrages seuls importants par leur actualité, ou par le mérite de la composition, le charme et toute l'étendue d'un examen raisonné et appuyé de citations nombreuses, afin que chacun ait en quelque sorte le livre sous les yeux, et qu'il puisse l'apprécier à son point de vue. Tel est le cachet particulier de notre *Critique*, laquelle s'étendra à toutes les productions de l'esprit, romans et pièces de théâtre mêmes. Ne faut-il pas qu'elle satisfasse à tous les goûts, à toutes les exigences de l'époque, afin de porter la lumière partout, et de tout faire servir au triomphe de la religion, de la morale et de la bonne littérature ?

Tenir nos lecteurs au courant du mouvement religieux, philosophique, scientifique et littéraire de l'époque, en faire connaître les phases

(1) La *Critique bibliographique*, prise séparément, 6 fr. par an.

par les ouvrages et la critique raisonnée de ces ouvrages où ce mouvement se manifeste ; opposer à des romans licencieux, immoraux, des écrits chastes et non moins agréables par le style et le fond des idées ; parler de théâtre, de nouvelles, etc., pour ramener les esprits légers aux règles du bon goût et de la morale ; démontrer l'accord qui s'établit entre les sciences naturelles et la révélation ; retremper la politique dans les eaux bienfaisantes du catholicisme ; constater et faire ressortir l'influence de la religion sur les mœurs, les arts et la littérature ; rehausser le Clergé aux yeux des peuples, en montrant quelle est sa mission divine ; parler de sa position sociale, de ses droits, de ses vœux et de ses besoins ; aborder toutes les hautes questions d'enseignement, de liberté religieuse, etc., et en tout et partout ne point oublier que notre journal s'adresse à toutes les intelligences, à tous les goûts ; que, par conséquent, il doit viser constamment à la variété, à la clarté, à l'agrément. Cette tâche est vraiment belle, mais bien délicate ! Elle nous eut arrêtés, si nous n'avions compté fermement sur l'appui de Dieu, sur le concours de nos amis et de tout ce qu'il y a d'hommes fidèles à la foi de leurs pères, et jaloux de la gloire littéraire de la France.

En face de nouveaux frais de rédaction, de timbre et de port, frais assez lourds qu'entraîne notre nouveau mode de publication, nous eussions pu nous croire autorisés à demander à nos abonnés, à nos amis, d'y contribuer par une légère augmentation dans le prix de l'abonnement ; nous n'en ferons rien : on sait déjà que *la Lecture* et *la Voix de l'Eglise* sont une œuvre toute de sacrifice et de dévouement. A nos yeux, c'est le moment d'en donner une nouvelle preuve. Notre caractère, nos principes sont placés trop haut pour les abaisser aux calculs de l'époque, aux annonces et aux réclames complaisantes et largement rétribuées, au charlatanisme, enfin, de la presse marchande.

La seule chose que nous ambitionnons, la seule chose que nous demandons à Dieu, pour nous, c'est que nos abonnés, nos amis nous restent fidèles ; c'est que pour eux, l'année nouvelle soit douce et prospère ; c'est que pour tous, nous nous montrions, chacun dans sa sphère, les soutiens, les propagateurs d'une œuvre qui nous est commune et chère à tous.

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE.

HUITIÈME ARTICLE (1).

Partialité du second article de la Déclaration. — Il ne peut être raisonnablement classé parmi les libertés de l'Eglise gallicane.

On a droit d'être surpris et affligé de la conduite que tinrent, à l'égard du Saint-Siége, les Evêques assemblés en 1682.

(1) Voir la livraison du 15 novembre, p. 229.

Dans le premier article de leur fameuse Déclaration, ils entourent et garantissent l'autorité du prince temporel d'un rempart si puissant, qu'ils veulent la mettre à l'abri de toute espèce d'atteinte que pourrait méditer jamais l'autorité ecclésiastique : ce qui était clairement supposer que l'autorité ecclésiastique, qui n'est ici autre chose que celle du Pape, avait été ou pouvait devenir injuste à l'égard du prince.

Mais, quand il s'agit de l'autorité du Pape, on ne dit pas un seul mot pour la défendre ; rien qui rappelle l'obéissance qui lui est due. La sainte Ecriture, qui avait été citée avec tant de profusion et d'affectation en faveur des rois, se tait absolument en faveur des Souverains-Pontifes. On les livre avec une sorte de dédain à la discrétion des conciles, sans même paraître se préoccuper des circonstances, où ces assemblées seraient transformées en vrais *conciliabules*, comme il est arrivé à Bâle, où le vertueux Eugène IV est déposé par une poignée de factieux. Encore, s'il faut le dire franchement, l'assemblée de Bâle montra-t-elle plus de déférence, dans son langage, à l'égard du Pontife romain, que le Clergé de France, puisqu'elle reconnut « qu'il avait été *seul* appelé à la pléni-« tude du pouvoir ; que la dignité de Chef de l'Eglise, de Vicaire de « Jésus-Christ, ne lui venait pas des hommes, ni des conciles, mais du « Sauveur lui-même qui l'avait établi le Pasteur des chrétiens, le dépo-« sitaire des clefs du royaume des cieux, le fondement sur lequel avait « été bâtie l'Eglise. »

Je remarque en second lieu qu'on ne peut donner qu'une intention suspecte à la fantaisie de placer au rang des *libertés de l'Eglise gallicane* un article qui ne saurait leur appartenir. Je m'en rapporte, à cet égard, au savant de Marca, dont l'autorité, sur ce point, ne saurait être récusée par personne. « Ceux, dit-il, qui veulent rendre nos libertés odieuses au « Souverain-Pontife, cherchent surtout à lui persuader qu'elles n'ont « d'autre appui que dans l'affaiblissement de la dignité du Siége aposto-« lique, et dans la prétendue dépendance du Pape à l'égard du concile « général ; mais je n'ai pas à m'arrêter sur cette fausse règle dont se « préoccupent sensiblement les Romains, et qui assurément ne nous « regarde en aucune manière. Que le Souverain-Pontife soit l'égal ou « le supérieur des conciles généraux, que nous importe ? La seule chose « qui nous intéresse, et que l'on examine en France, c'est de savoir si « une nouvelle constitution ou un nouveau rescrit est dans l'intérêt ou « au détriment de ce royaume. » (*De Concordiâ*, lib. III, c. VII, n° 1.)

Je remarque, en troisième lieu, que ce second article est bien timide : il n'a pas une allure franche, et il est singulièrement embarrassé. C'est un langage de gens qui ne voudraient pas qu'on les envisageât comme des ennemis, mais qui n'ont pas non plus la sérénité des vrais amis. On dirait des enfants mutins qui ont tort, et qui voudraient avoir raison ; ils s'embrouillent de telle sorte, que ce qu'il y a de plus clair dans ce qu'ils disent, c'est qu'ils sont mécontents, et veulent chagriner leur père. Mais entreprenez de leur répondre, vous vous perdez dans un dé-

dale; ce dédale vous présentera partout des ennemis armés; ces ennemis armés se changeront en spectres, aussitôt que vous vous mettrez en devoir de les combattre. Ils seront à droite, quand vous les poursuivrez à gauche; ils seront devant, quand vous les croirez derrière. Je ne veux pour preuve de ce que j'avance que les milliers de volumes qu'a fait naître ce malencontreux article de la Déclaration. En vérité, je ne me persuaderai jamais que la doctrine de Jésus-Christ et de l'Eglise s'énonce de la sorte. Mais, il faut bien le dire en même temps, si l'auteur de la Déclaration a tendu un piége à ceux qui ont voulu le redresser, il s'est dressé à lui-même des embûches qui l'enlacent à chaque pas. Je plains le grand Bossuet employant plus de vingt ans de sa vie, je ne dis pas à faire triompher les quatre articles qu'il avait préparés peut-être dans une demi-journée, mais à établir qu'on pouvait les tolérer ou les croire, sans cesser pour cela d'être catholique.

Avant de soumettre à un nouvel examen ce second article de la Déclaration, voyons si la doctrine qui s'y rapporte présente, dans la sainte Ecriture, les mêmes obscurités. Je ne m'étonnerais pas que mes religieux lecteurs préférassent s'en tenir aux vérités qui vont rejaillir, si je ne m'abuse, du dialogue qui suit, que de s'enfoncer dans les ténèbres d'une discussion qui n'offre, à chaque pas, que des incertitudes ou des abîmes.

Commençons néanmoins par dire que, quand il est question dans le saint Evangile des prérogatives du chef de l'Eglise, les expressions en sont tellement claires, qu'il faut avoir l'esprit préoccupé pour n'y pas voir une doctrine directement opposée à celle de la Déclaration de 1682; et cela, même sans avoir recours à la tradition et à l'enseignement des Pères et des conciles, qui corrobore l'interprétation toute naturelle qui se présente à l'esprit d'un lecteur impartial. Qu'il veuille donc suivre attentivement les *demandes* et les *réponses;* je lui offre ce petit travail avec d'autant moins d'inquiétude, que je le soumets, comme tout ce que j'ai jamais écrit ou pourrais écrire, au jugement du Saint-Siége, qu'on ne me soupçonnera pas, je l'espère, de vouloir jamais décliner. Personne, ce me semble, ne peut lui vouer une obéissance et une soumission plus aveugles, plus absolues, plus entières et plus heureuses. C'est le premier interlocuteur qui fait ordinairement les *demandes;* je l'indiquerai donc par la lettre initiale *D,* comme le répondant sera annoncé par la lettre *R*. Pour ne pas faire naître la confusion, le premier et le second personnages seront toujours indiqués de la même manière, alors même que le second prendra le rôle du premier et *vice versâ*.

L'abbé ***, ancien vicaire général.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'HOMME DE LETTRES DU JOUR.

Les révolutions successives qui ont bouleversé et changé notre société politique, ont singulièrement influé sur notre société littéraire! Il y aurait, à ce sujet, tant de belles choses, tant de choses nouvelles à dire; mais je restreins ma thèse (le cadre d'une revue m'y force) à cette catégorie d'auteurs, qu'on appelle communément hommes de lettres.

Voyez d'abord comment, pour s'associer allègrement au mouvement social, qui court sur les ailes de la vapeur, *notre amant* des belles-lettres a rejeté une énorme partie de son bagage d'autrefois. Sous Louis XIV, il n'était étranger ni à la science, ni même à la grave théologie. Aujourd'hui, il s'est rendu tout à fait distinct du savant, et par ses travaux et par son caractère. Jadis il vivait d'ordinaire sur la cassette du roi, ou sur celle d'un Mécène, quand la table *de l'ordre* ne se dressait pas devant lui; et enfin, son monde à lui, c'était sa cellule ou un cabinet poudreux. De nos jours, cet ancien ami de la solitude, du silence et de la pauvreté, trône volontiers dans un salon et *ailleurs*, rejette toute position officielle, brise toute chaîne dorée, tant il adore sa liberté; mais il se laissera volontiers enchaîner aux sinécures, aux marchés chanceux de la librairie : car il aime par-dessus tout l'argent. Toutefois, c'est justice à lui rendre, il aime cet argent pour la dépense, et, malgré certaine faiblesse, hélas! trop commune parmi nous, il se montre très-accessible aux sentiments généreux, et très-facile dans le commerce de la vie. Le savant, au contraire, a conservé quelque chose de ses manies antiques, qui ressemblent un peu à la vie monacale; mais, nonobstant cette rouille du passé, il chérit, à l'égal de la science, l'or, les gras emplois, les honneurs, et très-souvent l'intrigue. O révolutions, que vous changez les caractères!

Mais le changement le plus caractéristique, qui se soit opéré dans le monde littéraire, porte principalement sur les œuvres d'esprit et sur la renommée qu'elles procurent. Ainsi l'homme de lettres joue au succès, comme l'on joue à la bourse, au risque de ruiner d'un seul coup sa fortune et sa réputation, s'il en a, ou s'il doit en acquérir. Or donc, toutes ses chances, tout son espoir sont jetés au hasard, et ne reposent que sur les spéculations de librairie, sur les affiches monstres, sur les réclames largement rétribuées, sur la camaraderie, et, chose plus déplorable encore, sur la prostitution d'un talent, appliqué à flatter les mauvaises passions du moment. C'est avec cette noble et haute intelligence d'exploitation littéraire, que nos Eugène Sue, nos Alex. Dumas, nos Michelet, et, hélas! nos Lamartine, courent après le lucre et les succès artificiels. Sans doute l'or tombe en rouleaux dans les poches de ces *rois* littéraires; et ces nombreux hommes de lettres, qui se précipitent à leur

suite, aussi aventureux, mais moins habiles ou moins fortunés, se meurent de faim et du désespoir de rester *inglorieux*. Mais, ô justice providentielle! l'or de la prostitution du talent s'échappe des mains qu'il souillait, et les châteaux et les villas se vendent, même après la plus riche moisson littéraire! Et les belles-lettres, ces filles du ciel, données à la terre pour rendre les hommes meilleurs, et non pour les corrompre, sont vengées et sourient d'un regard plus doux à leurs véritables adorateurs.

Reste la renommée!... Il est vrai, une grande rumeur gronde autour de l'homme de lettres asservi aux caprices d'une popularité factice et mensongère. Au milieu de bruits confus et formidables, nous distinguons les mots de gloire, de postérité, d'immortalité. Tandis que Racine et Bossuet seront discutés, que le mérite d'Athalie et du Discours sur l'histoire universelle, sera mis en question, que des écrivains, restés fidèles aux traditions du grand siècle, planteront leur vieux drapeau au milieu d'une mêlée tumultueuse, au bruit de la tempête populaire, MM. Ponsard, Michelet, Alexandre Dumas, etc..., vogueront à pleines voiles sur un océan de louanges!... *Méranie, la Reine Margot, l'Histoire de la Révolution française, les Girondins,* seront prônés par les habiles, applaudis, achetés, dévorés par ce peuple d'étudiants, d'épiciers, de petites dames et de portiers!... Comédie que tout cela!... Parodie et caricature de la vraie renommée!

Cependant, il n'y a là rien qui puisse décourager l'homme de lettres, dont la vie est vouée au culte de la poésie et de la vraie littérature. Le temps est un grand *justicier,* même pour les œuvres d'esprit. Est-ce qu'à l'égal de Racine ne fleurissait pas jadis le *grand* Pradon? Boileau n'avait-il pas besoin, pour consoler son ami, de *soulever l'équitable* avenir? Qui pourrait, qui voudrait aujourd'hui lire une scène de *la Phèdre* de Pradon? Mais, sans remonter d'un siècle, n'avons-nous pas connu des noms, dont la renommée, éclatante hier, est aujourd'hui presque entièrement éclipsée? Cependant, à tout prendre, cette renommée n'était pas moins légitime que celle de nos grands auteurs, qui ont, de plus, le tort grave de courir après l'or et le bruit, en mendiant une fausse et honteuse popularité. Soyons-en sûrs, les cadets auront le sort de leurs aînés. Dans dix ans, ce sera à peine si quelque érudit aura conservé le titre du *Chevalier de Maison-Rouge, du Prêtre et de la Famille,* des *Girondins* mêmes, etc... Voyez plutôt, deux ans ne se sont point encore écoulés, et déjà se perd dans les solitudes de l'oubli ce pimpant, ce spirituel, cet anti-jésuitique *Juif-Errant*...

Qu'est-ce donc que la renommée qui bruit au milieu de nos discordes politiques? Quel homme de lettres peut être fier des louanges qui retentissent aujourd'hui à ses oreilles? Celui-là, qui a compris que la vraie gloire, la gloire solide et durable, vient lentement, s'achète au prix des plus rudes sacrifices, et non avec des adulations politiques. Folie donc, que de prendre l'improvisation pour la création, et de vouloir donner

comme une marque de supériorité une fécondité maladive, qui enfante sans terme et sans repos! Déception amère de se laisser bercer par les louanges d'une foule égarée! Honte et remords d'acquérir l'or et la renommée en flattant les passions politiques désordonnées! Qu'on le sache bien, le temps ne respecte point ce que l'on a fait sans lui; l'œuvre enfantée à la hâte meurt rapidement. Les grandes âmes, les esprits puissants, qui ont conscience de leur force et de leur valeur intellectuelle, savent qu'ils doivent attendre patiemment, dédaigner la vogue et l'or qu'elle procure; la vogue passe avec les passions frénétiques qui la donnent; elle passe, semant derrière elle ruines et débris, et laissant ses idoles dans la boue... La véritable gloire, la vraie popularité soulèvent lentement ceux qui se confient à leurs flots, mais les portent sûrement jusqu'à la postérité la plus reculée. Puissent nos hommes de lettres le comprendre!

L'abbé CORGIÉ,
Curé de Riorges, diocèse de Lyon.

LES SCANDALES DE PARIS.

DEUXIÈME VOLUME (1).

IV

Un cri aigu résonna, suivi d'un affreux hurlement. Le Syrien, épouvanté, souleva la draperie. La chambre était déserte. Un corps gisait à terre. Soliman s'approcha et reconnut Moriceau, qui, la poitrine ouverte, se tordait, inondé de sang, dans des convulsions atroces.

— Elle a frappé au cœur! — disait-il d'une voix profondément funèbre. — Je suis seul!... Mourir sans pitié, sans secours!...

Il aperçut Soliman et se rejeta en arrière comme à l'aspect d'un fantôme. Puis il rendit un éclat de rire sourd, saccadé et terrible.

— Sans remords et sans crainte! ajouta-t-il d'une voix pareille au dernier rugissement d'un tigre.

Il se débattit follement entre les bras du Syrien, retomba lourdement sur le sol, et ferma les yeux pour ne plus les rouvrir.

Un tel spectacle ne manqua point de produire sur le jeune homme une étrange impression. Soliman néanmoins n'avait pas été élevé dans les usages et les idées de la civilisation européenne. Il se rappelait plus d'une tête d'esclave tombée sous le cimeterre domestique. Grâces aux lumières dernièrement acquises, poignarder de sa main un faux ami lui eût semblé chose illicite, bien plus que révoltante. Dans son esprit, la criminalité d'un meurtre se subordonnait aux motifs. Il ne témoigna

(1) Voir la livraison du 15 octobre, p. 313. — La suite sera donnée sans interruption.

donc ni l'effroi, ni l'horreur. Son parti fut pris en un clin d'œil. Après s'être assuré que Moriceau avait cessé de vivre, il songea à effectuer promptement la retraite. Il se souvenait parfaitement des suites de sa déclaration lors de la mort de Caudebras. Il profita de cette leçon récente, et, sachant bien que la justice des nations éclairées ne se montre rien moins que philosophe en de semblables rencontres, il résolut d'éviter à tout prix de passer cette fois pour un assassin ou un fou. Tout secours était d'ailleurs inutile à la victime, et le premier témoin pouvait, en présence des faits accomplis, s'armer des preuves les plus manifestes qui jamais aient éclairé la religion d'un tribunal. Il prêta l'oreille, n'entendit aucun son. Le logis semblait désert; la fuite, si dangereuse qu'elle fût, s'offrait pour unique voie de salut. Mais les doigts du Syrien étaient ensanglantés; les déchirures de son vêtement attestaient au besoin une lutte; il portait, par habitude, un poignard, et par accident des bijoux. Le moindre obstacle se changeait en péril; un regard, un bruit de pas, serait le signal de sa perte. Soliman comprit qu'il jouait sa tête, et ne se fit scrupule d'aucune des précautions nécessaires à détruire les indices. Il essuya ses mains aux rideaux, au moyen de son arme, tailla les restes de son habit de façon à constituer une veste ronde, brûla son chapeau, et sortit lestement. Il se dirigea sans encombre à travers le dédale de toits, de greniers, d'escaliers et d'échelles, et se retrouva sain et sauf dans la rue Neuve-Saint-Médard. Nul ne parut s'inquiéter de son travestissement grotesque. Il s'efforça d'affecter l'aisance un peu débraillée d'un jeune drôle en belle humeur, et gagna le plus rapidement qu'il lui fut possible la boutique d'un fripier, où il acheta, pour quelques sous, les restes d'un manteau et l'apparence d'une casquette, puis il sauta dans un fiacre, et, sans autre incident, arriva chez maître Leveau, qui dut payer la voiture; Soliman ne possédait plus même un écu. En entrant dans l'hôtel, il songea, pour la première fois de ce jour, à l'embarras présumé du vicomte, à l'endroit de la dette contractée au jeu la veille au soir. Il frappa à la porte d'Arthur. Joseph vint ouvrir et introduisit l'étranger. Celui-ci rejeta avec dégoût l'affreuse loque desséchée par un long usage, et suintant la misère, le meurtre et l'orgie. Il courut s'enfoncer dans le moelleux duvet d'une bergère.

— Plaisant costume! s'écria le vicomte, — triste déguisement! — Quelle manie de se travestir en grom. Une idée de ce genre ne pouvait venir que d'un cerveau de Damas. Cela est du plus mauvais goût, mon cher. Au pis aller, vous deviez prendre culotte de peau, bottes à l'écuyère et casaque de soie.

— C'est une fatale nécessité, Arthur, qui m'a réduit à cet état bizarre. N'en riez point, je vous prie, et dites-moi plutôt qu'il ne vous est rien arrivé de fâcheux.

— Non, certes, l'excellent capitaine songe à tout. Avant midi, il avait emprunté la somme à Noirmont.

— Décidément, nous n'avions pas apprécié Melchior à sa valeur. Mais quelle matinée ! mon ami , quelle horrible aventure !

— Vous vous êtes battu ?

— J'ai fait un rêve de damné ! Sans ces taches sanglantes , je douterais de ma raison.

— J'ose croire que vous n'avez assassiné personne.

— Pas précisément ; mais je puis être accusé.

— Parlez-vous sérieusement ? reprit Arthur qui commençait à soupçonner un horrible drame.

— Joseph ! — cria Soliman , apportez de l'eau chaude et du rhum.

Et pendant que le valet exécutait cet ordre :

— Il faut que nous soyons seuls , murmura Soliman à l'oreille du vicomte.

Celui-ci devint très-pâle. Les deux jeunes gens gardèrent quelque temps le silence. Quand Joseph rentra , il ne put s'empêcher de considérer curieusement la singulière toilette de Soliman. Et tout à coup l'honnête garçon fit entendre un gros rire qui plut médiocrement au Syrien.

— Quand vous aurez fini , — dit froidement Arthur , — vous irez au Jardin-des-Plantes pour votre distraction personnelle.

— Le drôle peut me perdre, grommela Soliman.

— Et maintenant, — reprit le vicomte, — daignerez-vous m'apprendre pourquoi je vous retrouve pâle , mutilé , sanglant ?

— Une dernière fois , Arthur , prenez plus gravement les choses ; il y va pour moi de l'existence et de bien plus.

— Je ne puis qu'écouter.

Soliman se passa la main sur le front, recueillit ses souvenirs et fit à son ami la plus minutieuse narration des événements du matin. Cette confidence fut longue et douloureuse. Quand le musulman eut terminé son récit , Arthur resta pensif.

— Vous aimez donc prodigieusement cette femme ? — demanda-t-il tout à coup d'un ton de commisération profonde.

— Vous oubliez toujours qu'en ma double qualité de philosophe et d'Arabe , je ne partage aucune des idées auxquelles vous attachez tant d'importance. La forme extérieure, jointe au sentiment intime, constitue pour moi l'idéal de l'amour. Je ne m'embarrasse nullement de mille délicatesses de détail à l'usage des hommes parvenus à l'excès des vertus et , par contre coup , aux appréciations exagérées , aux exigences méticuleuses , aux désirs fantastiques. Je me renferme dans les strictes bornes de la nature , et j'excuse ce que vous ne sauriez tolérer. L'âme, pour moi , c'est la volonté , la vie ; c'est l'action présente ; je dédaigne de sonder le passé , et j'ai la certitude de l'avenir , parce que je suis résolu de le façonner à ma guise , fallût-il employer la violence. Que m'importe si la femme aimée par moi appartient à telle ou telle classification sociale ! Je suis au niveau de tout , et je n'admets de juges que

ma raison et mes armes. Ismaël est vieux comme le monde. Il y a place pour tous au désert, et le doigt du chef désigne le rang que chacun doit occuper sous la tente. Que ma fiancée soit reine ou mendiante, mes esclaves s'inclineront également devant elle. Vous me direz qu'une extrême liberté de conduite a pu motiver des soupçons outrageants, et que, malgré l'éloignement des lieux et la diversité des costumes, une secrète jalousie me fera parfois songer aux spirituels sarcasmes des dandies parisiens. Non, encore. Parmi les accusateurs, aucun n'ose élever la voix ; tous je les ai vu rechercher bassement ce qu'ils railleraient de ma part. Ils m'ont donné le droit de les mépriser, ou plutôt de les plaindre. En son cœur, chacun me rend justice, et j'aime mieux l'approbation tacite de la conscience des envieux que les louanges officielles et les flatteries hypocrites, poison banal suffisant à dégoûter de tout bonheur illustre.

— Je me suis mal expliqué, Soliman ; plus d'un prince est parvenu à imposer au monde le respect d'un mariage équivoque. L'or, pour la foule, absout toutes les fautes. Mme de Saint-Charles, quels que soient ses antécédents, jouit d'un renom plus pur que celui de plus d'une actrice en vogue. Vous laisserez les plaisants se murmurer pendant une semaine une sotte plaisanterie, et vous trônerez à Naples, à Londres, à Paris. Vos fêtes achèteront le silence, bientôt l'admiration. Votre femme brillera par sa beauté, son esprit, sa grâce. Vous compléterez enfin, par une élégante excentricité, votre existence de *lion,* puis vous retournerez jouer le calife à Damas. Rien de plus facile à vous que d'obtenir un pachalik, de vous faire nommer grand visir ou sultan. La ligne est tracée. Mais, si tout à coup quelque terrible révélation jaillissait à vos yeux, si quelque sanglant éclair venait à déchirer le voile de votre félicité, si enfin la mère de vos enfants vous apparaissait soudain sous un jour terrible et fatal, vous auriez peut-être alors à commettre un crime permis par vos lois, mais trop infâme à votre cœur pour que je ne tente pas de le prévenir en vous désabusant aujourd'hui.

— Par Mahomet ! vos paroles m'épouvantent, et je ne vous ai jamais vu cette physionomie sévère.

— Ecoutez, Soliman ; la mort de Frédéric d'Entrames m'a fait beaucoup réfléchir, et, bien que le soir même j'aie fait une folie au jeu, je suis devenu sage. Le but de nos études sur les scandales de la vie est désormais atteint, peut-être dépassé ; mes yeux sont ouverts ; la vérité brille. Il est temps d'intervertir les rôles, et c'est à l'étourdi sceptique à rappeler l'homme grave à la raison et par conséquent au devoir.

Soliman tendit la main au vicomte qui la serra et reprit :

— Dussions-nous ne plus nous revoir après cet entretien, j'aurai le courage de vous dire que, selon ma conscience, Mariette vous pousse à l'abîme, et que bientôt, dépouillé de vos biens, perdu dans votre honneur, flétri par un jugement public, vous serez contraint d'abandonner la France, n'emportant avec vous que le remords, le désespoir et la honte.

— Continuez, Monsieur, — fit le Syrien d'une voix brève; — mais, s'il est possible, trouvez des expressions moins tragiques.

— Les mots répondent à la pensée et rendent mal toute la pitié que m'inspire un si étrange aveuglement. Rappelez, Soliman, ce généreux instinct qui vous entraînait vers les idées chrétiennes. Souvenez-vous de votre prière au pied du grand artiste mourant entre les bras du prêtre; car vous avez besoin de force, d'audace et de consolation. Mariette vous trompe, je le répéterai, s'il le faut, devant tous. Vous avez été dupe d'un vol concerté entre elle et l'usurier....

— Misérable! — exclama Soliman livide.

— Je vous pardonne, — reprit noblement Arthur, — et j'ajoute que, par dépit d'amour, crainte d'une dénonciation, cupidité peut-être, elle est secrètement revenue sur ses pas par une issue cachée et qu'elle a....

— Craignez de dire un mot de plus! — fit le Syrien grinçant des dents et cherchant son poignard.

— Assassiné Moriceau! — acheva intrépidement le vicomte.

Soliman resta foudroyé.

— A bientôt, — continua Arthur en se levant avec calme. — Il est quatre heures; on m'attend chez Noirmont.

Le vicomte sortit fort tranquille. Le Syrien en délire hurla, frappa des pieds, poignarda les meubles, brisa porcelaines et cristaux, puis fit hâtivement sa toilette, et, portant l'enfer dans le cœur, se rendit chez Mme de Saint-Charles.

J. de Wisniewski (Jules de Tournefort).

(La suite à un prochain numéro.)

CRITIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

CAS DE CONSCIENCE

A PROPOS DES LIBERTÉS EXERCÉES OU RÉCLAMÉES PAR LES CATHOLIQUES,

OU

Accord de la doctrine catholique avec la forme des gouvernements modernes;

Par Mgr Parisis, Evêque de Langres (1).

Lorsque, chassées des plaines de Sennaar par une haute mesure de la divine Providence contre le langage humain, considéré comme instrument de la centralisation absolue de la race humaine, et de ses immenses dangers, les tribus humaines se dirigeaient à l'aventure vers des plages inconnues, livrées à tous les besoins et ne connaissant pas les moyens d'y pourvoir, l'affinité sociale et la force de cohésion pouvaient

(1) Un vol. in-8° de 552 pages, 21 feuilles.

paraître détruites, et le genre humain emporté par une ruine inévitable par la force de projection qui le dispersait. Mais les traditions anciennes nous représentent des êtres surnaturels, des anges, des dieux, venant au secours des hordes nomades et vagabondes, leur donnant des lois, leur enseignant l'agriculture et les arts nécessaires, prêtant leur ministère surnaturel au premier établissement des sociétés. Il ne faut pas imaginer, d'ailleurs, que cette faveur divine n'ait été accordée qu'au peuple hébreu, et que toutes les autres races en aient été privées. Sous ce rapport, la fable est une histoire très-véritable.

Or, quelque chose d'analogue s'est passé aussi dans nos temps modernes. Autorisée sans doute par la divine Providence pour prévenir des dangers plus grands, une haute mesure a frappé sur la langue de l'Eglise, devenue la langue universelle, la langue des sciences, la langue des arts, la langue de la politique et des relations sociales. Avec elle, malheureusement, s'est retirée des sciences et de l'enseignement, de la pratique des arts et de l'industrie, de la politique et des administrations gouvernementales, l'idée directrice du catholicisme, et l'Eglise s'est trouvée partout isolée et suspecte. Alors, de nouvelles hordes vagabondes ont de nouveau divisé l'humanité ; elles se sont aventurées dans les champs inconnus de l'intelligence, sous le nom de partis, d'opinions et de sectes. Mais nul oracle ne répondait aux inquiétudes des consciences ; nul conducteur céleste ne venait consoler les âmes errantes et leur enseigner les arts nécessaires, leur donner les nouvelles lois que les circonstances réclament, et les aider à fonder des sociétés nouvelles. L'Eglise même semblait avoir abdiqué, condamner absolument les évolutions nouvelles, et abandonner l'humanité à ses destinées fatales. On le disait, du moins.

Peut-on concourir à la liberté des cultes, en profiter, la demander, et l'Eglise ne se déjugerait-elle pas ? Faut-il demander une religion d'Etat ; vaut-il mieux être indépendant qu'asservi ; comment accorder les sentiments de l'Eglise? Le catholicisme n'est-t-il pas un culte public ; peut-il être public sans la participation de l'Etat? Peut-on approuver un Etat sans religion, lui prêter son concours ; que signifient les condamnations de l'indifférentisme? Faut-il demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat, leur union ne recèle-t-elle pas de grands dangers ; la Charte n'annule-t-elle pas le Concordat? Faut-il demander la liberté de la presse, n'est-elle pas condamnée, peut-on en profiter ? Que penser du communisme, vouloir la liberté n'est-ce pas l'autoriser ? Peut-on se servir du journalisme, n'est-ce pas une profession de médisance, peut-il apporter quelques avantages à l'Eglise, etc. ? Sur toutes ces grandes questions, nous ne voyons, depuis vingt ans, que de lamentables divisions ; nous assistons véritablement à la confusion de Babel ; et point d'oracle, point d'envoyé divin qui vienne diriger les pas des hordes nouvelles qui divisent la société et font prévoir sa ruine.

Cependant, un nouveau Pontife est monté sur la chaire de Pierre comme un astre lumineux se lève au milieu d'une nuit sombre ; et

pressé de trancher les difficultés, de résoudre les doutes, et de donner aux peuples nouveaux la direction qu'ils attendent, il s'est écrié : La parole est trop lente à la besogne, trop peu efficace, et trop impuissante; le temps presse, à l'œuvre! *quod me videritis facere, hoc facite.* En peu de temps il a accompli des œuvres admirables, des œuvres surtout qui lèvent toutes les difficultés et résolvent tous les doutes.

Mais il nous fallait ces solutions pratiqnes dans un Manuel qui eût autorité, qui les formulât avec logique, netteté, clarté et précision. Voilà la définition de l'ouvrage de Mgr de Langres que nous annonçons. Toutes les inquiétudes des catholiques doivent désormais se calmer, tous leurs doutes sont éclaircis, il n'y a plus de prétexte à aucune division, elles ne sont plus possibles qu'à l'entêtement ou à l'ignorance. Nous marcherons donc dorénavant comme un seul homme, et par l'unité le triomphe nous arrivera. Que le Clergé de France ne peut-il se réunir et donner sa haute sanction à ce beau travail! il en est digne, et il a toute la précision et la clarté du Manuel de discipline catholique pour les temps présents. Il ne lui manque que la forme impérative et la sanction des pasteurs. Pourquoi Mgr de Langres ne la demanderait-il pas?

On sait que l'éloge d'un tel livre est au-dessus de nous : qu'il reçoive nos hommages. Nous nous contenterons de constater que nous n'y avons pas trouvé un seul désaccord avec nos propres doctrines. La ligne que nous suivons, depuis près de deux ans, dans *la Voix de l'Eglise* et dans *la Lecture*, y est partout confirmée. Nous aurons à revenir sur ce magnifique travail; surtout nous aurons souvent à le citer avec bonheur, car il est avant tout le directeur du journaliste ecclésiastique.

Nous regrettons cependant le blâme que Mgr Parisis a cru devoir donner, pages 114 et 115, à des auteurs ecclésiastiques infiniment respectables qui ont enseigné dans leurs livres comment il faut se servir, pour la défense de l'Eglise et de ses droits, de la législation civile qu'on nous a faite, quelle que soit, d'ailleurs, sa nullité canonique et même son empiétement, lui qui enseigne *ex professo,* page 11 et suivantes, qu'on peut, qu'on doit même quelquefois invoquer une loi mauvaise, injuste, irréligieuse, etc., pour obtenir justice.

Nous regrettons surtout la note de la page 297, qui paraît donner au texte qu'elle blâme un sens qu'il n'a pas évidemment; car dans l'auteur il est question du *danger* du schisme actuellement en question, et non de la *grandeur* du schisme en général. Nous nous permettrons de dire qu'une cause flétrie dont nons connaissons toute la gravité, cherchera un témoignage de sympathie dans le blâme de cette note que nous voudrions pouvoir effacer avec nos larmes; qu'au moins, l'illustre blâmé n'y voie point une provocation, et qu'il permette à notre amour l'espoir d'un parfait oubli et de l'union invariable de ceux à qui nous avons voué une invariable vénération.

Ce livre est la réfutation des belles utopies de M. le marquis de Régnon et du *Mémorial catholique.*

SOLUTION DE GRANDS PROBLÈMES

MISE A LA PORTÉE DE TOUS LES ESPRITS,

Par l'auteur de *Platon-Polichinelle* (1).

Suite du troisième problème : *la société peut-elle être sauvée sans redevenir catholique ?* (Tome IV.)

Il ne faut pas que les saints-simoniens et les fouriéristes se vantent tant de leur doctrine de la réhabilitation de la chair ; elle est aussi vieille que les plus vieilles hérésies, et notre auteur démontre, dès le commencement de ce volume, que le protestantisme particulièrement embrassa cette doctrine et la mit en pratique à l'encontre des doctrines et des mœurs catholiques.

Après cette exposition, il arrive à comparer la stérile philanthropie protestante à la charité catholique, toujours si admirablement féconde. La conclusion qui ressort de là est que l'extinction de la charité est le signe de l'extinction de toute vie religieuse et morale ; or le cœur de l'homme ne pouvant supporter le vide, il faut le remplir par le culte de la chair, d'où il suit, en dernière analyse, que la vie bestiale est le dernier terme du progrès huguenot.

De là, l'auteur passe à l'examen comparé de la tolérance catholique et de la tolérance protestante chez les divers peuples. Après avoir établi que l'Eglise doit être, comme Dieu, dogmatiquement intolérante, il constate qu'elle n'a jamais employé la coërcition contre les infidèles païens, juifs ou musulmans. Au contraire, elle l'a admise contre les hérétiques qui sont des sujets en état de révolte. Mais la coërcition n'a jamais été employée contre la conscience ; l'Eglise l'a opposée seulement à l'action extérieure de prosélytisme hérétique et de trouble social qui ont toujours été propres à l'hérésie. D'ailleurs, la modération de l'Eglise et la justice de son action sont historiquement incontestables. Les excès commis en certaines circonstances, comme dans la croisade contre les Vaudois, la Saint-Barthélemy, etc., ne lui sont point imputables.

Quant à l'intolérance protestante envers les catholiques, elle est imputable aux chefs et aux législateurs de la réforme ; elle souille à la fois les codes, la théologie et l'histoire de tous les peuples qui ont suivi le grand mouvement du seizième siècle ; elle est partout perfide, brutale, atroce, sacrilége, immorale.

Pour soutenir cette grave accusation, notre auteur passe succinctement en revue l'histoire de l'établissement et des progrès du protestantisme, sa théologie et les législations qu'il a enfantées en Allemagne, en Danemark, en Norwége, en Islande, en Suède, en Angleterre, en Irlande, en Suisse, en Ecosse, dans les Pays-Bas, en France. Près de trois cents pages de ce volume sont consacrées à ce lamentable et acca-

(1) Chez Sirou et Desquers, rue des Noyers, 37. Prix : 16 fr. — Voir ci-dessus, p. 229 et 342.

blant examen. La matière authentique soumise à cet examen dénote une barbarie tellement sauvage, un fanatisme tellement atroce, qu'on se sent tenté de douter des faits les plus éclatants et des documents les plus certains, et l'on se dit : Mais le protestantisme doit en mourir de honte !!! Pendant que nous formions ce doute généreux, le protestantisme répondait par le sac, les dévastations, les assassinats et les spoliations de Fribourg, de Lucerne, etc. Les peuples qui souffrent au milieu d'eux, qui peut-être encouragent de pareils triomphes, sont dignes de figurer dans le cortége ! Qu'ils s'y attendent !

MEMORANDUM

DES LIBERTÉS ET DES SERVITUDES DE L'ÉGLISE GALLICANE,

Par M. A. Guillemin, docteur en droit, avocat à la cour royale de Paris, ancien avocat à la cour de cassation et au conseil d'Etat (1).

Vous saurez tout ce que contient ce remarquable volume, si nous vous disons qu'il est consacré à la discussion des textes authentiques du gallicanisme.

Il est surtout question du gallicanisme janséniste et parlementaire. C'est le Manuel de M. Dupin que l'auteur a voulu combattre en détail. Il n'a pas eu directement en vue le gallicanisme théologique, qui cependent récolte bien des horions dans le combat.

Une introduction étendue est consacrée à l'examen des textes du concile de Constance, dont l'auteur veut d'abord désarmer ses adversaires, ce qu'il exécute à merveille : car il ne faut guère, pour cela, que de la bonne foi.

Le corps de l'ouvrage se divise en trois parties. La première renferme l'examen des articles de Pithou ; la deuxième celui des articles de 1682, et la troisième celui de la constitution civile du Clergé, de la Déclaration de 1826 et des articles organiques.

L'on comprend assez que l'auteur a enrichi le texte de chaque partie principale de ses annexes et appendices naturels, tant en faveur du gallicanisme qu'à l'avantage des droits de la papauté. Ainsi l'on trouve dans la première partie la prétendue Pragmatique de saint Louis et celle de Charles VII, le Concordat de Léon X et François Ier, les Bulles de Pie II et Jules II, etc. La troisième partie donne les textes du Sénatus-Consulte du 17 février 1810, du Concile de Fontainebleau, d'une foule de lois, décrets et ordonnances qui s'y rapportent, des condamnations du Manuel de M. Dupin, etc. (2).

(1) Chez Périsse frères, rue du Petit-Bourbon, 18. Un vol. in-8°. Prix : 7 fr.

(2) Toutes ces pièces se trouvent dans un important ouvrage dont nous aurions dû entretenir nos lecteurs depuis longtemps ; mais nous avons toujours été arrêté par cette considération que l'auteur est non-seulement notre ami, mais encore notre coassocié. Nous voulons parler du *Cours de droit canon* de M. l'abbé André.

Voilà enfin un rapport fidèle de cette longue et déloyale guerre de ruses et de violences légales faites par des lâches et des hypocrites à l'autorité sainte de la papauté ; voilà enfin un procès-verbal exact et sincère des barrages insidieux et violents que la force brutale et l'esprit de schisme ont opposés, le long des âges, à l'invasion de la chaire apostolique ; voilà l'inventaire flétrissant de ces vieux débris vermoulus des instruments de l'oppression, que les révolutions emportent avec les oppresseurs, laissant l'autorité de l'Eglise planer majestueusement au-dessus pour recueillir les naufragés et réédifier la société dissoute.

Ajoutons que l'auteur met un admirable talent au service d'une science vraiment solide. Il est poëte et jurisconsulte savant ; mais chez lui la poésie n'est que l'ornement de la science.

Une qualité plus précieuse encore, c'est que M. Guillemin sait parfaitement se tenir à sa place de simple laïque. Il déclare, dès son début, le sens de son livre : « Il est permis à tout catholique de vérifier les mo-« tifs de sa croyance et de sa soumission à l'Eglise, et même de les pu-« blier. Ce n'est point là violer la défense faite aux laïques par Inno-« cent III, d'usurper l'office du ministère (P. 5). Peut-être convient-il « qu'une voix venant aussi du barreau explique le droit canonique dans « un esprit de soumission à l'Eglise, en face des lois qui la persécu-« tent (P. 62). Il ne convient pas qu'un simple laïque se jette dans la « controverse de ces immenses questions ; mais il convient à tout homme « de foi de comprendre et de confesser les motifs d'une entière soumis-« sion à l'Eglise et au Chef de l'Eglise (P. 269). » Il ne manque jamais l'occasion de faire l'humble confession de *la réserve imposée aux fidèles* (P. 284, etc.); et cette confession sincère qui l'honore, il l'observe avec une fidélité qui l'honore davantage encore, et qui impose à son talent et à sa science une modestie devant l'éclat de laquelle on se sent pris d'une vénération spontanée, bienfaisante pour l'âme. Voilà, sous le rapport de la discipline et de la doctrine, un modèle que nous proposons aux écrivains catholiques séculiers (1). M.

SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LES ÉTATS SARDES,

Par M. Depoisier, membre correspondant de l'académie de Dijon, etc., un volume in-8°. Prix : 6 fr. 50 c.

Dans ce livre, pas un mot pour ou contre la liberté d'enseignement, pas une lettre émouvante sur ou contre le monopole universitaire, pas une syllabe 89 ou 93, radicale ou néo-philosophique : c'est étonnant! c'est incroyable ! Aussi l'auteur, qui connaît notre engouement en ce genre, a-t-il hâte de nous dire qu'il a écrit pour sa paisible et heureuse patrie, la Sardaigne. Il sait donc bien que, dans notre France, la vogue et les succès d'écus sont réservés aux auteurs *bien avisés*, qui chatouillent ha-

(1) Voir dans *la Voix de l'Eglise*, p. 175, ce que nous disons à cet égard.

bilement la fibre révolutionnaire et démocratique! Il le sait, et voilà pourquoi, dans sa conscience de brave et candide Savoisien qu'il est, il déclare n'avoir voulu faire qu'un bon livre, quand nos grands publicistes ne s'appliquent, eux, qu'à se ménager une *bonne affaire*. Il y a du sens, beaucoup de sens et de vrai dans cette manière de voir et d'apprécier notre *littérature-librairie*. Mais, quelles que soient les appréhensions de notre auteur, — je dirais plus juste, la modestie, — qu'il se rassure, et qu'il nous rende, à nous Français, plus de justice. Oui, il y a en France un *crétinisme*... politique, et même les crétins de cette espèce ne sont pas moins nombreux que les pauvres crétins de la Savoie. Tout livre, tout journal, toute publication enfin qui ne parle pas l'*argot* philosophique ou radical, ne saurait arriver — pour le moment! — à la renommée des succès populaires et..... aux billets de banque. Mais, Dieu merci! dans cette France, restée catholique, il y a aussi des amis de leur patrie et de la bonne littérature, qui se tiennent à l'écart des partis politiques, qui recherchent les œuvres de conscience et de talent, et qui distribuent des couronnes plus durables que la fumée de la vogue populaire. M. Depoisier s'en apercevra!..... A dire vrai, son livre sera un veritable phénomène pour les Etats Sardes, où rien de semblable en ce genre n'a paru encore ; mais il aura également du succès, beaucoup de succès ici et ailleurs, parce qu'il contient des choses qui sont de tous les pays. Faisons le voir... A coup sûr la critique de *la Lecture* ne flatte pas, alors même que ses sympathies sont acquises à toute publication catholique : Platon lui est cher, mais la vérité lui est plus chère encore. C'est là son cachet particulier : elle lui restera fidèle, quand même... M. Depoisier ne s'en plaindra pas.

L'auteur partage son ouvrage en *considérations générales et en études secondaires*. Cette division indique beaucoup moins de matières qu'elle n'en contient réellement. Il est rare de donner plus qu'on ne promet, M. Depoisier s'est plu à prouver le contraire. En effet, dans la première partie, qui forme quatre chapitres et dix-neuf paragraphes, il traite — de l'état de l'instruction publique en Europe, — de l'unité de l'instruction générale, — de la manière dont on pourrait substituer les orateurs de l'antiquité chrétienne aux orateurs de Rome et d'Athènes, — de la religion dans l'enseignement, — de l'histoire, de la chronologie, — de l'éducation des professeurs, — d'une école normale primaire, — d'un programme d'école populaire, — des devoirs de cette école, — de l'enseignement des principes de la jurisprudence dans les colléges, — de la discipline, de l'enseignement de l'histoire naturelle, — de la manière de rendre les récréations instructives, — des langues vivantes, — de la gymnastique, — de l'éducation des filles, — des institutrices et d'une école normale formée pour elles, — des salles d'asile, — des crétins. — C'est déjà beaucoup..... — L'énoncé des matières contenues dans cette première partie nous dispense de faire celui de la seconde, qui renferme huit chapitres et quatre-vingts paragraphes. On voit assez qu'il s'agit de tout un sys-

tème théorique et pratique d'instruction. Mais ce que l'on ne peut sentir qu'à la lecture de l'ouvrage, ce que l'on sent à chaque ligne, c'est l'étude approfondie du sujet, la connaissance parfaite de tout ce qui a été écrit sur cet objet, constaté par les plus heureuses citations ; enfin, et avant tout, l'expérience de l'*homme du métier*. Ce sont là des qualités qui, indépendamment d'un style toujours pur et correct dans sa simplicité, doivent faire rechercher cet ouvrage par les instituteurs, les pères de famille et les hommes d'Etat qui s'occupent d'enseignement. Il y aura profit pour tous. Ce sont pour la plupart des choses connues, sans doute ; mais par ce livre elles seront mieux connues, mieux appréciées, et rendues plus faciles dans l'application. Quant à des considérations et à des aperçus nouveaux, ils ne manquent pas non plus, et, pour donner tout à la fois une idée de ce livre, et pour faire acte de critique, nous allons entrer dans l'examen de quelques paragraphes.

Coup d'œil sur l'instruction en Europe... « Si l'on examine l'état de l'instruction en Europe, on verra que, tirant sur la carte une ligne horizontale de l'est à l'ouest, les peuples du Nord sont ceux qui ont fait le plus grand progrès dans le grand œuvre de l'émancipation intellectuelle... Il y a tel Etat de l'Allemagne où le citoyen qui ne sait ni lire, ni écrire, ne peut se marier..... Ailleurs, pour aspirer au rang de citoyen, il faut avoir reçu ce qu'on appelle la *Confirmation*, qui n'est autre chose qu'un acte par lequel on constate que le citoyen connaît ce qui a rapport à son état civil et religieux... Le Midi semble moins avancé, etc. »

Nous ne pouvons disconvenir que l'instruction, du moins *populaire*, ait fait plus de progrès, et même ait été plus favorisée dans les pays séparés du catholicisme, que dans l'Italie, l'Espagne, la France et autres contrées restées catholiques. L'auteur se tait sur la cause qui nous a valu ce désavantage, parce que sans doute en Sardaigne, les partis politiques ne s'en font pas une arme contre le Clergé ; mais en France c'est le contraire. Il nous faut donc la dire cette cause. D'abord le catholicisme, loin de repousser l'instruction du peuple, la prescrit expressément dans son Code. En Irlande, un Evêque, et même un curé, a le droit d'empêcher tout mariage, quand la femme ne sait pas lire (le *Sun*). Il nous est donc permis de répéter, comme nous l'avons écrit : « Non, le catholicisme n'est pas, lui, une *borne*, car il est l'aspiration ascendante vers Dieu, *d'où s'écoule tout don parfait* ; vers Dieu, qui est le *Seigneur de la science*, vers Dieu, qui ordonne que la *foi même soit raisonnable*..... et le prêtre catholique, qui est l'âme vivante du catholicisme, mentirait à sa mission pour comprimer la raison humaine dans l'inactivité, au sein même d'un mouvement général !!! Mais qui donc a établi, à la sueur de son front et l'effusion de son sang, le règne de l'esprit sur la chair... » (*Clergé catholique devant la société, page* 232.) La cause donc qui, dans les Etats catholiques, a pu entraver, enchaîner, ou retarder l'instruction de ce peuple, est la philosophie voltairienne, laquelle jette au Clergé ses propres œuvres. Car n'est-ce pas elle qui a voulu doter le monde de ce genre

d'instruction qui ne présente à l'âme que de vagues théories; elle qui dessèche le cœur, arrache l'homme à ses devoirs, et qui, séparant astucieusement l'instruction de l'éducation chrétienne, promène cet homme de songes en songes, de rêveries en rêveries, d'absurdités en absurdités, le laissant en proie à tous les vices, à toutes les passions, sans foi et sans Dieu? Un tel genre, un tel système d'instruction, si opposé au catholicisme, a dû trouver le Clergé devant lui, faisant tous ses efforts pour en arrêter le progrès. C'est encore aujourd'hui ce même système qui empêchera en France les esprits de s'entendre et de se réunir, pour élever sur les ruines du monopole, la liberté d'enseignement, et donner à la jeunesse une instruction et une éducation sages, convenablement répandues, assorties aux institutions civiles et religieuses, et basées l'une et l'autre sur les principes de la morale et de la religion. Qui, du Clergé donc ou de ses adversaires, est responsable de notre infériorité en fait d'instruction publique, comparativement aux autres peuples? Il était bon qu'on le sût!

— *De la religion dans l'enseignement, qu'elle n'est pas un système.* — « Notre esprit n'a pas été créé pour vivre dans le vague. Il lui faut un aliment. Or, cet aliment, il ne peut le prendre que dans les croyances. Qui ne croit à rien n'a pas la vie en lui. Un écrivain n'est politique, moral ou religieux que par ses convictions... Si une pensée, hautement morale ou profondément religieuse ne préside pas à tout ce que l'imagination la plus féconde est capable de créer, ses efforts n'aboutiront qu'à des résultats éphémères... La religion, a dit Bacon, est une aromate qui empêche la science de se corrompre... Or, dans nos colléges, on enseigne trop sèchement la religion. Les enfants entendent avec la plus complète insouciance des vérités spirituelles, si solennelles et si terribles qu'elles feraient, dit un auteur, sortir les morts du tombeau; ils n'en sont point émus. Une des causes... » Tout cela est vrai, et pour le compléter, il faut, avec M. Depoisier, ajouter à la leçon l'exemple, et dire « que le professorat exige beaucoup de vertus dans ceux qui le pratiquent. » Or, où prendre ces professeurs *préparés et vertueux?* Sans faire intervenir le mot de corporations religieuses, de jésuites, l'auteur qui parle pour les peuples des États Sardes, où ces mots se confondent heureusement avec celui du Clergé, se prononce de préférence pour les ecclésiastiques, sur ces paroles mêmes de M. de Salvandy : « Les ecclésiastiques ont une vocation particulière pour l'éducation de la jeunesse, parce qu'ils apportent foi et affection, une foi profonde, un sentiment profond de la grandeur de leur mission, et une affection tendre et paternelle qu'aucune autre ne trouble et ne distrait... » Puis M. Depoisier demande la création d'une école normale, dont l'entrée serait également ouverte aux laïques. Ces idées sont larges et utiles, praticables sans doute en Sardaigne; mais, pour les réaliser en France, il faut, auparavant, que le Clergé soit mieux connu et mieux apprécié par les hommes politiques. Nous dirons un jour les moyens de lever les obstacles; en attendant, toutes nos vues,

tous nos vœux tendent à voir confiée, à des professeurs dignes et tranquilles sur leur avenir, la jeunesse française, sur laquelle reposent les destinées de la patrie.

Que n'aurions-nous pas à dire sur les innovations heureuses proposées par M. Depoisier, dans son vaste plan d'instruction publique? sur sa méthode historique, sur le romantisme, sur les études philosophiques, sur les devoirs des parents, sur la création des bibliothèques, sur la réhabilitation des auteurs sacrés anciens, sur l'enseignement logique et raisonné de la grammaire, sur les salles d'asile, etc...? Que d'aperçus justes et piquants, quelle rare sagacité dans le choix des citations! quelle modestie à s'abriter sous de grandes autorités!... Nous sommes obligé de nous restreindre. Nous conseillerions seulement à M. Depoisier de ne point *douter de la nécessité* d'établir dans nos colléges des cours d'anglais, d'allemand, etc... Seulement nous voudrions que la chose s'y fît mieux, et il y a moyen à cela! Nous eussions désiré encore lui voir signaler avec moins d'indulgence et plus d'étendue certains vices de notre système d'éducation, par exemple la malheureuse obstination que l'on met à confier le soin le plus essentiel de l'éducation à des maîtres d'étude, espèce de parias des colléges, qui ont à remplir les plus délicates fonctions, et qui sont les moins honorés, les moins considérés entre tous les professeurs.

Enfin, nous approuvons avec notre auteur le piquant, et jusqu'à un certain point, l'à-propos de ce passage de Nisard : « Qu'est-ce que cette littérature *périodique*? C'est une besogne littéraire, qui ne demande ni étude, ni application, ni choix, ni veilles, ni critique, ni art, ni rien de ce qui est difficile... que les uns se forment avec du vin, les autres avec la fumée du tabac... » Nous avouons que cette littérature, plus propre à gâter le goût et la pureté intellectuelle des enfants, qu'à les former aux belles-lettres et à la vertu, doit être éloignée soigneusement de leurs regards. Mais n'oubliez pas qu'aujourd'hui, malheureusement sous plusieurs rapports, la littérature d'actualité, périodique, est un attrait irrésistible, un besoin général, et que, malgré toutes les précautions possibles, elle pénétrera partout. Au lieu donc de la proscrire impitoyablement, il serait plus sage de la réformer, de la purifier. Des feuilles périodiques ont entrepris cette tâche; nous l'accomplissons, pour notre part, dans *la Lecture* et dans *la Voix de l'Eglise*, et nous croyons bien mériter du pays!

M. Depoisier a donc pu se convaincre, ainsi que nos lecteurs, que nous n'avons pas des accommodements avec la critique; ils nous en croiront mieux quand nous terminerons, en disant : M. Depoisier a eu la modestie de ne prétendre qu'à une bonne action, et il a fait un bon livre, agréable à lire, pour la correction et la simplicité du style; très-utile aux pères de famille, aux instituteurs de tous les pays, bon à être médité, non pas seulement en Sardaigne, mais en France, mais partout. C'est un beau succès!

L'abbé C***.

LES PETITES CAUSES PEU CÉLÈBRES,

Par M. Charles CHARBONNIER, ancien rédacteur de *la Gazette des Tribunaux* (1).

Pour être exactement complet et complétement exact, à ce titre : LES PETITES CAUSES PEU CÉLÈBRES, l'auteur devait ajouter : TRÈS-CURIEUSES ET SOUVERAINEMENT INTÉRESSANTES. Il ne l'a pas fait; premier défaut.

Peste de livre, va ! Je ne voulais pas le lire : à quoi bon ? Ne vois-je pas ce que c'est ? ne le connais-je pas comme si je l'avais fait ? et j'ai là tant d'autres travaux qui réclament mon temps. Mais voyons ce dialogue.... Comme c'est vrai ! comme c'est naturel ! Et celui-ci, et cet autre. Ah ! voilà bien la nature, voilà bien l'homme tel que le font la société, les vices, les vertus. Cela n'est pas inventé. — Ah ! mais mon temps se passe ! — Oh ! plus que ceci, encore ceci, je ne couperai pas les feuillets, rien que quelques morceaux saillants çà et là ! — Mais allons ! jette donc le livre !!!...

Lecteur sérieux, lecteur studieux, gardez-vous de ce livre ; il attire, il attache, il enchante, il fascine ! et un long rire d'aise fait dans votre esprit un écho sans fin qui ne vous permet de vous appliquer à rien. Un reflet gai ou triste, mais toujours vif et saisissant, se projette dans votre imagination, et n'en permet plus le séjour aux sèches études. — Deuxième défaut.

Mais que contient donc ce livre ? — Ah ! J'allais oublier de le dire. Ne vous est-il pas arrivé vingt fois, en lisant les chroniques des journaux judiciaires, de vous écrier : Oh ! quelle vérité dans les caractères ! quelle variété dans les personnages ! quelle vivacité dans le dialogue ! quel imprévu dans la réplique ! quel naturel dans l'action ! quelle originalité dans la pose ! Oh ! que cela est plaisant ! qu'il y aurait un bon choix à faire dans la collection de la *Gazette des Tribunaux*, et un délicieux livre à tirer de celle du *Droit !* Eh bien ! ami lecteur, ce livre délicieux n'est plus à faire ; le voici. Mais le choix est fait avec une perfidie habile ! Pas un morceau qui fatigue, qui ennuie, qui fasse bâiller ou qui dégoûte. Tout est piquant, tout est saisissant et moral. En sorte que tout citoyen français qui a été à la *primaire* sera obligé d'acheter ce volume. C'est un impôt de vingt-cinq sous qui va être prélevé sur toutes les bourses ; car, en France, tout le monde a besoin de rire un peu, de ce rire pur et sincère qui fait un moment oublier les peines et les soucis de la vie, met en mouvement tous les sentiments généreux, et féconde le besoin des émotions et des épanchements de l'amitié. C'est là ce caractère français tant vanté que ce livre vient encore agacer.... Troisième défaut pire que les deux premiers.

Malgré ces défauts, ou plutôt à cause de ces défauts, le vénérable Evêque de Châlons vient d'en autoriser la lecture comme *utile et intéressante*. Si donc vous voulez, comme tout le monde, lire le livre de

(1) Chez Périsse frères, un vol. in-18°, près de 400 pages. Prix : 1 fr. 25 c.

M. Charbonnier, hâtez-vous ; car il est condamné à ne pas séjourner chez le libraire.

OBSERVATIONS SUR LE RETOUR A LA LITURGIE ROMAINE,

SUIVIES DE LA BULLE *AUCTOREM FIDEI*.

EXAMEN RESPECTUEUX, PACIFIQUE ET RELIGIEUX

Des objections et représentations contre le retour aux Bréviaire et Missel romains.

SECOND EXAMEN RESPECTUEUX, ETC.,

Par M. l'abbé MESLÉ (1).

Tout le monde sait la haute importance de la question liturgique débattue dans les brochures de M. l'abbé Meslé, aussi bien que l'intérêt dont le Souverain-Pontife honore les travaux faits dans le sens des droits de la chaire apostolique, quand ils sont écrits avec modération, science et sagesse. Or nous pouvons affirmer que le digne auteur des trois brochures annoncées joint à la connaissance exacte de la matière qu'il traite une charité aussi douce que son zèle est ardent. Ceux donc qui désirent connaître la foule des détails que soulève cette controverse sont sûrs de les trouver nettement exposés et clairement résolus dans les écrits de M. Meslé, qu'il est désirable de voir répandus partout, afin que la manière irritante de quelques-uns soit remplacée par la simplicité aimable et la douce charité d'un auteur qui a mérité les hauts encouragements de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises.

Poésie.

LA POPULARITÉ,

Tercets à l'auteur de l'*Histoire des Girondins*.

« Ce n'est pas que de l'or l'ardente soif s'allume
« Dans un cœur qui s'est fait un plus noble trésor,
« Ni que de son flambeau la gloire me consume
« De la soif d'un vain nom plus fugitif encor. »
(LAMARTINE *à l'académie de Marseille.*)

« Que les tyrans divers dont la vertu se joue,
« Selon l'heure et les lieux, s'appellent peuple ou roi,
« Déshonorent la pourpre ou salissent la boue,
« La honte qui les flatte est la même pour moi. »
(LAMARTINE *à Némésis.*)

La Popularité, la moderne chimère,
Peut donc, en promettant sa couronne éphémère,
Faire abjurer soudain le plus noble passé !

(1) Brochures in-8°. Prix : 1 fr. chaque. Rennes, chez Ed. Morault, libraire.

Tout fléchit devant elle, et nos yeux à sa suite
N'ont vu que trop souvent l'éloquence séduite
S'écarter du sentier par le devoir tracé.

O popularité! nom sonore mais vide,
Fantôme au vain langage, au sourire perfide,
On te prend pour le phare, et tu n'es que l'écueil.

Météore trompeur, dangereuse syrène,
Dont l'éclat éblouit et dont la voix entraîne,
Dans quels gouffres sans fond tu fais tomber l'orgueil!

C'est l'idole du siècle, et devant cette idole
Les plus fiers aujourd'hui se mettant à genoux,
S'efforcent d'emprunter son impure auréole.

Son despotique empire est établi chez nous;
On la sert, on la flatte, et même le génie
A de ses fers dorés subi l'ignominie.

Ses esclaves ont pu partager son pouvoir,
Et, pour en obtenir la gloire et la richesse,
Deviennent des jouets qu'un souffle fait mouvoir.

D'une tourbe vulgaire excusons la bassesse,
Laissons à l'écrivain qui ne vivra qu'un jour
Sa lâche servitude et son ignoble amour.

Mais, d'un chantre immortel quand l'ivresse funeste
A quelque heureux forfait dressant un piédestal,
Exalte les tribuns que sa raison déteste,

Alors il faut maudire un vertige fatal,
Alors il faut pleurer une muse divine
Et se voiler la face au nom de Lamartine.

Sur un chemin sanglant son talent égaré,
En quêtant un succès, naguère a consacré
A de basses fureurs une sublime page.

Du doute et de l'erreur il a goûté le fiel,
Des dons les plus brillants accordés par le ciel,
C'est à l'esprit du mal qu'il va porter l'hommage.

A Reims, sous le portail aux murs fleurdelysés,
La royauté put voir Lamartine auprès d'elle.
Il vint aux hymnes saints mêler un chant fidèle.

Quand le trône et l'autel en trois jours sont brisés,
A-t-il sur leur destin fait couler quelques larmes?
Pour eux dans sa pensée a-t-il cherché des armes?

Non!... dans son triste écrit, l'honneur, le dévoûment,
Le courage, le droit, le respect du serment,
Une seconde fois sont livrés au supplice.

Lamartine à ce point s'est-il donc méconnu?
Du vil Egalité serait-il devenu
Le courtisan posthume et l'odieux complice?

Prendre pour la sagesse un délire cruel,
A d'augustes clartés préférer la nuit sombre,
Se plaire à profaner la harpe d'Israël;

Des enfants de Moab aller grossir le nombre,
Disperser dans la fange et la myrrhe et l'encens,
Pour le Dieu qu'on aima ne plus trouver d'accens;

D'une révolte impie arborer la bannière,
Mettre de l'avenir la justice en défaut,
Crier mort à Louis et grâce à Robespierre;

Quand le sang d'Antoinette arrose l'échafaud,
Calomnier la femme, insulter à la reine,
Et se faire l'écho des clameurs de la haine;

Des peuples abusés bercer les passions,
Et des vieux égorgeurs caressant la mémoire,
Pour vendre un manuscrit, faire mentir l'histoire:

C'est un rôle à ranger parmi ces actions
Qui pèsent sur le cœur et font courber la tête,
Et dont la France a dû rougir pour son poëte.

La soif de l'or peut-être, ou la soif des bravos,
Tourmentent son esprit, asservissent sa plume
Et la guident au gré des sophismes nouveaux.

Notre juste courroux à cet aspect s'allume :
Un illustre transfuge ajoute à nos douleurs,
Et son apostasie est un de nos malheurs.

Du fait et du hasard bravant les satellites,
Il pouvait, champion des vérités proscrites,
Marcher d'un front altier et d'un pas résolu;

Il pouvait nous montrer les vertus outragées,
De leur tombe à sa voix ressuscitant vengées ;
Il le pouvait sans doute...; il ne l'a pas voulu.

Aux pieds de nos faux dieux l'historien s'abaisse,
Ses yeux se sont couverts d'une nuée épaisse ;
Il offre aux scélérats la palme des héros.

Des hauteurs de son âme il a quitté la cime,
Et, pour être applaudi par les fils des bourreaux,
De la main du génie il a fardé le crime !

Vicomte de Nugent.

(*Fragment inédit des Souvenirs d'un voyageur.*)

Elisabeth's Castle, île de Jersey.

CORRESPONDANCE ET NOUVELLES.

Guérison miraculeuse.

M. l'abbé Gally, curé de Saint-Martin-d'Avallon (Yonne), notre ami d'enfance et notre compatriote, nous écrit la lettre suivante, que nous croyons devoir publier pour la gloire de Marie.

« ..... Autre nouvelle plus heureuse encore. La sainte Vierge a bien voulu opérer, dans ma paroisse, une guérison que je regarde et que tout le monde regarde comme miraculeuse. On va faire une information en règle. M. Edmi (1) assure qu'il signera de son sang que c'est là une chose surnaturelle. J'ai envie d'en envoyer la relation ou à ton journal, ou à *l'Univers;* c'est comme tu le voudras. Je parle de *l'Univers* (2), à

(1) C'est le médecin qui soignait la malade.

(2) Nous doutons que l'*Univers* veuille publier cette relation. Nous avons été agréablement surpris qu'il ait bien voulu parler du *Nouveau récit* de Mgr de La Rochelle : car il s'était refusé jusque-là à annoncer même la relation sur l'apparition de la sainte Vierge à La Salette. Ce qui nous étonne aujourd'hui, c'est que l'*Univers* n'ait pas jugé convenable d'insérer une réponse aux attaques dont a été l'objet le *Récit* de Mgr Villecourt. Cette réponse cependant lui avait été adressée par une personne infiniment recommandable. Notre journal d'ailleurs est déja de nature à donner beaucoup de publicité.

cause de la publicité; car, comme dit Mgr Villecourt, il est bon de révéler, le plus qu'il est possible, les œuvres de Dieu et celles de sa sainte Mère (1). Voici le fait que je te rapporte à la hâte.

« Tu n'es pas sans connaître Antoinette Belnat (2). Dès l'âge de douze ans, par suite d'un coup qu'elle avait reçu dans l'estomac, elle avait cet organe extrêmement faible; très-souvent elle vomissait après avoir mangé. Son état ne fit qu'empirer avec les années. Elle a aujourd'hui trente-deux ans. Depuis trois ou quatre ans surtout, elle ne mangeait plus rien; toute sa nourriture consistait en quelques cuillerées de lait le matin; jamais de vin, jamais de pain, jamais de bouillon gras. Encore le lait ne passait-il qu'avec une peine extrême; il était fort rare qu'elle ne vomît pas après l'avoir pris. Au reste, elle n'en faisait pas une grande consommation; elle en prenait pour un sou dans toute sa semaine. Les derniers quinze jours de sa maladie, elle n'a peut-être pas pris pour tout aliment un verre d'eau. Mais je m'aperçois que j'anticipe sur la relation détaillée qui sera publiée; je termine donc en te disant qu'après une neuvaine à Notre-Dame de La Salette, et après avoir bu de l'eau de la fontaine chaque jour, dimanche, 21 novembre, elle a été guérie tout d'un coup. Plus de tumeurs dans le ventre, plus de douleurs d'estomac, plus de points de côté, un appétit magnifique, plus de vomissements. Elle prend plus de nourriture en un seul repas, aujourd'hui, qu'elle n'en prenait dans une année entière auparavant. Le sommeil est revenu, elle se couche sur son côté, ce qu'elle ne faisait pas depuis des années.....

« Gloire à Marie! Tout le monde est ici dans l'admiration. Je termine en te priant de remercier Dieu avec nous, et de t'intéresser toujours pour la paroisse Saint-Martin, en faveur de laquelle tu vois la sainte Vierge s'intéresser aussi.

« Ton tout dévoué ami, GALLY. »

M. Hippolyte Barbier, notre ami et collaborateur, si connu dans le monde littéraire sous le nom du *Solitaire*, a été ordonné prêtre, à Paris, par Mgr. Fayet, son Evêque.

(1) C'est aussi ce que dit M. l'abbé Mathieu dans ses *Avertissements du Ciel*, que nous recommandons à nos pieux lecteurs.

(2) Nous connaissons effectivement depuis son enfance cette heureuse protégée de la sainte Vierge, et nous connaissions aussi parfaitement le déplorable état de sa santé. Nous sommes convaincu, comme notre respectable ami, que c'est là une guérison miraculeuse.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

DE LA DEUXIÈME SÉRIE DE *LA LECTURE*.

Pages

AUX AMIS DE CE JOURNAL 1

A nos lecteurs 279

A nos bienveillants abonnés et amis 361

DES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE, par M. l'abbé ***, ancien vicaire général. — Premier article. — Origine que leur donne le docteur Charlas. — Réflexions sur les résultats de leur fausse application 4

Deuxième article. — Les sectaires n'ont pas attendu le règne de Louis XIV pour proposer une *Déclaration d'articles*. Le Cardinal du Perron fait échouer un projet de ce genre en 1614. On profita, soixante-huit ans plus tard, de la question des *Immunités* et de la *Régale*, pour inquiéter le Saint-Siége et proclamer les *quatre articles*. Notes de Fleury 33

Troisième article. — Commentaire sur les notes manuscrites de M. l'abbé Fleury, rapportées dans l'article précédent. — Esprit qui animait Bossuet dans l'affaire de la *Déclaration* 161

Quatrième article. — Extrait du discours de Bossuet, à l'ouverture de l'assemblée de 1682. Quelques réflexions sur ce discours 201

Cinquième article. — Réflexions générales sur les quatre articles. — Sort qu'ils ont subi à différentes époques 233, 265

Sixième article. — Suite des réflexions générales sur la Déclaration. — Sa décadence progressive dans le Clergé de France 298

Septième article. — Premier article de la Déclaration 329

Huitième article. — Partialité du second article de la Déclaration. Il ne peut être raisonnablement classé parmi les libertés de l'Eglise gallicane 364

LIBERTÉ DE L'ÉGLISE. — Quelques mots sur l'ordonnance royale et la circulaire de M. le ministre des cultes, à l'occasion de l'Encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX, et du jubilé, par M. l'abbé BONNETAT 12

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. — Lettre de Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc 60

Doctrine de l'Eglise sur la liberté d'enseignement, par M. l'abbé MATHIEU 79

Pages

Quelques réflexions sur la complicité des gens de bien dans la ruine de la société, par M. H. de Bonald 305
La liberté des peuples n'est que dans le christianisme, par M. Delahaye 336
L'impie mystifié, lettre à M. le rédacteur 338
Frédéric et Voltaire, par M. Fortunat 246, 271
Du dernier Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, et de la condamnation de *la Voix de la Vérité* et du *Rappel* 278
Réponse à M. Eugène Blanc 193

Sciences et arts. — Magnétisme animal, par M. l'abbé Maupied 45
Un trait de magnétisme, ou le magnétisme découvert 77
Une conversion au magnétisme animal, par M. l'abbé Mathieu 105

Visites au Salon de 1847, par M. Petit de Julleville, premier article. — De l'art en général. — Origine et histoire de l'institution du Salon. — Examen du Salon de 1847 : sculpture 97
Deuxième article. — Peinture, gravure, vitraux, etc 129

Critique bibliographique. — L'unité européenne, par M. L. de Juvigny 25
Marie, ou les divines Mélodies, par M. Vacquerie 26
Les Girondins, par M. de Lamartine. — Jugement sur la mort de Louis XVI 85, 112
Poésie du foyer, par Madame Guinard 86
Des droits et des devoirs de la royauté constitutionnelle dans l'ordre de la religion, par M. l'abbé Bonnetat. — Premier article, 116; deuxième article 224
Du nouveau projet de loi sur la liberté d'enseignement, par M. l'abbé Dupanloup. 149
Examen critique de l'Histoire de la Révolution, par M. Michelet 149
Lettre de Mgr l'Evêque de Langres à M. de Salvandy, à propos du projet de loi sur l'instruction secondaire, etc 155
L'éducation et l'enseignement en matière d'instruction secondaire, par Timon 156
Le mois de Marie, etc., par M. l'abbé Pinard 156
Le mois de Marie de l'Archiconfrérie 157
Annales de l'Archiconfrérie, etc 158
Examen critique de l'Histoire de la Révolution, par M. L. Blanc 177
Clément XIV et les jésuites, par M. Crétineau-Joly 182
Défense de Clément XIV, et réponse à l'abbé Gioberti, par le même 318
Histoire de Henri VIII, par M. Audin 186
Lettre de Mgr l'Evêque de Langres à l'occasion du chapitre de Saint-Denis 187
Chapitre de Saint-Denis, histoire de sa fondation, etc., par Mgr l'Archevêque de Paris 292
Méditations sur la fin du monde, etc., par M. Delahaye 188
Leçons de physique, de chimie, etc., par M. L. Salle 189
Histoire de l'Eglise de France, tome Ier, par M. l'abbé Guettée 221
Nouvelles fleurs de la vie des saints 222
Solution de grands problèmes ; premier article, 229; deuxième article, 342; troisième article 376
Cours de thèmes grecs, etc., par M. l'abbé Cruice 231
Choix des métamorphoses d'Ovide, par M. l'abbé Foulon 231
Appendix de diis, etc., annoté par M. l'abbé Audubert 231

Pages

Lettre de Fénelon à l'Académie française, annotée par M. l'abbé Cruice..... 252
Histoire philosophique du règne de Louis XVI, par M. de Tocqueville..... 250
Tableau de la vie de Louis XVI, par le vicomte de Falloux..... 252
Histoire de la Révolution et de l'Empire, par Amédée Gabourd..... 253, 284
Le prêtre et le christianisme en présence de leurs antagonistes, par M. B. Lozes..... 256
Fioretti, ou les petites fleurs du B. saint François..... 256
Du jansénisme, ou la vérité sur les Arnauld, par M. P. Varin..... 287
L'univers expliqué par la révélation, ou essai sur la philosophie positive, par M. L. Chaubard..... 289, 322
Panorama de la Corse, ou histoire de cette île, etc., par M. de Lemps..... .. 293
De l'origine et de la réparation du mal, par M. l'abbé Actorie..... 317
Dieu et l'homme, ou les devoirs de l'homme envers Dieu, etc..... 319
Les catholiques de France au tribunal de Pie IX, par M. de Régnon..... 320, 346
Divi Cæcili Cypriani, etc..... 346
Humble remontrance au R. P. Guéranger, par M. Bernier..... 347
La divine Apocalypse en vers français libres, par M. l'abbé de Lestang..... 356
Chants des ruines, par M. Jules de Tournefort..... 351
Nouvelles conférences ecclésiastiques, par M. Hilaire Aubert..... 354
Memorandum des libertés et des servitudes de l'Eglise gallicane, par M. A. Guillemin..... 377

Littérature. — Le temps, par M. l'abbé Corgié..... 21
L'homme de lettres du jour, par le même 367
Fragment poétique sur la mort du docteur Jonathan Swift, traduit par M. le comte Le Peltier d'Aunay..... 198, 216
La mer et le désert, ou les missionnaires en Amérique, par M. Bernard de Pomeyrol..... 365
Les scandales de Paris, par M. Jules de Tournefort..... 65, 313, 369
Le dernier baron chrétien, par le même..... ..... 190, 213, 239, 275
Paris religieux. Esquisses de mœurs..... 73, 109, 145, 172, 208, 242
Pensées, maximes, réflexions morales, jugements et paradoxes, par un homme du monde..... 92, 127, 260, 357

Poésie. — Espérance d'un catholique, ou le siècle devant le Pape..... 56
A ma lyre, par M. Détour..... 124
Souvenir du passé..... 294
Le nom de Marie, par un Helvétien..... 125
Hymne du soir, par le même..... 159
Marie, étoile de la mer, par Auguste Majeux..... 259
Le petit Savoyard mourant..... 355
Jours d'automne, par M. Charles Pénard..... 325
L'amour chrétien, sonnet, par M. le vicomte de Nugent..... 220
Le crucifix de Vasserburg, tercets à T. Murphy, par le même..... 325
L'Histoire des Girondins, sonnet à M. de Lamartine, par le même..... 326
La popularité, tercets à l'auteur de l'Histoire des Girondins, par le même..... 384
Cas de conscience à propos des libertés exercées ou réclamées par les catholiques, etc., par Mgr Parisis, Évêque de Langres..... 375

Pages
Sur l'instruction publique dans les états Sardes, par M. Depoisier..... 378
Les petites causes peu célèbres, par M. Charbonnier..... 383
Observations sur le retour à la liturgie romaine, par M. Meslé..... 384
Lettre de M. de Chateaubriand. — Mort de madame de Chateaubriand..... 24, 64
Discours du Pape sur le blasphème..... 31
Discours du Pape aux prédicateurs de Rome..... 63
Dévouement du Clergé..... 94
Lettre de M. l'abbé Mathieu, sur l'apparition de La Salette..... 262
Lettre du P. Lacordaire, sur le Pape..... 359
Guérison miraculeuse. — Lettre de M. l'abbé Gally..... 387

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Imprimerie catholique d'A. SIROU et DESQUERS, rue des Noyers, 37.